anxa
92-B
28662

1751 – 1889

# LE CHAMP DE MARS

PAR

ERNEST MAINDRON

Attaché au Secrétariat de l'Institut,
Chef du Service du Catalogue de l'Exposition Universelle de 1889;

AVEC LA COLLABORATION
DE

M. CAMILLE VIRÉ

Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 70 LETTRES ORNÉES
PAR
JULES ADELINE

ET DE 114 REPRODUCTIONS
d'après les documents originaux.

L. DANEL,
Imprimeur,
93, RUE NATIONALE,
LILLE.

LUDOVIC BASCHET,
Éditeur,
12, RUE DE L'ABBAYE,
PARIS.

1889

LE

# CHAMP DE MARS

1751-1889

## AUTRES OUVRAGES DE M. ERNEST MAINDRON :

**Les fondations de prix à l'Académie des Sciences.** — Les lauréats de l'Académie. 1714-1880. — Paris, Gauthier-Villars ; in-4°.

**L'Œuvre de Jean-Baptiste Dumas**, avec une introduction par M. Schutzenberger. — Paris, G Masson, 1886 ; in-8°, avec portrait.

**Les affiches illustrées**, avec 20 chromolithographies de Jules Chéret et de nombreuses reproductions d'après les documents originaux. — Paris, Launette et Cie, 1886 ; 1 vol. grand in-8°.

**Les murailles politiques françaises** depuis le 18 juillet 1870 jusqu'au 25 mai 1871. Affiches allemandes et françaises. La Guerre ; la Commune ; Paris ; Province. — Paris, Le Chevalier, 1874 ; 2 vol. in-4°.

**L'Académie des Sciences.** — Histoire de l'Académie. — Fondation de l'Institut national. — Bonaparte membre de l'Institut national. — Paris, Félix Alcan, 1888 ; 1 vol. in-8° avec planches, gravures, portraits, plans et autographes.

1751 – 1889

# LE CHAMP DE MARS

PAR

ERNEST MAINDRON

Attaché au Secrétariat de l'Institut,
Chef du Service du Catalogue de l'Exposition Universelle de 1889;

AVEC LA COLLABORATION
DE

M. CAMILLE VIRÉ

Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 70 LETTRES ORNÉES
PAR
JULES ADELINE

ET DE 114 REPRODUCTIONS
d'après les documents originaux.

L. DANEL,
Imprimeur,
93, RUE NATIONALE,
LILLE.

LUDOVIC BASCHET,
Éditeur,
12, RUE DE L'ABBAYE,
PARIS.

1889

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/lechampdemars17500main

A JULES ADELINE.

Ernest MAINDRON.

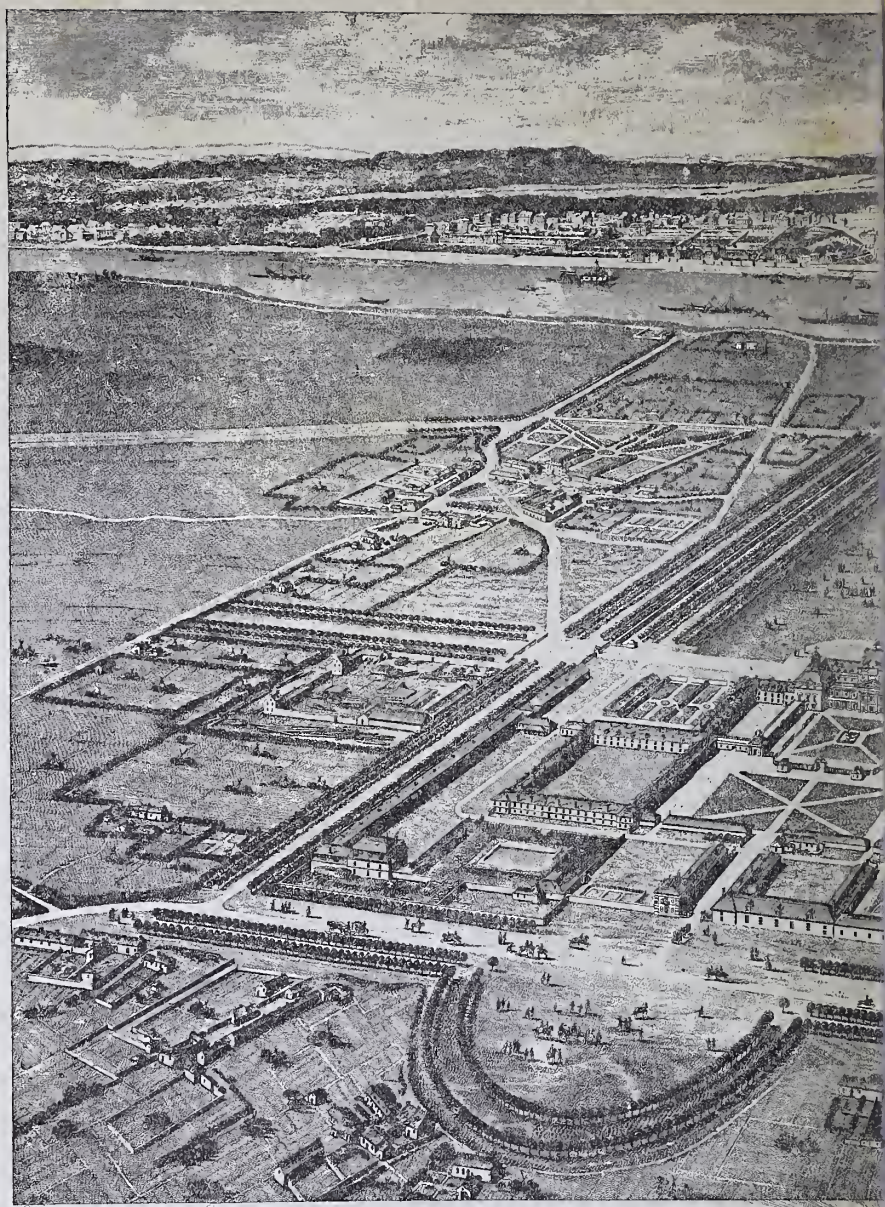

Levé et Dessiné d'après Nature par de Lagrenée, en 1777.

PLAN PERSPECTIF DE

# Dédié et

A Paris, chez Née et Masquelier
rue des francs Bourgeois Porte St Michel,
à coté de l'Arquebusier.

Avec Privil

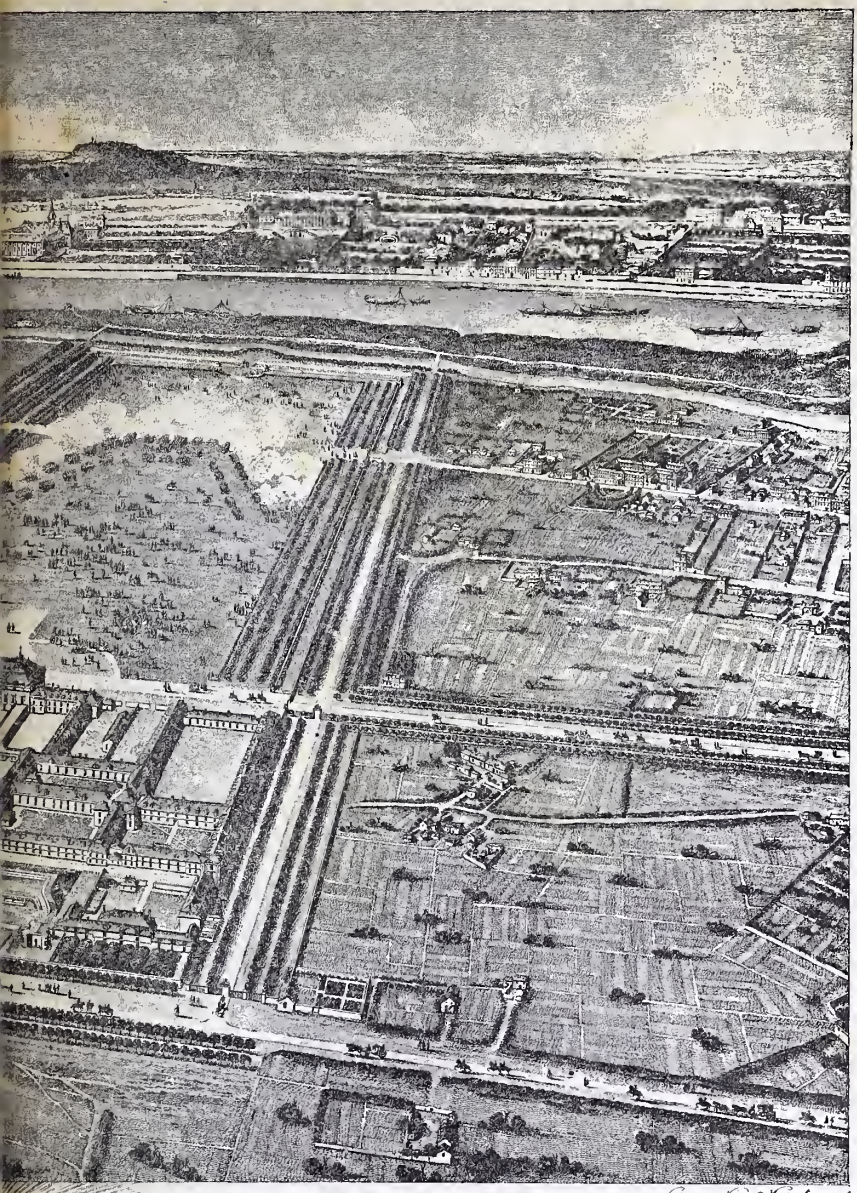

Gravé par Nee à Marquelet en 1778

L'ECOLE ROYALE MILITAIRE

*présenté au Roi*

*Par son très humble et très fidel Sujet de Lespinasse,*
*Ancien Officier de Grenadiers Royaux et Instituteur à l'Ecole Militaire,*
*pour les Fortifications, actuellement Capitaine au Corps des Ingénieurs*

# LE CHAMP DE MARS

## 1751-1889

### L'ÉCOLE MILITAIRE ET LE CHAMP DE MARS.

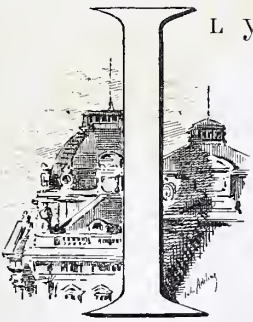

Il y a vingt-cinq années, pour tout Parisien qui avait le respect de lui-même, le Champ de Mars et l'École militaire étaient au bout du monde.

Par quel singulier phénomène d'aberration Passy et le bois de Boulogne, plus éloignés en réalité, semblaient-ils être au centre du Paris remuant, agissant et plein de vie, de ce Paris pour lequel tous, tant que nous sommes, nous avons une sorte de culte, nul ne le savait; mais il était d'opinion courante que le Champ de Mars étant un lieu perdu, tout citoyen désireux d'y conduire quelque provincial infatigable, ne pouvait entreprendre ce voyage sans jeter, sur les tours de sa chère cathédrale, un regard d'attendrissement et de regret.

De nos jours, le Champ de Mars s'est rapproché, la jonction s'est faite. Depuis l'Exposition universelle de 1867, les Parisiens, jusque-là plus ou moins cantonnés au centre de la ville, se sont familiarisés avec son éloignement. Il leur est apparu alors comme

un Sahara lointain sans doute, mais digne, cependant, de leur bienveillante et filiale attention.

Cette surface immense où le monde entier s'est donné rendez-vous ; cette plaine dénudée, où s'exerçaient hier encore, au milieu d'un calme absolu, nos chers fantassins et nos brillants cavaliers, inspire un certain respect fait de souvenirs et d'espérances. Là, en effet, se sont accomplis bien des événements qui ont eu dans l'histoire de la civilisation un retentissement tel, que l'existence du Champ de Mars est indissolublement liée à celle du pays. Il est juste de se le rappeler, et on ne l'oubliera plus.

« Le Champ de Mars, a dit Michelet, voilà le seul monument qu'a laissé la Révolution.... L'Empire a sa colonne, et il a pris encore presque à lui seul l'Arc-de-Triomphe ; la Royauté a son Louvre, ses Invalides ; la féodale église de 1200 trône encore à Notre-Dame ; il n'est pas jusqu'aux Romains, qui n'aient les Thermes de César.

Et la Révolution a pour monument... le vide...

Son monument, c'est ce sable, aussi plan que l'Arabie..... Un *tumulus* à droite, et un *tumulus* à gauche, comme ceux que la Gaule élevait, obscurs et douteux témoins de la mémoire des héros...

Le héros, n'est-ce pas celui qui fonda le pont d'Iéna ?... .. Non, il y a ici quelqu'un de plus grand que celui-là, de plus puissant, de plus vivant, qui remplit cette immensité.

« Quel Dieu ? on n'en sait rien... Ici réside un Dieu ! »

Oui, quoiqu'une génération oublieuse ose prendre ce lieu pour théâtre de ses vains amusements, imités de l'étranger, quoique le cheval anglais batte insolemment la plaine... un grand souffle la parcourt que vous ne sentez nulle part, une âme, un tout puissant esprit...

Et si cette plaine est aride, et si cette herbe est séchée, elle reverdira un jour.

Car dans cette terre est mêlée profondément la sueur féconde

de ceux qui, dans un jour sacré, ont soulevé ces collines, le jour où, réveillées au canon de la Bastille, vinrent du Nord et du Midi, s'embrasser la France et la France, — le jour où trois millions d'hommes, levés comme un homme, armés, décrétèrent la paix éternelle. »

L'Ecole militaire et le Champ de Mars sont de création relativement récente. L'Ecole a été fondée par un édit royal du mois de janvier 1751, enregistré le 22 du même mois ; en l'instituant, sous l'inspiration directe et personnelle de Madame de Pompadour, Louis XV la destinait à cinq cents jeunes hommes peu fortunés qui devaient y être élevés et recevoir l'instruction nécessaire aux officiers. Elle était appelée à recueillir, en outre, un nombre indéterminé de pensionnaires nationaux ou étrangers qui, en échange des connaissances spéciales qui leur étaient largement distribuées, devaient verser à l'Etat une somme annuelle de 2,000 livres ; ces derniers n'étaient admis qu'à la condition d'être de religion catholique et de faire preuve de quatre quartiers de noblesse. On voit que nous avons fait du chemin depuis cette époque.

Au début, l'Ecole militaire était pauvre ; elle n'avait comme ressources financières que le produit d'une loterie établie à son intention, et ne bénéficiait que des revenus de l'abbaye de St-Jean-de-Laon, que le pape Clément XIII consentit à lui abandonner.

Entreprise sous la direction du savant architecte Jacques-Ange Gabriel, à qui Paris doit, entre autres merveilles, la place de la Concorde, la construction de l'Ecole militaire dura plus de quinze années et ne fut achevée que vers 1768. Deux ans plus tard, l'organisation de l'Ecole ayant déjà pris un corps, les terrains lui faisant face étaient encore en partie occupés par des maraîchers, dont le voisinage immédiat de la Seine rendait la situation enviable. C'est alors seulement que l'Etat songea à s'emparer définitivement de tous ces terrains, qui devinrent

ainsi une dépendance directe de l'Ecole militaire et furent convertis en un splendide champ de manœuvres réservé aux exercices des élèves.

Sa longueur était alors de 450 toises et sa largeur de 220 ; au milieu de cette enceinte, vingt-cinq mille hommes armés pouvaient aisément se mouvoir.

Limité, non seulement par quatre rangées d'arbres formant promenades dans le sens de sa longueur, mais encore par des fossés larges de onze mètres, ce vaste espace, appelé à de hautes et retentissantes destinées, reçut le nom de *Champ de Mars* qui lui appartient encore aujourd'hui et qu'il a plusieurs fois justifié. Sa physionomie toute militaire n'était pas sans valeur artistique : borné au sud par la belle façade architecturale de Gabriel, à l'est et à l'ouest par des champs cultivés, au nord par les hauteurs de Chaillot et de Passy, le Champ de Mars avait cinq entrées, ornées chacune de deux constructions de pierre, en forme de guérites et fermées par des grilles de fer donnant accès aux élèves de l'Ecole militaire qui, seuls, avait le droit d'y pénétrer sous la conduite de leurs chefs.

Deux de ces entrées étaient situées près de l'Ecole ; deux autres communiquaient avec Paris et Grenelle ; la cinquième s'ouvrait sur la Seine. Celle-ci disparut la première lors de la construction du Pont des Invalides (depuis Pont d'Iéna) en 1806 ; les autres, résistèrent plus longtemps et ne furent supprimées qu'en 1856.

Sans crainte de se tromper, on peut dire que là, se sont formés pour une bonne part, au siècle dernier, nos soldats les plus chers et les plus illustres. On peut ajouter, quelle que soit la distance qui les sépare, quelle que soit la grandeur des idées qui les divisent, le patriotisme n'ayant heureusement pas d'opinion, que ces soldats ont transmis intacts à nos armées républicaines, les sentiments d'abnégation et de devoir qui les ont rendues invincibles. Ces armées-là, nous ont légué, à leur tour, une lourde et honorable tâche ; nous tenterons de

**VUE DE L'ÉCOLE MILITAIRE**

*Du côté du Champ de Mars prise de la Plaine de Grenelle.*

l'accomplir, quels que soient les douloureux sacrifices qu'elle nous imposera.

Voici, aujourd'hui, le Champ de Mars livré à de nouveaux combattants ; les luttes du passé sont momentanément oubliées. Il s'agit, maintenant, de montrer, sur ce terrain même, que, si nous avons été trop souvent divisés au point de vue politique, nous n'avons pas faibli intellectuellement, et que nous sommes restés les artistes, les savants et les industriels que nous étions autrefois.

L'Exposition Universelle de 1889 sera la démonstration de cette vérité, et, quand ce sera fait, nous poursuivrons notre route, sûrs d'apporter encore à l'édifice humain plus d'une pierre qui en assurera la solidité et en montrera mieux la magistrale grandeur.

## PREMIÈRE REVUE PASSÉE AU CHAMP DE MARS.

Aussitôt que les maraîchers, propriétaires ou locataires des terrains du Champ de Mars, furent repoussés et que les travaux de terrassement furent quelque peu avancés, Louis XV voulut inaugurer le Champ inachevé par une revue officielle à laquelle prirent part les régiments des Gardes françaises, les régiments des Gardes suisses et les élèves de l'Ecole militaire.

Cette revue, à laquelle assistait Madame de Pompadour, alors en possession d'une influence presque souveraine, n'eut pas de caractère particulier, cependant un incident, digne d'être rapporté, la signala.

Philibert Orry, directeur des bâtiments du roi et contrôleur général des finances, ayant eu la malheureuse chance de déplaire à la favorite, avait été brutalement dépossédé de ses emplois ; la fatalité avait voulu qu'à la même époque, le neveu de cet éminent fonctionnaire, Robert Orry, jeune officier distingué, fût, à la suite d'un échec subi par notre armée, en Allemagne, rappelé précipitamment à Paris et détenu à l'Ecole militaire, sous l'effroyable accusation de trahison.

Enveloppant l'oncle et le neveu dans sa haine, Madame de Pompadour suivait cette affaire avec passion.

Le jour de la revue, le roi s'intéressant au jeune et malheureux accusé, voulut le voir et l'interroger lui-même. Après cet interrogatoire, Madame de Pompadour obtint qu'il fût renvoyé devant une commission militaire. C'était une condamnation à mort.

Au moment où Louis XV donnait à ce sujet les ordres nécessaires, un exprès porteur d'un rapport du colonel Chevert, chef direct de Robert Orry, paraissait au Champ de Mars.

Lecture faite de ce document, il résultait du rapport du colonel que le jeune officier, injustement et calomnieusement accusé, s'était, au contraire, admirablement comporté devant l'ennemi et que nos troupes, un instant enveloppées, à la suite d'une erreur commise par le maréchal de Maillebois, avaient été

dégagées et sauvées par Orry, grâce à une charge de cavalerie brillamment conduite.

Pleinement éclairé par le rapport de Chevert, Louis XV, résistant cette fois aux désirs de Madame de Pompadour, conféra à Robert Orry, au Champ de Mars même et en présence des troupes en armes, le grade de lieutenant.

Nous ne connaissons pas exactement la date de cette revue, mais Madame de Pompadour étant morte en 1764, nous trouvons dans le récit qui précède, la preuve que les travaux du Champ de Mars ont été commencés plus tôt qu'on ne le suppose généralement.

27 Août 1789.

## UNE EXPÉRIENCE AÉROSTATIQUE.

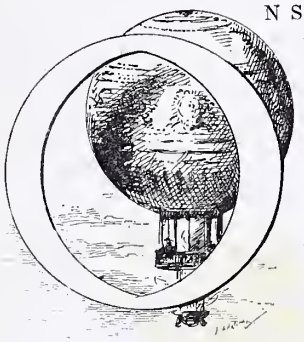

On sait que le 5 juin 1783, les créateurs de l'aéronautique, Joseph Montgolfier, né le 26 août 1740, et Etienne Montgolfier, né le 6 janvier 1745, tentaient, à Annonay, en présence des Etats particuliers du Vivarais, leur première expérience publique.

Leur aérostat, encore bien imparfait, était en toile doublée de papier et soutenu par un réseau de cordes faibles fixées à la toile. Sa forme était presque sphérique. Sa circonférence était de 110 pieds (35 mètres environ), sa hauteur de 35 pieds (11 mètres) ; un châssis de bois le tenait fixé au sol. Il cubait 22000 pieds (7145 mètres). Avec le châssis, l'aérostat pesait 500 livres.

Le gonflement de ce globe se fit à l'air chaud, en brûlant sous l'orifice, de la paille et des branchages. Quand ce fut terminé, huit hommes suffirent à le retenir à terre, jusqu'au moment où, à un signal donné, ils l'abandonnèrent à lui-même.

A la stupéfaction profonde, puis aux acclamations des spectateurs, « la machine », comme on disait alors, s'éleva rapidement jusqu'à une hauteur qu'on a pu évaluer à 1000 toises (1950 mètres). Le vent, à peine sensible, la porta à 1200 toises (2340

mètres) de son point de départ ; là, elle atterrit doucement et sans briser les ceps de vignes ni les échalas sur lesquels elle reposait.

L'expérience avait duré dix minutes.

C'est Faujas de Saint-Fond qui nous fournit en partie les indications qui précèdent, mais M. Gaston Tissandier, dans sa splendide *Histoire des Ballons*, reproduit l'article publié le 26 juin par le *Mercure de France*, à l'occasion de l'expérience d'Annonay; il résulte de cet article, qui semble rédigé par un témoin oculaire, que loin d'atterrir doucement, le globe des Montgolfier s'enflamma en tombant, et fut consumé dans son entier.

Quel que soit le sort qui lui ait été réservé, on comprend combien cette première tentative, après tout couronnée de succès, malgré la simplicité et l'imperfection des moyens mis en usage, dut passionner ceux qui avaient pu en être les témoins et plus encore, peut-être, ceux qui ne la connaissaient que par les rapports qui en avaient été faits.

Quand les détails de cette découverte inespérée vinrent à Paris, les savants, émus et surpris, se préoccupèrent de répéter l'expérience des frères Montgolfier dans des conditions meilleures et plus favorables.

Sous la direction des frères Robert et du physicien Charles, on s'occupa tout d'abord de l'étoffe dont on devait faire choix, et on se livra à des études comparatives; ces études achevées, on s'arrêta au taffetas enduit de gomme élastique fabriqué par Bernard. Cette question capitale résolue, on décida que le globe aérostatique qu'on allait construire n'aurait pas plus de 12 pieds de diamètre.

Toutes ces dispositions arrêtées, on eut recours, pour couvrir les frais d'exécution qui devaient être assez considérables, à une souscription publique à laquelle les personnages les plus illustres tinrent à honneur de prendre part.

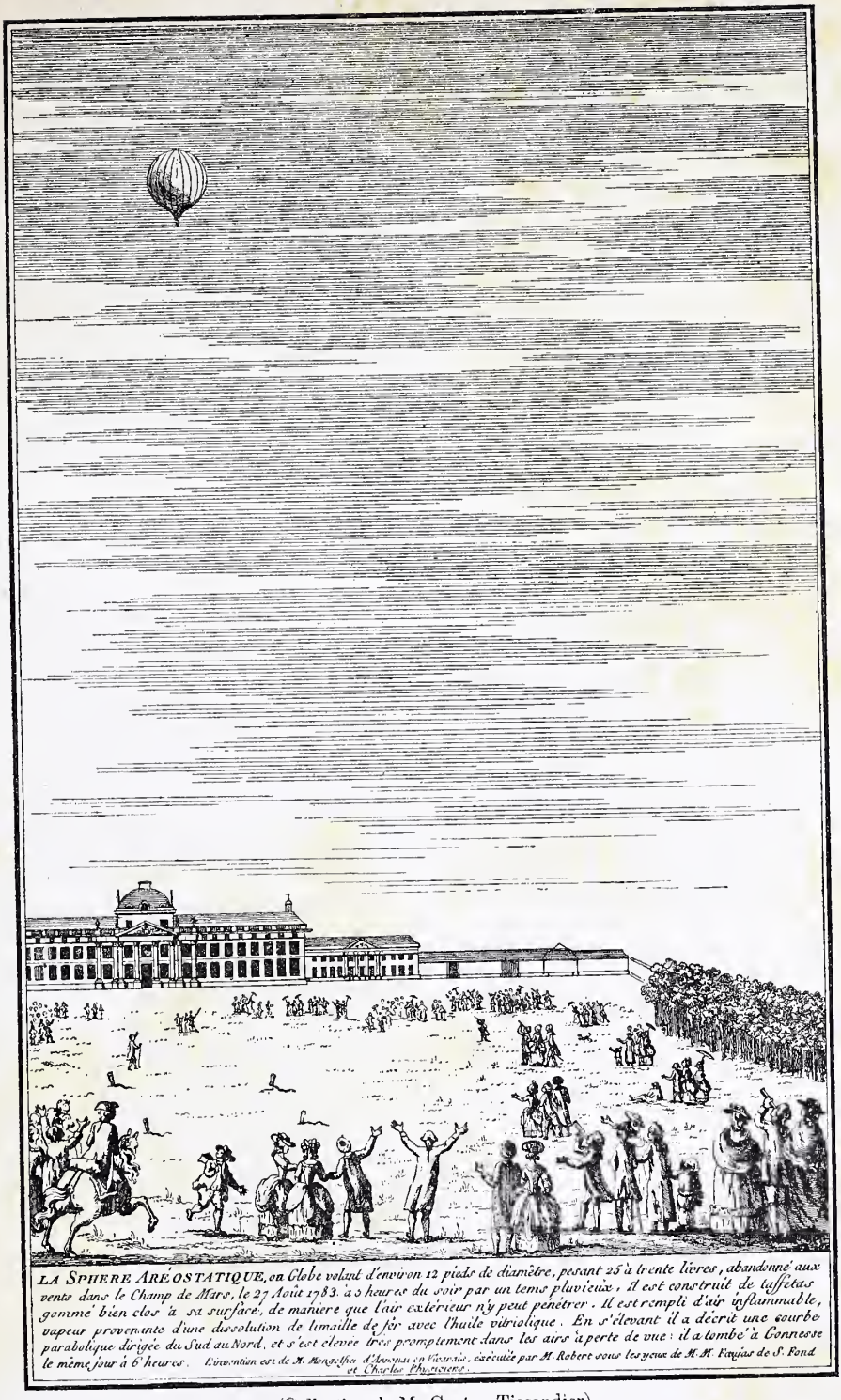


(Collection de M. Gaston Tissandier).

Le 23 août 1783, l'aérostat était prêt; il avait exactement 12 pieds 2 pouces (environ 4 mètres de diamètre), et cubait 33 mètres. Le lieu choisi pour son gonflement, qui devait s'effectuer à l'hydrogène, fut la demeure de Charles, sur la place des Victoires.

Cette opération ne se fit point sans grandes difficultés. On essaya d'abord un générateur à tiroirs contenant le fer, l'acide sulfurique et l'eau nécessaires, mais on réussit mal et on prit alors un simple tonneau armé, d'une part, d'un tuyau de dégagement conduisant l'hydrogène dans le ballon, et, d'autre part, d'un autre tuyau bouché ou débouché suivant les besoins, à l'aide d'un tampon, et servant à introduire l'acide sulfurique et l'eau au moyen d'un entonnoir.

Médaille frappée a l'occasion de l'expérience de 1783.
(Collection de M. Beraldi.)

Commencé le 23 août à huit heures du matin, le gonflement était loin d'être terminé à neuf heures du soir. Le gaz, qui n'était ni lavé, ni purifié, emportait avec lui, dans l'aérostat, où il pénétrait à une trop haute température, des quantités considérables de vapeur d'eau.

On remit la suite de l'opération au lendemain, qui fut employé à produire du gaz, à rafraîchir l'enveloppe en y jetant de l'eau, et surtout à prévoir et à éviter toutes les chances d'accidents.

Le 25, on produisait encore du gaz; le 26, on se remettait au travail, et dès huit heures du matin, on pouvait enfin faire sortir le ballon de la demeure de Charles, et le conduire, captif, sur la place des Victoires, où on le laissait s'élever à plus de 100 pieds. La place était alors couverte de spectateurs enthousiasmés, mais le vent menaçant de s'élever, on rentra le ballon au lieu de son gonflement, où tout fut immédiatement préparé pour le conduire au Champ de Mars, où devait avoir lieu l'expérience publique.

Billet d'invitation a l'expérience de 1783.
(Collection de M. Gaston Tissandier.)

Le lendemain, 27 août, à deux heures du matin, s'effectua le transport de l'aérostat, qu'on plaça sur un chariot. Précédé de porteurs de torches allumées, escorté par un détachement d'hommes armés, le cortège se mit en marche au milieu de la nuit. Il suivit la rue des Petits-Champs, la rue de Richelieu, la rue Saint-Nicaise, traversa la Seine, prit la rue de Bourbon (rue de Lille), la place des Invalides, et atteignit enfin l'Ecole militaire, par laquelle il pénétra dans le Champ de Mars.

Dès que le jour parut, on se remit à l'œuvre, et on remplit le ballon du gaz qu'il avait perdu pendant son voyage à travers Paris. A midi, le gonflement pouvait être considéré comme suffisant.

A ce moment, le Champ de Mars se garnit de troupes; de toutes parts, la population informée s'y rendit à son tour, les carrosses arrivaient en masses serrées; tout Paris était là.

A cinq heures, un coup de canon retentit, et annonça le commencement de l'expérience. Dépouillé des cordages qui le retenaient au sol, le globe s'éleva majestueusement, et atteignit en deux minutes 488 toises (950 mètres) de hauteur; là, il se perdit dans un nuage, reparut un instant et disparut de nouveau. La pluie tombait violemment, mais l'aérostat poursuivit cependant sa course pendant trois quarts d'heure, et alla tomber à Ecouen, c'est-à-dire à 20 kilomètres du Champ de Mars.

Ramassé par des paysans de Gonesse, malheureusement ignorants et brutaux, il fut mis par eux dans un pitoyable état.

2 Mars 1784.

## L'ASCENSION DE BLANCHARD.

Le 2 mars 1784 eut lieu, encore au Champ de Mars, une nouvelle ascension aérostatique fort intéressante. Il s'agissait cette fois d'une tentative de direction aérienne qui, du reste, échoua d'une manière absolue.

Deux ans avant la célèbre épreuve d'Annonay, J.-P. Blanchard, mécanicien habile, avait construit ce qu'il appelait un *vaisseau volant*, mais aucune expérience concluante n'était venu appuyer les affirmations de l'inventeur.

Quand la découverte des Montgolfier fut mieux connue; quand l'homme, gouverné il est vrai par le vent, eut enfin conquis le droit de circuler librement dans les airs, Blanchard songea immédiatement aux moyens de diriger les aérostats, et voulut appliquer à cette direction le propulseur à rames qu'il avait imaginé.

L'atelier de Blanchard était situé rue Pavée Saint-André-des-Arts (aujourd'hui rue Séguier); c'est là qu'il s'était mis résolument à l'œuvre. Dès qu'il crut avoir réussi, il annonça une première expérience pour le mois de février 1784. Retardée par

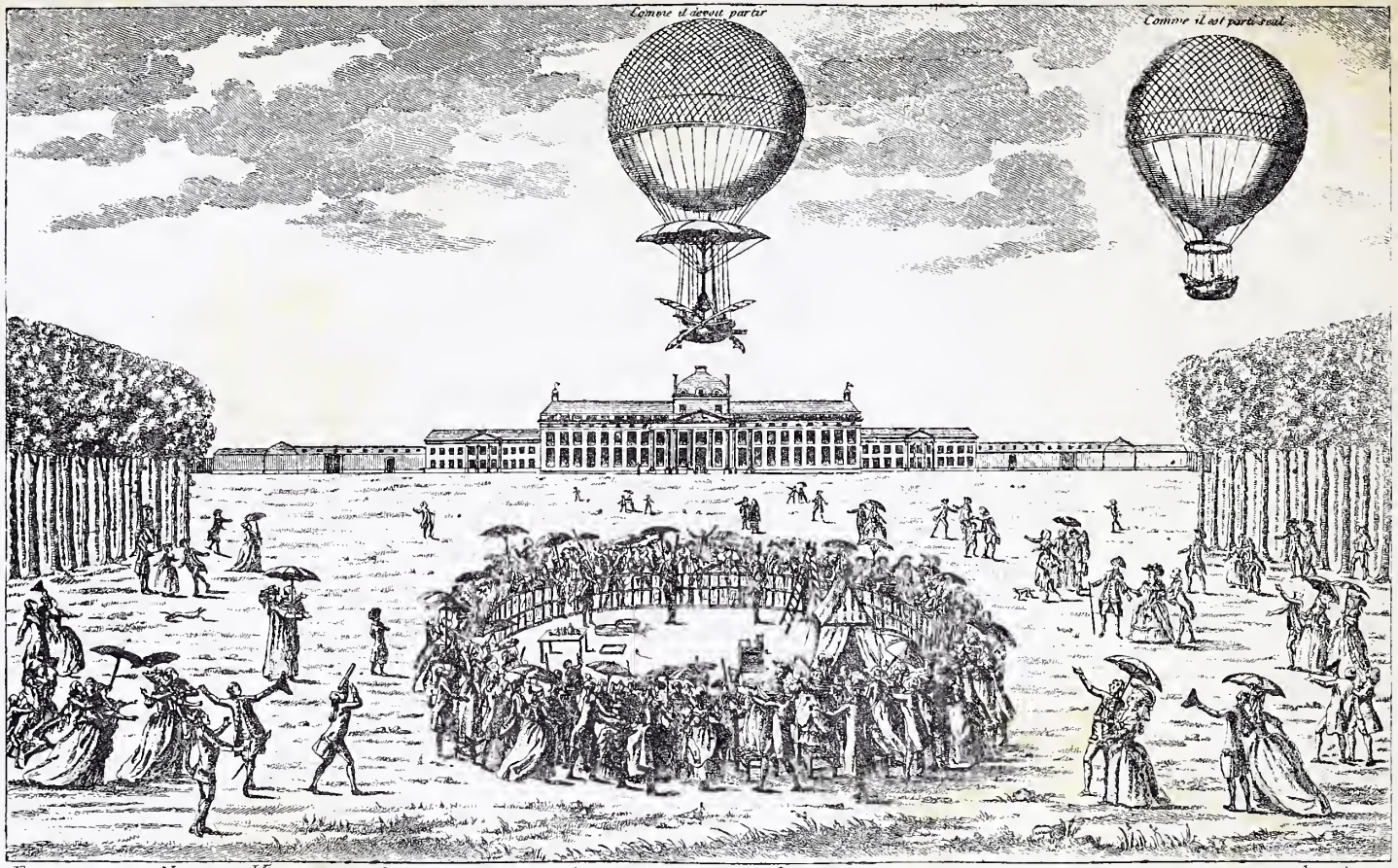


EXPERIENCE DU VAISSEAU VOLANT de Mr Blanchard le 2 Mars 1784 ou il est monté à midi et demie On estime qu'il s'est elevé à la hauteur de 1500 toises Il devoit être accompagné de Dom Pèche sans la faillte d'un jeune homme qui s'est elancé dans son Vaisseau voulant absolument partir avec lui. Et fit un tres grand domage à sa Machine. Et est descendu à 5 heure 3 quarts dans la Plaine de Billancourt

A Paris chez Basset rue St Jacques Avec Privilege du Roy

(Collection de M. Gaston Tissandier).

des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur, cette expérience ne put avoir lieu que le 2 mars, en présence d'une foule considérable, et qui, chaque jour, se passionnait davantage pour l'aéronautique.

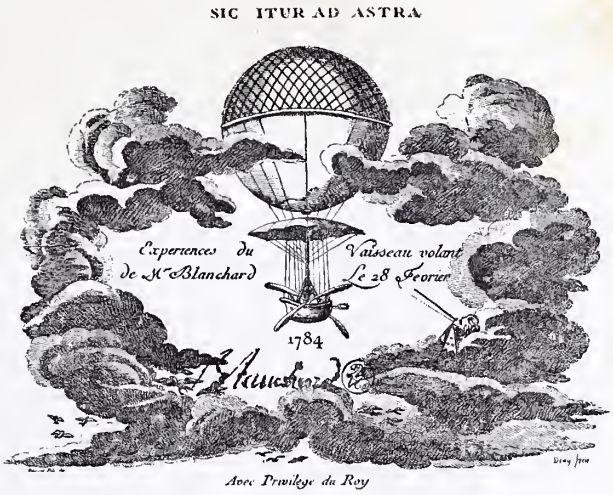


BILLET D'INVITATION A L'EXPÉRIENCE DE BLANCHARD.
(Collection de M. Gaston Tissandier.)

L'ascension fut particulièrement mouvementée. Blanchard devait être accompagné de l'un de ses amis, Dom Pech; mais, le signal du départ ayant été donné, la déperdition du gaz ne permit pas aux deux voyageurs de s'élever comme ils en avaient conçu l'espérance ; ils retombèrent presque aussitôt, sans dommage pour eux, mais, dans leur chute, le ballon subit des avaries qu'il était indispensable de réparer. Cela fait, Dom Pech dut néanmoins renoncer à prendre part au voyage.

Tout était prêt, quand un jeune homme se jeta dans la nacelle, et refusa d'en descendre, malgré les injonctions réitérées de Blanchard. Une lutte violente s'établit, et ce fut à grand'-peine que l'aéronaute, aidé de quelques spectateurs, put venir à bout de l'obstiné voyageur.

Plusieurs historiens du temps, mal renseignés, ont prétendu que l'auteur de ce pénible incident était Bonaparte, alors âgé

de 15 ans, c'est là une erreur. Napoléon a pris plus tard le soin de démentir le fait, et on sait d'ailleurs aujourd'hui le nom du fanatique et malencontreux aéronaute : il s'appelait Dupont de Chambont, et était élève de l'Ecole de Brienne.

Libre enfin, et non sans peine, Blanchard put effectuer son ascension; il était midi et demi.

L'inventeur, par trop confiant, avait affirmé qu'il descendrait à la Villette, où il était attendu. Les courants aériens en disposèrent autrement et le portèrent à Billancourt, où il tomba doucement à deux heures, après un traînage de quelques instants, sur le chemin de Versailles, près la verrerie de Sèvres.

Cet insuccès, facile à constater pour tous ceux qui avaient suivi l'opération dans toutes ses phases, n'empêcha pas Blanchard de dire et d'écrire qu'à certains moments de son voyage, il avait réussi à se diriger.

## LA JOURNÉE DU 14 JUILLET 1789.

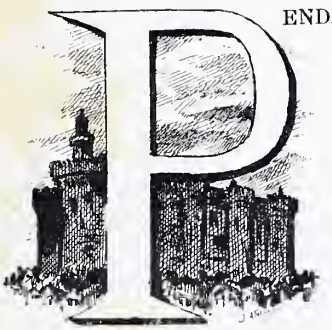

PENDANT les dernières années du règne de Louis XV, pendant les premières années de celui de Louis XVI, le Champ de Mars avait fait peu parler de lui. De rares passants suivaient, sans doute, avec intérêt, les travaux des élèves de l'Ecole militaire ou les évolutions des régiments qui, à partir de 1787, y étaient casernés; mais, sauf la revue militaire et les deux expériences aérostatiques dont nous avons parlé, aucun événement digne de remarque ne s'y était accompli ; le calme le plus absolu régnait dans ces contrées paisibles et si parfaitement en dehors du mouvement de la ville.

On en était là, quand une circonstance importante vint rappeler à la population parisienne l'existence du Champ de Mars et celle de l'Ecole militaire. La Révolution était à son début; en proie à une fièvre qui ne devait plus l'abandonner de longtemps, Paris préparait ses armes, comptait ses soldats et prenait ses positions. Assemblés à l'Hôtel-de-Ville, les citoyens délibéraient, et le Comité des électeurs des trois ordres décidait la création d'une garde bourgeoise.

On était au 13 juillet 1789, la veille de la prise de la Bastille.

Ce jour même, on trouvait, au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de poudre, et on le mettait en lieu sûr; on constatait,

en outre, l'entrée, par l'une des barrières de Paris, d'un convoi de blé destiné au camp établi par le roi devant l'École militaire.

Le camp avait été en grande partie évacué dès la veille.

Cependant ces deux découvertes produisirent un mouvement extraordinaire. Violemment excitée, la foule se porta en masse au camp encore occupé par des hussards, des dragons et des Suisses. Le danger pouvait être grand, mais les troupes, séparées des manifestants par les fossés du Champ de Mars, restèrent dans leurs cantonnements. Le peuple lui-même ne franchit pas les fossés.

*CAMP DU CHAMP DE MARS, PRES PARIS, EN JUILLET 1789.*

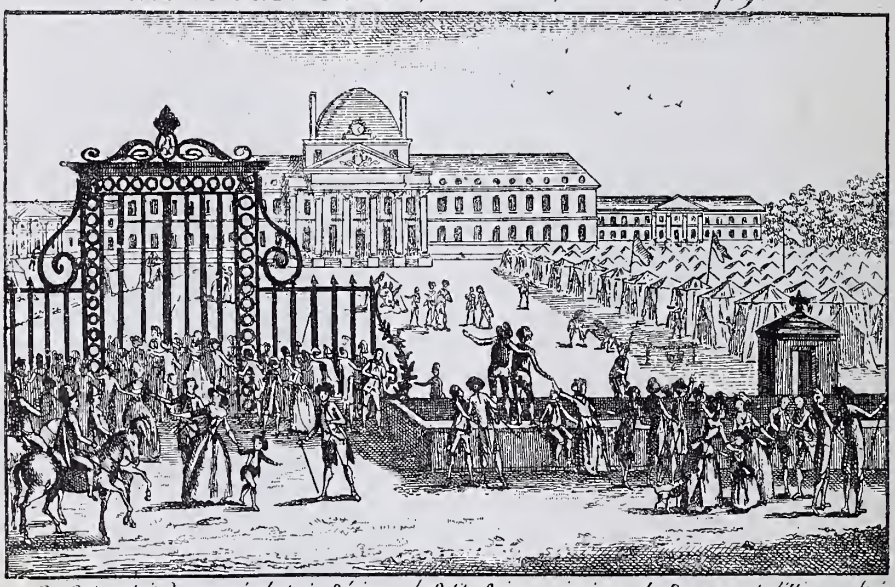

*Ce Camp etoit composé de trois Régimens de Petits Suisses, ainsi que de Dragons et d'Hussars, logés dans le bâtiment de l'Ecole Militaire. Toutes ces troupes prirent la fuite dans la nuit du 15 Juillet, et elles laisserent une partie de leur bagage.*

Aucun conflit n'eut lieu ce jour-là. Le lendemain, la Bastille était prise.

Enivré par ce succès extraordinaire, on retourna au Champ de Mars, probablement avec des intentions moins pacifiques que celles qui avaient prévalu la veille, mais, dans la nuit, le camp avait été levé, et les troupes s'étaient repliées sur les garnisons environnantes.

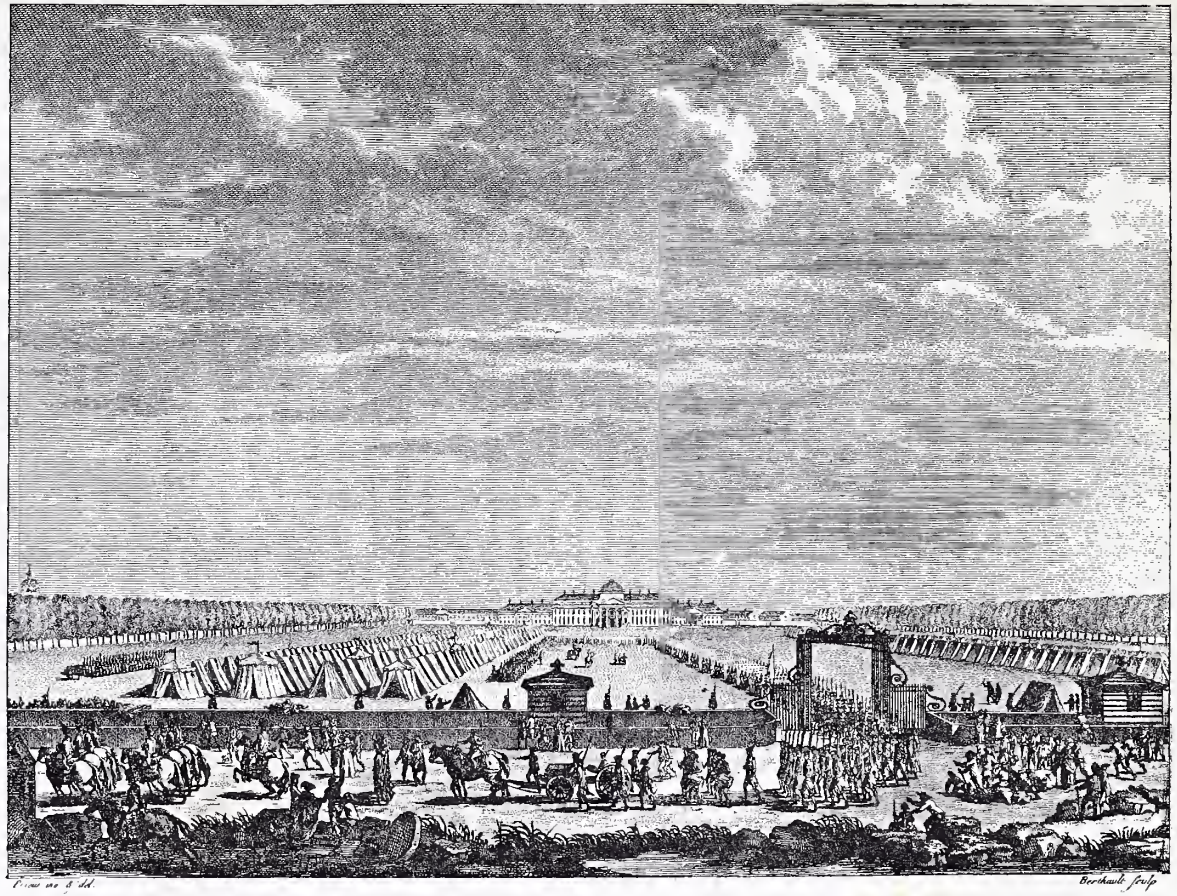


LES TROUPES DU CHAMP DE MARS PARTANT POUR LA PLACE LOUIS XV.

le 12 Juillet 1789.

C'est là, croyons-nous, le premier événement qui apprit au peuple de Paris la distance séparant la Bastille de l'Ecole militaire. Que de fois s'est-il rappelé ce chemin, et que de fois l'a-t-il suivi depuis !

Aujourd'hui, par une véritable ironie du sort, la Bastille est réédifiée à l'endroit même où ses vainqueurs sont venus prendre part aux fêtes de la Révolution. Cette Bastille nouvelle, œuvre d'artistes et non de geôliers, n'est pas faite pour résister au plus timide assaut ; elle est destinée à retracer à nos yeux le tableau de mœurs à jamais disparues, et qu'aucun bouleversement ne saurait faire renaître.

25 Avril 1790.

---

## REVUE PASSÉE PAR LAFAYETTE.

---

ASCAL PAOLI, l'illustre patriote corse, avait hérité de la haine de son frère contre les Génois. Proclamé chef de l'île en 1755, il avait su y jouer le rôle d'un éminent et dévoué législateur. Habilement secondé, luttant avec énergie, il avait enlevé au gouvernement de Gênes une grande partie de l'île, et avait peu à peu réussi à ruiner le commerce de son puissant ennemi.

En 1768, Gênes céda la Corse à la France; Paoli protesta et reprit les armes, mais vaincu par le comte de Vaux, il se réfugia en Angleterre.

L'Assemblée constituante sentait bien le prix qu'il fallait attacher aux services d'un pareil adversaire; elle le rappela en 1790, le créa lieutenant-général et lui conféra le commandement de la Corse. Malheureusement, la Révolution dont il n'embrassait pas toutes les idées, effrayait ce soldat; accusé de trahison par le gouvernement qu'il avait librement reconnu, il rompit définitivement avec lui en 1793.

A ce moment s'éveillèrent les idées d'indépendance de la

(Collection de M. Beraldi.)

Corse ; ses compatriotes décernèrent à Paoli le titre de généralissime et de président d'une *Consulta* formée à Corte. Le danger était grand, la Convention le comprit et répondit à cette prétention inadmissible par une mise hors la loi. Paoli accepta fièrement la lutte et ne craignit point d'offrir la possession de son pays aux Anglais. Fidèle à ses principes qui sont toujours restés les mêmes, l'Angleterre accepta, mais le roi confia la vice-royauté de l'île, non à Paoli lui-même, mais bien à un Anglais.

Cette résolution que Paoli considéra, non sans raison, comme un acte de félonie, marqua la fin de la vie politique du grand agitateur.

En 1790, Paoli était venu en France. Le 22 avril, il avait paru à la barre de l'Assemblée nationale et y avait prononcé les paroles suivantes :

J'ai quitté ma patrie asservie, je la retrouverai libre, je n'ai plus rien à désirer. Je ne sais, après une absence de vingt ans, quel changement l'oppression aura faite sur mes compatriotes ; il n'a pu être que funeste, car l'oppression ne fait qu'avilir. En retournant dans ma patrie, mes sentiments ne peuvent vous être douteux. Vous avez été généreux pour moi et je n'ai jamais été esclave. J'ose dire que ma vie entière a été un serment à la liberté, c'est déjà l'avoir fait à la Constitution que vous établissez. Il me reste à le faire à la nation qui m'adopte et au souverain que je reconnais.

Ce jour même, l'assemblée admit le général à prêter le serment civique.

Trois jours plus tard, le dimanche 25 avril, Lafayette passait en revue au Champ de Mars, en compagnie de Paoli et pour lui rendre honneur, une grande partie de la garde nationale à cheval et à pied.

Cette revue fut admirable. Paoli y reçut, plus que Lafayette peut-être, les applaudissements de la foule assemblée.

29 Mai 1790.

## REVUE PASSÉE PAR LOUIS XVI.

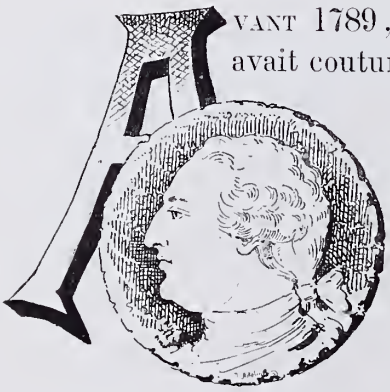

Avant 1789, c'était au mois de mai que le roi avait coutume de passer en revue, sur la plaine des Sablons, cette même plaine illustrée par Parmentier, les gardes françaises et les gardes suisses.

Ces cérémonies, sans doute fort belles, étaient extrêmement suivies : elles attiraient à Neuilly, non seulement la foule des Parisiens toujours avides de spectacles militaires, mais surtout les femmes de la cour qui y étalaient un luxe non dépassé de nos jours. Ces revues des Sablons étaient le plus souvent l'occasion de fêtes bruyantes et mondaines, dont la population calme et sage était rigoureusement exclue par la noblesse et par tout ce qui vivait de sa vie et gravitait autour d'elle.

En 1790, les gardes françaises et les gardes suisses s'étaient confondus avec la masse de l'armée ; la Révolution naissante avait atténué l'influence de ces corps d'élite ; la milice bourgeoise, créée une année plus tôt, succédant à ces régiments, le peuple prenait au sérieux, non encore au tragique, le rôle qui

*Le Roi passant la Revue de la Garde Nationale aux Champs de Mars.*

lui était échu. Une société nouvelle se levait, plus remuante, plus exclusive peut-être que celle qu'elle allait remplacer.

Le 29 mai 1790, Louis XVI passait en revue, non plus à la plaine des Sablons, mais bien au Champ de Mars, la garde nationale parisienne, composée de détachements envoyés par tous les districts. Il y eut là environ cinq mille hommes. Cette revue, la première à laquelle le roi prit une part personnelle, après les événements de 1789, laissa au souverain une impression qui dut lui être particulièrement douloureuse; elle combla de joie, au contraire, le peuple qui se sentait désormais maître de lui-même, et qui ne devait point tarder à le montrer.

14 Juillet 1790.

---

## LA FÉDÉRATION.

---

L'idée première d'une Confédération générale n'appartient pas à Paris. C'est, croyons-nous, la municipalité de la ville de Rennes qui, le 29 avril 1790, en conçut la première pensée, et en proposa la réalisation dans une adresse qui fut envoyée par ses soins à toutes les gardes nationales du pays; le 4 mai suivant, le district de Saint-Eustache, à Paris, prit une délibération conforme à ce vœu, et appela l'attention du Corps législatif sur ce projet, dont l'adoption devait tenir une si grande place dans les actes de la Révolution triomphante.

Sans attendre Paris, qui s'attardait, au bourg de l'Etoile, près de Valence, quatorze communes de la province du Dauphiné, avaient prêté le serment de rester à jamais unies et de voler au secours de leurs frères de Paris ou des autres villes de France qui seraient en danger pour la cause de la Liberté; le Poitou, la Bretagne, l'Alsace et la Lorraine, le Dauphiné, l'Anjou, s'étaient isolément confédérés. A Angoulême, avait eu lieu une réunion de plus de cinquante mille hommes; de leur côté, le Berry, la Touraine, l'Orléanais, le pays Chartrain,

s'étaient unis le 9 mai, dans une cérémonie patriotique au cri de : *Vive la nation*, *Vive la loi*, *Vive le roi*, qui devait bientôt devenir une sorte de cri de ralliement dans toute l'étendue du royaume.

Ce qui détermina l'Assemblée nationale à prendre une résolution définitive et à se placer à la tête de ce mouvement, auquel il semblait difficile de résister, fut surtout la réception à sa barre d'une députation de la ville d'Arras. Composée de citoyens habiles et résolus, cette députation demanda que toutes les gardes nationales fussent appelées à envoyer à Paris, pour y prêter le serment civique, des délégués choisis par elles-mêmes.

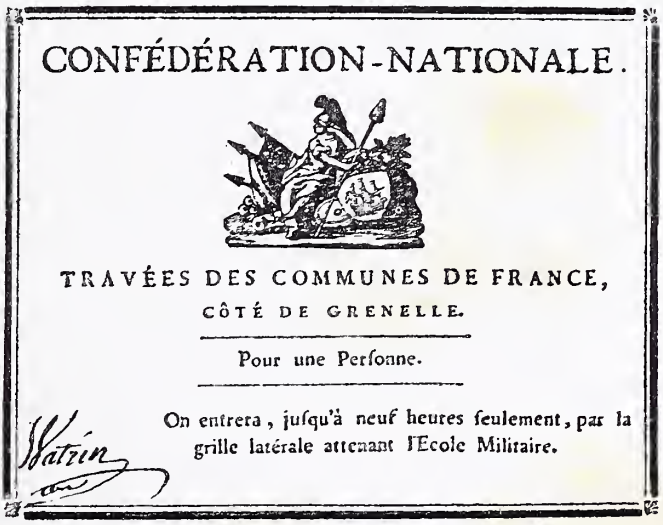
CONFÉDÉRATION-NATIONALE.

TRAVÉES DES COMMUNES DE FRANCE,
CÔTÉ DE GRENELLE.

Pour une Perſonne.

On entrera, juſqu'à neuf heures ſeulement, par la grille latérale attenant l'Ecole Militaire.

Cette proposition, accueillie par les applaudissements des représentants, fut, séance tenante, renvoyée pour l'exécution au Comité de Constitution, auquel on demanda de préparer les décrets nécessaires.

Comme on le pense bien, le ministre et le roi lui-même, n'étaient pas favorables à la fédération des gardes nationales : ils craignaient que quelque journée tumultueuse résultât de la

présence à Paris d'une foule aussi considérable et composée d'éléments aussi divers. Il leur fallut bien céder cependant sous la pression énergique des Comités parisiens, et fixer la fête tant désirée au 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Après avoir proposé successivement, la plaine des Sablons, celle de Grenelle, celle de Saint-Denis, on choisit définitivement le Champ de Mars comme lieu de réunion. La plaine de Saint-Denis et la plaine de Grenelle étaient d'ailleurs couvertes de récoltes qu'il eût fallu sacrifier; celle des Sablons, cultivée en partie, moins vaste et de forme peu régulière avait été écartée dès l'abord.

Dans sa séance du 8 juin 1790 l'assemblée nationale décrétait les articles suivants sur le Pacte fédératif :

Art. 1er. — Le directoire de chaque district du royaume, et dans le cas où le directoire ne serait pas encore en activité, le corps municipal de chaque district, est commis par l'assemblée nationale à l'effet de requérir les commandants de toutes les gardes nationales du district, d'assembler les dites gardes, chacune dans leur ressort; les dites gardes ainsi réunies choisiront six hommes sur cent, lesquels se transporteront dans le chef-lieu du district au jour déterminé par le district, ou par la municipalité requérante, et choisiront dans la totalité des gardes nationales du district, un homme sur deux cents, lequel sera chargé de se rendre à Paris pour la fédération générale qui aura lieu le 14 juillet prochain.

Les districts éloignés de la capitale de cent lieues auront la liberté de n'envoyer qu'un député par quatre cents hommes.

Art. 2. — Les directoires ou les corps municipaux du chef-lieu du district fixeront, de la manière la plus économique, la dépense à allouer aux députés pour leur voyage et leur retour, laquelle sera supportée par chaque district.

Art. 3. — Chaque régiment d'infanterie députera un officier présent au corps, le plus ancien de service, les années de soldat comptées; un bas-officier présent au corps le plus ancien de service, les années de soldat comptées; et les quatre plus anciens des soldats, pris indistinctement parmi les caporaux, grenadiers, chasseurs et tambours.

Chaque régiment de cavalerie députera un officier, un bas-officier, et deux cavaliers, dans la forme adoptée pour les régiments d'infanterie.

Le lendemain 9 juin, l'assemblée ayant renvoyé à l'examen

du Comité militaire, la fin du Règlement relatif à la Fédération, l'adoptait dans les termes suivants :

Les régiments du roi et celui des gardes-suisses, à raison de leur nombre double, auront une double représentation.

Les bataillons de chasseurs à pied députeront un officier, un bas-officier et quatre soldats.

Le corps des ouvriers d'artillerie et des mineurs, un officier, un bas-officier et deux simples soldats.

Les mêmes règles seront suivies pour les dragons, chasseurs et hussards.

Le régiment de carabiniers aura une représentation double des autres régiments, à cause de leur nombre.

Le génie sera représenté par le plus ancien de chaque grade.

La maréchaussée, par les quatre plus anciens officiers, les quatre plus anciens bas-officiers et les douze plus anciens cavaliers.

La Compagnie de la Connétablie par le plus ancien de chaque grade.

Par égard pour les vieux militaires qui ont bien servi leur patrie, les invalides seront représentés par les quatre plus anciens officiers, quatre plus anciens bas-officiers et douze soldats pris à l'Hôtel.

Les commissaires ordonnateurs des guerres en députeront deux des plus anciens.

Le corps des lieutenants des maréchaux de France le plus ancien d'entre eux.

Quant aux maisons militaires du Roi, de Monsieur, du comte d'Artois, elles seront représentées chacune par le plus ancien de chaque grade.

L'assemblée nationale déclare qu'elle n'entend rien préjuger sur le rang et la préexistence des corps sus nommés, ou de ceux qui ne le sont pas.

Quant au corps de la marine, il députera les deux plus anciens officiers de chaque grade dans chacun des départements de Brest, Toulon et Rochefort.

Chacune des divisions des corps des canonniers-matelots députera un des plus anciens officiers et quatre des plus anciens canonniers-matelots.

Les volontaires de la marine députeront deux des plus anciens du corps.

La marine marchande des principaux ports de mer, députera un capitaine par port.

L'assemblée a adopté également, comme article complémentaire, la proposition qui lui a été faite par Lanjuinais, de députer le plus ancien des maréchaux de France, des lieutenants-généraux et des maréchaux de camp.

Le samedi 5 Juin, l'assemblée nationale avait reçu une députation de la Commune de Paris qui exprimait le désir d'être autorisée à convoquer elle-même toutes les gardes nationales et toutes les troupes de ligne du royaume. Investie de ce mandat, elle faisait publier l'instruction suivante qui doit nécessairement trouver sa place ici :

Dès que l'adresse de la Commune de Paris sera parvenue dans les districts et distribuée dans les municipalités, les districts et les municipalités sont invités à procéder le plus promptement possible, à l'élection de leurs députés, dans la forme exprimée au décret de l'assemblée nationale du 8 juin. Les régiments et autres corps militaires sont également invités à suivre promptement, pour leurs députations, le mode prescrit par le décret du 9, et à se conformer, à cet égard, aux ordres du roi.

Quoique le décret de l'assemblée nationale n'appelle au pacte fédératif que les gardes nationales du royaume, la Confédération ne sera pas moins celle de tous les français. Dans l'esprit de la constitution, et dans l'état d'un peuple libre, tout citoyen doit être soldat. C'est sous ce dernier rapport que tous les Français vont se réunir pour le maintien de la constitution, et c'est les armes à la main qu'il leur convient de jurer de la soutenir.

Les députés de chaque district représenteront donc bien réellement tous les citoyens de leur district. En conséquence, ils seront munis des pouvoirs de tous leurs concitoyens, à l'effet d'adhérer pour eux au pacte fédératif national.

MM. les députés sont invités à se rendre à Paris, au plus tard pour le 12 juillet. Dès qu'ils seront arrivés, ils voudront bien se présenter à l'Hôtel de la mairie, au bureau de la Confédération, pour y faire vérifier leurs pouvoirs ; ils y recevront une carte portant ces mots : *Confédération nationale.*

Les districts qui voudraient faire parvenir quelques observations, les adresseront à l'Hôtel de la mairie, sous le couvert de M. le maire de Paris, en distinguant leurs lettres par ces mots, placés en tête : *Confédération nationale.*

La veille de la cérémonie, MM. les députés seront invités par une proclamation, à se rassembler dans le lieu qui sera désigné.

On y fera l'appel des districts qui se réuniront, pour représenter leurs départements respectifs, d'où il résultera quatre-vingt-trois divisions. Chacune de ces divisions sera distinguée par une bannière portant le nom de son département. La commune de Paris fera préparer à cet effet, quatre-vingt-trois bannières uniformes. Elles seront portées à la cérémonie par MM. les députés, qui les déposeront, à leur retour, dans le chef-lieu de leurs départements, pour y servir de monument et de gage de la sainte alliance contractée par tous les français, pour y être

portées dans les revues générales et à la cérémonie du pacte fédératif, qui se renouvellera tous les ans, à la même époque, dans chaque département.

Cette époque demeurera fixée au 14 juillet, jour mémorable auquel la France a reconquis sa liberté.

MM. les députés des troupes de ligne auront à leur tête une oriflamme qui restera déposée dans la salle de l'assemblée nationale.

Tous les citoyens du royaume voudront, sans doute, s'unir personnellement au pacte auguste et solennel que la nation va contracter. Ce sera le 14 juillet, à l'heure précise de midi, que le signal de la cérémonie sera donné à Paris. La Commune de Paris invite toutes les municipalités du royaume à rassembler, le même jour et à la même heure, leurs communes respectives, conjointement avec les troupes de ligne qui se trouveront dans leurs arrondissements, afin que le serment fédératif soit prononcé de concert, et au même instant, par tous les habitants et dans toutes les parties de cet empire.

Qu'on excuse la longueur de ces documents, bien oubliés aujourd'hui et difficiles à retrouver ; il est utile de les mettre en lumière.

Les historiens les plus illustres : Thiers, Mignet, Michelet, Louis Blanc, pour ne citer que ceux-là, n'ont voulu voir, de la Révolution, que ses grandes lignes : le point de départ et les conséquences, les causes et les effets. Ce réveil de tout un peuple, cette explosion merveilleuse de patriotisme, les ont frappés, passionnés, comme ils frappent et passionnent ceux qui étudient avec conscience et sans parti-pris cette époque admirable, la plus éclatante de notre histoire nationale. Nous nous tenons comme il convient, respectueusement à distance de ces grands historiens, et nous inclinant devant les monuments qu'ils ont pieusement élevés à la gloire du pays, nous nous contentons de classer modestement les pièces du procès, en bornant d'ailleurs cette classification aux événements dont le Champ de Mars a été le témoin.

Chose singulière, la fête de la Fédération si ardemment désirée, si impatiemment attendue par la nation tout entière, trouva cependant quelques détracteurs. Des bruits inquiétants furent répandus parmi la population parisienne par des agents inconnus ; selon les auteurs de ces bruits, on devait mettre à

profit le moment où les gardes nationales seraient réunies au Champ de Mars pour piller les habitations de la ville ; une révolution nouvelle était imminente ; le roi devait rentrer aux Tuileries comme souverain absolu ; le Champ de Mars devait être miné.

Rien de tout cela n'était vrai, aucune de ces calomnies n'avait de base sérieuse. La Commune de Paris poursuivait son œuvre et préparait activement la réception des députés des gardes nationales et des troupes de ligne ; dès le 3 juillet, ces députés se présentaient à Paris. Venus à pied, soit isolément soit en corps, des points les plus éloignés de la France, tous avaient conscience de la grandeur de la mission qui leur était confiée.

C'était la première fois que ces hommes, ne parlant pas tous la même langue, mais aspirant au même idéal : la liberté, allaient se trouver réunis. L'élite de la nation, les meilleurs parmi les meilleurs, étaient chargés par leurs concitoyens de venir à Paris et de les y représenter ; ils devaient leur rapporter la bonne parole et sceller l'unité nationale.

Il en vint de partout, joyeusement, librement, fiers et heureux de se sentir enfin maîtres d'eux-mêmes. Paris les reçut à bras et cœurs ouverts ; on s'y disputa l'honneur de les héberger, on leur fit au foyer domestique la place la plus belle. Le père de famille s'inclina devant ces nouveaux venus et salua en eux l'idée généreuse de l'union du pays tout entier, dont ils étaient la preuve vivante.

Le moment approchait où la fête de la Fédération allait s'accomplir ; malheureusement le Champ de Mars n'était point préparé, et les parisiens ne l'ignoraient pas. Il s'agissait de remuer et de déplacer des milliers de tombereaux de terre et de former une sorte d'amphithéâtre qui permît aux spectateurs de prendre place à la manifestation du 14 juillet.

Ce n'était pas une transformation facile qu'il s'agissait d'opérer ; tous les ouvriers inoccupés y fussent restés impuissants.

C'est alors que Paris assista à un spectacle qui a dû frapper

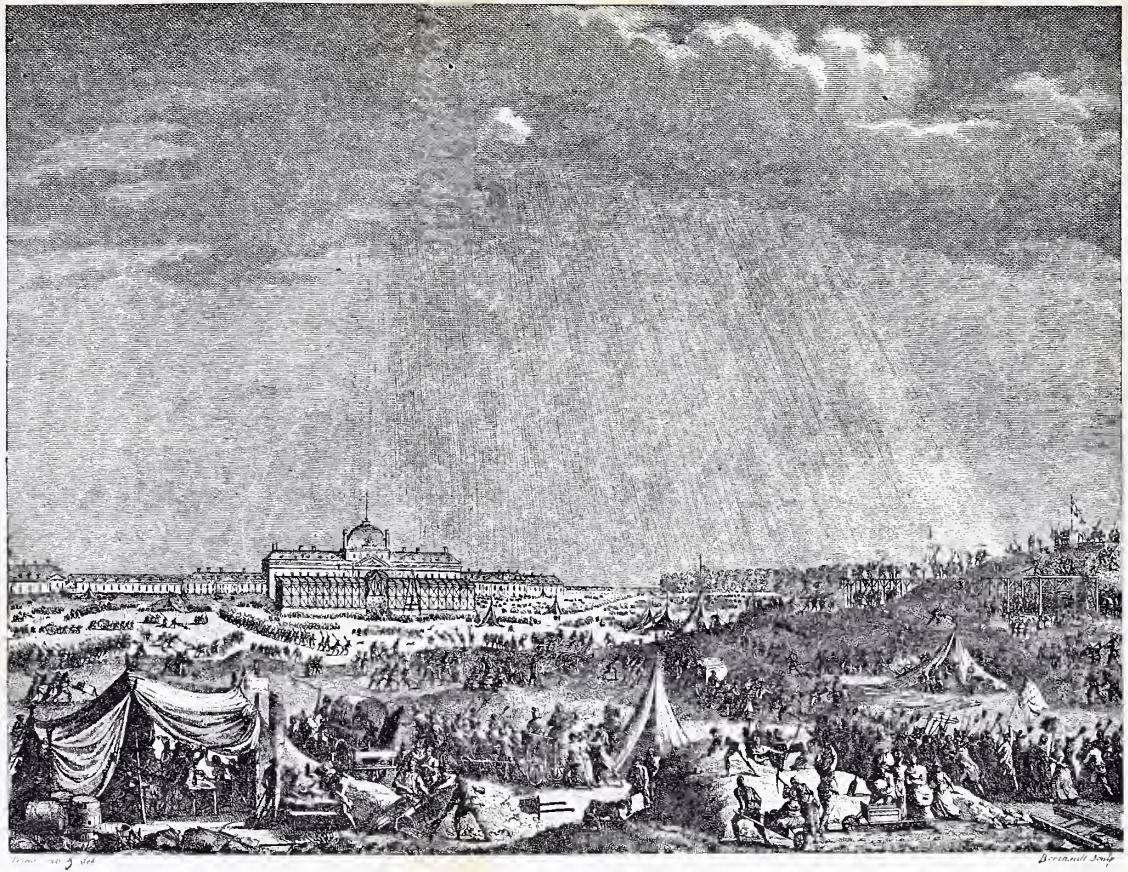

TRAVAUX DU CHAMP DE MARS,

pour la Fédération du 14 Juillet 1790.

nos pères d'admiration et de reconnaissance. Dès le 4 juillet, le bataillon des Petits Augustins avait compris qu'il fallait agir. Après avoir résolu de prendre lui-même part aux travaux de terrassement, il avait exprimé le vœu que tous les bras disponibles fussent employés au Champ de Mars.

Cet appel fut entendu. D'un commun accord, sans bruit, mus par une pensée unique, tous les bataillons de la garde nationale parisienne se transportèrent sur les lieux mêmes et la vaste plaine, presque déserte quelques jours avant, fut immédiatement occupée par une véritable armée de travailleurs, tous dévoués à la même œuvre et résolus à ne la quitter qu'après son complet achèvement.

Les élèves de l'Académie de peinture, les acteurs du théâtre de Mlle Montansier, conduits par leur directrice, les élèves de différentes institutions, entre autres ceux de la pension Dubuffe de Vincennes, les invalides, prirent leur place sur cet immense chantier; les femmes de Paris, quelle que fût leur condition, électrisées par l'exemple, remplies d'un enthousiasme qui ne se démentit point, y disputèrent à leurs frères, à leurs maris, les travaux les plus difficiles, ceux qui exigeaient le plus de vigueur et le plus d'adresse. On constata même la présence de prêtres et de religieux qui se comportèrent avec le patriotisme le plus ardent.

Pendant plusieurs jours, sans fatigue et sans trève, malgré des pluies presque constantes, deux cent mille personnes poursuivirent la tâche qu'elles s'étaient donnée.

« La chose fut menée d'un grand cœur, dit Michelet, comme une bataille sacrée. L'autorité espérait, par sa lenteur calculée, entraver, empêcher la fête de l'Union ; elle devenait impossible. Mais la France voulut, et cela fut fait. »

Le 8 juillet, la municipalité, renonçant à l'aide précieuse qu'elle avait reçue, faisait connaître que le zèle des travailleurs était désormais sans objet. Le lendemain, Louis XVI, peut-être un peu contre son gré, parut au Champ de Mars, apportant, lui aussi, à l'œuvre nationale, le secours de son bras.

Les travaux terminés, la transformation était complète. Une œuvre de géants s'était accomplie en quelques jours, en quelques heures plutôt. Un amphithéâtre immense, rompu par de nombreux passages à niveau, avait été créé et disposé de manière à recevoir un nombre de spectateurs parisiens, provinciaux ou étrangers qu'on a pu, quelques jours plus tard, évaluer sans exagération à plus de trois cent mille.

Soutenues par de vigoureux contreforts, les terres étaient assez résistantes pour supporter sans craintes d'accidents, trente rangs de gradins.

Le grand jour venu, le cortège massé sur le boulevard Saint-Antoine (aujourd'hui boulevard Beaumarchais), se mit en marche dès sept heures du matin. La place réservée à chacune des députations avait été arrêtée à l'avance. Au plus âgé des députés de chaque département était échu l'honneur de porter la bannière blanche sur laquelle était peint, au milieu d'une couronne de chêne, le nom du département auquel elle appartenait.

Le signal du départ donné, l'immense colonne s'ébranla. On y vit successivement figurer un corps de cavalerie parisienne et de grenadiers, précédé de tambours et de musiciens, puis, les électeurs de la ville de Paris, accompagnés de soldats-citoyens ; venaient après, entre deux rangs de gardes, le Comité militaire, les présidents des districts, le Comité de fédération et les administrateurs de la Ville. Au sein du cortège, les délégués de la maison du Roi, les maréchaux de France et les officiers généraux avaient pris place.

A la suite de ces députations officielles, paraissaient les héros de la fête : les dix-huit mille députés fédératifs, avec leurs quatre-vingt-trois bannières.

La marche était fermée par des grenadiers et des gardes à cheval.

Du boulevard Saint-Antoine, le cortège suivit les boulevards

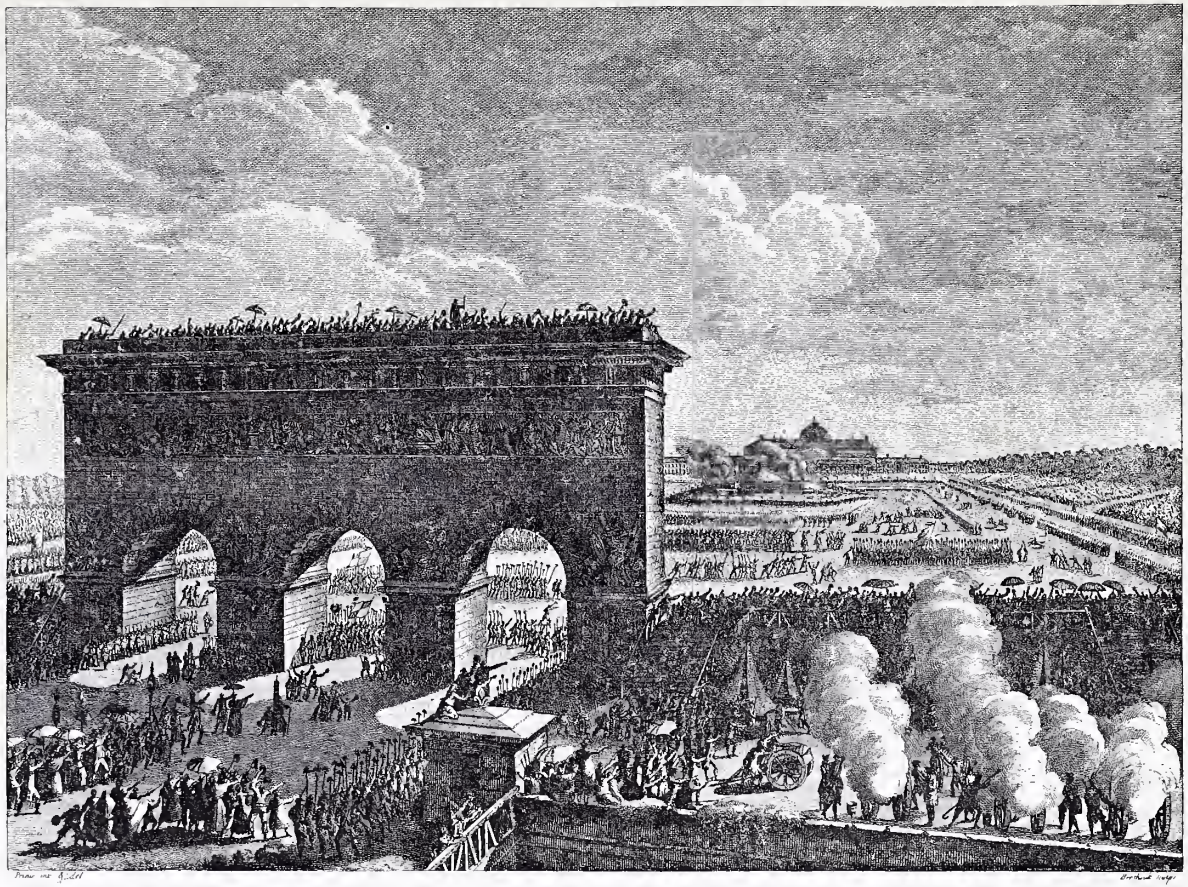

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FAITE A PARIS,

le 14 Juillet 1790.

jusqu'à la porte Saint-Denis; arrivé à ce point, il prit la rue Saint-Denis jusqu'à la rue de la Ferronnerie ; cette courte voie traversée, il s'engagea dans la rue Saint-Honoré, prit la rue Royale et stationna quelques instants sur la place de la Concorde (alors place Louis XV), où l'attendait l'assemblée nationale, enveloppée, pour ainsi dire, par les drapeaux des soixante bataillons de la garde parisienne ; l'assemblée était précédée d'un bataillon d'enfants et suivie d'un bataillon de vieillards.

Ainsi renforcé, le cortège longea la Seine par le cours la Reine et le quai de Chaillot jusqu'au moment où, arrivé en vue du Champ de Mars, il se trouva en présence d'un pont de bateaux, hardiment établi à l'endroit même qu'occupe aujourd'hui le pont d'Iéna.

Les berges surélevées de la Seine n'existaient pas alors. Le sol avait été aplani et le pont de bateaux se trouvait à peu près au niveau du Champ de Mars, à l'entrée duquel on avait construit un arc de triomphe à trois arcades. Dans le plus grand ordre, aux acclamations de tout un peuple débordant de joie et de fierté, le cortège, salué par des salves d'artillerie, pénétra sous cet arc. Les députations officielles passèrent sous l'arceau du milieu, les députés fédératifs prirent les arceaux de droite et de gauche, suivant l'emplacement qui leur avait été attribué.

Quand ce mouvement fut opéré, il était trois heures et demie.

Les inscriptions de l'arc de triomphe ont été conservées; il nous semble qu'il est utile de leur réserver une place ici.

Du côté du Champ de Mars se trouvaient les suivantes :

« Nous ne vous craindrons plus, subalternes tyrans,
» Vous qui nous opprimiez sous cent noms différents. »

« Les droits de l'homme étoient méconnus depuis des siècles ; ils ont été réta-
» blis pour l'humanité entière. »

« Le roi d'un peuple libre est seul un roi puissant. »

« Vous chérissiez cette liberté ; vous la possédez maintenant ; montrez-vous
» dignes de la conserver. »

Les inscriptions regardant le pont des bateaux étaient ainsi conçues :

« La patrie ou la loi peut seule nous armer ;
» Mourons pour la défendre, et vivons pour l'aimer. »

« Consacrés aux travaux de la Constitution, nous la terminerons. »

« Le pauvre, sous ce défenseur,
» Ne craindra plus que l'opresseur
» Lui ravisse son héritage. »

« Tout nous offre un heureux présage ;
» Tout flatte nos désirs.
» Loin de nous, écartez l'orage,
» Et comblez nos plaisirs.

Si on y songe un instant et qu'on se reporte par la pensée à l'époque où elle avait lieu, cette fête, la première à laquelle Paris tout entier assistait, devait présenter un caractère de grandeur et de majesté, bien fait pour frapper l'imagination d'un peuple encore peu familiarisé avec les splendeurs des spectacles officiels, et qui se sentait appelé à des destinées meilleures.

Du côté de l'Ecole Militaire, avait été élevée une galerie couverte et ornée de draperies bleues ornementées d'or. Au centre, se trouvait le pavillon royal, ou plutôt le trône sur lequel le roi prit place, ayant à sa droite le président de l'Assemblée nationale. La galerie tout entière était occupée par la reine accompagnée du dauphin, et par les invités de la cour.

Au milieu du Champ de Mars, placé sur un terre-plein haut de vingt-cinq pieds, dominant la foule, s'élevait l'autel de la Patrie, dont l'escalier quadrangulaire était occupé par deux cents prêtres, ceints de l'écharpe tricolore. Aux angles de cet escalier, sur quatre plate-formes, avaient été construits des autels brûle-parfums.

Sur les quatre faces de l'autel de la Patrie, on lisait des inscriptions que nous voulons reproduire :

En face du trône, se trouvait le texte du serment décrété par l'Assemblée; celui-là même qui fut prononcé par Lafayette.

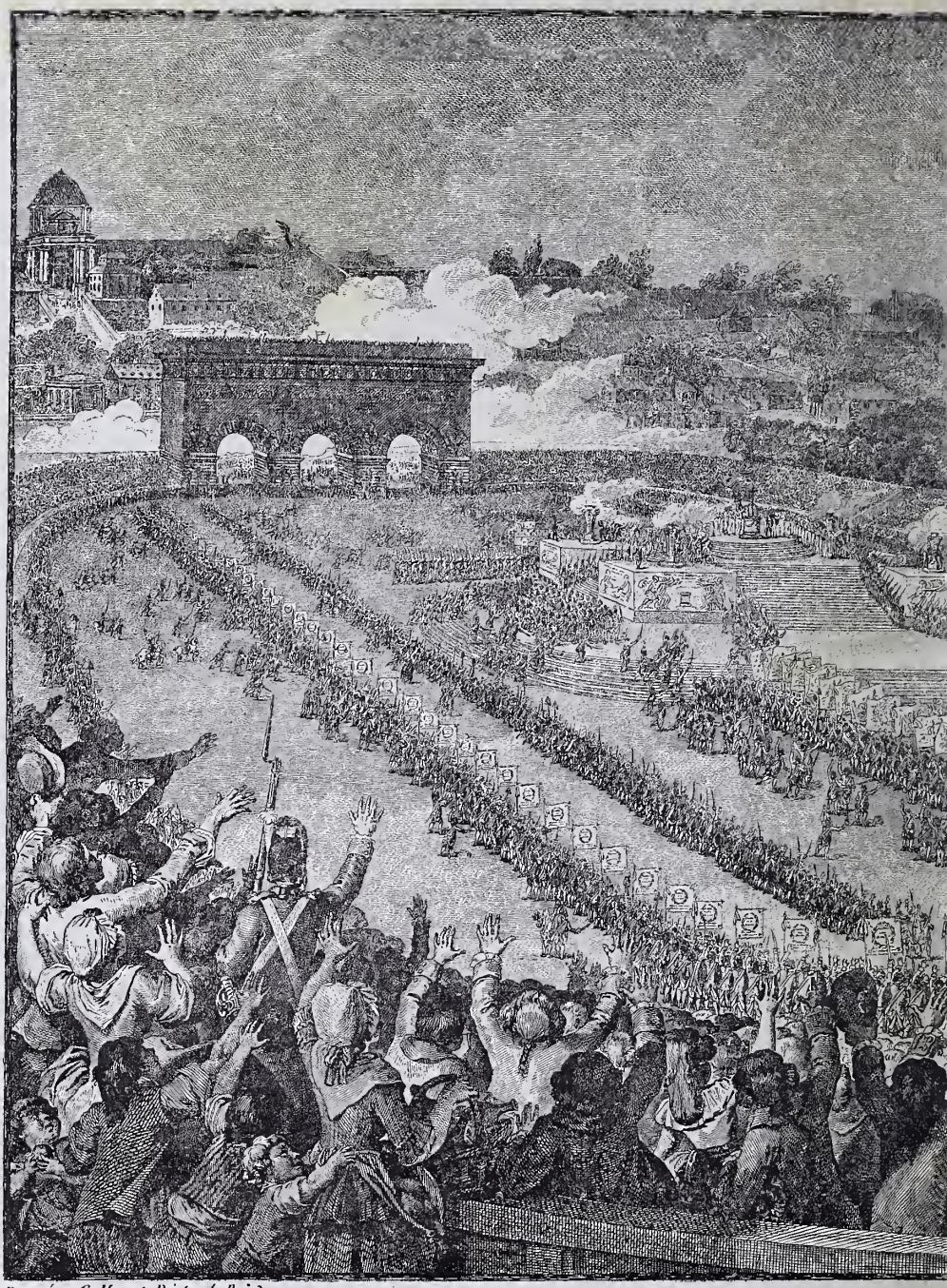

*Dessiné par C. Monnet, Peintre du Roi ?.*

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE

le

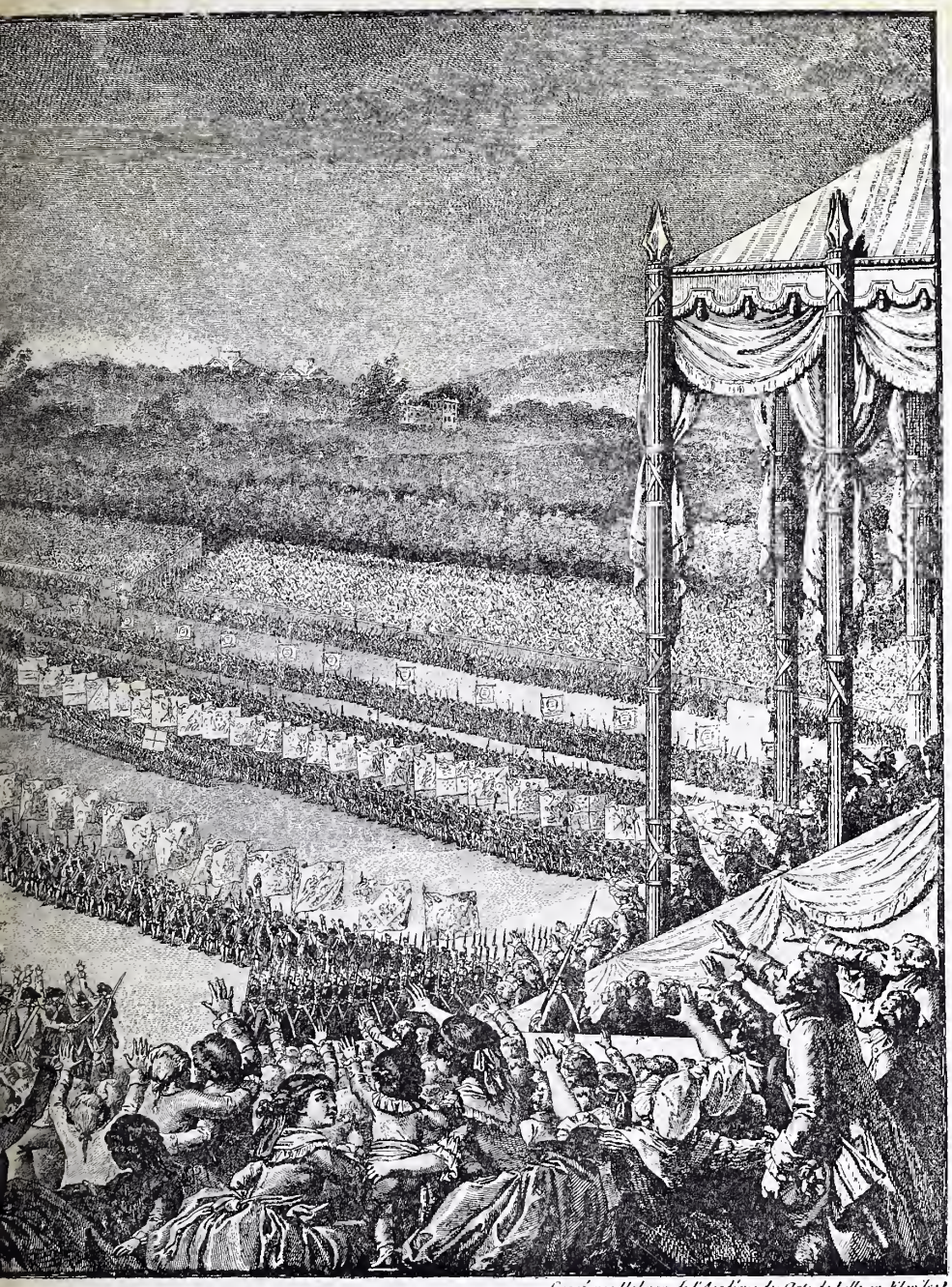

Gravé par Holman, de l'Académie des Arts de Lille en Flandre.

NÇAIS AU CHAMP DE MARS,

90.

Du côté de la Seine, une composition peinte, figurait la liberté accompagnant l'abondance et l'agriculture. Au-dessus de ce groupe, un génie planant dans les airs, soutenait le mot : « Constitution ».

La face de l'autel, regardant Paris, portait les deux inscriptions suivantes :

« Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
» C'est la seule vertu qui fait leur différence. »

« La loi dans tout État doit être universelle.
» Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle. »

Du côté de Grenelle, au milieu de renommées, sonnant de la trompette, on lisait :

« Songez aux trois mots sacrés qui garantissent les décrets : « La nation,
» la loi et le roi. » La nation, c'est vous ; la loi, c'est encore vous, c'est votre
» volonté. Le roi, c'est le gardien de la loi. »

L'évêque d'Autun, Talleyrand, officiait ; il bénit tout d'abord les quatre-vingt-trois bannières fédératives, puis le drapeau qui flottait sur la tête du roi ; ensuite, il célébra la messe qui fut écoutée dans le plus religieux silence.

Quand la messe fut célébrée, Lafayette, délégué général des gardes nationales de France, gravit lentement les degrés de l'autel et étendant la main :

Je jure, dit-il, d'être à jamais fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi ; de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi ; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des graines et subsistances dans l'intérieur du royaume et la perception des contributions publiques, sous quelques formes qu'elles existent ; de demeurer uni à tous les Français par tous les liens indissolubles de la fraternité.

Après lui, parut le président de l'Assemblée nationale, Bonnet :

Je jure, dit-il à son tour, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi.

Enfin le roi se leva et, de la place qu'il occupait, prononça d'une voix forte et d'un accent résolu, les paroles suivantes :

Moi, roi des Français, je jure à la Nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutive de l'Etat, à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois.

Alors, du Champ de Mars, des tribunes et de l'amphithéâtre s'éleva une clameur immense : « Je le jure » répéta la foule.

La Reine, à ce moment, prit le dauphin dans ses bras, l'éleva vers l'autel et le présenta au peuple. Cet acte fut accueilli par des acclamations unanimes.

Lorsque Lafayette, qui était à cette époque encore l'idole des Parisiens, descendit de l'autel, l'enthousiasme avait besoin de se traduire par quelque fait tangible, l'émotion était indescriptible, les fédérés se précipitaient vers le général, et, dit Prudhomme : « les uns lui baisaient le visage, les autres les « mains, d'autres l'habit : ce ne fut qu'avec beaucoup de peine « qu'il parvint à remonter à cheval. Alors tout fut baisé, ses « cuisses, ses bottes, les harnais du cheval et le cheval lui-« même ».

A six heures du soir, de nouvelles salves d'artillerie annonçaient la fin de la cérémonie.

Mr. DE LA FAYETTE

Député de la Sénéchaussée de Riom, à l'Assemblée Nationale,
Elu Par Aclamation :
COMMANDANT GENERAL
de la Garde Nationale Parisienne

Dans ces Traités et dans sa Vie
Règne la droiture et l'honneur
l'Europe connoit son Genie
Et les Infortunées son Coeur

**18 Juillet 1790.**

## REVUE PASSÉE PAR LAFAYETTE.

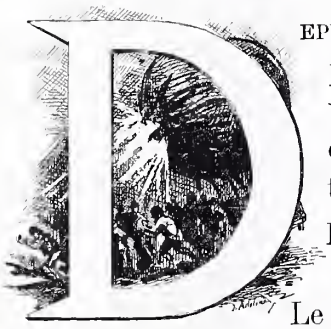

Depuis le 14 juillet, Paris était en fête. La présence des fédérés au milieu de la ville, semblait l'occasion toute naturelle de multiplier les manifestations patriotiques, et les Parisiens n'y manquaient pas.

Le dimanche 18 juillet eut lieu, au Champ de Mars, qui prit, à partir de ce jour, le nom de *Champ de la Fédération*, une revue de la garde nationale. Les députés de la fédération avaient été priés d'y assister à la fois comme acteurs et comme spectateurs. A la première heure, les gradins du côté du Champ furent, comme le mercredi précédent, littéralement pris d'assaut par une foule joyeuse et bienveillante; la galerie couverte adossée à l'Ecole militaire, avait été réservée aux invités revêtus d'uniformes.

Délégué par le roi, Lafayette, le chapeau à la main, hardiment campé sur son cheval blanc, passa, encore grisé de son extraordinaire succès du 14 juillet, entre l'armée parisienne et une haie de fédérés.

A cette revue, la popularité de Lafayette s'affirma et devint du délire. Acclamé par la population, les troupes elles-mêmes lui prodiguaient les marques d'une admiration aussi bruyante qu'elle était irréfléchie.

Cette revue faillit se mal terminer, après le défilé des troupes, on procéda, au milieu du Champ de Mars, au gonflement d'une montgolfière, mais, l'aéronaute chargé de l'opération, en ayant mal calculé les phases, ne put la mener à bien et dut fuir devant les menaces de la foule.

Comme toujours, il se trouva là, un spectateur plus inhabile encore, mais qui ne doutant de rien, s'offrit et n'arriva, malgré ses bonnes intentions, qu'à produire une formidable explosion, blessant plusieurs personnes et mettant en émoi la foule tout entière.

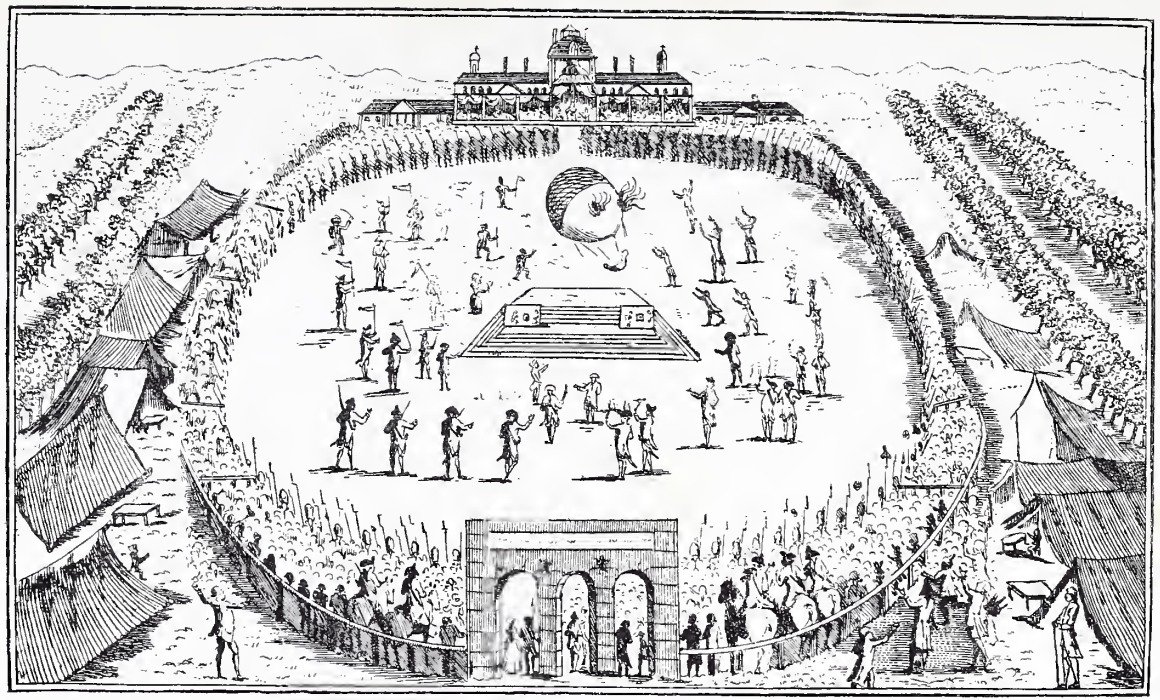

*Vue de la Fete Champêtre donnée au Champ de Mars le 18 Juillet 1790.*
*Et de la Chute du Balon qui devoit etre enlevé.*

20 Septembre 1790.

---

## POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES CITOYENS MORTS A NANCY.

---

Ce n'était pas sans difficultés et sans luttes que les principes révolutionnaires avaient pénétré dans l'armée. Les soldats et les bas-officiers, comme on disait alors, avaient vite adopté les idées qui s'étaient fait jour avec 89. Mais les officiers, presque tous de familles nobles, résistaient sourdement, apportant ainsi dans l'exercice de leur mandat, des ferments de discorde qui ne devaient pas tarder à produire les plus déplorables effets.

L'armée était donc ouvertement divisée. Les soldats, forts des droits qui leur étaient acquis, cherchaient en toutes circonstances à les faire prévaloir, même contre le sentiment de leurs chefs. Non contents de discuter les actes de ceux-ci, ils avaient peu à peu organisé, au sein des régiments, des Comités fortement constitués et résolus à l'action. Des troubles sérieux avaient éclaté à ce sujet dans divers régiments et sur plusieurs points du territoire.

Le 6 août 1790, le ministre de la guerre, La Tour du Pin, ému de ces faits, s'était présenté à l'Assemblée nationale :

« Le roi m'envoie, avait-il dit, vous prévenir de la licence effrénée qui s'est introduite dans l'armée... Tous les jours mon cabinet est rempli de soldats qui viennent fièrement m'intimer la volonté de leurs commettants... La France ne pouvant exister sans soldats, ne pourra bientôt plus exister avec eux. Le soldat n'a ni juges ni lois ; rendez-lui ses juges et que le soldat séditieux tremble devant ces conseils de guerre, qui pendant si longtemps l'ont retenu dans la subordination, la discipline et l'amour du devoir ».

L'Assemblée nationale, le jour même où le danger lui était signalé, avait rendu un décret dont il importe de connaître les deux premiers articles ainsi conçus :

Art. 1er. — Les lois militaires actuellement existantes continueront d'être observées, jusqu'à la promulgation des lois nouvelles ;

Art. 2. — Excepté le Conseil d'administration, toutes autres associations établies dans les régiments, cesseront à partir de la publication du présent décret.

Mais le mal était déjà profond et ce décret ne fut point immédiatement obéi.

Parmi les régiments où l'indiscipline avait pris le caractère le plus grave, figuraient ceux de Nancy : le régiment *Mestre-de-Camp*, celui de *Château-vieux* et le *Régiment du roi*. Les griefs que ces régiments prétendaient avoir contre leurs chefs étaient de diverses natures : le paiement de la solde s'effectuant, selon eux, de manière irrégulière ; le renvoi de l'armée des soldats dont les idées semblaient trop avancées, et dont la présence au corps gênait l'action rétrograde des officiers. C'était là le fond de leurs réclamations, mais ce qui présentait surtout une gravité exceptionnelle résidait dans l'état d'esprit des officiers vis-à-vis de leurs subordonnés.

Les régiments de Nancy étaient accusés d'avoir mal administré

ou même dissipé les deniers qui leur étaient confiés ; désireux de porter leurs doléances au ministre de la guerre, ils désignèrent, contrairement aux dispositions du décret du 6 août, des députés ayant mission d'expliquer les faits. Dès leur arrivée à Paris, la Tour du Pin les fit incarcérer à la prison de *la Force*.

Quelques jours plus tard, ces mêmes députés, transférés aux Invalides, obtenaient d'être entendus par le Comité militaire de l'Assemblée nationale. Ils repoussaient avec énergie l'accusation de dilapidation pesant surtout sur le *Régiment du roi;* ils insistaient sur l'esprit de division introduit dans les régiments de Nancy, sur les collisions pouvant en résulter ; ils demandaient enfin qu'une enquête eût lieu sur les faits qui leur étaient reprochés. Un mémoire justificatif était joint à leur demande.

Si les régiments incriminés s'en étaient tenus à cette démarche, quelque irrégulière qu'elle fût, tout aurait pu s'arranger, mais de graves actes d'indiscipline et de rebellion furent de nouveau commis à Nancy. Le pouvoir législatif eut alors le devoir d'intervenir.

Force devait rester à la loi. Le 16 août, l'Assemblée nationale décrétait que la violation à main armée, par les troupes, des décrets sanctionnés par le roi, étant un crime de lèse-nation, ceux qui avaient excité la rébellion à Nancy, devaient être punis.

Le même décret ordonnait à la municipalité, aux gardes nationales de Nancy et au commandant militaire de la place, de s'assurer des coupables et de requérir, si besoin était, l'intervention d'une force militaire tirée des garnisons et des gardes nationales de la Meurthe ou des départements voisins.

Ce nouveau décret mit le feu aux poudres. Le 31 août, le général de Bouillé, entièrement acquis au roi, en donna lecture devant les troupes assemblées. Il refusa ensuite de recevoir les délégués des régiments mutinés, et leur intima l'ordre de se rendre, « reposés sur les armes », en dehors de la ville.

La présence des régiments suisses rendit tout mouvement inutile. Comme il arrive souvent en pareille circonstance,

quelques coups de fusil ayant été tirés, l'engagement devint bientôt général et se répandit dans les rues et dans les maisons de Nancy. Ce fut une véritable boucherie.

M. de Bouillé eut gain de cause cependant. Le *Régiment du roi* capitula et fut immédiatement envoyé à Verdun; le régiment *Mestre-de-Camp*, dispersé ou fait prisonnier, fut dirigé sur Toul; enfin le régiment de *Château-Vieux*, le plus éprouvé, reçut l'ordre de partir à Vic et à Marsal.

Cette sanglante répression, peut-être nécessaire, coûta la vie à plusieurs centaines d'hommes. Elle eut, à Paris, un extraordinaire retentissement. On put y craindre un instant un soulèvement général qui eût été fatal au pays. Les pouvoirs exécutif et législatif montrèrent heureusement une décision qui domina le mouvement et le fit avorter.

Un procès fut intenté aux soldats de *Château-Vieux*. Ils comparurent devant un conseil de guerre. Vingt-et-un d'entre eux furent condamnés à être pendus; un autre fut rompu vif; soixante-quatre furent envoyés aux galères.

Ce jugement sévère ayant été exécuté, les bataillons de la garde nationale de Paris, vivement poussés par Lafayette, dont Bouillé était parent rapproché, se réunirent par députation à l'Hôtel-de-Ville et votèrent une adresse de félicitations à la garde nationale de Metz. Afin d'atténuer en partie l'effet de cette adresse, qu'elle savait frappée d'impopularité, l'assemblée arrêtait que, « déplorant sincèrement l'erreur funeste où paraissoient avoir été induites tant les gardes nationales que les troupes de ligne qui ont accompagné M. de Bouillé dans son expédition de Nancy, erreur qui a fait couler le sang des Français par la main des Français, il seroit fait des compliments de condoléance à ces troupes, sur la perte qu'elles avoient essuyée ».

On ne s'en tint pas là et on fit bien.

Absolument défavorable à M. de Bouillé, Paris en était arrivé à la plus bruyante et à la plus dangereuse exaspération. Lafayette avait compris et on avait aussi compris en haut lieu, qu'il était

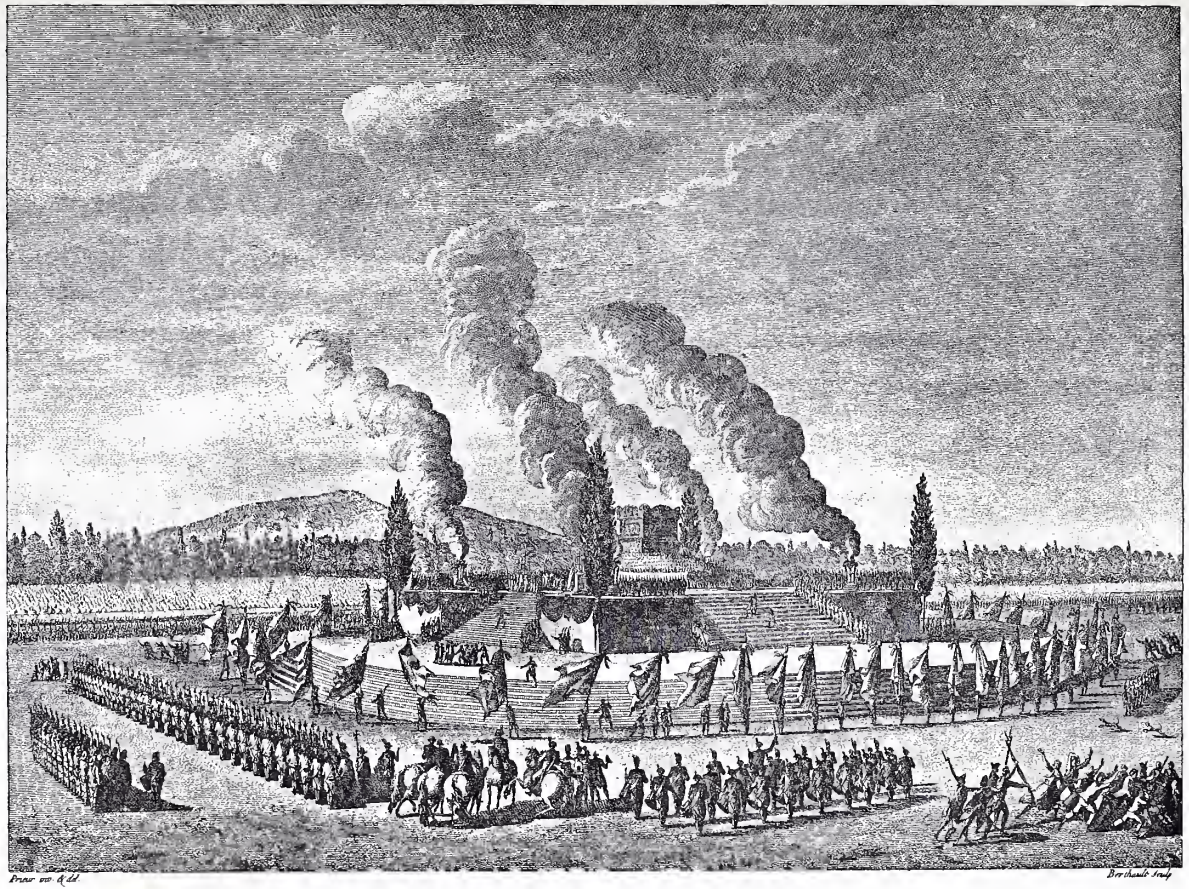

POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES CITOYENS SOLDATS MORTS A NANCY,
en Septembre 1790.

nécessaire de donner un semblant de satisfaction à la population surexcitée.

Le 29 septembre 1790, avait lieu, au Champ de la Fédération, une pompe funèbre en l'honneur des citoyens morts à Nancy. A cette cérémonie assistaient soixante aumôniers entourant l'autel de la Patrie, sur lequel avait été construit un vaste sarcophage.

Toutes les gardes nationales de Paris et des environs avaient voulu se faire représenter par d'importantes députations.

De temps à autre, les musiques militaires exécutaient des airs funèbres, interrompus par des salves d'artillerie.

Une députation du *Régiment du roi* avait tenu à honneur de venir de Verdun se joindre aux gardes nationales, mais Lafayette, mal inspiré, exigea son départ immédiat.

La foule qui couvrait les tribunes ignora fort heureusement cette circonstance bien faite pour attiser les haines, et se retira fort impressionnée.

## 14 Juillet 1791

---

# COMMÉMORATION DE LA FÉDÉRATION.

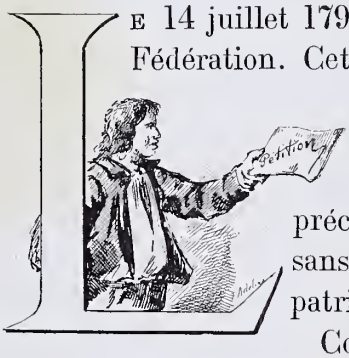


Le 14 juillet 1791, eut lieu la commémoration de la Fédération. Cette fête, à laquelle on voulait donner un grand éclat, attira au Champ de Mars une foule considérable; mais, le chemin parcouru depuis l'année précédente ne l'ayant pas été sans tristesse, sans déceptions et sans heurts, l'esprit patriotique des Parisiens s'en était ressenti.

Comme l'armée s'était divisée, la population civile se divisa. Tour à tour attaquée avec violence ou défendue avec énergie, la personne du roi devint l'objet de récriminations qui faisaient prévoir, à court délai, la possibilité de quelque catastrophe. La fuite à Varennes et le retour à Paris étaient le sujet de discussions sans cesse renouvelées. La noblesse, s'appuyant sur la cour, tentait de ressaisir les bribes d'un pouvoir qui lui échappait; de leur côté, les patriotes, maîtres de la situation, exigeaient la disparition de leurs ennemis, et faisaient ouvertement le procès de la royauté et de tout ce qui l'approchait.

En parfaite communion d'idées avec le peuple tout entier dès 1789, la garde nationale, il faut bien le dire, avait perdu une

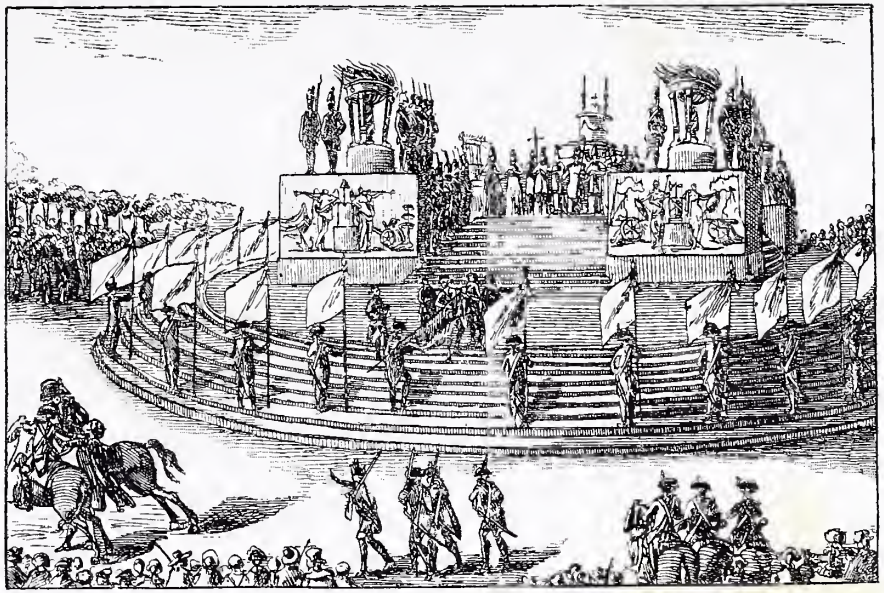

COMMÉMORATION DE LA FÉDÉRATION,

LE 14 JUILLET 1791.

large part de son influence ; loin d'être accueillie, le 14 juillet 1791 par les acclamations de la population, comme elle l'avait toujours été précédemment, elle eut, ce jour-là, à lutter contre un fort parti de factieux. Il s'en fallut de peu qu'une échauffourée grave résultât de ces dispositions mauvaises ; des coups furent échangés, des pierres furent lancées de part et d'autre, mais grâce à l'intervention des citoyens paisibles, le calme se fit, et l'évêque de Paris put procéder au service divin en présence des délégations civiles et militaires.

Au moment même où le peuple se précipitait en foule vers l'autel de la Patrie, pour y renouveler le serment qu'il avait déjà prêté en 1790, Lafayette vint au Champ-de-Mars ; il y fut accueilli avec la plus extrême froideur.

Le lendemain 15 juillet, plus de dix mille citoyens se portaient de nouveau au Champ-de-Mars, et signaient sur l'autel une pétition à l'Assemblée nationale ; c'était à ce moment même que l'assemblée discutait l'inviolabilité de la personne du roi.

Les têtes étaient échauffées ; cependant, sauf quelques rixes isolées, les choses se passèrent assez correctement, et les signataires, fiers de leur exploit, purent regagner Paris sans encombre.

La pétition destinée à l'assemblée était conçue dans les termes qui suivent :

C'est pour lui donner une Constitution et non pour établir sur le trône un chef traître à ses serments, que la Nation vous a envoyés. Justement alarmés des dispositions du projet qui vous est présenté par vos comités, nous venons vous inviter à dissiper nos inquiétudes. Lorsque les Romains voyaient la patrie en danger, ils se rassemblaient comme peuple, et les Sénateurs venaient parmi eux pour recueillir leur vœu. C'est avec ce caractère que nous tenons des Romains, que nous venons vous prier de ne rien statuer jusqu'à ce que le vœu de toutes les communes du royaume se soit manifesté. Craignez de couronner les atroces perfidies de nos ennemis, et n'oubliez pas que tout décret qui ne se renfermerait pas dans les bornes du pouvoir qui vous est confié, est par là même frappé de nullité.

## 17 Juillet 1791

# PROCLAMATION DE LA LOI MARTIALE.

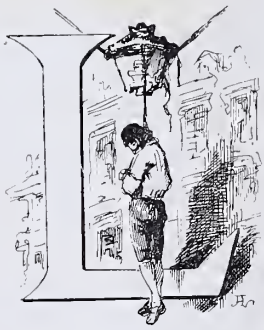

Le 25 juin 1791, Louis XVI fut ramené de Varennes à Paris, dans des circonstances que tout le monde connaît, et qu'il n'est pas nécessaire de retracer ici.

A la suite de cet événement gros de menaces, il se constitua instantanément au sein de la ville enfièvrée, deux partis rivaux et également puissants. L'un, le parti républicain, réclamait avec énergie la mise en accusation du roi; l'autre, le parti de l'assemblée nationale, exigeait, au contraire, le maintien dans son ensemble, de la constitution monarchique qui était son ouvrage.

Supputant leurs chances, les deux partis hésitaient. L'élément bruyant s'était naturellement porté vers les voies les plus révolutionnaires, et, du coup, la place publique, envahie par la populace, était devenue, en un instant, le théâtre de mouvements qui inspiraient de vives inquiétudes aux amis du roi; il est vrai que l'assemblée, disposant des forces militaires, semblait maîtresse de la situation, quelqu'embarrassante et grave qu'elle fût.

Atteints par des attaques incessantes, voyant venir le danger

et espérant le conjurer, les députés, dans leur séance du vendredi 15 juillet, décrétaient la mise en accusation de Bouillé, convaincu d'avoir préparé la fuite du roi.

Attendu qu'il résulte des pièces dont le rapport lui a été fait, que le sieur Bouillé, général de l'armée française sur la Meuse, la Sarre et la Moselle, a conçu le projet de renverser la Constitution; qu'à cet effet, il a cherché à se faire un parti dans l'empire, sollicité et exécuté des ordres non contresignés, attiré le roi et sa famille dans une ville de son commandement; disposé des détachements, fait marcher des troupes vers Montmédy et préparé un camp près de cette ville; cherché à corrompre les soldats, les a engagés à la désertion pour se réunir à lui, et sollicité les puissances étrangères à faire une invasion sur le territoire français.

Décrète :

Qu'il y a lieu à accusation contre le sieur Bouillé, ses complices et ses adhérents, et que leur procès leur sera fait et parfait par devant la haute cour nationale provisoire, séante à Orléans, etc., etc.

Le 16 juillet, poursuivant son œuvre, l'Assemblée nationale adoptait le décret suivant :

Art. 1er. — Si le roi, après avoir prêté serment à la Constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

Art. 2. — Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à toute action de cette espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué.

Art. 3. — Un roi qui aura abdiqué ou qui sera censé l'avoir fait redeviendra simple citoyen, et il sera accusable suivant les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication.

Contrairement aux espérances du pouvoir, les Parisiens ne se contentèrent point de cette satisfaction donnée à leurs plaintes. Par les deux décrets que nous avons ci-dessus reproduits, l'Assemblée reconnaissait bien qu'il y avait lieu de poursuivre avec rigueur ceux qui avaient prêté la main à l'évasion du roi, mais la personne de Louis XVI restait en dehors de toute accusation; le second décret ne visait que l'avenir.

Le principe de la royauté sortait donc sain et sauf du débat ; ce n'était pas ce que voulaient les républicains.

De là à reprendre le pétitionnement demandant la déchéance, il n'y avait qu'un pas. Le peuple le franchit vite. Après quelques conciliabules, le Champ de Mars fut de nouveau choisi pour lieu d'assemblée ; rendez-vous y fut pris par les sociétés patriotiques pour le dimanche 17 juillet.

Dès huit heures du matin, la réunion ayant été fixée seulement à midi, l'autel de la Patrie était envahi par des hommes sans mandat, par des étrangers ou par des personnalités douteuses. On y pérorait dans le vide, attendant les patriotes qui devaient quitter la place de la Bastille à onze heures ; rien encore ne faisait présager les événements qui allaient s'accomplir.

Bien avant l'arrivée des sociétés patriotiques, deux hommes, dont les intentions sont restées inconnues, s'étaient introduits sous l'autel. Par suite d'une circonstance fortuite, ils avaient été découverts, pratiquant à l'aide de vrilles, des trous dont l'emploi ne pouvait être déterminé, et fut d'ailleurs fort mal expliqué par eux. Conduits devant le commissaire du Gros-Caillou, ils avaient été, après interrogatoire, remis en liberté.

Soupçonnant deux traîtres, la foule, follement exaspérée, s'empara de ces deux malheureux ; l'un d'eux fut poignardé, l'autre fut pendu à un réverbère.

Le supplice de ce dernier fut effroyable. La corde qui le soutenait s'étant rompue, la populace, ivre de fureur se précipita sur lui, lui trancha la tête, et promena ce sanglant trophée, à l'extrémité d'une pique, dans les rues du quartier.

La nouvelle de ces meurtres, aussi sottement barbares qu'inutiles, parvint rapidement à Paris, où siégeait l'Assemblée, qui décréta immédiatement des mesures rigoureuses, et chargea Bailly de les appliquer si le besoin en était reconnu.

Pendant que ces faits s'accomplissaient, les Sociétés patriotiques se rendaient au Champ-de-Mars, pour y signer la pétition

qui restait l'objet principal de leur démarche, et dont elles avaient résolu de modifier les termes. Il était près de midi.

Séance tenante, une rédaction nouvelle fut adoptée dans les termes qui suivent :

Représentants de la nation,

Vous touchiez au terme de vos travaux ; bientôt, des successeurs, tous nommés par le peuple, alloient marcher sur vos traces, sans rencontrer les obstacles que vous ont présentés les députés des deux ordres privilégiés, ennemis nécessaires de tous les principes de la sainte égalité.

Un grand crime se commet ; Louis XVI fuit ; il abandonne indignement son poste ; l'empire est à deux doigts de l'anarchie. Des citoyens l'arrêtent et il est ramené à Paris. Le peuple de cette capitale vous demande instamment de ne rien prononcer sur le sort du coupable sans avoir entendu l'expression du vœu des 82 autres départements.

Vous différez ; une foule d'adresses arrivent à l'Assemblée : toutes les sections de l'empire demandent simultanément que Louis soit jugé. Vous, Messieurs, vous avez préjugé qu'il étoit innocent et inviolable, en déclarant, par votre décret du 16 que la Charte constitutionnelle lui sera présentée alors que la Constitution sera achevée.

Législateurs ! ce n'étoit pas là le vœu du peuple, et nous avons pensé que votre plus grande gloire, que votre devoir même, consistoit à être les organes de l'opinion publique. Sans doute, Messieurs, que vous avez été entraînés à cette décision par la foule de ces députés réfractaires qui ont fait d'avance leur protestation contre toute la Constitution. Mais, Messieurs, mais, représentants d'un peuple généreux et confiant, rappelez-vous que ces 290 protestans n'avoient point de voix à l'Assemblée nationale ; que le décret est donc nul dans la forme et dans le fond : nul dans le fond parce qu'il est contraire au vœu du souverain ; nul en la forme parce qu'il est porté par 290 individus sans qualités.

Ces considérations, toutes ces vues du bien général, ce désir impérieux d'éviter l'anarchie, à laquelle nous exposeroit le défaut d'harmonie entre les représentants et les représentés, tout nous a fait la loi de vous demander, au nom de la France entière, de revenir sur ce décret, de prendre en considération que le délit de Louis XVI est prouvé, que ce roi a abdiqué ; de recevoir son abdication, et de convoquer un nouveau Corps constituant, pour procéder d'une manière vraiment nationale, au jugement du coupable, et surtout au remplacement et à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif.

Reproduite à plusieurs exemplaires cette pétition nouvelle se signait donc au milieu d'un calme relatif, sur l'autel de la

Patrie, lorsque, vers deux heures, trois officiers municipaux, les citoyens Hardy, Leroux et Renaud, délégués pour rétablir l'ordre ou proclamer au besoin la loi martiale, se présentaient au Champ de Mars ; ils y recevaient bon accueil.

Malheureusement, il n'en fut pas de même pour les gardes nationaux en armes qui les accompagnaient ; gravement insultés, hués par la populace, ils durent procéder à quelques arrestations.

On parlementa néanmoins, et on finit par s'entendre. Les délégués acceptèrent qu'une députation de douze citoyens les accompagnât à la maison commune.

A ce moment, le Champ de Mars était occupé par plus de quarante mille personnes. Celles qui avaient signé la pétition ou qui voulaient que leur tour vînt de le faire, organisèrent, en attendant le retour de la députation, des chants et des danses. Tout cela était sans doute fort bruyant, mais, en exceptant les crimes du matin et la réception des gardes nationaux, ce n'était plus, à proprement parler, le désordre ; dans tous les cas, quelque irritation que cela pût faire naître en haut lieu, cela ne semblait pas avoir un caractère de gravité qui ne dût point se tolérer.

Cependant, au cours des divertissements, un instant interrompus par une forte pluie d'orage, le bruit ne tarda pas à se répandre que la loi martiale, évitée quelques heures plus tôt, venait d'être décrétée, et que le drapeau rouge flottait sur l'Hôtel de Ville. Le saisissement fut profond ; mais pensant, non sans quelque raison, que son attitude n'avait rien qui pût alarmer le Corps municipal, la foule demeura et assista, plus surprise qu'anxieuse, à l'arrivée, par des voies différentes, de dix mille gardes nationaux, appuyés de trois bouches à feu, et d'un fort détachement de cavalerie.

Que se passa-t-il alors ? Quels cris furent proférés, quelles luttes s'engagèrent ? On le sait mal, et les avis sont restés partagés. Bailly, dans son rapport, lu à l'Assemblée le lendemain,

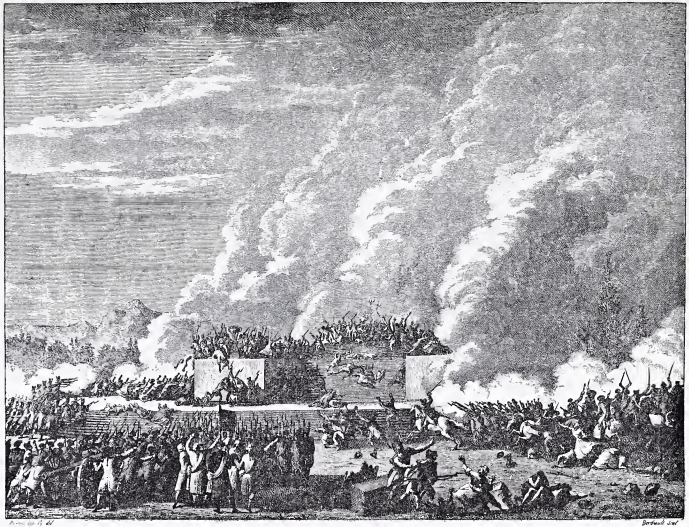

PUBLICATION DE LA LOI MARTIALE AU CHAMP DE MARS

le 17 Juillet 1791

a déclaré que des coups de feu avaient été dirigés sur la garde nationale et sur Lafayette, son commandant. Ce fait n'est point prouvé, mais ce qui ne peut être nié, c'est que, vers six heures, sans sommations préalables, « les violences exercées sur la troupe les ayant rendues impossibles, » dit encore Bailly, la garde nationale fit une première décharge en l'air, puis une seconde sur la foule terrifiée, et enfin une troisième, qui fut plus meurtrière que la précédente.

Les soldats, il est juste de le dire, avaient longtemps résisté aux provocations des factieux, mais, le premier sacrifice accompli, ils se comportèrent avec une coupable cruauté. Un assez grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, qui s'étaient réfugiés sur l'autel de la Patrie, furent massacrés; d'autres furent poursuivis par les cavaliers jusques dans les plaines qui avoisinent le Champ de Mars.

Le lendemain, l'Assemblée prenait, en présence de Bailly, la délibération suivante :

L'Assemblée nationale a appris avec douleur que les ennemis du bonheur et de la liberté de la France, avaient forcé les dépositaires de la force publique à substituer aux mesures de douceur, la sévérité. L'Assemblée nationale approuve votre conduite; elle voit avec grande satisfaction que les gardes nationales, soldats de la liberté, soutiens de la Loi, ont continué à justifier la haute estime que leur avait déjà méritée leur zèle infatigable.

L'Assemblée nationale ne vous invite point à assister à la séance, elle sait combien il est nécessaire que vous retourniez à vos fonctions.

## 18 Septembre 1791.

# FÊTE DE L'ACHÈVEMENT DE LA CONSTITUTION.

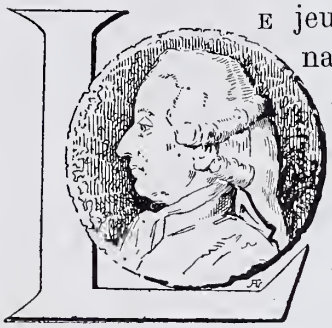

Le jeudi 15 septembre 1791, l'Assemblée nationale décrétaitune cérémonie publique à l'occasion de « l'heureux achèvement de la Constitution », acceptée par le roi.

La marche de cette cérémonie était fixée par Bailly dans les termes qui suivent :

Le Corps municipal, en exécution du décret du 15 de ce mois, a arrêté qu'il fera en corps la publication de la constitution, le dimanche 18 de ce mois.

Il partira, à huit heures du matin, de l'Hôtel de Ville, où il sera fait une première publication qui sera annoncée par une salve de canons.

Il suivra les quais jusqu'à la rue du Roule, la rue Saint-Honoré, la rue Saint-Nicaise, et s'arrêtera au Carrousel, lieu d'une seconde publication.

Le Corps municipal passera par la rue de l'Echelle, la rue Saint-Honoré, jusqu'à la place Vendôme, où, en face des Feuillants, se fera une troisième publication.

Il suivra la rue Saint-Honoré, la rue Royale, la place Louis XV, le pont Louis XVI, la rue de Bourgogne, la rue Saint-Dominique, et entrera au Champ de la Fédération par la grille principale, du côté de l'Ecole militaire.

Il montera sur l'autel de la Patrie, après en avoir fait le tour, y déposera le livre de la *Constitution* et fera une dernière publication qui sera annoncée par une salve générale de canons.

Une ode française sera chantée à grand chœur. Les corps invités à assister à la publication se rendront au Champ de la Fédération, ainsi que l'armée parisienne qui sera commandée à cet effet.

(Collection de M. Beraldi).

Ce programme fut ponctuellement suivi. A huit heures du matin, le Corps municipal, ayant à sa tête le maire de Paris, sortit de la maison commune. Bailly prit la parole en ces termes :

Citoyens, l'Assemblée nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791, ayant commencé le 17 juin 1789 l'ouvrage de la Constitution, l'a heureusement terminé le 3 septembre 1791. L'acte constitutionnel a été solennellement accepté et signé par le roi, le 14 du même mois. L'Assemblée nationale constituante en remet le dépôt à la fidélité du corps législatif, du roi et des juges ; à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens et au courage de tous les français.

Ce discours prononcé, le cortège se mit en marche. Il était composé, outre les officiers municipaux, des gardes nationaux à pied et à cheval, de gardes de la ville, d'un corps de musique suivi de hérauts d'armes revêtus de leur éclatant costume. Les proclamations ayant été faites au Carrousel et à la place Vendôme, le cortège, suivant l'itinéraire qui lui était fixé, se rendit au Champ de Mars où se trouvaient réunies six divisions de la garde nationale parisienne, accompagnant les électeurs de 1789, 1790 et 1791, les juges des tribunaux de la ville, la cour de cassation, les membres du département, les comités des quarante-huit sections, et enfin les juges-de-paix.

A midi, au milieu de l'enthousiasme général, Bailly gravit les degrés de l'autel de la Patrie ; il en fit le tour, suivi du corps municipal tout entier, puis lut la dernière proclamation. Ceci fait, il montra à la foule assemblée le livre de la Constitution. A ce moment eut lieu une salve de cent trente pièces d'artillerie.

Ce fut un spectacle beau dans sa forme et grand dans sa simplicité. Il se termina par le chant d'une ode, à l'exécution de laquelle prirent part les musiciens de la chapelle du roi.

A cinq heures, s'éleva des Champs Élysées, un aérostat portant des attributs allégoriques. Le soir, la ville était illuminée ; le patriote Palloy avait orné les terrains de la Bastille, sur l'emplacement de laquelle avaient lieu des réjouissances populaires.

15 Avril 1792.

## PREMIÈRE FÊTE DE LA LIBERTÉ EN L'HONNEUR DES SUISSES DE CHATEAU-VIEUX.

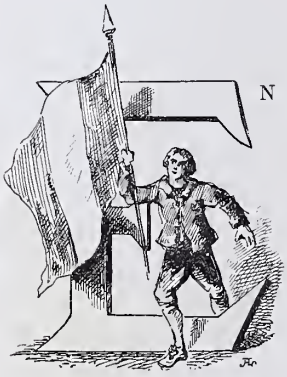

EN 1792, l'Assemblée législative, espérant apporter un peu de calme dans les esprits, amnistiait les soldats condamnés à la suite des événements de Nancy.

Cet acte, fort honorable pour l'Assemblée, mais imprudent peut-être, devint, au sein de la population parisienne, une cause de graves divisions.

Relevés des condamnations prononcées contre eux, les Suisses du régiment de Château-Vieux exprimèrent le désir de venir à Paris, où l'on proposa immédiatement de leur faire une réception solennelle. En même temps qu'eux, on voulait honorer la mémoire des patriotes tués au Champ de Mars, le 17 juillet 1791, lors de la proclamation de la loi martiale.

La garde nationale, se considérant comme directement atteinte, s'indigna, et voulut s'opposer à la réalisation d'un projet qui tendait à désavouer formellement son intervention.

Les journaux s'emparèrent de la question. Ils ouvrirent une polémique des plus vives, à la suite d'une pétition que Marie-Joseph Chénier, Théroigne, David, Hion et quelques autres adressèrent, le 24 mars, à la Commune de Paris :

Dans quelques jours, disaient-ils, nous posséderons au milieu de nous nos

frères, les soldats de Château-Vieux. Leurs fers sont tombés à la voix de l'Assemblée nationale. Leurs persécuteurs sont échappés au glaive de la loi, mais non pas à l'ignominie. Bientôt ces soldats généreux reverront le Champ de Mars, où leur résistance au despotisme [1] a préparé le règne de la loi, bientôt ils embrasseront leurs frères d'armes, ces braves gardes françaises, dont ils ont préparé la désobéissance héroïque..... De nombreux citoyens vous invitent par notre voix à être témoins de cette fête que le civisme et les beaux-arts vont rendre imposante et mémorable. Que les magistrats du peuple consacrent par leur présence le triomphe des martyrs de la cause du peuple. La patrie a gravé sur leurs chaînes le serment de vivre libre ou de mourir, comme elle l'a gravé sur les épées nationales, comme elle l'a gravé dans vos cœurs et dans ceux de tous les vrais Français.

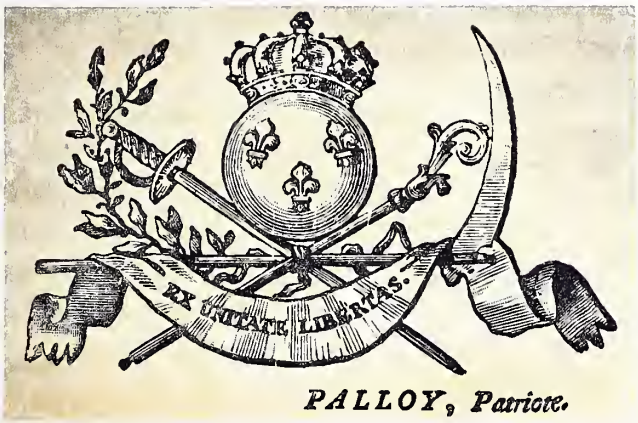


La Carte de visite du patriote Palloy.

Le Conseil général de la Commune arrêta aussitôt :

« Qu'il se rendrait à l'invitation qui lui était faite par plusieurs citoyens d'assister à la fête que le patriotisme et la reconnaissance préparaient aux soldats de Château-Vieux. »

De leur côté, les organisateurs de la fête projetée, avaient décidé que, outre les Suisses et les corps invités, un cortège particulier, conduit par Palloy, sortirait de la Bastille.

[1] Les soldats de Château-Vieux étaient, le 13 juillet 1789, campés à l'Ecole-Militaire, pendant que le peuple attaquait la Bastille. Soit manque d'ordre, soit refus d'obéissance, ils n'allèrent pas au secours de la forteresse.

Il portera quatre pierres tirées des débris de la Bastille, sur lesquelles seront gravées des inscriptions relatives aux quatre évènements principaux de Nancy, de Vincennes, La Chapelle et le Champ de Mars, où le sang des patriotes a coulé. ....L'autel de la patrie sera entouré de citoyens et de citoyennes déplorant le dernier événement qui a souillé ce champ de la Liberté. Le drapeau national, entièrement couvert d'un crêpe noir, flottera au-dessus. Au moment où le cortège arrivera, les citoyens entoureront l'autel de la patrie et se retireront à l'écart. La ville de Paris et les officiers municipaux monteront seuls à l'autel. Palloy les accompagnera, il leur présentera les quatre pierres provenant des cachots de la Bastille. Ces pierres étant déposées autour de l'autel, des parfums seront brûlés en abondance dans des vases, et répandront une fumée épaisse destinée à purifier le champ de la Fédération.

Ce projet irrita la population. Un chef de bataillon se fit l'écho d'une partie de la garde nationale dans une vive protestation, où il comparait Lafayette à Brutus. Il ajoutait, non sans habileté :

Et Palloy, que je croyais juste autant que patriote, Palloy que je voulais estimer, je le vois d'une main présenter à Lafayette une épée forgée des verroux de la Bastille, et enrichie des inscriptions les plus honorables, et de l'autre graver sa honte sur la pierre et transmettre à tous les siècles l'histoire défigurée de celui qu'il appelait son héros..... Que les héros de cette fête, que les Suisses eux-mêmes soient consultés, ils ne se prêteront jamais à cette représentation barbare....

Cette protestation fut communiquée au Directoire du département qui répondit par une lettre embarrassée.

Le but fut néanmoins atteint. Le Conseil général de la Commune et ses amis renoncèrent à voiler les drapeaux et à faire une cérémonie expiatoire. Ils promirent de se contenter de fêter les soldats suisses, et de remplacer les crèpes funèbres par des fleurs.

C'est alors que la lettre suivante, signée de Tallien, Tombe, Leroy fils, J.-B. et J.-F. Dospainville, fut adressée à tous les membres de l'assemblée nationale, aux comités des quarante-huit sections, aux soixante bataillons de la garde nationale, aux membres du Conseil général de la Commune, aux administrateurs du département de Paris, à ceux des districts de Saint-

Denis et de Bourg-la-Reine, aux communes circonvoisines, aux juges des tribunaux civil et criminel, à la gendarmerie nationale, aux trois régiments de ligne, aux deux bataillons de la ci-devant garde nationale soldée, au régiment des gardes-suisses, aux soldats invalides, aux maisons d'éducation et d'enseignement public :

Frères et amis,

Les citoyens et soussignés, réunis afin de concerter un plan de cérémonie civique pour la réception des soldats de Château-Vieux, si longtemps persécutés par le despotisme, ont vu sans étonnement toutes les calomnies répandues dans le public contre cette fête, qui doit être non seulement le triomphe de l'innocence opprimée, mais encore l'époque de la réunion des amis de la liberté et l'anéantissement de tous les ennemis de la chose publique, de quelque masque qu'ils se couvrent. Cette fête est principalement destinée à célébrer le patriotisme des soldats-citoyens de l'armée de ligne, qui, par leur noble dévouement, ont assuré le succès de la Révolution.

On a dit que nous voulions nous isoler en cette circonstance et semer entre les citoyens des germes de division : une telle assertion décèle quels en sont les auteurs. Non, nous ne voulons pas nous isoler ; nous voulons, au contraire, fraterniser avec tous nos concitoyens, avec tous nos frères d'armes ; nous voulons que la fête de la Liberté soit célébrée par tous ses amis et par tous ses défenseurs... Les frais de cette fête civique doivent être supportés par tous les patriotes. Il faut prouver aux despotes et aux aristocrates que le peuple sait aussi reconnaître les services qu'on lui rend, et récompenser les actions utiles à la patrie...

L'ordre et la marche concertés avec les magistrats, qui, tous, y apportent le zèle le plus louable, seront annoncés par des affiches et insérés dans les papiers publics.

Marie-Joseph Chénier était à la tête des organisateurs de la fête ; son frère André la combattait violemment. Les attaques d'André Chénier et des « aristocrates », les réponses des « patriotes » s'entrecroisaient. Toute la presse s'occupait passionnément de cet événement. Au fond, les Suisses de Château-Vieux n'étaient qu'un prétexte ; en réalité, on se combattait de royalistes à républicains. Ceux qui fêtaient Château-Vieux rêvaient de battre en brèche la royauté, que leurs adversaires appuyaient de leurs forces défaillantes. Roucher, qui

voyait clair et qui avait au moins le mérite de la franchise, l'avoue ingénuement. Il qualifie les organisateurs de la fête « d'hommes qui furent les premiers moteurs d'une insurrection contre la monarchie constitutionnelle, en faveur de la République ».

Marie-Joseph Chénier.

Les têtes se montaient. Pour les calmer, Pétion adressa le 6 avril une lettre aux Parisiens :

... De quoi s'agit-il ? Des soldats qui, les premiers avec les garde-françaises, ont brisé nos fers...., arrivent dans nos murs ; des citoyens projettent d'aller à

leur rencontre..., ils invitent leurs concitoyens, ils invitent les magistrats du peuple à s'y trouver. La magistrats ne voient rien là que de simple... Chacun est libre de participer ou de ne pas participer à cette fête. Ce n'est pas l'autorité qui la provoque, c'est le vœu des citoyens qui la donne...

... On a trompé, on a aigri de bons citoyens par des faits faux. On leur a dit : 1° qu'il y aurait des inscriptions injurieuses pour nos frères d'armes ; 2° que les couleurs nationales seraient couvertes d'un voile funèbre ; 3° qu'on ferait la purification du Champ de Mars. Eh bien ! d'après le plan communiqué à la municipalité, il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

C'est cependant sur ces allégations mensongères et perfides que.... de bons patriotes, faute de s'entendre, sont divisés.

Le département de Paris a dit dans une lettre où il annonce le désir qu'il a de maintenir la tranquilité publique, que si les bruits que l'on répand sont vrais, que si l'on attaque l'honneur de la garde nationale, la répression de cette entreprise est tout à la fois pour lui un besoin et un devoir.

Des hommes qui ne respirent que le trouble ont cru apercevoir de l'opposition entre le département et la municipalité. L'instant leur a paru favorable ; ils se sont empressés de faire présenter au département des pétitions contre la fête....., imaginant mettre deux autorités aux prises.

..... Mais, nous l'espérons, les faits bien éclaircis, toutes ces trop importantes tracasseries disparaîtront.

Le 9, la municipalité faisait placarder cet avis :

Nous sommes prévenus que des personnes arrivées depuis peu à Paris et des ci-devant officiers se disposent à prendre l'uniforme de la garde nationale, et, réunis à nos frères d'armes le jour où, les citoyens qui doivent donner une fête en l'honneur de la Liberté, se rassembleront, pour se porter à des excès qui feraient retomber sur les bons citoyens armés pour la défense de la Constitution le déshonneur dont ces malveillants seuls mériteraient la tache ; nous avons cru devoir donner cet avis à nos concitoyens.

Ce même jour, un violent débat s'engageait devant l'Assemblée nationale ; la séance fut orageuse et des injures y furent échangées.

Une lettre du maire de Versailles avait annoncé que les soldats suisses amnistiés approchaient de Paris et qu'ils désiraient présenter « leurs hommages » à l'Assemblée. Tout le monde était d'accord pour recevoir ces « hommages », mais quelques-uns voulaient s'en tenir là, d'autres demandaient au contraire que les Suisses fussent admis aux honneurs de la séance.

Jaucourt prit la parole : « Les honneurs que vous rendrez aux soldats de Château-Vieux, dit-il, feront croire que vous les regardez non comme des hommes qui ont été punis, mais comme des victimes innocentes. Croyez que l'armée verra dans votre conduite l'encouragement à l'insubordination, et craignez que toutes les fois qu'on lui commandera d'exécuter quelques ordres rigoureux, elle ne croie avoir acquis le droit de s'y refuser, sous prétexte que tout ordre sévère est injuste. Je demande que les soldats de Château-Vieux soient admis à la barre, que l'Assemblée leur permette de lui présenter les témoignages de leur reconnaissance, mais que les honneurs de la séance ne leur soient pas accordés. »

La question, on le voit, est nettement posée : le député Gouvion, qui a eu un frère tué à Nancy, renchérit encore et s'emporte jusqu'à traiter les Suisses d'assassins. Des cris « à bas, à bas » partent des tribunes, le désordre est à son comble.

Les malheureux soldats de Château-Vieux, s'écrie Couthon, ont été victimes de leur patriotisme, immolés par les fureurs d'un homme dont l'éloge a retenti dans cette enceinte. L'Assemblée a rompu leurs fers, elle les a rétablis dans tous leurs droits de citoyens, et, conséquemment, puisqu'il est vrai que l'usage s'est introduit d'admettre tous les pétitionnaires aux honneurs de la séance, ils ne doivent pas être distingués à cet égard des autres citoyens.

On divise la proposition. Il y a unanimité pour l'admission à la barre, et, après pointage, 288 voix contre 265 décident l'admission aux honneurs de la séance.

La réception a lieu immédiatement. La garde nationale de Versailles qui a accompagné les Suisses, défile avec eux au bruit des tambours et des cris de « Vive la Nation ». Dans les rangs apparaissent quelques gardes nationaux de Paris, sans armes, et des gardes suisses accompagnés d'un cortège de citoyens et de citoyennes avec des drapeaux tricolores, des piques et « autres emblèmes de la Liberté ». Des citoyens, des membres de sociétés populaires portent les drapeaux donnés aux Suisses de

Château-Vieux par les différents départements qu'ils ont traversés.

Gouvion, à la suite de cette séance, envoya sa démission.

Le lendemain 10, le député Loireau revint encore sur la question. Il prétendit que la fête triomphale projetée ne pouvait avoir lieu sans un décret du Corps législatif, et que la municipalité ne pouvait y coopérer sans avoir reçu l'autorisation de l'Assemblée nationale. C'était la thèse que soutenait André Chénier dans le *Journal de Paris*. L'Assemblée passa à l'ordre du jour. Cependant, dans un esprit de conciliation, la municipalité déclara qu'elle assisterait à la fête « sans écharpe », c'est-à-dire non officiellement.

Le 11, le Conseil général de la commune fit une nouvelle proclamation :

Le Corps municipal, instruit qu'un grand nombre de citoyens doit se réunir dimanche prochain pour se livrer aux sentiments purs de la joie et de l'allégresse...

Ne pouvant se rappeler sans attendrissement que dans ces beaux jours de la liberté, il (le peuple) se rendait en foule et pourtant avec ordre au Champ de Mars pour élever un temple majestueux à la Constitution....., que nulle baïonnette ne prescrivait la marche.....

Persuadé qu'il est aussi sage que moral de renouveler ce bel exemple, d'abandonner le peuple au sentiment de sa dignité, que ce sentiment lui tracera des règles d'ordre et d'harmonie tout aussi bonnes que la police.....

Considérant en outre que les amusements civiques qui se préparent ne sont commandés par aucune autorité constituée, et que les citoyens qui se rassemblent ne peuvent, suivant les lois, le faire que paisiblement et sans armes ;

Arrête :

1° Aucun citoyen, s'il n'est de service, ne pourra, sans réquisition légale, paraître en armes dimanche prochain 15.

2° Les voitures, à l'exception de celles destinées à l'approvisionnement et au nettoiement de Paris, ne pourront rouler le même jour depuis 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

Le Directoire du département et la municipalité étaient en désaccord ; une entente finit par avoir lieu, et le 12, le Directoire

publiait la note suivante, signée de Larochefoucault, président, et de Blondel, secrétaire :

Des explications fraternelles qui ont eu lieu entre la Municipalité et le Directoire, sont résultés, sous la foi des assurances les plus positives, des renseignements propres à satisfaire les bons citoyens.

La Municipalité a formellement annoncé au Directoire que la fête projetée pour le 15 de ce mois ne porte aucun caractère de fête publique ; qu'elle n'est ordonnée par aucune autorité constituée ; qu'aucune municipalité, aucun corps administratif, aucun corps de troupes, aucune partie de la force armée n'y assistera collectivement, ni avec le cérémonial et les marques distinctives qui conviennent aux solennités publiques ; que les particuliers qui donnent cette fête la consacrent directement à la Liberté ; qu'elle est annoncée maintenant sous ce titre ; que la Municipalité, sans en ordonner les détails, s'est assurée, autant qu'il est possible, que rien n'y blesserait ni la décence publique, ni la dignité des citoyens d'une nation libre, ni le respect dû aux lois ; enfin que le rassemblement indiqué aura lieu paisiblement et sans armes, et que cette disposition, conforme à la loi, est spécialement ordonnée par l'arrêté de la Municipalité du 11 de ce mois.....

En transmettant au Directoire l'arrêté de la Municipalité, en date du 11, Pétion écrivait :

Je pense, Messieurs, que l'intérêt public et le bien de la paix exigent que le Département se réunisse à la Municipalité dans cette circonstance. Les opposants ne trouvant plus de points d'appui, alors toutes les petites passions particulières se tairont, et l'espoir de ceux qui ne respirent que le trouble sera encore une fois trompé.

Cependant, l'approche de la fête n'apportait pas le calme dans les esprits. Le matin même du 15 avril, jour fixé pour sa célébration, André Chénier publiait encore dans le *Journal de Paris* l'hymne suivant :

Salut, divin Triomphe ! entre dans nos murailles !
Rends-nous ces guerriers illustrés
Par le sang de Desille, et par les funérailles
De tant de Français massacrés.
Jamais rien de si grand n'embellit ton entrée,
Ni quand l'ombre de Mirabeau
S'achemina jadis vers la voûte sacrée,
Où la Gloire donne un tombeau,

Ni quand Voltaire mort et sa cendre bannie
Rentrèrent aux murs de Paris,
Vainqueurs du fanatisme et de la calomnie,
Prosternés devant ses écrits.
Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,
Et ce beau jour luira bientôt !
C'est quand tu conduiras Jourdan à notre armée
Et Lafayette à l'échafaud.
Quelle rage à Coblentz ! quel deuil pour tous ces princes,
Qui, partout diffamant nos lois,
Excitent contre nous et contre nos provinces
Et les esclaves et les rois !
Ils voulaient nous voir tous à la folie en proie :
Que leur front doit être abattu !
Tandis que, parmi nous, quel orgueil, quelle joie
Pour les amis de la Vertu !
Pour vous tous, ô mortels, qui rougissez encore,
Et qui savez baisser les yeux !
De voir des échevins que La Râpée honore,
Asseoir, sur un char radieux,
Ces héros, que jadis sur un banc de galères,
Assit un arrêt outrageant,
Et qui n'ont égorgé que très peu de nos frères.
Et volé que très peu d'argent.
Eh bien ! que tardez-vous, harmonieux Orphées ?
Si, sur la tombe des Persans,
Jadis Pindare, Eschyle ont dressé des trophées,
Il faut de plus nobles accents.
Quarante meurtriers, chéris de Robespierre,
Vont s'élever sur nos autels !
Beaux-Arts, qui faites vivre et la toile et la pierre,
Hâtez-vous, rendez immortels
Le grand Collot d'Herbois, ses clients helvétiques,
Ce front que donne à des héros
La vertu, la taverne et le secours des piques ;
Peuplez le ciel d'astres nouveaux !
O vous, enfants d'Eudoxe et d'Hipparque et d'Euclide,
C'est pour vous que les blonds cheveux
Qui tombèrent du front d'une reine timide
Sont tressés en célestes feux.

Par vous, l'heureux vaisseau des premiers Argonautes
Flotte encore dans l'azur des airs.
Faites gémir Atlas sous de plus nobles hôtes,
Comme eux dominateurs des mers.
Que la nuit, de leurs noms, embellissent les voiles,
Et que le rocher aux abois
Invoque en leur galère, ornement des étoiles,
Les Suisses de Collot d'Herbois.

Malgré tous ces dissentiments, malgré toutes ces hésitations, la fête fut intéressante et belle.

La fête de la Liberté a été célébrée avec une affluence, une allégresse, un ordre, une paix, une effusion franche de bienveillance et de joie populaire qui doit laisser un souvenir doux dans l'âme de tous les patriotes, un sentiment de confusion dans celle des ennemis impuissants du bien public, et un regret cuisant dans le cœur de quelques écrivains qui, opposant à cette fête une contradiction aussi absurde qu'opiniâtre, ont risqué de la rendre sanglante.

Le char de la Liberté, conduit par la Renommée et attelé de vingt superbes chevaux, y fut fort remarqué. Une musique le précédait; autour dansaient des hommes et des jeunes filles.

Le peuple est digne d'être libre, s'écrie le *Moniteur*. Livré à lui-même dans l'effort d'un triomphe qu'on lui a disputé, il a su à la fois s'y livrer et se contenir. Il était là dans toute sa force et il n'en a point abusé. Pas une arme pour réprimer les excès, mais pas un excès à réprimer.

Nous dirons aux administrateurs : donnez souvent de ces fêtes au peuple; répétez celle-ci chaque année le 15 avril; que la *fête de la Liberté* soit notre fête printanière, que d'autres solennités civiques signalent le retour des autres saisons de l'année..... Les fêtes populaires sont la meilleure éducation du peuple.

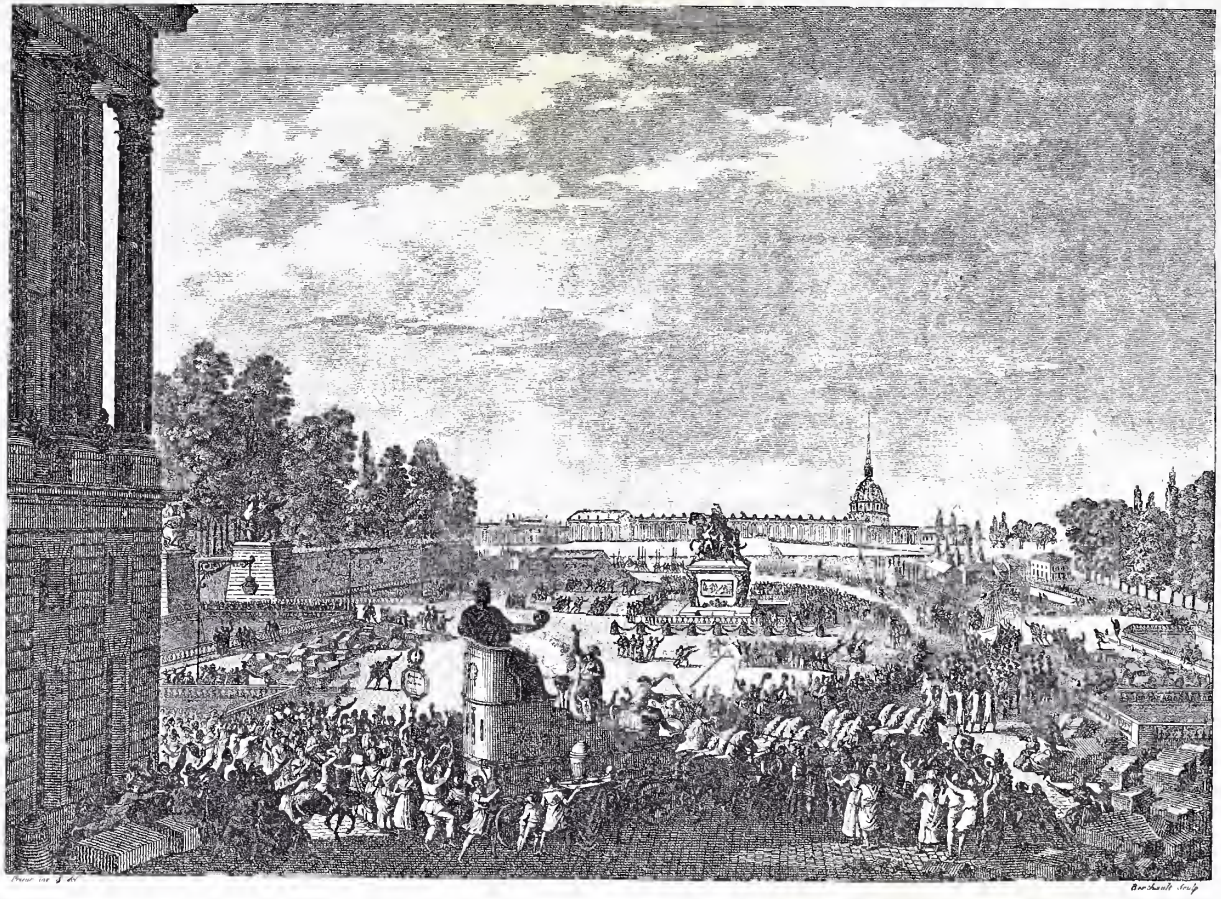

PREMIERE FÊTE DE LA LIBERTÉ A L'OCCASION DES SUISSES DE CHÂTEAU-VIEUX
le 15 Avril 1792.

## 14 Juillet 1792.

---

# DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FÉDÉRATION.

---

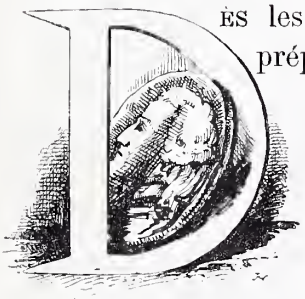

Dès les premiers jours de juillet 1792, Paris préparait le deuxième anniversaire de la Fédération. La France, à ce moment, était en guerre avec l'empereur François II, allié de la Prusse; les circonstances étaient graves.

Il fallait se réjouir cependant et fêter dignement la Fédération française. Le roi y songea le premier. Le 5 juillet 1792, croyant répondre au sentiment de l'Assemblée nationale, il lui adressait le message suivant :

Nous touchons, Messieurs, à cette époque fameuse où les Français vont, dans toutes les parties de l'empire, célébrer la mémoire du pacte d'alliance, contracté sur l'autel de la Patrie, le 14 juillet 1790. La loi prohibe toute fédération particulière; elle ne permet qu'un renouvellement annuel du serment fédératif dans le chef-lieu de chaque district; mais nous avons une mesure, qui, sans porter la moindre atteinte au texte de la loi, me paraît être au niveau des grands événements qui se pressent de toutes parts. C'est surtout lorsqu'une grande nation est forcée à faire la guerre pour défendre sa liberté qu'elle sent impérieusement le besoin de maintenir la paix au dedans; c'est lorsque des dissensions intestines coïncident avec la guerre étrangère, lorsque des méchants veulent exciter le trouble, que les citoyens paisibles ont besoin d'être rassurés. Il faut prouver aux

armées qu'elles combattent pour la paix et la liberté. J'ai cru qu'il n'y avait pas de garantie plus sûre à lui donner que la réunion des deux pouvoirs renouvelant le même vœu : celui de vivre libre ou de mourir.

Un grand nombre de Français accourent de tous les départements ; ils pensent doubler leurs forces, si, près de partir pour nos frontières, ils sont admis à la Fédération avec leurs frères de la ville de Paris. Je vous exprime le désir d'aller au milieu de vous, recevoir leur serment et de prouver, aux malveillants qui cherchent à perdre la Patrie en nous divisant, que nous n'avons qu'un même esprit, celui de la Constitution, et que c'est principalement par la paix intérieure que nous voulons préparer et assurer nos victoires.

Louis XVI s'était trompé une fois de plus. Après avoir pris connaissance de ce message, dont la forme paraissait pourtant bien faite pour donner satisfaction aux patriotes les plus ombrageux, l'assemblée discutait longuement sur les mots « je vous exprime le désir d'aller au milieu de vous recevoir leur serment ».

Il était bien clair qu'un désir exprimé par le roi, ne pouvait être accueilli par l'Assemblée. Louis XVI le comprit. Le lendemain, il chargeait Dejoly, ministre de la justice, de déclarer « que ses intentions n'étaient pas telles qu'on l'avait pensé ; « que ce n'était pas lui seul qui pouvait ni devait recevoir le « serment, mais qu'il croyait pouvoir le recevoir avec l'As- « semblée ».

Celle-ci ne voulait rien entendre ; sur la proposition de Couthon, elle passa à l'ordre du jour.

Le 14 juillet, la fête avait lieu. Louis XVI y parut humilié, vaincu. Madame de Staël, navrée, rappelle ce souvenir dans ses *Considérations sur la Révolution française* :

Je suivais de loin, dit-elle, la tête du Roi, poudrée, au milieu de ces têtes à cheveux noirs. Son habit, encore brodé, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement au sacrifice. Il descendit,

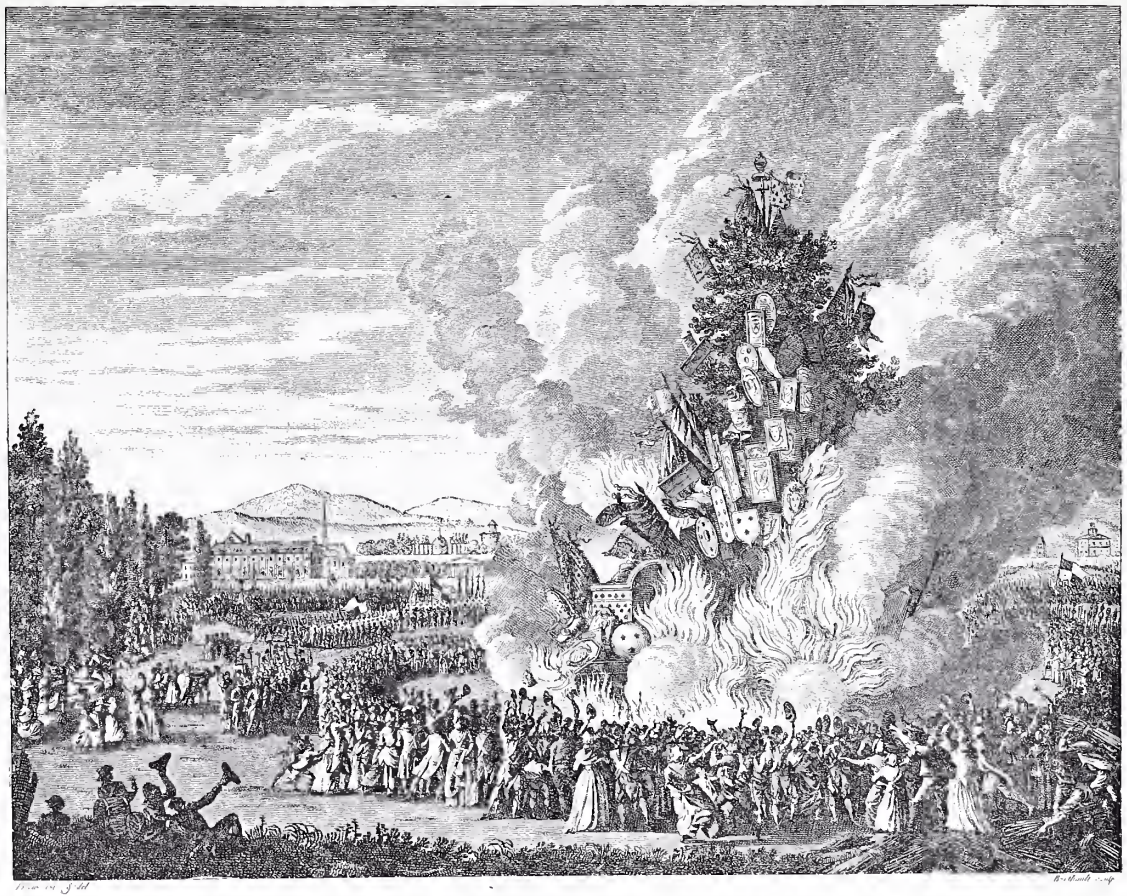

COMMÉMORATION DE LA PRISE DE LA BASTILLE

le 14 Juillet 1792

et, traversant de nouveau les rangs en désordre, il revint s'asseoir auprès de la Reine et de ses enfants. Depuis ce jour, le peuple ne le revit plus que sur l'échafaud.

« Le héros du jour, dit M. Drumont, était l'hypocrite et oblique Pétion, qui fut certainement avec Egalité, le seul type vraiment bas d'une époque où les monstres eux-mêmes avaient je ne sais quelle terrible grandeur ».

Cet homme, qui en 1790, avait réclamé une loi contre les suspects, ce député sans talent qui prétendait lutter contre Mirabeau, avait vu subitement s'augmenter sa malsaine influence, lors du lamentable voyage de Varennes.

Maire de Paris en 1791, il avait montré la plus profonde incapacité. Au 20 juin 1792, jour anniversaire du serment du Jeu de Paume, il avait laissé, sans tenter la moindre résistance, s'assembler les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine qui avaient résolu de se rendre, suivis de leurs canons, à l'Assemblée nationale et aux Tuileries.

Ce jour-là, à l'Assemblée, Santerre, à la tête du mouvement, offrit un drapeau, au nom de la députation qu'il représentait, et donna lecture d'une pétition rappelant les députés à l'exécution de la Constitution.

Aux Tuileries, la foule armée, dit Prudhomme, « de piques, de faulx, de fourches, de croissans, de bâtons garnis de couteaux, de scies, etc. » entra, rejetant tous les obstacles, jusqu'au vestibule du Château. Là, une porte fut ouverte à coups de hache et tout ce monde surexcité, hurlant, fou de colère, se trouva en présence du roi. C'est à ce moment que Louis XVI, abandonné à ses forces personnelles, se vit contraint de se coiffer du bonnet rouge.

Le louche Pétion, l'un des organisateurs de cette triste journée, se présenta aux Tuileries, alors que sa présence n'y était plus nécessaire, il offrit ses regrets au roi et disparut. Sa conduite fut sévèrement jugée. Le 6 juillet, le dépar-

tement de Paris, le rendant responsable de cette déplorable manifestation, le suspendit de ses fonctions et, le 12, le roi confirma cet arrêté; mais l'Assemblée, le lendemain, cassait l'arrêté du roi.

Pétion devenait ainsi, le 14 juillet, « le héros du jour », c'est à lui que la foule, toujours frondeuse, adressa ses acclamations les plus enthousiastes.

Au Champ de Mars, entre l'autel de la Patrie et l'Ecole-Militaire, avait été élevée, en l'honneur des citoyens morts pour la patrie aux frontières, une pyramide funéraire, sur la face de laquelle on lisait l'inscription suivante :

*Tremblez, tyrans; nous nous levons pour les venger.*

Intérieurement, le champ était limité par quatre-vingt-trois arbres, devant lesquels se trouvaient autant de tentes portant les noms des quatre-vingt-trois départements. Ces tentes étaient destinées à recevoir les députés fédératifs; mais, au dernier moment, on décida de confondre ces députés avec les bataillons de la garde nationale; les tentes furent ainsi rendues inutiles.

Du côté de la Seine, on avait dressé un grand peuplier chargé d'écussons et d'armoiries. Aux branches de cet arbre étaient attachés « des couronnes de comtes, de barons, des cordons bleus, des chaînes d'or, des manteaux d'hermine, des titres en parchemin », en un mot « tous les hochets de feue la noblesse » comme le dit encore Prudhomme.

Au sommet de l'arbre, bien en vue, on avait placé les armes de Lafayette et celles de Larochefoucault, président du département.

Le programme de la fête voulait que Louis XVI et le président de l'Assemblée nationale missent les premiers le feu à ce « monument de la sottise et de la vanité », mais on put épargner cette triste besogne au roi, en feignant de ne pouvoir pénétrer avec lui au pied de ce bûcher d'un nouveau genre.

Les historiens du temps sont d'accord pour déclarer que cette cérémonie amusa beaucoup le peuple et l'occupa toute la soirée.

PETION DE VILLENEUVE.

Louis XVI, ayant prêté le serment civique sur l'autel de la Patrie, le Conservatoire de musique exécuta l'hymne suivant, dont les paroles étaient dues à Marie-Joseph Chénier :

Dieu du Peuple et des Rois, des cités, des campagnes,
De Luther, de Calvin, des enfants d'Israël.
Dieu que le Guèbre adore au pied de ses montagnes,
En invoquant l'astre du ciel.
Tu vois se rassembler, dans cette auguste enceinte,
De l'empire français, les fils et les soutiens,
Chantant les Droits du Peuple et la Liberté sainte,
Égaux à leurs yeux comme aux tiens.

Nous avons vu longtemps l'horrible tyrannie,
Le diadème en tête et le glaive à la main,
Outrageant, poursuivant la Liberté bannie,
Fouler aux pieds le genre humain.

Des brigands féodaux, les rejetons gothiques,
Alors, à nos vertus, opposaient leurs aïeux ;
Dans les champs du Midi, des prêtres fanatiques
Versaient le sang au nom des Cieux.

Princes, nobles, prélats, nageaient dans l'opulence,
Le Peuple gémissait de leurs prospérités ;
Du sang des opprimés, des pleurs de l'indigence,
Leurs palais étaient cimentés.
L'injustice des rois, toujours si bien servie,
Peuplait d'infortunés un repaire odieux ;
Au fond de ce tombeau, condamnés à la vie,
Ils expiraient sans voir les cieux.

En des cachots sacrés, l'oisiveté stupide,
Afin de plaire à Dieu, détestait les mortels ;
Des martyrs périssant par un long suicide,
Blasphémaient au pied des autels.
Ils n'existeront plus, ces abus innombrables ;
La sainte Liberté les a tous effacés.
Ils n'existeront plus, ces monuments coupables ;
Son bras les a tous renversés.

Soleil qui, parcourant la route accoutumée,
Donnes, ravis le jour, et règles les saisons,
Qui, versant des torrents de lumière enflammée,
Mûris nos fertiles moissons.
Feu pur, œil éternel, âme et ressort du monde,
Puisses-tu des Français admirer la splendeur,
Puisses-tu ne rien voir dans ta course féconde,
Qui soit égal à leur grandeur.

Malheur au despotisme, et que l'Europe entière,
Du sang des oppresseurs engraissant les sillons,
Soit pour notre déesse un vaste sanctuaire
Qui dure autant que tes rayons.
Que des siècles trompés le long crime s'expie !
Le ciel, pour être libre, a fait l'humanité ;
Ainsi que le tyran, l'esclave est un impie,
Rebelle à la divinité !

## 2 Septembre 1792.

# LA PATRIE EN DANGER.
# ENROLEMENTS AU CHAMP DE MARS.

Depuis la journée du 10 août, qui avait amené la chute de la royauté, le conflit était à l'état aigu entre la Commune de Paris et l'Assemblée nationale, dont le mandat allait bientôt expirer. La Commune, violente, énergique et farouche, décidée à sortir de la légalité pour assurer le triomphe de ses idées, puisait sa force dans les sociétés populaires : l'Assemblée, calme, sage, composée d'hommes instruits et modérés, mais incapables d'efforts personnels, subissait la pression de ce grand Paris, secoué par la fièvre révolutionnaire et par l'attente des événements de la frontière.

Le 2 septembre, la nouvelle de l'arrivée des prussiens devant Verdun se répandit dans la capitale. Le Conseil de la Commune se réunit aussitôt, et sur la proposition du procureur Manuel, arrêta que le tocsin serait sonné dans la ville, que le canon d'alarme serait tiré, et que tous les patriotes français seraient invités à se réunir au Champ de Mars pour marcher à l'ennemi.

La Commune rédigea en outre un appel aux armes :

Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris; marchez sous vos drapeaux; allons nous réunir au Champ de Mars; qu'une armée de 60,000 hommes se

forme à l'instant. Allons expirer sous les coups de l'ennemi ou l'exterminer sous les nôtres.

Cette proclamation publiée, le Conseil se rendit à l'Assemblée, lui fit connaître son appel aux armes et lui fit part de son arrêté invitant les citoyens à se réunir au Champ de Mars.

Vergniaud voulut régulariser ce mouvement patriotique. Il prit la parole et prononça un fort beau discours dans lequel il demandait l'établissement d'un camp au Champ de Mars, où se trouvaient déjà, depuis quelques jours, des bataillons de volontaires; il insistait sur la nécessité de construire des retranchements pour protéger ce camp :

Parisiens, dit-il, c'est aujourd'hui qu'il faut déployer une grande énergie ! Pourquoi les retranchements du camp ne sont-ils pas plus avancés ? Où sont les bêches, les pioches, qui ont élevé l'autel de la Fédération et nivelé le Champ de Mars ? Vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes, sans doute vous n'en montrerez pas moins pour les combats ; vous avez chanté, célébré la liberté : il faut la défendre ! Nous n'avons plus à renverser des rois de bronze, mais des rois vivants et armés de leur puissance. Je demande donc que l'Assemblée nationale donne le premier exemple, et envoie douze commissaires, non pour faire de vains discours aux citoyens, mais pour piocher eux-mêmes, et travailler aux retranchements.

Danton, ministre de la Justice lui succéda :

Une partie du peuple, dit-il, va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Mais ce n'est pas assez : il faut envoyer partout des commissaires et des courriers pour engager la France entière à imiter Paris. Il faut rendre un décret par lequel tout citoyen soit obligé, sous peine de mort, de servir de sa personne ou de remettre ses armes... Le canon que vous allez entendre n'est point le canon d'alarme, c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée.

La proclamation de la commune avait été affichée dans la matinée. A deux heures, le canon d'alarme tonnait, la générale était battue dans toutes les sections ; le tocsin sonnait aux églises. Des gardes municipaux parcouraient les quartiers et proclamaient

à son de trompe que la patrie était en danger. Sur les tours de Notre-Dame flottait le drapeau noir.

Portrait de Danton.

Danton se rendit au Champ de Mars, où une foule nombreuse était déjà réunie, et là, monté sur les gradins de l'autel de la Patrie, il harangua les volontaires qui se tenaient prêts à partir.

Sa parole dominait tout : le bruit éclatant de la générale et le bruit sourd du canon.

Sa colossale stature, son visage inspiré, d'où la laideur avait disparu pour faire place à une étrange et rayonnante beauté, ses paroles de patriotique colère, les sentiments généreux qu'il exprimait, enflammèrent cette foule, qui jura, en sa présence, de se rendre aux frontières, de sauver la France ou de mourir.

Elle tint parole.

## 10 Août 1793.

# FÊTE DE L'UNITÉ ET DE L'INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE.

## INAUGURATION DE LA CONSTITUTION.

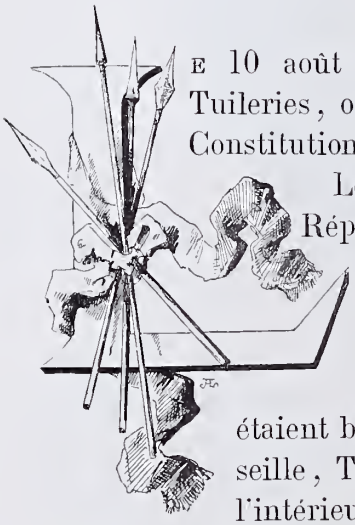

Le 10 août 1793, anniversaire de la prise des Tuileries, on inaugura solennellement la première Constitution républicaine de la France.

Les circonstances étaient critiques. La République reculait partout. Elle reculait à l'ouest, devant les Vendéens ; au nord-est sur le Rhin ; au nord dans les Flandres. Mayence avait été repris par les prussiens ; Valenciennes et Condé étaient bloqués par les autrichiens ; Lyon, Marseille, Toulon étaient en pleine insurrection. A l'intérieur, la disette sévissait. Les populations, surexcitées par le danger, étaient cependant remplies d'énergie.

Une solennité d'une majesté sévère et d'un caractère grandiose comme celle qui était projetée, pouvait encore ajouter à l'enthousiasme et à l'héroïsme de la nation. Les quarante-quatre mille municipalités de France avaient accepté la Constitution, et chaque jour des adresses de félicitations et d'encouragement arrivaient à la Convention. Une seule commune, qui comptait

cent vingt habitants, Saint-Tonnant, dans les Côtes-du-Nord, avait demandé ouvertement le rétablissement des Bourbons.

Pour rehausser l'éclat de la fête et augmenter la portée politique de l'acceptation de la Constitution, les Assemblées primaires envoyèrent à Paris quatre cents commissaires. Ils furent reçus en grande pompe et conduits dans les sociétés populaires, notamment aux Jacobins qui leur offrirent leur salle pour s'y réunir et délibérer avec eux. Là on s'expliqua ; les commissaires reconnurent que si le fédéralisme triomphait, s'il n'y avait plus unité de direction ni d'exécution, ce serait la ruine de la République et de la France. On cria donc : « Vive la République une et indivisible » et les commissaires électrisés se rendirent à la Convention.

Bientôt, nous l'espérons, dit l'un d'eux, la tête des calomniateurs de cette cité républicaine (Paris) tombera sous le glaive de la loi. Nous sommes tous des Montagnards. Vive la Montagne.

On était au 7 août, et d'instant en instant les plus sinistres nouvelles arrivaient de la Vendée, du Midi et des frontières. Un combat malheureux avait eu lieu dans le Nord, où les soldats de la République étaient un contre deux ; les anglais, les hollandais et les autrichiens étaient à trente-cinq lieues de Paris, sans qu'il restât une armée pour couvrir la Capitale. Par cette situation, qui semblait désespérée, on peut se faire une idée de l'état de surexcitation, de fureur dans lequel s'agitait Paris tout entier ; il fallait même quelque grandeur d'âme pour fêter l'établissement de la Constitution dans des conditions aussi périlleuses. A vrai dire, la fête fut moins une fête qu'un serment solennel de sauver la patrie.

Le plan général de la cérémonie avait été tracé par le peintre David, député à la Convention.

Les Français, avait dit David, réunis pour célébrer la fête de l'unité et de l'indivisibilité se lèveront avant l'aurore ; la scène touchante de leur union sera éclairée par les premiers rayons du soleil : cet astre bienfaisant, dont la lumière

s'étend sur tout l'Univers, sera pour eux le symbole de la vérité, à laquelle ils adressent des louanges et des hymnes.

Le Conseil de la Commune avait décrété qu'un char porterait les drapeaux « encore souillés des signes de féodalité et d'emblèmes royaux » et que ces drapeaux seraient livrés aux flammes. De plus, deux urnes cinéraires devaient recevoir ces inscriptions :

*Aux mânes des citoyens morts au Champ de Mars.*

*Aux mânes des citoyens morts dans la journée du 10 août.*

Au Champ de Mars une presse, une charrue, une pique devaient rappeler l'union qui existe entre l'artiste, le laboureur et le défenseur de la patrie. La déclaration des Droits de l'homme serait imprimée sur cette presse. Des belges traîneraient dans la boue une aigle impériale, donnée à la Commune par le citoyen Nortès.

Le rassemblement général devait avoir lieu sur l'emplacement de la Bastille. Les décombres de la prison couvraient encore le sol. Au milieu de ces décombres, David avait élevé « la fontaine de la Régénération, représentée par la Nature ». C'était un sphinx gigantesque, qui, de ses mains pressait ses deux mamelles, d'où jaillissait avec abondance « l'eau pure et salutaire ». Le président de la Convention remplit une coupe de cette eau, et en but une gorgée, après avoir « arrosé le sol de la Liberté » à la manière antique. Ensuite, les commissaires choisis parmi les envoyés des Assemblées primaires burent tour à tour dans la même coupe. Chaque fois, une salve d'artillerie annonçait « la consommation de l'acte de fraternité ».

Des strophes appropriées furent ensuite chantées sur l'air de la *Marseillaise*, et le cortège partit par les boulevards. En tête, venaient les sociétés populaires; elles portaient une bannière, sur laquelle était peint « l'œil de la surveillance, pénétrant un nuage épais. »

Le deuxième groupe comprenait la Convention nationale en corps, chaque conventionnel tenant à la main un bouquet d'épis

de blé. Huit d'entre eux portaient, sur un brancard une arche renfermant des tables sur lesquelles étaient gravés le texte des *Droits de l'Homme* et l'*Acte constitutionnel*.

Venaient ensuite les envoyés des Assemblées primaires des départements formant une chaîne autour de la Convention. Un cordon tricolore les unissait, représentant « le lien léger, mais indissoluble, de l'Indivisibilité ». Chacun d'eux tenait une branche d'olivier, « signe de la réconciliation entre Paris et les départements » et une pique qui devait servir à former, au Champ de Mars, le faisceau national.

« La masse respectable du Souverain » le peuple, s'avançait derrière, sans aucun ordre. On avait mêlé tous les rangs, toutes les fonctions, en signe d'égalité : « Tout s'est confondu en présence du Peuple, source unique de tous les pouvoirs, qui, en émanant de lui, lui restent toujours soumis. »

Debout sur un plateau roulant, les élèves de l'Institution des Aveugles chantaient des hymnes, et les Enfants trouvés étaient portés dans leurs berceaux.

Sur un char triomphal formé par une charrue, étaient assis deux vieillards traînés par leurs enfants. Ce symbole de la piété filiale et de la vénération pour la vieillesse précédait une troupe de soldats entourant un autre char attelé de huit chevaux blancs. Celui-là contenait l'urne cinéraire des héros morts pour la Patrie.

Au centre d'un autre détachement d'infanterie, mêlé de cavalerie et fermant la marche, des tombereaux revêtus de tapis semés de fleurs de lys « étaient chargés des dépouilles des attributs de la royauté et de la noblesse ». Les bannières qui flottaient au-dessus portaient comme inscription :

*Peuple, voilà ce qui a fait toujours le malheur de la société humaine.*

La deuxième station eut lieu boulevard Poissonnière. Là, sous un arc de triomphe, au fronton duquel se lisait :

*Ainsi qu'une vile proie, elles ont chassé le tyran devant elles.*

attendaient les héroïnes des 5 et 6 octobre 1789, assises sur leurs

canons. Le Président de la Convention distribua à chacune d'elles une branche de laurier.

Sur la place de la Révolution, une statue de la Liberté avait été dressée. Elle devait rester et fut inaugurée avec pompe. Dans le plus profond silence, on lui offrit en sacrifice les attributs de la royauté. Les commissaires des assemblées primaires, chacun une torche à la main, mirent le feu à ces attributs. La mémoire du « tyran » ayant été vouée à l'exécration publique, le voile qui couvrait la statue de la Liberté fut enlevé et des milliers d'oiseaux délivrés, « portèrent au ciel le témoignage de la liberté rendue à la terre ».

De là on se rendit à la place des Invalides, où, sur la cime d'une montagne se dressait une figure colossale, œuvre de David, comme la fontaine de la Bastille et la Liberté de la place de la Révolution. Cette figure représentait le peuple français rassemblant de ses bras vigoureux le faisceau départemental. Le fédéralisme, sortant d'un marais fangeux, écartait d'une main les roseaux et de l'autre s'efforcait de détacher quelque partie du faisceau. « Le peuple français, d'un coup de massue, le replongeait dans les eaux. »

Tout le cortège défila devant cette allégorie et entra enfin dans le Champ de Mars. Le Président de la Convention et les Commissaires occupèrent le sommet de l'autel de la patrie; la Convention, les envoyés des Assemblées primaires se placèrent sur les degrés. Chaque groupe de peuple vint alternativement remettre autour de l'autel, à titre d'offrande, les fruits de son travail et les instruments de son métier.

Le Président Hérault de Séchelles, ayant déposé sur l'autel tous les actes de recensement des votes des Assemblées primaires, prit immédiatement la parole :

Français, dit-il, vos mandataires ont interrogé dans 86 départements votre raison et votre conscience, sur l'acte constitutionnel qu'ils vous ont présenté : 86 départements ont adopté l'acte constitutionnel. Jamais un vœu plus unanime n'a organisé une République plus grande et plus populaire. Il y a un an, notre

territoire était occupé par l'ennemi ; nous avons proclamé la République, nous fûmes vainqueurs Maintenant, tandis que nous constituons la France, l'Europe l'attaque de toutes parts. Jurons de défendre la Constitution jusqu'à la mort, la République est éternelle.

HÉRAULT DE SÉCHELLES.

Par une unanime acclamation, le peuple jura de défendre la Constitution. Les 86 commissaires s'avançant alors vers le président, lui remirent la pique qu'ils avaient portée depuis la Bastille ; Hérault de Séchelles assembla toutes les piques, en forma un faisceau qu'il noua avec un ruban tricolore, et le remit au peuple. « Peuple, dit-il, tu seras invincible, si tu ne te divises pas ». Il lui remit aussi l'arche de la Constitution : « Peuple, dit-il encore, je remets le dépôt de la Constitution

sous la sauvegarde de toutes les vertus ». Le peuple la prit et la porta en triomphe.

Hérault et une partie du cortège se rendirent ensuite vers le temple élevé pour recevoir l'urne cinéraire des français morts pour la patrie. Il prononça là un discours remarquable :

Au moment où nous venons de proclamer solennellement, en présence du peuple français, l'acceptation de l'acte constitutionnel, pourrions-nous ne pas couronner cette auguste journée par le touchant adieu que nous devons à ceux de nos frères qui ont succombé dans les combats ! Ils ont été privés de concourir à cette Constitution de leur pays ; ils n'ont pas dicté les articles de la liberté française, mais ils les avaient préparés, inspirés, par leur dévouement héroïque. Hommes intrépides ! je vous salue avec respect....., je dépose sur vos restes protecteurs la couronne de lauriers que la Convention et la Patrie vous présentent. Ce ne sont pas des pleurs, que nous donnerons à votre mémoire... — Pourquoi ces larmes ? serait-ce pour vos parents et vos amis ? Votre renommée les console. Ils n'ont jamais pu souhaiter que vous fussiez exempts du trépas, mais dignes d'avoir vécu. Serait-ce pour vous ? Vous êtes morts pour la Patrie !... nous ne vous outragerons point par des pleurs.

O nos frères ! c'est en vous admirant, c'est en vous imitant que nous voulons vous honorer, et si, comme il est doux de le supposer quand on aime, les morts conservent quelques sentiments pour ceux qui vivent, je viens vous dire que nous sommes prêts à nous dévouer à votre exemple. Je viens vous dire que nous tâcherons de vous surpasser..... La mort moissonne également le lâche et le brave...

Chers concitoyens ! Guerriers magnanimes ! nous serons dignes de vous....., nous vous aurons vengés, nous vous raconterons que nos mains ont achevé votre ouvrage, que vos armes, dont nous avons hérité, étaient invincibles, que la République triomphe, cette République que l'humanité a chargée de sa cause, et qui doit sauver l'univers !

Cette cérémonie, dont on eût pu, à d'autres époques, voir les côtés prétentieux, empruntait aux circonstances un véritable caractère de sublimité. Il est certain que le peuple qui, en recevant des mains de Hérault l'acte constitutionnel et en jurant pieusement de le défendre, criait d'une seule voix : *Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort !* était capable des plus grandes et des plus nobles actions.

L'heure était venue, en effet, des résolutions désespérés. Mais

pour ces hommes surexcités et grandis par des passions extraordinaires, le danger ne comptait plus : plus il semblait grand, plus il était bravé. Tous les ressorts de la volonté et de l'énergie humaines étaient tendus à se rompre. Fatalement, la Révolution, attaquée de toutes parts, devait périr si ceux qui avaient mission de la défendre, ne devenaient pas audacieux jusqu'à l'héroïsme, énergiques jusqu'à la mort.

## 12 Novembre 1793.

(21 Brumaire an II).

---

# EXÉCUTION DE BAILLY.

Le Champ de Mars, qui avait déjà vu depuis le commencement de la Révolution tant de scènes grandioses ou tristes, vit le 12 novembre 1793 tomber la tête de Bailly.

Jean-Sylvain Bailly, s'il ne fut pas une des plus grandes figures de la Révolution, en fut certainement l'une des plus dignes, l'une des plus austères.

Citoyen de bonne foi et de bonne volonté, mais esprit méditatif plus qu'homme d'action, il ne sut ni diriger ni maîtriser les événements.

Avant la Révolution, qui le jeta dans la politique et le brisa, Bailly était un savant plus qu'estimé. Il était né à Paris en 1736. De mœurs et de goûts simples, il vivait modestement; avant 1789, on le surnommait le bonhomme Bailly. Envoyé aux Etats généraux, il présida non sans énergie la première séance du Tiers, puis l'Assemblée nationale, et prêta le premier, le serment du jeu de paume qui décida la Révolution. Le 16 juillet 1789, il était nommé maire de Paris, et, le lendemain, recevait Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville.

Bailly était alors, comme Lafayette, en possession d'une

extraordinaire popularité. Mais, en 1791, respectueux de son devoir, il avait ordonné l'exécution de la loi martiale. La popularité l'abandonna. Irrémédiablement compromis, bien que l'Assemblée nationale eût approuvé sa conduite, Bailly envoya, au corps municipal, le 19 septembre, sa démission de maire, et resta en fonctions jusqu'au mois de novembre.

Après avoir présidé à l'installation de son successeur Pétion, il se retira dans les environs de Melun, et ne quitta sa retraite qu'en 1793, pour venir déposer comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette. L'acte d'accusation prétendait que la reine, depuis son internement au Temple, correspondait avec lui; Bailly nia énergiquement. Mais, déjà suspect, ses réponses n'étaient pas faites pour sauver la reine et ne pouvaient que le perdre lui-même dans l'avenir.

Bientôt dénoncé, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et arrêté. Conduit de Melun à Paris, il fut d'abord enfermé aux Madelonnettes, puis à la Conciergerie, et le 11 novembre 1793 (20 brumaire an II), il comparaissait devant le tribunal révolutionnaire. Son acte d'accusation et son jugement, sont ainsi conçus :

« Au nom de la République française, le tribunal criminel révolutionnaire a rendu le jugement suivant :

» Vu par le tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public près icelui, contre Jean-Sylvain Bailly, homme de lettres, ci-devant maire de Paris, dont la teneur suit :

» Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public près le tribunal criminel révolutionnaire, etc.

» Expose qu'en vertu du mandat d'arrêt par lui décerné le 4e jour de la 2e décade de brumaire de l'an II de la République française une et indivisible, il aurait fait extraire de la maison d'arrêt de la Force et traduit en celle de la Conciergerie, le nommé Jean-Sylvain Bailly, ex-maire de la municipalité de Paris, arrêté par mesure de sûreté générale dans l'étendue du district de Melun, et contre lequel diverses pièces avaient été remises à l'accusateur public, dès le 26 de vendémiaire dernier.

» Que dès le même jour, 14 du présent mois, ledit Bailly a été interrogé par l'un des juges du tribunal.

» Que de l'examen des pièces il résulte, qu'abusant de la confiance du peuple, Bailly, de concert avec Lafayette, a employé tous les moyens en sa puissance pour favoriser l'évasion de Capet, de sa femme et de la famille du tyran; qu'il paraît même qu'il se proposait de le suivre ou de se soustraire par la fuite si le projet manquait, d'après les préparatifs qui se sont faits dans l'intérieur de sa maison à cette époque;

» Que Capet, arrêté à Varennes, ayant été ramené à Paris, l'Assemblée constituante, de laquelle Bailly était membre, ayant laissé prévoir la mollesse et la partialité qu'elle se proposait de mettre dans son jugement, et le peuple manifestant son opinion à cet égard, Bailly, servilement vendu au tyran, n'a pas rougi d'employer les moyens les plus odieux pour étouffer la voix des patriotes qu'il traitait hautement, et à l'Assemblée et à la municipalité, d'anarchistes et de rebelles aux lois, secondant de tous ses efforts le traître Lafayette, il servait, ainsi que lui, le complot perfide, ourdi aux Tuileries contre la liberté et la souveraineté du peuple;

» Que plusieurs citoyens ayant, conformément à la loi, dont Bailly avait toujours le nom à la bouche, déclaré à la municipalité qu'ils entendaient s'assembler au Champ de Mars, pour y rédiger une pétition à présenter à l'Assemblée nationale, celui-ci feignait d'ignorer cette déclaration légale, et, au mépris d'icelle, osa mettre en vigueur l'odieuse loi martiale contre ce même peuple, qui l'avait investi de sa confiance et porté à la première législature;

» Que, pour parvenir à son but, qui était d'armer les citoyens les uns contre les autres, et de profiter de son ascendant ainsi que de celui de son complice Lafayette, sur une portion des habitants de Paris, pour faire massacrer les patriotes qui oseraient dire la vérité sur le compte du tyran, il se permit les plus odieuses manœuvres; qu'il supposa entre autres choses, qu'il venait d'éclater une émeute violente au Champ de Mars, et ce contre l'attestation de 30 officiers municipaux envoyés sur les lieux en qualité de commissaires, et dont le procès-verbal établit sans réplique la fausseté des assertions alléguées par Bailly; qu'il fut décidé alors, et contre la réclamation des commissaires, la proclamation de la loi martiale, et qu'il se mit à la tête de la municipalité et d'une force armée considérable pour aller jouir du plaisir barbare de faire égorger ses frères;

» Que ce qui prouve la scélératesse de sa conduite et statue qu'elle était la suite d'un complot, c'est que loin de se conformer à la loi qui exige trois proclamations avant d'en venir à l'extrême rigueur, il n'en a été fait aucune, à moins que Bailly ne veuille compter celle qu'il a fait faire sur la place de la Maison commune, et que tout porte à croire n'avoir été que le signal aux malveillants et aux affidés pour se rendre au Champ de Mars, y provoquer la force armée par des injures, des menaces et quelques pierres, dans le dessein sans doute de couvrir l'action infâme d'avoir fait feu avant les trois proclamations prescrites par la loi;

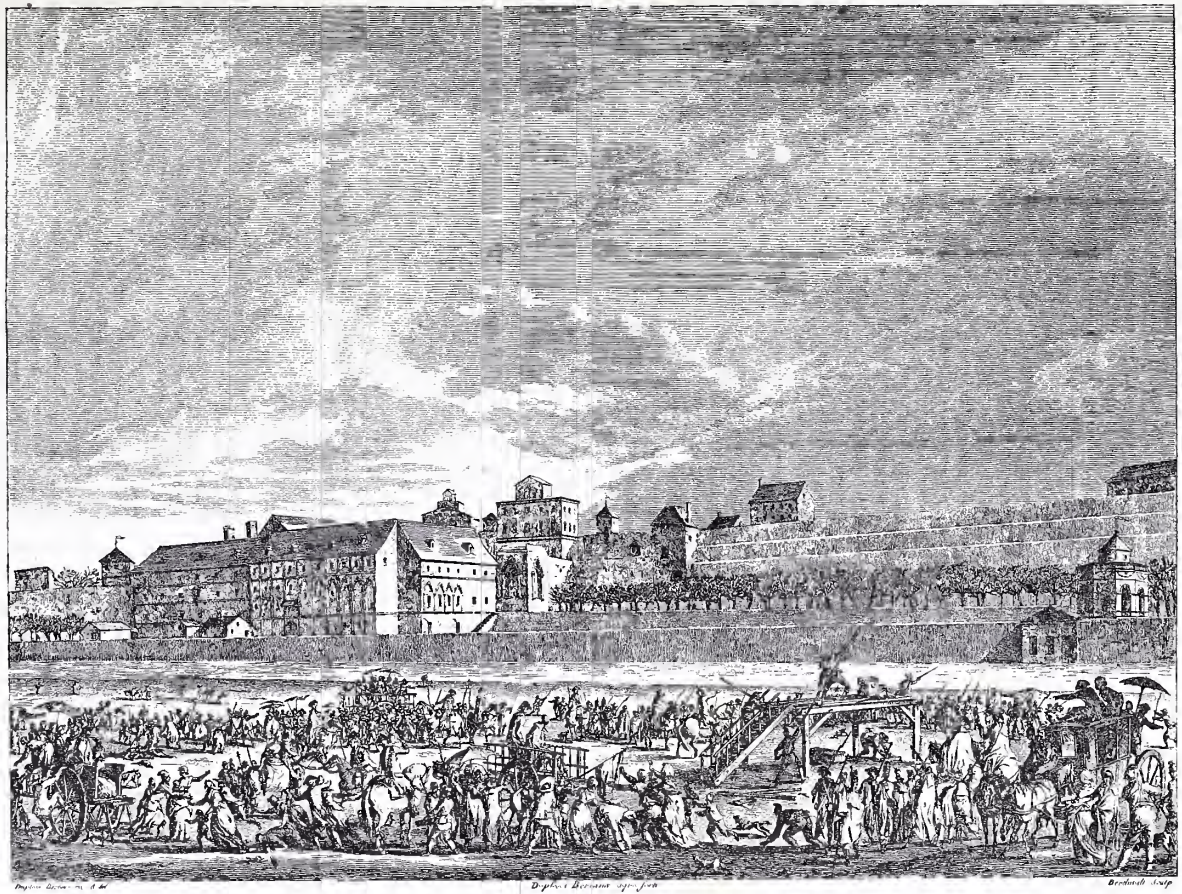

MORT DE BAILLY, EX-MAIRE DE PARIS.

le 12 Novembre 1793, ou 22 Brumaire, An 2.eme de la République.

» Que ce qui convertit ce soupçon en certitude, c'est qu'il paraît constant qu'au lieu de diriger le feu sur les assaillants placés sur les banquettes ou gradins environnant le Champ de Mars, l'on a tiré sur les citoyens paisibles et sans armes étant sur les gradins ou bien à l'entour de l'autel de la Patrie, qui avaient à peine vu arriver la municipalité et la force armée, qui n'ont été avertis qu'en recevant la mort, et que l'on a inhumainement massacrés, soit avant qu'ils pussent se croire punissables, soit qu'ils cherchassent à échapper par la fuite à la fureur de leur premier magistrat, du commandant Lafayette, des deux hommes enfin qui ont quitté l'honorable fonction de défenseurs des citoyens pour en devenir les bourreaux ;

» Qu'une nouvelle preuve matérielle de la perfidie, de la profonde scélératesse de Bailly résulte du soin qu'il avait mis à rendre le signal de la mort le moins apparent possible ; que l'on ne peut, sans frémir d'horreur et d'indignation, voir l'espèce de luxe apporté dans la fabrication du funeste drapeau, dont nul homme ne pouvait se charger sans trembler ; considéré surtout le petit volume auquel on l'avait réduit, lorsque l'humanité commandait qu'il fût assez grand pour être aperçu au-delà de l'espace que peut parcourir le plomb meurtrier.

» Qu'il résulte encore de l'examen des pièces d'autres preuves que l'impopularité de Bailly et de sa soif du sang du peuple, dont on ne peut douter en examinant sa conduite envers les membres du comité de la section de la Fontaine de Grenelle ; que, lors de l'affaire des Théatins, on entendit, lui, maire, lors de l'observation des commissaires de cette section, sur ce que l'exécution de sa volonté à force ouverte aurait peut-être fait périr cinq cents hommes, répondre : « C'est un malheur, mais il faut obéir. »

» D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre J.-S. Bailly, pour avoir méchamment et à dessein, de complicité avec Louis Capet, Marie-Antoinette et Mothé-Lafayette, tramé la fuite de Capet et de sa famille, ce qui tendait à allumer la guerre civile en France ; avoir, de complicité avec les mêmes, tramé des complots contre la sûreté intérieure de la France, et cherché à armer les citoyens les uns contre les autres, notamment lors de l'affaire des Théatins, et particulièrement lors de l'affaire du Champ de Mars.....

» La déclaration du jury de jugement portant :

1° Qu'il est constant qu'il a existé entre Louis Capet, sa femme et autres conspirateurs un complot tramé contre la sûreté intérieure de la France, et tendant à allumer la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, en portant atteinte à la liberté du peuple, et dont la suite a été le massacre d'un nombre incalculable de citoyens;

2° Que Jean-Sylvain Bailly, ci-devant maire de Paris, est convaincu d'être l'auteur ou complice de ce complot et de son exécution.

Le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public et l'accusé, condamne ledit J.-S. Bailly à la peine de mort.....

Ordonne que..... les biens dudit condamné seront acquis et confisqués au profit de la République, et que le présent jugement sera exécuté sur l'Esplanade du Champ de Mars, qui se trouve entre l'autel de la Patrie et les rues de la Seine; ordonne en outre que le drapeau rouge qui a été trouvé à la municipalité sera attaché à la voiture de l'exécuteur pour être lacéré et brûlé au pied de l'échafaud, avant l'exécution dudit Bailly.

Ordonne en outre que le présent jugement sera imprimé, affiché dans toute l'étendue de la République française une et indivisible.

Fait à Paris, le decadi 20 brumaire, l'an 2e de la République française une et indivisible.

Jean-Sylvain Bailly fut exécuté le lendemain, 21 brumaire. Une pluie froide et pénétrante tombait par intervalles. Il fit à pied le long trajet qui sépare la Conciergerie du Champ-de-Mars. au milieu des insultes misérables et basses de cette population qui l'acclamait deux ans auparavant.

Arrivé au pied de l'échafaud, dit M. Thiers, il semblait toucher au terme de son supplice; mais un des forcénés attachés à le poursuivre, s'écrie qu'il ne faut pas que le champ de la Fédération soit souillé de son sang. Alors, on se précipite sur la guillotine, on la transporte avec le même empressement qu'on mit autrefois à creuser ce même champ de la Fédération; on court l'élever sur le bord de la Seine, sur un tas d'ordures, et vis-à-vis du quartier de Chaillot où Bailly avait passé sa vie et composé ses ouvrages.

Cette opération dure plusieurs heures. Pendant ce temps, on lui fait parcourir plusieurs fois le Champ de Mars. La tête nue, les mains derrière le dos, il se traîne avec peine. Les uns lui jettent de la boue, d'autres lui donnent des coups de pied ou de bâton. Accablé, il tombe; on le relève de nouveau. La pluie, le froid ont communiqué à ses membres un tremblement involontaire : « Tu trembles, » lui dit un soldat. — « Mon ami, répond le vieillard, c'est de froid. » Après plusieurs heures de cette torture, on lui brûle sous le nez le drapeau rouge; le bourreau s'empare de lui enfin, et on nous enlève encore un savant illustre et l'un des hommes les plus vertueux qui aient honoré notre patrie.

Le 19 floréal an II (8 mai 1794), la Révolution sacrifiait Lavoisier! D'autres les avaient précédés, d'autres encore les suivirent. Que de pertes inoubliables! Que de crimes inutiles!

---

**30 Décembre 1793.**

(10 Nivôse an II).

---

## FÊTE POUR LA REPRISE DE TOULON.

---

En 1793, le Midi s'agitait. Toulon était en pleine insurrection et luttait ouvertement contre la Convention. Les représentants en mission, Bayle et Beauvais y avaient été arrêtés et conduits au fort Lamalgue; Barras, Fréron et le général Lapoype, craignant qu'un pareil sort leur fût réservé, avaient précipitamment quitté la ville et s'étaient réfugiés à Nice, au quartier général de l'armée d'Italie.

A Toulon, le commandant de la flotte et les autorités de la ville, redoutant l'état d'anarchie contre-révolutionnaire qu'ils avaient créé, sentaient qu'une longue résistance leur était impossible. Le pays n'étant pas avec eux, ils comprenaient que l'arrestation de Bayle et de Beauvais devait obliger le Comité de salut public, à l'action la plus prompte et la plus énergique.

Dans ce déplorable état d'esprit, au milieu de ces graves préoccupations, oubliant qu'ils étaient français, les Toulonnais, pour sortir de cette impasse, eurent recours au plus épouvantable des crimes. Toulon, son port, son arsenal, ses forts et son escadre furent livrés par eux, aux amiraux anglais et espagnols. Cette

trahison consommée, fiers de leur indignité, ils proclamèrent Louis XVII roi de France et confièrent à l'amiral anglais Hood, la défense de la place.

Quand ces faits furent connus à Paris, la Convention organisa immédiatement le siège de la ville rebelle. De Nice, Barras et Fréron avaient déjà ordonné à Brunet, général en chef de l'armée d'Italie, d'envoyer six mille hommes ; Lapoype en avait reçu le commandement. Curtaux observait les gorges d'Ollioules avec huit mille combattants ; Toulon était ainsi menacé par des forces égales à celles qui l'occupaient. Curtaux s'empara du point qu'il visait. Lapoype parvint à réarmer les batteries de la rade d'Hyères.

C'est à ce moment que Bonaparte, alors chef de bataillon, fut envoyé par le Comité de Salut public pour prendre la direction de l'artillerie de siège.

Les opérations commencèrent aussitôt sous le commandement de Curtaux, puis sous celui de Doppet, puis encore sous celui de Lapoype ; mais mal conçues et mal dirigées, elles ne donnèrent pas de résultat appréciable.

Dugommier reçut alors le commandement général.

Sous la conduite de Dugommier et de Bonaparte, l'un déjà célèbre, l'autre encore inconnu, l'armée d'investissement accomplit des prodiges de valeur qui obligèrent bientôt les Anglais et les Espagnols à reprendre la mer. En se retirant, les Anglais répandirent partout l'incendie sur leur passage.

A la suite de la reprise de Toulon, Dugommier demandait au Comité de Salut public, le grade de général de brigade pour Bonaparte « Récompensez et avancez ce jeune homme, disait-il, car si on était ingrat envers lui, il s'avancerait tout seul ».

C'était un beau début, en effet. Les Anglais n'ont jamais pardonné à Bonaparte de ne point les avoir laissés jouir en paix d'une victoire comme ils les aiment et de leur avoir si rapidement enlevé la possession d'une ville française, dont la trahison seule les avaient rendus maîtres.

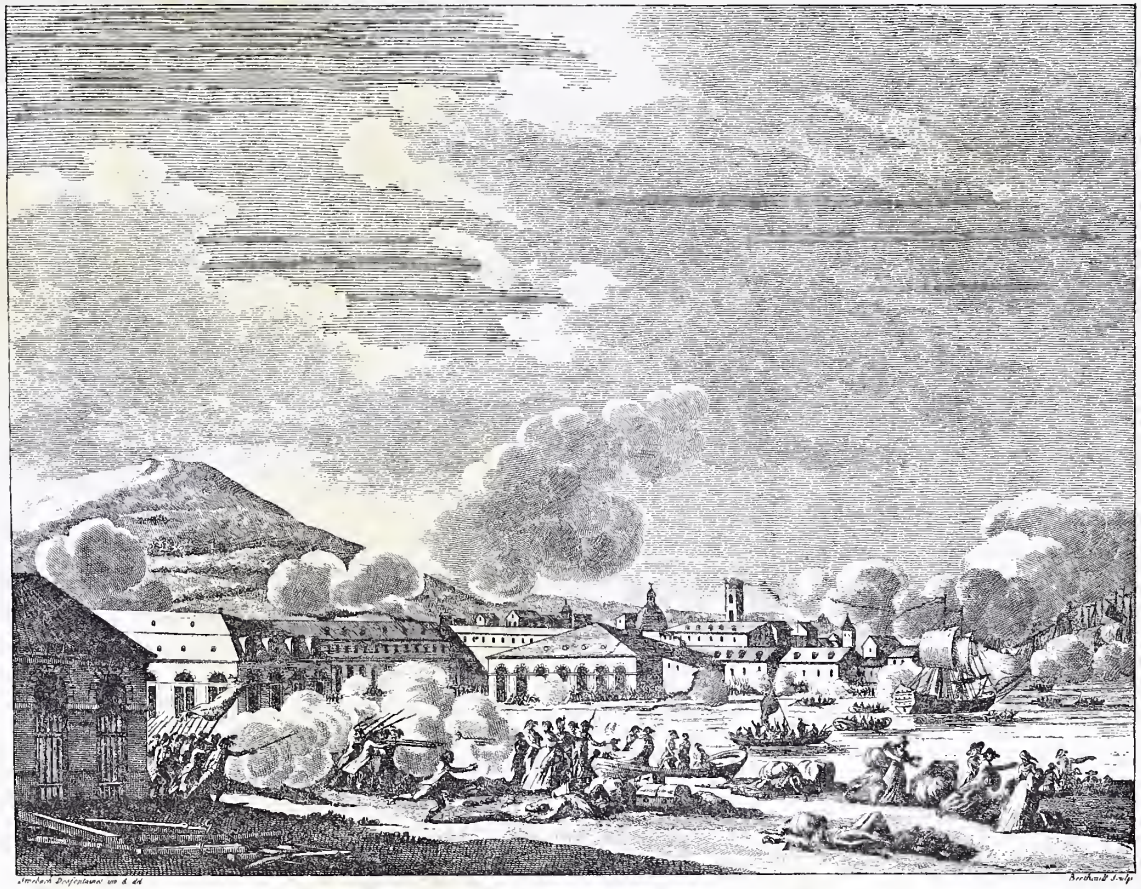

REPRISE DE TOULON PAR LES TROUPES FRANÇAISES,

le 18 Décembre 1793 ou 28 Frimaire An 2e de la République.

Le 4 nivose an II (24 décembre 1793), la Convention nationale tenait, au milieu d'une émotion profonde, une séance mémorable.

Barère, au nom du Comité du Salut public, y annonçait que l'armée française venait de s'emparer de Toulon.

Citoyens, disait-il, les armes de la République ont encore triomphé. Pendant que nous décrétions des récompenses nationales pour le succès de l'armée contre Toulon, nous ne pensions pas qu'elles étaient déjà méritées. C'est ainsi que les âmes libres s'entendent d'une extrémité de la République à l'autre. Les intrigants coalisés du dehors sont chassés ; les intrigants coalisés de l'intérieur sont vaincus, la coalition des brigands couronnés avait médité de paralyser la puissance nationale sur les mers. La vente honteuse de Toulon, la corruption semée dans Brest, et l'emparement de Dunkerque étaient leur point d'appui. Mais les représentants du peuple ont conservé la commune de Brest à elle-même, à la République. Les Anglais ont lâchement fui devant Dunkerque. La nation française, indignée de tant de trahisons, a tenté un dernier effort contre les infâmes Toulonnais. Ainsi donc, l'anglais a échoué à Dunkerque, à Saint-Malo, à Granville, à Cherbourg, à Brest, à Bordeaux, à Marseille et à Toulon. Ainsi donc, la Méditerranée est reconquise. Le canal de navigation du commerce français est enfin libre.....

La nouvelle de ce succès était parvenue au Comité de Salut public, en même temps que deux rapports de Fréron, Robespierre jeune, Ricord et Salicetti, représentants du peuple.

Jamais armée, disait encore Barère, ne s'est conduite avec tant d'héroïsme : les représentants du peuple marchaient à la tête des colonnes républicaines. Salicetti et Robespierre jeune, le sabre nu à la main, ont indiqué aux premières troupes le chemin de la victoire et ont monté à l'assaut. Ils ont donné l'exemple du courage ; Ricord était aussi à la tête d'une colonne. La pluie, le temps le plus affreux, n'ont pu ralentir un instant l'ardeur des représentants du peuple et des armées républicaines. Vous décrèterez donc unanimement que l'armée dirigée contre Toulon a bien mérité de la Patrie.

Toute l'assemblée s'était levée, emportée par un généreux élan. Couthon présidait et, aux applaudissements des spectateurs, faisait immédiatement décréter la patriotique motion de Barère.

Quelques instants après, continuant son discours, Barère

donnait lecture, au nom du Comité de Salut public, d'un projet de décret qui était adopté dans les termes suivants :

Article 1er. L'armée de la République dirigée contre Toulon, a bien mérité de la Patrie.

Art. 2. Il sera célébré dans toute l'étendue de la République, une fête nationale, le premier décadi qui suivra, dans chaque commune, la publication du présent décret. La Convention nationale assistera tout entière à cette cérémonie civique.

Art. 3. Les représentants du peuple près l'armée victorieuse de Toulon, sont chargés de recueillir les traits d'héroïsme qui ont illustré la reprise de cette ville rebelle.

Art. 4. Ils décerneront, au nom de la République, des récompenses aux braves citoyens de l'armée qui se sont fait remarquer par de grandes actions.

Art. 5. Le nom de Toulon est supprimé. Cette commune portera désormais le nom de *Port de la Montagne*.

Art. 6. Les maisons de l'intérieur de cette ville rebelle seront rasées. Il n'y sera conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre et de la marine, des subsistances et approvisionnements.

Art. 7. La nouvelle de la prise de Toulon sera portée aux armées et aux départements par des courriers extraordinaires.

En possession de ce décret, à la rédaction duquel il avait pris une large part, David, le puissant organisateur des fêtes de la République, se mit à l'œuvre et se préoccupa de régler dignement, celle qui allait avoir lieu à Paris, le 10 nivose an II (30 décembre 1793), pour célébrer le succès de l'armée de Toulon.

Le 7 nivose, il faisait adopter, par la Convention, un programme plein d'originalité. — Ce programme fut suivi de point en point.

Ce sont, disait David, de telles actions que j'aime à retracer. Je remercie la nature de m'avoir donné quelques talents pour célébrer la gloire des héros de la République ; c'est en les consacrant à cet usage que j'en sens tout le prix.

Un fort détachement de cavalerie, trompettes et sapeurs en tête ouvrait la marche, suivi de plusieurs batteries d'artillerie et de tambours.

Puis, venait un groupe de sociétés populaires et de comités révolutionnaires ; les membres des tribunaux, ceux de la

commune et du département de Paris, des communes environnantes et du Conseil exécutif provisoire.

Les vainqueurs de la Bastille, précédés de tambours, fermaient cette première partie du cortège.

Apparaissaient alors quatorze chars, magnifiquement décorés et dédiés aux quatorze armées de la république. Leur ordre, dans le cortège, avait été déterminé comme il suit :

Char de l'armée du Haut-Rhin.
— — du Bas-Rhin.
— — de la Moselle.
— — des Ardennes.
— — du Nord.
— — des Côtes de Cherbourg.
— — des Côtes de Brest.
— — de l'Ouest.
— — des Pyrénées occidentales.
— — des Pyrénées orientales.
— — de Toulon.
— — du Var.
— — des Alpes.
— — révolutionnaire.

Chacun de ces chars, entouré de jeunes filles vêtues de blanc et portant des branches de laurier, était accompagné de détachements militaires appartenant aux quarante-huit sections de Paris. Ces détachements chantaient sur le parcours des hymnes à la Victoire.

Immédiatement après, venaient les membres de la Convention nationale, enveloppés par un large ruban tricolore que portaient les enfants de la patrie et les vétérans. La musique de la garde nationale et un groupe de tambours leur faisait escorte.

Enfin, paraissait le char de la Victoire, rempli de drapeaux pris à l'ennemi. Plus majestueux encore que les chars précédents, celui-ci portait le faisceau national, duquel sortaient des bras armés pour la défense du pays ; à ce faisceau, surmonté de la statue de la Victoire, avaient été suspendues quatorze cou-

ronnes, reliées par une guirlande de lauriers, entrelacée de rubans tricolores. Cette guirlande était soutenue par quatorze guerriers.

Un détachement de cavaliers et de trompettes fermait la marche.

Le cortège, parti à midi du Jardin national (Jardin des Tuileries), s'était rendu aux Invalides et de là au Champ de Mars. Quand la Convention, accompagnée des autorités, eut pris place sur l'Autel de la patrie, les chœurs du Conservatoire exécutèrent un hymne écrit par Chénier et dont Gossec avait composé la musique :

Toulon, redevenu Français
N'étend plus ses regards sur une onde captive ;
Son roc, purifié par nos justes succès,
Menace Albion fugitive.

Les feux qu'ont allumés des ennemis pervers,
Dirigés contre eux-mêmes, ont foudroyé leurs têtes,
Et leurs vaisseaux, tyrans des mers,
Sont poursuivis par les tempêtes.

Autour du Temple ou plutôt de l'Autel, s'étaient rangés les quatorze chars des armées ; en passant devant eux, les jeunes filles y déposèrent les branches de laurier qu'elles portaient.

Le soir même, le Conseil général de la commune de Paris réunissait dans un banquet les guerriers blessés qui s'étaient fait connaître et auxquels il convenait bien de rendre hommage.

## 8 Juin 1794.

(20 Prairial an II).

---

# LA FÊTE DE L'ÊTRE-SUPRÊME.

---

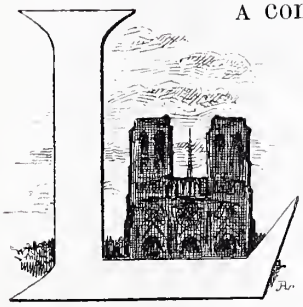

La conception première des fêtes politico-religieuses appartient à Robespierre. Avec leur aide, il espérait rehausser sa puissance et son prestige personnels. Froid et ambitieux, Robespierre exerçait en fait une véritable dictature. Il s'était assuré une influence considérable dans le Comité de Salut public; c'était lui qui d'ordinaire appuyait, à la Convention, les propositions de ce comité, et c'était à lui que par suite, le peuple faisait remonter tout le mérite des résolutions adoptées. Pour jouer le rôle d'un Bonaparte, il ne lui manquait que la gloire militaire et l'appui de l'armée. Dictateur civil, n'ayant rien de ce qui séduit les masses, pour se maintenir, il lui aurait fallu se contenter d'exercer le pouvoir, sans en rechercher la pompe extérieure.

La fête de l'Être-Suprême, dans laquelle il prétendait jouer un rôle prépondérant, devait, dans sa pensée, le mettre plus en vue et affirmer sa supériorité sur les autres conventionnels. Elle ne fut que la cause première de sa chute.

Le 18 floréal an II (8 mai 1794), il prononçait à la Convention un discours qui peut être considéré comme l'un de ses plus

remarquables. Dans ce discours, Robespierre attaque violemment les encyclopédistes et les philosophes du dix-huitième siècle ; il proclame l'existence d'une divinité, et déclare que les fêtes données au peuple sont un moyen efficace de gouvernement. Le document se termine par un projet de décret instituant une série de fêtes nationales, destinées à « rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être ».

C'est dans la prospérité, dit-il, que le peuple, ainsi que les particuliers, doivent, pour ainsi dire, se recueillir, pour se mettre en garde contre l'ivresse et pour écouter dans le silence des passions, la voix de la sagesse et de la modestie qu'elle inspire. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est donc celui où les législateurs de la République française doivent veiller avec une nouvelle sollicitude sur eux-mêmes et sur la Patrie, et affirmer les principes sur lesquels doivent reposer la stabilité et la fidélité de la République. Nous venons donc aujourd'hui, soumettre à votre méditation des vérités profondes, qui importent au bonheur des hommes, et vous proposer des mesures qui en découlent naturellement.

Le monde moral, beaucoup plus encore que le monde physique, semble plein de contrastes et d'énigmes. La nature nous dit que l'homme est né pour la liberté, et l'expérience des siècles nous montre l'homme esclave ; ses droits sont écrits dans son cœur et son humiliation dans l'histoire. Les siècles et la terre sont le partage du crime et de la tyrannie ; la liberté et la vertu se sont à peine reposées un instant dans quelques points du globe.

Ne dis pas cependant, ô Brutus ! que la liberté est un fantôme ! Et vous, fondateurs de la République française, gardez-vous de désespérer de l'humanité ou de douter un moment du succès de votre grande entreprise !

Le monde a changé, il doit changer encore. Qu'y a-t-il de commun entre ce qui est et ce qui fut ? Les nations civilisées ont succédé aux sauvages errants dans les déserts ; les moissons fertiles ont pris la place des forêts antiques qui couvraient le globe ; un monde a paru au-delà des bornes du monde ; les habitants de la terre ont ajouté les mers à leur domaine immense ; l'homme a conquis la foudre et conjuré celle du ciel. Comparez le langage imparfait des hiéroglyphes avec les miracles de l'imprimerie ; rapprochez le voyage des Argonautes de celui de La Pérouse ; mesurez la distance entre les observations astronomiques des Mages de l'Asie et les découvertes de Newton, ou bien entre l'ébauche tracée par la main de Dibutade et les tableaux de David.

Tout a changé dans l'ordre physique, tout doit changer dans l'ordre moral et politique ; la moitié de la révolution du monde est déjà faite, l'autre moitié doit s'accomplir.

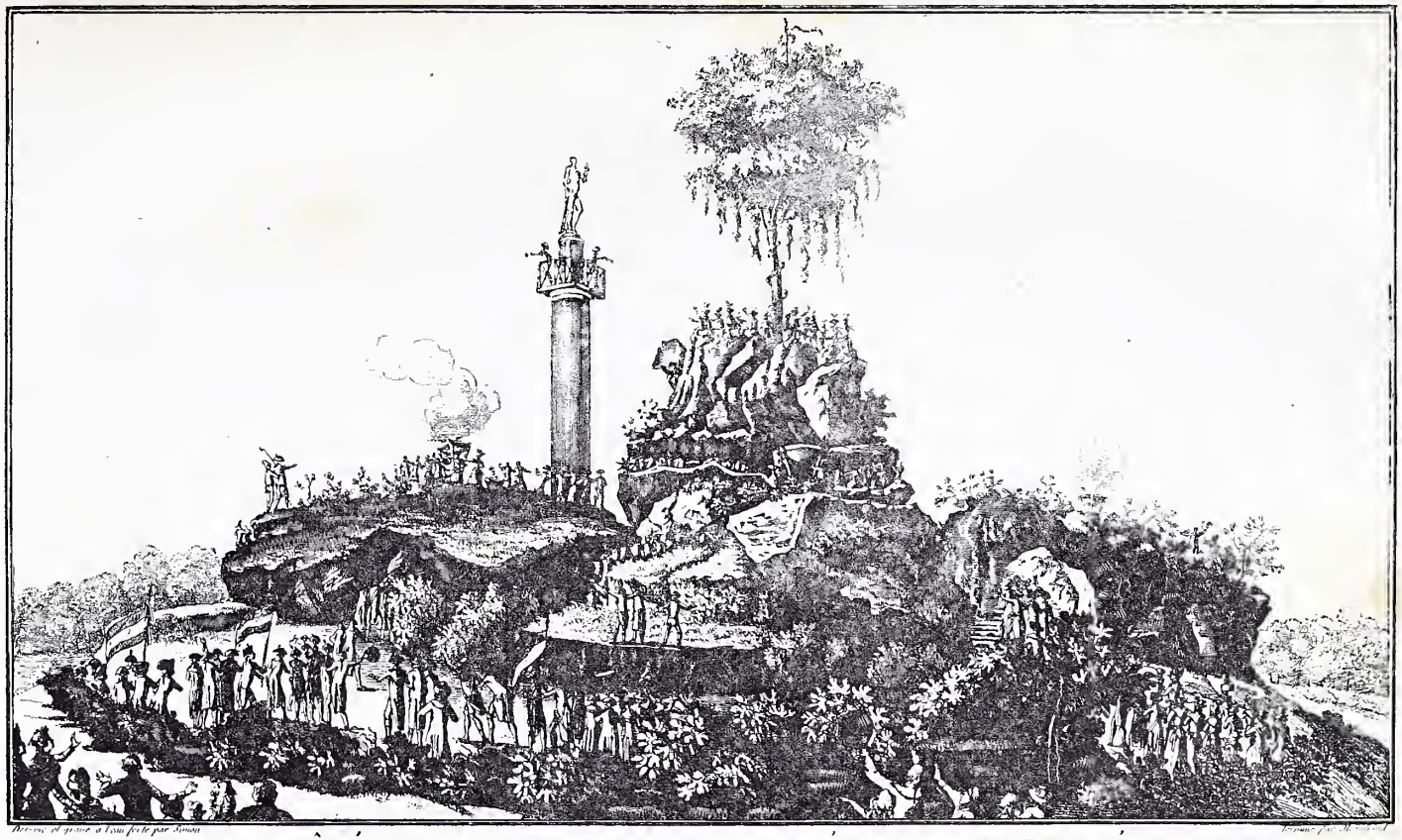

VUE DU CÔTÉ ORIENTAL DE LA MONTAGNE ELEVÉE AU CHAMP DE LA RÉUNION

pour la fête qui y a été célébrée en l'honneur de l'Etre Suprême, le Decadi 20 Prairial de l'an deux me de la République Française

A Paris, chez Basset, Md d'Estampes, rue Jacques, au coin de celle des Mathurins.

La raison de l'homme ressemble encore au globe qu'il habite ; la moitié en est plongée dans les ténèbres quand l'autre est éclairée. Les peuples de l'Europe ont fait des progrès étonnants dans ce qu'on appelle les arts et dans les sciences, et ils semblent dans l'ignorance des premières notions de la morale publique. Ils connaissent tout excepté leurs droits et leurs devoirs. D'où vient ce mélange de génie et de stupidité ? De ce que pour chercher à se rendre habile dans les arts, il ne faut que suivre ses passions, tandis que pour défendre ses droits et respecter ceux d'autrui il faut les vaincre. Il en est une autre raison : c'est que les rois, qui font le destin de la terre, ne craignent ni les grands géomètres, ni les grands peintres, et qu'ils redoutent les philosophes rigides et les défenseurs de l'humanité.

..... L'art de gouverner a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes ; il ne doit être que celui de les éclairer et de les rendre meilleurs.

Il y a deux sortes d'égoïsmes : l'un vil, cruel, qui isole l'homme de ses semblables, qui cherche un bien-être exclusif acheté par la misère d'autrui ; l'autre, généreux, bienfaisant, qui confond notre bonheur dans le bonheur de tous, qui attache notre gloire à celle de la Patrie. Le premier fait les oppresseurs et les tyrans ; le second, les défenseurs de l'humanité.

Le vice et la vertu font les destins de la terre : ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. La source de l'un et de l'autre est dans les passions des hommes ; selon la direction qui est donnée à ses passions, l'homme s'élève jusqu'aux Cieux ou s'enfonce dans des abîmes fangeux. Or, le but de toutes les institutions sociales, c'est de les diriger vers la justice, qui est à la fois le bonheur public et le bonheur privé.

Le fondement unique de la société civile, c'est la morale..... A quoi donc se réduit cette science mystérieuse de la politique et de la législation ? A mettre dans les lois, dans l'administration, les vérités morales reléguées dans les livres des philosophes, et à appliquer à la conduite des peuples les notions triviales de probité que chacun est force d'adopter pour sa conduite privée ; c'est-à-dire à employer autant d'habileté à faire régner la justice que les gouvernements en ont mis jusqu'ici à être injustes impunément ou avec bienséance.

Vous voyez combien d'art les rois et leurs complices ont épuisé pour échapper à l'application de ces principes, et pour obscurcir toutes les notions du juste et de l'injuste.....

Suit une violente attaque contre les d'Orléans, Lafayette, Dumouriez, Brissot, les Girondins, Hébert, Danton ; puis l'orateur continue :

Que voulaient-ils ceux qui, au sein des conspirations dont nous étions environnés, au milieu des embarras d'une telle guerre, au moment où les torches de

la discorde civile fumaient encore, attaquèrent tout à coup les cultes par la violence pour s'ériger eux-mêmes en apôtres fougueux du néant et en missionnaires fanatiques de l'athéisme? Quel était le but de cette grande opération tramée dans les ténèbres de la nuit, à l'insu de la Convention nationale par des prêtres, par des étrangers et par des conspirateurs? Etait-ce l'amour de la Patrie? La Patrie leur a déjà infligé le supplice des traîtres..... Etait-ce le désir de hâter le triomphe de la raison? Mais on ne cessait de l'outrager par des violences absurdes et par des extravagances concertées pour la rendre odieuse; on ne semblait la reléguer dans les temples que pour la bannir de la République.....

.....Heureusement le génie du peuple français, sa passion inaltérable pour la liberté, la sagesse avec laquelle vous avez averti les patriotes de bonne foi qui pouvaient être entraînés par l'exemple dangereux des inventeurs de cette machination, enfin le soin qu'ont pris les prêtres eux-mêmes de désabuser le peuple sur leur propre compte, toutes ces causes ont prévenu la plus grande partie des inconvénients que nos amis en attendaient. C'est à vous de faire cesser les autres.

.....Ne consultez que le bien de la Patrie et les intérêts de l'humanité. Toute institution, toute doctrine qui console et qui élève les âmes, doit être accueillie; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentiments généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre.....

Qui donc t'a donné mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, à toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la Patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu; que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau?

L'idée de son néant lui inspire-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la Patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolé par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe: aurait-elle cet ascendant, si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé? Malheureux sophiste! De quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison pour le remettre dans les mains du crime, jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le crime, attrister la vertu, dégrader l'humanité? Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui agrandissent son être et qui élèvent son cœur: et la doctrine des hommes de cette trempe devient celle de l'univers. Eh! comment ces idées ne

seront-elles point des vérités? Je ne conçois pas du moins, comment la nature aurait pu suggérer à l'homme des fictions plus utiles que toutes les réalités; et si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme étaient des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain.

Je n'ai plus besoin d'observer qu'il ne s'agit pas ici de faire le procès à aucune opinion philosophique en particulier, ni de contester que tel philosophe ne peut être vertueux, quelles que soient ses opinions, et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel heureux, ou d'une raison supérieure. Il s'agit de considérer l'athéisme comme national, et lié à un système de conspiration contre la République.

Mais que vous importent, à vous législateurs, les hypothèses diverses, par lesquelles certains philosophes expliquèrent les phénomènes de la nature?..... Aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique, est la vérité. L'idée de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice : elle est donc sociale et républicaine. La nature a mis dans l'homme le sentiment du plaisir et de la douleur, qui le force à fuir les objets physiques qui lui sont nuisibles et à chercher ceux qui lui conviennent. Le chef-d'œuvre de la société serait de créer en lui, pour les choses morales, un instant rapide, qui le portât à faire le bien et à éviter le mal..... Or, ce qui produit ou remplace cet instinct précieux, ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qu'imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme... Vous vous garderez bien de briser le lien sacré qui unit les hommes à l'auteur de leur être. Il suffit même que cette opinion salutaire ait régné chez un peuple pour qu'il soit dangereux de la détruire; car les motifs des devoirs et les bases de la moralité s'étant nécessairement liés à cette idée, l'effacer, c'est démoraliser le peuple. Il résulte du même principe qu'on ne doit pas attaquer un culte établi, qu'avec prudence, et avec une certaine délicatesse, de peur qu'un changement subit et violent ne paraisse une atteinte portée à la morale et une dispense de la probité même...

Qu'est-ce que les conjurés avaient mis à la place de ce qu'ils détruisaient? Rien, si ce n'est le chaos, le vide et la violence.....

Si les principes que j'ai développés jusqu'ici sont des erreurs, je me trompe du moins avec ce que tout le monde révère..... Un grand homme, un véritable héros s'estime trop lui-même pour se complaire dans l'idée de son anéantissement. Un scélérat, méprisable à ses propres yeux, horrible à ceux d'autrui, sent que la nature ne peut lui faire de plus beau présent que le néant. Caton ne balança point entre Epicure et Zenon. Brutus et les illustres conjurés qui partagèrent ses périls et sa gloire appartenaient aussi à cette secte sublime des stoïciens, qui eut des idées si hautes de la dignité de l'homme, qui poussa si loin l'enthousiasme de la

vertu, et qui montra tant d'héroïsme... La secte épicurienne revendiquait sans doute tous les scélérats qui opprimèrent leur patrie, et tous les lâches qui la laissèrent opprimer...; et comme dans tous les temps, le cœur humain est au fond le même, il sera facile d'appliquer les observations que je viens de faire au moment actuel, et même au temps qui a précédé immédiatement notre révolution. Il est bon de jeter un coup d'œil sur ce temps, ne fût-ce que pour pouvoir expliquer une partie des phénomènes qui ont éclaté.

Depuis longtemps, les observateurs éclairés pouvaient apercevoir quelques symptômes de la révolution actuelle. Tous les évènements importants y tendaient, les causes même des particuliers susceptibles de quelque éclat s'attachaient à une intrigue politique. Les hommes de lettres renommés commençaient à obtenir quelque influence dans les affaires. Les plus ambitieux avaient formé dès lors une espèce de coalition qui augmentait leur importance : ils semblaient s'être partagés en deux sectes, dont l'une défendait bêtement le clergé et le despotisme. La plus puissante et la plus illustre était celle qui fut connue sous le nom d'*encyclopédistes;* elle renfermait quelques hommes estimables, et un plus grand nombre de charlatans et d'ambitieux; quiconque ignorerait son influence et sa politique, n'aurait qu'une idée incomplète de la préface de notre révolution. Cette secte, en matière de politique, resta toujours au-dessous des droits du peuple; en matière de morale, elle alla beaucoup au-delà de la destruction des préjugés religieux..... J'ai dit que ces coryphées étaient ambitieux; les agitations, qui annonçaient un grand changement dans l'ordre politique des choses, avaient pu étendre leurs vues. On a remarqué que plusieurs d'entre eux avaient des liaisons intimes avec la maison d'Orléans, et la constitution anglaise était le chef-d'œuvre de la politique et le maximum du bonheur social.

Parmi ceux qui, au temps dont je parle, se signalèrent dans la carrière des lettres et de la philosophie, un homme, par l'élévation de son âme, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain. Il attaqua la tyrannie avec franchise, il parla avec enthousiasme de la Divinité : la pureté de sa doctrine, puisée dans la nature et dans la haine profonde du vice, lui attira la haine de ses rivaux et de ses faux amis. Ah! s'il avait été témoin de cette révolution, dont il fut le précurseur, et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité.

Hommes petits et vains, rougissez, s'il est possible; les prodiges qui ont immortalisé cette époque de l'histoire humaine, ont été opérés malgré vous et sans vous..... Ennemis du peuple, qui que vous soyez, jamais la Convention nationale ne favorisera votre perversité..... Fanatiques, n'espérez rien de nous. Rappeler les hommes au culte pieux de l'Être suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Sans contrainte, sans persécutions, toutes les sectes doivent se confondre elles-mêmes dans la religion universelle de la nature.

Attachons la morale à des bases éternelles et sacrées ; inspirons à l'homme ce respect religieux pour l'homme, ce sentiment profond de ses devoirs qui est la seule garantie du bonheur social. Il ne s'agit plus de former des messieurs, mais des citoyens ; la Patrie seule a le droit d'élever ses enfants.....

Il est cependant une sorte d'institution qui doit être considérée comme partie essentielle de l'éducation publique : je veux parler des fêtes publiques.

Rassemblez les hommes, vous les rendrez meilleurs, car ils chercheront à se plaire, et ne pourront se plaire que par les choses qui les rendront estimables ; donnez à leur réunion un grand motif moral et politique et l'amour des choses honnêtes entrera avec le plaisir dans tous les cœurs..... Un système de fêtes nationales bien entendu serait à la fois le plus doux lien de paternité et le plus puissant moyen de régénération..... Qu'elles puisent leur intérêt et leur nom même dans les évènements de notre Révolution....., que toutes soient célébrées sous les auspices de l'Être suprême, qu'elles lui soient consacrées ; qu'elles s'ouvrent et qu'elles finissent par un hommage à sa puissance et à la liberté.

Toutes les vertus se disputent le droit de présider à nos fêtes. Instituons une fête plus touchante : la fête du Malheur ..... Tu obtiendras aussi des hommages, ô toi qui jadis unissait les héros et les sages, divine Amitié ; tu retrouveras dans les Français républicains ta puissance et tes autels.....

Malheur à celui qui cherche à éteindre le sublime enthousiasme et à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple, qui est le principe de toutes les grandes actions ! C'est à vous, représentants du peuple, qu'il appartient de faire triompher ces vérités : le vaisseau qui porte la fortune de la République n'est pas destiné à faire naufrage, il vogue sous vos auspices, et les tempêtes seront forcées de le respecter.

Asseyez-vous donc sur les bases immuables de la justice et ravivez la morale publique. C'est peu d'anéantir tous les rois de l'Europe, il faut faire respecter à tous les peuples le caractère du peuple français. Défions-nous de l'ivresse même du succès : soyons terribles dans les revers, modestes dans nos triomphes, et fixons, au milieu de la paix, la sagesse par le bonheur et la morale.

Voilà le véritable but de nos travaux ; voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile. Nous croyons concourir à ce but en vous proposant le décret suivant :

Art. I.— Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

II. — Il reconnaît que le culte de l'Être-Suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

. . . . . .

IV. — Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

. . . . . .

VI. — La République française célèbrera tous les ans les fêtes des 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mars 1793.

VII. — Elle célèbrera aux jours de décadis, des fêtes : à l'Être-Suprême et à la Nature ; — au Genre humain ; — au Peuple français ; — aux Bienfaiteurs de l'Humanité ; — aux Martyrs de la Liberté ; — à la Liberté et à l'Égalité ; — à la République ; — à la Liberté du Monde ; — à l'Amour de la Patrie ; — à la Haine des Tyrans et des Traîtres ; — à la Vérité ; — à la Justice ; — à la Pudeur ; — à la Gloire et à l'Immortalité ; — à l'Amitié ; — à la Frugalité ; — au Courage ; — à la Bonne Foi ; — à l'Héroïsme ; — au Désintéressement ; — au Stoïcisme ; — à l'Amour ; — à la Foi conjugale ; — à l'Amour paternel ; — à la Tendresse maternelle ;— à la Piété filiale ;— à l'Enfance ;— à la Jeunesse ;— à l'Age viril ; — à la Vieillesse ; — au Malheur ; — à l'Agriculture ; — à l'Industrie ; — à nos Aïeux ; — à la Postérité ; — au Bonheur.

. . . . . .

XI. — La liberté des cultes est maintenue conformément au décret du 13 frimaire.

. . . . . .

XIII. — En cas de troubles, dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou par des insinuations injustes et gratuites, seront également punis par la rigueur des lois.

. . . . . .

XV. — Il sera célébré le 20 prairial prochain une fête nationale en l'honneur de l'Être-Suprême. David est chargé d'en présenter le plan à la Convention nationale.

Ce décret fut adopté et, à l'instigation des Jacobins, les plus fermes soutiens de Robespierre, un grand nombre de sociétés et de municipalités félicitèrent la Convention.

La fête s'annonçait comme devant avoir un grand succès. David en avait réglé le programme ainsi qu'il suit :

## PLAN DE LA FÊTE A L'ÊTRE SUPRÊME

### QUI DOIT ÊTRE CÉLÉBRÉE LE 20 PRAIRIAL, PROPOSÉ PAR DAVID, ET DÉCRÉTÉ PAR LA CONVENTION NATIONALE.

L'aurore annonce à peine le jour, et déjà les sons d'une musique guerrière retentissent de toutes parts, et font succéder au calme du sommeil un réveil enchanteur.

A l'aspect de l'astre bienfaisant qui vivifie et colore la nature, amis, frères, époux, enfans, vieillards et mères, s'embrassent, et s'empressent, à l'envi, d'orner et de célébrer la Divinité.

L'on voit aussi-tôt les banderoles tricolores flotter à l'extérieur des maisons, les portiques se décorent de festons de verdure ; la chaste épouse tresse de fleurs la chevelure flottante de sa fille chérie, tandis que l'enfant à la mamelle presse le sein de sa mère, dont il est la plus belle parure ; le fils au bras vigoureux se saisit de ses armes : il ne veut recevoir le baudrier que des mains de son père ; le vieillard, souriant de plaisir, les yeux mouillés des larmes de la joie, sent rajeunir son âme et son courage en présentant l'épée au défenseur de la liberté.

Cependant, l'airain tonne : à l'instant les habitations sont désertes ; elles restent sous la sauvegarde des loix et des vertus républicaines ; le peuple remplit les rues et les places publiques ; la joie et la fraternité l'enflamment. Ces groupes divers, parés des fleurs du printems, sont un parterre animé, dont les parfums disposent les âmes à cette scène touchante.

Les tambours roulent ; tout prend une forme nouvelle. Les adolescens, armés de fusils, forment un bataillon quarré autour du drapeau de leurs sections respectives. Les mères quittent leurs fils et leurs époux : elles portent à la main des bouquets de roses ; leurs filles, qui ne doivent jamais les abandonner que pour passer dans les bras de leur époux, les accompagnent, et portent des corbeilles remplies de fleurs. Les pères conduisent leurs fils, armés d'une épée : l'un et l'autre tiennent à la main une branche de chêne.

Tout est prêt pour le départ ; chacun brûle de se rendre au lieu où doit commencer cette cérémonie, qui va réparer les torts des nouveaux prêtres du crime et de la royauté.

Une salve d'artillerie annonce le moment désiré ; le peuple se réunit au jardin national. Là, il se range autour d'un amphithéâtre destiné pour la Convention. Les portiques qui l'avoisinent sont décorés de guirlandes de verdures et de fleurs, entremêlés de rubans tricolores.

Les sections arrivées, les autorités constituées, le peuple, annoncent à la représentation nationale que tout est préparé pour célébrer la fête de l'Être Suprême.

La Convention nationale, précédée d'une musique éclatante, se montre au peuple. Le Président paroît à la tribune élevée au centre de l'amphithéâtre ; il fait sentir les motifs qui ont déterminé cette fête solennelle ; il invite le peuple à honorer l'auteur de la nature.

Il dit. Le peuple fait retentir les airs de ses cris d'allégresse.

Tel se fait entendre le bruit des vagues d'une mer agitée, que les vents sonores du midi soulèvent et prolongent en échos dans les vallons et les forêts lointaines.

Au bas de l'amphithéâtre s'élève un monument où sont réunis tous les ennemis

de la félicité publique ; le monstre désolant de l'Athéisme y domine ; il est soutenu par l'ambition, l'égoïsme, la discorde et la fausse simplicité, qui, à travers les haillons de la misère, laisse entrevoir les ornemens dont se parent les esclaves de la royauté.

Sur le front de ces figures, on lit ces mots :

*Seul espoir de l'étranger.*

Il va lui être ravi. Le président s'approche, tenant entre ses mains un flambeau; le groupe s'embrâse, il rentre dans le néant avec la même rapidité que les conspirateurs qu'a frappés le glaive de la Loi.

Du milieu de ces débris s'élève la Sagesse, au front calme et serein ; à son aspect, des larmes de joie et de reconnaissance coulent de tous les yeux. Elle console l'homme de bien que l'Athéisme vouloit réduire au désespoir. La fille du ciel semble dire : Peuple, rends hommage à l'auteur de la nature ; respecte ses décrets immuables. Périsse l'audacieux qui oseroit y porter atteinte ! Peuple généreux et brave, juge de ta grandeur par les moyens qu'on emploie pour t'égarer. Tes hypocrites ennemis connoissent ton attachement sincère aux lois de la raison, et c'est par là qu'ils vouloient te perdre ; mais tu ne seras plus dupe de leur imposture ; tu briseras toi-même la nouvelle idole que ces nouveaux Druides vouloient relever par la violence.

Après cette première cérémonie, que termine un chant simple et joyeux, le bruit des tambours se fait entendre, le son perçant de la trompette éclate dans les airs. Le peuple se dispose, il est en ordre, il part. Deux colonnes s'avancent : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, marchent sur deux files parallèles. Le bataillon quarré des adolescens marche toujours dans le même ordre. Le rang des sections est déterminé par la lettre alphabétique. Au milieu du peuple paroissent ses représentans ; ils sont environnés par l'*Enfance*, ornée de violettes ; l'*adolescence*, de myrthes ; la *virilité*, de chênes ; et la *vieillesse* aux chevaux blancs, de pampre et d'olivier. Chaque représentant porte à la main un bouquet d'épis de bled, de fleurs et de fruits, symbole de la mission qui lui a été confiée ; mission qu'ils rempliront en dépit des obstacles renaissant sous leurs pas.

Au centre de la représentation nationale, quatre taureaux vigoureux, couverts de festons et de guirlandes, traînent un char sur lequel brille un trophée composé des instrumens des arts et métiers, et des productions du territoire français. « Vous qui vivez dans le luxe et dans la mollesse ; vous dont l'existence n'est qu'un pénible sommeil, peut-être vous oserez jeter un regard de mépris sur ces utiles instrumens. Ah ! fuyez, fuyez loin de nous ; vos âmes corrompues ne sauroient goûter les jouissances simples de la nature ? Et toi, peuple laborieux et sensible, jouis de ton triomphe et de ta gloire ; dédaigne les vils trésors de tes lâches ennemis ; n'oublie pas surtout que les héros et les bienfaiteurs de l'humanité

conduisoient la charrue de la même main qui avoit vaincu les rois et leurs satellites. »

Après avoir, durant la marche, couvert d'offrandes et de fleurs la statue de la Liberté, le cortège arrive au champ de la Réunion. « Ames pures, cœurs vertueux, c'est ici que vous attend une scène ravissante, c'est ici que la Liberté vous a ménagé ses plus douces jouissances. »

Une montagne immense devient l'autel de la Patrie ; sur sa cime s'élève l'arbre de la Liberté ; les représentans s'élancent sous ses rameaux protecteurs ; les pères avec leurs fils se groupent sur la partie de la montagne qui leur est désignée ; les mères avec leurs filles se rangent de l'autre côté. Leur fécondité et les vertus de leurs époux sont les seuls titres qui les y ont conduites. Un silence profond règne de toutes parts, les accords touchants d'une musique harmonieuse se font entendre ; les pères, accompagnés de leurs fils, chantent une première strophe. Ils jurent ensemble de ne plus poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République ; tout le peuple répète la finale. Les filles avec leurs mères, les yeux fixés vers la voûte céleste, chantent une seconde strophe : celles-ci promettent de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie ; les mères s'enorgueillissent de leur fécondité. Nos enfants, disent-elles, après avoir purgé la terre des tyrans coalisés contre nous, reviendront s'acquitter d'un devoir cher à leur cœur ; ils fermeront la paupière de ceux dont ils ont reçu le jour. Le peuple répète les expressions de ces sentimens sublimes, inspiré par l'amour sacré des vertus.

Une troisième et dernière strophe est chantée par le peuple entier. Tout s'émeut, tout s'agite sur la montagne : hommes, femmes, filles, vieillards, enfans ; tous font retentir l'air de leurs accens. Ici les mères pressent les enfans qu'elles allaitent ; là, saisissant les plus jeunes de leurs enfans mâles, ceux qui n'ont point assez de force pour accompagner leurs pères, et les soulevant dans leurs bras, elles les présentent en hommage à l'auteur de la nature. Les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées : seule propriété dans un âge aussi tendre.

Au même instant, et simultanément, les fils, brûlant d'une ardeur guerrière, tirent leurs épées, les déposent dans les mains de leurs vieux pères ; ils jurent de les rendre partout victorieuses ; ils jurent de faire triompher partout l'égalité et la liberté contre l'oppression des tyrans. Partageant l'enthousiasme de leurs fils, les vieillards ravis, les embrassent, et répandent sur eux les bénédictions paternelles.

Une décharge formidable d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, enflamme le courage de nos républicains. Elle leur annonce que le jour de gloire est arrivé. Un chant mâle et guerrier, avant-coureur de la victoire, répond au bruit du canon. Tous les français confondent leurs sentiments dans un embrassement fraternel ; ils n'ont plus qu'une voix, dont le cri général ; *Vive la République*, monte vers la Divinité.

DAVID.

Le 20 prairial, le temps fut superbe. Sur l'invitation de la Convention, Paris avait été pavoisé de drapeaux tricolores, de branches d'arbres et de guirlandes de feuillages. Les femmes portaient des cocardes à leur coiffure.

Dès le matin, des hommes, des femmes et des jeunes gens désignés à l'avance, se rendirent dans les sections; les hommes sans armes, les adolescents armés de sabres, de fusils ou de piques.

A huit heures, une salve d'artillerie annonça le départ du cortège qui s'avança dans l'ordre suivant: les hommes à droite, les femmes à gauche; au centre, les adolescents formés en bataillon carré, sur douze de front. Les mères de famille tenaient

VUE DE LA MONTAGNE E

*pour la fête qui y a été célébrée en l'honneur de l'Etre S*

*A Paris chez Chéreau Rue Jacques, a*

HAMP DE LA REUNION

*ndi 20 Prairial de l'an 2me de la Republique Française.*

*la Fontaine Severin, N°. 257.*

à la main des bouquets de roses « symbole des grâces », les jeunes filles, des corbeilles de fleurs « symbole de la jeunesse », les hommes, des branches de chêne « symbole de la force et de la liberté ».

Une première halte eut lieu au Jardin national. La Convention s'y était rendue directement. Robespierre, en sa qualité de président, y prononça un discours invitant le peuple à honorer l'Être suprême, puis il mit le feu à une figure de toile représentant l'*Hydre de l'Athéisme;* lorsque ce mannequin fut consumé, la statue de la Sagesse apparut à sa place, et Robespierre prononça un second discours sur la nécessité de combattre les « vices ligués contre la République ».

Un roulement de deux cents tambours annonça alors la reprise de la marche. Le cortège, considérablement grossi, se dirigea vers le *Champ de la Réunion.* Un détachement de cavalerie précédé de trompettes, ouvrait la marche; puis venaient les sapeurs-pompiers, les canonniers des quarante-huit sections, cent tambours, vingt-quatre sections sur deux colonnes.

Un corps de musique précédait un char surmonté de trophées et d'instruments d'arts et métiers; ce char portait en outre des échantillons des produits du sol français; suivaient cent tambours, et vingt-quatre autres sections au milieu desquelles se trouvait un char d'enfants aveugles chantant des hymnes à la Divinité.

Des cavaliers fermaient la marche.

Au Champ de Mars, une *Montagne,* qui fut fort admirée, avait été élevée sur l'emplacement de l'autel de la Patrie. Des rochers, des broussailles, un arbre, donnaient l'illusion d'une montagne naturelle. En arrivant au Champ de Mars la colonne des femmes se développa à droite, celles des hommes à gauche. Autour de la montagne se forma, en cercle, le bataillon des adolescents.

Sur la montagne elle-même, se placèrent, à droite des vieillards et des jeunes gens; à gauche des jeunes filles et des mères de famille.

Les membres de la Convention, vêtus de l'habit bleu barbeau, l'écharpe tricolore à la ceinture, et portant un bouquet de fleurs et d'épis de blé, occupaient le sommet de la montagne.

Auprès d'eux se tenaient des musiciens qui exécutèrent un *Hymne à l'Être Suprême*, dont les paroles étaient de Th. Desorgues et la musique de Gossec :

Père de l'univers, suprême intelligence,
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,
Tu révélas ton nom à la reconnaissance
Qui seule éleva tes autels.

Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes,
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir,
Et sans les occuper, tu remplis tous les mondes,
Qui ne peuvent te contenir.

Tout émane de toi, grande et première cause,
Tout s'épure aux rayons de ta divinité ;
Sur ton culte immortel la morale repose,
Et sur les mœurs la Liberté.

Pour venger leur outrage et la gloire offensée,
L'auguste Liberté, ce fléau des pervers,
Sortit au même instant de ta vaste pensée
Avec le plan de l'univers.

Dieu puissant ! elle seule a vengé ton injure ;
De ton culte elle-même, instruisant les mortels,
Leva le voile épais qui couvrait la nature
Et vint absoudre tes autels.

O toi, qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fais jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle.
Embrase-nous de ton amour ;

De la haine des rois anime la Patrie,
Chasse les vains désirs ; l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie
Plus fatale que les tyrans.

Dissipe nos erreurs, rends-nous bons, rends-nous justes,
Règne, règne au-delà du tout illimité,
Enchaîne la nature à tes décrets augustes,
Laisse à l'homme la Liberté.

Dès que l'hymne à l'Être Suprême eut été exécuté, les vieillards, les adolescents, les hommes et les femmes, placés sur la montagne, entonnèrent alternativement, puis tous ensemble, sur l'air de la *Marseillaise*, les strophes d'un chant de Marie-Joseph Chénier :

LES HOMMES :

Dieu puissant, d'un peuple intrépide,
C'est toi qui défends les remparts;
La victoire a, d'un vol rapide,
Accompagné nos étendards (*bis*).
Les Alpes et les Pyrénées
Des rois ont vu tomber l'orgueil;
Au nord, nos champs sont le cercueil
De leurs phalanges consternées.

Avant de déposer nos glaives triomphants,
Jurons (*bis*) d'anéantir le crime et les tyrans.

LES FEMMES :

Entends les vierges et les mères,
Auteur de la fécondité;
Nos époux, nos enfants, nos frères
Combattent pour la liberté (*bis*).
Et si quelque main criminelle
Terminait des destins si beaux,
Leurs fils viendront sur leurs tombeaux
Venger la cendre paternelle.

LE CHŒUR :

Avant de déposer vos glaives triomphants,
Jurez (*bis*) d'anéantir le crime et les tyrans.

LES HOMMES ET LES FEMMES :

Guerriers, offrez votre courage,
Jeunes filles, offrez des fleurs,
Mères, offrez pour votre hommage
Vos fils vertueux et vainqueurs (*bis*),
Vieillards, dont la mâle sagesse,
N'instruit que par des actions,
Versez vos / Versons nos } bénédictions,
Sur les âmes de la jeunesse.

LE CHŒUR.

Avant de déposer { vos / nos } glaives triomphants,
Jurons / Jurez (*bis*) } d'anéantir le crime et les tyrans.

A la dernière strophe, les jeunes filles jetèrent des fleurs vers le ciel, les adolescents tirèrent leurs sabres et jurèrent de rendre leurs armes victorieuses. Les vieillards, étendant leurs mains, leur donnèrent la bénédiction paternelle.

Une décharge générale d'artillerie salua la fin de la cérémonie officielle, et tous les assistants se retirèrent aux cris de « Vive la République ». Le soir, des réjouissances eurent lieu par toute la ville.

Comme l'espérait son organisateur, la fête de l'Être suprême fut une des plus originales et des plus grandioses de la période révolutionnaire : elle est encore plus digne d'attention, si l'on songe aux conséquences qu'elle devait avoir et à l'influence qu'elle exerça indirectement sur la marche de la Révolution.

Robespierre y avait paru comme le pontife d'une religion nouvelle. Il avait affecté, en sa qualité de président de la Convention, de marcher constamment à l'écart, en avant de ses collègues, le chapeau couronné d'un panache flottant. Sa vanité

fut satisfaite, sans doute, mais son attitude dominatrice donna une grande apparence de vérité aux accusations qui le désignaient comme chef occulte du gouvernement. Certains même commençaient à dire que le sang versé ne l'avait été que pour asseoir plus sûrement sa puissance. Les Hébertistes, les Dantonistes, les amis de Camille Desmoulins, directement menacés, s'unirent alors, et se préparèrent à la résistance.

Déjà, pendant la cérémonie, des mots menaçants avaient été prononcés : on avait fait allusion au poignard de Brutus. « La Roche Tarpéienne est près du Capitole », avait dit Bourdon (de l'Oise).

Dans la séance du 11 prairial an III (30 mai 1795), Lanjuinais demandait à la Convention nationale de rendre à l'exercice des cultes, les églises de Paris. Un décret fixant les conditions de cette restitution, était adopté, séance tenante.

Le 6 brumaire an VII (27 octobre 1798), trois ans plus tard, le *Moniteur* publiait, disposé par arrondissements, le tableau des édifices « remis à l'usage » des citoyens du canton de Paris, par le décret du 11 prairial an III.

Pour le 1er arrondissement, l'Eglise St-Philippe du Roule, rendue au culte, était consacrée *à la Concorde;*

Pour le 2e arrondissement, l'Eglise St-Roch était consacrée *au génie;*

Pour le 3e arrondissement, l'Eglise St-Eustache était consacrée *à l'Agriculture;*

Pour le 4e arrondissement, l'Eglise St-Germain-l'Auxerrois, était consacrée *à la reconnaissance;*

Pour le 5e arrondissement, l'Eglise St-Laurent, était consacrée *à la vieillesse;*

Pour le 6e arrondissement, l'Eglise St-Nicolas-des-Champs, était consacrée *à l'Hymen;*

Pour le 7e arrondissement, l'Eglise St-Merry, était consacrée *au Commerce;*

Pour le 8e arrondissement, l'Eglise Ste-Marguerite, était consacrée *à la Liberté et à l'Egalité;*

Pour le 9e arrondissement, l'Eglise St-Gervais, était consacrée *à la Jeunesse;*

L'Eglise Notre-Dame était consacrée à l'*Être suprême;* (« On a pensé, dit le rédacteur de la note officielle, que pour imposer silence aux ennemis de la chose publique, qui affectent d'accuser d'athéisme et d'irreligion les autorités constituées, on devait consacrer l'édifice le plus vaste, le plus majestueux et le plus central des cantons de Paris, à l'*Être suprême* ».)

Pour le 10e arrondissement, l'Eglise St-Thomas d'Aquin, était consacrée *à la Paix;*

Pour le 11e arrondissement, l'Eglise St-Sulpice, était consacrée *à la Victoire;*

Pour le 12e arrondissement, l'Eglise St-Jacques-du-Haut-Pas, était consacrée *à la Bienfaisance;*

L'Eglise St-Médard était consacrée *au Travail;*

L'Eglise St-Etienne-du-Mont était consacrée *à la Piété filiale.*

21 Octobre 1794.

(30 Vendémiaire an III).

---

## LES FÊTES DES VICTOIRES.

---

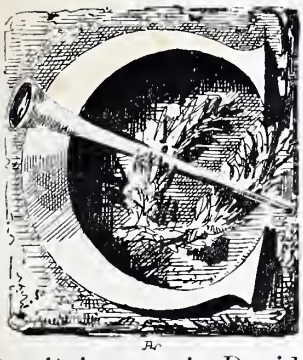

omme toutes les réactions, la réaction Thermidorienne dépassait son but : les hommes les plus intègres, les plus énergiques de la Révolution étaient morts ou détenus. De nouvelles idées, un autre idéal animaient le gouvernement.

La Convention avait décidé de célébrer, le 30 vendémiaire, sous le nom de *Fête des Victoires*, la libération du territoire ; mais David, l'organisateur des fêtes de la période révolutionnaire, n'était plus là pour tracer le plan de cette solennité. Il attendait en prison qu'on statuât sur son sort.

Appelé à le remplacer, Marie-Joseph Chénier prenait le 27 vendémiaire la parole au nom du Comité d'instruction publique. David vaincu allait être dans ce discours l'objet de plus d'une attaque injuste.

Citoyens représentants, dit Chénier, les arts et les sciences se réveillent à votre voix. Les talents ne craignent plus la hache, et la réputation n'est plus un crime. Votre Comité d'instruction publique redouble chaque jour d'efforts pour opérer promptement la restauration des lettres en France. Une commission sage, éclairée, laborieuse, amie de la philosophie, et par conséquent des hommes, a remplacé

cette commission imbécile et conspiratrice, qui, sous le joug sanglant de Robespierre, organisait avec tant de soins l'ignorance et la barbarie. Il faudra bien encore épurer la commission temporaire des Arts, et y porter comme en triomphe ces artistes célèbres et opprimés, qui n'avaient commis d'autres délits que d'avoir offensé, par des succès mérités, l'orgueil d'un rival bassement jaloux...

... Tandis que le comité d'instruction, marchant avec vous, et fort de votre volonté, rappelle, autour de la représentation nationale, tous les arts, toutes les sciences, toutes les facultés intellectuelles....., déjà les fêtes publiques, plus sagement dirigées, moins chargées d'oripeaux civiques et de guenilles à prétention, échappent au despotisme des imaginations bizarrement stériles et du caprice en délire, et commencent à porter un caractère conforme au génie du peuple, un caractère à la fois simple et grand.

... La fête que vous avez décrétée, pour l'évacuation du territoire de la République, doit être animée du même esprit général, (que la fête de J.-J. Rousseau, dont Chénier avait parlé), mais offrir dans ses détails un caractère plus mâle et plus sévère. Les sages réflexions présentées dans cette tribune ont fait sentir qu'il fallait renoncer à ces processions éternelles, qui consument une journée entière, qui fatiguent le peuple sans l'amuser, et qui ne peuvent avoir de motif raisonnable que lorsque l'objet de la fête est de porter au Panthéon la cendre triomphale d'un grand homme. On a senti également qu'il fallait, au moins pour l'instant, renoncer à ces représentations scéniques, qui, ne pouvant occuper qu'une très petite portion du peuple, et qui répétées abusivement sur tous les théâtres de France, n'ont fait que donner aux entrepreneurs de ces théâtres l'occasion de réclamer des indemnités, dont la somme devient chaque jour plus effrayante.

On a cru devoir présenter aux yeux des Français quelques essais de cette gymnastique, que perfectionneront le temps et le génie national. Des jeux militaires exécutés dans le Champ de la Fédération par cette colonie des Spartiates, par ces jeunes élèves de l'Ecole de Mars, au milieu des trophées de nos quatorze armées triomphantes, au milieu de nos braves soldats, si glorieusement mutilés pour la cause de la Liberté; une musique fière et belliqueuse animant des danses civiques; des hymnes préparant de nouvelles victoires en chantant les victoires passées; le temple de l'Immortalité s'ouvrant devant le peuple, devant ses représentants, devant ses défenseurs, devant les guerriers naissants qui, dans leurs jeux, s'accoutument à vaincre; le président de la Convention nationale, gravant, pour l'Histoire et pour les siècles, sur la pyramide du temple de l'Immortalité, le nom des armées de la République et l'énumération de leurs victoires : voilà les principales images qui ont paru dignes d'être présentées au peuple français triomphant des tyrans de l'Europe, et préparant par des conquêtes, la paix qu'il doit un jour accorder au monde.

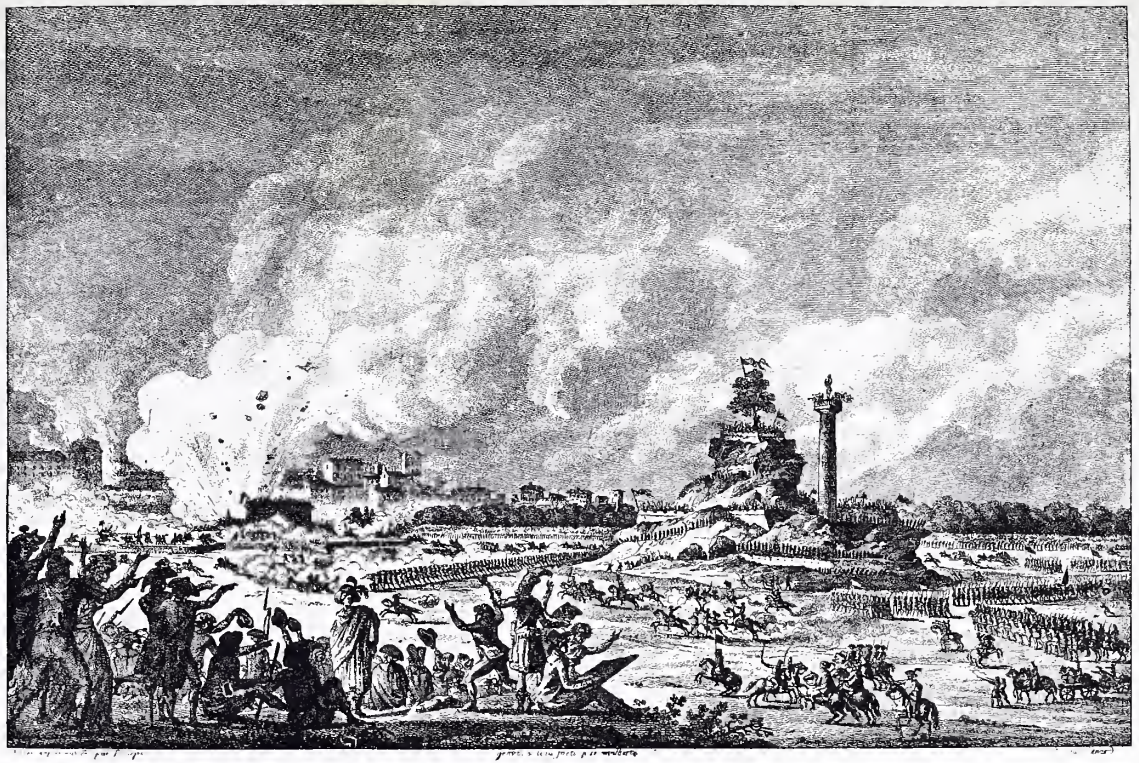

FÊTE MILITAIRE EXÉCUTÉE PAR LES ÉCOLES DE MARS,
le 21 Octobre 1794.

Le reste doit être abandonné au génie de ce peuple même, dont les pensées sont grandes, parce qu'elles sont libres, et dont la présence agrandit tous les arts, parce qu'il est près de la nature, que tous les arts doivent imiter.

Et Chénier proposait à la Convention le plan suivant, qui fut adopté :

Le matin de ce jour, 30 vendémiaire an III, à neuf heures précises, la force armée des sections de Paris se rassemblera au Champ de la Fédération, avec drapeaux et flammes.

Les blessés des diverses armées et les militaires invalides se rassembleront autour du rocher élevé au milieu du champ.

La Convention nationale se réunira dans la maison de l'Ecole Militaire.

Aussitôt que la force armée de Paris, les blessés et les militaires invalides seront assemblés, la Convention nationale se rendra sur le rocher élevé au milieu du champ, et qui offrira l'aspect d'une redoute.

L'Institut national de musique précèdera la Convention, et se placera sur le rocher, à l'endroit qui lui sera indiqué.

Le président, placé avec la Convention nationale sur le sommet du rocher, prononcera un discours, après lequel on exécutera le *Chant du départ*, paroles du représentant Chénier, musique du citoyen Méhul.

Les élèves du Camp de Mars feront ensuite l'attaque simulée d'une forteresse qu'ils emporteront d'assaut.

Cette forteresse soumise, la Convention nationale descendra du rocher pour se rendre au temple de l'Immortalité, au milieu du champ, entre le rocher et l'Ecole Militaire.

Les élèves du Camp de Mars, entourant les blessés des armées, et suivis du char de la Victoire, formeront une marche triomphale qui se rendra au temple de l'Immortalité, après avoir fait le tour du champ de la Fédération.

Les trophées seront déposés au sein de la représentation nationale, et le président, au nom du peuple français, gravera sur la pyramide élevée au milieu du temple de l'Immortalité, les noms des armées de la République et l'énumération de leurs victoires.

L'Institut national de musique exécutera un hymne, paroles du citoyen La Harpe, musique du citoyen Lesueur.

Le soir du même jour, on illuminera le petit monument élevé sur le bassin du jardin national, en face du pavillon de l'Unité, et au milieu duquel sera élevé une urne funéraire consacrée aux mânes des guerriers morts pour la Patrie.

Une députation de la Convention nationale viendra, au nom de la nation entière, déposer sur cette urne une couronne de chêne.

Des orchestres seront élevés sur les places du Panthéon, de la Bastille et dans

le Jardin National, et la fête se terminera par des danses, témoignage de l'allégresse publique.

Le 30 vendémiaire, dès le point du jour, le rappel invitait les citoyens à s'armer pour la fête. Le carillon de la Samaritaine donnait le signal des réjouissances populaires. De toutes parts, le peuple s'avançait vers le Champ de Mars. La force armée, tambour battant et enseignes déployées, se mettait en marche à son tour. Vers deux heures toutes les sections étaient à leur poste. A ce moment, la Convention sortit de l'Ecole Militaire, où elle était assemblée. Entourée d'un corps de musique jouant une marche triomphale, elle s'avança vers le rocher « qui avait changé de forme et qui paraissait une citadelle inexpugnable ». Le président prononça alors le discours suivant :

Citoyens, il est encore présent à votre mémoire ce jour où un conspirateur hypocrite vint étaler ici l'appareil fastueux de la tyrannie, et brûler, en l'honneur de la Divinité, un encens qu'en secret il réservait pour lui.

A peine quelques mois se sont écoulés, et voici que le peuple et ses représentants, rassemblés dans cette même enceinte, viennent y proclamer la liberté et la défaite des despotes coalisés contre elle.

Venez, citoyens de tous les âges, de tous les sexes, venez surtout, vous dont la Patrie contemple avec reconnaissance les cicatrices glorieuses ; et vous, jeunes guerriers, en qui croît chaque jour l'amour sacré de la liberté ; et vous qui, blanchis dans les camps, regrettez que votre sang répandu pour la France, n'ait pas coulé pour la France républicaine ; venez tous, entourez ces trophées ; pressez-vous autour de cette pompe triomphale ; écoutez et répétez à l'envie le cri de la victoire : *Le territoire de la République est évacué.*

Déjà une première fois, elles avaient fui de notre sol, ces phalanges barbares, conduites par la trahison et repoussées par le patriotisme ; mais l'ennemi fugitif osait encore nous menacer de ses superbes regards. La France était victorieuse ; mais l'ennemi couvrait encore nos frontières de ses bataillons.

Que nos triomphes d'aujourd'hui l'emportent sur cette première époque ! Nous disions alors : nous avons vaincu tel jour, en tel lieu, à telle heure ; nous disons maintenant : nous avons vaincu tous les jours, à toute heure, en tout lieu. Nous disions : une telle armée a été défaite, aujourd'hui nous disons : toutes les armées ont disparu. Autrefois, après la victoire, il nous restait des craintes et des périls, aujourd'hui plus d'alarmes, la victoire est complète ; la fatale coalition de tant de puissance les a vu toutes abaissées, et le cri de désespoir qu'elle a jeté dans sa

FÊTE DES VICTOIRES. COMBAT DES JEUNES ÉLÈVES AU CHAMP DE MARS

le 21 Octobre 1794, ou 30 Vendémiaire An 3ème de la République

fuite a été entendu dans toute l'Europe ; qu'ils se glorifient maintenant, les ennemis de la République de leur honteux succès !..... qu'ils repaissent leur orgueil du rôle glorieux qu'ils vont jouer dans l'histoire.

En racontant leurs triomphes éphémères, l'histoire ne retracera que le souvenir de leurs crimes. Elle dira que Condé, Valenciennes, Toulon, Bellegarde, leur furent livrés par leurs complices ; mais elle dira aussi que ces places ne purent résister à l'énergie républicaine, dirigée par des généraux purs et par des représentants fidèles.

Français, tandis que nos guerriers achèvent au dehors la déroute des satellites du despotisme, qu'un même esprit, dirigeant nos mouvements, ne fasse qu'un tout des diverses sections du peuple, qu'un tout du peuple avec ses représentants, et bientôt, ses ennemis jadis si fiers, si menaçants, tomberont aux pieds de la République victorieuse.

Alors Français ! alors sur les ailes de la victoire viendront l'abondance et le bonheur ! Comme il nous sera doux de raconter nos maux passés, et de les comparer avec notre félicité présente ! Nous dirons à nos enfants : « O vous dont les regards n'ont jamais été souillés par l'aspect d'un trône, apprenez qu'il fut des temps où vos pères courbèrent la tête sous la verge d'un tyran ; apprenez les combats par lesquels ils surent conquérir la République ; allez au temple de l'Immortalité lire le récit de leurs exploits. ! »

Heureux enfants, jouissez du labeur de vos pères ; conservez avec souci le précieux héritage de la liberté ; songez que toujours on cherchera à vous ravir ce dépôt sacré : défendez-le par votre courage, par votre union, par votre sagesse, par votre dévouement aux vérités éternelles sur lesquelles reposent l'ordre social et la stabilité du gouvernement républicain.

Ce discours achevé, on entonna l'hymne de la Victoire et « l'Institut National fit retentir les airs de ces accords harmonieux que dirige Gossec ».

A l'extrémité du Champ de la Fédération s'élevait le fort que les élèves de l'Ecole de Mars devaient attaquer et enlever d'assaut. Tous les regards se portaient de ce côté. Une partie de la cavalerie de l'Ecole de Mars avait pris les couleurs de l'ennemi et chargeait l'autre partie. Elle fut repoussée. Ces manœuvres s'exécutèrent avec un entrain et une précision admirables. Un témoin oculaire s'écriait enthousiasmé :

Lorsque la Grèce, assemblée dans les champs de l'Elide, applaudissait au

triomphe des athlètes vainqueurs, c'était à des hommes longtemps exercés qu'elle offrait le laurier de la victoire ; mais, ici, les représentants de la République française et la multitude de citoyens qui assistaient à ce spectacle intéressant avaient sous les yeux des jeunes gens qui n'ont pas encore atteint leur quatrième lustre, et qui, il y a à peine six mois, n'avaient encore manié que le soc ou la houlette. Les progrès de cette jeunesse guerrière paraîtront un jour des fables à la postérité, puisqu'ils étonnent même les contemporains.

Quand le fort eût été enlevé et que le drapeau tricolore eût remplacé sur ses tours les enseignes blanches qui y avaient flotté pendant l'attaque, l'armée victorieuse rentra dans le Champ de Mars. Elle conduisait le char de la Victoire, devant lequel on portait les trophées formées des drapeaux pris à l'ennemi. Avec cette jeunesse ardente marchaient de vrais soldats, choisis parmi ceux qui avaient fait les rudes campagnes de 1792, de 1793 et de 1794, et qui y avaient été blessés.

Au milieu des acclamations, le cortège se dirigea vers la Convention Nationale. Les membres de cette assemblée se mirent à sa tête et on se rendit au Temple de l'Immortalité. Là, le président de la Convention grava sur une colonne les noms de nos quatorze armées.

Le soir, le jardin du Palais National fut illuminé. Sur le bassin circulaire situé en face du « pavillon de l'Unité », dans la même île où, dix jours auparavant, avaient été déposées les cendres de J.-J. Rousseau, se trouvait une urne qu'une députation de Conventionnels vînt orner d'une branche de laurier, comme hommage à la mémoire des français morts pour la patrie.

## 21 Janvier 1796.

(1er Pluviôse an IV).

---

# FÊTE DE L'ABOLITION DE LA ROYAUTÉ.

---

La loi du 21 nivôse an III (10 janvier 1795) avait créé une fête destinée à célébrer, le 1er pluviôse (21 janvier) de chaque année, dans toutes les communes de la République et par les armées de terre et de mer, « *l'anniversaire de la punition du dernier roi des français.* »

L'article 1er de l'arrêté du 22 nivôse an IV (12 janvier 1796), régla cette fête comme il suit :

..... Art. 1er. — En exécution de la loi du 21 nivôse de l'an III de la République, portant que la juste punition du dernier roi des Français sera célébrée par toutes les communes de la République et par les armées de terre et de mer, tous les fonctionnaires publics de chaque canton, président, officiers municipaux, agents de commune, adjoints, juges des tribunaux civils ou criminels et de police criminelle, juges de paix, assesseurs, notaires, etc., et tous les employés du gouvernement, en un mot tous ceux qui sont salariés par la République, se réuniront le 1er pluviôse, jour correspondant au 21 janvier, dans le chef-lieu du canton ou dans chaque commune formant à elle seule un canton ; et là, en présence du peuple, ils déclareront qu'ils sont sincèrement attachés à la République, qu'ils vouent une haine éternelle à la Royauté. — Il sera dressé un procès-verbal de cette réunion et de la déclaration qui aura été faite par chacun des fonctionnaires publics présents.

. . . . . .

C'est ainsi qu'eut lieu à Paris, le 1er pluviôse de l'an IV (21 janvier 1796), cette cérémonie qu'on appela la *fête de l'abolition de la royauté en France.*

Ce jour-là, les Membres du Directoire se réunirent à dix heures du matin au lieu ordinaire de leurs séances, où les ministres s'étaient déjà assemblés.

Précédé de ses huissiers et de sa garde, le Directoire quitta le Palais National à onze heures, et se rendit directement à l'école militaire, où son arrivée fut signalée par une salve d'artillerie; c'est là que se trouvaient réunies toutes les autorités constituées de la Commune de Paris.

A midi et demie, le cortège s'étant formé quitta l'Ecole et entra dans le Champ de Mars où était élevé l'autel, sur l'estrade duquel le Directoire prit place. La vaste enceinte occupée par l'armée et par le peuple présentait un admirable coup d'œil.

La cérémonie s'ouvrit, dit le procès-verbal, par « l'air chéri de la *Marseillaise* ». Un hymne patriotique exprimant le vœu des amis de la patrie pour l'affermissement de la République, fut également chanté par le Conservatoire de musique.

Le canon tonna de nouveau et annonça que Rewbell, président du Directoire exécutif allait prendre la parole :

Citoyens, dit-il, c'est aujourd'hui, c'est à la même heure, que dans toute l'étendue de la République, que dans toutes les parties de la terre où nos armées ont pénétré, et où il se trouve des Français dignes de ce nom, les républicains jurent une haine éternelle à la royauté. Quel peut donc être l'espoir de ces ennemis de leur patrie, qui appellent un roi? A les entendre, il ramènerait parmi eux la paix et l'abondance; les insensés! Ils ne voient donc pas que ce roi, l'âme remplie de fureurs, rentrerait entouré de satellites et de ces émigrés affamés, l'horreur et le mépris de l'univers, qui ne respireraient que vengeance, et dont la soif dévorante des richesses, allumée par tant d'années de privations, ne s'étancherait jamais.

O vous qui, enrichis des productions de la terre ou des fruits de votre industrie, avez tant de peines à vous dessaisir d'une partie de votre superflu, pour venir au secours de la patrie, vous seriez dépouillés du nécessaire; et vous qui vous refusez à défendre la belle cause de la liberté, voyez les habitants de la Pologne. Ceux d'entre-eux qui, croyant assurer leur repos, n'ont pas réuni leurs armes à celles

de leurs généreux compatriotes, pour assurer l'indépendance de leur pays et y fonder un gouvernement libre, ont été les premières victimes de leur lâcheté. Ils se sont couverts d'opprobre, et on s'est hâté de les charger de chaînes.

Avec quelle satisfaction le tyran et tous ses suppôts ne vous exposeraient-ils pas aussi aux plus grands dangers ; ne vous condamneraient-ils pas aux plus rudes travaux ; ne vous retiendraient-ils pas dans le plus profond abaissement ; enfin ne vous replongeraient-ils pas dans le plus profond esclavage, pour nourrir leur fol orgueil ! Qu'il serait honteux alors d'être Français !

..... Que les bons citoyens se rassurent, qu'ils contemplent l'accord touchant qui règne entre le Corps législatif et le Pouvoir exécutif, et ils ne pourront plus douter du salut de la patrie.

..... Le Directoire compte vous donner toujours l'exemple de l'union, de la véritable fraternité et de tous les sacrifices. Chacun de nous alors, n'aurait plus qu'un vœu à former après l'exercice de sa pénible magistrature, celui de vivre retiré dans ses humbles foyers, avec l'estime de ses concitoyens, et de se trouver encore, plusieurs années parmi eux, à ce jour mémorable consacré au serment d'attachement sincère à la République et de haine pour la royauté, que nous allons prononcer.

*Je jure d'être sincèrement attaché à la République, et je voue une haine éternelle à la royauté.*

Dès que Rewbell eut prononcé ce serment, cent mille bouches le répétèrent. Des salves d'artillerie appuyèrent les acclamations de la foule, et la *Marseillaise* se fit entendre de nouveau.

Le silence s'était rétabli subitement ; il se maintint jusqu'au moment où, attaquant la dernière strophe du chant de Rouget de l'Isle, les élèves du Conservatoire se trouvèrent accompagnés par l'Assemblée tout entière.

On chanta ensuite l'air : *Veillons au salut de l'empire*, puis le *Chant du Départ.*

L'armée s'ébranla et défila dans le plus grand ordre.

Ce défilé achevé, le cortège se reforma : les officiers généraux et l'état major prirent place avant les membres du Directoire, et on revint à l'Ecole Militaire.

Le Champ de Mars resta alors abandonné au peuple, qui ne tarda point à y organiser des chants et des danses.

29 Mai 1796.

(10 Prairial an IV).

---

# FÊTE DE LA RECONNAISSANCE ET DES VICTOIRES.

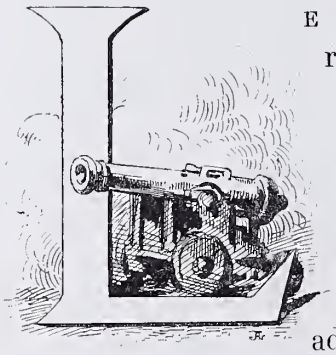

Le titre X de la Constitution de l'an III, relatif à l'instruction publique, renferme l'article suivant :

Art. 301. — Il sera établi des fêtes nationales pour entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois.

Le principe des fêtes officielles étant admis, c'est par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), que leur nature fut déterminée.

Le titre IV de cette loi, sur l'organisation de l'instruction publique, est ainsi conçu :

Art. 1er. — Dans chaque canton de la République, il sera célébré, chaque année, sept fêtes nationales, savoir :

Celle de la fondation de la République, le 1er vendémiaire ;
Celle de la jeunesse, le 10 germinal ;
Celle des époux, le 10 floréal ;
Celle de la reconnaissance, le 10 prairial ;
Celle de l'agriculture, le 10 messidor ;
Celle de la liberté, les 9 et 10 thermidor ;
Celle des vieillards, le 10 fructidor.

Art. 2. — La célébration des fêtes nationales de canton, consiste :

En chants patriotiques ;
En discours sur la morale du citoyen ;
En banquets fraternels ;
En divers jeux propres à chaque localité ;
Et dans la distribution des récompenses.

Art. 3. — L'ordonnance des fêtes nationales, en chaque canton, est arrêtée et annoncée à l'avance par les administrations municipales.

Art. 4. — Le Corps législatif décrète, chaque année, deux mois à l'avance, l'ordre et le mode suivant lesquels la fête du 1er vendémiaire doit être célébrée dans la commune où il réside.

On ne l'oublie pas, nous n'avons souci, dans cet ouvrage, que des événements accomplis dans l'enceinte du Champ de Mars.

La fête de la jeunesse, celle des époux et celle des vieillards, par suite de leur caractère ont eu lieu au sein de la ville. Elles pourraient ne pas trouver place ici, cependant nous voulons en dire quelques mots, ne serait-ce que pour mémoire.

Célébrées conformément aux dispositions de la loi, dans les douze municipalités parisiennes, ces trois fêtes ont conservé la physionomie intime et familiale qui leur convenait.

La *fête de la jeunesse*, réglée par un arrêté du Directoire exécutif en date du 19 ventôse an IV (9 mars 1796), a eu lieu le 10 germinal (30 mars 1796). Elle avait pour but d'armer les jeunes gens de seize ans qui, aux termes de la loi du 28 prairial an III (16 juin 1795), devaient figurer sur les rôles des citoyens faisant partie de la garde nationale ; d'inscrire sur les registres des citoyens français ceux qui, ayant atteint l'âge de 21 ans, pouvaient exercer leurs droits civils et politiques, enfin de décerner des récompenses aux élèves distingués dans les écoles nationales.

C'est par un arrêté du 27 germinal an IV (16 avril 1796), que le Directoire régla la *fête des époux*.

Il s'agissait de décerner des couronnes civiques aux personnes mariées qui, par quelque action louable, auraient mérité de servir d'exemple à leurs concitoyens ; il s'agissait aussi de rechercher les époux qui, déjà chargés de famille, auraient adopté un ou plusieurs orphelins.

Dans cette fête, dont l'aspect resta partout extrêmement touchant, les vieillards, accompagnés de leurs enfants et de leurs petits-enfants, devaient avoir les places d'honneur. Celui de tous les vieillards assemblés qui avait auprès de lui la famille la plus nombreuse, eut pour mission de distribuer les couronnes.

La *fête des vieillards* eut lieu le 10 fructidor an IV (27 août 1796).

Instruites par l'arrêté directorial du 27 Thermidor an IV (14 août 1796), les municipalités devaient désigner, au scrutin, les deux pères de famille, les deux mères, de l'âge le plus avancé et que les infirmités n'avaient pas encore atteints. L'arrêté voulait aussi, et fort justement, que les choix se portassent exclusivement sur ceux qui jouissaient d'une parfaite réputation de probité, de patriotisme et de vertu.

Par un sentiment très délicat, le Directoire chargeait les jeunes gens les plus dignes, d'orner de feuillages, dès le matin de la fête, la demeure des vieillards choisis par les officiers municipaux.

Les lauréats, couronnés de chêne, devaient recevoir pendant la cérémonie, des mains des jeunes épouses, des corbeilles de fruits et de fleurs.

A Paris, la fête, pleine de fraîcheur et de simplicité, fut délicieuse et telle qu'on n'en vît point de comparable. Elle se termina par une représentation donnée au *Théâtre des Arts*, dont les loges étaient ornées de draperies et de guirlandes de feuillages. On y entendit *Œdipe à Colone* et le *Devin du Village*.

Suivant les termes de la loi de brumaire, la fête de la Reconnaissance et des Victoires a eu lieu le 10 prairial an IV (29 mai 1796).

Un arrêté du Directoire exécutif, en date du 20 floréal an IV (9 mai 1796), conçu ainsi qui suit, en avait précisé le but :

Le Directoire exécutif, considérant que la fête de la Reconnaissance, fixée au 10 prairial prochain par les lois organiques de la Constitution, présente une occasion naturelle d'en témoigner, au nom de la nation française, un gage à ceux qui l'ont le mieux mérité ;

Considérant que c'est ce motif qui a déterminé le Corps législatif à fixer, au même jour, par la loi du 18 floréal, la fête des Victoires ;

Considérant que les quatorze armées de la République n'ont cessé successivement, et chacune à leur tour, de bien mériter de la patrie, et que tout récemment l'armée d'Italie vient de fixer, en quelque sorte, la victoire sous les drapeaux de la République ;

Arrête :

Art. 1er.—Le 10 prairial prochain, il sera célébré dans toutes les municipalités de la République, une fête de la Reconnaissance et des Victoires.

Art. 2. — Les administrations municipales mettront à la célébration de cette solennité, toute la pompe et toute la dignité qu'un objet aussi touchant et aussi remarquable doit suggérer au vrai patriotisme.

Art. 3. — Elles prépareront, à l'avance, un registre particulier sur lequel seront inscrits les noms de tous les citoyens de leur arrondissement, qui consacrent leur temps et leur vie à la défense de la patrie ; elles indiqueront l'armée dans laquelle ils servent ; elles rappelleront les victoires que chacune de ces armées a remportées ; elles proclameront à haute voix les noms des citoyens qui ont dû participer à la gloire de chacune d'elles.

Art. 4. — Elles pourront faire mention particulière des faits qu'elles auraient à citer en faveur des militaires, généraux, officiers ou soldats, qu'une occasion plus favorable de se signaler aurait fait nommer spécialement. Elles y feront commémoration de ceux que le sort des combats aurait fait glorieusement périr pour la cause de la liberté.

Art. 5. — Elles appelleront à haute voix, les père et mère des défenseurs de la patrie qui se seront signalés, et leur donneront un témoignage public de la reconnaissance nationale.

Art. 6. — Elles offriront, autant que faire se pourra, des places distinguées aux pères et mères qui auraient l'avantage de fournir le plus de défenseurs à la patrie.

Art. 7.— Elles donneront une palme à tous les militaires de leur arrondissement, qui auront eu l'honneur d'être blessés en combattant ; elles leur donneront ou leur

feront donner, après avoir proclamé leurs noms, un témoignage de gratitude et de sensibilité.

Cette cérémonie se fera, autant qu'il sera possible, auprès d'une statue de la Liberté, décorée d'une manière analogue, ou d'un autel de la Patrie, sur lequel seront posés des trophées ou des branches de laurier, ornées de rubans tricolores.

Des décharges d'artillerie, des chants civiques, des discours oratoires, et des jeux tels que les localités peuvent les comporter, doivent embellir cette solennité.

A Paris, la fête de la Reconnaissance et des Victoires fut célébrée au Champ de Mars, au centre duquel avait été construite pour la circonstance, une plate-forme de soixante mètres de diamètre et de quatre mètres d'élévation. On y accédait par quatre rampes ayant chacune vingt mètres de largeur et à la base desquelles étaient figurés des lions, symboles de la force, de la générosité et du courage.

Le lieu de la cérémonie était limité par des canons sur leurs affuts.

Le pourtour de la plate-forme était décoré de quatorze arbres auxquels avaient été fixés les trophées et les drapeaux des quatorze armées de la République. Ces arbres étaient eux-mêmes reliés par des guirlandes de feuillages et de fleurs portant des enseignes militaires.

Au centre de la plate-forme, on avait érigé une statue de la Liberté appuyée d'une main sur la charte constitutionnelle et élevant de l'autre main « le bonnet de Guillaume Tell »; derrière cette statue se dressait un arbre plus élevé que les autres, et portant les drapeaux conquis sur l'ennemi par les armées françaises. Au pied de la statue de la liberté, encadrée de trépieds antiques destinés à brûler des parfums, devaient prendre place les membres du Directoire entourés des ministres.

A dix heures du matin, des salves d'artillerie annonçaient l'ouverture de la fête.

La garde nationale et l'armée de l'intérieur, avec son artillerie, se rendaient en armes, avec leurs drapeaux, au Champ de Mars, où les autorités constituées avaient eté convoquées pour onze heures. A l'Ecole militaire, où s'étaient rendus le Directoire

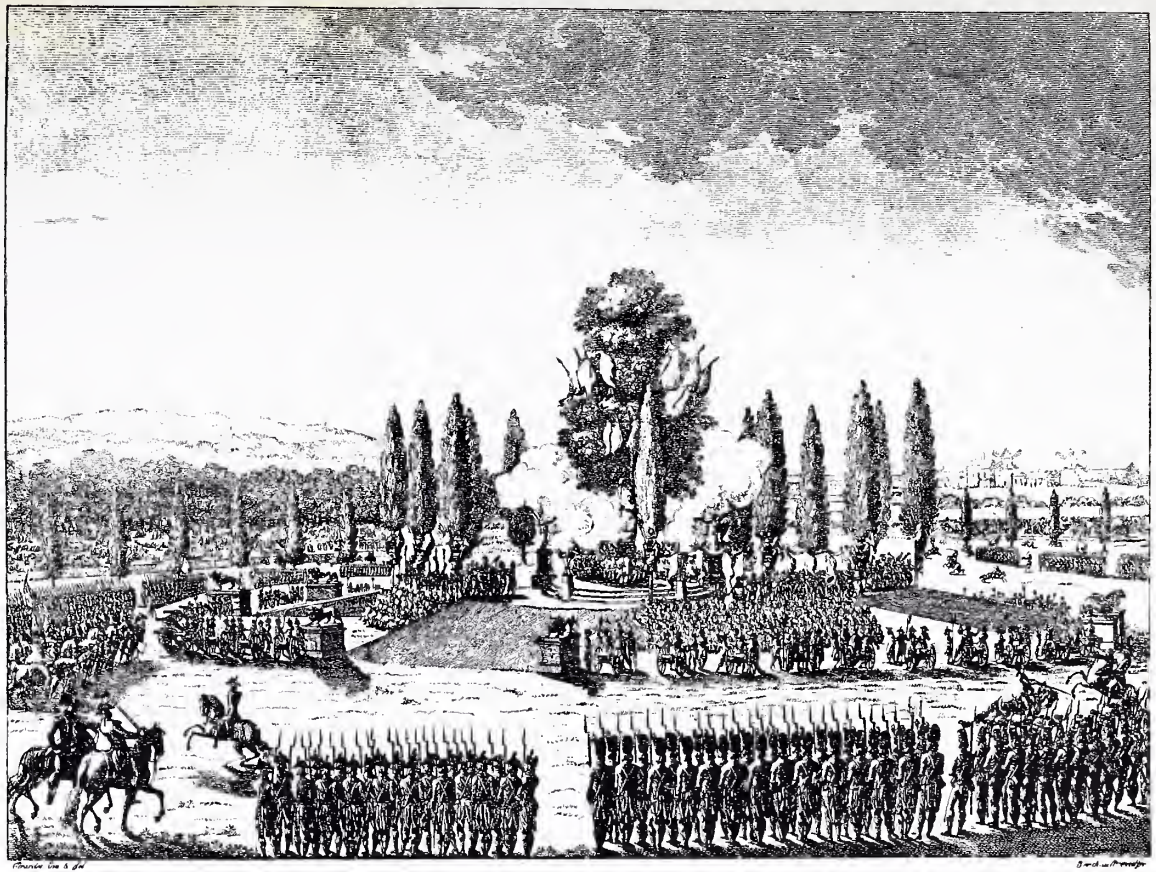

FÊTE DES VICTOIRES, AU CHAMP DE MARS,
le 10 Prairial An 4eme de la République.

précédé de sa garde, les ministres et le corps diplomatique, le cortège se forma pour entrer sur le lieu de la fête.

Quant ce fut fait et que le Directoire eut pris place sur la plate-forme, l'armée divisée en quatorze camps représentant les quatorze armées, commença les évolutions prescrites. On avait pris soin, car c'était surtout à ceux-là qu'il s'agissait de rendre hommage, d'adjoindre à chacun des quatorze camps, un certain nombre de vétérans et de soldats blessés qui, sous la conduite de leurs chefs, avaient mission de présenter au Directoire les drapeaux des quatorze armées, afin qu'il les couronnât.

Carnot, président du Directoire, se leva alors et prononça l'un de ses plus patriotiques discours.

..... Vous, à qui la France a dû sa régénération politique, philosophes courageux dont les écrits ont préparé la Révolution, limé les fers de l'esclavage, et atténué de longue main les fureurs du fanatisme;

Vous, citoyens, dont le bras intrépide a effectué cette heureuse révolution, fondé la République, et lutté depuis sept ans contre le crime et l'ambition, le royalisme et l'anarchie;

Vous tous enfin qui travaillez à rendre la France heureuse et florissante, qui l'illustrez par vos talents, qui l'enrichissez par vos découvertes, recevez le témoignage solennel de la reconnaissance nationale.

Recevez-le surtout, armées républicaines, vous dont tout rappelle la gloire et les succès. C'est vous qui nous avez défendus contre dix rois coalisés, qui les avez chassés de notre territoire, qui avez reporté chez eux les fléaux de la guerre; vous n'avez pas seulement vaincu des hommes, vous avez surmonté tous les obstacles de la nature, vous avez triomphé des fatigues, de la faim, des hivers.

Quel spectacle pour les peuples, et quelle terrible leçon pour les ennemis de la liberté! Une république naissante arme des enfants pour défendre son indépendance; rien ne peut retenir leur impétuosité; ils traversent les fleuves, forcent les retranchements, gravissent les rochers. Ici, après une foule de victoires, ils reculent nos limites jusqu'aux barrières que la nature nous a données, et poursuivant sur les glaces les débris de trois armées, vont, d'une nation opprimée et ennemie, faire un peuple libre et allié; là ils vont exterminer des hordes de traîtres et les brigands vomis par l'Angleterre, punissent les chefs coupables, et rendent à la République des frères trop longtemps égarés; ici, franchissant les Pyrénées, ils se précipitent de leur sommet, renversent tout ce qui s'oppose à leur élan, et ne sont arrêtés que par une paix honorable; là, escaladant les

Alpes et l'Apennin, ils s'élancent à travers le Pô et l'Adda ; l'ardeur du soldat est secondée par le génie et l'audace des chefs ; ils conçoivent avec profondeur, ils exécutent avec énergie, tantôt disposant de leurs forces avec calme, tantôt se précipitant au milieu des dangers à la tête de leurs frères d'armes.....

Mais ne voyons-nous pas dans cette enceinte même une portion de ces braves défenseurs ? Vainqueurs des ennemis extérieurs de l'Etat, ils sont venus réprimer des ennemis intérieurs, et maintiennent au-dedans, la République qu'ils ont fait respecter au dehors. N'y voyons-nous pas encore ces vénérables guerriers blanchis sous les armes, ceux que d'honorables blessures forcent à un repos prématuré et dont nous apercevons d'ici l'asile ? Avec quel plaisir nos yeux se reposent sur cette intéressante réunion ! Avec quelle douce émotion nous contemplons ces fronts victorieux.

Pourquoi ne reste-t-il plus que votre souvenir, héros morts pour la Liberté ! Vous vivrez du moins à jamais dans nos cœurs ; vos enfants nous seront chers. La République acquittera sur eux ses dettes envers vous ; et nous venons payer ici la première en proclamant votre gloire et sa reconnaissance.

Armées républicaines, figurées dans cette enceinte par une portion de vous-mêmes, phalanges invincibles dont j'aperçois de tous côtés les trophées, dont j'entrevois dans l'avenir les nouveaux succès, avancez et recevez les couronnes triomphales que le Peuple français nous ordonne d'attacher à vos drapeaux.

A ce moment, au milieu de l'émotion la plus généreuse, au milieu des acclamations du peuple et de l'armée elle-même, successivement et dans un ordre parfait, s'avancèrent les camps représentant les quatorze armées.

Le Directoire, saluant en eux à la fois le passé et l'avenir, couronna les drapeaux.

Quand cette cérémonie, admirable par son but autant qu'utile par ses effets, fut terminée, le Directoire se retira et abandonna le Champ de Mars à la foule. Alors, furent organisés des jeux et des danses qui ne prirent fin que le lendemain.

**28 Juin 1796.**

(10 Messidor an IV).

---

# FÊTE DE L'AGRICULTURE.

---

La fête de l'Agriculture a été célébrée le 10 messidor an IV (28 juin 1796). Le 24 prairial précédent (12 juin 1796), un arrêté du Directoire en avait fixé le programme, qui s'appliquait non seulement à Paris, mais encore à toutes les grandes villes dans lesquelles la fête pouvait être dignement célébrée, sous la direction des administrations centrales :

Le Directoire exécutif, considérant que si l'agriculture est le premier des arts, c'est surtout dans une République, assise sur un vaste territoire, qu'elle seule peut assurer la liberté d'un peuple et le soustraire à la dépendance des peuples voisins ; qu'elle est la source première et inépuisable de la prospérité publique et de la richesse nationale ; qu'en substituant les jouissances vraies de la nature aux besoins factices du luxe et de l'oisiveté, elle maintient la simplicité et la pureté des mœurs ; considérant enfin que l'oubli des honneurs publics que mérite l'Agriculture, est une marque certaine de l'esclavage et de la corruption du peuple, arrête :

Art. I^er^. — La fête de l'Agriculture, fixée au 10 messidor par la loi du 3 brumaire, sera célébrée dans tous les cantons de la République, avec tout l'éclat que les localités pourront permettre.

Art. II. — Les administrations municipales sont chargées des dispositions à faire à cet égard.

Art. III. — Les administrateurs, le commissaire du Directoire exécutif, les autorités constituées, la garde nationale sédentaire et en activité, enfin tous les citoyens et citoyennes, convoqués au son du tambour et des fanfares, se rangeront en ordre sur la place publique.

Art. IV. — A quelques pas de l'autel de la Patrie, on placera une charrue ornée de feuillages et de fleurs, et attelée de bœufs ou de chevaux. Dans les communes où l'on pourra se procurer un char, il suivra la charrue, et sera surmonté d'une statue de la Liberté, tenant d'une main une corne d'abondance, et montrant, de l'autre, les ustensiles de labourage entassés sur le devant du char.

Art. V. — La charrue sera précédée d'un groupe de vingt-quatre laboureurs, choisis parmi les plus anciens du canton, et recommandables par la constance et le succès de leurs travaux; ils seront précédés de leurs femmes et de leurs enfants. Tous tiendront, d'une main, un des ustensiles du labourage, et de l'autre, un bouquet d'épis et de fleurs; les chapeaux seront ornés de feuillages et de rubans tricolores.

Art. VI. — L'administration municipale désignera celui des laboureurs dont l'intelligence, la bonne conduite et l'activité, auront mérité d'être proposés pour exemple; son nom sera proclamé à haute voix et pendant toute la cérémonie, il sera placé à côté du président.

Art. VII. — Le président prononcera un discours analogue à l'objet de la fête.

Art. VIII. — Au son d'une musique instrumentale, entremêlée d'hymnes, le cortège s'avancera dans la campagne, et se rangera en ordre dans un champ, dont la municipalité pourra disposer.

Art. IX.— Les laboureurs se mêleront parmi les citoyens armés et, à un signal donné, ils feront l'échange momentané des ustensiles du labourage contre les fusils.

Art. X. — Au son des fanfares et des hymnes, le président enfoncera dans la terre le soc de la charrue, et commencera un sillon.

Art. XI. — Les laboureurs rendront les fusils, ornés d'épis et de fleurs, et reprendront leurs ustensiles au haut desquels flotteront des rubans tricolores.

Art. XII. — Le cortège reviendra sur la place publique; le président et le laboureur honoré du prix, déposeront sur l'autel de la Patrie tous les ustensiles, et les couvriront d'épis, de fleurs et de diverses productions de la terre. Cette cérémonie se fera également au son des fanfares et des chants.

Art. XIII. — La fête sera terminée par des danses.

A Paris, la fête de l'Agriculture eut un éclat extraordinaire; elle eut lieu au Champ de Mars. A l'occasion de cette fête, la statue de la Liberté, élevée lors de la cérémonie du 10 prairial, était couronnée de fleurs. L'autel de la Patrie sur lequel elle reposait avec deux renommées, était décoré d'instruments aratoires reliés entre eux par des guirlandes de feuillages. Des amphithéâtres, de forme circulaire, s'attachant à l'autel et s'appuyant sur les talus qui bordaient le Champ de Mars, avaient été construits pour recevoir les corps constitués et les hauts fonctionnaires publics.

Le cortège se forma à l'Ecole militaire, à onze heures; il apparut, précédé d'un fort détachement de cavalerie, de tambours, de fifres et de tambourins et d'un corps de musique.

Venaient ensuite des enfants des deux sexes, vêtus de blanc, couronnés de violettes, ceints de rubans tricolores et portant des corbeilles de fleurs, puis des jeunes filles couronnées de bluets, avec ceintures tricolores et guirlandes de fleurs en écharpe.

Ces dernières portaient sur leur tête des corbeilles de fruits et avaient à la main de légers instruments de jardinage.

Un groupe de femmes, couronnées de lierre et de raisins, suivait les jeunes filles.

Des laboureurs venaient ensuite, la tête couverte de chêne et portant à la main des gerbes et des ceps de vigne; ces laboureurs précédaient les cultivateurs qui devaient être récompensés.

Après un deuxième corps de musique et de trompettes, apparaissait le char de la Liberté et de l'Agriculture, attelé de huit bœufs blancs. Assise sur une sorte de piédestal, la Liberté tenait d'une main une faucille et de l'autre présentait une poignée d'épis et de fleurs. Elle était entourée d'instruments d'agriculture et de cornes d'abondance, desquelles s'échappaient des fruits et des fleurs. Aux pieds de la déesse, deux jeunes filles, « deux vierges », brûlaient des parfums.

Quand chacun eut pris la place qu'il devait occuper, le Conservatoire de musique exécuta une symphonie à grand orchestre, après laquelle le Président prononça un discours immédiatement

suivi d'une marche religieuse, chantée par les chœurs du Conservatoire.

Alors, l'ordonnateur des cérémonies publiques se leva, donna lecture de l'arrêté du Directoire, et proclama les noms des citoyens qui avaient mérité des couronnes; les lauréats montèrent sur l'autel, et chacun d'eux reçut des mains du président celle qui lui était destinée.

Cette partie de la cérémonie achevée, les trompettes sonnèrent des fanfares et le Conservatoire chanta un hymne à l'agriculture.

Le Président se leva de nouveau. Suivi des autorités et d'une députation des laboureurs, il se rendit à un emplacement réservé où avait été préparée une charrue d'or, attelée de deux bœufs aux cornes dorées et couvertes de fleurs. Là, on s'arrêta. Les laboureurs échangèrent les ustensiles qu'ils portaient contre les fusils que les soldats leur abandonnèrent, pour les reprendre quelques instants après, parés de fleurs et de feuillages.

Aidé des laboureurs, le Président s'empara de la charrue, dont l'attelage était conduit par des gardes municipaux, et traça un sillon autour du char de la Liberté. Le sillon tracé, il l'ensemença, puis retourna au tertre, suivi des députations qui l'avaient accompagné.

Pendant cette opération, les jeunes filles exécutaient, autour du char, des danses et des chants, notamment ceux dont Jean-Jacques Rousseau avait composé la musique.

Quand le Président eut repris sa place, les jeunes garçons portant des fleurs, les jeunes filles des fruits, les cultivateurs des gerbes, montèrent sur l'autel et vinrent déposer ces offrandes au pied de la Liberté. A ce moment, le Conservatoire chanta un hymne dont les paroles étaient dues à Lebrun.

La fête officielle ayant pris fin, le cortège se dirigea vers l'École militaire, où il se dispersa.

Cette fête de l'agriculture, admirablement ordonnée, et qui eut, à Paris, un véritable succès, avait été réglée par le fils de l'architecte Peyre.

---

## 27 et 28 Juillet 1796.

(9 et 10 Thermidor an IV).

---

# FÊTE DE LA LIBERTÉ.

---

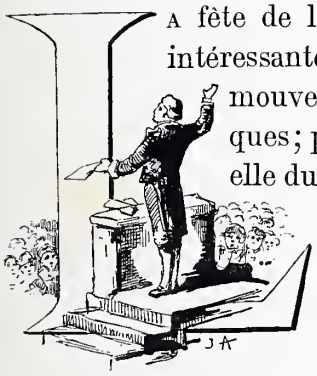

La fête de la Liberté fut assurément l'une des plus intéressantes, des plus animées de cette période mouvementée et féconde en cérémonies publiques; pour se conformer à l'arrêté du Directoire, elle dura deux jours, les 9 et 10 thermidor an IV (27 et 28 juillet 1796). C'est d'elle que nous semble dater la première course de chevaux qui ait eu lieu au Champ de Mars.

L'arrêté créant la fête de la Liberté est du 17 messidor an IV (5 juillet 1796); il est ainsi conçu :

Le Directoire exécutif, considérant combien un peuple qui a conquis sa liberté et qui veut la conserver, attache d'importance et d'intérêt aux solennités qui lui rappellent, chaque année, ses combats et ses triomphes;

Considérant que l'intention du législateur, en plaçant les fêtes de la Liberté aux 9 et 10 thermidor, a été de célébrer, par une même institution, la destruction de toutes les espèces de tyrannies qui ont pesé sur la France; qu'ainsi ces deux fêtes, en rappelant la chute de la tyrannie triumvirale, doivent aussi consacrer les deux époques les plus mémorables de la Révolution, celle du 14 juillet 1789, où la nation fit les plus grands efforts pour recouvrer ses droits, et celle du 10 août 1792, où le trône fut renversé.

Considérant enfin que tout homme qui porte dans son cœur la haine de l'esclavage et qui mérite le nom de Français, s'empressera de concourir à la pompe de leur célébration, arrête :

Art. 1er. — Les deux fêtes de la Liberté, fixées par la loi du 3 brumaire, aux 9 et 10 thermidor, seront célébrées avec l'éclat convenable, dans tous les cantons de la République ;

Art. II. — Les administrations municipales sont chargées des dispositions à faire à cet égard ;

Art. III. — Dans les cantons qui renferment plusieurs municipalités, elles se réuniront, et les deux fêtes seront dirigées dans tous leurs détails, et présidées par les administrateurs du canton ;

Art. IV. — Les administrations municipales à qui les localités et l'insuffisance des moyens ne permettraient pas d'exécuter toutes les cérémonies indiquées dans le présent programme, s'y conformeront, du moins, autant qu'il leur sera possible.

Cet arrêté était suivi de deux programmes détaillés, destinés : l'un aux grandes villes de la province, l'autre à Paris. Ce dernier était conçu dans les termes qui suivent :

PREMIÈRE JOURNÉE.

Le 9 thermidor, à cinq heures du matin, la solennité sera annoncée par une salve d'artillerie.

A dix heures du matin, les douze municipalités se rendront sur l'emplacement de la Bastille, accompagnées des autorités civiles de leur ressort.

L'administration centrale du département de la Seine, les tribunaux et le bureau central du canton de Paris, précédés d'un corps de musique, et accompagnés d'une garde d'honneur, se rendront aussi sur l'emplacement de la Bastille, à la même heure.

Le Président de l'administration centrale du département, après avoir prononcé un discours analogue à la cérémonie, plantera sur les débris de ce monument du despotisme royal, un drapeau tricolore, portant cette inscription :

« *Elle ne se relèvera jamais.* »

Pendant ce cérémonial, le corps de musique exécutera les airs patriotiques de 1789.

Le cortège se mettra ensuite en marche, escorté de forts détachements de la garde nationale et de l'armée de l'intérieur.

Le cortège se rendra sur la place du Carrousel, devant le Palais national des Tuileries, en suivant le boulevard jusqu'à la porte Denis, les rues de Cléry,

Neuve-Eustache, la place des Victoires, les rues Neuve-des-Petits-Champs, de la Loi et Nicaise.

Sur la place du Carrousel, il sera élevé un bûcher, sur lequel seront placés les attributs de la royauté et de la féodalité.

Lorsque l'administration centrale du département de la Seine sera arrivée devant le bûcher, le cortège s'arrêtera et le président allumera ce bûcher.

Il plantera ensuite un drapeau tricolore portant cette inscription :

« *10 août 1792, la royauté en France est abolie ; elle ne se relèvera jamais.* »

Pendant ce cérémonial, le corps de musique exécutera la *Marseillaise* et le *Chant du départ.*

Le cortège se remettra en marche pour le Champ de la réunion.

Le cortège fera le tour du champ en suivant les talus par la droite, jusqu'au tertre ; et, reprenant le long des talus, à gauche, il reviendra au tertre en ligne droite.

Le Conservatoire de musique exécutera une symphonie, après laquelle l'administration centrale du département descendra au bas du tertre, où seront placés, sur un bûcher, les emblêmes et les attributs de l'Anarchie.

Le président allumera le bûcher et, pendant ce cérémonial, le Conservatoire exécutera des chants et des symphonies analogues.

Ensuite, l'administration centrale du département et une partie du cortège se rendront à l'Ecole militaire pour aller au-devant du Directoire exécutif.

A une heure, le Directoire exécutif descendra dans le Champ de la Réunion, se rendra directement au tertre, et y prendra sa place.

Le président prononcera un discours, à la suite duquel il allumera, sur l'autel de la Patrie, le feu sacré de la Liberté. Alors, le Conservatoire de musique chantera l'hymne à la Liberté, paroles de Rouget de l'Isle, musique de Pleyel.

Le Directoire exécutif prêtera ensuite le serment de défendre la constitution de l'an III.

Ce serment sera répété par les autorités constituées et par tout le cortège.

Une salve d'artillerie et une décharge de boîtes et de bombes, se mêlant au bruit des tambours et des trompettes, annoncera la prestation du serment et de la cérémonie.

Le cortège rentrera dans l'Ecole militaire.

Dans l'après-midi de ce jour, des orchestres, placés dans le Champ de la Réunion, feront danser jusqu'à la nuit.

### DEUXIÈME JOURNÉE.

Cette journée consistera en courses à pied et à cheval, qui auront lieu, à cinq heures du soir, au Champ de la Réunion. Des prix seront décernés aux vainqueurs ;

En un concert exécuté dans les Champs-Elysées, à sept heures ;
En un feu d'artifice ;
Et en danses et illuminations dans la grande place carrée des Champs-Elysées.
Le présent programme sera imprimé et envoyé à toutes les autorités constituées, pour servir de lettres de convocation.

Nous avons voulu donner dans son entier le programme officiel des *Fêtes de la Liberté*, mais il nous faut faire remarquer que les entrepreneurs et leurs ouvriers n'avaient pas terminé tous les préparatifs nécessaires; d'autre part, la température était mauvaise et la pluie tombait fréquemment. Un lourd char qui entravait la marche du cortège dut être abandonné à mi-route. Cependant, tout se passa, à la place de la Bastille et au Carrousel, dans l'ordre le plus parfait.

Au Champ de Mars, quand les flammes eurent détruit les attributs de la royauté, le cortège se rendit à l'Ecole militaire et revint bientôt au tertre, précédé du Directoire exécutif.

Carnot prit alors la parole et prononça le discours suivant :

Français,

Quels évènements mémorables cette solennité nous retrace ! Quelles époques glorieuses elle rassemble ! Nous célébrons, à la fois, dans cette fête, et le jour natal de la Liberté, et les journées de mort de toutes les tyrannies. Avec quel intérêt nos yeux se reposent successivement sur ces phases de la Révolution : chacune d'elles remplit notre âme d'images tour à tour terribles et sublimes. O ! souvenir du 14 juillet, tu ne peux frapper notre mémoire sans nous rappeler les tems, les causes qui t'ont amené, la longue oppression du peuple, les honteux débordements d'une cour dissolue, et tous les crimes amoncelés pendant quatorze siècles, du trône et du sacerdoce.

Le peuple enfin se lève contre ses oppresseurs, il sape les fondemens de leur puissance, il renverse leur Bastille ; il brise à la fois, dans leurs mains, et la verge du despotisme, et le sceptre féodal et théocratique. Oh ! qui peindra cet élan sublime ; qui rendra cette ivresse, cette exaltation des citoyens, se félicitant, se pressant, dans leur joie réciproque, leurs mains dégagées de chaînes ?

Mais, ô funeste inexpérience d'un peuple sortant de la servitude ! trop fatale confiance d'une nation sensible et généreuse ! Comme elle se laisse entraîner par de perfides démonstrations d'amour ! Comme elle croit facilement au repentir hypocrite de ses tyrans ! Forfaits qui précédâtes le jour vengeur du 10 août, vous êtes encore devant mes yeux. C'en est trop, tant de parjures ont enfin lassé la

patience du peuple ; le trône, en vain s'entoure de poignards : en vain, il s'arme de tous les instruments de la mort, de toute la fureur de ses complices ; le Français s'élance, il le pulvérise, il plante, sur ses débris, l'étendard de la République.

Arrêtons-nous, s'il se peut, à cette époque d'une gloire immortelle ; applaudissons longtemps à cette aurore du bonheur....., que dis-je ? déjà de nouveaux événements sont sur la scène ; déjà des jours désastreux, des jours de deuil et de servitude commencent à reparaître : au despotisme couronné a succédé le règne des factions ; elles se disputent l'empire, elles s'arrachent le sceptre, elles se dévorent et s'engloutissent tour-à-tour ; le peuple se trouve enchaîné de nouveau, il est dans les fers du monstre qu'il croit son libérateur ; il est livré aux fureurs de ses bourreaux, alors même qu'il les invoque comme des dieux tutélaires.

L'excès de l'oppression en amène enfin le terme ; les yeux du peuple sont dessillés ; il s'étonne, il s'indigne d'être égaré par un lâche et stupide vociférateur ; le tyran tombe, ce sera le dernier. O journée du 9 thermidor, c'est à toi qu'était réservée cette glorieuse époque! C'est à toi qu'elle demeure attachée pour l'immensité des siècles ! O journée du 14 juillet, journée du 10 août, journée du 9 thermidor, vous vivrez à jamais dans le cœur des hommes libres ! Peuple Français, cette fête est un jour triomphal. C'est par ton courage invincible, c'est par ta constance au milieu de tous les maux accumulés par l'erreur, l'ambition et les vengeances, que la liberté s'est enfin assise sur la base indestructible d'une constitution républicaine. Tu n'auras plus à vaincre ; tu n'as plus qu'à profiter de tes victoires. En vain, les factions ont-elles tenté d'autres efforts, ils ont été brisés par la puissance nationale. Que de vils esclaves ; que d'aveugles fanatiques calomnient la liberté, et s'efforcent de relever le trône au nom du ciel qui les désavoue ; que quelques ambitieux se couvrent du manteau de la popularité pour égarer une foule crédule ; leur espoir sera déçu.

Chaque jour voit les Français abjurer leurs erreurs ; ils sentent enfin le besoin de s'aimer, le besoin de se pardonner, le besoin de se serrer autour de l'acte constitutionnel, leur salut unique. Non ! la liberté que veulent les Français n'est point ce spectre sanglant dont on effraie l'imagination des uns, et que d'autres offrent à l'adoration de leurs séïdes : la liberté qui reçoit nos hommages a droit aux hommages de tous les amis de l'humanité ; elle est fille de la nature, douce comme elle, et mère des tendres affections, comme des sublimes vertus. Son culte est pur autant que simple ; ses maximes salutaires sont innées dans les cœurs ; elles en sont ineffaçables. O liberté ! nous croyons les entendre ici de ta bouche même, nous aimons à les répéter avec toi.

Français, méritons de conserver ce don du ciel, cette liberté que notre constitution nous assure, que nous garantissent les innombrables triomphes de nos armées, et qu'ont fixée pour jamais les grandes époques que nous célébrons

aujourd'hui. Solennisons avec éclat ces mémorables journées ; livrons-nous aux douces effusions d'une joie fraternelle ; la liberté sourit aux jeux de ses enfants. Que la simplicité de ses fêtes rappellent les images qui lui plaisent ; que des hymnes républicains chantent ses préceptes et ses bienfaits ; entourons son autel, jurons de pratiquer les vertus qu'elle commande, et que leur exercice constant soit désormais notre première offrande à la patrie.

Le serment prêté et les salves d'artillerie ayant fait connaître la fin de la cérémonie, le cortège quitta le Champ de Mars et se retira à l'Ecole Militaire.

Le lendemain, à cinq heures, avaient lieu les courses à pied et à cheval. A cette occasion, une grande tente avait été dressée pour recevoir les membres du Bureau central, les juges des prix, la musique militaire, les trompettes et un certain nombre d'invités.

Les prix de la course à pied étaient un sabre et une paire de pistolets de la fabrique nationale de Versailles.

Les prix de la course à cheval étaient un cheval harnaché et une paire de pistolets d'arçon.

Afin d'être facilement reconnus et suivis pendant la durée de la course qu'ils devaient fournir, les concurrents, qu'ils fussent à pied ou à cheval, portaient, outre une ceinture tricolore, des toques ornées de plumes de couleurs différentes.

Couronnés au bruit des fanfares, les vainqueurs entendirent proclamer publiquement leurs noms.

Après les courses, la fête se continua jusqu'au soir, dans les Champs Elysées.

## 10 Août 1796.

(23 Thermidor an IV).

---

# FÊTE DU 10 AOUT, EN MÉMOIRE DE LA CHUTE DU TRÔNE.

---

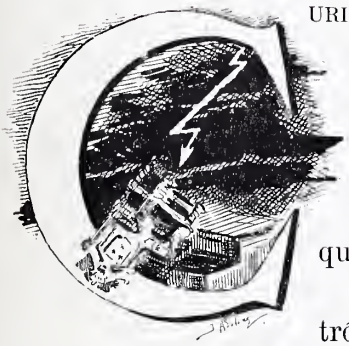

urieux de fêtes, faciles à enthousiasmer, les Parisiens avaient vu défiler devant eux, depuis l'avènement de la République, bien des cortèges imposants; mais on se lasse de tout à Paris, et la fête du 10 août n'eut pas tout l'éclat que le Directoire voulait lui donner.

Célébrée en mémoire de la chute du trône, elle avait été réglée par un arrêté en date du 13 thermidor an IV (31 juillet 1796), et fixée au 23 thermidor.

L'arrêté directorial qui l'instituait est ainsi conçu :

Art. I^er^. — La fête du 10 août sera célébrée le 23 de ce mois dans toutes les communes de la République. Les administrations centrales et municipales feront les proclamations nécessaires pour inviter les citoyens à célébrer cette époque mémorable.

Art. II. — Dès le matin, tous les fonctionnaires publics, dans chaque commune, se réuniront; ils se rendront sur la place publique, précédés d'un détachement de la garde nationale.

Art. III. — Le Président rappellera au peuple assemblé, l'histoire abrégée du 10 août ; il suspendra ensuite à l'arbre de la Liberté, l'inscription suivante :

*Au 10 août.*

*Honneur aux braves qui renversèrent le trône ! Les Français ne reconnaissent plus d'autres maîtres que les lois.*

Cette cérémonie se fera au bruit d'une musique guerrière.

Art. IV. — Les instituteurs de la jeunesse qui habiteront dans la commune, se rendront avec leurs élèves sur la place publique ; ils s'engageront, à haute voix, en présence des corps constitués, à n'inspirer à leurs élèves que des sentiments républicains, du respect pour les vertus, les talents, le courage, et de la reconnaissance pour les fondateurs de la République. Des chants civiques suivront cet engagement solennel.

Art. V. — On se rendra ensuite, de chacune des communes, dans le chef-lieu du canton, autant que les localités et les distances le permettront ; on y exécutera des jeux, des courses à pied et à cheval, ou d'autres exercices en usage dans le pays.

Art. VI. — Les places seront fixées dans le lieu des courses et jeux, pour les corps constitués de chaque commune.

Art. VII. — Les pères et mères des défenseurs de la patrie, auront, dans ces jeux, une place distinguée ; une inscription entourée de lauriers, désignera leur place.

Art. VIII. — Les juges des jeux seront choisis parmi les instituteurs de la jeunesse ; ces juges seront placés sur une estrade, et tiendront à la main des palmes et des couronnes de lauriers, qu'ils donneront aux vainqueurs.

Si quelques citoyens du canton veulent proposer d'autres prix, ils se concerteront, à cet effet, avec l'administration du chef-lieu, qui proclamera à l'avance quels sont les prix destinés aux vainqueurs des jeux.

Art. IX. — Des danses dans le même lieu termineront la fête.

. . . . . .

A Paris, la fête avait lieu au Champ de Mars et aux Champs Elysées.

Au Champ de Mars, elle se composait de courses à pied, de courses à cheval et de courses de bagues. Des exercices aérostatiques la terminaient.

Autour du champ, la foule avait pris place. Le Directoire exécutif, le corps diplomatique et les autorités constituées occupaient le tertre.

A deux heures, La Revellière-Lépeaux, président du Directoire, prononça le discours suivant :

Français,

Déjà depuis longtemps la raison commençait à éclairer nos esprits, et le feu sacré de la liberté se glissait dans nos veines ! L'étude des langues énergiques, dont le goût venait de se répandre, les systèmes hardis, les pensées fortes, les sentiments profonds et les images vigoureuses des philosophes et des poètes qui ont illustré l'Europe avaient agrandi nos idées et échauffé notre imagination ! L'exemple de l'Amérique septentrionale, convertie en République, ne pouvait plus être stérile.

C'est alors que la liberté se fait entendre avec éclat sur le territoire français ! A sa voix puissante, le Dauphinois descend de ses montagnes, et le Breton se lève au milieu de ses landes et de ses forêts : ils veulent leur indépendance !..... Bientôt ce mouvement généreux se communique à toutes les parties de la France : *Les représentants de la nation sont assemblés !*

La courageuse résolution des députés du peuple, dans la journée du 23 juin, commença à saper les fondements d'un trône qui nous opprimait depuis tant de siècles ; la chute de la Bastille, dans la journée du 14 juillet, continua de l'ébranler. Cependant il existait encore, il menaçait de se consolider de nouveau et de peser sur nous avec plus de force que jamais. Grâces te soient rendues, immortelle journée du 10 août ! C'est toi qui le renversas !

Les amis de la liberté, fatigués des manœuvres d'une cour aussi lâchement perfide que profondément corrompue, accourent de toutes parts. Leurs redoutables phalanges attaquent ce colosse de royauté, qui ne méditait que ruines et que forfaits !.....Il est réduit en poudre, et la République est proclamée à la face de ses ennemis les plus redoutables.

Ah ! c'est en vain que de lâches partisans de l'esclavage et des hommes qui, incapables d'oublier une injure, sacrifieraient la plus juste et la plus belle des causes au désir de se venger ; c'est en vain, dis-je, qu'ils chercheraient à jeter des nuages sur cette journée ! L'impassible histoire lui assurera sa place au rang des journées les plus glorieuses ; elle dira à la postérité, que si quelques brigands se glissèrent dans les rangs sacrés, et réussirent d'abord à établir leur affreuse domination, et à combler la mesure du crime, en profitant de l'étonnement et du chaos que dut nécessairement produire la chute épouvantable de cette antique monarchie, il n'en est pas moins vrai que le 10 août fût l'ouvrage des patriotes les plus purs, et que tous ceux d'entre eux que la nature avait doués d'un grand courage et d'un esprit élevé y contribuèrent par leurs discours ou par leurs écrits, ou bien en payant de leur personne.

Elle lui dira que, sans la journée du 10 août, la France était partagée en lam-

beaux par une coalition redoutable, ou le trône raffermi par le renversement de nos institutions naissantes, et qu'alors un tyran furieux se livrait à des vengeances encore plus exécrables et plus prolongées que celles qui signalèrent le règne passager du triumvirat.

Elle lui dira que, sans la journée du 10 août, le Français n'aurait jamais joui de toute l'étendue des droits que peut comporter l'état social; que l'égalité n'existerait pas, non cette égalité chimérique dont les fougueux partisans de la Constitution de 93 ont si longtemps abusé, et voudraient abuser encore pour enfanter toutes sortes de crimes et de malheurs, mais cette égalité réelle de droits, qui ouvre la carrière des fonctions publiques à tous les citoyens; cette égalité que nous assure la Constitution de 95, cette Constitution qui, tout en donnant aux lois une grande force d'exécution, et aux personnes, aux propriétés et aux fruits de l'industrie, une entière assurance, ne souffre pas qu'aucune famille, aucun individu, puissent prétendre à des prérogatives et à des distinctions particulières, et s'arrogent des prétentions, mêmes éventuelles, sur les emplois publics; cette Constitution qui, en même temps, oblige les législateurs et les premiers magistrats de la République à rentrer dans la classe des simples citoyens, après un petit nombre d'années d'exercices.

Enfin l'histoire dira à la postérité que c'est à l'immortelle journée du 10 août que nous devons la *République !*..... La République !..... Eh ! quel est celui qui possède un cœur assez froid et un esprit assez rampant pour ne pas sentir son être s'agrandir et son âme s'élever, à la seule idée d'y vivre et d'en être membre !...

Mais, citoyens, il ne suffit pas de l'avoir conquise et de l'avoir constituée par des lois sages, il faut la conserver. Quel serait votre sort, si elle périssait? la honte et le malheur..... Le moyen de la perpétuer est dans nos mains. Voulons-nous être assurés que le trône des rois ne se relèvera jamais, abattons celui du vice, érigeons celui de la vertu ?...

Que toutes les affections de la nature que la corruption des cours avait détruites, et que le jeu terrible des factions avait fait presque oublier, reprennent leur empire! Que les doux nœuds de la famille se resserrent ! que les noms délicieux d'amant fidèle, de tendre époux, de bon père, d'enfant chéri, d'ami sûr, de voisin secourable, d'homme de bien, prononcés par une bouche reconnaissante, flattent cent fois plus agréablement notre oreille, que tous les titres auxquels l'ambition attache tant de prix ! Que l'austère franchise et une vie simple soient préférées à tout l'éclat d'un talent mensonger et à celui d'une brillante fortune ! C'est par la modération dans les désirs, c'est par l'habitude de s'oublier tout entier, pour ne songer qu'au bonheur des siens, que l'égoïsme se détruit et que l'on forme ces grands cœurs auxquels rien ne coûte pour venir au secours de leur pays ou pour en augmenter la gloire et la prospérité. C'est alors qu'embrâsés par l'amour de la patrie, nous sacrifions nos intérêts aux siens ; c'est alors que la générosité

et une mâle énergie prennent la place de la haine et de l'amour de la vengeance, et qu'enfin l'exercice habituel de toutes vertus publiques et privées amène l'oubli des maux inséparables des grandes secousses politiques, pour ne pas en faire sentir les heureux résultats !

Réjouissez-vous, républicains, dignes d'un nom si glorieux ! Bientôt nos sages institutions auront produit ces précieux effets, et tous les français réunis par un même sentiment, goûtant avec ivresse les fruits qu'ils en auront recueillis, béniront à jamais l'immortelle journée du 10 août.

Que les jeux civiques s'apprêtent pour la célébrer ; que tous les citoyens ouvrent leur cœur à l'aimable fraternité et à la joie la plus pure. Douce concorde ! viens présider à nos fêtes, et qu'en même temps l'enthousiasme de la liberté leur prête tout l'éclat de ses charmes !

Apèrs ce discours, seule manifestation officielle, la fête commença. Précédés de plusieurs corps de musique, les concurrents aux prix sortirent de l'Ecole Militaire, firent le tour du Champ de Mars et vinrent se placer aux bornes qui avaient été fixées comme point de leur départ.

Vêtus légèrement, d'un pantalon et d'un gilet, ceints d'une écharpe tricolore, ne portant d'autre marque distinctive qu'une coiffure surmontée d'une plume différente de couleur pour chacun d'eux, les coureurs à pied débutèrent.

On a conservé leurs noms et on sait que le citoyen Villemeureux a remporté le premier prix, consistant en un sabre ; le citoyen Cosme a gagné le second prix, représenté par une paire de pistolets de poche.

Aussitôt après, on commença la course des chevaux, à laquelle avaient eté seuls admis des chevaux nés en France.

Le vainqueur du premier prix reçut une carabine. Il s'appelait Thurieux et montait un cheval normand : *le Coursier*. Celui qui obtint le second prix reçut une paire de pistolets d'arçon. Il s'appelait Franconi ; son cheval, également normand, portait le nom de *Général*.

Vint ensuite la course de bagues, qui avait lieu dans une

enceinte circulaire, réservée dans la première partie du Champ de Mars.

Cette course fut vivement disputée. Le premier prix, une carabine, fut remporté par le citoyen Roger; le second prix, une paire de pistolets de poche, fut gagné par le citoyen Jeannin.

Quand les courses furent terminées, le Directoire proclama solennellement, aux acclamations de la foule tout entière, les noms des lauréats; puis, un char antique, attelé de quatre chevaux de front, précédé de musiques militaires et suivi d'un nombreux et bruyant cortège, vint chercher les heureux vainqueurs et leur fit faire le tour du Champ de Mars.

## 22 Septembre 1796.

(1er Vendémiaire an V).

# FÊTE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Pour se conformer à la loi, Paris fêtait, pour la première fois, le 1er vendémiaire an V (22 septembre 1796), la fondation de la République.

Benezech, ministre de l'Intérieur, avait arrêté le programme de cette fête, dans les termes suivants :

Au milieu de la partie du cirque, située entre le tertre et l'Ecole militaire, s'élèvera un segment du zodiaque, au haut duquel sera le signe de la Balance.

A trois heures de l'après-midi, une salve d'artillerie annoncera le commencement de la fête.

Le Soleil, sous la figure d'Apollon, assis sur un char attelé de douze chevaux, entouré des Heures, et suivi des Saisons, chacune sur un char, s'avancera dans l'arène, et en fera le tour en commençant par la droite, et reviendra au tertre par le milieu du cirque.

Les chars seront entourés, précédés et suivis de divers groupes de corps de musique et de détachemens de la force armée.

L'arrivée du Soleil, au signe de la Balance, sera annoncée par une seconde salve d'artillerie.

Au même instant, les emblèmes de la royauté, placés entre le char et le tertre, s'écrouleront et laisseront voir sur un fût de colonne, la statue de la République française, appuyée d'une main sur le faisceau départemental, et montrant de l'autre la statue de la Liberté.

Alors, des militaires, en nombre égal à celui des départemens, se détacheront de la force armée et formeront une triple enceinte autour du faisceau départemental.

On exécutera un hymne à grand chœur, analogue à l'objet de la fête.

Les poètes et musiciens qui, par leurs talens, ont concouru à l'établissement des fêtes nationales, seront proclamés solennellement.

Après ces cérémonies, le Directoire exécutif rentrera à l'Ecole militaire; les autres autorités constituées resteront sur le tertre.

Les jeux seront : 1° La course à pied; 2° la course à cheval; 3° la course des chars; 4° des exercices à cheval autour du cirque, par le citoyen Franconi.

Les jeux finis, les consignes seront levées, et les spectateurs pourront se répandre dans le cirque.

L'Ecole militaire, le tertre et le cirque seront illuminés.

Un feu d'artifice sera tiré dans l'île des Cygnes; toutes les pièces de ce feu d'artifice seront préparées de manière que leur explosion ne puisse être d'aucun danger pour les spectateurs.

Des orchestres seront placés dans le Champ de Mars pour les danses.

Les différentes avenues qui conduisent au Champ de Mars seront éclairées.

Le 1er vendémiaire, à midi, le Directoire exécutif accompagné des ministres, quittait le Palais du Luxembourg, pour se rendre à l'Eglise des Invalides, où se trouvaient réunis tous les soldats blessés.

Dans l'église même, trois de ces soldats, choisis par leurs camarades, étaient présentés aux Directeurs comme méritant de recevoir les témoignages publics de la reconnaissance nationale.

Le président du Directoire prononça là un discours, proclama les noms des braves récompensés, leur donna l'accolade et leur offrit, au nom du peuple français, une couronne de laurier et une médaille d'argent, portant cette simple et touchante inscription :

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
A SES DÉFENSEURS

Cette cérémonie accomplie, le Directoire, suivi des militaires couronnés et d'un détachement d'invalides, se rendit au Champ de Mars, où une salve d'artillerie annonça son entrée.

Parvenus au pied de la statue de la Liberté, les Directeurs

prirent place, et les autorités constituées, l'Institut national, les professeurs des Ecoles centrales, se massèrent à leurs côtés.

A ce moment, les soldats couronnés, suivis d'un groupe de pères et de mères de défenseurs de la patrie morts en combattant, défilèrent et vinrent à leur tour se joindre aux autorités.

De chaque côté de l'autel de la Patrie, on avait élevé des trophées militaires portant des inscriptions différentes :

*Aux législateurs de la République.*
*A nos intrépides armées.*
*Aux braves qui sont morts pour la République.*
*Aux magistrats de la République.*
*Aux vrais amis de la Constitution de l'an III.*
*Aux écrivains patriotes.*

Quand chacun eut pris la place qui lui était réservée, l'orchestre du Conservatoire de musique fit entendre une symphonie, puis La Révellière-Lépeaux, président du Directoire, se levant, prononça le discours suivant :

Grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers ; grâces te soient rendues, la France est République !

Depuis un grand nombre de siècles, le despotisme avait éteint le génie de la liberté, qui couvrit jadis les bords de la Méditerrannée de républiques florissantes. Si quelques peuples, en petit nombre et à de longs intervalles, secouèrent, depuis, le joug d'un seul, ce fut pour se courber, presque à l'instant, sous la main d'un nouveau maître, ou sous la verge non moins avilissante de l'aristocratie et du fanatisme. L'esclavage, la superstition et l'ignorance avaient assujéti les nations ; presque nulle part, sur notre continent, il n'existait de liberté réelle et d'égalité politique.

Depuis que des communications très fréquentes avaient rapproché les peuples, et que le flambeau de la philosophie commençait à les éclairer, leurs dominateurs, effrayés des progrès de la raison, avaient formé une ligue impie pour éteindre les lumières, ou pour en empoisonner les effets. Réunissant ensuite les anneaux de la servitude que chacun d'eux tenait séparément dans sa main, ils en forgeaient, dans l'ombre de leurs antres politiques, une chaîne oppressive qui devait bientôt environner le globe sans interruption. Leurs sanglantes querelles, sur la portion du lien dont chacun d'eux devait obtenir la garde, n'avaient fait que rendre plus

unanime leur accord pour en aggraver le poids et en hâter l'exécution ; ils croyaient leur ouvrage à son terme....., il allait être brisé.

Tout à coup, touché de nos misères, tu fais naître dans nos cœurs une ardeur devenue presque inconnue ; nos âmes s'agrandissent ; ta voix puissante fait entendre le cri de la liberté. Répété par le peuple français dans un concert unanime, ce cri ravissant remonte jusqu'à toi.

Les enfants de l'antique Gaule ne sont plus des esclaves ; ils sont redevenus des hommes, ils sapent avec un travail opiniâtre ce trône et ces dominations qui, par leur liaison et leur masse épouvantable, les écrasèrent pendant tant de siècles. A peine trois années se sont écoulées, la monarchie la plus ancienne, la plus puissante et la plus durable en apparence, s'est écroulée avec fracas.

Et grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers ; grâces te soient rendues, la France est République !

Cependant, d'indignes Français, mélange bizarre de bassesse et d'orgueil, quittent leurs foyers et vont prendre les armes contre la patrie ; ils pressent les puissances d'embrasser leurs querelles ; celles-ci, désespérées de voir interrompue et brisée une chaîne qui leur coûta tant de soins, s'avancent avec des forces immenses pour rétablir la monarchie, ou plutôt pour s'en partager les débris..... C'en est fait, la France tombe dans l'abîme !....Mais elle est soutenue par ta main. Le cri de guerre retentit de toutes parts ; de toutes parts on forge des armes, et notre vaillante jeunesse, animée par ton souffle divin, forme, par enchantement, des armées formidables ; tu places dans le cœur de nos soldats ce bouillant courage qui sait tout braver et tout vaincre, tu accordes à leurs chefs cette valeur tranquille et ce coup-d'œil sûr, qui font tout prévoir et tout réussir. Le signal est donné, et bientôt les innombrables cohortes de nos ennemis sont dissipées par la baïonnette des républicains, comme les colonnes d'une épaisse fumée par le vent de la tempête.

L'ambition et le brigandage, profitant du trouble inséparable de mouvements aussi profonds et aussi multipliés, avaient élevé momentanément le trône affreux de la terreur sur les débris de celui des rois. Les vrais amis de la liberté, dirigés par toi, le firent disparaître en un jour. L'olivier de la paix vint successivement embellir nos trophées ; une constitution fût créée, et, malgré les efforts du royalisme et de l'aristocratie, rendus vains dans la glorieuse journée du 13 vendémiaire, cette constitution, exécutée dans toutes ses parties, fixa le sort de la France, et c'est alors, surtout alors, que les patriotes éclairés durent s'écrier dans la joie de leur cœur : Grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers, grâces te soient rendues, la France est République !

Mais quoi ! malgré de nouveaux triomphes sur le reste de nos ennemis, quoique les plus acharnés aient enfin été réduits à entendre des paroles de paix, quoiqu'une étonnante amélioration intérieure ait constaté la bonté de la Constitution républi-

caine, on tente encore de la détruire et de relever la monarchie! Ce n'est plus la force, c'est la ruse et la corruption que nos ennemis emploient par une suite de leurs perfides combinaisons. Des traîtres, placés dans toutes les autorités et jusques au sein des pouvoirs suprêmes, après avoir miné les bases de notre édifice social, ne cachaient plus leurs projets de subversion. Un instant de plus!..... la Constitution était renversée, la République anéantie, les républicains égorgés, et la France, couverte de ruines et de cadavres, devenait la proie des guerres civiles! Mais ton œil paternel était toujours ouvert sur nous. C'est au moment où l'Etat penchait vers sa ruine, que tu l'as replacé sur sa base; tu fis éclater la juste indignation des défenseurs de la patrie; tu frappas les conspirateurs d'aveuglement et de terreur, tandis que tu éclairais la marche des amis de la liberté, et que tu leur inspirais une noble audace.

Dans l'immortelle journée du 18 fructidor, tu confondis les traîtres, tu les enveloppas dans les propres filets qu'ils avaient ourdis pour perdre les amis de la liberté; la Constitution républicaine fut affermie par les efforts mêmes qu'ils avaient tentés pour en opérer la ruine : et grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers; grâces te soient rendues, la France est encore République!

Maintenant, achève ton ouvrage; consolide pour jamais cette République. Les ennemis de la Constitution de l'an 3 sont cachés, mais ils veillent; ses amis ne doivent donc pas s'endormir dans une fausse sécurité. Que notre patrie soit sans cesse protégée par toi, et que ta pensée nous dirige; que la grandeur des mesures prises par le corps législatif égale la sagesse de ses lois; que le Directoire exécutif mette une activité et une vigueur soutenues dans leur exécution et dans l'action du gouvernement : que toutes les autorités civiles et militaires y concourent avec fermeté; que nos cœurs soient toujours ouverts à la compassion et à l'humanité, mais qu'une sévère justice, qu'une justice bien entendue ne nous permette jamais d'atténuer l'effet des moyens commandés par la loi et ordonnés par le gouvernement; n'oublions pas que si l'atrocité révolte tous les cœurs, la faiblesse attire leur mépris, et que pour empêcher quelques infortunes, malheureusement inévitables, elle plongerait de nouveau la France dans l'abîme de maux dont nous voulons effacer jusques au souvenir. Mais surtout, qu'éclairés par la justice, des hommes égarés par leurs passions, cessent enfin de prendre l'esprit de parti pour du patriotisme. Loin de nous ceux qui ne regarderaient les services rendus à la patrie que comme un titre pour s'en faire une propriété; loin de nous ceux qui ne voient la République que dans ce qui les entoure, qui ne jugent de la prospérité de l'État que par le degré du pouvoir et de l'influence qu'ils y obtiennent, et de l'intérêt du Trésor public, que par leur propre intérêt.

Inspire, au contraire, à tous les Français des sentiments grands, élevés, généreux, désintéressés. Fais régner parmi eux un esprit de paix, une mutuelle bienveillance, un grand attrait pour la vérité et la franchise, une grande aversion pour

le mensonge et l'hypocrisie, un profond respect pour la vertu, une haine égale pour le vice, un amour ardent pour la liberté, et un dévouement sans bornes à la cause de leur pays.

La France alors sera pour jamais libre, heureuse, triomphante et paisible. Puissent ces vœux ardents s'accomplir ! puissent nos derniers neveux, également fiers et reconnaissants de l'indépendance qui leur aura été fidèlement transmise par leurs pères, célébrer encore, à l'ombre d'une Constitution sage et solidement établie, les fêtes de la liberté, et du sein des jeux et des concerts qui doivent les embellir, élever mille et mille fois, dans l'effusion d'un cœur reconnaissant, ses acclamations de gratitude :

Grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers ; grâces te soient rendues, la France est République !

Le discours terminé, les élèves du Conservatoire chantèrent un hymne et l'armée dans un ordre parfait et qui fut remarqué, exécuta une série d'évolutions et de manœuvres qui lui valut les acclamations de la foule.

C'est alors que le Ministre de l'Intérieur, François de Neufchateau, prit la parole dans les termes qui suivent :

Si de tout temps la nation française a su vaincre, de tout temps elle a su chanter ses victoires ; mais sous le règne du despotisme, le génie enchaîné n'avait que peu de cordes à toucher sur la lyre. Aujourd'hui, la liberté lui rend tout son essor ; les Pindares et les Tyrtées se multiplient, et font connaître à l'Europe que, si nous savons défendre la liberté par notre courage, nous savons aussi la faire aimer par nos chants.

Voici les noms des poètes et compositeurs qui ont contribué à l'ornement des fêtes nationales depuis la conquête de la liberté, et auxquels la nation adresse un tribut de reconnaissance.

Au premier rang marchent le représentant du peuple Marie-Joseph Chénier ; le citoyen Lebrun, membre de l'Institut national des Sciences et Arts, dont le genre pindarique a célébré sept fois, dans des tons différens, la liberté, les arts et nos victoires ;

Le citoyen Théodore Desorgues qui, sept fois aussi s'est empressé de mêler ses accents poétiques à nos chants d'allégresse, et le citoyen Compigni, connu principalement par son chant funèbre sur la mort de Ferraud, et son chant élégiaque aux mânes de la Gironde ;

Enfin, le citoyen Rouget de Lisle, le véritable Tyrtée français.

Par l'influence de son *Chant marseillais*, dont il est le poète et le compositeur tout ensemble, qui a valu tant de victoires à la République, chant si cher à nos

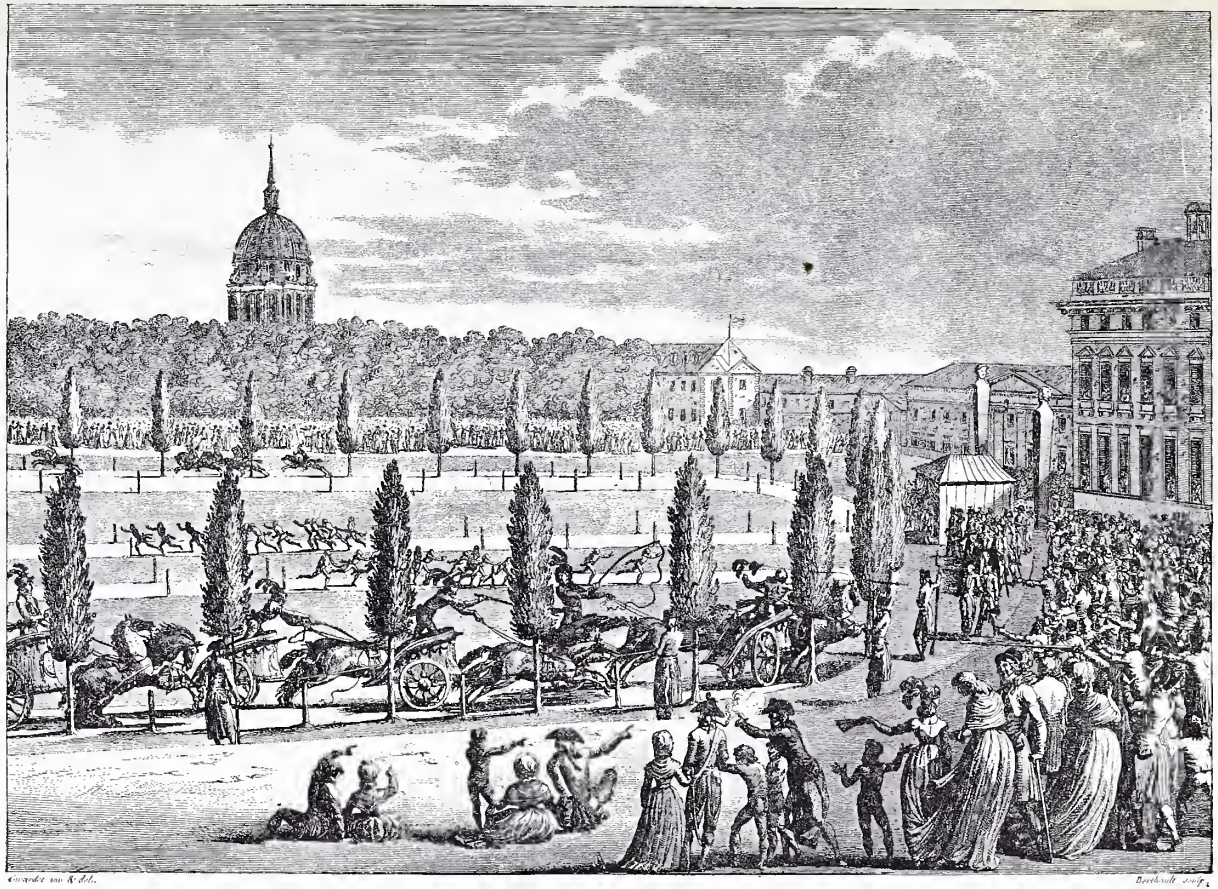

Lavrardée sur N. del. Berthault sculp.

FÊTE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE,

1er Vendémiaire An 5

soldats et qui sait encore forcer nos ennemis même à le craindre à la fois et à le chanter.

Après eux sont entrés dans la carrière à peine ouverte, en donnant de grandes espérances :

Les citoyens Baour-Lormian, Varson, Davrigny, Pillet, Fline, Lachabaussière et la citoyenne Pipelet.

Au premier rang des compositeurs républicains, la nation place et proclame :

Le citoyen Gossec, l'un des cinq inspecteurs du Conservatoire de musique, connu par vingt-trois morceaux de musique, et qui ne laisse guère échapper une seule fête civique sans offrir son tribut de talent à la patrie ;

Le citoyen Méhul, inspecteur aussi du Conservatoire, dont le *Chant du départ* rivalise avec l'hymne marseillais, et connu par six autres morceaux dignes de sa réputation ;

Et le citoyen Catet, artiste du Conservatoire, auteur de six morceaux de différents genres.

Après eux, se sont montrés avec zèle et succès :

Les citoyens Bertin, Jadin l'aîné, Hyacinthe Jadin, Lesueur, Langlé, Lefebvre, Eler, Pleyel, Martin ; tous noms déjà célèbres, et qui promettent à la France une recette abondante de tributs civiques.

Poètes et compositeurs, la nation vous proclame dignes de sa reconnaissance, et vous invite encore par vos talents dans cette nouvelle année, à l'ornement des fêtes nationales et à la gloire de la patrie.

Après cette proclamation, vinrent les courses à pied, une course à cheval et les courses en chars. Ces dernières étaient particulièrement intéressantes ; c'était la première fois que le public parisien était appelé à jouir d'un pareil spectacle, au milieu d'un amphithéâtre aussi vaste et aussi admirablement disposé que l'était le Champ de Mars.

Les concurrents ne pouvant être qu'en nombre pair, deux chars partaient à la fois, l'un à droite l'autre à gauche du champ ; ils étaient tenus de passer entre des bornes mobiles élevées sur leur parcours.

Le char qui arrivait premier, sans avoir renversé de bornes était proclamé vainqueur. Celui qui arrivait dernier sans avoir renversé de bornes était préféré à celui qui, le devançant de trois longueurs de chars, n'avait pas rempli cette condition.

Des écharpes étaient offertes aux vainqueurs ; elles leur donnaient le droit de prendre part à une course d'ensemble pour laquelle des prix spéciaux étaient décernés.

François de Neufchâteau, qui avait préparé le programme de cette fête, l'avait fait suivre d'un *Nota* que nous trouvons pour la première fois dans les programmes des fêtes officielles de la Révolution.

*Nota.* — « Comme la fête durera la journée presque entière, on aura soin de dresser de grandes tentes où pourront se placer des restaurateurs, et où il y aura des tables et des chaises. »

Célébrée avec éclat, la fête du 1er Vendémiaire an IV fut cependant attristée par la nouvelle de la mort de Hoche, qui parvint à Paris pendant qu'elle avait lieu et se répandit avec rapidité, non seulement au Champ de Mars, mais dans Paris tout entier.

1er Octobre 1797.

(10 Vendémiaire an VI).

---

## POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DE HOCHE.

---

Lazare Hoche est l'une des physionomies les plus belles de la Révolution française ; sa vie trop courte est un exemple de patriotisme, de grandeur et de générosité.

Né à Montreuil, l'un des faubourgs de Versailles, le 25 juin 1768, à quatorze ans Hoche était aide-surnuméraire dans les écuries de Louis XV, où son père occupait un emploi de palefrenier. Le métier des armes le sollicitant, il s'engagea à dix-sept ans dans les gardes françaises.

Sergent en 1789, il n'avait pas atteint sa vingt-cinquième année qu'il commandait en chef l'armée de la Moselle.

Son plus beau titre de gloire, celui auquel il attachait justement le plus de prix, est celui de pacificateur de la Vendée ; général en chef de l'armée de l'Ouest, il montra, dans ces hautes et difficiles fonctions, des facultés administratives et des vertus militaires qui n'ont pas été surpassées.

Appelé plus tard au commandement des armées réunies de Sambre-et-Meuse et du Rhin, Hoche, pris subitement d'un mal

inconnu, ou tout au moins incomplètement défini, fut emporté le 15 septembre 1797, alors que rien ne faisait prévoir une fin aussi prompte.

La mort de ce brillant soldat fut un deuil public. La nation n'ignorait pas, en effet, l'immensité de la perte inattendue qui lui était infligée; en décernant au général les honneurs funèbres, le Directoire était l'interprète fidèle des vœux du pays.

Le 10 vendémiaire an VI (1er octobre 1797), avait lieu cette cérémonie, qui conserva, pendant sa durée, le caractère d'une noble et imposante manifestation.

Ce jour-là, dès six heures du matin, de quart d'heure en quart d'heure, le canon se fit entendre. Mais c'est seulement à midi que commença, au Champ de Mars, la cérémonie, à laquelle assistait l'armée de Paris, grave, recueillie, et pénétrée de l'importance de sa douloureuse mission.

Précédé du corps diplomatique, des ministres et de tous les corps constitués, le Directoire, immédiatement suivi du père de Hoche et de toute sa famille, quittait l'Ecole militaire. Près de lui, porté par quatre vétérans, figurait le buste du général, couvert de lauriers et accompagné par Augereau, Tilly, Bernadotte et Hédouville.

Ainsi constitué, le cortège se dirigea vers l'autel de la patrie. Là, avait été construite une pyramide sur les quatre faces de laquelle on lisait :

*Pacification de la Vendée.*
*Affaire de Quiberon.*
*Lignes de Weissembourg.*
*Bataille de Neuwied.*
*Passage du Rhin.*
*Débloquement de Landau.*

L'autel était fermé par six colonnes funéraires, ornées de

A Paris chez Depeuille Rue des Mathurins St. Jacque, aux deux Pilastres d'Or.

drapeaux tricolores cravatés de crêpe ; sur les colonnes, avaient été tracées les inscriptions suivantes :

*Les distances, les fleuves, l'Océan, rien n'arrêtait son audace.*

*Weissembourg, Landau, Quiberon, parleront de sa gloire, et la Vendée de ses vertus.*

*Il fut humain dans la guerre et clément dans la victoire.*

*Il allait être le Buonaparte du Rhin.*

*Son nom seul épouvanta le despote d'Irlande et les conspirateurs français.*

*Il vécut assez pour la gloire et trop peu pour la Patrie.*

Le Directoire prit place sur l'autel de la patrie, au pied de la statue de la Liberté, où se trouvaient également les membres de la famille de Hoche.

En face de l'autel, sur une estrade supportant des trépieds antiques, le buste du soldat illustre avait été déposé et confié, non seulement à la garde des généraux qui l'entouraient pendant la marche du cortège, mais encore à de forts détachements de troupes qui, en signe de deuil, portaient les armes basses.

Les chœurs du Conservatoire, renforcés par ceux du Théâtre des Arts, exécutèrent une symphonie funèbre, puis le Directoire s'étant levé et découvert, son président La Réveillère-Lépaux, prononça le discours qui suit :

Dès l'aube du jour, le bruyant airain avait signalé la fête de la République ; l'aurore avait embelli l'orient de ses plus riches couleurs, le soleil s'était élancé dans la carrière. Il semblait se complaire à verser son éclat radieux sur la scène aussi touchante qu'animée qui se préparait. Le peuple, ses magistrats et ses défenseurs s'étaient réunis pour célébrer cette belle journée par des actions de grâces, par des jeux et par des concerts. L'amour de la liberté transportait tous les cœurs ; la plus douce satisfaction régnait sur tous les visages. La paix, la concorde, un délicieux abandon réunissaient cette foule innombrable dans une seule et même famille. Partout était l'image du bonheur, et l'âme ravie se croyait déjà transportée dans l'Elysée...

Hélas ! il est donc vrai. Ce n'est qu'au sein de l'Eternel, dans le séjour de l'immortalité, que l'homme peut compter sur des plaisirs sans fin et sans mélange !

Quelle vapeur obscurcit déjà l'horizon ? D'où partent ces tristes murmures, qui se mêlent sourdement aux acclamations multipliées de la joie et de la gratitude ? A ce jour de fête va succéder un jour de deuil, et les chants de l'allégresse seront étouffés par les accents de la douleur. L'un des plus fermes appuis de la République, le vainqueur de Weissembourg, de Quiberon et du Rhin, l'immortel pacificateur de la Vendée, Hoche n'est plus !... Il n'est plus !...

Les citoyens consternés se demandent : comment est-il tombé au milieu de son armée triomphante dans la fleur de son âge, celui que tant de hauts faits et une profonde sagesse avaient rendu si fameux à l'époque où le commun des hommes n'est pas encore parvenu à la maturité ? Comment est-il tombé ?

Des travaux sans nombre, une activité sans bornes, une sollicitude toujours inquiète pour la gloire et la prospérité de la République, ont dévoré ses forces ; les maux dont la patrie était menacée par la trahison déjouée le 18 fructidor, portent le dernier coup à son âme ardente et sensible !... il succombe !... il n'est plus !

Il n'est plus !... ce cri lugubre a volé d'une extrémité de la France à l'autre..., et à chaque instant il retentit sur mon cœur ! Qui plus que moi, en effet, doit déplorer sa perte ! il fut le sauveur des miens.

O toi ! qui fermas l'horrible plaie dont fut affligé si longtemps le pays qui m'a vu naître, et celui qui m'honora de son suffrage, génie tutélaire, envoyé par le ciel dans nos contrées pour y éteindre le feu de la discorde et y tarir la source de nos larmes, reçois par mon organe l'hommage de mes compatriotes désolés !... Ils connaissent leur infortune, et de toutes parts, dans les chants mélancoliques de la Vendée, et sur les riantes collines de Maine-et-Loire, ton nom se prononce au milieu des sanglots, et l'écho le répète en gémissant.

Mais, c'est à la France entière que Hoche appartient ; tous ensemble faisons éclater nos regrets ; bardes républicains, entonnez les chants de la mort du héros ; racontez ses exploits et ses bienfaits. Et vous tous, enfants de la Liberté, amants de la gloire, amis de l'humanité, soyez attentifs et frémissez.

L'un des plus fermes appuis de la République, le vainqueur de Weissembourg, de Quiberon et du Rhin, l'immortel pacificateur de la Vendée, Hoche n'est plus !...

Il n'est plus !... mais sa dépouille mortelle seule a péri. L'histoire et la tradition transmettront sa mémoire aux siècles futurs, et le récit de ses actions, souvent répété, charmera d'âge en âge les loisirs des philosophes et des guerriers amis de la Liberté !

Et toi souverain des êtres, auguste protecteur de notre indépendance, tu feras descendre parmi nous cette grande âme que tu composas des qualités les plus brillantes du héros et des vertus les plus précieuses du bienfaiteur de l'humanité. Si des dissensions civiles devaient malheureusement nous diviser encore, ou d'injustes voisins nous forcer à la guerre, à ta voix secourable, Hoche s'éloignera de ta présence, quittera les doux entretiens des législateurs qui fondèrent les Républiques,

des hommes vertueux qui les rendirent heureuses, et des héros qui les illustrèrent.

Il planera au-dessus d'une patrie qui lui sera toujours chère, même au-delà du terme de la vie ; son souffle pacificateur éteindra toutes nos haines, et la plus parfaite harmonie règnera où la discorde devait exercer ses fureurs. Son feu guerrier se glissera dans les veines de nos soldats ; son génie militaire inspirera les chefs, et nous devrons encore des victoires au héros descendu dans la tombe !

Ce n'est donc pas à de stériles regrets que nous devons lâchement nous livrer. Lorsque le premier tribut a été payé à la nature, et que les derniers devoirs ont été rendus à la cendre des grands hommes, c'est en les imitant qu'on les honore.

Accomplissons les rites funéraires commandés par le devoir et par une trop juste douleur, mais avant notre séparation, bardes républicains, entonnez l'Hymne à la Liberté et le Chant du départ. Que les cris mille fois répétés de vive la République ! les accompagne et retentissent avec eux depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, et depuis le Rhin jusqu'aux rives de l'Adriatique !

Au bruit de ces acclamations, soldats, saisissez vos armes ! Effacez vos étonnants exploits par des exploits plus étonnants encore, et forcez à la paix un orgueilleux ennemi.

Législateurs, gouvernants, magistrats, redoublez d'activité, de sagesse, d'énergie et de désintéressement, pour accomplir dignement vos devoirs ; citoyens de toutes les conditions, que la République soit votre idole ; que la constitution de l'an III soit pour vous l'arche sainte et le point de railliement ; soyez grands, justes et bons ; appelez tous les peuples à la Liberté par l'éclat de vos vertus et l'image de votre bonheur, et c'est alors, seulement alors, qu'elle sera dignement honorée, la mémoire du héros que nous pleurons aujourd'hui et que nous chérirons à jamais.

La foule écouta le discours de La Révellière-Lépaux dans le plus religieux silence, ce discours achevé, elle salua le héros du cri de : Vive la République.

Alors s'avancèrent quarante jeunes filles vêtues de blanc et ceintes d'écharpes de crêpe. Parvenues près du mausolée, elles chantèrent la première strophe de l'hymne de Chénier, dont Chérubini avait voulu écrire la musique :

Du haut de la voûte éternelle,
Jeune héros ! reçois nos pleurs.
Que notre douleur solennelle
T'offre des hymnes et des fleurs !
Ah ! sur ton urne sépulcrale
Gravons ta gloire et nos regrets ;
Et que la palme triomphale
S'élève au sein de tes cyprès !

Cette strophe achevée, les jeunes filles déposèrent au pied du buste de Hoche des branches de laurier.

A ce moment Daunou gravit les degrés du mausolée et prononça, au nom de l'Institut National, l'éloge funèbre du glorieux mort.

Ce morceau est certainement l'un des meilleurs que Daunou ait écrit; nous n'en voulons citer que les quelques lignes qui le terminent :

..... Entre les plus courageuses et les plus illustres victimes et de l'anarchie et de la réaction, il en est que la mort a récemment frappées au moment même des plus audacieux efforts du royalisme, au milieu de ses progrès et presque de ses triomphes. Hoche, tu fus moins infortuné, tu n'expiras du moins qu'après avoir rendu grâces au génie de la Liberté et célébré sa victoire. Un vif espoir, un sûr présage du salut de la République vint consoler, embellir tes derniers instants. Oui, nous la conserverons la République, pour qu'elle soit le temple de ta mémoire, l'asile de ton vertueux père et la gloire de tous les guerriers qui l'ont défendue avec toi. Nous repousserons la terreur qui t'opprima comme le royalisme qui te poursuivit, et nous maintiendrons cette Constitution de l'an III, qui fut le constant objet de ton dévouement, de tes vœux, de tes espérances. Nous saurons, à ton exemple, résister aux factions, braver les périls, et ne connaître sur la terre d'autres puissances irrésistibles que celles devant qui seulement s'est abaissée ton âme républicaine : la loi, la vertu, la nécessité et la mort.

L'émotion fut profonde et générale, les acclamations furent vives, quand s'approcha un chœur de vieillards qui chanta la seconde strophe de l'hymne de Chénier :

Aspirez à ses destinées,
Guerriers, défenseurs de nos lois.
Tous ses jours furent des années ;
Tous ses faits furent des exploits.
La mort qui frappa sa jeunesse,
Respectera son souvenir :
S'il n'atteignit pas la vieillesse,
Il sera vieux dans l'avenir.

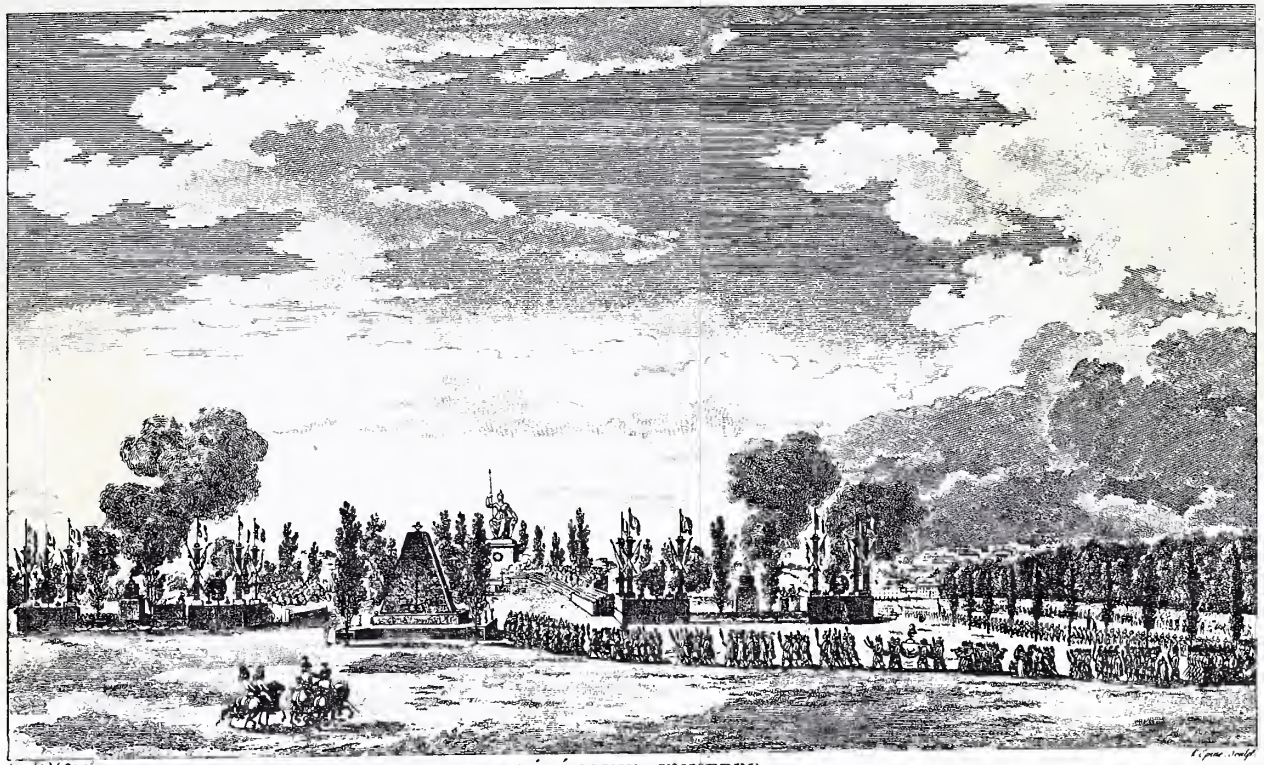

Cesar del Aqua. — L'Epine Sculp.

# CÉRÉMONIE FUNEBRE,

*En l'Honneur du Général* **HOCHE**, *mort à Wetzlar, le 3me jour Compl. de l'an V de la République Franc., dans la 30e année de son âge.*

*Célébrée au Champ de Mars, le 10 Vendemiaire de l'an VI.*

**INSCRIPTIONS,**
*au bas des Colonnes Funeraires.*

Son nom seul épouvanta
le despote d'Ielande
Il vécut assez pour sa gloire,
Trop peu pour la Pátrie.
Il allait être
le Buonaparte du Rhin.

**INSCRIPTIONS,**
*de la Pyramide.*

HOCHE pacificateur de la Vendée.
Lignes de Weissenbourg.
Passage du Rhin.
Déblocquement de Landau.

**INSCRIPTIONS,**
*au haut des Colonnes Funeraires.*

Weissenbourg, Landau, Quiberon,
parlent de sa gloire
Et la Vendée de ses Vertus
Les distances les Fleuves l'Ocean
rien n'arrêtoit son audace.
Il fut humain dans la Guerre
et clement dans la Victoire.

*Paris chez l'Epine, rue du Faubourg Jacques, N° 212, vis-à-vis le Corps de Garde.*

Un chœur de guerriers vint à son tour et dit les deux dernières strophes :

Sur les rochers de l'Armorique,
Il terrassa la trahison ;
Il vainquit l'hydre fanatique,
Semant la flamme et le poison.
La guerre civile étouffée
Cède à son bras libérateur ;
Et c'est là le plus beau trophée
D'un héros pacificateur.

Oui, tu seras notre modèle ;
Tu n'as point terni tes lauriers,
Ta voix libre, ta voix fidèle,
Est toujours présente aux guerriers.
Au champ d'honneur, on vit ta gloire ;
Ton ombre, au milieu de nos rangs,
Saura captiver la victoire,
Et punir encor les tyrans.

Puis on chanta la *Marseillaise*, dont les derniers accents furent couverts par une puissante décharge d'artillerie et par de retentissants feux de peloton. Les musiques militaires jouant le *Chant du Départ*, les troupes défilèrent devant l'image du soldat, au pied de laquelle le Directoire et tous les fonctionnaires de la République vinrent pieusement déposer à leur tour des branches de chêne et de laurier.

## 14 Juillet 1798.

(26 Messidor an VI).

---

# FÊTE ANNIVERSAIRE DU 14 JUILLET.

---

La fête fut annoncée la veille, 25 messidor an VI, à six heures du soir, par une salve d'artillerie.

Le lendemain 26 messidor, cette salve fut répétée à six heures du matin et à midi.

Le lieu choisi pour la cérémonie était le Champ de Mars. A cette occasion, l'autel de la Patrie avait été orné de statues, de trophées et de drapeaux.

Le Directoire exécutif, les ministres, les ambassadeurs, les envoyés des puissances étrangères, les autorités constituées, l'armée et les militaires blessés réunis dans la maison du Champ de Mars (ci-devant *Ecole militaire*), se rendirent, à cinq heures, à l'autel de la Patrie, en côtoyant le talus oriental qui bordait le Champ.

Ce cortège, au milieu duquel se voyaient les uniformes les plus variés et les plus brillants, était précédé d'un détachement de troupes ; venaient ensuite :

Deux membres de chacun des comités de bienfaisance et la commission des hospices civils ;

Les professeurs des écoles centrales et spéciales, accompagnés des administrations des musées et des bibliothèques ;

Les juges de paix et leurs assesseurs, suivis du tribunal de

commerce, du tribunal correctionnel et des tribunaux civils et criminels;

La régie des domaines nationaux, la direction générale de la liquidation de la dette publique, l'administration de la monnaie;

Les administrations municipales des douze arrondissements de Paris;

L'administration du département de la Seine;

Le tribunal de cassation et les commissaires de la comptabilité et de la trésorerie nationale;

L'Institut national des sciences et des arts, suivi d'un char orné de draperies, de drapeaux et de trophées, sur lequel était dressé le *Faisceau*, emblème de l'Union départementale.

Après ce char venaient:

L'état-major de la 17e division et celui de la place;

Les ambassadeurs et les envoyés étrangers;

Les ministres de la République française et le Directoire exécutif.

La marche était fermée par la garde du Directoire.

Au moment de l'arrivée du cortège à l'autel de la Patrie, le Conservatoire de musique exécuta une symphonie, puis un détachement de troupes entoura le char portant le *Faisceau* départemental.

Quand tout ce monde eut pris place, un silence religieux s'établit. Le Conservatoire chanta la *Marseillaise* et Merlin, président du Directoire, s'avançant vers la première marche de l'autel, prononça d'une voix forte et pénétrante, le discours suivant, annoncé par un coup de canon:

Citoyens,

Nous célébrons l'anniversaire d'un triomphe cher à la liberté. De grandes époques ont marqué le cours de notre Révolution, et nous ont laissé d'immortels souvenirs; la journée du 14 juillet nous offre un sujet de félicitation, peut-être plus encore; ce fut notre première victoire, ce fut la source de toutes celles qui depuis ont illustré les armes de la liberté, et cimenté les éternels fondements de la République.

Chaque année ramènera pour nous cette époque mémorable; nous l'honorerons

dignement, si nous signalons son retour par de nouveaux progrès dans la science de la justice et de la vertu, si chaque année nos travaux ont accru l'héritage de gloire et de prospérité que nous devons transmettre à nos neveux. Nous en déposerons l'hommage sur l'autel de la patrie, et nous présenterons au ciel et à la terre le plus sublime des spectacles : un grand peuple dans toute la dignité de sa nature, s'avançant vers le terme de ses destinées, aussi heureuses que brillantes.

Ces destinées, c'est au 14 juillet que nous en devons la bienfaisante révélation. Quels mouvements sublimes s'élevaient alors dans tous les cœurs ! avec quel charme les accents de la liberté se faisaient entendre ! La France entière semblait ne respirer qu'un même sentiment, n'être animée que d'une seule volonté, ne former qu'une seule famille. En vain le despotisme déployait tous les instruments de sa puissance ; en vain, déçu par un espoir insensé, il souriait à l'idée des crimes qu'il avait commis, et préparait des chaînes.... des chaînes pour des mains généreuses ! Malheur aux oppresseurs ! Malheur aux complices des tyrans ! A la voix de la liberté, le peuple est debout ; il saisit le glaive de la justice, et ses ennemis ont disparu. Alors, sur les ruines de la tyrannie furent proclamées les maximes de la raison qui devaient consommer l'ouvrage de la bravoure ; alors furent mis en action ces deux éléments du caractère national, si longtemps méconnus, le courage et la sagesse ; et les bons esprits s'ouvrirent à l'espérance, quelquefois éloignée, jamais trompée, d'en retrouver les heureux produits dans un gouvernement républicain. Non, quoique le prestige des formes monarchiques ait encore survécu quelque temps au 14 juillet, le peuple français, depuis cette glorieuse journée, n'a jamais failli dans ses vœux ; il voulait la liberté, il voulait l'égalité, il voulait donc la République. J'en atteste les soldats citoyens et les citoyens-soldats qui scellèrent de leur sang cette grande victoire ; j'en atteste les magistrats qui se dévouèrent pour elle ; et vous tous qui, ne pouvant combattre et triompher avec eux, les entouriez de vos sollicitudes et jouissiez de leurs succès, n'est-ce pas pour la République que vous sentiez palpiter vos cœurs ? et la raison ne démontrait-elle pas à vos esprits que tant d'efforts ne pouvaient être dignement consacrés qu'à l'établissement d'un ordre de choses où l'autorité nationale cessât d'être le patrimoine d'une famille, et où les emplois publics ne fussent plus que la récompense temporaire des vertus et des talents ?

Français, rappeler votre attention sur ces grands évènements, c'est déployer à vos yeux vos plus beaux titres de gloire.

Vous n'entendez qu'avec admiration le récit de ce qu'ont fait, pour la liberté, des peuples autrefois dignes d'elle ; l'aspect des monuments de l'antiquité vous frappe, vous émeut ; ceux mêmes que votre valeur a transportés dans nos villes, vous ne les envisagez qu'avec un respect religieux.

Mais ces bronzes, ces marbres sont muets, ces toiles sont inanimées..... Jetez les regards autour de vous : tout est plein de vous-mêmes ; vous entendez encore la

chute de la Bastille et du trône écroulé sous vos mains victorieuses ; les siècles vieillissent et consacrent déjà les monuments de votre liberté. Le souvenir de vos actions respire sous vos yeux, l'avenir se réalise et vit déjà dans vos espérances. Livrez-vous aux délicieuses émotions qui naissent de ces rapprochements ; que rien n'arrête le libre essor de vos sentiments généreux, et que cette fête, embellie par les transports d'une joie noble et pure, s'agrandisse par les puissants effets des leçons de votre propre histoire.

Grâces soient rendues à tous les hommes dont les travaux ont concouru aux succès d'une cause aussi sacrée ;

Grâces soient rendues aux législateurs qui l'ont défendue dans le Sénat, et dont les délibérations ont si souvent jeté le trouble et la confusion dans les conseils des rois coalisés ;

Grâces soient rendues aux magistrats qui l'ont servie dans les postes que le peuple leur avait confiés, aux guerriers qui pour elle ont bravé mille fois la mort, aux sages qui l'ont défendue par leurs écrits ! La reconnaissance nationale les proclame les fondateurs de la République ; la postérité les proclamera les bienfaiteurs du monde.

Vive la République !

Le canon retentit de nouveau et le Conservatoire chanta l'*Hymne du* 14 *juillet.*

L'armée eut son tour, dans cette cérémonie, dont on peut comprendre la majesté. Elle exécuta, aux applaudissements de la foule, des manœuvres et des évolutions qui « transportèrent le public d'admiration et de joie ».

Quand les troupes se furent retirées et eurent livré le Champ de Mars au peuple, on procéda au gonflement d'un aérostat qui s'éleva dans les airs au son des musiques militaires. Le cortège, témoin de cette expérience, rentra à la maison du Champ de Mars en suivant le côté des talus opposé à celui par lequel il était venu.

Des salves d'artillerie annoncèrent son arrivée à l'Ecole Militaire.

Le soir, on remarquait l'illumination « riche et pleine de goût » qui dessinait l'architecture du Palais du Conseil des Anciens, du Conseil des Cinq Cents et celui du Directoire.

28 et 29 Juillet 1798.

(9 et 10 Thermidor an VI).

---

## FÊTE DE LA LIBERTÉ ET ENTRÉE TRIOMPHALE DES MONUMENTS RECUEILLIS EN ITALIE.

---

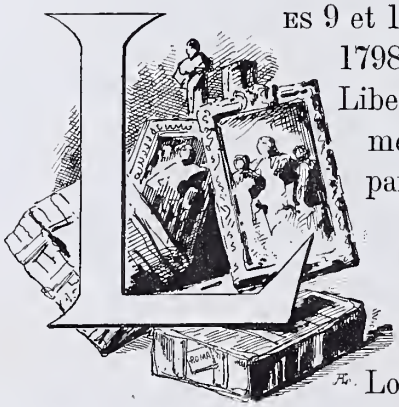

Les 9 et 10 thermidor an VI (28 et 29 juillet 1798), Paris célébrait les fêtes de la Liberté. Elles furent exceptionnellement remarquables et se signalèrent par l'entrée triomphale des objets de sciences et d'arts recueillis en Italie, à Parme, Bologne, Modène, Monza, Pavie, Venise, Rome, Vérone, Massa, Foligno, Livourne, Lorette, Ferrare, Mantoue, Pérouse, Cento, Pesaro, Milan, Crémone, Fano et Trévise.

Le premier jour, ces objets furent reçus par le ministre de l'Intérieur accompagné de l'Institut national des Sciences et des Arts. Le second jour, ils furent officiellement présentés au Directoire exécutif.

Le 9 thermidor, à neuf heures du matin, tous les fonctionnaires, tous les invités qui devaient accompagner « les monuments antiques et autres fruits de nos conquêtes », se réunirent sur la rive gauche de la Seine, près du Muséum d'histoire naturelle.

Les chars portant les monuments étaient ornés de trophées et de guirlandes de fleurs et rangés dans un ordre prescrit à l'avance.

La marche était ouverte par un détachement de cavalerie et par un corps de musique militaire. Le cortège et les chars formaient trois grandes divisions.

Toutes les parties du monde, disait le *Moniteur*, ont été mises à contribution pour enrichir la plus belle de nos fêtes, pour la rendre aussi pompeuse que le fut celle des Romains, le triomphe de Paul-Emile.

En avant de la première division, apparaissait une bannière sur laquelle on lisait: *Histoire naturelle.* Cette bannière était suivie des professeurs-administrateurs du Muséum, des élèves et amateurs que ces professeurs avaient désignés et auxquels avaient été distribuées des cartes d'admission dans le cortège. Ces élèves et amateurs marchaient des deux côtés des chars de cette première division.

Le premier char portait des minéraux. Inscription: *Chaque jour, l'Art y découvre des propriétés nouvelles.*

Le deuxième, des pétrifications de Vérone. Inscription: *Monuments de l'antiquité du globe.*

Le troisième, des graines de végétaux étrangers. Inscription: *Elles multiplieront nos richesses et nos jouissances.*

Le quatrième, des végétaux étrangers vivants. Inscription: *Cocotier, Bananier, Palmier.*

Le cinquième, un lion d'Afrique.

Le sixième, une lionne.

Le septième, une lionne du désert de Zara.

Le huitième, un ours de Berne.

Venaient ensuite deux chameaux et deux dromadaires.

Le neuvième, des outils, instruments, ustensiles d'agriculture en usage dans l'Italie. Inscription: *Cérès sourit à nos trophées.*

Le dixième, deux blocs de cristal. Inscription: *Don fait par les habitants du Valais à la République française.*

Un détachement de troupes terminait cette division du cortège.

La bannière marchant en avant de la deuxième division, portait comme inscription : *Livres, manuscrits, médailles, musiques, caractères d'imprimerie de langues orientales.*

*Les Sciences et les Arts soutiennent et embellissent la Liberté.*

Venaient ensuite un chœur de musiciens chantant des hymnes patriotiques ; des députations des sociétés libres s'occupant de sciences et d'arts ; des députations d'artistes des principaux théâtres ; des artistes typographes ; les conservateurs des bibliothèques publiques ; les professeurs de l'Ecole polytechnique ; les professeurs du Collège de France ; ces derniers portaient le buste d'Homère, posé sur un trépied antique.

Devant le buste d'Homère paraissait une bannière sur laquelle on lisait : *Sept villes se disputèrent l'honneur de lui avoir donné naissance.*

Au-dessous du buste on pouvait lire :

Ce génie a créé son art et ses rivaux ;
Il n'eut point de modèle et n'aura point d'égaux.
(LEBRUN).

Les professeurs de l'Ecole Centrale suivaient le buste du poète ; ceux des élèves de l'Ecole qui s'étaient distingués dans leurs études marchaient des deux côtés des chars de cette deuxième division. Ces chars étaient au nombre de six, et contenaient des manuscrits, des livres rares, des médailles. On lisait sur les chars les inscriptions suivantes :

Aliment du jeune âge et charme des vieux jours.
(MONTAIGNE).

Il ne faut pas loger la science, il la faut épouser.
(MONTAIGNE).

L'ignorance ne convient qu'au despotisme.
(LAFONTAINE).

Laissons dire les sots ; le savoir a son prix.
(LAFONTAINE).

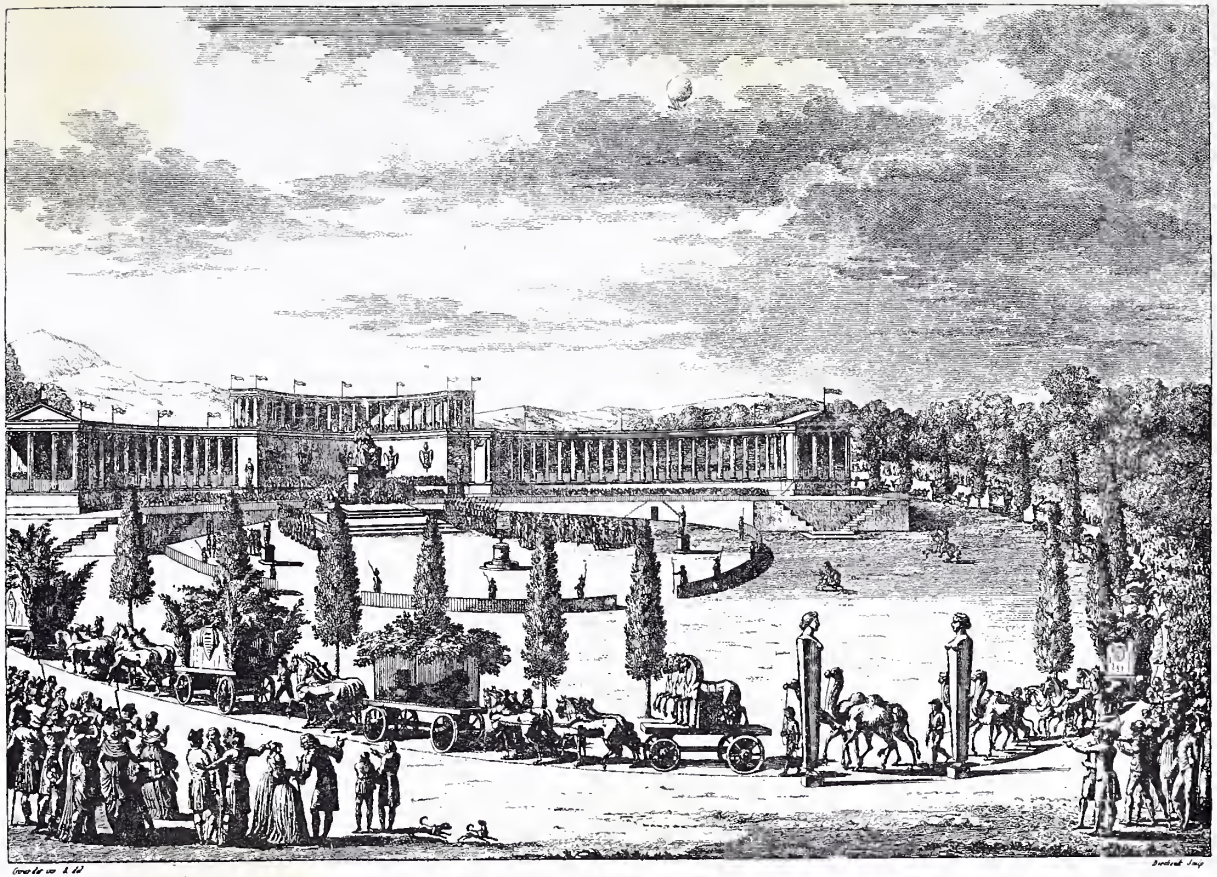

ENTRÉE TRIOMPHALE DES MONUMENTS DES SCIENCES ET ARTS EN FRANCE ; FÊTE À CE SUJET.
les 9 et 10 Thermidor, An 6.me de la République.

Donnez des fleurs, donnez, j'en couvrirai ces sages.
(DELILLE).

Vivre ignorant, c'est être mort.
(SENÈQUE).

Un détachement de troupes suivait.

Sur la bannière portée en avant de la troisième division, on lisait : *Beaux-Arts.*

Les arts cherchent la terre où croissent les lauriers.
(LAVALLÉE)

Un chœur, composé de jeunes artistes « chantant des couplets analogues à l'objet de la fête », suivait la bannière. Les artistes qui avaient obtenu des prix dans les écoles spéciales de peinture, de sculpture, d'architecture, ou dans les cours ouverts par le gouvernement, venaient ensuite, accompagnés des administrateurs du Musée central des arts, du Musée spécial de l'école française, du Musée des monuments français et des professeurs des écoles.

Tous les élèves de ces mêmes écoles entouraient les chars de cette troisième division.

Sur la bannière qui suivait, on lisait cette inscription : *Monuments de la sculpture antique.*

La Grèce les céda ; Rome les a perdus ;
Leur sort changea deux fois, il ne changera plus.

Sur les deux premiers chars étaient les quatre chevaux antiques, de bronze doré, qui décoraient la place Saint-Marc à Venise. Inscription : *Chevaux transportés de Corinthe à Rome, de Rome à Constantinople, de Constantinople à Venise et de Venise en France.*

Ils sont enfin sur une terre libre.

Sur le troisième char étaient placés Apollon et Clio. Inscription : *Tous deux ils rediront nos combats, nos victoires.*

Sur le quatrième char, Melpomène et Thalie. Inscription : *L'une poursuit les crimes, l'autre les vices.*

Sur le cinquième, Erato et Therpsycore. Inscription : *Elles consolent et charment les mortels.*

Sur le sixième, Calliope et Euterpe. Inscription : *De Pindare et d'Horace elles montraient les lyres.*

Sur le septième, Uranie et Polymnie. Inscription : *L'Univers obéit aux lois de l'harmonie.*

Sur le huitième, une vestale portant le feu sacré. Inscription : *L'amour de la Patrie est le feu sacré des Français*

Sur le neuvième, l'Amour et Psyché.

Le dixième, la Vénus du Capitole.

Le onzième, le Mercure du Belvédère.

Le douzième, Vénus et Adonis.

Le treizième, l'Antinoüs égyptien, l'Antinoüs du Belvédère.

Le Quatorzième, le Tireur d'épines, le Discobole.

Le quinzième, le Gladiateur mourant.

Le seizième, le Méléagre et une Amazone.

Le dix-septième, Trajan.

Le dix-huitième, l'Hercule Commode.

Le dix-neuvième, Marcus Brutus. Inscription :

Il frappa le tyran et non la tyrannie.
(LEGOUVÉ).

Le vingtième, Caton et Pocire, Zénon. Inscription :

Il faut cesser de vivre en cessant d'être libre.

Le vingt-unième, Démosthène. Inscription :

Des orateurs fameux, le modèle et le maître.

Le vingt-deuxième, Posidippe.

Le vingt-troisième, Ménandre. Inscription :

La comédie apprit à rire sans aigreur,
Et plus innocemment dans les vers de Ménandre.
(BOILEAU).

Le vingt-quatrième, la Santé. Inscription : *Compagne fidèle de l'homme tempérant.*

Le vingt-cinquième, Cérès. Inscription :

Que Cérès des mortels soit à jamais chérie ;
C'est le premier sillon qui fixa la patrie.
(LEBRUN).

Le vingt-sixième, le Laocoon.

Le vingt-septième, l'Apollon du Belvédère.

Venait ensuite une bannière sur laquelle on lisait : *Tableaux.*

Artistes, accourez ! vos maîtres sont ici.

Le vingt-huitième char portait la transfiguration de Raphaël, quelques autres de ses chefs-d'œuvre, des tableaux du Dominiquin, de Jules Romain, etc. Inscription : *Ecole Romaine, Raphaël, Dominiquin, etc.*

.....Invente ; tu vivras.
(LEMIERRE).

Le vingt-neuvième, des tableaux du Titien, de Paul Veronèse, etc. Inscription : *Ecole Vénitienne, Titien, Paul Véronèse, etc.*

Iris de ses couleurs embellit leurs palettes.

Après les chars venait le buste antique de Junius Brutus, porté par les défenseurs de la patrie. Le piédestal ou l'autel sur lequel il était posé avait pour inscription ce passage de Tacite : *Rome fut gouvernée d'abord par des rois : Junius Brutus lui donna la Liberté et la République.*

On lisait encore cet hémistiche de Voltaire :

Rome est libre, il suffit .....

Après le buste de Brutus, marchaient les commissaires envoyés en Italie par le gouvernement, pour la recherche des objets des sciences et arts. Ils portaient à leurs chapeaux une plume

tricolore et à la main une couronne de laurier. Un nombreux détachement de troupes fermait la marche.

Au moment de l'arrivée du cortège au Champ de Mars, François de Neufchâteau, entouré de l'Institut national, se plaça aux pieds de la statue de la Liberté.

Des copies des statues d'Apollon et des Muses décoraient l'autel de la Patrie. D'autres copies des principales statues recueillies en Italie, et des trophées formés par les attributs des beaux-arts, ornaient son enceinte extérieure. Tous les chars se rangèrent dans l'arène sur trois lignes; les objets d'histoire naturelle, à gauche de l'autel de la Patrie; les livres et manuscrits, à droite; les monuments antiques et les tableaux, au milieu. Les membres du cortège s'étant réunis devant l'autel de la Patrie, les soldats armés enveloppèrent les chars.

Les bustes de Brutus et d'Homère furent alors placés sur deux cippes, au milieu des savants et des artistes qui composaient le cortège.

Quand tout le monde fut entré, le Conservatoire de musique chanta le *Carmen Seculare*, poème séculaire d'Horace, puis les commissaires en Italie s'avancèrent vers l'autel de la Patrie et remirent au ministre la liste des objets qu'ils avaient recueillis. Le ministre, au nom des savants et des artistes, leur adressa des remerciements au nom de la nation, et le Conservatoire exécuta une ode de Lebrun. Une salve d'artillerie annonça la fin des cérémonies.

Le soir, la maison du Champ de Mars fut illuminée ainsi que le cirque, et des danses terminèrent la fête.

Le lendemain, 10 thermidor, à trois heures, il y eut encore fête au Champ de Mars, pour la présentation des monuments au Directoire; le président distribua à chacun des commissaires une médaille sur laquelle était gravée, d'un côté une figure de la France, et de l'autre, cette légende: *Les sciences et les arts reconnaissants.*

Les membres du Directoire couvrirent de lauriers le buste de Brutus.

On exécuta ensuite des évolutions militaires, puis un aérostat, orné de guirlandes et couvert d'inscriptions « enleva dans les airs les attributs de la liberté et des arts, surmontés de drapeaux tricolores ».

Le Conservatoire chanta une seconde fois le *Carmen Seculare*.

## 10 Août 1798.

(23 Thermidor an VI).

# FÊTE DU 10 AOUT.

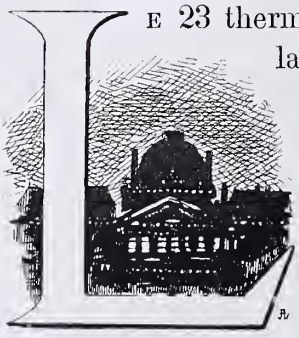

Le 23 thermidor an VI (10 août 1798), Paris célébra la fête du 10 août.

Le Directoire s'étant rendu avec les autorités constituées, au Champ de Mars, Merlin, l'un des directeurs, présidant par intérim, prononça le discours suivant, en présence de l'armée et du peuple :

Citoyens,

Les fêtes d'un peuple libre portent le caractère de ses affections morales. En célébrant l'anniversaire du 10 août, le peuple français annonce à l'univers que la mémoire de cette illustre journée ne périra jamais, et que les sentiments généreux, les nobles passions qu'elle vit exciter, respirent et brûlent encore aussi vivement dans tous les cœurs par l'effroi de la tyrannie, et pour la gloire et le bonheur de la République.

Dans les solennités établies parmi les peuples divers, l'histoire ne nous montre guère que des institutions dont l'objet n'a pas laissé de trace ; et le souvenir des temps qu'elles rappellent, forment souvent un pénible contraste avec le sentiment des circonstances présentes ; c'est la destinée de la République française que le cercle des années ne ramène pas les grandes époques de notre révolution, sans qu'elles soient signalées par de nouveaux bienfaits, et, pour ainsi dire, éclairées par de nouveaux rayons de gloire ; il semble que chaque triomphe ait ouvert au génie de la liberté une carrière plus heureuse, un avenir plus riche.

Quel témoignage authentique de cette vérité, ne nous offre pas la journée du 10 août! et combien il est doux de reporter nos regards sur des évènements qui, vraiment admirables dans leur marche, sont plus admirables encore dans leurs résultats!

Le despotisme avait ressaisi les instruments de sa puissance; séductions, menaces, perfidies, il employait tous les ressorts pour miner les fondements de la liberté, et préparait, dans les ténèbres le moment de lui porter les derniers coups. A sa voix, de nombreuses cohortes s'étaient rassemblées sur nos frontières; le fer et la flamme à la main, elles attendaient la proie que la trahison devait leur livrer: le crime allait se consommer; du haut de son palais, où l'ombre de Médicis errait encore, la tyrannie agitait ses drapeaux sanglants, et préludait au carnage..... C'en est fait, l'heure de la justice a sonné, le trône s'ébranle, et ses vastes débris roulent aux pieds des vainqueurs.

Braves guerriers! généreux citoyens! volez à de nouvelles victoires; d'avides étrangers et de lâches parricides ont souillé le sol de la liberté. La terreur et la honte seront leur partage, et vous les verrez, comme de vils troupeaux, fuir et se disperser sous vos coups.

Ainsi fut couronnée l'immortelle journée du 10 août; rappellerai-je les prodiges multipliés qui la suivirent? Montrerai-je la République étouffant, dans son berceau, les serpents qui s'élançaient contre elle, croissant et se fortifiant dans les combats livrés aux rois coalisés, triomphant enfin de tous ses ennemis, et donnant la paix aux vaincus, et la liberté aux peuples opprimés? Quelle partie de l'immense théâtre de la guerre n'a pas été illustrée par ses exploits? Quelle époque d'une aussi longue révolution n'est pas resplendissante de l'éclat de ses triomphes!

Il ne nous est pas donné de pénétrer l'avenir, et de pressentir les secrets qu'il renferme en son sein. Mais si les calculs de la raison humaine ont quelque degré de certitude; si les prodiges du passé permettent quelque essor à nos espérances; si ce sentiment intime qui révélait nos prochaines victoires aux fondateurs de la République ne nous abuse point, bientôt nous aurons à nous féliciter du complément de tous nos succès. Le plus déloyal de nos ennemis, l'ennemi de l'humanité, se repaît encore de ses criminels projets: sans doute avant que la septième année de la République éclaire le retour de cette solennité, le jour de la vengeance aura lui, et la Providence sera justifiée.

Journée du 10 août, journée fatale aux tyrans! confirme cet heureux augure, et reçois l'hommage de la reconnaissance de tous les cœurs républicains, tu seras à jamais chérie et révérée par les Français et par les peuples dont la République a brisé les fers; mais sois aussi un jour de consolation et d'espérance pour les opprimés qui t'implorent. Que ton nom retentisse jusqu'au fond de la belliqueuse Irlande, et qu'il verse dans les âmes de ses dignes enfants, le courage qui brave les dangers, la constance qui renverse les obstacles, l'ardent amour de l'indé-

pendance, la haine implacable de la tyrannie, le mépris de ses trompeuses promesses et de ses offres empoisonnées ; fais-leur entendre tes énergiques et terribles leçons, et qu'ils sachent vouloir être libres.

Pour nous, Français, au milieu des transports d'allégresse que ce beau jour nous inspire, n'oublions pas le tribut d'éloges que réclament les courageux citoyens dont la valeur a fait triompher la plus sainte des causes. Tant que la République fleurira, tant que la nation française en recueillera les bienfaits, le souvenir de ce qu'ils ont fait pour elle vivra dans les siècles ; leurs noms ne seront prononcés qu'avec vénération, et la reconnaissance nationale consacrera leurs droits à l'amour et à l'admiration de tous les hommes vertueux et sensibles.

Ombres illustres, cette fête solennelle appartient à votre mémoire ; vous n'attendez de nous, ni des regrets, ni des larmes ; nous savons vous honorer plus dignement : les acclamations d'un peuple immense rassemblé dans cette enceinte, sont l'éloge public que nous vous décernons ; et les jeux qu'il y va célébrer sont la pompe funèbre que nous devons aux tombeaux des martyrs de la liberté.

Liberté sainte ! fixe à jamais ta demeure parmi les Français ; appelle à tes côtés les vertus, tes inséparables compagnes, la sagesse, la justice, le désintéressement; dissipe les funestes nuages de l'ignorance et de la superstition ; propage les vérités bienfaisantes, le culte de l'humanité ; maintiens l'union et la concorde entre les législateurs et les magistrats ; conserve aux guerriers le courage et la prudence ; inspire aux citoyens le goût de leurs devoirs et le zèle du bien public, et puisse enfin, sous ton aile protectrice, la République heureuse et triomphante ne plus voir que des frères parmi les citoyens, et ne plus compter que des amis parmi les peuples !

*Vive la République !*

Quand le président eut repris sa place, les jeux et les courses commencèrent ; il n'y eut pendant le jour, rien de bien remarquable au Champ de Mars, mais le soir l'Ecole Militaire, l'autel de la Patrie et l'amphithéâtre s'illuminèrent et c'est alors que le peuple prit une part directe aux réjouissances.

De nombreux orchestres, placés dans la partie septentrionale du Champ, s'étant organisés, on dansa là pendant une partie de la nuit.

A Paris, le Garde-meuble, les palais des deux Conseils, celui du Directoire, tous les établissements publics étaient resplendissants de lumières. Sur la terrasse du Palais des Cinq Cents, on tira un fort beau feu d'artifice, au milieu duquel on réduisit en cendres les attributs de la royauté.

Un brillant concert eut lieu sur l'une des terrasses du Jardin des Tuileries, illuminé comme tous les monuments.

Le Palais lui-même avait reçu une ornementation fort originale : dans tous les trous faits à l'édifice par les canons du 10 août, on avait placé de petits drapeaux tricolores. Leur nombre était considérable.

Dans bien des fêtes de la Révolution, on retrouve, comme dans celle-ci, la préoccupation de livrer aux flammes, les « attributs de la royauté ».

On peut croire que ces attributs étaient extraordinairement nombreux et vivaces. Si cela n'est pas, il en faut conclure que le Gouvernement révolutionnaire était conduit à en faire exécuter de nouveaux, chaque fois qu'il était nécessaire qu'il les fît disparaître.

## 4 Septembre 1798.

(18 FRUCTIDOR AN VI).

---

# FÊTE POUR L'ANNIVERSAIRE DU 18 FRUCTIDOR.

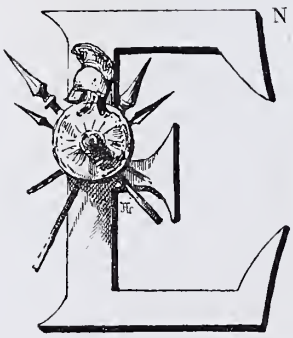

En l'an V, le Directoire exécutif était composé de La Revellière-Lépaux, Rewbell, Barras, Carnot et Barthélemy.

A cette époque, il y avait longtemps déjà, qu'accusés de vénalité, les Directeurs, sauf cependant Carnot et Barthélemy, se livraient à des actes répréhensibles et à de regrettables abus de pouvoir. Barras surtout, par ses mœurs relâchées, par son luxe de mauvais aloi, déconcertait ses amis et fixait l'attention publique.

Instruits du discrédit profond dans lequel les Directeurs étaient tombés, les royalistes, maîtres de la majorité dans le Conseil des Cinq Cents, exprimaient presque ouvertement l'espoir d'une restauration impossible et s'y employaient de leur mieux.

Les journaux les plus influents, servis par des plumes énergiques avaient pris parti dans la lutte et soutenaient avec talent les doctrines tombées.

Bonaparte, alors en Italie, avait pressenti le danger. Passant la revue de ses troupes, le 14 juillet 1796, il avait dit aux soldats: « Jurons sur nos drapeaux, guerre aux ennemis de la République et de la Constitution de l'an III ».

Paris était agité, fiévreux. Sans doute, la République existait, mais elle était languissante et semblait avoir besoin qu'on lui infusât un sang nouveau.

Le 17 fructidor an V (3 septembre 1797), le bruit se répandit dans la capitale, que Barras, La Révellière-Lépaux et Rewbell, las des attaques dont la République était l'objet, avaient résolu un coup d'Etat que les circonstances rendaient nécessaires.

En effet, le lendemain, 18 fructidor, au milieu de la nuit, Augereau, qui avait pris la veille le commandement de la division de Paris, fit occuper le jardin des Tuileries par le général Lemoine et fit cerner les deux conseils par des troupes à sa dévotion. Quelques députés étaient assemblés au Pavillon Marsan, vers quatre heures du matin, au moment où le général Verdière vint leur signifier l'ordre de quitter le lieu de leur réunion; ils s'y refusèrent et furent retenus prisonniers. Toute résistance était impossible.

A midi, les membres du Conseil des Cinq Cents, informés de ce qui s'était passé, voulurent pénétrer dans l'enceinte de leurs délibérations; ils furent dispersés ou arrêtés. Carnot, spécialement visé par les trois Directeurs, avait pu s'enfuir, mais Barthélemy, malade, avait été arrêté dans son lit. Les journalistes dévoués à la cause royaliste: Morellet, Suard, Fontanes, La Harpe et Michaud jeune furent également incarcérés.

Le complot d'ailleurs n'était pas douteux et le peuple applaudit à cette exécution quelque fût son peu de sympathie pour ceux qui l'avaient ordonnée.

Les membres du Conseil restés fidèles à la cause républicaine se réunirent dans la journée. Le soir, les Cinq Cents reçurent des trois Directeurs, des renseignements officiels sur le coup d'Etat qui venait de s'accomplir et sur les actes coupables qui l'avaient déterminé. A la suite d'une discussion vive et passionnée, le Conseil proposa la déportation de 83 députés, mais ce chiffre fut définitivement réduit à 65.

Paris assista, non sans émotion, mais avec un calme complet au coup d'Etat de fructidor; aucune modification ne fut apportée

à la marche des affaires. Bonaparte, malgré son éloignement, apprit, sans l'avoir trop recherché, jusqu'à quel point le Directoire, cependant victorieux, était faible, impopulaire et facilement attaquable.

Quand les choses eurent repris leur cours normal, le Directoire, complété par la nomination de Merlin (de Douai) et de François de Neufchâteau, pensa qu'il était juste et politique de célébrer par des réjouissances publiques, le succès qu'il avait remporté sur les contre-révolutionnaires. A la suite d'un rapport de Boulay (de la Meurthe), le Corps législatif décida que la fête aurait lieu le 18 fructidor de l'an VI.

Ce jour là, dès le matin, les allées latérales du Champ de Mars, avaient été ornées des plus belles tapisseries de la manufacture des Gobelins.

L'obélisque qui s'élevait devant l'autel de la Patrie avait été décoré de guirlandes de lauriers et de drapeaux; sur cet obélisque, on lisait:

*Au dix-huit fructidor,*
*Jour de justice et de clémence.*

Le soubassement portait l'inscription suivante:

*Le salut du peuple est la loi suprême.*

Autour de l'obélisque, avaient été élevés plusieurs trophées et des groupes de figures emblématiques. Le premier trophée était formé de couronnes, de sceptres brisés et de débris des autres attributs « de la royauté et de la superstition ». A son sommet se trouvait le génie de la liberté. Le piédestal du trophée, portait une inscription ainsi conçue:

*Malheur à qui voudrait relever ces ruines.*

Un second trophée supportait des armes et des dépouilles militaires surmontées de couronnes civiques et de couronnes triomphales.

Sur son piédestal avaient été gravés ces mots :

*L'amour de la Patrie enflammant nos guerriers,*
*Pour la première fois joint le chêne aux lauriers.*

Un troisième piédestal avait été réservé à *la Clémence* et à *la Justice*. La Clémence, d'une main arrêtait le glaive de la Justice et de l'autre main montrait l'occident.

L'inscription gravée sur ce piédestal était la suivante :

*Ils conspiraient contre la France :*
*Ils ne vivront plus dans son sein.*

Un quatrième piédestal supportait *la Liberté* et *la Victoire*, s'appuyant l'une sur l'autre et foulant aux pieds les attributs des divers partis qui avaient conspiré contre la République.

Comme inscription, ces seuls mots :

*Compagnes fidèles des Français.*

En avant de ces trophées et de ces piédestaux, on avait élevé une statue représentant l'*Hypocrisie politique* « feignant d'adorer le livre de la Constitution », placé ostensiblement près d'elle sur un fût de colonne.

La main gauche de la statue, fixée au dos, portait des chaînes et des poignards.

A quatre heures, le Directoire exécutif suivi des ministres, des ambassadeurs et de toutes les députations officielles, sortit de la maison du Champ de Mars pour aller prendre place sur l'amphithéatre construit autour de l'autel de la Patrie.

A son arrivée, le Conservatoire exécuta une symphonie et Treilhard, président du Directoire, prononça le discours suivant :

Qu'elles plaisent aux Amis de la Patrie, ces solennités touchantes qui ne rappellent le souvenir d'un danger que pour rendre plus doux et plus sensible le souvenir de la victoire ! Qu'ils aiment à se réunir autour de l'autel élevé par leurs mains pures et généreuses, ces républicains fidèles, qui ont bravé tous les orages

de la Révolution et survécu à tous ses ennemis ! Etonnés, attendris de se revoir encore, après tant de périls, avec quels transports ils se serrent dans leurs bras, et renouvellent le serment de ne jamais se séparer !

En parcourant les monuments des victoires qui les entourent, ils se disent avec orgueil : Ici s'écroulèrent sous nos premiers coups ces tours odieuses et menaçantes, où la vengeance des rois entassait ses victimes ; là, fut réduit en poudre un trône sanglant et détesté. Dans cet asile où régnait le despotisme, la République fut proclamée ; le royalisme en frémit d'épouvante : le monstre releva bientôt sa tête orgueilleuse ; mais chacun de ses efforts a été marqué par une défaite, et la Patrie reconnaissante vient encore aujourd'hui célébrer une grande victoire.

Au sein de la République fut ourdie une trame savante et criminelle ; de vils esclaves s'agitaient pour nous redonner un maître ! Ils ne se montraient pas à découvert, en hommes qui ont le courage du crime ; ils travaillaient dans l'ombre du mystère, dont les lâches aiment toujours à s'envelopper. L'affaiblissement de l'énergie républicaine, une doctrine cruelle de tolérance prétendue et de fausse humanité, des sentiments de compassion pour les ennemis de la Patrie, une haine violente pour ses défenseurs, des regrets hypocrites sur la chute de l'autel, des larmes véritables sur la destruction du trône, la diffamation des fonctionnaires républicains, le poison de la calomnie distillé par des plumes vénales, la dégradation insensible et lente de l'esprit public, une fausse direction imprimée aux élections populaires ; enfin toutes les manœuvres obscures de la corruption et du vice, tels étaient les moyens des conspirateurs ; ainsi se développaient les symptômes sinistres qui menaçaient la Patrie de calamités nouvelles.

Les efforts de l'intrigue ne furent malheureusement pas tous perdus pour elle. Trop longtemps ses criminelles espérances se réalisèrent : les amis des rois entrèrent dans le Sénat ; ils osèrent s'asseoir auprès des Pères de la Patrie ; la contagion pénétra jusque dans la suprême magistrature, et le foyer de la conjuration fut placé dans le centre même des premières autorités ; la liberté en deuil déserta le sanctuaire des lois, les voix républicaines y furent étouffées, et les intérêts de la royauté plaidés ouvertement à la tribune d'un peuple libre.

D'impudents orateurs se chargèrent d'émouvoir la sensibilité nationale en faveur de ces enfants dénaturés qui ont abandonné leur patrie et déchiré ses entrailles : les barrières de la République, jusqu'alors impénétrables à ces lâches transfuges, se rouvrirent tout-à-coup pour eux, et les suppôts du fanatisme, ces utiles auxiliaires de toutes les conspirations, furent rappelés avec urgence.

Le domaine de la nation, ce patrimoine immense que la liberté a conquis sur ses ennemis domestiques, fut revendiqué avec audace : le fer des assassins en frappa les acquéreurs, et chaque jour on arrachait à la République une portion de cette riche dépouille pour la rendre à des esclaves révoltés et fugitifs.

Mais les membres fidèles du gouvernement étaient surtout odieux et insupportables aux conspirateurs ; l'on savait bien qu'ils auraient le courage de sauver la République ou de s'ensevelir sous ses ruines.

Le moment n'était pas encore venu de les attaquer par la force des armes : on les combattait avec l'arme empoisonnée de la calomnie ; chaque jour voyait éclore de nouvelles accusations ; tandis qu'ils s'occupaient surtout à rendre la paix à l'Europe, on travaillait à leur ravir cet ascendant de considération qui fait la force de tous les pouvoirs ; on demandait, à grands cris, la cessation du fléau de la guerre, et on allumait partout le fléau de la discorde ; on rompait tous les liens de la subordination, et on se plaignait hautement des désordres qu'on avait fait naître ; on pressait d'agir, et sous la perfide démonstration d'une feinte popularité, on obstruait tous les canaux de la fortune publique ; après avoir paralysé toute action, on reprochait avec amertume le dénuement des armées, l'interruption qu'on avait forcée, des services les plus urgents et les plus sacrés ; ainsi devaient retomber sur la tête des premiers magistrats de la République les crimes mêmes des conspirateurs.

Cette lutte insolente du royalisme contre la liberté ne pouvait pas durer plus longtemps.

Du milieu des camps s'élève tout-à-coup un cri terrible ; il est répété du sommet des Alpes jusqu'aux bords du Rhin.

Généreux guerriers, votre courage s'indigne de tant d'audace ; vous jurez par la gloire du nom français, par les innombrables monuments de vos triomphes, mais surtout par les mânes de vos frères morts au champ d'honneur, que tant de sacrifices à la Liberté ne seront pas perdus pour elle.

Vos vœux sont entendus. Des représentants incorruptibles, des magistrats courageux partagent votre juste indignation ; comme vous ils ont fait le serment de mourir ou de vaincre. Vous les trouverez toujours au premier rang, soit que le royalisme se présente sous ses couleurs naturelles, soit qu'il emprunte les formes hideuses de l'anarchie, soit que plus dangereux encore il couvre ses projets sanguinaires des apparences hypocrites du patriotisme et de l'humanité.

La liberté allait périr : on ne dut écouter que la loi suprême, le salut du Peuple ; les chefs de la conspiration royale furent frappés avec la rapidité de la foudre ; ils disparurent en un clin d'œil du sol français. Ainsi puissent disparaître tous les ennemis de la liberté ! Grâces immortelles soient rendues à celui qui préside aux brillantes destinées de la République.

Qu'il fut imposant et calme ce jour de vengeance nationale, où le sang humain fut épargné, les agitateurs contenus, les propriétés respectées, et un grand mouvement régularisé par la modération et par la sagesse ; ce jour qui déjoua tant de trames coupables, qui confondit les projets sinistres des gouvernements ennemis, et porta l'allégresse et l'espoir dans l'âme de nos alliés !

Qu'elle vive à jamais dans les fastes de l'histoire, cette époque mémorable, pour servir d'éternelle leçon aux ennemis de la Patrie comme à ses amis les plus fidèles ! Elle apprendra aux conspirateurs de tous les partis, que les révolutions des peuples libres se consolident par les obstacles qu'elles rencontrent, que tout effort pour leur imprimer un mouvement rétrograde raffermit, et accélère leur marche.

Et vous, amis sincères de la liberté, elle vous avertira sans cesse que le royalisme s'agite dans tous les sens, qu'il usurpe toutes sortes de formes pour renverser le grand édifice que vous avez élevé : tenez donc les yeux toujours ouverts sur cet ennemi redoutable, si souvent puni et jamais corrigé. Armez-vous d'une méfiance salutaire contre ses artifices, pénétrez ses secrets détours ; arrachez le masque dont il se couvre ; surtout repoussez avec horreur les semences de discorde qu'il répand avec une adresse si subtile. N'oubliez jamais que votre union fait votre force, que c'est par l'union que le succès doit couronner votre persévérance ; alors seulement vous pourrez jouir en paix du spectacle de la félicité publique qui sera votre ouvrage, de la liberté que vous aurez conquise par votre persévérance, conservée par votre sagesse, honorée par vos vertus ; alors, vous aurez assuré à la journée du 18 fructidor, la gloire la plus solide et la plus désirable, celle de rester unique dans ses fastes, et de n'avoir jamais besoin d'être renouvelée.

De longues acclamations se firent entendre, au moment où ce discours achevé, le Directoire, précédé des ministres et des officiers composant l'Etat-major, descendit vers l'obélisque, s'approcha de la statue de l'Hypocrisie et lui enleva le livre de la Constitution, pour le porter triomphalement sur l'autel de la Patrie.

Une salve d'artillerie annonça au peuple assemblé « que cette œuvre de justice était accomplie ».

Les musiques militaires exécutèrent alors des chants de victoire et le Conservatoire chanta la strophe de la Marseillaise « Amour sacré de la Patrie ».

La fête se termina au Champ de Mars par des évolutions militaires.

Le soir, des orchestres avaient été placés dans les Champs Elysées, brillamment illuminés ; on y dansa une grande partie de la nuit.

**19 Septembre 1798.**

(3e JOUR COMPLÉMENTAIRE DE L'AN VI).

---

## EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

---

C'EST à François de Neufchâteau, alors ministre de l'Intérieur, qu'appartient l'honneur d'avoir conçu la première Exposition française.

En la réalisant, il a ouvert largement la voie par laquelle ont passé, depuis le commencement de ce siècle, les artistes, les industriels et les travailleurs du monde entier.

Le *Moniteur* du 11 fructidor an VI (28 août 1798), renferme la circulaire suivante qui montre jusqu'à quel point le Ministre, admirateur passionné, serviteur convaincu des idées nouvelles, avait compris l'importance de ces luttes pacifiques et le profit que le pays tout entier en pouvait recueillir.

François de Neufchateau était loin, sans doute, d'entrevoir, en l'an VI, le succès colossal de nos dernières Expositions internationales; mais l'idée généreuse, bien française, qu'il a mise en pratique, lui assure une place élevée dans l'histoire de notre pays et dans la reconnaissance des nations.

*Le ministre de l'Intérieur aux administrations centrales de département et aux commissaires du Directoire exécutif près de ces administrations.*

Paris, le 9 fructidor, an 6 de la République française, une et indivisible.

Citoyens, au moment où l'anniversaire de la fondation de la République, embellissant nos fêtes nationales des plus glorieux souvenirs, va rappeler à tous les Français, et les grands évènements qui la préparèrent, et les triomphes qui l'ont affermie, pourrions-nous oublier dans les témoignages de notre reconnaissance les arts utiles qui contribuent si puissamment à sa prospérité ?

Ces arts, qui nourrissent l'homme, qui fournissent à tous ses besoins, et qui ajoutent à ses facultés naturelles par l'invention et l'emploi des machines, sont à la fois le lien de la société, l'âme de l'agriculture et du commerce, et la source la plus féconde de nos jouissances et de nos richesses. Ils ont été souvent oubliés, et même souvent avilis ; la liberté doit les venger.

La France républicaine est devenue l'asile des beaux-arts, et, grâce au génie de nos artistes et aux conquêtes de nos guerriers, c'est désormais dans nos musées que l'Europe viendra en prendre des leçons. La liberté appelle également les arts utiles en allumant le flambeau d'une émulation inconnue sous le despotisme, et nous offre ainsi les moyens de surpasser nos rivaux et de vaincre nos ennemis.

Le Gouvernement doit donc couvrir les arts utiles d'une protection particulière ; et c'est dans ces vues qu'il a cru devoir lier à la fête du 1er vendémiaire, un spectacle nouveau : l'exposition publique des produits de l'industrie française.

Il eut été à désirer, sans doute, que le temps eut permis de donner à cette solennité vraiment nationale une étendue et un éclat dignes de la grandeur de la République ; mais le Gouvernement connaît le zèle des fabricants industrieux qui honorent leur pays. Il espère qu'ils s'empresseront de concourir à l'embellissement de la fête qu'il a conçue. Cette fête se renouvellera toutes les années. Toutes les années, elle doit acquérir plus d'ensemble et plus de majesté.

Un emplacement décoré, sûr et abrité, fourni par le Gouvernement, recevra les fabricants français et les produits de leur industrie qu'ils voudront y exposer à l'estime et à la vente qui ne peut manquer d'en être la suite.

L'exposition aura pour époque et pour durée les cinq jours complémentaires. Un jury, nommé par le Gouvernement, parcourra les places attribuées à chaque industrie, et choisira, le cinquième jour, les douze fabricants ou manufacturiers qui lui auront paru mériter d'être offerts à la reconnaissance publique, dans la fête du 1er vendémiaire.

Le local sera indiqué par le programme de cette fête. Je n'ai pas besoin de vous assurer que le Gouvernement veillera d'une manière spéciale à la sûreté des per-

sonnes et des propriétés ; mais je dois ajouter que son intention est de contribuer par tous les moyens possibles à l'embellissement du tableau varié que présentera cette réunion de nos richesses industrielles.

Il faut que le peuple français conçoive une juste idée de sa dignité, et qu'il soit le témoin de la considération attachée aux arts utiles, à ces arts dont l'exercice fait son occupation, et doit faire son bonheur.

Les conditions exigées des Français industrieux, pour être admis à cette espèce de concours, se réduisent aux suivantes :

1° Justifier de leur qualité par la présentation de leur patente ;

2° N'exposer en vente que des produits de leur industrie.

Sous ces conditions, tout manufacturier ou fabricant français qui se sera fait inscrire avant le 26 fructidor *dans les bureaux de la quatrième division du Ministère de l'Intérieur, rue Dominique, N° 238, bureau des arts et manufactures*, sera admis à l'exposition, et obtiendra un local gratuit pour le temps de sa durée.

Il aura l'attention d'indiquer non seulement son nom, celui de la fabrique et du département où elle est établie, mais encore l'espèce de produits manufacturés ou industriels qu'il destine à l'exposition.

Comme le local, à raison du nombre de concurrents, ne peut avoir une très grande étendue, j'espère que les fabricants ne présenteront que ce qu'ils ont de plus parfait. Nul art ne sera excepté.

Les fabricants qui n'habitent point Paris ou ses environs, et qui voudront concourir, vous remettront leur inscription que vous m'adresserez sur le champ.

Il sera publié une liste de ceux qui seront admis à l'Exposition.

Je vous invite, citoyens, à donner à cette annonce la plus grande et la plus prompte publicité. Je n'ai pas besoin d'exciter votre zèle pour l'exécution de cette idée.

Tous les départemens doivent être jaloux de concourir à cette fête de l'industrie nationale, et faire leurs efforts pour qu'elle devienne tous les ans plus riche et plus brillante. Les Français ont étonné l'Europe par la rapidité de leurs exploits guerriers : ils doivent s'élancer avec la même ardeur dans la carrière du commerce et des arts de la paix.

Salut et fraternité,

François de Neufchateau.

L'Exposition étant ainsi organisée, au moins dans ses grandes lignes, le 3e jour complémentaire de l'an VI (19 septembre 1798), à dix heures du matin, le ministre se rendit à la maison du Champ de Mars et de là, par le milieu du cirque, au Champ de Mars même où il procéda officiellement à l'ouverture de l'Exposition.

François de Neufchateau.

La marche du cortège avait été fixée ainsi qu'il suit :
L'Ecole des trompettes ;
Un détachement de cavalerie ;
Des appariteurs ;
Un corps de tambours ;
Une musique militaire, à pied ;
Un peloton d'infanterie ;
Les hérauts ;
Le « régulateur » de la fête ;
Les artistes inscrits pour l'Exposition ;
Le Jury, composé des citoyens :
Darcet, membre de l'Institut national :
Molard, Directeur du Conservatoire des arts et métiers ;
Chaptal, membre de l'Institut national ;
Vien, peintre, membre de l'Institut national ;
Gillet-Laumont, membre du Conseil des mines :
Duquesnoy, membre de la Société d'agriculture :

Moitte, sculpteur, membre de l'Institut national :
Ferdinand Berthoud, horloger, membre de l'Institut national :
Gallois, homme de lettres, associé de l'Institut national ;
Le Bureau central ;
Le ministre, François de Neufchateau.

Un peloton d'infanterie fermait la marche, à laquelle on avait voulu imprimer un grand caractère de gravité et de simplicité.

L'exposition comprenait un espace de vingt-trois mètres carrés. Le ministre et son cortège firent le tour de cette enceinte ; puis, François de Neufchateau se plaça sur le tertre du Champ de Mars et prononça le discours suivant :

Citoyens,

Ils ne sont plus ces temps malheureux, où l'industrie enchaînée osait à peine produire le fruit de ses méditations et de ses recherches ; où des réglements désastreux, des corporations privilégiées, des entraves fiscales, étouffaient les germes précieux du génie ; où les arts, devenus en même temps les instruments et les victimes du despotisme, lui aidaient à appesantir son joug sur tous les citoyens, et ne parvenaient au succès que par la flatterie, la corruption et les humiliations d'une honteuse servitude.

Le flambeau de la liberté a lui, la République s'est assise sur des bases inébranlables ; aussitôt l'industrie s'est élevée d'un vol rapide, et la France a été couverte des résultats de ses efforts. Les agitations politiques, inséparables des circonstances, des guerres intérieures et extérieures, telles que les annales du monde n'en offrent point d'exemples, des fléaux et des obstacles de tous les genres, se sont en vain opposés à ses progrès ; elle a triomphé des factions, des circonstances de la guerre ; elle a vaincu tous les obstacles, et le feu sacré de l'émulation a constamment agrandi la sphère de son activité.

O vous, qui douteriez encore des avantages inestimables d'un gouvernement libre, fondé sur la vertu et l'industrie, parcourez tous les départements qui s'honorent d'appartenir à la grande nation ; comparez les produits de leur agriculture avec ceux qu'ils donnaient sous l'influence du despotisme ; comptez les ateliers nombreux qui se sont élevés du sein des orages, et même sans espoir apparent de succès, et dites-nous ensuite si la richesse du peuple n'est pas une conséquence nécessaire de la liberté ; dites-nous, si vous le pouvez, quelles seront les bornes de l'industrie française, lorsqu'elle pourra se livrer à toute son énergie, lorsque les canaux du commerce seront rouverts, lorsqu'elle se verra ombragée par l'olivier de la paix.

La Paix ! ce mot chéri retentit dans tous les cœurs ; mais, si le gouvernement ne néglige aucun moyen de vous la procurer, en conciliant la gloire de la nation et les intérêts de l'humanité ; s'il est convaincu que la prospérité de la République doit avoir pour base l'agriculture, les manufactures et le commerce, il vous appartient peut-être plus qu'à lui, artistes républicains, de hâter le moment où vous pourrez jouir de ses bienfaits.

Parmi les nations policées, les arts seuls peuvent consolider la victoire et assurer la paix. Les ennemis les plus acharnés de la République, vaincus et humiliés par la valeur de nos frères d'armes, se consolent quelquefois en se repaissant de la folle espérance de faire triompher leur industrie ; c'est à vous de détruire ce prestige, par l'efficacité de vos efforts ; c'est à vous de leur montrer que rien n'est impossible à des hommes libres et éclairés ; c'est à vous d'égaler et de surpasser vos rivaux, et vous en avez les moyens. La nature, aussi libérale pour le pays que vous habitez, qu'elle paraît avare pour la plupart de ceux qui vous envient, est secondée encore par la forme de votre Constitution et par les lumières multipliées qui vous environnent.

Il manquait peut-être un point central à votre émulation ; l'industrie, en dispersant ses produits sur la surface de la République, ne mettait pas les artistes à portée d'établir des comparaisons qui sont toujours, dans les arts, une source de perfectionnement ; d'ailleurs le gouvernement lui-même pouvait craindre de laisser dans une obscurité décourageante les talents distingués qui honorent les départements les plus éloignés du lieu de sa résidence.

C'est pour procurer aux artistes le spectacle nouveau de toutes les industries réunies, c'est pour établir entre eux une émulation bienfaisante, c'est pour remplir l'un de ses devoirs les plus sacrés, pour apprendre à tous les citoyens que la prospérité nationale est inséparable de celle des arts et manufactures, que le gouvernement a approuvé la réunion touchante à l'inauguration de laquelle il m'a chargé de présider aujourd'hui, et qu'il en a fixé l'époque à celle de la fondation de la République.

Ce spectacle, en effet, est bien vraiment républicain ; il ne ressemble point à ces pompes frivoles dont il ne reste rien d'utile.

Les artistes auront enfin une occasion éclatante de se faire connaître, et l'homme de mérite ne courra plus les risques de mourir ignoré, après quarante ans de travaux.

Tous les citoyens vont s'instruire et jouir à la fois, en venant contempler ici l'exposition annuelle des fruits de l'industrie française.

Les savants, les hommes de lettres viendront étudier eux-mêmes les progrès de nos arts ; ils auront enfin une base pour asseoir la technologie ou la théorie instructive des arts et des métiers.

Cette science était presque entièrement ignorée, quand l'encyclopédie en traça

la première ébauche. Ce sont des écrivains français qui ont jeté les fondements de cette étude intéressante.

Il est réservé à la France d'en réunir tout le système et d'en faire un objet d'enseignement public : peu de connaissances humaines sont plus dignes de cet honneur.

En effet, la technologie ouvre à l'esprit un champ bien vaste. L'économie rurale, la minéralogie pratique, tirent du sein de la nature des matières premières que les arts et métiers savent approprier à l'usage des hommes et aux divers besoins de la société. Ces besoins sont la nourriture, le vêtement, le logement ; mais les arts ne s'en tiennent pas à ce qui pourrait être strictement nécessaire pour y pourvoir à la rigueur. S'ils s'étaient bornés là, la vie humaine aurait été bien triste et bien sauvage. Pour mieux répondre à nos désirs, et pour nous rendre heureux par nos propres besoins, les arts étendent leur carrière, ils embellissent leurs produits ; ils mettent tour à tour à contribution les trois règnes de la nature et les quatre parties du monde. Ils joignent l'élégance à la commodité ; et nos jouissances varient, et nos goûts sont flattés, en même temps que nos besoins se trouvent satisfaits.

Ces arts, que l'idiome de l'ancien régime avait cru avilir en les nommant arts mécaniques, ces arts abandonnés longtemps à l'instinct et à la routine, sont pourtant susceptibles d'une étude profonde et d'un progrès illimité. Bacon regardait leur histoire comme une branche principale de la philosophie. Diderot souhaitait qu'ils eussent leur académie ; mais que le despotisme était loin d'exaucer son vœu ! qu'il était loin de le comprendre ! Il n'envisageait dans les arts que des esclaves d'un vain luxe et non des instruments de bonheur social. Aussi la plupart de ces arts sont restés dans l'enfance, parce qu'on les a méprisés. Cependant l'industrie est fille de l'invention et sœur du génie et du goût. Si la main exécute, l'imagination invente et la raison perfectionne. Les arts les plus communs, les plus simples en apparence, s'éclairent au foyer de la lumière des sciences ; et les mathématiques, la physique, la chimie, le dessin appliqué aux arts et métiers, doivent guider leurs procédés, améliorer leurs machines, simplifier leurs formes, et doubler leurs succès en diminuant leur main-d'œuvre.

Ah ! rendons enfin aux artistes la justice qui leur est due ! que les arts nommés *libéraux*, bien loin d'affecter sur les autres une injuste prééminence, s'attachent désormais à les faire valoir ! Que l'éducation publique fasse connaître à nos enfants la pratique et la théorie des arts les plus utiles, puisque c'est de leur exercice que notre Constitution fait sagement dépendre l'admission des jeunes gens au rang des citoyens [1]. Que tous les ans, ce temple, ouvert à l'industrie par les

[1] Les jeunes gens ne peuvent être inscrits sur le registre civique, s'ils ne prouvent qu'ils savent lire et écrire, et exercer une profession mécanique. (Constitution, Titre 2, article XII).

mains de la liberté, reçoive de nouveaux chefs-d'œuvre ; qu'une émulation active, animant à la fois tous les points de la République, engage les artistes, les fabricants en tous les genres, à venir disputer l'honneur de voir distinguer leurs ouvrages et d'entendre leurs noms retentir dans la fête auguste qui ouvre solennellement l'année républicaine ! Que, pour mériter ces honneurs, ils tâchent à l'envi de perfectionner les produits de leur industrie ; qu'ils s'efforcent de leur donner le caractère simple, la beauté des formes antiques et un fini plus précieux, un lustre plus parfait encore que celui dont se vantent avec tant d'affectation, les manufactures anglaises ! Français régénérés, vous avez à la fois des modèles à surpasser et des rivaux à vaincre ! Si les nations les plus libres sont nécessairement les plus industrieuses, à quel degré de gloire et de prospérité ne s'élèveront pas les arts vraiment utiles, chez un peuple qui a voulu qu'on ne pût être citoyen sans exercer un de ces arts, et avec un gouvernement qui s'honore lui-même de l'éclat qu'il se plaît à répandre sur eux !

Le Directoire exécutif a vu avec peine que le temps n'ait pas permis, cette année, de donner à cette cérémonie intéressante l'appareil et la solennité dont elle est susceptible ; mes yeux cherchent en vain, dans cette enceinte, les produits de l'industrie d'un grand nombre de départements qui à peine ont pu recevoir l'annonce de ce concours nouveau dans les fastes politiques de l'Europe. — Mais si cette idée vraiment patriotique a pu exciter quelques regrets parmi ceux qui sont dans l'impossibilité de concourir à son exécution ; si ceux mêmes qui sont assez heureux pour y concourir regrettent de n'avoir pas été prévenus plus tôt, et de ne pas offrir à l'estime publique des produits plus parfaits, le but du gouvernement est rempli. L'an VII^e de la République, montrera dans son cours, tout ce que peut l'émulation sur un peuple libre et ami des Arts.

Vous qui les cultivez avec tant de succès, secondez les efforts constants d'un gouvernement paternel ; vos intérêts sont les siens : les arts ne peuvent régner qu'avec la liberté : vous êtes les ennemis les plus dangereux pour les ennemis de la République ; les victoires de l'industrie sont des victoires immortelles.

Réunissez donc tous vos moyens, toute votre activité, pour présenter à l'Europe étonnée, à la fin de l'année qui va s'ouvrir, le spectacle le plus imposant et le plus auguste que puisse donner un peuple civilisé. Que dès le mois de messidor, il parvienne de tous les départements, des échantillons de toutes les espèces d'industrie, que le gouvernement soumettra à l'examen d'un jury, et qui ne seront admis à l'exposition qu'après cet examen. Que cette admission soit déjà un honneur dont les manufacturiers français soient jaloux, et que les couronnes, décernées ensuite le 1^er vendémiaire par le Directoire exécutif, soient la récompense la plus flatteuse à laquelle un républicain puisse aspirer.

Pour moi, citoyens, celle qui touche le plus mon cœur, celle qui excite toute ma sensibilité, je la trouve dans la mission honorable qui m'est aujourd'hui confiée

par le Directoire ; et si j'ai pu réussir à vous pénétrer de ses véritables sentiments et de sa bienveillance pour les Arts, si j'ai pu vous inspirer ceux qui m'animent, si j'ai pu augmenter encore et éclairer votre amour pour la République, ce jour-là sera le plus beau de ma vie.

Ce discours prononcé, au milieu d'un religieux silence, fut suivi d'acclamations enthousiastes, à la suite desquelles le Ministre suivi du cortège se retira dans la maison du Champ de Mars.

L'Exposition de l'an VI précédait de quelques jours seulement la fête de la fondation de la République fixée au 1er vendémiaire (26 Septembre). Le Champ de Mars avait été préparé pour cette cérémonie. Dans la partie septentrionale du Champ, près de la Seine on avait formé une vaste arène destinée aux lutteurs.

C'est entre cette arène et l'amphithéâtre qu'avaient été construits, pour l'Exposition, soixante-huit portiques « d'architecture élégante », au centre desquels s'élevait le Temple de l'Industrie, ouvert de tous côtés et renfermant la statue de « cette divinité tutélaire ».

Sous les portiques, éclairés le soir, avaient été exposés les produits industriels envoyés par cent dix exposants français dont soixante-dix appartenaient au département de la Seine.

On trouvait là des armes de guerre et de chasse exposées par la manufacture de Versailles ; on y voyait aussi la suite complète des étalons des poids et mesures métriques, envoyés par l'Etat.

La manufacture de Sèvres avait exposé ses produits. Didot y avait placé des exemplaires imprimés sur vélin, du *Contrat social*, du *Télémaque* et du *Juvénal* de Dussaulx.

Cointeraux y montrait ses plans d'architecture rurale.

Le 5e jour complémentaire (21 septembre 1798), les membres du Jury se rendirent au Champ de Mars pour y accomplir « leur mission auguste ». Séance tenante, ils firent choix des objets « qui leur parurent les plus dignes d'être honorablement cités commes les modèles de l'industrie française ». Cette opération

terminée, les objets jugés dignes de récompenses, furent immédiatement séparés des autres et portés au centre de l'enceinte, dans le Temple de l'Industrie.

Le Jury avait couronné :

*Bréguet*, horloger à Paris, pour un chronomètre musical, et pour un nouvel échappement libre et à force constante, adapté à une pendule qui met une montre à l'heure et qui la règle ;

*Clouet*, à Paris, pour son fer converti en acier par la simple fusion ;

*Conté*, artiste à Paris, pour ses crayons de différentes sortes ;

*Deharme*, à Paris, pour ses tôles vernies ;

*Desarnod*, ingénieur caminologiste, à Paris, pour ses foyers salubres et économiques ;

*Dihl* et *Guerhard*, à Paris, pour leurs porcelaines.

*Grémond* et *Barré*, à Bercy, pour leurs toiles peintes ;

*Jullien*, au Lutz, près St-Brice (Seine-et-Oise), pour ses cotons filés ;

*Lenoir*, ingénieur en instruments de physique à Paris, pour une échelle comparative de la pesanteur spécifique des métaux, pour ses balances d'essai et pour ses instruments de marine et d'astronomie :

*Payn* fils, à Troyes, pour ses bonneteries en coton ;

Pierre *Didot*, Firmin *Didot* et Louis *Herhan*, à Paris, pour la publication des œuvres de Virgile in f° et in 12° et pour leur collection de portraits de généraux français ;

*Polter* ou *Potter*, à Chantilly, pour ses faïences en terre de pipe.

La durée de l'Exposition avait été primitivement limitée aux trois derniers jours complémentaires de l'an VI, mais son succès engagea le gouvernement à la prolonger jusqu'au 10 vendémiaire de l'an VII. Elle eut, en conséquence, une durée de treize jours, du 19 septembre au 2 octobre 1798.

Un catalogue renfermant les noms des manufactures et ceux des particuliers qui avaient envoyé leurs produits, avait été

imprimé. Il indiquait le lieu de résidence des intéressés et le prix des objets exposés par eux.

Tous les soirs, pendant la durée de l'Exposition, un orchestre nombreux, placé au centre de l'enceinte, exécutait les symphonies les plus remarquables des Compositeurs de l'époque.

Les portiques de la première exposition, dessinés par Chalgrain, ont fourni une carrière particulièrement honorable. Ce sont eux qui ont servi à la deuxième Exposition qui eut lieu en l'an IX dans la cour du Louvre et à la troisième Exposition de 1806, à l'Esplanade des Invalides.

## 22 Septembre 1798.

(1er VENDÉMIAIRE AN VII).

---

# FÊTE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE.

---

L'EXPOSITION des produits de l'industrie des jours complémentaires de l'an VI, se confondait avec la fête de la République du 1er vendémiaire de l'an VII. Pour cette fête qui fut extraordinairement animée, on avait établi de chaque côté de l'amphithéâtre du Champ de Mars, une limite formée de trophées et de figures emblématiques divisant le Champ en deux parties distinctes.

Dans la partie méridionale, près l'Ecole militaire, avait été construit un fort flanqué de bastions armés. Près de ce fort on avait figuré un vaisseau anglais; des piquets reliés par des cordons tricolores fixaient l'espace où devaient avoir lieu les courses à cheval, les courses de chars et les courses à pied.

Dans la partie septentrionale, la plus rapprochée de la Seine, il avait été tracé, pour les lutteurs, une vaste arène dont le centre était occupé par deux figures colossales. Elles représentaient: « le *fanatisme*, à l'air hypocrite, armé d'un poignard, commandant le meurtre, au nom du ciel », et « le *despotisme* farouche tenant à la main un glaive ensanglanté et insultant à la misère des peuples opprimés ».

C'est entre cette arène et l'amphithéâtre que se trouvait l'enceinte réservée à l'Exposition et au Temple de l'Industrie.

La veille de la fête, le 5e jour complémentaire (21 septembre 1798), à huit heures du soir, puis à neuf heures, des salves d'artillerie se firent entendre près le Palais du Directoire et furent répétés dans les environs de Paris.

A neuf heures, six cents fusées volantes, s'élevèrent à la fois du point où se trouve actuellement la statue de Henri IV, sur le terre-plein du Pont-Neuf.

A ce signal, des feux parurent sur les monuments les plus élevés de Paris : tours, dômes, et télégraphes.

Le lendemain, à six heures du matin, des salves d'artillerie appelaient le peuple au Champ de Mars.

« Aujourd'hui, dit le procès-verbal, à peine la sixième heure a sonné que le salpêtre enflammé appelle les citoyens à se réunir au Champ de Mars.

L'astre qui règle les saisons, entrant dans le signe de la Balance, se lève majestueux sur l'horizon et semble s'applaudir de se trouver en rapport avec la terre de l'Egalité. »

Dès huit heures commença la joute sur l'eau. C'était la première fois que paraissaient dans une cérémonie réglée officiellement par l'Etat, les jouteurs qui figurent aujourd'hui dans presque toutes les fêtes données aux environs de Paris, spécialement sur les bords de la Seine.

C'était également la première fois qu'avaient lieu des luttes publiques.

La foule, joyeuse et empressée, avide de spectacles nouveaux, était considérable au moment où les jouteurs sortirent de la maison du Champ de Mars. Ces concurrents étaient accompagnés d'une musique militaire et de hérauts à cheval et à pied, costumés à l'antique et tenant en mains un caducée. Deux pelotons d'appariteurs portant une canne blanche suivaient les hérauts. Un détachement de troupes à pied et à cheval ouvrait et fermait le cortège.

Les jouteurs arrivèrent dans cet ordre, devant le bassin faisant face au Champ de Mars, sur la rive gauche de la Seine. Les spectateurs se placèrent sur l'Ile des Cygnes et sur le quai. Le bassin était couvert de barques rouges ou bleues ornées de drapeaux. Soixante marins divisés en deux camps, portant des ceintures rouges et bleues s'élancèrent sur les barques qui leur avaient été réservées et prirent place aux deux extrémités du canal.

Les juges de la joute se placèrent sur un bateau qui donna en même temps asile à des tambours et à une musique militaire. La « Séance » était ouverte.

Chacun des concurrents, monté sur un pont étroit, pratiqué à l'arrière des barques, devait fondre, la lance en arrêt, sur « l'ennemi » qui se présentait à lui et s'efforcer de le jeter à l'eau.

La charge sonnant, les barques, conduites par de vigoureux rameurs, se précipitèrent les unes contre les autres : dès ce premier engagement, la victoire resta aux tireurs bleus.

La lutte recommença ensuite entre les vainqueurs jusqu'au moment où deux des concurrents restèrent seuls en présence ; c'étaient les citoyens Louis Creps, âgé de 26 ans et Adrien Meyé, âgé de 22 ans.

Le premier prix fut décerné à Meyé et le second prix à Creps.

Les jouteurs rentrèrent alors dans l'arène où devaient combattre les lutteurs.

Chacun de ces derniers devait renverser à force de bras, l'adversaire que le hasard plaçait devant lui. Cette lutte fut longue et suivie par la foule avec une véritable passion. Celui qui tombait était tenu de remettre à son vainqueur les rubans distinguant le camp auquel il appartenait, ainsi que la carte nominative qui lui avait été distribuée.

De nombreux appariteurs veillaient à ce que les conditions de la lutte fussent ponctuellement respectées.

Là encore, deux citoyens restèrent seuls. Le premier prix

fut décerné à Oriot, boucher, âgé de 33 ans et le second à Digot, bonnetier, âgé de 34 ans.

A l'issue de ces jeux, deux grands chars « ornés de lauriers et de divers emblèmes de la souveraineté du peuple » s'avancèrent dans l'arène, l'un d'eux portait l'inscription suivante :

*Le peuple français vainqueur au 14 Juillet !*

l'autre :

*Le peuple français vainqueur au 10 Août !*

Les citoyens qui occupaient ces chars descendirent vers le milieu de l'arène et, là, s'armant de torches allumées, mirent le feu aux figures du *Despotisme* et du *Fanatisme*, puis, au bruit des orchestres, ils formèrent des danses autour de ce bûcher.

Il était midi quand les hérauts, précédés de trompettes vinrent inviter les vainqueurs de la joute et de la lutte à prendre part à un banquet officiellement servi pour eux et pour leurs juges, sous une tente ornée de drapeaux.

D'autres tables avaient été préparées pour le public dans les allées latérales du cirque.

A deux heures, une salve d'artillerie annonçait la seconde partie de la fête.

Des hérauts, précédés de trompettes, parcoururent alors le cirque, invitant les assistants à se placer sur les talus de la partie méridionale.

Des orchestres exécutaient, pendant ce temps, des airs patriotiques.

Le Directoire et les autorités administratives, qui avaient été convoqués, vinrent se placer sur l'amphithéâtre qui entourait l'autel de la Patrie.

La marche se fit dans l'ordre accoutumé.

Avant le Directoire et les ministres, on portait un énorme faisceau, sur lequel étaient inscrits les noms de tous les départements, et sur lequel on voyait tracés « les emblèmes des

fleuves ou des montagnes qui ont donné leurs noms à ces départements ».

« Des hommes vêtus des anciens habits des principaux peuples qui occupent les Gaules », portaient le faisceau.

Avant eux venait une bannière ayant pour inscription :

*La République les a tous réunis.*
*Ce n'est plus qu'un même peuple.*

A côté du faisceau départemental, et sur une ligne parallèle, on portait également un trophée, « formé des écussons des Républiques batave, cisalpine, ligurienne, helvétique, romaine », soutenu par des figures emblématiques.

Devant ce trophée, paraissait une bannière sur laquelle on lisait ces mots :

*Que leur alliance avec le peuple français soit éternelle.*

A l'arrivée du cortège, le Conservatoire exécuta un chant triomphal, puis le faisceau et le trophée confiés à la garde de ceux qui les portaient, furent placés sur deux cippes, près de l'autel de la Patrie.

Treilhard, président du Directoire prononça alors un discours qui fut suivi du *Chant du* 1er *Vendémiaire*, dont Chénier avait écrit les paroles et dont la musique était due à Martini.

Le ministre de l'Intérieur annonça ensuite que le président du Directoire allait proclamer les noms des citoyens qui, par des actions héroïques, par des découvertes utiles, ou par des succès dans les beaux-arts, avaient bien mérité de la Patrie.

Il remit au président les noms de ceux qui, durant l'année, avaient exposé leur vie pour sauver celles de leurs semblables.

Une fanfare suivit cette proclamation, et les hérauts allèrent des deux côtés du cirque la répéter au peuple.

Le ministre de l'Intérieur remit encore la liste de ceux qui avaient obtenu des brevets d'invention, et celle des manufactures

dont les produits avaient été distingués dans l'Exposition des jours complémentaires.

Cette proclamation se fit dans la même forme que la précédente.

Des hérauts vinrent ensuite chercher le président de l'Institut national, qui remit entre les mains du président du Directoire exécutif :

1° La notice des ouvrages sur les sciences, distingués par la classe des sciences physiques et mathématiques pendant le cours de l'an VI ;

2° La notice des meilleurs livres élémentaires de morale publiés dans l'année, au jugement de la classe des sciences morales et politiques ;

3° Les noms des auteurs des meilleures tragédies ou comédies, et du meilleur opéra, parus depuis la révolution, suivant le jugement de la classe de littérature et de beaux-arts. Les noms des musiciens qui se distinguaient dans leur art suivirent ceux des auteurs dramatiques.

Le président de l'Institut remit aussi au Directoire, les noms de ceux qui, dans les écoles de peinture, sculpture et architecture, avaient obtenu les grands prix, ainsi qu'une notice des meilleurs tableaux, statues, dessins et estampes exposés dans le salon du Musée.

Toutes ces notices et tous ces noms furent proclamés par le Directoire, puis donnés aux hérauts, qui répétèrent la proclamation autour du cirque et distribuèrent au peuple des billets imprimés contenant les notices et les paroles des hymnes chantés à la fête.

Enfin, une salve d'artillerie annonça les *jeux*.

Tous les concurrents firent le tour du cirque, précédés d'une musique militaire. Ceux qui avaient été vainqueurs dans les jeux du matin prirent place dans cette marche.

Les prix, consistant en objets précieux provenant des manu-

factures nationales, étaient portés sur un brancard orné de fleurs et de verdure.

Le Ministre de l'Intérieur avait fait publier, au sujet des jeux, le programme suivant :

### 1° Courses a pied.

Tous les concurrents seront vêtus d'une veste et d'un pantalon de nankin ou de quelque étoffe blanche.

Les concurrents auront été précédemment divisés en divers pelotons de quinze hommes.

Chaque peloton s'élancera l'un après l'autre, d'une barrière près des termes, vers le but placé devant l'autel de la Patrie.

Les vainqueurs, dans ces courses d'essai, recevront une plume dont ils orneront leur chapeau, et redescendront au bruit d'une musique militaire vers la barrière de départ, pour fournir la course décisive.

Les prix seront décernés aux trois concurrents qui arriveront les premiers au but.

Ils iront occuper sur l'amphithéâtre les places destinées aux vainqueurs dans les jeux.

### 2° Courses a cheval.

Les concurrents devront être vêtus d'une veste à l'écuyer.

Ils auront un chapeau rond surmonté d'une plume, et qui sera attaché sous le menton par un ruban.

On leur donnera à chacun une ceinture de soie de couleur différente.

Tous les chevaux destinés à cette course auront été, dans les jours précédents, scrupuleusement examinés, et on n'aura admis que les chevaux nés en France.

Les concurrents partiront du milieu de l'arêne, et après en avoir fait deux fois le tour, reviendront au point du départ.

### 3° Courses de chars.

Les concurrents devront être vêtus d'un habit français, (espèce de tunique courte, ouverte par le milieu, et attachée par des gances sur la poitrine). Ils auront un chapeau relevé par-devant, et surmonté d'une plume.

On leur donnera à chacun un manteau de couleur différente.

A un signal, les concurrents, dans la course des chars, s'élanceront du milieu de l'arêne vers l'Autel de la Patrie ; là, ils se diviseront en deux bandes, qui, après avoir parcouru chacune un côté de l'arêne, en suivant diverses voies désignées par des jalons, reviendront par la grande allée, en face de l'autel de la Patrie, au point de départ.

4° Expériences aérostatiques.

Un ballon de neuf à dix mètres de diamètre sera monté par deux aéronautes.

Manœuvré sous cordes par quelques aérostiers, il fera le tour du Champ de Mars dans l'intérieur, à quarante ou quarante-cinq mètres de hauteur, de sorte qu'on pourra voir les divers emblêmes patriotiques dont il sera décoré.

Au milieu du Champ de Mars, on aura préparé un bâtis, représentant un vaisseau de guerre anglais.

Les aéronautes, portés dans la perpendiculaire de ce bâtis, y projetteront chacun un boulet d'une composition particulière : qui, sans feu ni mèche, s'allumera en arrivant, et le vaisseau sera consumé.

Les aéronautes viendront ensuite descendre au pied de l'autel de la Patrie.

Trois coups de canon annonceront la fin des jeux, et le départ du Directoire et du cortège pour la maison du Champ de Mars.

Les vainqueurs dans les jeux auront place dans le cortège.

Le programme se terminait par un *Nota* que nous voulons reproduire ici.

Nota. — Ceux qui sont admis à figurer dans cette fête, soit dans les jeux, soit parmi les autorités constituées, sont prévenus qu'ils ne pourront entrer dans l'enceinte vêtus d'étoffes étrangères, et qu'ils doivent au contraire, ainsi que tous les citoyens et les citoyennes, se vêtir d'étoffes de fabrique française.

Le programme fut suivi de point en point, au milieu des acclamations générales.

8 Juin 1799.

(20 PRAIRIAL AN VII).

## POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES PLÉNIPOTENTIAIRES DE RASTADT.

Rastadt avaient lieu, en 1799, des conférences dont le but était d'amener la paix entre la France et l'Allemagne.

Les plénipotentiaires représentant la France étaient Claude Roberjot, député de Saône-et-Loire à la Convention, Bonnier, député de l'Hérault et Jean Debry, membre du département de Paris.

Laborieuses, difficiles à conduire, les conférences de Rastadt furent cependant maintes fois sur le point d'aboutir, mais le mauvais vouloir des plénipotentiaires étrangers, les procédés vexatoires qu'ils employaient vis-à-vis de nos représentants, rendaient tout accord presque impossible. A plusieurs reprises, Roberjot, Bonnier et Debry avaient été sur le point de rompre les négociations, mais retenus par les ordres qu'ils recevaient du Directoire pendant le cours de leur mission, ils persistaient patriotiquement, espérant une solution favorable.

Cette solution leur échappa; le 21 germinal an VII (9 avril 1799), le Comte de Metternich leur faisait retourner une note envoyée par eux la veille même de ce jour.

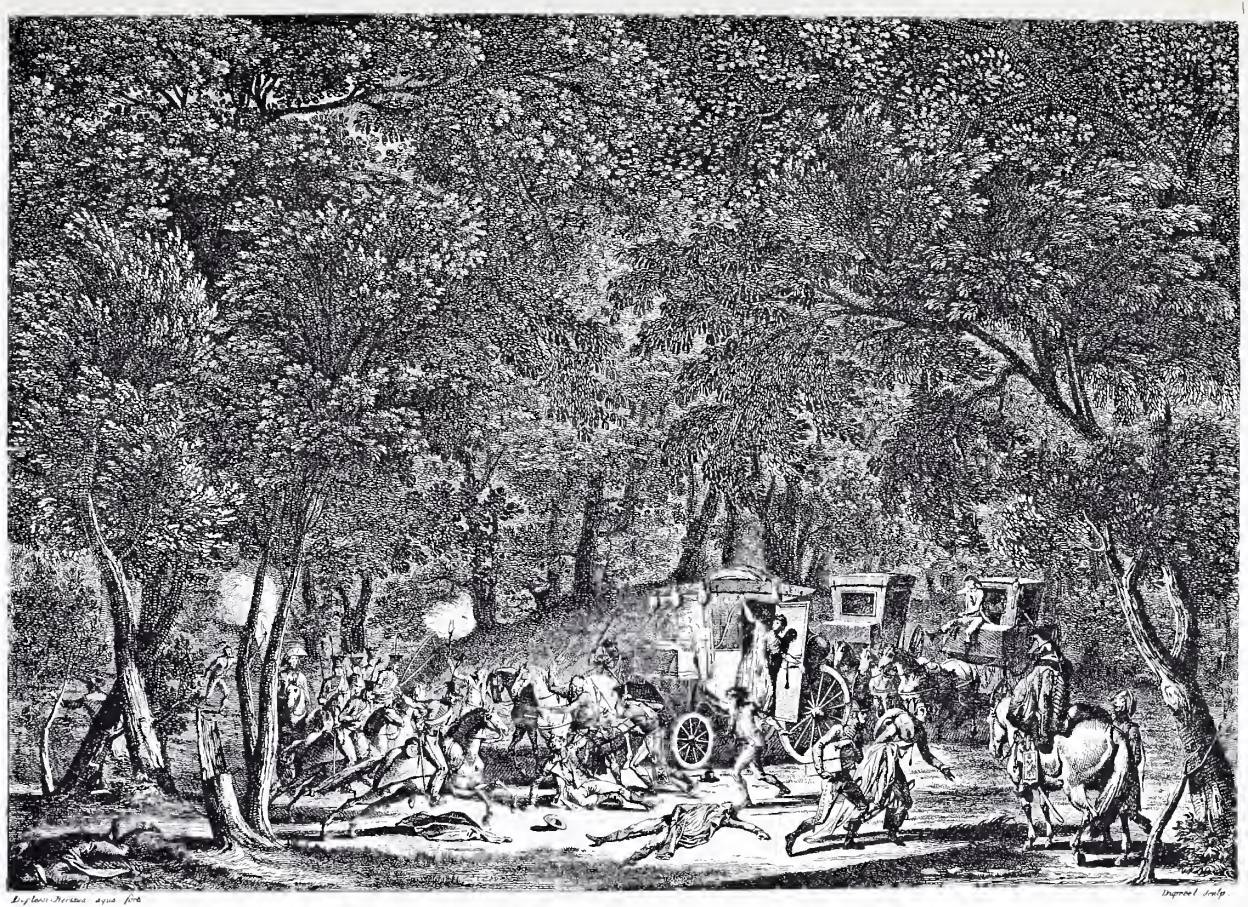

ASSASSINAT DES PLÉNIPOTENTIAIRES FRANÇAIS, A RASTADT,
le 9 Floréal an VII.

La note que le soussigné a remise aux Ministres plénipotentiaires de la République française, le 8 de ce mois, annonce la cessation de la qualité avec laquelle il a paru au Congrès de la pacification de l'Empire. C'était le dernier acte de sa mission. Comme il n'a, en conséquence, plus de pouvoirs pour recevoir ou répondre aux Ministres plénipotentiaires de la République française, ni à aucune déclaration publique quelconque, il est fâché qu'ils l'aient mis dans le cas d'être forcé de renvoyer leur note de ce jour; il les assure au reste de sa considération la plus distinguée.

Rastadt, le 9 avril (20 germinal).

Le Comte de Metternich-Winnebourg-Beilstein.

La brutalité de cette rupture n'apparaissait pas encore clairement; les événements qui suivirent lui donnèrent presque immédiatement son véritable caractère.

Le 8 floréal (27 avril), quatre cents hussards de Szeklers entouraient Rastadt et le 9, un officier autrichien venait signifier aux représentants français l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Ils partirent le même jour à 9 heures du soir, mais à quelques minutes de la ville, ils se virent bientôt assaillis par les hussards qui devaient les conduire à la frontière.

Jean Debry fut le premier frappé; Roberjot et Bonnier furent massacrés après lui. Seul, et par miracle, Debry ne fut point mortellement atteint; les voitures qui renfermaient les plénipotentiaires et leurs familles furent pillées, les archives qui leur étaient personnelles furent dispersées sur le lieu même de l'assassinat.

Une lettre adressée à Noblet, membre du Conseil des Anciens, par Belin secrétaire de Debry, fit connaître à Paris l'effroyable attentat:

Strasbourg, le 11 floréal an VII.

Citoyen représentant, le 9 floréal, le droit des gens a été horriblement violé. Les Ministres français ont été assassinés par 400 hussards autrichiens chargés de les escorter jusqu'aux avant-postes français : Roberjot et Bonnier ne sont plus ; le premier a été assassiné dans les bras de son épouse. Jean Debry est conservé pour la République, il a reçu quarante coups de sabre, il a treize blessures ; aucune de ces blessures n'est mortelle.

Nous sommes arrivés cette nuit à une heure, presque morts; il s'est sauvé lorsque les brigands étaient occupés après les personnes contenues dans les autres voitures.

C'est à trente pas de Rastadt que cette horreur a été commise. Ils devaient les escorter et ils les ont assassinés !

Jean Debry n'a pas de fièvre..... Ses petits enfants vous écrivent..... Les malheureux, ils auraient vu assassiner leur père.

BELIN.

P. S. — Vous ne croirez pas tout ce que nous vous dirons : nous avons vu assassiner, nous avons entendu les cris de rage des autrichiens..... ... Les monstres !

Un procès-verbal circonstancié de ce crime épouvantable fut dressé, sur les lieux mêmes, le 1er mai 1799; sa lecture montre « que l'Autriche a médité, préparé et ordonné l'assassinat « des ministres français, qu'elle l'a fait exécuter par un corps « de ses troupes et que le Commandant de ce corps se faisait « rendre compte, d'instant à autre, des détails de l'exécution ».

Dès que ces faits monstrueux, indignes d'une nation civilisée, furent connus à Paris, le Directoire s'empressa d'en publier les détails. Il protesta officiellement, dans une proclamation au peuple, datée du 16 prairial an VII, insistant sur les conséquences d'une pareille violation du droit des gens :

L'assassinat de vos ministres, disait-il, n'est pas seulement un malheur national, il est une calamité universelle ; il rallie à vous tous les peuples, il les unit tous dans les mêmes sentiments ; il doit vous unir, il doit étouffer parmi vous toute semence de discorde ; car quel germe de haine pourrait rester dans nos cœurs quand nous la devons tout entière à des ennemis féroces qui ont commencé par détruire tout espoir de rapprochement ; qui, en massacrant des ministres de paix, en brisant le pacte social de leurs mains sacrilèges, auraient voulu, s'il eût été en leur pouvoir, constituer, pour ainsi dire, toutes les nations policées, dans un état de guerre éternelle ?..... Trompons leur coupable espérance ; qu'un seul sentiment nous rallie et nous conduise à la même vengeance.....

Comme aux généraux morts au champ d'honneur, le pays, pénétré de ses devoirs, devait à ses Ministres, courageux serviteurs de la pensée française, ses couronnes les plus belles. Le gouvernement, interprête de son deuil, résolut de les leur

décerner au Champ de Mars, dans une cérémonie funèbre dont le programme fut publié au *Moniteur* le 15 prairial an VII (3 juin 1799).

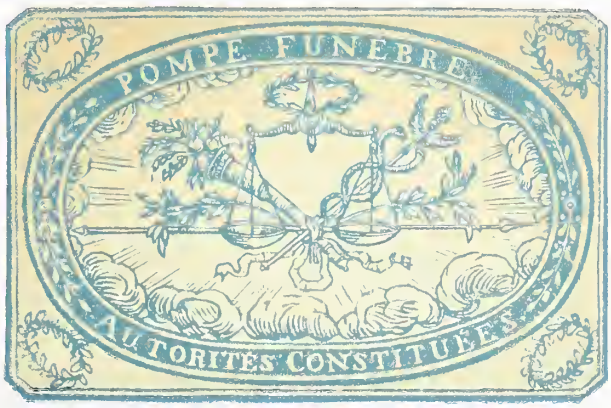


Carte d'invitation
a la Pompe funèbre du 8 juin 1799.

Ce programme était conçu dans les termes suivants :

Article 1er. Au milieu du Champ de Mars s'élèvera une pyramide couverte d'inscriptions. On y lira :

1° Le 9 floréal an VII, à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner, par ses troupes, les Ministres français envoyés à Rastadt pour négocier la paix. — Vengeance !

2° « Dites à la France que ce ne sont pas des Allemands, que ce sont des Autrichiens qui ont trempé les mains dans votre sang. » (Ainsi parlaient à Jean Debry les autres ministres au Congrès de Rastadt.)

3° L'homicide Autriche évoque les bandits, les assassins, les empoisonneurs, pour ramener à la barbarie la civilisation européenne. (Discours de Jean Debry au Conseil des Cinq-cents).

4° Un gouvernement assassin, un gouvernement qui viole le droit des gens, se met lui-même hors la loi des nations.

Au-devant de la pyramide seront posées deux urnes de porphyre sur lesquelles on lira ces mots :

*Aux Ministres français assassinés.*

Des cyprès se courberont sur les bases de ces urnes et deux cèdres les couvriront de leurs ombres.

D'autres arbres seront plantés par groupes dans l'arène du Champ de Mars.

L'autel de la Patrie sera transformé en Elysée planté de peupliers, d'accacias, etc.

Du milieu d'un massif de chênes verds s'élèvera la statue de la Liberté ; à ses pieds, sur un autel de marbre, brûleront des bois odorants.

De jeunes français, décorés des couleurs nationales, seront chargés du soin d'entretenir la flamme de ce foyer.

Sous les arbres de l'Elysée et autour de la pyramide et des urnes, brûleront des parfums dans des cassolettes de forme antique.

II. Pendant toute la matinée du 20 prairial, un coup de canon sera tiré de quart d'heure en quart d'heure. Ce même jour, avant l'heure fixée pour la réunion générale des autorités, les administrations municipales du canton de Paris exécuteront les dispositions des articles IV et V de la loi du 21 floréal.

En conséquence, chacune d'elles se rassemblera dans le temple de son arrondissement.

On y aura élevé deux colonnes, l'une blanche et ornée des couleurs nationales et des attributs de la liberté et du courage ; l'autre noire, et couverte des emblêmes de la lâcheté et d'autres attributs infâmants.

Le président de l'administration, après un discours analogue à l'objet de la cérémonie, proclamera le nom des conscrits de l'arrondissement ; il ira ensuite appendre à la colonne glorieuse le tableau de ces noms.

Sur la même colonne on placera les noms de ceux qui, sans être conscrits, se sont présentés librement pour défendre la République, et venger l'injure faite à toutes les nations dans la personne des Ministres français immolés.

Des chants de victoire et de reconnaissance retentiront dans le temple.

Le président de l'administration lira ensuite les noms de ceux qui ne sont pas partis pour les armées, et les fera afficher sur la colonne d'infamie ; il déclarera qu'ils ne seront effacés de ce tableau ignominieux, qu'après qu'ils auront rempli leurs devoirs de Français et de citoyens.

III. A onze heures du matin, les administrations locales, les tribunaux et autres établissements du département de la Seine, qui sont ordinairement appelés aux fêtes ;

Les administrations générales, l'Institut national et le tribunal de Cassation se rassembleront au palais national des sciences et arts, dans un local qui sera disposé à cet effet, et de là partiront, à midi, pour se rendre, en ordre, à la maison du Champ de Mars.

Tous les citoyens qui feront partie du cortège porteront un crêpe au bras.

Un drapeau noir précèdera le cortège dans sa marche. Son escorte sera composée

d'un détachement de la garde nationale sédentaire, et de militaires de la 17e division.

Un corps de musique militaire exécutera une marche funèbre.

Les ambassadeurs et agents des puissances étrangères seront invités à se transporter à la Maison du Champ de Mars, où l'on aura réservé des salles particulières pour leur réunion.

Les familles de Roberjot, de Bonnier, de Jean Debry et de Rosentiel, secrétaire de légation, seront conduites à la maison du Champ de Mars, sous l'escorte d'une garde d'honneur.

Le général et l'état-major de la 17e division et celui de la place, se rassembleront au Directoire.

Tous les corps militaires qui composent la garnison prendront les armes et iront au Champ de Mars; ils se grouperont autour de l'autel de la Patrie et de l'enceinte destinée aux autorités et aux cérémonies.

A deux heures de l'après-midi, le Directoire, accompagné des Ministres et de l'état-major et précédé de sa garde, se rendra à la maison du Champ de Mars, où il entrera par la grille du sud.

Les troupes qui formeront son escorte marcheront les armes basses.

De temps à autre, les tambours couverts de crêpes, exécuteront des roulements; les trompettes et les instruments militaires, également voilés, feront entendre des accords lugubres.

IV. A un signal de deux coups de canon, le Directoire et tout le cortège, réunis dans la maison du Champ de Mars, en descendront pour se rendre au lieu des cérémonies.

Cette marche s'exécutera par le côté oriental du cirque.

Tous ceux qui feront partie du cortége porteront à la main un rameau de chêne.

Au milieu du cortége et devant le Directoire, marcheront les familles de Roberjot, de Bonnier, de Jean Debry et de Rosentiel, précédées de deux drapeaux noirs.

Sur un brancard porté par deux vieux militaires, on verra la figure en pied de la Justice des Nations, tenant d'une main un glaive levé, et montrant de l'autre les habits dont le Ministre plénipotentiaire, Jean Debry, était revêtu le jour où il fut assassiné par les Autrichiens. Ces vêtements seront ornés de branches d'olivier.

Sur les draperies qui couvriront le brancard, on lira l'inscription que Jean Debry a faite pour ses enfants, en leur léguant ses habits ensanglantés :

*Bénissez la Providence, et maudissez l'Autriche.*

Viendra ensuite un corps de musique instrumentale, qui exécutera une marche funèbre de la composition de Gossec.

Immédiatement après seront portés, par des vétérans, les oriflammes destinées aux armées actives.

Au milieu de ces oriflammes marcheront le Directoire et les Ministres.

Un détachement de troupes fermera la marche.

V. Arrivé près de la pyramide, le cortége se formera en demi-cercle.

Les membres du Directoire exécutif s'avanceront vers ce monument, et poseront sur les deux urnes des branches de cyprès.

Alors on chantera l'hymne à la mémoire des plénipotentiaires français assassinés.

Le Directoire et le cortége continueront ensuite leur marche, et iront occuper l'enceinte qui leur aura été préparée.

Au milieu de l'enceinte on posera la figure de la Justice des Nations.

VI. Les chœurs du Conservatoire de musique exécuteront un chant funèbre.

Un orateur s'avancera dans l'enceinte, une branche de cyprès à la main, et se plaçant sur un socle de marbre noir, il prononcera l'éloge funèbre des victimes de la barbarie autrichienne.

Un pavillon noir et un coup de canon indiqueront successivement : 1° le moment du silence ; 2° le moment où l'orateur commencera son discours. Au même instant, ce discours sera répété par des orateurs placés à diverses distances, vis-à-vis des talus occupés par les spectateurs.

Trois coups de canon succèderont au discours, et la musique exécutera l'*Hymne de la vengeance*.

Alors le président du Directoire se lèvera, et il vouera à la vengeance des peuples et à l'exécration de la postérité, les gouvernements coupables de l'assassinat des Ministres français. (Disposition de la loi du 21 floréal).

Un pavillon rouge élevé près du pavillon noir, et un coup de canon, annonceront d'abord le moment du silence, et ensuite le commencement de ce discours qui sera, au même instant, répété par les orateurs placés vis-à-vis des talus.

Les tambours, dont on aura ôté les crêpes, exécuteront un long roulement, les trompettes y mêleront des sons aigus et des gémissements, et le bruit du canon retentira dans toute l'étendue du Champ de Mars.

VII. Le Directoire et le cortége sortiront de l'enceinte et s'avanceront vers l'autel de la Patrie.

En passant près des urnes, chaque citoyen du cortége déposera sur leurs bases le rameau qu'il tenait à la main.

Arrivé aux pieds de la statue de la Liberté, le Directoire se placera près de l'autel où brûlera le feu symbolique entretenu par les jeunes Français.

Les troupes disséminées dans le Champ de Mars viendront se grouper autour de la pyramide et de l'autel de la Patrie.

Le cortége se rangera en cercle devant l'autel.

Au milieu seront les oriflammes destinées aux armées actives.

Le président du Directoire les ornera des couleurs nationales. Il annoncera que ces oriflammes vont être déposées dans la maison nationale des Invalides, et dès le lendemain renvoyées aux armées par le Ministre de la guerre.

La musique exécutera l'hymne de guerre : *Allons, enfants de la Patrie !*

Une salve générale d'artillerie succèdera à ces cérémonies ; et au moment même où les oriflammes paraîtront décorés des couleurs nationales, les troupes agiteront et choqueront leurs armes.

VIII. Le cortége retournera à la maison du Champ de Mars par le côté occidental du cirque, dans l'ordre observé pour la première marche.

Un groupe nombreux de jeunes Français suivra les oriflammes portées par les vétérans.

La musique ne cessera de jouer, au retour, l'autre hymne de guerre : *La victoire, en chantant, nous ouvre la barrière.*

C'est à Chénier que revint l'honneur de prononcer l'oraison funèbre des Ministres assassinés, il le fit éloquemment dans les termes qui suivent :

Ces lieux, que de grands souvenirs ont rendus célèbres, furent souvent témoins de nos solennités triomphales ; ils virent s'accumuler les nombreux trophées de la victoire ; ses emblèmes frappaient tous les yeux ; ses hymnes guerriers se faisaient entendre ; ils se mêlaient aux chants naïfs de la joie publique, et bientôt répétés au-delà même de nos frontières, ils intimidaient jusques dans leurs champs, les potentats ligués contre nous. Aujourd'hui quel aspect lugubre ! Les images de la mort nous environnent ; les chants puissants sont interrompus par un cri puissant de vengeance ; tous les fronts portent l'empreinte d'une douleur courageuse et républicaine ; le génie de la grande nation, les yeux fixés vers le ciel et l'avenir, s'enveloppe de son deuil majestueux ; les magistrats suprêmes à qui l'exécution des lois est confiée, les administrateurs et les juges ; le corps célèbre chargé de veiller sur le dépôt des lumières fondatrices et conservatrices de la liberté ; enfin, de tous les points de cette immense commune, les citoyens accourus en foule, baignent de leurs pleurs ces vains cyprès, ces urnes vides et stériles, tandis qu'exilés sur une terre étrangère, les débris généreux des Ministres de la paix y déposent devant l'Europe contre un gouvernement assassin.

Bonnier ! Roberjot ! victimes illustrées par la tyrannie homicide, aujourd'hui vos noms prennent place entre les noms augustes des martyrs de la cause des peuples. Tant qu'il existera des républicains sur la terre, ils béniront votre souvenir ; leur hommage reconnaissant vous suivra dans la route des siècles ; ils offriront pour

modèles à leurs fils et votre vie et votre mort. Dignes membres de cette mémorable Convention nationale, dont le génie s'agrandissait avec le péril, dans son sein, hors de son sein, vous avez bravé, vous avez combattu contre elle tous les ennemis de la liberté. Exempts des bassesses de l'orgueil, des puérilités de l'ambition, vous avez chéri la patrie pour elle-même par le sublime instinct des âmes fortes et libérales ; vous lui avez consacré des vertus modestes, des talents utiles, des travaux pénibles, vos jours, vos veilles, toutes vos pensées, toutes vos facultés. Il vous restait un sacrifice à lui faire ; il manquait un crime à l'Autriche ; et tous les deux sont consommés.

L'Autriche ! A ce nom, citoyens, votre juste indignation se soulève. Mais quelle était donc la pensée de ce cabinet ambitieux ? Quelle iniquité commise envers lui, quel abus même de la victoire a donc pu irriter sa haine et lui inspirer des attentats inconnus jusqu'à cette époque ? Le courage et les prospérités de la France avaient longtemps étonné les nations de l'Europe ; sa modération envers l'Autriche les surprit encore davantage. Sont-ils déjà si loin de nous ces temps où la Belgique conquise, la Hollande délivrée du joug du stathoudérat, des succès multipliés et non interrompus sur les bords du Rhin, de la Sambre et de la Meuse, trois années de conquêtes et de triomphes furent tout-à-coup surpassés par une seule campagne inouïe dans les fastes même des héros. Un homme, de ceux que la nature a faits grands par les talents et le caractère, s'élança du milieu des rangs, rapide comme l'aigle des Alpes, il franchit les monts et les fleuves.

Animés par sa pensée féconde, pleins comme lui de la conscience de vaincre, les soldats français, toujours indomptables sous un chef digne de les conduire, parcoururent l'Italie en conquérants libérateurs. Tous les généraux de l'Autriche, essayés tour-à-tour, disparurent tour-à-tour avec leur vieille renommée ; six armées, successivement rassemblées pour arrêter l'effort du vainqueur, furent détruites comme ces faibles digues que brise une mer en courroux ; et, sur les débris de quelques trônes abattus, quelques peuples relevèrent les autels de leur immuable souveraineté.

Cependant à Léoben, à Campo-Formio, le besoin généreux d'arrêter l'effusion du sang humain l'emporte chez nos négociateurs, sur des prétentions légitimées par une fortune constante, et même sur des réclamations sacrées. Il n'est pas d'homme libre dont le cœur n'ait accueilli les plaintes civiques du peuple vénitien ; les égards pour l'Autriche vaincue furent poussés jusqu'à l'indulgence ; et nos ennemis ont eux-mêmes publié que, du moins pour l'empereur, le peuple français s'était montré aussi grand dans sa générosité que dans le cours prodigieux de ses victoires.....

C'est vainement que l'Autriche effrayée, non de son forfait, mais de l'horreur qu'il inspire à toutes les nations de l'Europe, s'agite pour repousser loin d'elle l'ignominie dont le poids l'accable. Et sur qui prétend-elle la rejeter ? sur des

villageois insurgés ? Mensonge atroce, mais bien digne du despotisme, qui se fait également un jeu de calomnier ou d'égorger les peuples. Sur ces fils dénaturés de la France qui n'ont pu respirer un air libre ? Certes, ils sont bien coupables. Orgueilleux esclaves, ils se sont déclarés indignes de monter à l'égalité ; ils ont préféré une servitude mendiée chez l'étranger, à leur part de la liberté natale et souveraine ; appelés à l'héritage commun de la gloire, ils se sont déshérités eux-mêmes ; mais, s'ils ont levé leurs bras parricides sur une mère délaissée par eux, s'ils ne sentent plus couler dans leurs veines quelques gouttes du sang français, ils ont pourtant le droit de démentir une atrocité qu'ils n'ont point commise, et le plus honteux supplice qui les attendait, c'est de se voir accuser par l'Autriche des assassinats qu'elle a commandés.

Eh quoi ! n'est-ce pas la cour de Vienne qui, dans les commencements de la guerre, violant dès lors les droits les plus saints des nations, traînait de cachots en cachots, nos représentants, nos Ministres, nos négociateurs, livrés par une trahison trop célèbre ? N'est-ce pas elle qui, dans une circonstance plus récente, outrageait lâchement un ambassadeur dont l'aspect l'avait fait souvent pâlir à la tête de nos armées ? N'est-ce pas elle enfin qui, sous les murs du Capitole déshonoré, secondant la théocratie expirante, faisait rejaillir le sang du brave Duphot sur le frère d'un chef renommé, dont la vaste gloire épouvantait l'empereur au sein de sa capitale ? Ah ! que l'exécrable maison d'Autriche soit foudroyée sous l'amas de tant de preuves ! Qu'elle reste isolée dans l'immensité de son crime ! A moins qu'elle ne veuille le partager avec le gouvernement anglais ; à moins qu'elle n'avoue sa lâche dépendance et son homicide vénalité ; à moins qu'elle ne publie hautement l'alliance sacrilège de l'or et du crime ; à moins qu'elle ne déclare au monde que pour combattre la République française, l'Angleterre fournit des trésors et l'Autriche des assassins.

O guerre monstrueuse ! ô honte ! ô scandale de cet âge philosophique ! ô coalition absurde de quelques tyrans célèbres par leur démence ! L'Angleterre, qui vante son esprit de liberté, s'arme pour le despotisme ; le successeur de Mahomet, pour le rétablissement de la foi chrétienne ; un empereur de la religion grecque se déclare grand-maître d'un ordre catholique et veut relever le trône pontifical ! L'Ottoman stupide marche sous les mêmes drapeaux avec ses irréconciliables ennemis ; il oublie ses flottes incendiées, ses cités populeuses détruites, noyées dans le sang par la Russie affamée de carnage, et l'ambition moscovite menaçant depuis près d'un siècle les murs bâtis par Constantin ! Devant les pavillons, sous l'étendard de ces peuplades abruties, sont ralliées deux puissances destructives, l'ignorance et la cruauté.

Délices de l'Europe, amour de la Méditerrannée, belle et malheureuse Italie, tes riants vallons ont vu se relever les croix sinistres, et les arbres de la liberté sont tombés couverts du sang de ses martyrs. Rome, un moment réveillée de

l'assoupissement de vingt siècles, renaissait dans la pompe de ses comices : aujourd'hui, croyant voir encore se précipiter sur elle les hordes d'un nouvel Alaric, elle se réfugie dans ses catacombes avec ses dieux et ses héros ; et sur les rives classiques de la Grèce, les tombes entr'ouvertes de Miltiade et d'Epaminondas se sont fermées d'indignation. Partout les préjugés enhardis tonnent, menacent, proscrivent ; partout se forgent de nouveau les triples chaînes de la superstition, du despotisme et de la gothique féodalité ; partout s'organise la révolte ouverte de la vanité héréditaire contre l'éternelle majesté des peuples, du pouvoir absolu contre la vraie sociabilité, de la barbarie contre les lumières, des bêtes féroces contre les hommes.

Et l'on s'est flatté de remettre impunément en question l'existence d'une république de trente millions d'habitants ! et le peuple français ne romprait pas cette balance inégale où quelques furieux insensés, loin des périls de la guerre et retranchés derrière un trône, veulent peser les destins du monde ! Il renoncerait à son immortelle entreprise ! Il ne se regarderait plus comme responsable devant l'avenir des progrès de la raison universelle et du perfectionnement des sociétés civiles ; comme stipulant, combattant pour lui-même, et pour les peuples qu'il a délivrés ; comme placé par son courage et par la force des choses aux avant-postes du genre humain ! La coalition nouvelle imprimerait aux esprits une marche honteusement rétrograde ! elle abaisserait à son niveau les hauteurs de la pensée humaine ! elle imposerait encore aux Bataves le joug d'un sthatoudérat usurpateur ! elle briserait sur les monts helvétiques la flèche invincible de Guillaume Tell ! Elle écraserait à jamais l'Italie sous le sanglant fardeau de l'empire et du sacerdoce ! Violant même le territoire sacré, s'avançant sur nos frontières, pénétrant dans nos cités, elle viendrait punir.....

Vous frémissez, brave jeunesse ; vos cœurs, vos yeux, vos mains demandent des armes. Et qui de vous pourrait hésiter entre l'infamie et la gloire ? la gloire ! elle est un besoin pour les Français ! La gloire ! elle embellit la vie, elle embellit la mort même, et j'en atteste ici les illustres victimes que la patrie reconnaissante honore aujourd'hui de ses pleurs. Marchez donc ! le danger poursuit le lâche dans ses foyers ; il fuit le brave qui s'avance. Marchez ! au fanatisme de la servitude, opposez l'idôlatrie de la liberté ; à la croisade des préjugés, celle des principes. Marchez ! vous avez reçu le baiser maternel et la bénédiction du vieillard.

Marchez ! ceux que vous allez combattre sont ceux que vos frères ont vaincus dans les plaines de Fleurus et de Juliers, sur les collines de Jemmapes, sur les ponts d'Arcole et de Lodi. Marchez ! défendez les lumières présentes et l'esprit lointain des générations futures. Marchez ! réparez quelques malheurs, peut-être même quelques fautes. Que du Tibre aux portes du Texel, la liberté soit affermie ; que le rivage adriatique soit délivré du joug autrichien ; que la robuste Helvétie conserve en paix ses vertus rustiques et fières ; que, sur les bases d'un vrai système

représentatif, s'élèvent des Etats respectables ; que l'utilité du lien qui nous unit avec eux nous soit garantie par leur force et par leur indépendance ; qu'ils soient parmi nous des amis puissants et non de faibles serviteurs, et qu'avec l'égalité des hommes, l'égalité des peuples soit proclamée.

Ministres des puissances étrangères, ministres de bienveillance et d'amitié, vous qui, dans cette cérémonie funèbre, venez apporter aux Français le tribut de vos larmes et de vos généreuses consolations, c'est à vous qu'il appartient de relever l'olivier brisé ; détachez ses rameaux sanglants, mais conservez avec un soin religieux sa tige utile et féconde.

Que, replanté par vous dans une terre vigoureuse, rafraîchi d'une eau salutaire, échauffé des rayons d'un soleil pur, il reprenne et son éclat et sa hauteur ; et bientôt, réunies sous son ombre, puissent les nations de l'Europe bénir vos mains bienfaitrices et goûter ses fruits délicieux ! En attendant ce jour désirable, dites aux puissances qui vous ont envoyés vers nous, l'horrible attentat de l'Autriche ; dites-leur notre indignation et la vôtre ; dites-leur que vous avez vu la grande nation dans le jour de sa douleur solennelle, mais ajoutez que cette douleur ne sera pas stérile. Si le nuage est épais et sombre, c'est qu'il est grossi par la foudre.

Pour nous, citoyens, que le souvenir de nos anciennes discordes, loin d'en préparer de nouvelles, nous éclaire sur la route de l'avenir. Voulons-nous vaincre ? Soyons, restons unis, mais restons unis par la liberté. La République, ce gouvernement fondé sur deux grandes pensées, la souveraineté du peuple et l'égalité des hommes entre eux, n'a pas son existence réelle dans le sol opulent de la France, dans ses cités industrieuses, dans les remparts qui l'environnent, dans les moissons qui l'enrichissent ; la république existe par essence dans la masse des républicains.

Sur les débris des systèmes imposteurs qu'élèvent sans cesse l'ignorance et la perfidie, une simple vérité surnagera, c'est que la liberté ne peut être maintenue que par des hommes libres. Faisons donc disparaître les soupçons injustes, les défiances exagérées ; que le feu sacré ne brûle pas seulement sur cet autel, qu'il embrâse encore les âmes de tous les Français ; que l'opinion publique, cette première puissance du monde, étudiée, révérée, fortifiée dans l'intérieur de la France, s'élance tout armée à la tête de nos phalanges.

Alors pâlira la fortune passagère de nos ennemis ; alors renaîtra plus fort et plus invincible l'ascendant des armées françaises ; alors ces monstres féroces qu'ont vomis les déserts glacés du septentrion, resteront dévorés par les champs plus heureux qu'ils avaient voulu conquérir. Alors Bonnier, Roberjot, et tous les martyrs, hélas ! trop nombreux de la liberté nationale, sortiront du fond de la tombe aux nouveaux triomphes de leur république.

Déjà commencent à se réaliser ces hautes espérances ; une partie de Szeklers est tombée, la justice et la guerre nous doivent leurs débris Ce général assassin qui,

tout couvert du sang de nos pacificateurs, osait rêver sa gloire future, maintenant descendu dans l'ignominie, est déjà poursuivi par les convulsions du crime.

Ce n'est point assez pour l'Autriche coupable, ni pour la République outragée; quelques mois s'écouleront à peine et nous reviendrons dans cette enceinte, nous y célébrerons encore la fête, mais non plus la fête du deuil; les hymnes de la victoire succéderont aux chants du tombeau: de jeunes lauriers remplaceront ces cyprès lugubres; de brillants trophées, ces urnes funèbres; à la place de cette pyramide sépulcrale, un monument de triomphe s'élèvera pour les siècles; au lieu des expressions de la tristesse et de la vengeance, on y lira cette expression consolante pour les peuples, instructive pour le monarque: *La Maison d'Autriche fit assassiner les Ministres de la République française au congrès de Rastadt; la Maison d'Autriche ne pèse plus sur l'humanité.* »

A son tour, Merlin, président du Directoire exécutif, prit la parole:

Citoyens, dit-il, nous offrons un sacrifice d'expiation à l'humanité outragée par un attentat sans exemple dans les annales du crime. Cette vaste enceinte, tant de fois ornée des trophées de la victoire ne présente plus à nos yeux que des images de douleur, des urnes funéraires, des dépouilles encore sanglantes; et de ce lugubre appareil il sort une voix terrible, la voix de la justice des nations qui, s'élevant comme de son sanctuaire, voue à la vengeance le plus odieux des sacrilèges. Il n'est point sur la terre d'institutions protectrices des droits des peuples qui puissent atteindre les crimes des gouvernements; mais si la justice universelle peut trouver un digne organe dans une nation devenue l'asile de la foi et de l'honneur, cette enceinte même n'est-elle pas un tribunal auguste où doit être publié devant l'univers et sous les auspices du juge suprême, le jugement irrévocable des peuples et de la postérité.

Au nom de la vérité, de la justice et de l'humanité; au nom de tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes; au nom de toutes les sociétés qui reconnaissent des lois, le peuple français proclame le gouvernement d'Autriche l'irréconciliable ennemi des nations.

Malheur, opprobre éternel à cette infâme domination dont les attentats ont déshonoré le siècle de la raison et des lumières!

Guerre, guerre implacable à l'atroce Maison qui, de peur que le sang des hommes ne cessât de couler, a fait égorger les ministres de la paix!

Que ce gouvernement soit exclu de la communication des sociétés humaines!

Que ses alliés épouvantés, honteux de lui-même, s'en séparent avec indignation!

Que les hommes sur lesquels pèse sa tyrannie, l'écrasent sous le poids des chaînes dont il les a chargés!

Que tous les peuples qui conservent des traces d'honneur et de générosité se lèvent pour venger l'injure commune et qu'ils ne déposent leurs armes qu'après avoir détruit le repaire du brigandage !

Et quand la vengeance des nations sera satisfaite et qu'il ne restera de toi que ruines, cour sacrilège, que l'équitable postérité exhume ta mémoire, pour la vouer à l'exécration, et que de siècle en siècle, se renouvellent ton jugement et ton supplice !

Français, la voix de l'universelle justice n'aura pas été vainement entendue dans cette solennité funèbre : nous le jurons sur les tombeaux et par les mânes de vos ministres ; nous le jurons par votre valeur et par votre gloire ; c'est à vous à porter les premiers coups ; vous mériterez l'honneur d'être les premiers vengeurs de l'humanité. Vos ennemis se sont accrus, tandis que votre magnanimité s'entretenait de l'espoir de la paix ; mais ce sont de nombreuses moissons de gloire qui vous attendent. Qu'importe l'union de quelques hordes de barbares ? Qu'importent de monstrueuses et criminelles alliances ? la République est assise sur des fondements contre lesquels se briseront toutes les forces des tyrans conjurés. Oui, grâce à la nature et gloire à la liberté, il est une nation puissante autant que généreuse, dont la destinée est de sauver l'Europe de l'invasion, de la barbarie et du déchaînement de toutes les puissances du mal ; elle est debout au milieu de l'univers, elle sacrifie à l'humanité et lui demande de détourner du cœur de ses enfants l'idée même des forfaits que le génie de la destruction conseille à ses ennemis.

*Vive la République !*

Le matin même de la cérémonie officiellement célébrée au Champ de Mars, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq Cents, réunis isolément avaient voulu honorer la mémoire des ministres massacrés à Rastadt.

La cérémonie au Conseil des Anciens avait un caractère lugubre et majestueux. La salle revêtue de draperies noires était éclairée seulement par quelques lumières placées au pied du sarcophage.

Au Conseil des Cinq Cents, Jean Debry présidait.

Heurtaut-Lamerville, après avoir rappelé la vie toute de dévoûment de Roberjot et de Bonnier, se tourna vers Debry. « Tu vis, lui dit-il, c'est à la postérité à prononcer ton éloge. Nous nous bornerons à te venger ».

Debry se leva. « Je jure entre vos mains, dit-il à son tour, et sur la tombe de mes malheureux collègues, de partager leur

sort plutôt que d'être un moment infidèle à cette République pour laquelle il faut vaincre, et sans laquelle nous n'avons qu'à mourir ».

Le 4 messidor (22 juin), le Conseil des Anciens décidait de « couvrir la place de Bonnier d'un costume complet voilé d'un crêpe funèbre, avec cette inscription : *Bonnier assassiné par les ordres de l'Autriche* ».

Le 11 messidor (29 juin), le Conseil des Cinq Cents prenait la résolution suivante : « La place du Citoyen Roberjot restera occupée par un costume de représentant couvert d'un crêpe funèbre, et lorsque son nom sera prononcé dans les appels nominaux, le président proférera ces mots : « *Que le sang des plénipotentiaires français retombe sur la maison d'Autriche* ».

## 14 Juillet 1799.

(26 Messidor an VII).

---

# FÊTE ANNIVERSAIRE DU 14 JUILLET.

---

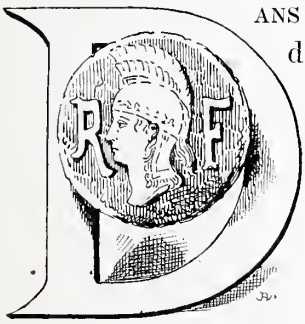

Dans sa séance du 23 messidor, le Conseil des Cinq Cents, sur la proposition de Duplantier (de la Gironde), réglait le mode de célébration de la fête du 14 juillet.

Les détails nous manquent absolument au sujet de cette fête, mais nous avons le discours que Sieyès, président du Directoire, y prononça, au Champ de Mars. Ce discours est assez important pour que nous lui réservions une place ici.

Il est ainsi conçu :

Citoyens, dix ans se sont écoulés depuis cette époque immortelle où, bravant tous les efforts de la tyrannie, les représentants du peuple français firent le serment solennel de proclamer ses droits et de fonder sa liberté. Ce sublime signal fut entendu, et le 14 juillet vit tomber, pour jamais, cette antique forteresse, gage odieux de notre servitude, que les crimes héréditaires de nos rois et la lâcheté également héréditaire de leurs complices semblaient avoir affermie sur des bases indestructibles.

C'est ici, ici même dans cette enceinte devenue majestueuse par la présence des hommes libres qui le remplissent aujourd'hui, qu'alors avaient été rassemblées des hordes barbares, des étrangers farouches et sanguinaires, menaçant insolemment cette grande cité, et avec elle les nouvelles destinées de la France. Tous ces

instrumens de tyrannie disparurent en un instant, aux premiers élans de votre indignation et de votre courage.

Qu'il est doux de se rappeler les moments heureux qui suivirent cette première victoire, ce tumulte, ces chants bruyants, ces vives agitations, ces épanchements fraternels qui caractérisaient un peuple surpris, mais enchanté d'avoir brisé ses fers ! Tout alors portait le Français avec ardeur vers les plus désirables changements. D'innombrables abus furent signalés et renversés, les privilèges dénoncés et anéantis, des améliorations de toute espèce faites ou projetées. Alors furent jetés les fondemens du gouvernement représentatif qui, incompatible avec toute hérédité de pouvoir, devait nécessairement et bientôt repousser la royauté et appeler la République.

En vain des ennemis conjurés contre tout bien, élevaient obstacle sur obstacle ; en vain se révoltaient toutes les insolences féodales, tous les intérêts et les habitudes des esclaves titrés et non titrés : la force rénovatrice était immense, parce qu'il y avait un esprit public ; les volontés étaient énergiques, persévérantes ; tout ce qui était généreux, magnanime, se rangeait du parti de la liberté ; la bassesse et l'ignorance se réfugiaient vers la faction de la servitude. L'ouvrage de notre régénération n'était pas achevé sans doute, la République n'était pas proclamée ; mais est-ce trahir la vérité d'ajouter que plus qu'aujourd'hui peut-être les âmes, alors, étaient républicaines ?

Je ne veux point assigner les causes qui troublèrent ce premier concert, car il faut écarter toutes les considérations qui seraient peu propres à le rétablir parmi nous ; mais puis-je ne pas remarquer au moins, qu'à cette époque, l'étranger, jaloux et perfide, n'avait pas eu le temps de verser au milieu de nous le poison de sa funeste influence ? Sa cruelle intervention se fit bientôt sentir à l'égal de ces fléaux de la nature qui ravagent des contrées entières.

Ses nombreux émissaires parvinrent à s'interposer dans nos intérêts les plus chers ; ils réussirent à répandre, à accréditer ses désastreuses maximes, que les lumières doivent céder à l'ignorance, la sagesse à la folie, la réflexion à l'emportement ; l'eût-on pu croire qu'ils obtiendraient de notre aveugle crédulité les moyens et presque le droit de nous commander leurs opinions, qu'ils nous persuaderaient enfin qu'ils savent mieux que des Français comment des Français doivent être libres ? Etrange abnégation de nous-mêmes ! Et pourrions-nous avoir oublié ces temps calamiteux où, bien certainement, par la même influence, tous ceux qui avaient servi leur patrie ou étaient en état de la servir furent déconsidérés, outragés, persécutés ; où l'autorité la plus tutélaire était haïe, par cela seul qu'elle était autorité ; où toutes les notions furent confondues au point que ceux qui n'étaient chargés officiellement de rien voulaient obstinément se charger de tout ; où ceux qui n'avaient pu obtenir la confiance du peuple prétendaient, par cela même, qu'eux seuls avaient le droit de vouloir et de parler en son nom ; où tous, enfin,

semblaient vouloir représenter la nation à l'exclusion de ses représentants véritables ?

Que de maux sortis d'une telle source ! que de maux pourraient en sortir encore !

Français ! profitez des leçons d'une longue expérience ; elles nous ont coûté assez cher. Entourés que nous sommes de dangers imminents, nous avons besoin d'une grande et républicaine énergie. Reprenons, ressuscitons celle qui nous animait tous au 14 Juillet ; mais gardons-nous qu'il s'y mêle une impulsion étrangère. La première, vous la reconnaîtrez dans tous les sentiments qui tendent à accroître nos moyens de force, en nous unissant ; la seconde, dans tout ce qui tendrait à désunir les amis de la République.

Français, mettez fin à de fatales discussions. Songez que l'ennemi est à vos portes, et qu'avant tout il faut le repousser.

Rappelez-vous le premier anniversaire de la journée que nous célébrons, de cet enthousiasme ravissant qui semblait ne faire qu'une âme de quatre cent mille Français, réunis dans cette enceinte. Ce sublime spectacle promettait déjà un peuple de héros, et cet espoir n'a point été trompé. Que ce souvenir vous agrandisse, que toute l'ardeur de vos désirs, toute la chaleur de vos mouvements se perdent dans une seule pensée, une seule passion, un seul besoin : celui de vaincre. *Telle est notre volonté*, répondrez-vous. Je puis donc le dire en votre nom, la victoire est à nous, la Patrie est sauvée ; la République est affermie à jamais.

*Vive la République !*

## 28 Juillet 1799.

(10 Thermidor an VII).

# FÊTES DE LA LIBERTÉ.

Le peuple commence à se désintéresser des cérémonies et des fêtes publiques auxquelles on le convie.

Le 14 juillet est à peine oublié que les *fêtes de la Liberté* apparaissent, précédant de quelques jours celles du 10 *août*. Les esprits sont ailleurs, les événements se précipitent et Paris a les yeux fixés sur l'extérieur où s'accomplissent des prodiges de dévoûment et de valeur.

Le *Moniteur* était resté muet sur la fête du 14 juillet, il consacre quelques lignes seulement à celles de la Liberté.

« Les fêtes *de la Liberté*, dit-il, ont été célébrées avec un soin » également désespérant, et pour ceux qui veulent le gouverne- » ment de Louis XVIII et pour ceux qui veulent le gouvernement » de Robespierre. Le 9 thermidor au soir, le canon a annoncé la » solennité du lendemain. L'heure de la nuit où le chef des » égorgeurs tomba entre les mains des citoyens restés fidèles » à la Convention et à la République, l'heure du jour où il » perdit la vie furent marquées par de nouvelles décharges.

» Les Palais des deux Conseils et du Directoire ont été illuminés
» pendant les soirées des deux jours ; le dernier soir, il y a eu
» concert sur la terrasse du Conseil des Anciens ».

« La fête du Champ de Mars fut aussi très brillante..... »

Au Champ de Mars, la fête consistait en jeux et en courses.

Siéyès, Président du Directoire exécutif, y prononça le discours suivant :

Nous célébrons aujourd'hui la fête de la Liberté. — Tout ce qui a été conçu et exécuté pour elle doit en ce moment se retracer à notre souvenir, et les travaux précurseurs de la philosophie, qui lutta avec tant de constance contre une multitude de préjugés, et les travaux plus immédiats de quelques hommes, citoyens avant même qu'ils eussent une patrie, qui, vers l'époque de 1789, réveillèrent dans le cœur des Français le sentiment presque éteint des droits de la nation, et les efforts généreux, les conceptions créatrices de cette première assemblée nationale, dont les erreurs ne peuvent effacer les immenses services, et qui, par là, s'est assurée à jamais les fureurs de tous les ennemis de la révolution ; et l'énergie si ardente, si féconde des assemblées suivantes, qui, profitant à la fois de l'impulsion donnée d'une nouvelle force civique, des fautes, des vertus, des malheurs, des lumières, fondèrent enfin la Constitution républicaine où s'est réfugiée la liberté française ; et le dévoûment d'autant plus méritant qu'il était plus obscur de ce grand nombre de bons citoyens prêts à l'appel de la patrie, qui constamment ont fait pour elle les plus grands sacrifices, sans se croire le droit d'en occuper le public, et surtout de le menacer de leur civisme ; et cette gloire sans nuage des armées françaises qui, toujours grandes, toujours infatigables, ont imposé l'admiration jusque dans leurs revers à toutes les puissances de l'Europe. — Tant de faits, tant de prodiges, tant d'événements inconnus jusqu'à ces derniers temps vivront éternellement dans la mémoire des hommes.

Elle y verra aussi la victoire remportée sur la longue et sanglante tyrannie dont ce jour nous rappelle plus particulièrement la chute. Je ne veux point reproduire ici un affreux tableau tracé si souvent et avec des intentions si diverses ; après six ans encore, il oppresse l'âme et fatigue la pensée. Quelle leçon ! des hommes sans génie, mais non sans audace avaient puisé, dans le seul nom de la liberté qu'ils profanaient, une force incompréhensible, un pouvoir monstrueux qui n'eut jamais de modèle et, je le jure par la République, qui n'aura jamais de retour. Toujours jaloux, toujours cruels, ils ne voyaient dans les talents, dans les vertus généreuses, dans toutes les affections naturelles, que des crimes dignes de mort. Non moins insensés que féroces, ils créaient les obstacles, détruisaient les moyens,

s'irritant ensuite des résistances et punissaient la France de leur incapacité à gouverner. Redoutables surtout aux amis éprouvés de la liberté, ils firent périr sous le fer des bourreaux ou succomber sous leurs propres douleurs tant de républicains si purs, si éclairés, si magnanimes, dont nous pleurons encore la perte irréparable, et dont la patrie doit conserver à jamais le deuil. Ils furent ainsi les fléaux, les dévastateurs impitoyables de la République dont ils osaient se proclamer les sauveurs.

Ces tyrans furent renversés le 9 thermidor : honneur donc à cette journée mémorable ! Nul Français ne pourra l'abjurer sans honte. Honneur à la Convention nationale qui, brisant tout-à-coup ses fers, ressuscita la liberté pour tous. Honneur à l'époque où fut désabusée enfin cette portion nombreuse de nos concitoyens, sur laquelle on était parvenu à étendre les ténèbres de l'erreur et de l'ignorance, et qui, par un effet même de son amour naturel pour la justice et la liberté, n'avait pu se résoudre à croire qu'au nom de ces deux vertus, des Français fussent devenus des assassins et des tyrans !

Mais aussi, opprobre ineffaçable à ces hommes qui, abusant cruellement d'une victoire bientôt dénaturée, se hatèrent de persécuter ceux-là mêmes qui, au péril de leurs jours, leur avaient rendu la liberté et la vie ! Opprobre à ces lâches persécuteurs qui, à l'aide de quelques mots échangés dans le terrible vocabulaire de la calomnie, substituèrent avec une facilité si effrayante une tyrannie nouvelle, à la tyrannie que l'on venait d'abattre !

Il est donc des hommes qu'aucune justice ne touche, qu'aucun bienfait n'attendrit, qu'aucune indulgence ne désarme ; des hommes qui, relevés à peine de l'oppression sous laquelle ils gémissaient, se hâtent d'armer leurs langues d'une calomnie et leurs mains d'un poignard contre ceux qu'ils invoquaient la veille comme des libérateurs ; et puisse cette douloureuse réflexion ne s'appliquer qu'aux temps passés !

Ainsi, nous avons vu ternir l'éclat des plus belles journées de la Révolution et les ennemis de la liberté ont été constamment froissés entre des factions diverses.

Citoyens, ces temps calomnieux ne se reproduiront plus. Vos représentants, vos magistrats doivent vous en garantir ; ils sauront même prévenir jusqu'au besoin de ces crises qui ébranlent toujours ce qu'elles réparent. Notre situation actuelle présente des difficultés, sans doute, mais qu'on se plait, mal à propos à exagérer. A cet égard, les espérances de la haine et les tristes calculs de la peur seraient trompés, car nos forces sont supérieures à nos dangers. Nos revers passagers sont un retard et non une défaite. Nos armées ont su conserver intact le territoire sacré de la République ; elles se renforcent en ce moment de cette jeunesse brillante et valeureuse, nouvel espoir de la patrie.

Allez, jeunes conscrits, rejoindre vos devanciers dans la carrière de la gloire ; ici, nous veillerons sur vos familles ; qu'aucune alarme sur les objets de vos affec-

tions n'arrête l'essor de votre courage. Nous détestons autant que vous tout ce qui est contraire au bon ordre et à la tranquillité du citoyen.

Plus de vengeance illégale, mais l'action calme et ferme de la loi ; plus de réaction quelconque ; le gouvernement existe pour la justice, comme vous pour la victoire. Il connaît son devoir, il veut le remplir. Lorsque triomphants des ennemis de notre patrie, vous rentrerez dans vos foyers, vous y trouverez, avec la reconnaissance nationale, la liberté que vous avez sauvée, le repos, la sécurité, la garantie de votre propriété, tous les biens, en un mot, qui vous ont été promis, et que nous saurons vous assurer.

*Vive la République !*

## 10 Août 1799.

(23 Thermidor an VII).

# FÊTE DU 10 AOUT.

PROGRAMME :

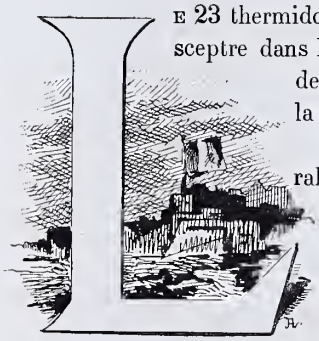

Le 23 thermidor correspond au jour où le peuple français brisa le sceptre dans les mains d'un roi parjure. Salut au 10 Août ! jour de justice et de triomphe, jour où périt pour jamais la royauté en France !

Dès la veille, le bruit du canon annoncera le mémorable anniversaire de la chute du trône. A ce signal, les cœurs républicains tressailleront d'orgueil et de joie.

Le matin du 23 thermidor, les temples décadaires retentiront de chants patriotiques. Les magistrats du peuple rappelleront à leurs concitoyens les causes qui ont préparé cette grande époque de la Révolution. — Hommage à la philosophie ! Honneur aux travaux de l'Assemblée constituante ! Reconnaissance au courage de l'Assemblée législative !

L'après-midi, à 4 heures, toutes les autorités et administrations se réuniront, suivant l'usage, au Champ de Mars, autour de l'autel de la patrie.

Les bustes des deux Brutus y seront placés ; leurs noms abhorrés des tyrans, se liront tracés en lettres d'or au-dessous de leurs images.

Le président du Directoire rendra hommage au 10 août, à ce jour où de nouveaux Brutus fondèrent la République.

Une musique nombreuse exécutera l'hymne consacré à cette fête.

A ces cérémonies succèderont des jeux militaires.

Ils représenteront le principal évènement de la journée du 10 Août.

Près de l'édifice qui termine le Champ de Mars, s'élève une redoute fortifiée, dernier rempart du château où conspire un roi perfide. Les troupes occupent tous les postes.

Tout à coup un drapeau blanc paraîtra au milieu de la redoute.

Des groupes de citoyens indignés s'approchent. On tire sur eux. Ils courent, en désordre, réunir des troupes républicaines.

La générale bat, le tocsin sonne ; les troupes se répandent de tous côtés dans

le cirque du Champ de Mars, s'y forment en bataillons. L'air retentit du chant : *Aux armes, citoyens !* un drapeau tricolore s'élève sur l'autel de la patrie.

On se dispose à l'attaque du fort. On avance.— Malgré l'artillerie qui en défend l'entrée, on force le passage. Une seconde barrière se présente, elle est renversée.

C'est alors que, des portes de l'édifice voisin, des troupes qui y étaient cachées font feu sur les républicains. D'autres troupes exécutent en même temps une sortie.

Les républicains sont un instant repoussés. Mais des renforts arrivent. Les vétérans, les invalides même, viennent se mêler dans leurs rangs et combattre avec eux.

Les ennemis sont obligés de rentrer dans l'édifice. Ils y sont poursuivis par les républicains, qui y pénètrent au pas de charge. Tous les postes sont emportés ; le drapeau blanc est déchiré ; les couleurs nationales le remplacent ; elles paraissent avec éclat jusque sur les dômes de l'édifice.

Un cri de victoire retentit de toutes parts.

Les troupes triomphantes s'avancent vers l'autel de la patrie. Leur retour est célébré par des chants d'allégresse.

Alors les soldats républicains, tendant les bras vers l'autel de la Patrie, jureront de ne jamais laisser relever le trône que le 10 août a vu s'écrouler.

Une salve d'artillerie annoncera ce serment.

Là se terminera cette auguste fête. — Puissent les Français la célébrer encore avec enthousiasme après vingt ans de prospérité et de gloire !

*Le Ministre de l'Intérieur,*
QUINETTE.

CARTE D'INVITATION
A LA FÊTE DU 10 AOUT 1799

Le programme qui précède, nous semble avoir une physionomie caractéristique. Nous avons voulu la lui conserver.

Siéyès prit la parole au nom du Directoire.

Je vous salue, dit-il, au nom de tous les Français, jour de justice et de gloire, que les destinées de la France avaient marqué pour asseoir enfin l'indépendance nationale sur la chute du trône! — *Au dix Août la royauté fut renversée en France; elle ne se relèvera jamais.* Citoyens, tel est le serment que vous gravâtes sur les murs de ce palais, au moment même où vous chassiez le dernier de nos tyrans. Ainsi devait disparaître cette longue succession de despotes dont le joug était devenu insupportable, qui se disaient les délégués du ciel pour opprimer avec plus de sécurité la terre; qui, dans la France, ne voyaient que leur patrimoine, dans les français leurs sujets, dans les lois que l'expression de *leur bon plaisir* et de qui l'influence héréditaire nous avait à tel point familiarisés avec ce ridicule langage que, peut-être encore aujourd'hui, il n'étonne pas assez nos oreilles.

Dans ce dernier combat, il restait à la royauté pour défenseurs l'audace et la lâcheté d'une cour corrompue, la perfidie, l'insolence et les secours trompeurs de la servitude; elle eut pour adversaires le courage, une volonté ferme, l'enthousiasme d'une liberté nouvelle et les vertus généreuses qu'elle inspire. Le combat ne pouvait être long; la victoire ne pouvait être douteuse.

Mais avec la royauté ne purent s'anéantir en un jour tous les intérêts qu'elle s'était associés; toutes les institutions qui s'étaient trop identifiées avec elle. Dans la France républicaine, la royauté conserva donc et des amis et des vengeurs.

Les uns ne déguisèrent même point leurs efforts pour la faire revivre. Fondant leur espoir sur je ne sais quelle fraternité des trônes et sur l'alliance plus réelle entre le trône et l'autel, ils armèrent autour de nous une partie de l'Europe; ils rallumèrent au milieu de nous les torches du fanatisme.

Les autres, plus perfides, déclamateurs bruyants contre la royauté, mais ennemis secrets et non moins implacables de ceux qui l'avaient détruite, se plièrent à tous les langages, s'unirent à toutes les fureurs, enchérirent sur tous les succès, dans le double espoir de venger le trône par ses véritables destructeurs et de le faire regretter par ceux mêmes qui avaient le plus applaudi à sa chute.

Aussi, la République a été constamment en butte à des agressions directes et à d'indirectes attaques également redoutables. Citoyens, ce n'est point s'écarter de l'esprit de cette fête de vous dire les moyens employés par vos représentants et vos magistrats pour triompher de tant d'obstacles, et d'associer par là votre patriotisme à leurs efforts; c'est toujours frapper la royauté, c'est continuer en quelque sorte et compléter la victoire du dix août.

Aux entreprises ouvertes de la royauté, la République oppose sans relâche le déploiement de toutes les forces nationales ; elle oppose des lois sans pitié au déserteur de la Patrie, des mesures terribles à toutes les communes agitées de royalisme ; une surveillance infatigable sur les intrigues, sur les manœuvres de ceux qui osent parler de son retour. Et quiconque, en ce moment, nierait ou ces moyens ou la volonté républicaine de ceux qui les dirigent, ne peut être qu'un insensé ou un homme sans foi.

Aux agressions indirectes on pourrait répondre aussi par des mesures répressives ; la Constitution et les lois en donnent le droit. Mais, parce que vos magistrats sont fortement républicains, parce qu'ils savent que, dans cette classe d'agresseurs il se mêle des Français emportés par l'amour même de la République et que ce serait avec d'inconsolables regrets qu'ils se verraient réduits à se montrer sévères envers ceux qui ont pu servir la cause de la liberté, c'est plutôt par de pressants et fraternels avis qu'ils veulent les atteindre ; car ils ne peuvent renoncer à l'espoir de ramener aux véritables intérêts de la République des hommes dont les actions ont pu paraître douteuses, mais dont les intentions sont restées pures. C'est donc à ceux-ci que nous nous adressons, pour leur signaler ce petit nombre de faux patriotes qui les agitent, les tourmentent, qui jettent dans leur esprit des idées absurdes et dans leur âme, d'extravagantes ou coupables espérances. Les circonstances présentes m'en font un devoir. — Je vais le remplir.

Citoyens, quels que soient ces hommes que je persiste à croire en petit nombre, étrangers ou nationaux, soudoyés par l'ennemi ou n'obéissant qu'à leurs passions, désirant le prompt retour de la royauté, ou préférant le retour de cette terreur si justement abhorrée des Français, je dirai, je m'écrierai :

Gardez-vous de regarder comme des républicains, ceux qui ont vu dans le renversement d'un trône, non pas le moyen d'établir un gouvernement désiré par les nationaux, mais le droit de renverser dans tous les temps tout ce qui embarrasserait leur position individuelle ; ceux qui pensent qu'affirmer est toujours une lâcheté, détruire toujours une gloire, qui, ennemis effrénés de tout ce qui est ordre ou même apparence d'ordre veulent gouverner par des cris et non par des lois ; qui déchireraient de leurs propres mains le gouvernement qu'eux-mêmes auraient formé parce qu'un gouvernement, fût-il leur ouvrage, ne pourrait jamais accomplir à leur gré tous les projets de leur avidité, tous les délires de leurs fureurs !

Non, ce ne sont point des républicains ceux qui n'ont pu encore se résoudre à pardonner aux amis les plus anciens, les plus incorruptibles de la liberté, qui les outragent toujours en raison même de la confiance dont la nation les honore ou de la grandeur des services qu'ils ont rendus. Vainqueurs du 10 Août, vous à qui s'adressent les hommages de cette journée, vous n'avez pu vous-mêmes

échapper à ces calomniateurs qui en veulent à tous les noms, qui flétrissent toutes les gloires !

Ce ne sont point des républicains ceux dont l'âme servile ne saurait concevoir que les fondateurs de la liberté et de la République soient des républicains ; qui, répétant les délirantes injures de cette même cour que le 10 Août a renversée et qu'ils vengent puisqu'ils l'imitent, cherchent encore aujourd'hui à leur imputer, comme l'objet de leurs vœux secrets, je ne sais quel fantôme de roi, tour à tour promené sur tous ceux qu'on a voulu perdre ; détracteurs insensés ou hypocrites qui, fermant les yeux à toute évidence, s'obstinent à ignorer que les hommes, surtout le plus fréquemment attaqués par cette accusation absurde, ont mille fois et dès l'origine de la révolution, manifesté leur ardent désir pour que cet homme, que je ne veux même pas nommer, fût resté à jamais, lui et les siens dans les rangs ennemis, au lieu de porter l'inquiétude, la défiance et le danger dans les nôtres.

Non, ils ne sont point républicains ceux qui, à travers leur démagogique langage, laissent percer la prédilection honteuse qu'ils conservent pour les superstitions royales et semblent, à chaque instant, vous dire que, puisqu'on a attaqué un roi, ils peuvent, à plus forte raison, attaquer des magistrats du peuple.

Non, ce ne sont point des républicains ceux qui ne savent que recueillir, échauffer, soulever les mécontentements contre l'ordre établi, eux qui, dans d'autres temps, crurent que pour gouverner, il fallait punir de mort quiconque osait ne pas être content ; ceux pour qui la paix serait un malheur, qui redoutent la victoire, qui calculent sur nos revers pour l'accroissement de leur influence, ceux qui espèrent dans les dissensions intérieures, ne sont heureux que par les haines, dénoncent avec audace devant la multitude et frémissent lorsqu'il faut signer une dénonciation ; qui, toujours affamés de vengeance, s'irritent des lenteurs salutaires que la loi commande et pour sauver l'innocent et pour atteindre sûrement le coupable ; qui, par le délire de leurs provocations, portent l'épouvante chez le citoyen paisible, tarissent les sources de la richesse publique, frappent de mort le crédit, anéantissent le commerce, paralysent tous les travaux ; qui parlent sans cesse de malheurs et accroissent à plaisir le nombre des malheureux, se disent les amis du peuple et ne savent que l'exaspérer, au lieu de le servir, s'enflamment contre l'ennemi extérieur, mais sont bien décidés à ne pas le combattre.

Serait-ce donc parce qu'ils répètent avec plus de bruit les mouvements réels de notre commune indignation contre les dilapidateurs et les traîtres qu'ils espèrent vous en imposer ? Mais le peuple, dans son expérience journalière, n'a-t-il pas appris que ce ne sont pas toujours les hommes qui parlent plus haut qui sont le plus à l'abri du reproche ? Que beaucoup dénoncent pour ne pas être dénoncés. Et à qui persuaderont-ils que ceux qui gouvernent n'éprouvent pas

une douleur civique bien plus sincère, bien plus profonde qu'eux, au spectacle déchirant des maux faits à la Patrie et au moment surtout où ils sont appelés à chercher le remède? Ont-ils donné plus de garantie de leur moralité et de leur civisme? Jouissent-ils d'une réputation plus pure? Sont-ils plus austères dans leurs mœurs, plus citoyens? Et si leur indignation est véritable, au lieu de ces clameurs qui ne s'adressent qu'aux passions et qui protégeraient plutôt les coupables parce qu'elle les enveloppe avec ceux que ne le sont pas, que ne les voit-on aider utilement l'action de la loi, en multipliant les recherches, en recueillant les preuves, en éclairant enfin les magistrats?...

Mais que tardai-je à le dire! leur but n'est certes point la justice: ce qu'ils veulent, c'est enivrer le public de défiances; c'est porter la confusion et le découragement dans les esprits; c'est pousser les Français au désespoir; c'est maîtriser tout dans le trouble; c'est gouverner, en un mot, à quelque prix que ce soit, — Français, vous savez comme ils gouvernent!

Le Directoire exécutif connait tous les ennemis qui conspirent contre la République. Au milieu de ces excitateurs qu'il vient de signaler, qui, encore une fois, sont en petit nombre, mais semblent se multiplier par le bruit, il ne perd pas de vue ces autres royalistes d'une incurable frénésie qui aspirent tout haut après un maître, qui le rappellent de tous leurs vœux, de toutes leurs actions et qui comptent à si juste titre pour auxiliaires quiconque menace aujourd'hui la Constitution et le gouvernement. — Il vous déclare qu'il sera également inflexible contre tous; que, supérieur au danger, calme au sein de l'orage, il les combattra tous sans faiblesse, comme sans relâche, non pas en balançant les uns par les autres, ce jeu impolitique et cruel est indigne de la République; mais en les comprimant tous également, à l'aide des énergiques moyens que lui assure la Constitution de l'an III et cette immense majorité de citoyens bien résolus à la défendre, à n'obéir qu'à la loi et à se rallier dans tous les moments aux autorités tutélaires.

*Vive la République!*

## 16 Septembre 1799.

(30 Fructidor an VII).

---

# POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DE JOUBERT.

Barthélemy-Catherine Joubert est l'un des généraux les plus braves, l'une des illustrations les plus hautes de la première République. Il est né à Pont-de-Vaux (Ain) le 14 avril 1769. Engagé volontaire à 22 ans, il passa rapidement par les grades inférieurs de l'armée. Colonel au début de la campagne d'Italie, il fut admirable à Loano et y conquit le grade de général de brigade.

Bonaparte faisait de ce soldat, tout le cas qu'il en fallait faire. Après Millesimo, il écrivait au Directoire : « L'intrépide Joubert « est tout à la fois un grenadier par son courage et un général « par ses talents et ses connaissances militaires ».

Joubert se distingua partout où il passa ; ses succès lui valurent bientôt le grade de général de division, puis un peu plus tard, celui de général en chef en Hollande. Envoyé en Italie, pour y remplacer Brune, alors que Bonaparte était en Egypte, Joubert y réorganisa l'armée.

A Livourne, le Directoire ayant résolu de modifier ses plans, le général donna fièrement sa démission.

Il rentra dans l'armée au commencement de 1799 et combattait

à Novi comme général en chef, lorsque la mort vint le surprendre le 15 août de la même année.

« L'affaire s'engageait à peine, dit le général Suchet dans une lettre adressée au Directoire, lorsque le général Joubert s'est précipité pour animer de sa présence une charge à la baïonnette. Il guidait nos soldats, à cheval au milieu des officiers de son état-major, en criant : *En avant, en avant!* lorsqu'une balle l'a frappé au flanc droit et a pénétré jusqu'au cœur. Il est tombé en faisant signe de la main, et criant encore : *Marchez toujours!* Il a survécu à peine un instant. On a continué à se battre jusqu'au soir. A six heures du matin, il avait cessé de vivre ».

POMPE FUNÈBRE
en mémoire du Général JOUBERT.

Autorités
et Administrations.

Carte d'invitation
à la Pompe funèbre du 16 septembre 1799.

Quand cette mort fut connue, le Directoire décida, d'accord avec le corps législatif, qu'une fête funèbre aurait lieu, en l'honneur de ce guerrier sur lequel la République fondait de si justes espérances.

Le 30 fructidor an VII, (16 septembre 1799), Paris célébrait cette solennité.

Dès le matin, de quart d'heure en quart d'heure, le canon tonnait. Au Champ de Mars, l'autel de la Patrie était entouré de trophées et au milieu du cirque, on avait élevé un sarcophage enveloppé de cyprès, surmonté d'une urne funéraire et couvert d'inscriptions rappelant les vertus guerrières et civiques du glorieux mort. A la base de ce sarcophage, avaient été placés des groupes de guerriers autour desquels, sur des trépieds antiques, brûlaient des parfums.

A trois heures, le Directoire, accompagné des autorités constituées, quitta l'Ecole militaire dans l'ordre accoutumé; sur le parcours, le Conservatoire de musique exécuta une marche funèbre de Gossec.

Devant le Directoire, des soldats de diverses armes portaient un brancard recouvert de draperies de deuil, sur lequel reposaient le buste de Joubert, son épée et les marques distinctives de son grade. La garde de ce buste avait été confiée à des généraux armés; les parents et les amis suivaient, portant le crêpe au bras et à la main une branche de chêne ou de laurier.

Les troupes, crèpes aux drapeaux et tambours voilés, marchaient les armes basses.

Quand les députations se furent placées, le buste de Joubert fut déposé, en présence de sa famille et de ses amis, sur un cippe, au milieu d'une enceinte réservée aux autorités.

Le Conservatoire de musique chanta alors une symphonie funèbre qui fut suivie d'un hymne à la Patrie, et le Ministre de la guerre, accompagné des officiers de son Etat-major descendant au milieu du cirque, prit l'urne déposée sur le sarcophage et la transporta sur l'autel de la Patrie.

Alors, Garat s'avança près du buste du vaillant soldat et prononça son éloge funèbre.

Des jeunes filles, vêtues de blanc, vinrent ensuite se ranger près de l'urne et la couvrirent de fleurs; puis elles chantèrent un hymne auquel succéda un chœur de guerriers.

Après ce chœur, Siéyès, président du Directoire, se leva et prononça le discours suivant:

Citoyens, ce recueillement universel, ce monument, ces emblèmes, ces trophées couverts de voiles lugubres, ces larmes civiques, ce désespoir de l'amitié, ces chants funèbres qui portent jusqu'au fond des cœurs l'accent de la mort, tout nous répète : Il n'est plus ce guerrier si jeune et déjà modèle de tant de vertus, qui, inaccessible à toutes les fausses ambitions, ne reçut l'impulsion de la gloire que sous la direction de son devoir ; républicain austère, étranger à tout esprit de faction, et qui hors des camps comme dans les camps, n'eut jamais qu'un but, celui de servir et d'honorer sa Patrie. Que de triomphes ravis à la France dans un seul jour ! Que de pertes dans une seule perte !

Joubert, tu seras désormais le sujet de nos entretiens et de nos inconsolables regrets ; mais tu es mort au milieu de tes frères d'armes, ne respirant avec toi que la gloire de leur pays ; mais tes derniers regards n'ont point été affligés par ces cruelles dissensions si fatales à la liberté ; mais les ennemis étaient tous en présence, et aucun ne s'était caché dans les nombreux bataillons avec qui tu combattais ; enfin tu es mort avec toute ta renommée, et la calomnie avait à peine aiguisé ses traits contre toi. Que tu es heureux ! Combien de républicains envient ton sort !

Citoyens, je ne prolongerai pas une si triste cérémonie. Qu'ajouterais-je aux émotions qu'a fait passer dans vos âmes l'orateur éloquent que vous avez entendu ? Puisse cette fête de la douleur y avoir gravé d'éternels souvenirs, y entretenir à jamais les flammes généreuses de l'honneur et nous inspirer à tous, le serment irrévocable d'être les imitateurs de sa vie et les vengeurs de sa mort.

Ombre magnanime et chérie, qui viens de recueillir des témoignages si purs, si sincères, je te décerne ici, au nom de la Patrie, en déposant sur ton urne cet emblème de douleur et de gloire, l'hommage de l'estime publique et de la reconnaissance nationale.

En prononçant ces dernières paroles, Sieyès s'était approché de l'urne funéraire et y avait religieusement déposé au milieu de l'émotion la plus vive, une guirlande de cyprès et de laurier.

La cérémonie était terminée. Les troupes défilèrent alors entre le sarcophage et l'autel de la Patrie, inclinant leurs drapeaux et rendant les honneurs militaires à l'image du général.

Dans la foule on distribuait au peuple de petits carrés de

papier sur lesquels se trouvaient imprimées des inscriptions en l'honneur de Joubert.

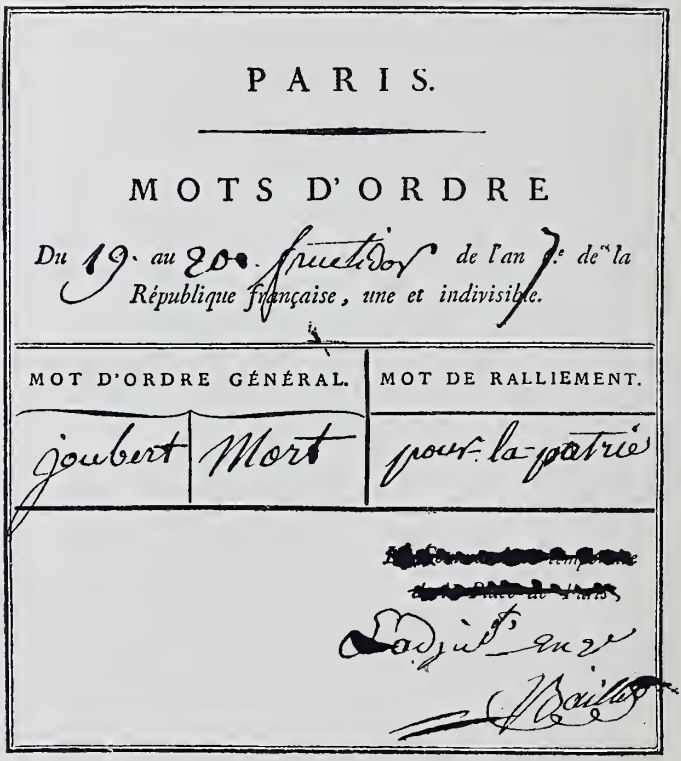

PARIS.

MOTS D'ORDRE

Du 19 au 20 fructidor de l'an 7e de la République française, une et indivisible.

| MOT D'ORDRE GÉNÉRAL. | | MOT DE RALLIEMENT. |
|---|---|---|
| joubert | Mort | pour la patrie |

[redacted]

Mots d'ordre des 19-20 Fructidor an VII.

Pour rendre hommage au regretté général, la Place de Paris, avait donné le 19 fructidor, comme mots d'ordre et de ralliement, les mots :

*Joubert mort pour la Patrie.*

# QUATRAIN.

L'intrépide JOUBERT, ferme Républicain,
Soldat et Général, aimé de la Victoire,
Aux plaines de Novi, terminant son destin,
Vécut trop peu pour nous, mais assez pour la Gloire.

# JOUBERT.

Soldat et Général, enfant de la Victoire,
Pour nous il vécut peu, mais assez pour la Gloire.

*F. Nogaret.*

Imprimés distribués au Champ de Mars pendant la cérémonie.

## 23 Septembre 1799.

(1er Vendémiaire an VIII).

---

# FÊTE DE LA RÉPUBLIQUE.

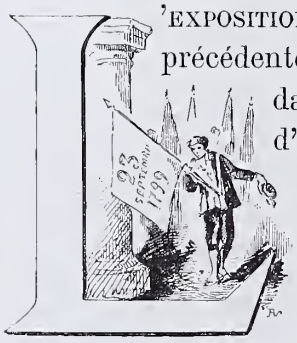

L'exposition des produits de l'industrie de l'année précédente avait laissé au sein du gouvernement et dans la population parisienne, l'impression d'un succès national. Il semblait nécessaire de revenir à court délai sur une manifestation de même nature; mais, dans les conseils de l'Etat où la question fut agitée, on résolut d'attendre quelque temps encore afin que le plan d'une exposition plus générale et plus complète pût être étudié avec maturité.

La fête du 1er vendémiaire an VIII fut cependant digne de ses aînées. Pendant les six jours complémentaires de l'an VII, du 19 au 22 septembre 1799, la cour du Palais national des sciences et des arts resta tendue de tapisseries des Gobelins, parmi lesquelles se trouvait la reproduction des fresques du Vatican. Au milieu de la cour, s'élevait une statue de l'Industrie, tenant un caducée et appuyée sur un cabestan.

C'était, comme on le voit, un pieux hommage rendu à l'Industrie française, mais on ne se borna pas à celui-là. On exposa également dans la même cour les produits récompensés lors de l'exposition de l'an VII; chacun fut admis à les visiter, en même

temps que le Muséum des arts et les Manufactures nationales qui avaient été exceptionnellement ouverts au public.

Le 6e jour complémentaire (22 septembre), des décharges d'artillerie annonçaient la fête qui devait avoir lieu le lendemain. Des feux ayant été allumés sur les monuments les plus élevés de la capitale, le Conservatoire de musique donna, au milieu de la cour du Louvre, un concert qui fut écouté dans le plus profond silence.

Le lendemain, 1er vendémiaire, des salves d'artillerie annonçaient « à la naissance du jour » l'ouverture de la fête qui fut célébrée, dès le matin, par les administrations municipales. L'après-midi, les cérémonies publiques eurent lieu au Champ de Mars.

Un autel « à la Concorde » avait été élevé près de l'autel de la Patrie ; à sa base, on lisait cette courte inscription :

*Paix à l'homme juste,*
*A l'observateur fidèle*
*des Lois.*

Près de là, s'élevait une colonne consacrée à la gloire des héros morts au champ d'honneur en défendant la Patrie.

Le Conservatoire de musique, dès que les autorités constituées eurent pris les places qui leur étaient affectées, exécuta plusieurs chants patriotiques, puis le Ministre de l'Intérieur s'avança près des degrès de l'autel de la Patrie et proclama les belles actions accomplies pendant l'année ; le Président de l'Institut national des sciences et des arts lui succéda et proclama à son tour les titres des meilleurs ouvrages publiés, ainsi que les noms de leurs auteurs.

Après ces proclamations vivement applaudies, le Conservatoire de musique chanta un *Hymne sur la fondation de la République* et le Président du Directoire, Gohier, prit la parole :

Citoyens, dit-il, nous célébrons l'inauguration du premier, du plus grand jour de la France républicaine. Les bastilles, en s'écroulant devant la nation levée tout entière pour briser ses fers, ont manifesté son courage. Les canons du 10 Août

ont fait éclater sa puissance ; mais c'est le 22 septembre que la majesté du peuple a été reconnue, que sa souveraineté a été proclamée.

Ce jour est votre fête, hommes énergiques qui, les premiers, avez levé l'étendard national, et marché aux cris répétés de *vivre libre ou mourir !*

Ce jour est votre fête, patriotes de la première assemblée du peuple, qui, en anéantissant les distinctions insolentes du régime féodal, avez réveillé la fierté de l'homme libre, et publié la sainte égalité des droits.

Ce jour est votre fête, législateurs courageux, qui avez reconquis la puissance nationale abandonnée à un roi parjure, sans consulter le vœu des Français ; qui, fidèles à votre mandat, en avez prévenu l'expiration, l'avez généreusement abdiqué, pour ressaisir la nation entière de tous ses droits.

Ce jour est votre fête, membres de cette convention célèbre, dont la calomnie veut buriner les erreurs, et dont le génie de la France réclame l'histoire.

Ce jour est votre fête, amis constants de la liberté, intrépides défenseurs du pacte social qui nous la garantit ; en un mot, ce jour est la fête de tous les bons Français.

Cette commémoration de la fête de la République, si souvent célébrée au milieu des chants de la victoire et de l'allégresse, reçoit un caractère plus sévère, mais non moins touchant, des circonstances qui l'environnent. Quels peuples sur la terre ont pu se flatter de fixer la fortune ? L'adversité leur est peut-être nécessaire pour leur rendre cette énergie créatrice de tout ce qui est grand et sublime ; cette sagesse conservatrice de tout ce qui est utile et bon. Les républiques s'usent et s'éteignent quelquefois dans la mollesse et les prospérités ; c'est dans la mauvaise fortune qu'elles se retrempent et se fortifient.

Que des esclaves prennent quelques triomphes éphémères achetés par les trahisons, pour le gage de destinées constamment prospères, une glorieuse expérience vous a appris que c'est dans les revers, au sein même des orages d'une nation libre, que se prépare la foudre qui doit écraser ses ennemis.

Français ! rappelez-vous comment, il y a sept années, une cour perfide appelait les hordes étrangères au sein de la France ; comment toutes vos places étaient livrées, et une portion considérable de votre territoire envahie. Le canon du 10 Août gronde ; la République est proclamée, pour ainsi dire, en présence du roi qu'elle précipite de son trône, et sous les yeux des puissances accourues pour s'en partager les débris ; au même moment, deux cent mille braves se lèvent. Nouveaux dans l'art des combats, ils vont se mesurer avec de vieilles armées accoutumées à vaincre, et ces bandes aguerries tombent ou s'enfuient devant des mains novices, que dirigent des cœurs enflammés de l'amour de la patrie.

De quelles victoires ont été suivies ces premiers succès !..... Quels jours de gloire ont succédé à ces premiers jours de triomphe !

Peuple, non moins admirable au champ d'honneur, lorsque tu domptes des

puissances ennemies, que par ta patience à supporter tous les besoins, à lutter contre les fléaux, à te défendre contre toutes les factions, à quelque profondeur des siècles que parvienne ton histoire, elle sera lue avec attendrissement par tout ce qui porte une âme élevée, un cœur sensible; et la postérité reconnaissante te conservera le titre que t'ont décerné les nations dont tu avais brisé les fers.

Ta grandeur, tes vertus, ton dévouement, tes sacrifices, sont à toi; tes erreurs ne t'appartiennent pas, elles sont l'ouvrage, elles sont le crime de l'étranger.

Qu'il est beau d'être Français, de faire partie d'un peuple souverain qui a si solennellement proclamé les droits de l'homme; qui ne connaît d'autre noblesse que la vertu, d'autres privilèges que la gloire; d'autre politique que la loyauté et son courage; d'autres législateurs, d'autres magistrats que ceux qu'il tire de son propre sein, et qui sait s'honorer lui-même en respectant son propre ouvrage!

Ce grand peuple ne cherche point à bouleverser le monde. Fidèle à la paix envers les puissances neutres, à l'amitié envers les puissances alliées, quelle que soit la forme de leur gouvernement, il ne sera terrible qu'envers ses ennemis.

Une constitution, fondée sur la raison, sur la justice, est indestructible comme elles. Semblable à un fer ardent, qui se consolide sous les coups qu'on lui porte, et qui couvre d'étincelles brûlantes ceux qui le frappent, la République se fortifiera par les attaques même de ses ennemis, et elle les dévorera des feux qu'ils feront jaillir de son sein.

Les forces de la République sont dans la réunion des républicains. S'il y a du péril, il n'est pas dans le nombre de ses ennemis, mais dans les passions qui divisent ses amis; il n'est pas à nos frontières, mais au milieu de nous.

Averti de son impuissance par toutes ses tentatives infructueuses, c'est sur de nouveaux éléments que le royalisme établit aujourd'hui ses affreux calculs. Il invente des fables absurdes, fait circuler des suppositions criminelles, imaginées pour exaspérer les esprits, constituer des partis, relever des factions, et écarter tous les cœurs du gouvernement constitutionnel. Il sème les défiances, broie des poisons, prépare des divisions pour nous frapper plus sûrement de ses poignards. Il se propose d'armer les uns contre les autres, tous les républicains qu'il veut perdre; et, lorsqu'il croit avoir mis les armes à la main de ceux qu'il égare, il vient dénoncer son propre ouvrage aux magistrats qu'il calomnie. Citoyens reconnaissez dans ces horribles machinations l'ouvrage de l'Anglais; l'esprit infernal de l'odieux gouvernement qui veut toujours nous agiter de ses fureurs, nous déchirer de nos propres mains.

Repoussons les torches incendiaires dont on voudrait embrâser la République; mais conservons le feu sacré dont nos cœurs doivent brûler pour elle. Dans tous les combats contre le royalisme, vous avez vu, vous verrez vos magistrats sur la brèche avec vous. Rejetez avec un mépris égal, la calomnie qui veut nous désunir et la séduction qui veut nous captiver.

Vous envisagez, sans doute, avec le dédain d'une fierté républicaine, ce fantôme de roi, qui, du fond des cours, où il cache sa rage impuissante, prétend vous flétrir de ses pardons. Le pardon de vouloir être libre ! Mais voyez à Naples comment les rois pardonnent, voyez dans l'histoire anglaise, le cours sanglant de trente années de supplices, suffire à peine à l'expiation de la punition d'un roi.

Qu'avons-nous besoin de chercher dans les temps éloignés et sur des terres étrangères, des exemples qui sont dans nos histoires et sous nos propres yeux ! Plus de quarante mille républicains ont été lâchement égorgés dans l'intérieur par les satellites des rois. Que les crimes des valets vous apprennent ce que feraient les maîtres !

O vous, qui calomniez la République, qui feignez de douter encore de la solidité des bases sur lesquelles elle repose, jugez de sa grandeur et de sa puissance par tous les moyens, par toutes les forces qu'emploient ses ennemis coalisés contre elle ! Depuis huit ans, une moitié de l'Europe est en mouvement pour la détruire ; et ce n'est point sur les brutales fureurs des hordes septentrionales que la coalition compte aujourd'hui ; elle sent que le sol français, qui n'est pas souillé de leur présence, s'ouvrirait sous leurs pas, s'ils osaient y entrer. Barbares, que les forêts de la Moscovie vomissent auprès de nos frontières, vous ne retournerez pas aux lieux qui vous virent naître. Ce n'est pas dans la Batavie seulement que les soldats de la liberté vous feront mordre la poussière. La destinée qui plaça votre berceau dans les antres du Nord, a marqué votre tombe sur le sol des Républiques que vous avez profanées.

Jeunes conscrits ! la Patrie, en proclamant avec orgueil vos noms, proclame ses plus chères espérances. C'est à vos jeunes courages que la nature a confié la défense des objets de votre tendresse, et la loi vous appelle aux frontières pour les protéger contre leurs ennemis. Tel d'entre vous est inconnu dans les rangs, qui, destiné à remplacer les héros que nous avons perdus, doit remplir le monde de sa gloire. Oh ! songez que ce sont les derniers efforts de la coalition que vous avez à combattre, et que si vos frères d'armes ont eu l'honneur de voler les premiers à la défense de la Patrie, l'honneur non moins insigne de terminer cette guerre impie vous est réservé.

Oui, c'est vous qui donnerez la paix à l'Europe, le repos et le bonheur à votre pays. Vos phalanges réunies pour combattre l'ennemi extérieur, sont le gage de la réunion qui va s'opérer entre tous les républicains. La loi n'aura pas voulu en vain que la fête de la fondation de la République soit aussi celle de la Concorde. Quand nous allons nous serrer pour combattre l'ennemi commun, quel est celui qui voudrait sortir des rangs, se séparer du faisceau républicain ? Marchons vers l'autel de la Concorde ; c'est là que nous devons porter le dernier coup à tous les ennemis de la République.

A ce moment, au milieu des acclamations, Gohier, suivi du Directoire et des autorités constituées, quitta l'autel de la Patrie et se porta vers celui de la Concorde, où il prit de nouveau la parole, en ces termes :

Concorde ! Divinité tutélaire des peuples libres, c'est en s'armant de toute ta force que les Français ont brisé leurs fers ; c'est devant toi, et par toi, qu'aujourd'hui le peuple debout est armé contre les ennemis extérieurs et intérieurs, pour l'intégrité de son territoire et le maintien de sa constitution. Dans tes bras s'est formé le faisceau républicain, que le royalisme s'efforce de diviser parce qu'il ne peut le rompre. Ah ! préserve-le des atteintes que les ennemis de la République voudraient lui porter ! Sauve la République elle-même en réunissant tous ses amis ! Ton autel, que jamais le sang n'a rougi, ne reçoit, n'exige que des sacrifices dignes des attributs de ton culte. Tu veux qu'on s'en approche, non pour le couvrir des richesses de la terre, des chefs-d'œuvre des arts, mais pour y déposer le fardeau de tous les douloureux souvenirs ; pour y sacrifier les ressentiments, les haines, toutes les passions capables d'énerver la force du gouvernement républicain, de troubler la tranquillité, de compromettre la sûreté, le bonheur du peuple. Eh ! quel est l'ami de la liberté qui, au moment où elle est attaquée par tous les efforts réunis de ses ennemis coalisés, refuserait de se lier à ceux qui sont chargés de la défendre et qui jurent de la maintenir ? Quel est le citoyen français qui voudrait s'éloigner de ton enceinte sacrée, lorsqu'il ne lui reste que le choix, ou d'embrasser ton autel, ou de servir de marchepied à un trône teint du sang des républicains ?

Dis à ceux qui ont souffert dans le cours sanglant des réactions, pour la cause sacrée de la liberté, de bannir entièrement de leur cœur les défiances nourries par de lâches trahisons, par d'injustes persécutions qui ne renaîtront jamais. Dis-leur, dis à tous les Français que les membres du Directoire exécutif mourront mille fois plutôt que de transiger avec leurs devoirs et leurs serments ; que, forts de leur inaltérable union avec le Corps Législatif, pleins du même courage, animés d'un égal dévouement, il n'est point d'obstacles qui puissent les arrêter, point de dangers qu'ils ne bravent, point d'ennemis qu'ils ne combattent pour le triomphe de la République.

Rassure aussi ceux qu'on effraie du retour d'un régime que tous les Français ont également en horreur, et qui les a également tous frappés. Calme leurs imaginations inquiétées ; fais briller à leurs yeux ces paroles consolantes sorties de ton sanctuaire :

*Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois.*

O ! Divinité si chère aux grandes âmes, auguste sœur de la liberté, veille sur

ses autels ; régularise son culte, ne donne à tous ses amis, à tous ses enfants qu'une même volonté.

S'il était possible que les Français fussent sourds à ta voix ; s'il arrivait que tes temples fussent désertés par eux, et que des passions particulières pussent jamais prévaloir sur l'intérêt commun, ne nous rends pas témoins de ce douloureux spectacle ; ne nous laisse pas survivre à ce comble des maux de la Patrie ; accorde-nous la mort plutôt que des jours empoisonnés par les divisions de ce peuple généreux. Mais non ! l'enthousiasme de la vertu va remplir les cœurs, l'amour de la Patrie va réchauffer toutes les âmes, et les Français réunis, seront encore l'effroi de leurs ennemis, feront encore l'étonnement et l'admiration de l'Europe.

*Vive la République !*

Ce discours terminé, Gohier revint à l'autel de la Patrie où devait être prononcé, au bruit d'une salve d'artillerie, le serment civique.

« Je jure fidélité, dit Gohier, à la République et à la Consti-
« tution de l'an III ; je jure de m'opposer de tout mon pouvoir
« au rétablissement de la royauté en France et à celui de toute
« espèce de tyrannie ».

Et la foule électrisée répéta : « Je le jure ».

Quand cette puissante voix fut éteinte, le Ministre des finances vint rendre hommage aux départements où l'emprunt forcé se percevait avec le plus de régularité ; il fit connaître les noms de ces départements et loua en termes émus, leur dévoûment au pays et leur zèle patriotique. Puis le Ministre de la guerre s'avança à son tour et, par suite des décrets rendus par le Corps législatif, proclama, comme ayant bien mérité de la Patrie :

L'administration centrale de la Haute-Garonne, l'administration municipale de la commune de Toulouse, les administrations centrales de l'Aude, de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Lot-et-Garonne et du Tarn ; les chefs militaires, les colonnes mobiles, les gardes nationales qui avaient contribué à la défaite des « brigands royaux » ou qui s'étaient « généreurement dévoués à la défense de la République et de la constitution de l'an III, en combattant les hordes royales qui avaient arboré le drapeau blanc et proclamé Louis XVIII ».

Le Ministre ajouta les noms des départements où la loi sur les conscrits avait été exécutée avec le plus d'enthousiasme.

A ce moment, s'avança vers l'autel de la Patrie, un bataillon de jeunes conscrits; le Président du Directoire se leva, leur remit un étendard, et prononça les paroles suivantes:

Brave jeunesse, recevez l'étendard dont la Patrie honore votre courage. Porté par vous, il se trouvera toujours au chemin de la gloire. Un don semblable électrisa les braves que vous allez rejoindre; ils sont Français et vous êtes leurs frères; la palme de l'honneur est inséparable de leur exemple. Allez imiter l'un et partager l'autre. Le nom des conscrits a plus d'une fois déjà semé la terreur parmi les rangs ennemis; achevez l'ouvrage de vos compagnons d'armes; remplissez vos glorieuses destinées. Partez, volez à la victoire; la discipline la prépare, la valeur la donne; l'une enchaîne la gloire, l'autre commande l'estime: un soldat français ne les sépare point; suivez ce drapeau que je vous remets au nom de la République; entourez-le dans les batailles: dites alors, en le voyant: La Patrie compte sur nous; et vous vaincrez.

*Vive la République.*

La fête prenait fin. Des évolutions militaires eurent lieu ensuite et les troupes défilèrent devant la colonne élevée aux soldats morts en défendant la République; les drapeaux et les étendards saluèrent cette colonne, au bruit de chants patriotiques et de salves d'artillerie.

Le soir, Paris tout entier était en joie; un feu d'artifice fut tiré sur la terrasse du Palais du Conseil des Cinq Cents, en présence d'une foule immense.

## 5 Décembre 1804.

(14 Frimaire an XIII).

---

# FÊTES DU COURONNEMENT DE L'EMPEREUR, DISTRIBUTION DES AIGLES A L'ARMÉE.

Le couronnement de l'Empereur avait eu lieu à Notre-Dame, le 3 décembre 1804; la distribution des aigles se fit au Champ de Mars deux jours plus tard. Cette solennité marque le point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire du pays. Elle s'éloigne sensiblement des fêtes révolutionnaires.

On prétend maintenant reprendre, dans le cérémonial adopté, les traditions de l'ancienne monarchie et faire du soldat couronné, du brillant général de la Révolution, le continuateur ou plutôt le restaurateur des coutumes et de l'étiquette de l'ancienne cour.

Le 12 frimaire an XIII (3 décembre 1804), le grand maître des cérémonies L.-P. de Ségur, faisait publier le programme de la troisième journée des fêtes du couronnement, réservée spécialement à la distribution des aigles. Le voici :

Art. I. Mercredi 14 frimaire (5 décembre 1804), S. M. l'Empereur fera la distribution des drapeaux aux corps de toutes les armes de l'armée et aux gardes nationales des 108 départements de la République, et recevra leurs serments.

II. L'Empereur partira à dix heures des Tuileries dans l'ordre qui a été

observé, et avec le cortège qui l'a accompagné le jour du couronnement. Les chasseurs à cheval de la garde et les mamelouks ouvriront la marche; les grenadiers à cheval et la gendarmerie d'élite la fermeront.

III. Le cortège traversera le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, suivra le pont de la Concorde, la place du Corps législatif, la rue de Bourgogne, celle de Grenelle, les boulevards neufs, et entrera à l'Ecole militaire par la grille méridionale.

IV. Le départ de leurs Majestés sera annoncé par une salve d'artillerie; elles seront saluées de même à leur passage devant les Invalides par l'artillerie des Invalides. Elles le seront encore à leur arrivée par la batterie du Champ de Mars.

V. Les membres du Corps diplomatique seront admis à faire leur cour à leurs Majestés dans les grands appartements de l'Ecole militaire; en conséquence, ils seront invités à se réunir dans le salon des Ambassadeurs, qui sera au rez-de-chaussée.

VI. Immédiatement après cette audience, leurs Majestés prendront les ornements impériaux, et paraîtront sur leur trône.

VII. Au moment où elles monteront sur le trône, elles seront de nouveau saluées par les batteries des Tuileries, des Invalides et du Champ de Mars.

VIII. Les princes et dignitaires, les princesses, les ministres, les maréchaux et les grands officiers civils et militaires de la maison de l'Empereur, auront leur place à la droite, à la gauche du trône, et derrière le trône, suivant l'usage.

Les dames et officiers de l'Empereur, de l'Impératrice, des princes et des princesses, seront placés derrière L.L. M.M.

IX. Des places seront destinées à droite et à gauche du trône, sur la façade de l'Ecole militaire, aux Princes étrangers, au Corps diplomatique, au Sénat, au Conseil d'État, au Corps législatif, au Tribunat, à la Cour de Cassation et aux membres de la Comptabilité nationale. Les présidents des collèges électoraux et des assemblées de canton seront placés sur les gradins qui se trouvent au-dessous de la galerie.

X. Ils partiront tous à 9 heures pour se rendre à l'Ecole militaire, dans le même ordre et avec la même escorte que le jour du sacre.

XI. M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, et M. le général Duroc, grand maréchal du Palais, se concerteront pour diriger leur marche et pour les faire conduire aux places qui leur sont destinées.

XII. Les escortes de tous ces cortèges iront ensuite prendre leur ordre de bataille, où toutes les troupes seront rangées en ligne, faisant face au trône.

XIII. Les députations de toutes les armes de l'armée seront placées sur la droite et sur la gauche, en colonnes serrées par pelotons.

XIV. Les députations de la garde nationale seront placées en colonnes serrées dans l'intervalle du centre de la ligne.

XV. Les Aigles seront tous rangés sur les degrés du trône.

XVI. Chaque Aigle sera porté par un colonel, ou, en son absence, par celui qui commandera la députation.

XVII. Les 108 drapeaux de département seront portés par les présidents des collèges électoraux de département ; à leur défaut, par un préfet.

XVIII. Tous les tambours et la musique des corps seront placés à la tête de la première ligne.

XIX. Le grand maître des cérémonies, placé sur la première marche en bas et près du trône, prendra les ordres de S. M., et les fera transmettre à M. le maréchal, gouverneur de Paris, qui fera sur le champ, avancer au son de la musique, les trois colonnes des députations militaires. Ces colonnes s'approcheront le plus possible du trône ; alors l'Empereur, adressant la parole à l'armée, dira :

*Soldats, voilà vos drapeaux ; ces Aigles vous serviront toujours de point de ralliement ; ils seront partout où votre Empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple.*

*Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment par votre courage sur le chemin de la victoire.*

XX. Dans ce moment, les colonels qui tiennent les Aigles, les élèveront en l'air et diront : *Nous le jurons.* Ce serment sera répété par toutes les députations militaires et départementales, au bruit des salves d'artillerie.

XXI. Les soldats présenteront les armes et mettront leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes ; ils resteront dans cette situation jusqu'à ce que les drapeaux aient rejoint leurs armes. La musique exécutera, et les tambours battront la marche des drapeaux.

XXII. Les drapeaux arrivés à leurs corps, on fera faire demi-tour à droite aux colonnes, les députations défileront par pelotons, et toute l'armée par divisions.

La musique des corps restera constamment à la même place pendant tout le temps qu'on défilera.

XXIII. Leurs Majestés retourneront dans leurs appartements et remonteront en voitures.

XXIV. Le cortège impérial, à son retour, prendra le même chemin qu'il aura suivi pour venir à l'Ecole militaire.

Aucune voiture ne pourra passer par ce chemin qu'après le départ de leurs Majestés.

Tous les autres chemins seront libres.

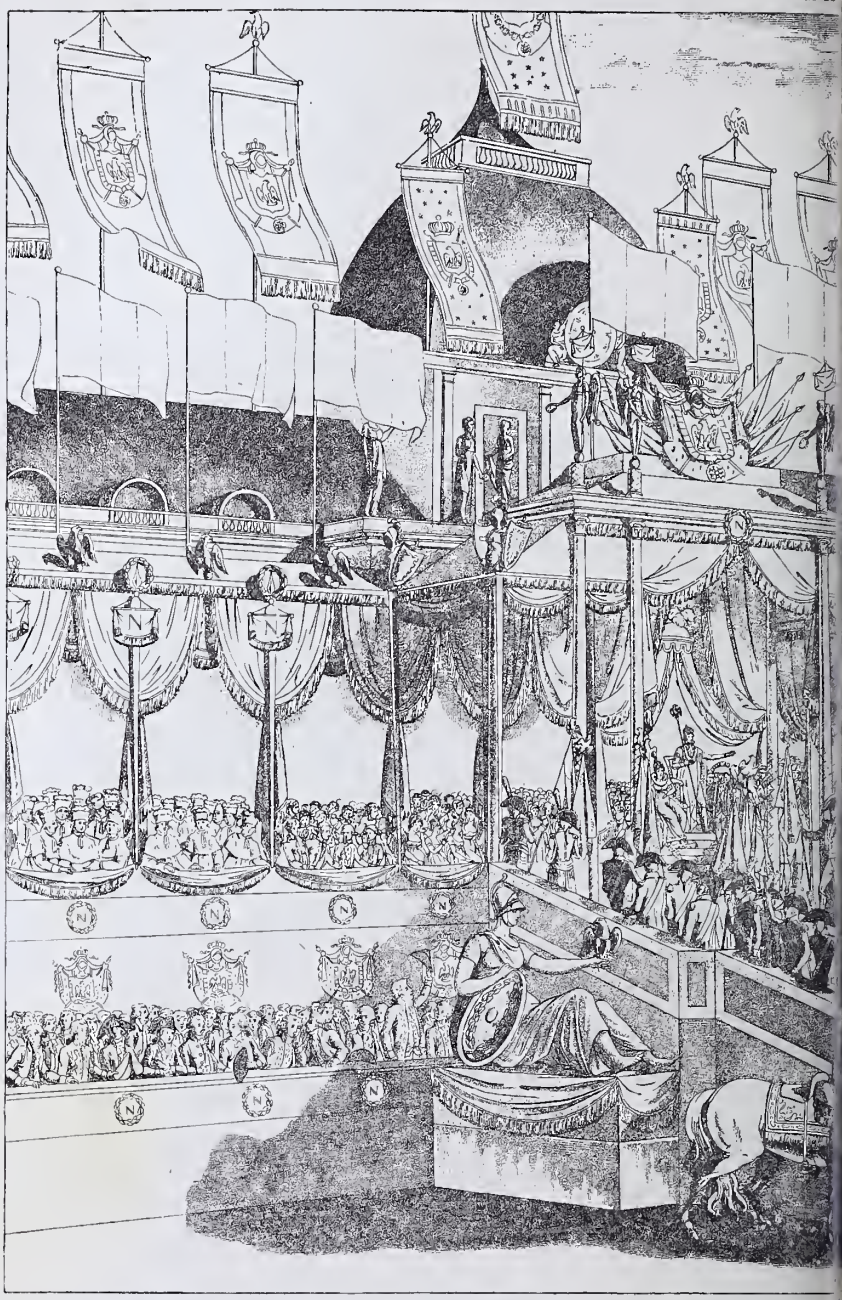

Le Cerf del

# FÊTE DU SACRE ET COURONNEM

*Vue de la Décoration élevée devant la Façade de l'Ecole militai de toutes les Armes de l'armée, à l'instant ou Sa Majesté l'Empereur*

A Paris chez Bance, Md d'Estampes, rue St Denis.

embre 1804)

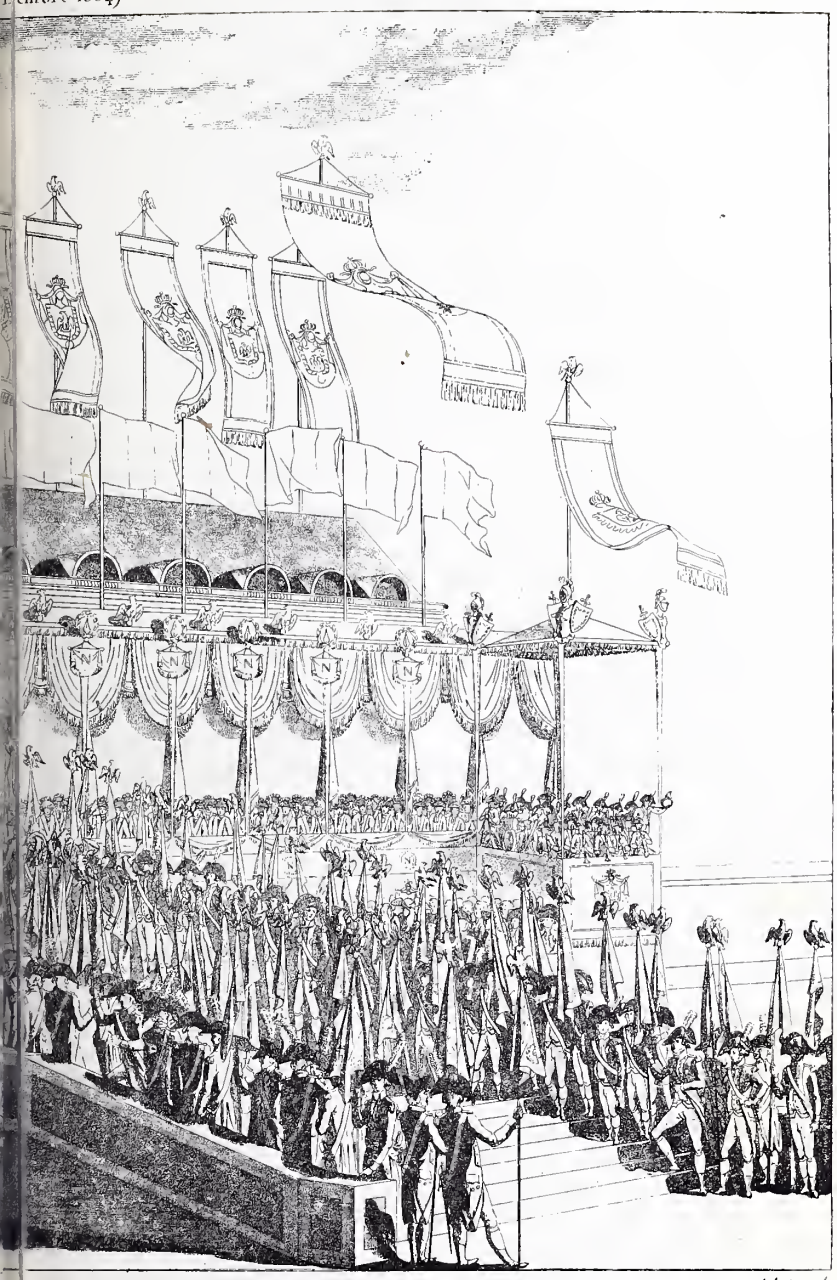

Aubertin sculp.

# LEURS MAJESTÉS IMPÉRIALES.

*ch'mp de Mars, à l'occasion de la distribution des Aigles aux députations*

*ci mots* : Soldats voila vos Drapeaux, ces Aigles vous servirront toujours de point de ralliement, &c. &c. :.

*Et chez l'Auteur, rue des Lavandieres, N° 1, Place Maubert.*

XXV. Leurs Majestés, à leur retour, seront saluées par les différentes batteries, comme elles l'avaient été à leur départ et à leur arrivée.

XXVI. Sa Majesté charge M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, de toutes les dispositions extérieures de cette fête, et M. le général Duroc, grand maréchal du palais, de tout ce qui concerne l'intérieur des bâtiments de l'Ecole militaire.

Des places étaient réservées aux gradins inférieurs, à tous les autres fonctionnaires publics non désignés dans le programme.

Le préfet de police, Dubois, rendait le même jour, 13 frimaire une ordonnance ainsi conçue :

Art. 1er. Le mercredi 14 frimaire, les rues, quais et places par où passeront les cortèges, seront débarrassés et balayés avant huit heures du matin.

II. A compter de neuf heures du matin, aucunes voitures ne pourront circuler, ni stationner dans les rues, sur les quais, places et ponts où passeront les cortèges.

III. Les routes que parcourront les cortèges seront sablées.

IV. Les habitants casseront les glaces devant leurs maisons, et les relèveront le long des murs. Il leur est défendu de jeter ou de répandre aucunes eaux.

Ils jetteront des cendres dans tous les endroits qui n'auront pas été sablés.

V. Il est défendu de traverser les cortèges.

VI. Il est défendu de monter sur les arbres des boulevards et autres promenades publiques ou de les dégrader.

Il est également défendu de monter sur les parapets des ponts et quais, ainsi que sur les piles de bois dans les chantiers.

VII. Le passage de la rivière en bachots ou batelets ne pourra avoir lieu depuis le pont de la Concorde jusqu'à la barrière des Bons-Hommes, qu'aux trois endroits ci-après, savoir :

Au pont des Invalides, à Chaillot et à la Barrière.

Les adjudicataires des droits de ces passages sont tenus de se pourvoir de bachots en nombre suffisant, pour que le service se fasse avec sûreté et célérité.

VIII. Il ne pourra être admis dans chaque bachot plus de douze personnes.

Il est enjoint aux passeurs d'eau d'y maintenir l'ordre, et même de désigner, aux officiers de police ou à la garde, les individus qui, par des imprudences, exposeraient la sûreté des passages.

A quatre heures du soir, tous les passages par eau seront interdits.

IX. Il sera pris envers le contrevenant telles mesures de police administrative

qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux par-devant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglements qui leur sont applicables.

X. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur général de police du quatrième arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur général de la navigation et des ports, l'inspecteur général de la salubrité et les autres préposés de la Préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Pour se conformer aux ordres donnés par le grand maître des cérémonies, les habitants de Paris devaient briser la glace et la relever le long de leur maison; cette peine leur fut épargnée. La température se modifia subitement et ce fut au milieu d'un dégel complet que la cérémonie eut lieu. Une foule considérable assiégeait cependant, dès le matin, les issues et les gradins du Champ de Mars et la terrasse des Tuileries.

A six heures les troupes étaient sous les armes.

Devant la façade principale de l'Ecole Militaire, s'élevait une grande tribune s'élevant jusqu'au premier étage de l'Ecole. Le pavillon central, orné de colonnes, portant des figures dorées en relief, couvrait le trône de l'Empereur et celui de l'Impératrice. Près de là, se tenaient les princes, les dignitaires, les ministres, les maréchaux de l'Empire, les grands officiers de la couronne, les officiers civils, les princesses, les dames de la Cour et enfin le Conseil d'Etat.

Le Sénat, les officiers de la Légion d'honneur, la cour de cassation et les chefs de la comptabilité nationale avaient pris place dans la partie droite; le Corps législatif et le tribunat dans celle de gauche. Les galeries étaient décorées d'enseignes militaires et couronnées d'aigles.

A l'extrémité, du côté de Paris, une tribune était réservée aux princes étrangers; du côté opposé, une autre avait été construite pour le Corps diplomatique.

Les présidents de canton, les préfets, les sous-préfets et le conseil municipal occupaient le premier rang des gradins au dessous des tribunes sur toute la façade de l'Ecole Militaire.

Un grand escalier dont les gradins étaient occupés par les colonels des régiments et les présidents des collèges électoraux, portant les aigles impériales, descendait dans le Champ de Mars ; à droite et à gauche de l'escalier, deux statues colossales représentaient l'une : la France pacifique ; l'autre : la France guerrière. Les armes de l'Empire, sous différentes formes, étaient partout répétées.

Le cortège partit à midi des Tuileries, précédé des chasseurs de la garde et de l'escadron des Mamelucks. Les grenadiers à cheval et la légion d'élite fermaient la marche.

L'Empereur et l'Impératrice s'arrêtèrent dans les grands appartements de l'Ecole militaire où les membres du Corps diplomatique « furent admis à leur présenter leurs hommages ». Dès que l'audience fut terminée, Napoléon et Joséphine revêtirent les ornements impériaux et prirent place sur le trône au bruit des décharges d'artillerie et des acclamations de la foule et de l'armée.

La cérémonie s'accomplit selon le programme qui avait été tracé. A cinq heures, le cortège rentrait au palais.

Sur son parcours, une foule immense acclamait celui que, peu de jours auparavant, 3.572.329 français avaient proclamé empereur, ne laissant derrière eux que 2.569 opposants.

2 Avril 1815.

## GRAND BANQUET OFFERT PAR LA GARDE IMPÉRIALE A LA GARDE NATIONALE POUR FÊTER LE RETOUR DE L'EMPEREUR.

NAPOLÉON était rentré à Paris au milieu d'un enthousiasme extraordinaire. C'était bien ainsi que devaient tomber les Bourbons. Ils n'avaient pas su comprendre, pendant leur éloignement, la portée des événements qui s'étaient accomplis depuis la Révolution; ils n'avaient su donner satisfaction à aucun des vœux, à aucune des aspirations du pays.

Il semblait, tant le gouvernement qui fuyait devant le vainqueur d'Iéna et d'Austerlitz, était impopulaire, que le retour de l'île d'Elbe fût une chose naturelle et attendue. Dans le peuple comme dans l'armée, on sentait l'explosion d'une joie saine et d'une émotion bien française.

Bonaparte ayant repris le commandement de son armée, la France humiliée et vaincue de 1814, la « France des Bourbons » redevenait la grande France. Les 108 départements du Consulat, les 130 départements de l'Empire paraissaient, du même coup, rétablis et animés d'une vie nouvelle.

Ce n'était pas que la nation ne fût lasse de batailles. Ces perpétuelles tueries qui, depuis 1789, lui avaient pris le meilleur

de son sang et lui avaient dévoré plus de deux millions d'hommes, l'avaient frappée d'une redoutable anémie. Elle voulait cependant qu'on sût bien qu'elle était, plus que jamais, résolue à combattre pour son indépendance et pour son intégrité.

Les deux mois qui suivirent le retour de Napoléon se ressentirent de ces dispositions guerrières. En souhaitant ardemment la paix on se préparait à la lutte.

Pendant cette courte période des Cent jours, les événements dont Paris est le théâtre, revêtent un caractère militaire.

Le 2 avril 1815, la garde impériale donnait un grand banquet à la garde nationale de Paris et aux troupes composant la garnison.

Suivant les ordres qu'ils avaient reçus, à midi les divers régiments et les députations des douze légions de la garde nationale se rendirent au Champ de Mars, tambours et musique en tête. Une foule nombreuse, cette foule qui est de toutes les fêtes, les accompagnait. Les cris de « vive l'armée » se mêlaient aux cris de « vive l'Empereur ».

A deux heures, 15.000 hommes de toutes armes étaient réunis. Les « vieux grognards » et les gardes nationaux étaient assis sans ordre, les uns à côté des autres et fraternisaient, se rappelant, non sans orgueil, qu'ils avaient donné, ensemble, leur sang pour la défense du pays. Les musiques, couvertes souvent par les chants des convives, jouaient les morceaux les plus entraînants.

Moins bruyant était le banquet des officiers, pour lequel des tables avaient été disposées avec quelque apparât dans les galeries et les salons de l'Ecole militaire. Là, étaient réunis les officiers de la garde impériale, ceux de la ligne et ceux de la garde nationale. Les maréchaux de l'Empire présents à Paris et un grand nombre de généraux, y assistaient confondus avec la masse des officiers.

Au dessert, on porta la santé de l'Empereur, au bruit des décharges d'artillerie. Au dehors, les cris de « vive l'Empereur »,

répondant au canon, s'élevaient de toutes parts. A ce moment, mus par une pensée commune, sans qu'aucun ordre fût donné, les officiers et les soldats tirèrent leurs armes et jurèrent de vaincre ou de mourir pour la France et pour l'Empereur.

Quelques assistants ayant alors crié : « à la Colonne ! » un immense cortège se forma instantanément et se mit en marche, précédé des tambours et de la musique de la garde impériale. Un officier portait dans ses bras le buste de Napoléon qui avait figuré dans la salle du banquet de l'Ecole militaire. Cette foule, à laquelle des hommes et des femmes s'étaient joints, se dirigea vers les Tuileries, et s'arrêta sous les fenêtres du cabinet de l'Empereur.

Napoléon parut et remercia. Tout ce monde se porta ensuite sur la place Vendôme et se déroula autour de la colonne de la grande armée. Le buste de l'Empereur fut dressé au faîte du monument, et au même instant, comme si cela avait été prévu, les fenêtres des maisons s'illuminèrent joyeusement. On dansa sur la place où officiers, soldats, gardes nationaux et bourgeois étaient réunis dans un même sentiment d'allégresse et de confiance dans l'avenir.

Il fut officiellement constaté que, aucun accident, aucun trouble, aucun désordre, n'assombrirent cette fête militaire qui laissa, dit-on, dans l'esprit de Napoléon, une impression profonde.

Six semaines après, bien des braves, parmi ceux-là qui avaient juré de vaincre ou de mourir, trahis par la fortune, tombaient dans les champs de la Belgique, entraînant avec eux la France qu'ils avaient promis de servir.

1er Juin 1815.

## L'ASSEMBLÉE DU CHAMP DE MAI.

NAPOLÉON transporté par une frégate anglaise débarquait à l'Ile d'Elbe, le 4 mai 1814. Les forces militaires, dont il disposait en sa qualité de souverain de l'Ile, s'élevaient à onze cents hommes de troupes régulières emmenés par lui de France : il leur adjoignait plus tard quatre cents miliciens recrutés sur les lieux mêmes.

Au moment de son départ de Fontainebleau, le trésor de l'Empereur, trésor bien modeste, si on songe aux millions qui lui étaient passés entre les mains et qu'il avait consacrés aux besoins de la guerre, s'élevait à trois millions quatre cent mille francs.

C'était peu, mais c'était assez peut-être pour vivre à l'Ile d'Elbe, si le subside annuel de deux millions qui lui était assuré par le gouvernement français lui avait été payé et s'il s'était résolu à accepter la situation qui lui avait été faite ; mais l'inaction pesait à ce grand remueur d'hommes.

Passionnément occupé des événements qui s'accomplissaient en France, convaincu d'ailleurs que la lutte lui était encore possible et qu'elle devait lui être favorable, le 26 février 1815,

Napoléon quittait l'Ile d'Elbe avec les onze cents soldats attachés à sa fortune et mouillait au golfe Juan, le 1er mars à trois heures.

Sa marche au milieu du pays fut une marche triomphale : sur son passage, l'armée se joignait à lui et lui faisait escorte.

A Lyon, il prit officiellement possession du commandement suprême et lança, le 12 mars, plusieurs décrets ; le dernier de ces décrets prononçait la dissolution de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés ; il ordonnait en outre, pour le mois de mai, la réunion, à Paris, des collèges électoraux, sous le titre d'*Assemblée du Champ de Mai*, « afin de prendre des mesures convenables pour corriger et modifier nos constitutions selon l'intérêt et la volonté de la nation ».

Le 13, l'Empereur quittait Lyon et, sans avoir tiré un seul coup de fusil, rentrait au château des Tuileries, le 20 mars. Louis XVIII avait quitté Paris la veille, doutant jusqu'au dernier moment du succès de « l'usurpateur ».

« La grande mesure décrétée contre Bonaparte, dit Chateau-
» briand, fut un ordre de *courir sus*. Louis XVIII, sans jambes,
» *courir sus* le conquérant qui enjambait la terre ! Cette formule
» des anciennes lois, renouvelée à cette occasion, suffit pour
» montrer la portée d'esprit des hommes d'Etat de cette époque.
» *Courir sus*, en 1815 ! *Courir sus !* et *sus* quoi ? *Sus* un loup ?
» *Sus* un chef de brigands ? *Sus* un seigneur félon ? Non : *sus*
» Napoléon, qui avait *couru sus* les rois, les avait saisis et
» marqués pour jamais à l'épaule de son N ineffaçable ».

Par le décret de Lyon, Napoléon appelait la France à un plébiscite ayant pour objet l'approbation d'un acte additionnel aux constitutions impériales ; le résultat de ce plébiscite devait être proclamé à l'Assemblée fixée au Champ de Mars, pour le 26 mai 1815.

Le 26 mai, les travaux d'appropriation n'étant point terminés, l'assemblée du *Champ de Mai* fut remise au 1er juin.

Ce jour là, des amphithéâtres demi-circulaires, pouvant contenir quinze mille personnes, faisaient face à l'Ecole militaire

Imp. lith. de Lemercier, Paris, Bachelin

Boulevard des Invalides N° 2 à Paris.

RETOUR DE L'ÎLE D'ELBE.

(Journée du 6 Mars 1815.)

à laquelle était adossée une tribune élevée sur laquelle devaient prendre place : l'Empereur, les membres de sa famille, les hauts dignitaires de l'État et les autorités civiles et judiciaires ; au delà, à environ deux cents mètres, se trouvait un autre trône isolé, dominant le Champ.

La scène était grandiose. Rien n'avait été négligé pour frapper l'imagination des assistants. Tout jusqu'au nom du *Champ de Mai* emprunté aux assemblées de la vieille France, rappelait le grand empereur d'Occident : Charlemagne, le modèle que Napoléon avait sans cesse devant les yeux.

La cérémonie avait été réglée avec un soin particulier. On y sentait la main du maître.

Dès six heures du matin, le grand maréchal du Palais avait fait occuper les avenues de l'Ecole militaire par la garde impériale ; les avenues extérieures du Champ de Mars étaient gardées par la gendarmerie. En face du trône, sur toute la longueur du Champ, on avait massé la garde impériale et la garde nationale.

Les députations entrèrent par la grille de Grenelle et prirent place, à partir de huit heures et demie sur les gradins. Quelques instants plus tard, les collèges électoraux pénétrèrent à leur tour dans l'enceinte, par la grille, du côté des Invalides et furent placés selon l'ordre des départements qu'ils représentaient, au centre des gradins, dont les côtés de droite et de gauche étaient réservés aux députations militaires.

La cour de cassation, la cour des comptes, le conseil de l'Université, le corps municipal, partis de Paris à neuf heures et demie, prirent place à gauche et à droite du trône, dans les tribunes, où des fauteuils avaient été également réservés pour le conseil d'Etat et pour les grands dignitaires de la Légion d'honneur.

A onze heures, le cortège quitta le Palais des Tuileries, par le jardin ; il prit la place de la Concorde, les Champs Elysées, l'allée des Veuves, les quais et le pont d'Iéna. Sur son passage, la haie était formée : dans le jardin des Tuileries, par la garde

impériale; du pont Tournant au pont d'Iéna par la garde nationale.

Les lanciers rouges ouvraient la marche, précédant le général commandant Paris, accompagné de son état-major;

Venaient ensuite :

Les hérauts d'armes à cheval;

Une voiture réservée aux maîtres des cérémonies;

Deux voitures pour les officiers de service;

Une voiture pour quatre ministres;

Deux voitures pour les grands aigles de la Légion d'honneur;

Deux voitures pour les grands officiers de l'Empire;

Une voiture pour les grands officiers de la couronne;

Une voiture pour les Princes, grands dignitaires de l'Empire;

Une voiture pour les frères de l'Empereur;

La voiture de l'Empereur, autour de laquelle se trouvaient quatre maréchaux de l'Empire, les aides-de-camp et les écuyers de l'Empereur, ses officiers d'ordonnance et ses pages.

Derrière la voiture de l'Empereur, venait le premier inspecteur général de la gendarmerie, précédant une voiture pour les grands officiers de la couronne et deux voitures pour les officiers de service.

Les grenadiers et les dragons de la garde fermaient la marche.

La voiture de l'Empereur chargée de dorures était traînée par huit chevaux richement caparaçonnés, toutes les autres voitures étaient attelées de six chevaux.

La même attention avait été apportée aux détails de la solennité. Quand l'assemblée fut remise au 1er juin, le *Moniteur* fit connaître le cérémonial arrêté par l'Empereur :

Mercredi 31 mai, il y aura spectacle gratis à tous les théâtres.

A huit heures du soir, une batterie de canons placée sur la terrasse des Tuileries donnera le signal d'une salve de cent coups de canon qui sera répétée par les batteries de Montmartre, du pont d'Iéna, des Invalides, de l'Ecole militaire, de Vincennes et des ouvrages de la butte Chaumont, de Belleville et de Charonne.

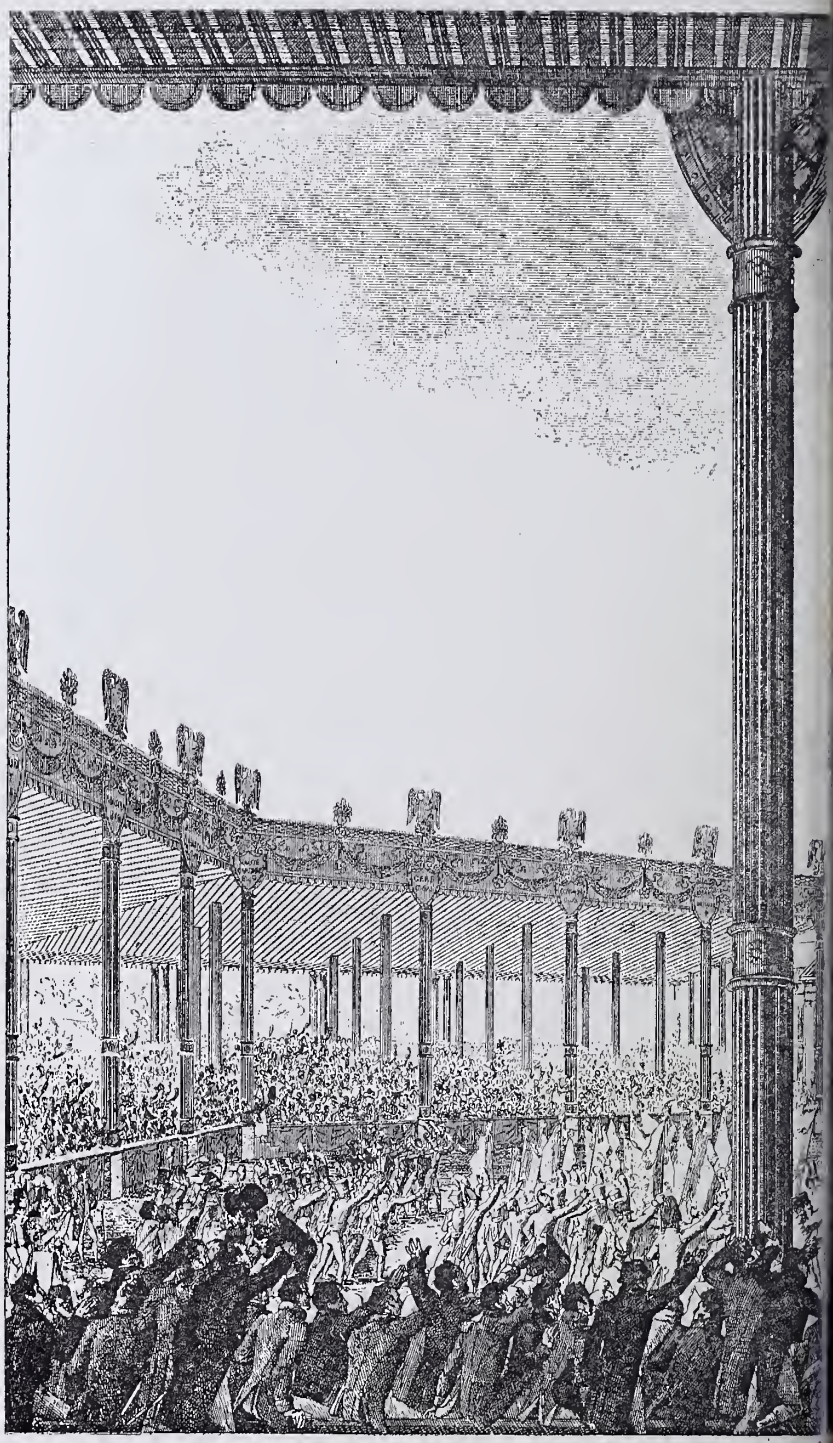

*Se trouve à l*

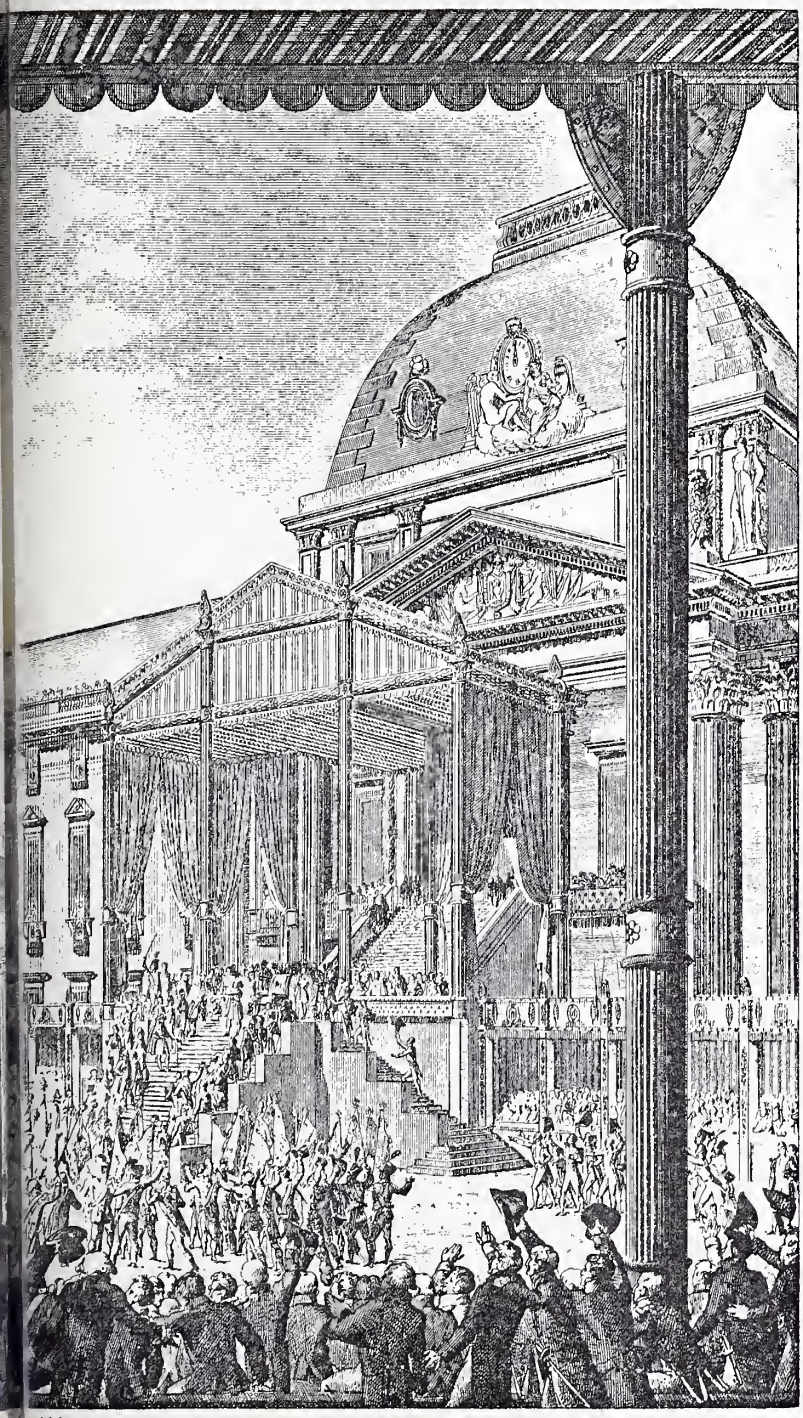

N°6.

Jeudi, à six heures du matin, la batterie des Tuileries donnera le signal d'une même salve, qui sera répétée par toutes les autres batteries.

Au départ de l'Empereur du palais des Tuileries, à son entrée dans le Champ de Mars et à son arrivée à l'Ecole militaire, les salves d'artillerie seront répétées.

Les mêmes salves auront lieu au retour de S. M.

L'Empereur, après s'être arrêté dans les grands appartements de l'Ecole militaire, se rendra dans la tribune et prendra sa place sur son trône.

Les princes, les ministres, les grands officiers, les grands aigles de la Légion d'Honneur, les grands officiers de la Couronne, les officiers de service, prendront autour du trône leurs places accoutumées.

L'Empereur étant assis, on célèbrera la messe.

La musique sera placée à droite et à gauche de l'autel.

Après la messe, le grand maître des cérémonies, ayant pris les ordres de S. M., avertira Mgr le prince archi-chancelier, qui s'avancera sur les marches du trône et présentera à l'Empereur la députation centrale des collèges.

Cette députation étant rangée en face et au pied du trône, un des membres portera la parole.

Après son discours, le prince archi-chancelier ayant pris de nouveau les ordres de l'Empereur, fera connaître le résultat des votes; le chef des hérauts d'armes proclamera l'acceptation de la Constitution.

Après cette proclamation, tous les tambours battront, et la batterie de l'Ecole militaire donnera le signal d'une salve, qui sera répétée par toutes les batteries.

La députation centrale retournera à sa place.

Après le serment de S. M., tous les assistants, debouts et découverts, Mgr l'archi-chancelier prononcera, à haute voix, la formule du serment que tous les membres prêteront.

On entonnera le *Te Deum*.

Le *Te Deum* terminé, le président des collèges électoraux et les chefs des députations militaires approcheront du trône, avec les Aigles, le ministre de l'Intérieur tenant l'Aigle de la garde nationale de Paris, et les ministres de la Guerre et de la Marine tenant les Aigles du 1er régiment de l'armée de terre et du 1er corps de la marine.

L'Empereur donnera des Aigles dans la forme ordinaire; les députations les rapporteront à leurs places.

Les Aigles de la garde impériale et celles de la garde nationale de Paris, portées, les unes par les colonels de la garde, les autres par les présidents des collèges de Paris, seront placées à la tête des troupes dans le Champ de Mars.

L'Empereur s'y rendra; les officiers feront cercle autour de S. M., et l'Empereur, comme colonel de la garde impériale et de la garde nationale, remettra directement les Aigles à ces deux corps.

Ensuite les troupes défileront.

S. M. retournera dans les appartements de l'Ecole militaire, et montera en voiture pour retourner au palais des Tuileries.

L'acte additionnel avait pour but « de combiner le plus « haut point de liberté politique et de sûreté individuelle avec « la force et la centralisation nécessaire pour faire respecter par « l'étranger l'indépendance du peuple français et la dignité de « la Couronne ! » Cet acte consacrait presque toutes les garanties concédées par la Charte de Louis XVIII et en octroyait de nouvelles : le jury était accordé aux délits de presse ; la responsabilité des ministres était organisée ; la chambre des députés et les collèges électoraux obtenaient la nomination de leurs présidents ; l'âge d'éligibilité des députés était abaissée à vingt-cinq ans ; la pairie était héréditaire ; les séances de ces grands corps de l'Etat devenaient publiques ; l'interprétation des lois était attribuée aux Chambres ; les levées d'hommes ne pouvaient avoir lieu sans leur concours ; la religion catholique cessait d'être religion de l'Etat. Mais cette constitution laissait subsister un amas confus de lois impériales au moyen desquelles le despotisme restait armé. Elle en maintenait une, entre autres, que Louis XVIII lui-même avait abolie : celle relative à la confiscation, loi redoutable livrant au caprice du prince ou aux entreprises des courtisans la fortune des citoyens.

La publication de l'acte additionnel avait causé presque immédiatement un mécontentement général parmi la population civile ; restaient l'armée, les hommes compromis, les patriotes abusés qui voyaient encore dans Napoléon la garantie de l'indépendance nationale ; restaient aussi tous ceux que la nécessité rattachait à la fortune de l'Empereur.

Cependant l'assemblée du Champ de Mai eût un caractère réellement auguste, dont l'impression survécut longtemps dans l'esprit de ceux qui en furent les témoins. L'empire n'eut point de solennité plus saisissante.

ASSEMBLÉE DU CHAMP-DE-MAI.
ENCEINTE INTÉRIEURE.
Bon pour une Personne.
Billet d'homme.
On entrera par les grilles latérales du milieu du Champ-de-Mars.

La messe terminée, les membres de la députation centrale des collèges électoraux, au nombre d'environ cinq cents, s'avancèrent au pied du trône, en gravirent l'escalier et furent présentés par l'archichancelier de l'Empire.

Duboys (d'Angers), prononça l'adresse suivante au nom du peuple français :

Sire, le Peuple Français vous avait décerné la couronne, vous l'avez déposée sans son aveu ; ses suffrages viennent de vous imposer le devoir de la reprendre.

Un contrat nouveau s'est formé entre la nation et Votre Majesté.

Rassemblés de tous les points de l'Empire, autour des tables de la loi, où nous venons inscrire le vœu du peuple, seule source légitime du pouvoir, il nous est impossible de ne pas faire retentir la voix de la France, dont nous sommes les organes immédiats, de ne pas dire, en présence de l'Europe, au chef auguste de la nation, ce qu'elle attend de lui, ce qu'il doit attendre d'elle.

Nos paroles seront graves comme les circonstances qui les inspirent.

Que veut la ligue des rois alliés avec cet appareil de guerre dont elle épouvante l'Europe et afflige l'humanité ?

Par quel acte, par quelle violation avons-nous provoqué leur vengeance, motivé leur agression ?

Avons-nous, depuis la paix, essayé de leur donner des lois ? Nous voulons seulement faire suivre celles qui s'adaptent à nos mœurs.

Nous ne voulons point du chef que veulent pour nous nos ennemis, et nous voulons celui dont ils ne veulent pas.

Ils osent vous proscrire personnellement, vous, Sire, qui, maître tant de fois de leurs capitales, les avez raffermis généreusement sur leurs trônes ébranlés ! Cette haine de nos ennemis ajoute à notre amour pour vous. On proscrirait le moins connu de nos citoyens que nous devrions le défendre avec la même énergie : il serait, comme vous, sous l'égide de la loi et de la puissance françaises.

On nous menace d'une invasion ! et cependant, resserrés dans des frontières que la nature ne nous a point imposées, que longtemps et avant votre règne, la victoire et la paix avaient reculées, nous n'avons pas franchi cette étroite enceinte, par respect pour les traités que vous n'avez point signés, et que vous avez offert de respecter.

Ne demande-t-on que des garanties ? Elles sont toutes dans nos institutions et dans la volonté du peuple français, unie désormais à la vôtre.

Ne craint-on pas de nous rappeler des temps, un état de choses naguère si différent, et qui pourrait encore se produire !

Ce ne serait pas la première fois que nous aurions vaincu l'Europe armée contre nous.

Les droits sacrés, imprescriptibles, que la moindre peuplade n'a jamais réclamés en vain au tribunal de la justice et de l'histoire, c'est à la nation française qu'on ose les disputer une seconde fois, au XIX^e siècle, à la face du monde civilisé.

Parce que la France veut être la France, faut-il qu'elle soit dégradée, déchirée, démembrée, et nous réserve-t-on le sort de la Pologne?

Vainement veut-on cacher de funestes desseins sous l'apparence du dessein unique de vous séparer de nous, pour nous donner à des maîtres avec qui nous n'avons plus rien de commun, que nous n'entendons plus, et qui ne peuvent pas nous entendre; qui ne semblent appartenir ni au siècle, ni à la nation qui les a reçus un moment dans son sein, que pour voir proscrire et avilir par eux ses plus généreux citoyens.

Leur présence a détruit toutes les illusions qui s'attachaient encore à leur nom.

Ils ne pourraient plus croire à nos serments; nous ne pourrions plus croire à leurs promesses. La dîme, la féodalité, les privilèges, tout ce qui nous est odieux était trop évidemment le but et le fond de leur pensée, quand l'un d'eux, pour consoler l'impatience du présent, assurait ses confidents *qu'il leur répondait de l'avenir*.

Ce que chacun de nous avait regardé pendant vingt-cinq ans comme titres de gloire, comme services dignes de récompense, a été pour eux un titre de proscription, un sceau de réprobation.

Un million de fonctionnaires, de magistrats, qui, depuis vingt-cinq ans, suivent les mêmes maximes, et parmi lesquels nous venons de choisir nos représentants, cinq cent mille guerriers, notre force et nos gloires, six millions de propriétaires investis par la révolution, un plus grand nombre encore de citoyens éclairés qui font une profession réfléchie de ces idées devenues parmi nous des dogmes politiques, tous ces dignes Français n'étaient point les Français des Bourbons; ils ne voulaient régner que pour une poignée de privilégiés, depuis vingt-cinq ans punis ou pardonnés.

L'opinion même, cette propriété sacrée de l'homme, ils l'ont poursuivie jusque dans le paisible sanctuaire des lettres et des arts.

Sire, un trône, un moment relevé par les armes étrangères, et environné d'erreurs incurables, s'est écroulé en un instant devant vous, parce que vous nous rapporticz de la retraite, qui n'est féconde en grandes pensées que pour les grands hommes, tous les errements de notre véritable gloire et toutes les espérances de notre véritable prospérité.

Comment votre marche triomphale, de Cannes à Paris, n'a-t-elle pas déssillé tous les yeux? Dans l'histoire de tous les peuples et de tous les siècles, est-il

une scène plus nationale, plus héroïque, plus imposante ? Ce triomphe, qui n'a point coûté de sang, ne suffit-il pas pour détromper nos ennemis. En veulent-ils de plus sanglants ? Eh bien ! Sire, attendez de nous tout ce qu'un héros fondateur est en droit d'attendre d'une nation fidèle, énergique, généreuse, inébranlable dans ses principes, invariable dans le but de ses efforts, l'indépendance à l'extérieur et la liberté au dedans.

Les trois branches de la législature vont se mettre en action, un seul sentiment les animera. Confiants dans les promesses de V. M., nous lui remettons, nous remettons à nos représentants et à la Chambre des pairs, le soin de revoir, de consolider, de perfectionner de concert, sans précipitation, sans secousse, avec maturité, avec sagesse, notre système constitutionnel et les institutions qui doivent en être la garantie.

Et cependant, si nous sommes forcés de combattre, qu'un seul cri retentisse dans tous les cœurs ! « Marchons à l'ennemi qui veut nous traiter comme la dernière des nations ! Serrons-nous tous autour du trône, où siège le père et le chef du peuple et de l'armée. »

Sire, rien n'est impossible, rien ne sera épargné pour nous assurer l'honneur et l'indépendance, ces biens plus chers que la vie. Tout sera tenté, tout sera exécuté pour repousser un joug ignominieux. Nous le disons aux nations, puissent leurs chefs nous entendre ! s'ils acceptent vos offres de paix, le Peuple français attendra de votre administration forte, libérale, paternelle, des motifs de se consoler des sacrifices que lui a coûtés la paix ; mais si l'on ne nous laisse que le choix entre la guerre et la honte, la nation toute entière se lève pour la guerre ; elle est prête à vous dégager des offres trop modérées, peut-être, que vous avez faites pour épargner à l'Europe un nouveau bouleversement. Tout Français est soldat : la victoire suivra vos Aigles, et nos ennemis, qui comptaient sur nos divisions, regretteront bientôt de nous avoir provoqués.

L'instant était solennel. Les cris de « vive la Nation, vive la France » gagnèrent le Champ de Mars et son immense population.

Cambacérès prit alors la parole et fit connaître les résultats officiels du plébiscite auquel les citoyens avaient été appelés. Il proclama que l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire était accepté à la presque unanimité des votants. En effet, le nombre des votes négatifs n'était que de 4.792, tandis que celui des votes affirmatifs s'élevait à 1.530.357 ; il est vrai qu'il y avait 2.000.000 d'abstentions et que l'armée avait été appelée à se prononcer.

Le chef des hérauts d'armes dit alors :

« Au nom de l'Empereur, je déclare que l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire a été accepté par le peuple français ».

Sur l'ordre du grand chambellan, une table fut apportée devant le trône impérial. Sur cette table était l'acte additionnel. Cambacérès remit une plume à Joseph Bonaparte, et celui-ci l'ayant présenté à son frère, Napoléon revêtit l'acte de sa signature. La table ayant été enlevée, l'Empereur, assis et couvert, prit la parole :

Messieurs les électeurs des collèges de département et d'arrondissement,

Messieurs les députés de l'armée de terre et de mer au Champ de Mai,

Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple ; dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions. Comme le roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple dans l'espoir de voir se réaliser la promesse donnée de conserver à la France son intégrité naturelle, ses honneurs et ses droits. L'indignation de voir ces droits sacrés acquis par vingt-cinq années de victoires, méconnus et perdus à jamais, le cri de l'honneur français flétri, les vœux de la nation, m'ont ramené sur ce trône, qui m'est cher, par ce qu'il est le palladium de l'indépendance, de l'honneur et des droits du peuple.

Français ! en traversant au milieu de l'allégresse publique les diverses provinces de l'empire, pour arriver dans ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix ; les nations sont liées par les traités conclus par leurs gouvernements, quels qu'ils soient. Ma pensée se portait alors toute entière sur les moyens de fonder notre liberté par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du peuple !

J'ai convoqué le Champ de Mai ! Je ne tardai pas à apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts de tant de peuples, veulent nous faire la guerre. Ils méditent d'accroître le Royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places frontières du nord, et de concilier les différents qui les divisent encore en se partageant la Lorraine et l'Alsace. Il a fallu se préparer à la guerre. Cependant, devant courir personnellement les hasards des combats, ma première sollicitude a dû être de constituer sans retard la nation. Le peuple a accepté l'acte que je lui ai présenté !

Français! lorsque nous aurons repoussé ces injustes agressions et que l'Europe sera convaincue de ce qu'on doit aux droits et à l'indépendance de vingt-huit millions de Français, une loi solennelle, faite dans les formes voulues par l'acte constitutionnel, réunira les différentes dispositions de nos constitutions aujourd'hui éparses. Français, vous allez retourner dans vos départements. Dites aux citoyens que les circonstances sont grandes! Qu'avec de l'union, de l'énergie, de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs; que les générations à venir scruteront sévèrement notre conduite, qu'une nation a tout perdu quand elle a perdu l'indépendance.

Dites-leur que les Rois étrangers, que j'ai élevés sur le trône ou qui me doivent la conservation de leur Couronne, qui tous, au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du peuple français, dirigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais, dites aussi aux citoyens, que tant que les Français me conserveront les sentiments d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante.

Français! ma volonté est celle du peuple! mes droits sont les siens; mon honneur, ma gloire, mon bonheur, ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France!

Ce discours, prononcé d'une voix ferme et émue, fut couvert d'applaudissements. Quand les acclamations eurent cessé, l'archevêque de Bourges, premier aumônier, s'approcha du trône et présenta à l'Empereur, les évangiles.

Napoléon étendit la main; « Je jure, dit-il, d'observer et de faire observer les Constitutions de l'Empire ».

Toute l'assemblée répéta ce serment.

La cérémonie se continua, conformément au programme, jusqu'au moment où l'Empereur s'étant levé et ayant quitté le manteau impérial, s'avança sur les premières marches du trône. Les tambours battirent un ban et Napoléon dit:

« Soldats de la garde nationale de l'Empire, soldats des troupes de terre et de mer, je vous confie l'aigle impériale aux couleurs nationales, vous jurez de la défendre au prix de votre sang contre les ennemis de la Patrie et de ce trône! Vous jurez qu'elle sera toujours votre signe de ralliement! Vous le jurez! »

Tandis que les cris « *Nous le jurons* » retentissaient, l'Em-

pereur enveloppé des aigles de tous les corps armés, allait se placer avec son cortège sur le trône élevé au milieu du Champ de Mars. Là, en qualité de colonel de la garde nationale de Paris et de la garde impériale, il remettait les aigles aux présidents du département et des six arrondissements et aux chefs de la garde. Puis, les troupes en marchant par bataillon et par escadron se massaient autour du trône, les officiers en première ligne.

L'Empereur dit alors :

Soldats de la garde nationale de Paris,
Soldats de la garde impériale,

Je vous confie l'Aigle impériale aux couleurs nationales.

Vous jurez de périr, s'il le faut, pour la défendre contre les ennemis de la patrie et du trône. Vous jurez de ne jamais reconnaître d'autre signe de ralliement.

Vous, soldats de la garde nationale de Paris, vous jurez de ne jamais souffrir que l'étranger souille de nouveau la capitale de la grande nation. C'est à votre bravoure que je la confierai. Et vous, soldats de la garde impériale, vous jurez de vous surpasser vous-mêmes dans la campagne qui va s'ouvrir, et de mourir tous, plutôt que de souffrir que les étrangers viennent dicter la loi à la patrie.

La garde impériale jura tout d'une voix. Elle, du moins, devait tenir son serment.

Cinquante mille hommes, dont vingt-sept mille gardes nationaux défilèrent alors devant Napoléon, aux cris de « vive l'Empereur » et aux acclamations du peuple.

La fête du Champ de Mai, l'une des plus grandes que la France ait vues, où l'élément civil jouait pourtant un rôle considérable, fut presque exclusivement militaire. Si elle laissa froids bien des français désabusés, il en fut d'autres qui y puisèrent la conviction que l'aigle impériale allait de nouveau s'élancer victorieuse sur la vieille Europe.

Ce rêve, hélas ! fut de courte durée. Réunis contre celui qui les avait si souvent atteints et meurtris, les vaincus de Marengo, d'Iéna, de Friedland, d'autres encore, allaient prendre une écla-

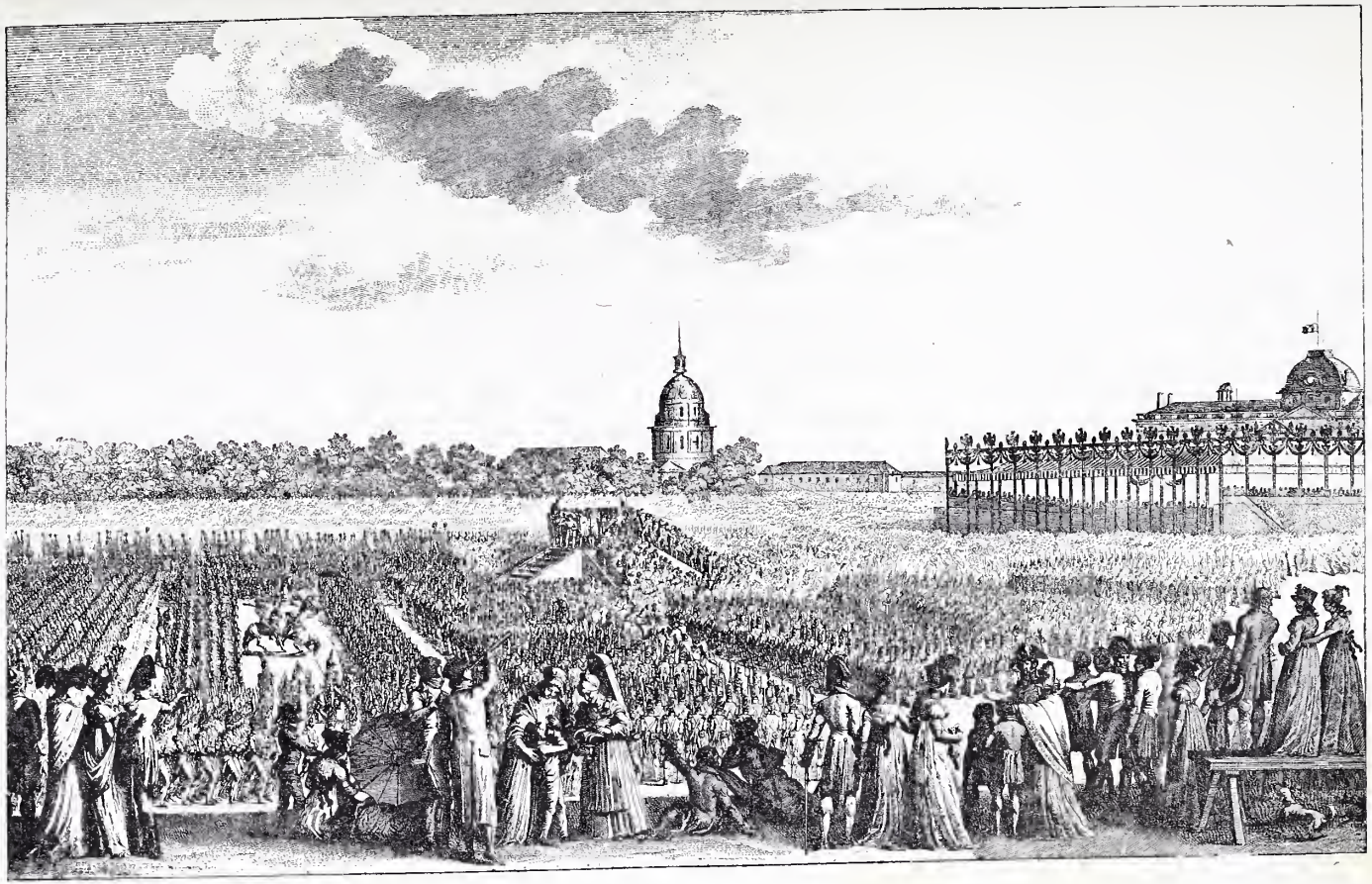

LE CHAMP DE MAI.

tante revanche que le génie du général et la vaillance des soldats devaient être impuissants à conjurer.

Le 18 juin, dix-sept jours après l'assemblée du Champ de Mai, sous l'effort des armées anglaise, prussienne, hanovrienne et belge, le trône réédifié par le vaillant lutteur, s'effondrait à Waterlo, laissant la France sanglante, désespérée, aux mains de l'étranger vainqueur.

20 Juin 1816.

## DISTRIBUTION ET BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX ET ÉTENDARDS.

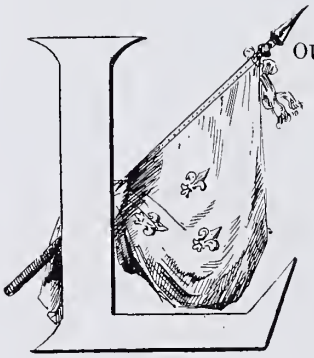

Louis XVIII, alors comte de Provence, avait appris la mort de son frère Louis XVI, au château de Ham. Le 28 janvier 1793, il s'était empressé de reconnaître Louis XVII pour roi de France; mais, le 8 juin 1795, le fils de Louis XVI, victime d'un martyre odieux, mourait à son tour.

Le trône étant vacant, le comte de Provence s'était proclamé roi et avait promis le pardon à ceux qui s'inclineraient devant son autorité.

Il était trop tard, la France s'était donnée à Bonaparte.

Exilé pendant vingt années, ne soupçonnant pas les aspirations du pays, Louis XVIII se comporta cependant à l'étranger, avec une dignité devant laquelle tout le monde s'inclinait. Il attendait tout du temps et surveillait les événements avec autant de calme que de maturité d'esprit.

Vint 1814; le 6 avril, le Sénat français, après avoir prononcé la déchéance de Napoléon, reconnaissait Louis XVIII comme roi de France. Débarqué à Calais le 26 avril, le roi recevait

quelques jours plus tard à Compiègne, puis à St-Ouen, les hommages des grands corps de l'Etat.

Le 4 juin, en présence du souverain, le chancelier Dambray annonçait au Corps législatif la charte octroyée. On sait comment, le 20 mars 1815, le court règne de Louis XVIII fut interrompu par le retour de l'Empereur; et comment, à son tour, l'Empire disparut, entraînant le pays dans sa chute.

Le 8 juillet 1815, Louis XVIII avait repris possession du trône. Un an après, le 20 juin, le lendemain de l'anniversaire de Waterlo, il distribuait les drapeaux à sa garde royale. La cérémonie n'eut point le caractère grandiose et saisissant des fêtes de l'Empire.

Au lieu de ces proclamations concises et nerveuses qui électrisaient les masses, au lieu de ces splendides déploiements de troupes qui passionnaient soldats et spectateurs, Paris assista à une manifestation terne, froide, sans élan, plus religieuse que militaire.

Beaucoup de vieux soldats de la garde impériale avaient pris du service dans la garde royale. Ceux-là comparaient et faisaient de sombres réflexions. Combien les temps étaient changés!

En 1804, la France était maîtresse du monde. L'armée avait à sa tête un homme qui s'appelait Napoléon. Elle avait derrière elle Valmy, Fleurus, Jemmapes, Marengo. Les derniers échos d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, de la Moskowa, étaient à peine affaiblis.

En 1816, la monarchie réapparaissait appuyée par l'étranger. Le roi était incapable de monter à cheval; deux fois éconduit, deux fois ramené par l'invasion, il régnait sur une France qui n'était plus sûre d'elle-même.

Sans doute, les blanches mains de la duchesse d'Angoulême et de la duchesse de Berry allaient attacher de brillantes cravates aux drapeaux de la garde royale, mais parmi les soldats présents à cette solennité, plus d'un pouvait se souvenir qu'un an

auparavant, le roi, assis à présent sur un trône mal équilibré, faisait des vœux pour les ennemis du pays.

Lorsque le « roi de l'étranger » remit à ses régiments, les « drapeaux de la défaite » comme on les appela, plus d'un brave dut songer à « l'autre » qui, là-bas, à Sainte-Hélène, agonisait lentement sur son rocher, victime d'un guet-apens misérable.

Le défilé des régiments eut lieu en silence; le roi, qui n'était pas très rassuré sur l'état d'esprit des troupes, l'avait ainsi prescrit.

La veille, à six heures du soir et le jour même à neuf heures du matin, des salves d'artillerie avaient annoncé la cérémonie.

Le roi, revêtu de l'uniforme de colonel-général de la garde, partit des Tuileries à midi et demi. Il avait avec lui, la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry. Le duc d'Angoulême et le duc de Berry étaient à cheval de chaque côté de la voiture royale. L'artillerie de la garde annonça l'arrivée du roi au Champ de Mars. Un des maréchaux de Napoléon, Macdonald, duc de Tarente, major-général, vint l'y recevoir et le complimenter. Louis XVIII passa alors devant le front des régiments, puis se plaça sur son trône ayant à sa droite Monsieur, le duc d'Angoulême et le duc de Berry; à sa gauche la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry.

Les colonels des régiments d'infanterie et de cavalerie de la garde s'avancèrent tour à tour au pied du trône et Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre, présenta à Louis XVIII les drapeaux et étendards de chaque régiment. Le roi, aidé de Monsieur, inclina alternativement les hampes vers la duchesse d'Angoulême et vers la duchesse de Berry, qui attachèrent successivement les cravates. Des salves d'artillerie annoncèrent le moment où le roi remit les drapeaux aux colonels, puis celui où les colonels, escortés par des compagnies d'élite prises dans tous les régiments de la garde royale, arrivèrent près d'un autel dressé dans le Champ de Mars.

Le grand aumônier de France bénit les drapeaux et étendards et s'adressant aux colonels dit :

Messieurs, le rang que vous tenez dans l'armée française ; le nom que vous avez l'honneur de porter ; la faveur du roi, qui vous a choisis pour veiller autour de sa personne sacrée ; le zèle avec lequel vous avez jusqu'ici répondu à sa confiance ; la bravoure de la plupart d'entre vous, déjà connue de l'Europe entière ; la valeur et l'habileté des chefs qui vous commandent, accuseraient avec raison notre ministère, si nous entreprenions d'élever ici notre faible voix pour vous parler de courage et de fidélité.

Non, Messieurs, c'est un juste hommage qu'on se plaît à vous rendre ; non, vous n'avez pas besoin de recevoir des leçons de valeur, de dévouement et de discipline. Emule, sans être rivale de ces fidèles compagnies, qui n'ont sur vous que le bonheur d'approcher le prince de plus près ; substituée à cette célèbre maison du roi, à qui la France dut plus d'une fois son salut et sa gloire, qui illustra les grands siècles de la monarchie, et qui fut souvent par son intrépidité la terreur de nos ennemis les plus redoutables, comme elle en fit l'admiration par la générosité et l'héroïsme de ses sentiments, la garde royale sait donner aussi dans toutes les occasions les plus beaux exemples des vertus militaires.

Vous n'aviez pas besoin, Messieurs, de ce nouveau témoignage d'estime et de satisfaction que le roi vous destinait depuis longtemps, et qu'il n'a réservé jusqu'à ce jour que pour vous le rendre plus précieux et plus cher, en vous le donnant en présence de toute son auguste famille ; à défaut d'étendards, on vous aurait vus les yeux fixés sur le panache blanc des fils de Henri IV, serrer autour d'eux vos impénétrables bataillons, et former un rempart inaccessible.

Mais, Messieurs, il ne doit pas suffire à la garde royale de donner la première à toute l'armée, l'exemple des vertus guerrières, il faut encore qu'elle soit le modèle des vertus religieuses.

Un soldat de la garde royale doit être un soldat chrétien, non moins jaloux de servir son Dieu, que de servir son roi ; aussi exact à remplir les devoirs essentiels de la religion, qu'à obéir aux ordres de ses chefs ; attentif à faire son salut en même temps que son service... Les héros qui conservent au milieu des batailles les sentiments de la foi ne le cèdent en rien à ceux que le siècle tout seul admire.

Tel est, Messieurs, le véritable esprit de cette cérémonie, c'est ce que doivent toujours vous rappeler ces enseignes que vous recevez aujourd'hui de la main du roi, que deux princesses du sang de Louis XIV ont ornées des symboles touchants de la fidélité, heureux présages de la victoire, que vous venez abaisser aux pieds des autels du Dieu vivant, et que la religion va vous rendre après les avoir sanctifiés par ses bénédictions et ses prières...

La bénédiction achevée, les colonels se placèrent devant le front de leur régiment et firent recevoir les drapeaux et étendards aux cris de « vive le roi ».

Le duc de Tarente prononça ensuite un discours sur les devoirs et les obligations de l'armée; puis il fit prêter aux troupes le serment de fidélité à leurs drapeaux. Ce serment prêté, le maréchal vint prendre les ordres du roi, et défila à la tête de la garde.

Après le défilé, le roi ayant fait approcher Macdonald lui dit :

Monsieur le maréchal, dites aux soldats de ma garde, combien je suis satisfait de l'ordre que j'ai remarqué dans tous les régiments, de leur tenue, de leur instruction, de leur perfection dans les manœuvres, et surtout du bon esprit qui les anime ; dites-leur que j'ai remarqué le plaisir qu'ils ont témoigné à voir leur père, et à être passés en revue par leur colonel général, ajoutez encore que je suis assuré qu'ils garderont jusqu'à la mort les drapeaux qu'ils viennent de recevoir de leur père et de leur roi. Dites-leur encore qu'ainsi que les anciens preux, ils se souviendront des mains qui y ont attaché les cravates.

30 Septembre 1824.

## REVUE DE LA GARDE NATIONALE ET DE LA GARNISON DE PARIS, PASSÉE PAR CHARLES X.

Louis XVIII était mort le 15 septembre 1824. Le 23 du même mois, son corps avait été solennellement transporté à Saint-Denis.

Le 27 septembre, Charles X entrait en grande pompe à Paris, pour y prendre possession du trône. Trois jours après, il se montrait au Champ de Mars dans une revue où se trouvaient réunis quarante bataillons fournis par la garde nationale, la garde et les régiments de ligne de la garnison de Paris, trente-cinq escadrons et six batteries d'artillerie; au total vingt mille hommes environ.

Toutes ces troupes étaient placées sous les ordres du maréchal duc de Reggio. Elles avaient pris position à dix heures du matin.

Charles X, accompagné du dauphin, des ducs d'Orléans et de Bourbon, à qui les titres d'altesses royales venaient d'être décernés, de ses aides de camp, des maréchaux de France, vint au Champ de Mars, par le Pont Royal, le quai d'Orsay et l'Esplanade des Invalides. Le marquis de Latour-Maubourg, gouverneur de l'Hôtel, l'attendait devant la grille avec son état-major. Les invalides formaient la haie sur toute l'étendue de l'Esplanade.

Deux calèches suivaient le cortège du roi; dans l'une se

trouvait la dauphine, Madame, duchesse de Berry, et le jeune duc de Bordeaux, en uniforme bleu de colonel de cuirassiers; dans la seconde étaient les nouvelles altesses royales, la duchesse d'Orléans et Mademoiselle d'Orléans.

La revue dura une heure et demie. Lorsqu'il eût passé dans les lignes, le roi se plaça devant l'Ecole militaire et le Major général, ayant pris ses ordres, fit former les troupes par division pour le défilé.

Les gardes à pied, précédés du maréchal Oudinot et ayant à leur tête le duc de Montenart ouvrirent la marche. L'infanterie de la garde et la garde suivaient. La première division était commandée par le comte Partounaux; la seconde division marchait sous le commandement du comte de Bourbon.

Le comte Coutard commandait l'infanterie de ligne et le comte Bordesoulle conduisait la cavalerie. Les gardes du corps obéissaient aux ducs d'Hairé, de Mouchy et de Luxembourg.

Charles X partit à quatre heures un quart, et rentra aux Tuileries après avoir reçu quantité de placets le long de sa route.

Le lendemain paraissait un ordre du jour ainsi conçu:

La garde nationale ne s'était jamais montrée plus zélée ni plus belle qu'à la revue d'hier. Le roi, satisfait de la superbe tenue des bataillons et escadrons, ainsi que de la précision avec laquelle ils exécutèrent les divers mouvements, a daigné charger le maréchal commandant en chef de leur exprimer son contentement.

Sa Majesté, touchée des marques de dévouement dont elle avait recueilli l'expression en parcourant les lignes, voulut bien aussi charger le maréchal commandant en chef de faire connaître à la garde nationale le plaisir qu'elle avait eu de se trouver au milieu d'elle.

Le maréchal, en transmettant aux légions les témoignages d'une si honorable bienveillance, ne doute pas qu'elles n'y trouvent motifs de reconnaissance et d'encouragement

Cette revue ne présente pas de caractère particulier, mais, elle est la première à laquelle Charles X ait présidé comme roi de France. Nous avons cru utile de la consigner ici.

**31 Août 1826.**

## COMMÉMORATION DE LA PRISE DU TROCADÉRO.

En 1823, vingt mille hommes de l'armée française, placés sous le commandement supérieur du duc d'Angoulême, assiégeaient Cadix. Les opérations militaires étaient poussées avec une grande énergie.

Le 31 août, après un combat vif et meurtrier, les Français enlevaient d'assaut le *Trocadéro* et le fort San Luis, dont la possession les mettait, pour la suite de la campagne, dans une situation excellente.

Le 3 octobre, Cadix capitulait. C'était un fait d'armes fort honorable pour l'armée et pour son chef, mais, ce fait d'armes fut mal compris et mal jugé à Paris.

Balzac, dans une brillante étude sur Louis XVIII, dit :

« Les railleries indécentes qui accompagnèrent les succès « rapides du duc d'Angoulême ne purent manquer d'arriver à « ses oreilles et de lui prouver que la propagande révolutionnaire « l'emportait sur le vieil esprit national ».

Lorsque le duc d'Angoulême rentra en France, il n'y fut point accueilli comme il méritait de l'être, il semblait qu'on le rendît brutalement responsable des agissements du fournisseur concussionnaire Ouvrard, dont la scandaleuse fortune outra-

geusement augmentée par l'expédition de 1823, fixait depuis longtemps l'attention des esprits les moins prévenus.

En 1826, Charles X pensa qu'il était équitable de revenir sur cette impression aussi mauvaise qu'elle était irréfléchie. Il choisit le troisième anniversaire de la prise du *Trocadéro* pour donner une fête militaire, dont la pose de la première pierre d'une caserne devint la raison apparente. La fête fixée à huit heures du soir, devait rappeler, dans ses grandes lignes le combat du 31 août 1823.

La caserne qu'il s'agissait de construire, devait occuper les hauteurs de Chaillot qui, à partir de ce jour prirent le nom de *Trocadéro*.

Sur l'emplacement de la future caserne, on avait élevé un arc de triomphe, à la frise duquel on lisait :

*Au prince généralissime.*

Et plus bas :

*Son nom, ses vertus et sa gloire*
*Sont à jamais inscrits au Temple de mémoire.*

Quatre bas reliefs décoraient les faces de l'arc et représentaient :

Le prince récompensant la bravoure d'un soldat sous le feu de la place de St-Sébastien ;

Le prince refusant les honneurs qu'on lui avait préparés à Burgos ;

Le prince donnant l'exemple de la valeur et du sang froid à la batterie de Santi-Petri ;

Le prince recevant le roi et la reine d'Espagne à Ste-Marie.

Cinq figures, Madrid, Barcelone, Valence, la Corogne et Cadix ornaient cinq niches ménagées dans l'attique.

Deux trophées et un quadrige portant la France entre deux renommées, couronnaient le monument.

Entre l'arc de triomphe et le palier supérieur des rampes de Chaillot, douze colonnes militaires chargées de drapeaux et

Ministère
de
la Guerre.

Enceinte
de l'Amphithéâtre
du Champ de Mars.

Pose de la première pierre de la
Caserne du Trocadéro, le 31 Août 1826,
à huit heures du soir.

Billet d'entrée pour une personne.

Nota. Les voitures prendront la file à l'Esplanade des Invalides,
suivront la rue St Dominique (Gros-Caillou) et l'Avenue de la Bourdonnaye

d'armes rappelaient les actions principales de la campagne de 1823. Quatre grands trophées limitaient une voie triomphale. Des pots à feu, des trépieds et des girandoles éclairaient cette voie.

Sur un tertre à droite de la position, on avait disposé pour le dauphin et la dauphine une tente, celle-là même qui avait servi au prince pendant la campagne. Quatre autres tentes avaient été dressées à droite et à gauche pour les ministres, le corps diplomatique, les principaux fonctionnaires et les officiers généraux présents à Paris.

Une enceinte réservée à l'extrémité septentrionale du Champ de Mars contenait deux mille invités, deux mille hommes pris dans les régiments de la garnison de Paris et cinq cents invalides.

Le dauphin et la dauphine arrivèrent à huit heures et demie. Le ministre de la guerre les reçut et les accompagna jusqu'à la tente du duc d'Angoulème.

C'est alors que dix bataillons de la garde royale commandés par le maréchal de camp de St-Hilaire, se formèrent sur la rive gauche de la Seine, à droite et à gauche du pont d'Iéna et commencèrent un feu de mousqueterie. Des pièces d'artillerie les soutenaient. D'autres bataillons postés sur la rive droite et représentant les Espagnols, répondirent à ce feu. Au bout d'un quart d'heure, les bataillons de la rive gauche se formèrent en colonne d'attaque, traversèrent le pont et refoulèrent les Espagnols qui se replièrent sur les rampes de Chaillot. Les rampes attaquées à leur tour et enlevées, les vaincus se reformèrent en arrière de la position.

Cette petite guerre terminée, le dauphin et la dauphine se rendirent à l'arc de triomphe et posèrent la première pierre de la caserne. Des salves générales d'artillerie et de mousqueterie et un bouquet de bombes terminèrent cette fête militaire, dont le *Moniteur* fit un pompeux récit.

La fête, annoncée, pour ce soir, dit le *Courrier Français*, a eu lieu malgré l'incertitude du temps; quelques gouttes de pluie, qui tombaient par intervalle,

n'avaient point empêché une affluence considérable de se rendre au Champ de Mars et dans les environs. Les hauteurs de Chaillot étaient illuminées. La fête a commencé à plus de huit heures : on a vu pendant une heure et demie un feu croisé de chandelles romaines plus ou moins nourri, une canonnade à bombes lumineuses, et ensuite des flammes de bengale ; on savait, par le programme, que tout cela représentait l'attaque du *Trocadéro* et la pose d'une première pierre. Quand les fusées ont cessé de briller dans l'air, on a présumé que le fort était pris et la pierre posée, et les spectateurs ont repris paisiblement le chemin de leur domicile.

Le *Constitutionnel* est encore moins enthousiaste. Après avoir reproduit le récit du *Moniteur*, il ajoute :

Il est présumable que cette relation avait été envoyée d'*avance* au *Moniteur ;* le nombreux concours de citoyens qui s'étaient rendus au Champ de Mars et dans les environs, pour jouir de la fête militaire, dédiée à Mgr le Dauphin, trouveront sans doute que les pompeux récits du journal officiel s'accordent peu avec ce qu'ils ont vu. La fête a semblé mesquine, incomplète, et peu digne de l'auguste prince qui en était l'objet.

Le *Moniteur* riposte, non sans aigreur :

D'où vient que les journaux libéraux sont si irrités d'une fête donnée en mémoire de la prise du *Trocadéro ?* Qu'y a-t-il de si offusquant pour eux dans ce souvenir d'une action si digne de la valeur française, et d'une campagne si glorieuse et si utile pour notre patrie !

Les uns regrettent que cette campagne ait renversé ce bienheureux gouvernement des Cortès, qui devait faire, selon eux, le bonheur de l'Espagne, à peu près comme l'Assemblée nationale et la Convention ont fait le bonheur de la France, et qui avaient en effet débuté de la même manière.

D'autres, n'osant pas avouer qu'ils regrettent que la révolution d'Espagne, commencée par la captivité du roi, n'ait pas reçu le complément de ce premier acte, s'indignent de l'état actuel de ce pays, et triomphant aux moindres apparences de mauvais temps, reprochent au Ministre de la guerre d'avoir rappelé le souvenir d'une action qui est la gloire de notre époque.

Que regrettent les uns ? L'illégitimité. De quoi sont blessés les autres ? De la légitimité.

La légitimité a adopté de bonne foi et avec orgueil la gloire de la France sous les gouvernements même les plus atroces. L'illégitimité repousse la gloire de la France et la repousse avec horreur. Elle lui fait mal ; et quelque effort qu'elle fasse pour en paraître satisfaite, on voit que son sourire forcé est celui

de la douleur et de la dissimulation du méchant. Cela est simple ; la France même usurpée était à la légitimité. La France sous le roi légitime n'est plus rien pour la révolution.

Pourquoi cette noble campagne d'Espagne, la prise du Trocadéro, Lorca, Flers, Campillo, Logrogno et tant d'autres beaux faits d'armes leur causent-ils tant de fureur ? Cela est encore tout simple. Le coup de canon de la Bidassoa a foudroyé leur dernière espérance, les a blessés à mort ; le Trocadéro les a achevés.

Pourquoi encore cette fête offerte au prince généralissime a-t-elle tant affecté les partisans de l'illégitimité ? C'est qu'elle a réuni toutes les gloires, qu'ils auraient voulu qu'il n'y en eût jamais d'autre pour la France que celle que nous avons acquise sous leur domination ; gloire, au reste, qui doit nous être doublement chère, et parce qu'elle leur est étrangère, et parce qu'elle a couvert de son éclat et les crimes et les maux enfantés par leur gouvernement. Ce n'est pas sans fruit que M. le Dauphin se montre aux soldats, et leur parle avec cette affabilité qui règle sa valeur sur le champ de bataille ; ce n'est pas sans émotion et sans amour que les Français voient près de lui cette épouse chérie, la fille de nos Rois, comme lui, comme le Roi, l'objet des vœux de la France. Ce grand jour consacré de nouveau et replacé sous les yeux de la patrie charmée, est un jour de douleur pour les révolutionnaires. Cette attaque vive et brillante ; cette prise de possession, en quelque sorte à main armée, d'une position qu'ils avaient vouée à un autre usage, tout ce qui se rattache de souvenirs et de pensées à cette fête, est pour eux, ils ne peuvent le cacher, une cause de douleur et de rage. Ce monument du Trocadéro, aperçu de tout Paris et vu au loin des plaines fertiles que la Seine arrose, va consacrer un nom qui ne sera jamais effacé. Ils le verront eux-mêmes toutes les fois qu'ils passeront sur les ponts de la capitale ou sur ses promenades, et déjà ils croient y lire ce terrible arrêt pour la révolution :

*De la ligue à jamais le trône est renversé :*
*Tu l'emportes, Bourbon, notre règne est passé.*

## Le *Courrier français* piqué au vif répond :

Nous lisons dans le *Moniteur*, une violente philippique contre ceux qui n'ont pas approuvé le programme arrêté par M. le ministre de la guerre pour la cérémonie du 31 août. Comme le *Courrier* seul a publié quelques observations à ce sujet, il est bien obligé de prendre pour lui la terrible sortie du *Moniteur*. L'amour-propre blessé perce à chaque mot dans cette furieuse diatribe. On y apprend que tous ceux qui n'ont pas admiré le feu d'artifice militaire conçu, ordonné par M. de Clermont-Tonnerre, et exécuté sous sa direction, sont des

révolutionnaires qui voulaient soumettre l'Espagne au régime de la Convention, qui repoussèrent la gloire de nos armes par amour de l'illégitimité, et par haine de la légitimité.

Mais ces révolutionnaires se débattent en vain ; *le coup de canon de la Bidassoa a foudroyé leur dernière espérance, les a blesses à mort ;* les fusées du 31 août les ont achevés ; cette fête est pour eux *une cause de douleur et de rage ;* quand ils se promèneront ou qu'*ils passeront sur les ponts de la capitale*, ils apercevront le monument du Trocadéro, *et déjà ils croient y lire ce terrible arrêt pour la révolution :*

*De la ligue à jamais le trône est renversé,*
*Tu l'emportes, Bourbon, notre règne est passé.*

On ne soupçonnait pas de si grands résultats cachés sous le divertissement militaire de la hauteur de Chaillot, et l'on est forcé de s'écrier après avoir lu le *Moniteur :* que de choses dans un feu d'artifice ! Pourtant il est encore bien des gens qui persistent à croire que la gloire de nos armes et les principes de la légitimité ne sont pas irrévocablement liés au succès plus ou moins éclatant des chandelles romaines et des fusées volantes imaginées par M. de Clermont-Tonnerre pour donner au parisien l'idée d'une bataille, etc., etc., etc. Lorsqu'on lit dans la *Gazette de France :* S. E. le ministre de la Guerre, suivi d'un seul aide-de-camp, paraît à sept heures moins un quart, et se fait rendre compte de toutes les dispositions, on se rappelle involontairement Bossuet disant, dans l'oraison funèbre du grand Condé : « A la veille d'un si grand jour, et dès sa première bataille, il est tranquille tant il se trouve dans son état naturel..... » Le voyez-vous comme il vole à la victoire ou à la mort ? Et lorsqu'on songe qu'il s'agit d'une part, de feu d'artifice, et de l'autre, de la bataille de Rocroi, il est bien permis de sourire, sans pour cela mériter le reproche de *repousser la gloire de nos armes* par amour de l'illégitimité.

4 Septembre 1826.

## UNE COURSE A PIED AU CHAMP DE MARS.

Fort goûtées autrefois, les courses à pied étaient tombées, à la fin du XVIII^e siècle, dans le plus profond discrédit. Il y avait bien, de temps à autre, quelques coureurs isolés, des « dératés » comme on les appelait; mais les courses réglementées avaient à peu près disparu quand les fêtes de la période révolutionnaire, les remirent un instant à la mode.

Définitivement, elles s'éloignèrent avec le régime qui les avait fait renaître et cédèrent la place aux courses de chevaux qui, sous prétexte d'amélioration de la race, sont entrées aujourd'hui si intimement dans nos mœurs.

Cependant, le 4 septembre 1826, une expérience intéressante avait lieu au Champ de Mars. A 5 heures précises, un jeune homme nommé Rummel paraissait dans l'enceinte et courait seul pour ne s'arrêter qu'après avoir fait six fois le tour de l'immense plaine.

Il courait méthodiquement. Ses mouvements fort étudiés, étaient moins rapides que réguliers et ne se ralentirent pas un moment.

Chaque tour effectué, il saluait le public par un geste de la main et continuait. Les yeux des spectateurs pouvaient le suivre

dans toute l'étendue du Champ. Il était vêtu d'un pantalon bleu et d'une veste écarlate.

Quelques secondes avant la quarante-huitième minute, il atteignit le but, salué par les applaudissements de la foule.

En un peu plus de trois quarts d'heure, Rummel avait parcouru douze kilomètres. Cette course extraordinaire ne parut pas l'avoir fatigué outre mesure, car ayant accompli la tâche qu'il s'était donnée, il repartit presque aussitôt, toujours courant, et disparut aux regards du public ébahi.

29 Avril 1827.

## DERNIÈRE REVUE PASSÉE PAR CHARLES X.

PURÉE par les Bourbons, la garde nationale était restée suspecte au gouvernement de Charles X, plus royaliste encore que le roi. Elle s'était, en effet, dans bien des circonstances, clairement prononcée pour la cause des libertés constitutionnelles.

Dans les sphères politiques où la lutte était vive, les républicains, les bonapartistes et les orléanistes, étaient ligués contre les royalistes purs profondément divisés. M. de Villèle, président du Conseil, avait mécontenté ses amis et ceux-ci, croyant combattre seulement le ministère, ébranlaient en même temps la royauté mal assise.

Faible par le nombre dans la Chambre des députés, l'opposition s'appuyait sur la masse de la nation et on ne l'ignorait pas en haut lieu.

Le rejet par la Chambre des pairs de la loi sur le droit d'aînesse, présentée par le gouvernement; le rejet de la loi sur la presse, qui, si elle eut été votée, équivalait à sa suppression, presque à l'interdiction de l'imprimerie, avaient

jeté, dans le pays une stupeur profonde. Royer-Collard avait combattu énergiquement le projet. « C'est une loi des suspects qui mettrait la France en prison, sous la garde du ministère », disait-il.

L'irritation s'accentuait. Des scènes scandaleuses s'étaient produites aux funérailles du duc de La Rochefoucauld, dépossédé brutalement, peu de temps avant sa mort, de la direction de l'Ecole de Châlons.

Par ses votes indépendants à la Chambre des pairs, le duc s'était acquis au dehors une juste popularité. Le jour de ses obsèques, les élèves de l'Ecole tinrent à honneur de porter son cercueil, mais la police entra en lutte avec les manifestants. Le cercueil de La Rochefoucauld fut brisé dans la bagarre et les insignes de la pairie furent traînés dans la boue.

C'était là de gros nuages. Charles X s'inquiétait, non sans raison. Devant l'impopularité grandissante de son ministère, il se sentait gravement atteint. C'est alors qu'il songea à reconquérir Paris en annonçant une revue de la garde nationale.

Le maréchal Oudinot qui la commandait, présentait ce projet comme devant produire un excellent effet sur la population parisienne; M. de Villèle, se montrait fort alarmé, le Dauphin l'appuyait avec énergie, partageant ses craintes.

Le roi persista, jugeant que la revue ayant été officiellement annoncée, il pouvait y avoir danger à y renoncer; les journaux d'ailleurs engageaient vivement la garde nationale à s'abstenir de toute manifestation.

Le 29 avril, vingt mille hommes à peine, tous bourgeois aisés, étaient réunis au Champ de Mars. Charles X n'y fut point mal accueilli tout d'abord, mais quand il eut passé les premières lignes en revue et à mesure qu'il avançait, les compagnies devinrent franchement hostiles. Sur plusieurs points, retentirent les cris de « A bas les ministres, à bas les jésuites »!

La revue s'acheva néanmoins, mais au retour, des groupes menaçants entourèrent les carrosses des princesses qui avaient

voulu assister à la cérémonie. « A bas les jésuitesses ! criait-on. »

Deux légions de la garde nationale défilant devant le ministère des finances et devant celui de la justice, firent entendre les cris de : « A bas Villèle, à bas Peyronnet » !

*Un pauvre Sire !*

Les journaux de l'opposition triomphaient bruyamment. Désireux de répondre à leurs attaques, le *Moniteur* écrivait le 1er mai : « Plusieurs journaux ont donné quelques détails plus ou moins exacts sur la revue que le roi a passée dimanche dernier au Champ de Mars. Nous ne devrons en entretenir nos lecteurs que lorsque nous aurons réuni à cet égard les notes les plus sûres et les plus authentiques ».

Le lendemain, il publiait les lignes mélancoliques qui suivent :

Nous nous proposions d'insérer le récit des faits que nous avons recueillis sur la revue de la garde nationale, mais tous les journaux ayant rapporté un assez grand nombre de ces détails affligeants, nous n'avons pas cru nécessaire de publier ceux qu'ils ont laissés dans l'oubli, et nous pensons que leurs récits sont bien suffisants pour faire connaître et apprécier ce qui s'est passé.

On a dit et répété que le roi Charles X, au moment où les cris « à bas les ministres », retentissaient au Champ de Mars, se serait arrêté et se retournant brusquement vers les mécontents, aurait prononcé ces paroles : « Je suis venu ici pour recevoir des hommages et non des leçons ». Il y a là une erreur qu'il importe de rectifier : le roi passa devant les lignes, calme, froid, dédaigneux et en apparence indifférent aux cris hostiles.

Le soir, aux Tuileries, il ne se montra point trop irrité et commença la rédaction d'une lettre qu'il destinait à la garde nationale. « La journée n'a pas été mauvaise, dit-il à ses familiers, il y a bien quelques mutins, mais la masse est bonne. »

M. de Villèle, au contraire, avait perdu tout sang-froid. Les princesses, vivement blessées, ne cachaient pas leur dépit et insistaient près du roi pour qu'un exemple fut fait.

Entrant dans cette voie funeste, M. de Villèle réclama nettement la dissolution de la garde nationale. La majorité du ministère se rangea à cet avis et demanda que l'effectif des troupes de ligne tenant garnison à Paris, fût doublé. Le roi céda. Le 30 avril 1827, l'ordonnance de dissolution de la garde nationale, parut au *Moniteur*. Elle était ainsi conçue :

CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La garde nationale de Paris est licenciée ;

Art. 2. Notre ministre, secrétaire d'État au département de l'intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à notre château des Tuileries, le vingt-neuvième jour du mois d'avril de l'an de grâce mil huit cent-vingt-sept, et de notre règne le troisième.

CHARLES.

PAR LE ROI :

*Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,*

CORBIÈRE.

Les journaux libéraux tonnèrent contre cette mesure aussi violente qu'inutile. Le journal des *Débats* qui subissait l'influence de Chateaubriand, constata avec douleur que la royauté et l'opinion parisienne se séparaient ouvertement.

Les prétentions royales étaient excessives, en effet. Deux légions de la garde avaient manifesté ; on eût compris, à la rigueur, que ces deux légions fussent frappées, mais la dissolution de toute la garde nationale ne pouvait qu'accroître les forces de l'opposition. Elle lui donna la force qui lui manquait encore.

En désaccord profond avec les pairs, le ministère ne trouvant plus d'appui qu'auprès de la Chambre des députés, ne tardait pas à tomber, préparant par sa chute, celle de la ligitimité.

29 Août 1830.

## DISTRIBUTION DES DRAPEAUX A LA GARDE NATIONALE.

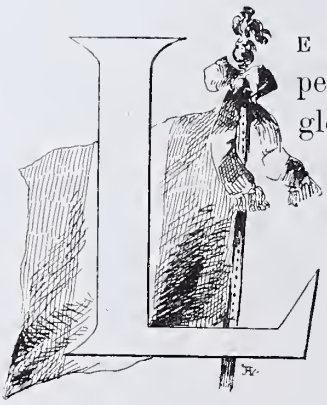

Le peuple s'était battu avec acharnement pendant les journées de juillet, « les trois glorieuses » comme on disait alors. Il avait donné généreusement son sang, pendant que celui qui devait être Louis-Philippe, ne sachant quelle contenance tenir, attendait, non sans émotion, que la tourmente fût apaisée.

Lorsqu'il parut que définitivement le peuple était victorieux, les amis de la « branche cadette » s'apprêtèrent à tirer parti des circonstances et s'appliquèrent à se les rendre favorables.

Le 31 juillet, Louis-Philippe acceptait la Lieutenance générale du royaume et faisait arborer le drapeau tricolore sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Un nouveau règne allait commencer : celui de la bourgeoisie, dont on a dit grand mal mais qui, aux yeux de l'histoire impartiale, ne sera ni sans intérêt ni sans gloire.

Louis-Philippe était proclamé roi le 7 août. La garde nationale qui avait combattu pour lui avec le peuple et l'acclamait sur les barricades avait été son principal appui ; il pensa qu'il était juste

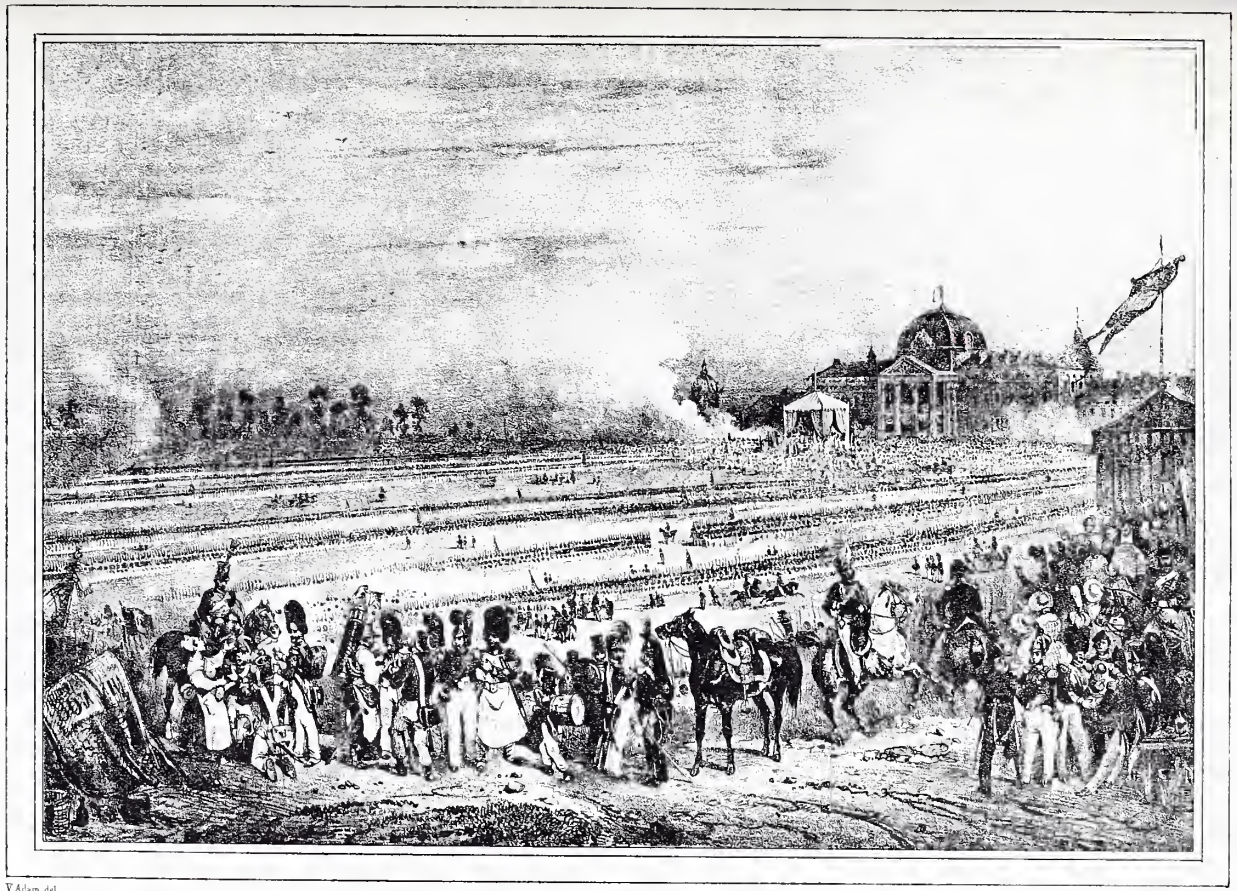

V. Adam del.

Lith. de Delsporte S.t de Langlumé

REVUE DE LA GARDE NATIONALE

au Champ de Mars,

*et distribution des Drapeaux le 29 Août 1830.*

Paris, chez Bulla, rue St Jacques N.° 38

de reconnaître ses services en distribuant un drapeau à chacune de ses légions. Le 29 août, le roi convoquait la garde nationale au Champ de Mars, attachant à chaque légion un officier d'état-major chargé de diriger ses mouvements.

La distribution des drapeaux devait primitivement avoir lieu le 22 août, mais, la faiblesse de l'instruction militaire des soldats citoyens, obligea ce jour là, à des exercices préparatoires. La cérémonie fut alors remise au 29.

L'armement, l'habillement et l'équipement laissaient fort à désirer. On les compléta pendant la semaine. Le 29, les douze légions à pied furent embrigadées. Elles se composaient, avec la légion à cheval, d'environ cinquante mille hommes. Après le défilé, chaque colonel devait ramener sa légion « *en bon ordre* » au lieu où elle s'était formée.

A midi et demi, le roi, salué par vingt-et-un coups de canon, quitta le Palais Royal. La légion à cheval de la garde nationale était venue l'y prendre. Le roi se plaça immédiatement après le deuxième escadron. Il avait à sa droite le prince royal, Ferdinand Philippe, à sa gauche le duc de Nemours et autour de lui le ministre de la guerre, les maréchaux Moncey, duc de Conegliano, Oudinot, duc de Reggio, Mortier, duc de Trevise, comte Jourdan, marquis Maison, comte Molitor et de nombreux officiers généraux. Le cortège passa par la rue de Chartres, le Carroussel, le Pont Royal, le quai d'Orsay, le pont des Invalides. A la grille du Champ de Mars, le roi fut reçu par Lafayette, général en chef, à la tête de son état-major.

En arrivant vis-à-vis la grille du Champ de Mars, la tête de la légion à cheval alla se placer dans un espace qui lui avait été réservé en avant du pont d'Iéna. Cette légion devait défiler la dernière et Louis-Philippe devait se placer au milieu d'elle pour retourner au Palais-Royal.

Le roi, en arrivant devant l'Ecole militaire mit pied à terre. Une tente avait été préparée pour le recevoir.

La reine, les jeunes princes et les princesses se tenaient dans un pavillon à côté de la tente du roi.

Deux détachements de citoyens blessés dans les journées de juillet et réunis sous un drapeau commémoratif, avaient été placés près de la tente royale. Dès que le roi parut, les légions l'acclamèrent, levant les bonnets et les shakos au bout des baïonnettes. Un espace suffisant pour que le roi pût passer avait été laissé entre chaque ligne. A droite de la première légion on remarquait quelques députations des gardes nationales de différents points de la France.

Une députation avait été choisie dans chaque bataillon parisien. Elle se composait de douze hommes, dont quatre officiers, quatre sous-officiers et quatre gardes nationaux, ayant un chef de bataillon à leur tête. Avant l'arrivée du roi, ces députations s'étaient rangées devant la tente royale. Les chefs de légion et de bataillon étaient au centre de leur députation.

Le roi leur dit :

Mes camarades,

C'est avec plaisir que je vous confie ces drapeaux, et c'est avec une vive satisfaction que je les remets à celui qui était, il y a quarante ans, à la tête de vos pères dans cette même enceinte.

Ces couleurs ont marqué parmi nous l'aurore de la liberté. Leur vue me rappelle avec délices mes premières armes, symboles de la victoire contre les ennemis de l'Etat. Que ces drapeaux soient à l'intérieur, la sauvegarde de l'ordre public et de la liberté ! Que ces glorieuses couleurs, confiées à votre patriotisme et à votre fidélité soient à jamais notre signe de ralliement.

*Vive la France !*

Les cris de « Vive la France ! Vive le roi ! » répondirent à cette allocution. Lafayette, tenant les quatre drapeaux de chaque légion prononça la formule du serment auquel succédèrent les mots « *je le jure !* » prononcés par les chefs de légion et les chefs de bataillon. Les députations retournèrent alors vers le front des légions et lorsque tous les détachements, porteurs des drapeaux, furent arrivés à leur rang, chaque colonel, les troupes présentant les armes, reçut le serment de sa légion au bruit de treize coups

de canon tirés en l'honneur des treize légions. Les hampes des drapeaux étaient surmontées du *Coq gaulois*, que la royauté nouvelle avait pris pour emblème.

Le serment prêté, le roi parcourut toutes les lignes d'infanterie et de cavalerie, donnant partout des témoignages de satisfaction. Le défilé eut lieu ensuite.

Ce n'est pas exagérer, dit le *Moniteur*, que de porter à cinq cent mille âmes le nombre de la population qui s'était mise en mouvement pour assister à un si imposant spectacle ; si l'on ajoute que cette innombrable population était entièrement livrée à elle-même, qu'elle seule établissait l'ordre, et que cet ordre a été parfait, on reconnaîtra qu'un tel résultat ne peut être obtenu que chez un peuple vraiment digne de cette liberté pour laquelle il a si glorieusement combattu.

Le lendemain de la revue, Lafayette adressa à la garde nationale cet ordre du jour :

La belle revue d'hier, l'admirable apparence de l'armée citoyenne, dont la

rapide formation est en harmonie avec la rapidité du triomphe de la liberté ; la manière dont la garde nationale s'est présentée sous les armes et a défilé devant le roi ont excité l'enthousiasme de l'immense population qui nous entourait et les justes éloges des généraux que la victoire a depuis longtemps qualifiés comme étant les meilleurs juges militaires. La présence de nos braves blessés de la grande semaine et de plusieurs députations de nos frères d'armes des départements, complétait les jouissances de cette mémorable journée. Le général en chef se borne aujourd'hui à se féliciter avec ses camarades de la garde nationale parisienne, du superbe et patriotique spectacle qu'elle a donné dans cette mémorable journée. Quelles expressions d'ailleurs pourrait-il trouver après celles du discours prononcé par le roi en nous remettant les drapeaux, et après la lettre dont il s'empresse de faire part à ses frères d'armes ?

La lettre du roi au général Lafayette était ainsi conçue :

Il me tarde d'abord, mon cher général, de savoir comment vous vous trouvez après cette belle journée, car je crains que vous ne soyez bien fatigué ; mais j'ai encore un autre objet qui me tient bien à cœur : c'est de vous demander d'être mon interprète auprès de cette glorieuse garde nationale, dont vous êtes le patriarche, et lui témoigner toute l'admiration qu'elle m'inspire aujourd'hui. Dites-lui que non-seulement elle a surpassé mon attente, mais qu'il n'est pas en mon pouvoir de lui exprimer tout ce qu'elle m'a fait éprouver de joie et de bonheur. Témoin de la grande fédération de 1790, dans ce même Champ de Mars ; témoin aussi de ce grand élan de 1792, lorsque je vis arriver à notre armée de Champagne quarante-huit bataillons que la ville de Paris avait mis sur pied en trois jours, et qui contribuèrent si éminemment à repousser l'invasion que nous eûmes le bonheur d'arrêter à Valmy, je puis faire la comparaison, et c'est avec transport que je vous dis que ce que je viens de voir est bien supérieur à ce qu'alors j'ai trouvé si beau, et que nos ennemis trouvèrent si redoutable.

Veuillez aussi, mon cher général, exprimer à la garde nationale combien j'ai joui de ce qu'elle m'a témoigné, et combien mon cœur en est pénétré.

Votre affectionné,

LOUIS-PHILIPPE.

Paris, le 29 août 1830.

Le *Globe* est débordant de joie :

Depuis la fédération, dit-il, on n'avait pas vu un aussi beau spectacle. Dès onze heures du matin, des milliers de spectateurs garnissaient les tertres du Champ de Mars. Dans les contre-allées, des boutiques construites à la hâte, des cafés pavoisés de drapeaux tricolores, présentaient l'aspect d'une fête champêtre. Les orchestres ne manquaient pas, car des jeunes gens montés sur les arbres chantaient à gorge déployée la *Parisienne* et d'autres hymnes patriotiques...

Jamais chef d'un peuple libre n'avait reçu un plus bel hommage.

## 27 Mars 1831

# REMISE DES DRAPEAUX A L'ARMÉE.

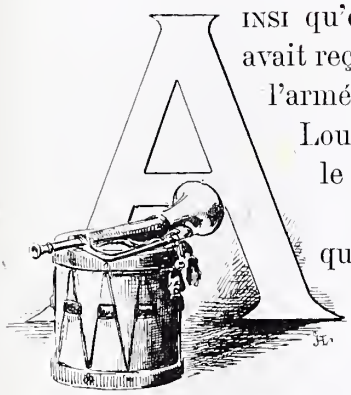

Ainsi qu'on vient de le voir, la garde nationale avait reçu ses drapeaux le 29 août 1830, mais l'armée n'avait pas encore les siens.

Louis-Philippe résolut de les lui distribuer le 27 mars 1831.

Cette fête fut extrêmement remarquable. Le roi sut lui imprimer une sorte de caractère intime qui lui est resté bien personnel.

La journée du 27, dit un témoin, était destinée à une des solennités militaires des plus imposantes : la remise des drapeaux aux troupes. Que de pensées graves fait naître l'aspect de ces signes de ralliement autour desquels se décideront peut-être les destinées de la patrie ! Que de généreuses émotions éveille le serment des guerriers qui viennent jurer de mourir pour sa défense ! Neuf régiments d'infanterie, onze régiments de cavalerie, huit batteries d'artillerie et deux compagnies de sapeurs, auxquels se trouvaient réunis six bataillons et un escadron de la garde nationale, devaient concourir à cette cérémonie.

Ces troupes avaient été momentanément embrigadées. L'infanterie formait deux divisions sous les ordres du lieutenant général Ledru des Essarts et des maréchaux de camp Darivèles, Fabvier, Rumigny et Cubières. La cavalerie formait également deux divisions sous les ordres des lieutenants-généraux Gérard

et Colbert, et des maréchaux de camp Merlin, Rigny, Marbot et duc d'Orléans. L'artillerie était sous les ordres du général Gourgaud.

Le lieutenant-général Pajol, commandant la première division militaire, avait le commandement suprême.

LOUIS-PHILIPPE,
par A. Barre.

Un pavillon élevé avait été construit pour recevoir le roi, devant l'Ecole militaire, à cent mètres de la façade. Les drapeaux étaient groupés devant le pavillon; à gauche de celui-ci et à cinquante mètres de distance, l'infanterie était rangée en colonne serrée par régiment; à droite et à la même distance, la cavalerie était en bataille par brigade, sur quatre lignes; l'artillerie

occupait le quatrième côté du parallélogramme, qui correspond à l'Ecole militaire.

Le roi partit à onze heures du Palais Royal. Il était précédé et suivi de détachements de la garde nationale à cheval et accompagné du duc de Nemours, du ministre de la guerre et de nombreux généraux. Des salves d'artillerie annoncèrent son arrivée au Champ de Mars. Il mit pied à terre et monta au pavillon, accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours, et entouré des maréchaux Soult, Mortier, Molitor, Gérard et d'un certain nombre d'officiers de sa maison.

Des détachements composés du colonel, de quatre officiers, de quatre sous-officiers et de huit soldats de chacun des régiments présents, formaient un demi cercle au pied du pavillon royal, du côté opposé à l'Ecole militaire.

L'intérieur du Champ de Mars présentait alors l'aspect le plus imposant. A gauche, on voyait des masses épaisses d'infanterie hérissées de baïonnettes; à droite, les longues lignes de cuirassiers qui formaient des murailles de fer, les casques étincelants des dragons, les banderolles des lanciers, les brillants escadrons de chasseurs et de hussards. Les tertres étaient garnis d'une immense population; une partie n'ayant pu trouver place, était allée couvrir les coteaux de la Seine.

Louis-Philippe avant de remettre les drapeaux aux colonels leur dit :

Mes chers Camarades,

C'est dans vos rangs que j'ai commencé à servir mon pays, et je m'enorgueillis de pouvoir vous rappeler que les divers changements de fortune qu'il m'est tombé en partage de subir dans le cours de ma carrière, n'ont jamais altéré ni ma fidélité à ma patrie, ni les sentiments dont j'étais animé quand j'avais le bonheur de combattre avec vous pour la défense de sa liberté et de son indépendance nationale.

Il y a précisément quarante ans que, comme aujourd'hui, je présentai au 14e régiment de dragons que je commandais alors, des étendards portant ces trois couleurs, que nous avons reprises avec tant de joie, et que le patriotisme et la valeur des soldats français ont rendues si glorieuses pour la France et si redoutables pour ses ennemis.

J'aime à vous dire combien je suis heureux de revoir notre brave armée plus belle et plus forte que je ne l'ai jamais vue; combien je jouis de me retrouver au milieu des successeurs de mes anciens frères d'armes, et de vous témoigner le plaisir que j'éprouve en vous présentant moi-même vos nouveaux drapeaux. Vous leur serez fidèles dans la paix, comme vous le seriez dans la guerre, si vous vous trouviez appelés à les défendre dans les combats contre les ennemis de la patrie; et c'est avec confiance que j'en remets la garde à votre honneur, à votre courage et à votre patriotisme.

Le maréchal ministre de la guerre présenta alors les drapeaux au roi qui les remit au colonel de chaque régiment. Soult, à cette occasion, prit la parole :

Chefs, officiers et soldats, dit-il, voilà vos drapeaux ! ils vous serviront de guide et de ralliement partout où le roi le jugera nécessaire pour la défense de la patrie.

Vous jurez d'être fidèles au roi des Français et à la Charte constitutionnelle, et d'obéir aux lois du royaume.

Vous jurez de sacrifier votre vie pour défendre vos drapeaux, pour les maintenir sur le chemin de l'honneur et de la victoire. Vous le jurez !

Et chaque colonel à l'appel de son régiment répondit « Je le jure ! » Des salves d'artillerie annoncèrent le serment, puis les tambours battirent au drapeau et les musiques saluèrent.

La revue commença ensuite. Louis-Philippe parcourut les lignes, et en premier lieu celles de la garde nationale. Au centre de chaque régiment de ligne, il s'arrêta et remit à un certain nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats des décorations de la Légion d'honneur.

Vers deux heures Louis Philippe était revenu devant le grand balcon de l'Ecole militaire où se trouvaient la reine et la famille royale. Toutes les troupes formant cinq divisions et comptant cinquante mille hommes se massèrent en colonnes serrées.

Elles ont défilé ensuite devant Sa Majesté, dit le *Moniteur*. Dans ce moment, tout Paris a pu apprécier les efforts qui ont été faits pour la formation de l'armée nationale et les rapides progrès qui ont été obtenus de nos jeunes soldats.

La garde nationale a montré cette régularité, cette tenue, qui lui ont valu depuis longtemps l'admiration de ses compatriotes et des étrangers. L'infanterie a

défilé ensuite, l'arme à volonté, avec une aisance et un aplomb qui n'appartiennent qu'aux vieilles troupes, avec cette vivacité qui caractérise la jeunesse française, et qui présage les victoires. Tous les régiments ont mérité des éloges; on a pourtant remarqué le 8e et le 13e d'infanterie légère. Le 4e bataillon du 66e, qui vient d'être formé, se distinguait par l'excellent choix des hommes qui le composent, par leur tenue et par leur instruction.

L'artillerie s'est montrée à la hauteur de son ancienne réputation, et digne de rivaliser aujourd'hui avec celle que l'on regardait comme la plus belle de l'Europe. La cavalerie était remarquable par la beauté des chevaux. Les cuirassiers ont défilé au trot; la cavalerie légère au galop.

UNE REVUE PENDANT L'ORAGE.
(Extrait du *Charivari*.)

La revue était terminée à quatre heures et demie. Le lendemain, le lieutenant-général Pajol, publiait l'ordre du jour suivant:

Soldats, le roi a été content de vous à la revue d'hier, il me charge de vous le

témoigner. Soldats, le ministre de la Guerre a vu aussi avec plaisir le résultat de votre bonne volonté et du zèle de vos officiers à vous instruire ; ce sera la plus précieuse récompense de vos travaux, puisqu'il a offert la preuve de ce que pourraient faire sur un champ de bataille les troupes de la 1re division, si elles étaient appelées à la défense de la patrie.

De son côté, le général Lobau adressait à la garde nationale, le soir de la revue, l'ordre du jour suivant :

Le général en chef se félicite d'avoir à exprimer aux 2e, 4e, 6e, 8e, 10e et 12e légions de Paris, ainsi qu'à la légion de cavalerie, toute la satisfaction du roi pour la magnifique tenue des bataillons et de l'escadron qu'elles ont présentés à la revue de ce jour. Leur instruction n'a pas échappé non plus à l'attention de S. M. dans les différents mouvements qui ont eu lieu. Un zèle soutenu pouvait seul produire ces rapides et brillants résultats, qui, bientôt, ne laisseront plus rien à désirer.

## 15 Mai 1831.

# REVUE DE LA GARDE NATIONALE.
# DISTRIBUTION DES CROIX DE JUILLET.

Le 15 mai 1831, Louis-Philippe passait en revue toutes les légions de la garde nationale de Paris et de la banlieue.

Il s'agissait cette fois de distribuer aux combattants de Juillet, la croix récemment créée pour eux. Cette revue devait avoir lieu le 1er mai. Elle fut renvoyée au 8 puis au 15, à cause de l'incertitude du temps. Les élections d'officiers et de sous-officiers qui devaient avoir lieu avant le 15 furent remises au lundi 16.

Cet ajournement s'explique d'une manière toute simple, dit le *Moniteur*, par le désir que le roi éprouve de remercier, dans la revue du 15, de son dévouement et de ses services, la garde nationale telle qu'elle existait depuis notre révolution, telle qu'elle a traversé les circonstances au milieu desquelles a éclaté son zèle infatigable. Le retard apporté aux opérations électorales, par suite de ce désir délicat du roi, ne peut donc être accueilli qu'avec reconnaissance par cette garde nationale de juillet, d'août, d'octobre, de décembre, de février, que le roi a besoin de revoir avec tous ses souvenirs, pour que sa fête soit complète.

Ces messieurs appellent cela faire une faction.

(Extrait du *Charivari.*)

Le 15 mai le ciel fut magnifique.

Dès huit heures du matin, les légions de la garde nationale étaient sous les armes, en tenue de parade, et se rendaient de leurs quartiers respectifs au Champ de Mars, où elles occupaient les positions fixées par l'état-major. Les légions de la banlieue étaient placées à la gauche de l'Ecole militaire. La garde nationale à cheval et l'artillerie étaient adossées au pont d'Iéna.

A onze heures trois quarts, le roi, escorté d'un nombreux état-major, sortit du Palais royal, accompagné de la reine et du duc de Nemours. Des détachements de la garde nationale à cheval ouvraient et fermaient sa marche.

Arrivé au Champ de Mars, le roi fut reçu par le général Jacqueminot.

Dès qu'il eut mis pied à terre, le Conseil municipal, ayant à sa tête le préfet de la Seine vint lui présenter ses hommages. Conformément à l'ordonnance du 13 mai, le roi remit aux sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis, et aux maires des douze arrondissements de Paris, les modèles des croix de juillet qui devaient être distribuées à un certain nombre de citoyens. Cette croix consistait en une étoile à trois branches, en émail blanc, montée en argent et surmontée d'une couronne murale. Le centre de l'étoile, divisé en trois auréoles émaillées aux couleurs nationales, était entouré d'une couronne de chêne, et présentait, sur sa face, l'inscription suivante : 27, 28, 29 *juillet* 1830. *Donné par le roi des Français*; le revers, également divisé, portait le *Coq gaulois* en or, avec ces mots : *Patrie et Liberté.*

La croix était suspendue à un ruban moiré, de couleur bleu d'azur, avec liseré rouge.

Le citoyen décoré de la croix de juillet devait prêter serment de fidélité au roi des Français, et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.

Les honneurs militaires devaient être rendus à la croix de juillet comme à celle de la Légion d'honneur.

Lorsque les croix eurent été distribuées, le roi remonta à cheval et parcourut les lignes des troupes. Il décerna la croix de la Légion d'honneur à trois gardes blessés sous les armes, par des coups de pierres pendant l'une des dernières émeutes.

A deux heures un quart, toutes les lignes ayant été passées en revue, les légions se formèrent en colonnes serrées pour défiler. Pendant qu'elles exécutaient ce mouvement, Louis-Philippe fit le tour du Champ de Mars, dont les tertres étaient couverts de spectateurs. Puis il revint se placer devant l'Ecole militaire et le défilé commença. Les légions avaient à leur tête, le général comte Lobau, le général Jacqueminot, les sous-préfets

de Saint-Denis et de Sceaux et les maires des communes de la banlieue.

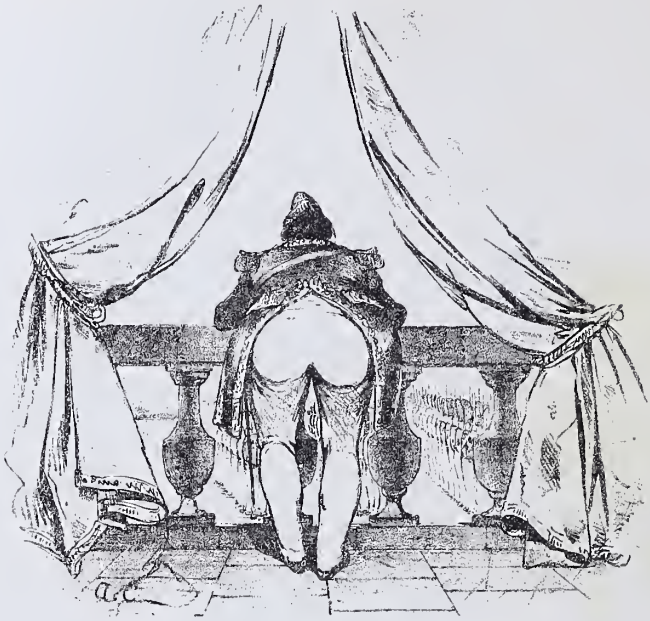

Je vous porte tous dans mon cœur.
(Extrait du *Charivari*.)

Le *Moniteur* rendant compte de cette revue écrivait ceci :

La revue de ce jour répond à tout ce que l'on devait attendre de la solennité qu'un ajournement inévitable n'a rendu que plus complète et plus brillante. C'est un attribut des gardes civiques que d'offrir avec toute la pompe militaire d'un corps d'élite, un air de liberté et d'aisance qui imprime à leurs réunions l'aspect d'une fête. L'objet de la revue d'aujourd'hui qui était, pour la garde nationale de saluer l'anniversaire de la fête du roi, et pour le roi, de resserrer les liens qui l'unissent à elle (au moment où quelques-unes de ses parties vont changer de cadre, sans changer d'esprit), lui donnait surtout ce caractère.

Toutefois, les graves souvenirs des services que la garde nationale a rendus depuis neuf mois étaient présents à tous les esprits. On savait que cette solennité était destinée par le roi à en consacrer la mémoire. Ce déploiement de légions citoyennes, cette affluence de toute la population, qui semblait aussi venir remercier la force pacifique qui a protégé son repos et son travail ; ce mouvement pro-

digieux d'une foule dans le sein de laquelle la politesse française faisait presque seule la police ; ces bouquets enlacés dans les baïonnettes, ces acclamations, ces adieux, ces souvenirs, ces espérances ; tout ce que la liberté et la patrie doivent déjà et demandent encore à cette milice généreuse. Que d'attraits attachés à cette réunion ! Quelle garantie elle donne à la société ! qu'il est utile de voir se produire de temps en temps, comme un lien nouveau formé entre le trône et le peuple, comme un rendez-vous de paix et d'union offert à tous les citoyens ralliés sous le même uniforme, sous le même drapeau.

Voyez en effet comme, dans tous les Etats, tour à tour, s'introduit l'imitation de cette organisation puissante, qui donne aux principes l'autorité des armes, et aux armes le sentiment du patriotisme ; qui ennoblit l'obéissance en l'éclairant ; qui discipline les opinions particulières en les encadrant dans l'intérêt général. On peut se fier à l'instinct des sociétés du soin de veiller à la conservation de leur bien-être. Aussi, en 1827, un pouvoir jaloux préludait-il, en France, à la violation des lois par le licenciement de la garde sous la protection de laquelle ces lois étaient placées. Et depuis neuf mois on a vu comment cette même garde nationale a démenti les accusations d'esprit anarchique qu'on n'avait pas craint d'élever alors contre elle. C'est que tous les intérêts privés ont chacun un point qui les rattache à l'intérêt général. La société armée ne tournera pas ses armes contre elle-même. Elle se défendra, et avec elle, le gouvernement qui la protège.

. . . . . .

« Messieurs, votre tenue peut rivaliser avec celle de la troupe
» de ligne. » (Phrase de rigueur à toutes les revues.)

(Extrait du *Charivari*.)

Le comte Lobau à la suite de cette revue rédigea l'ordre du jour suivant :

Le général commandant en chef la garde nationale de Paris et de la banlieue s'empresse de remplir auprès de ses camarades une mission bien douce, celle de leur faire connaître la satisfaction que le roi lui a témoignée, à plusieurs reprises, durant la revue mémorable de ce jour, tant sur la tenue que sur l'instruction des différents corps de la garde nationale.

S. M. a été frappée des progrès rapides que révelait un ensemble dont il n'appartenait peut-être qu'à des Français de donner en si peu de temps le spectacle à leurs concitoyens et à l'Europe, spectacle si rassurant pour l'ordre et pour la paix.

Au moment d'adresser à ses camarades ces témoignages d'une auguste approbation, le général commandant en chef reçoit de la main du roi une lettre dans laquelle S. M. exprime avec tant de bonté ses sentiments, qu'elle ne laisse plus à celui qui a eu le bonheur de la lire le premier, que le besoin de la communiquer immédiatement à ses camarades, et de les associer à la reconnaissance que ce noble langage inspire si naturellement :

« Au général comte de Lobau,

» Vous savez, mon cher général, que j'avais voulu célébrer ma fête de la » manière qui me convenait le mieux, en revoyant encore une fois la garde natio- » nale de Paris et de la banlieue, telle qu'elle avait été formée par l'organisation » spontanée de juillet et d'août. Je voulais, avant que cette organisation eût » subi les changements prescrits par la loi qui règle sa constitution, témoigner » à la garde nationale que, par son zèle patriotique et tout volontaire, elle a » surpassé en instruction, en discipline et en dévouement tout ce que je pouvais » attendre d'elle et tout ce que la France pouvait en espérer. Je ne crains pas de » le dire, mon cher général : l'histoire des nations ne présente pas d'exemple » d'un élan aussi généreux et d'un résultat aussi brillant, et mon orgueil national » me porte à croire qu'il n'y avait que des Français qui en fussent capables.

» Mais j'ai encore d'autres dettes à acquitter envers la garde nationale. Je » dois d'abord lui témoigner la reconnaissance de la nation et la mienne pour cette » activité, cette patience et ce sang-froid, souvent plus difficiles que le courage, » avec lesquels elle a si puissamment concouru, au milieu des circonstances » pénibles que nous avons eu à traverser dans les neuf mois qui viennent de » s'écouler, à la répression des tentatives d'agitation, et au rétablissement de » l'ordre public sans lequel il ne saurait y avoir ni liberté, ni prospérité pour la » France.

» Je dois ensuite m'acquitter de ma dette personnelle et témoigner à la garde » nationale combien mon cœur est pénétré de l'accueil qu'elle m'a fait, des senti-

Très-humbles et très-dévoués gardes nationaux passés en revue par leurs très-hautes, très-puissantes et très-colossales majestés, etc., etc.

(Extrait de *la Caricature*.)

» ments qu'elle m'a manifestés, et de l'affection qu'elle me témoigne en toute
» occasion. Je sens ce que je dois à la connaissance qu'elle a de mon patriotisme.
» et à la garantie que présente ma longue carrière ; de ma fidélité à mon pays et de
» mon dévouement à la cause sacrée de ses libertés constitutionnelles. Mais que
» la garde nationale connaisse aussi tous les sentiments que je lui porte ; qu'elle
» sache combien je m'identifie à elle dans tous les services qu'elle rend à la patrie,
» et combien elle doit toujours compter sur ma vive et sincère affection.

» Je ne puis trouver, mon cher général, de meilleur interprète auprès de la
» garde nationale que celui qui remplit si dignement le poste important où ma
» confiance vous a placé. Veuillez donc lui faire connaître tout ce que je viens de
» vous exprimer. J'y ajoute bien sincèrement l'assurance de tous mes sentiments
» pour vous.

» Louis Philippe. »

26, 27, 28, 29 Juillet 1832.

---

## FÊTES A L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DE JUILLET 1830.

---

Sortie des trois journées de 1830, la monarchie parlementaire se devait à elle-même de célébrer dignement l'anniversaire de cette mémorable époque.

En 1832, les fêtes commencèrent le 26 juillet.

A onze heures du matin seize jeunes filles, douze pour les arrondissements de Paris, quatre pour les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, choisies dans les familles des combattants de juillet, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville pour y signer leur contrat de mariage. Ces jeunes filles, dotées généreusement par la ville, devaient se marier le 28 juillet.

Le 27 par les soins des maires de Paris et des administrateurs des bureaux de bienfaisance, on distribua des vivres aux ménages inscrits « dans les bureaux de charité » des douze arrondissements.

Le 28, de midi à dix heures du soir, des divertissements publics furent donnés à la population aux Champs Elysées.

à la Barrière du Trône et au Champ de Mars. Le 29, le roi passa la revue de la garde nationale et des troupes de la garnison échelonnées de la Barrière du Trône à l'arc de triomphe de l'Etoile.

Les théâtres donnèrent des spectacles gratuits et le soir des feux d'artifice furent tirés sur plusieurs points de la capitale.

Un Soir de Fête nationale, par Daumier.

(Extrait du *Charivari*.)

Le 28, à six heures du matin, des salves d'artillerie annoncèrent la célébration de la deuxième journée des fêtes.

Vers midi, la population affluait au Champ de Mars. A deux heures, commençaient des courses de chevaux montés et de chevaux libres, suivies d'une course de chars et d'une course de cerfs. Ces exercices furent terminés par des courses à pied,

qu'exécutèrent les élèves du gymnase normal du colonel Amoros et un peloton de soldats avec armes et bagages.

Dans l'intervalle, entre les courses de chevaux et les courses à pied, on donna aux assistants le spectacle d'une ascension aérostatique.

La première et la deuxième des courses de chevaux furent fournies par douze chevaux montés ; la troisième et la quatrième par douze chevaux libres.

Les deux chevaux montés et les deux chevaux libres, vainqueurs aux premières courses formèrent ensuite deux nouveaux groupes qui se disputèrent définitivement les prix. Pour ces courses, le cirque formé au milieu du Champ de Mars avait deux mille trois cents pieds de circonférence et était garni de toiles et de trophées sur tout le développement de son périmètre à l'intérieur et à l'extérieur.

Un stade de quatre cents mètres de longueur avait été préparé devant les pavillons réservés pour les coureurs à pied.

Ces coureurs, au nombre de cent vingt, divisés en plusieurs pelotons, étaient revêtus de costumes uniformes et portaient tous une ceinture tricolore.

Il y eut des courses : d'enfants, d'adolescents, d'hommes et de soldats avec armes.

Des prix et des couronnes furent décernés aux vainqueurs, au bruit des fanfares et des applaudissements de la foule, par le maire du dixième arrondissement M. Desgenettes, président des exercices.

Dans cette journée fort intéressante, le succès appartint aux élèves du colonel Amoros. Voici ce qu'en dit un journal de l'époque :

Les exercices gymnastiques devenus désormais un des éléments de l'éducation militaire et civile, ont augmenté l'intérêt et la pompe des fêtes nationales. Les élèves du gymnase normal, dirigé par le colonel Amoros, ont fait au Champ de Mars diverses luttes, diverses espèces de courses, dont un public nombreux a su

Modèle colossal de pain d'épice.

(Extrait du *Charivari.*)

apprécier les avantages, en distinguant ces exercices utiles de ces jeux funambuliques, qui n'ont d'autre but que de satisfaire une vaine curiosité.

Bientôt, plusieurs des principales villes de France pourront augmenter l'intérêt de leurs fêtes publiques par de pareils exercices. On annonce que des gymnases vont être établis dans la plupart des divisions militaires, sous la direction du colonel Amoros, fondateur de l'éducation gymnastique en France.

Ce n'était pas sans peine que le colonel Amoros avait fait adopter les procédés d'éducation qui, après lui, devaient malheureusement tomber dans l'oubli pour être repris seulement de nos jours.

Le colonel Amoros eut une existence singulière. Il s'appelait don Francisco Amoros y Ondéano et était né à Valence en 1770. Il fit dans l'armée espagnole les campagnes de 1792 et 1793 et parvint en trois ans au grade de major-général. Le traité de Bâle ayant mis fin à la guerre entre la République française et l'Espagne, Amoros s'occupa des moyens d'améliorer le système administratif espagnol et fit agréer le plan d'un ministère de l'intérieur qui n'existait pas encore. Une pension de vingt mille réaux lui fut accordée à cette occasion. On le chargea en même temps de la fondation à Madrid d'un établissement militaire, selon la méthode de Pestalozzi. En 1807, l'éducation de l'Infant don Vincent de Paul lui fut confiée. Il réunissait les titres de colonel, de régidor de San-Lucar et de membre du conseil royal des Indes. L'avènement de Ferdinand VII amena sa disgrâce.

Elu plus tard, membre des cortès de Bayonne qui appelèrent au trône d'Espagne Joseph, un des frères de Napoléon, Amoros fut nommé par le nouveau roi, conseiller d'Etat, intendant général de la police et commissaire royal dans les provinces de Burgos et de Guipuscoa. En 1812 il s'efforça, mais en vain, de prévenir la chûte de Joseph. Refugié en France en 1814, il devint un des rédacteurs du *Nain Jaune*.

Pendant les Cent jours, Amoros entra dans la garde nationale de Paris. Le retour des Bourbons le fit renoncer à la politique.

Dès lors, il s'occupa de faire adopter les méthodes gymnastiques dont il avait fait d'heureux essais en Espagne. Il eut, à ce sujet, bien de préventions à vaincre, mais il sut en triompher. Nommé officier de la Légion d'honneur, inspecteur des gymnases militaires, directeur « *du gymnase normal militaire* » qu'il avait fondé, place Dupleix, et directeur du « *gymnase civil orthosomatique* » situé dans la rue Jean Goujon, il mourut dans l'abandon le plus complet en 1848.

*Exposition publique* —— 1833.

Modèle gigantesque de Caricature a deux sous.

(Extrait du *Charivari.*)

14 Juin 1837.

## RÉJOUISSANCES PUBLIQUES A L'OCCASION DU MARIAGE DU DUC D'ORLÉANS.

## CATASTROPHE AU CHAMP DE MARS.

En l'année 1809, le 25 novembre, Louis-Philippe avait épousé Marie-Amélie, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles. Il en eut dix enfants.

L'aîné des fils était Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Rosolin-Henri, né le 3 septembre 1810, et mort le 13 juillet 1842, à la suite d'un événement déplorable. Ferdinand-Philippe, esprit distingué, le plus populaire de tous les membres de sa famille, a laissé derrière lui, les regrets du pays tout entier.

Les autres enfants de Louis-Philippe étaient :

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, née le 3 avril 1812, mariée au roi des Belges et morte le 11 octobre 1850 ;

Marie-Christine-Caroline-Adelaïde-Françoise-Léopoldine, née le 12 avril 1813 et morte à Pise le 2 janvier 1839. La princesse Marie s'était consacrée à la statuaire ; on lui doit une Jeanne-d'Arc à laquelle on accorde justement quelque valeur ;

Le duc de Nemours, né le 25 octobre 1814 ;

Mademoiselle de Montpensier, née le 28 mars 1816, morte le 20 mai 1818 :

Mademoiselle de Beaujolais, née le 3 juin 1817, mariée au prince de Saxe-Cobourg-Gotha, en 1843;

Le prince de Joinville, né le 14 août 1818;

Le duc de Penthièvre, né le 1er janvier 1820, mort le 2 juillet 1828;

Le duc d'Aumale, né le 16 janvier 1822;

Le duc de Montpensier, né le 31 juillet 1824.

LE DUC F.-P. D'ORLÉANS,

par A. Barre.

Le duc d'Orléans avait un peu moins de vingt ans quand son père prit possession du trône. Lorsque la révolution de juillet éclata, il commandait, à Joigny, le 1er régiment de hussards. Justement inquiet, il partit pour Paris.

Arrivé à Montrouge, il acquit la certitude que les siens ne couraient aucun danger immédiat. Il regagna le siège de son commandement, pour revenir, le 3 août au matin, cette fois à la tête de son régiment, le premier qui soit ainsi entré dans la capitale avec le drapeau tricolore.

Ferdinand-Philippe, avant les événements de 1830 portait le titre de duc de Chartres. Devenu duc d'Orléans par l'avènement de son père au trône, il prit part, en 1832 au siège d'Anvers et en 1835 à l'expédition de Mascara, en Algérie. Pendant l'été de 1836, il visita les cours d'Allemagne et se fiança à la princesse Hélène de Mecklembourg-Schverin, sœur du duc.

Le mariage fut célébré le 30 mars 1837 à Fontainebleau.

Les nouveaux époux furent reçus à Paris avec enthousiasme.

Il faut remonter aux époques les plus mémorables de notre glorieuse révolution de juillet, dit le *Journal des Débats ;* il faut se rappeler l'admirable enthousiasme qui accueillait au sein de la population parisienne, le roi qu'elle avait élu sur ses barricades ; il faut se reporter par la pensée et presque par l'imagination, tant cette époque semblait désormais loin de nous, à cette grande et décisive revue de la garde nationale de Paris, au Champ de Mars, à la fin du mois d'août 1830, pour se former une idée de l'accueil qui a été fait aujourd'hui, par les citoyens de notre patriotique cité, à la princesse Hélène de Mecklembourg, à l'épouse du prince royal, à la fille de notre monarque constitutionnel !

Mais tout Paris l'a vu ! tout Paris a assisté à l'entrée de la duchesse d'Orléans dans ses murs ; et Dieu nous garde d'affaiblir par nos réflexions une émotion encore si récente et si vive ! Nous ne voulons que raconter, en historiens fidèles, ce que nous avons vu nous-mêmes. Nous voulons montrer tout Paris saisissant l'occasion de montrer à son roi l'enthousiasme que tant de calomnies n'avaient pas altéré, quoique les terreurs de la politique l'eussent contraint à se taire ; nous voulons montrer Paris renouant plus fortement que jamais des liens que la violence des factions n'avaient pu briser ! Car tel est le résultat de cette grande journée : ce n'est pas seulement la princesse royale qui est entrée aux Tuileries, qui a été confiée au dévouement et à l'honneur de notre généreuse population ; c'est le Roi qui a été rendu à la France, c'est la liberté qui a été rendue au Roi ! c'est la révolution de Juillet qui a retrouvé les conditions d'existence de la Constitution monarchique : la sécurité du roi fondée sur la confiance hautement manifestée des citoyens. En effet, quel avenir pouvait se promettre un pays où tout le monde était libre, excepté

le Roi ? La liberté rendue à la personne royale, c'est la France qui commence à se reposer dans le présent et à croire à son avenir !

MARTINEL.

Des réjouissances publiques eurent lieu à Paris à l'occasion de ce mariage. Elles étaient organisées par la municipalité.

Le 13 juin, des dons de vêtements furent accordés aux enfants des écoles gratuites communales et des salles d'asile. Le 14, eurent lieu des distributions de secours aux ménages pauvres et de livrets de caisse d'épargne aux meilleurs élèves des écoles primaires. Ces livrets étaient donnés au nom du duc d'Orléans.

Le 15, un banquet devait être offert par la ville de Paris, au roi et à la famille royale, qui avaient promis d'y assister. Immédiatement après le banquet, un bal devait être donné dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

De deux heures de l'après-midi à la nuit, des jeux, des spectacles et des divertissements publics furent organisés.

Aux Champs Elysées, où deux théâtres représentaient des pantomimes militaires à grand spectacle, et où quatre orchestres étaient réservés aux danseurs, un mât de cocagne garni de cinq prix avait trouvé de nombreux amateurs.

Au Jardin des Tuileries, vers huit heures du soir, il y eut un grand concert au pavillon de l'Horloge.

A la Barrière du Trône, on avait installé, un théâtre de pantomimes, quatre orchestres de danse et un autre mât de cocagne.

Au Champ de Mars, la fête était plus animée encore. On y avait construit une redoute représentant la citadelle d'Anvers attaquée et défendue par vingt-quatre pièces d'artillerie. Ce spectacle pyrotechnique se termina sans incident par un superbe bouquet de bombes.

A neuf heures, deux feux d'artifice furent tirés simultanément : sur le quai d'Orsay et à la barrière du Trône. Dans la ville, l'illumination était générale.

La fête du Champ de Mars amena, après le feu d'artifice, un épouvantable accident.

Un peu avant onze heures, la foule qui était considérable, s'étant portée en masse vers une des grilles avoisinant l'Ecole militaire, un effroyable encombrement se produisit. On s'entassait et on s'étouffait. Vingt-quatre personnes moururent asphyxiées ; douze blessés furent transportés à l'hôpital militaire du Gros-Caillou. Cet événement, dès qu'il fut connu, causa dans la ville une profonde émotion. Le lendemain les journaux ennemis du roi, la grossirent encore et prétendirent que l'administration n'avait rien su prévoir. Le gouvernement fut attaqué de la manière la plus vive et la plus injuste.

Plusieurs journaux persistent, dit *la Charte de 1830*, à insérer dans leurs colonnes des renseignements inexacts sur l'évènement du Champ de Mars ; il y

a même des feuilles qui s'abstiennent de reproduire, en regard des relations exagérées qu'elles donnent, les seules versions exactes fournies sous la garantie de l'autorité.

Nous ne voulons pas juger ce procédé, nous nous bornerons à présenter de nouvelles rectifications contre plusieurs faits énoncés. Tant que la vérité ne sera pas mieux connue, nous suivrons le même système.

Un journal annonce que plusieurs personnes ont succombé aux blessures reçues mercredi ; que le chiffre des décès s'élève aujourd'hui à trente-huit, que des victimes ont été précipitées dans la rivière, et que deux cadavres ont été retirés des eaux. Le chiffre des morts et des blessés est celui que nous avons déjà donné ; il y a eu vingt-quatre morts et vingt blessés, dont douze seulement par suite de l'encombrement de la foule sur un seul point ; huit ont été blessés ailleurs et d'une manière différente. Parmi ces vingt blessés, dix-sept étaient sortis hier de l'hospice du Gros-Caillou, et tout-à-fait hors de danger : Aucune victime n'a été précipitée dans la rivière ; aucun cadavre n'a été retiré des eaux...

On a prétendu que les portes des grilles avaient été fermées au Champ de Mars, parce que le Roi se trouvait dans l'enceinte, et qu'on voulait éviter autour de lui l'encombrement de la foule, Cette assertion est dénuée de toute vérité, Le Roi n'est pas venu dans la soirée au Champ de Mars, et toutes les portes des grilles sont constamment restées ouvertes.....

On persiste à parler de vols commis à main armée, de mutilations atroces et de traitements horribles exercés sur des femmes évanouies ; nous sommes heureux de pouvoir dire, pour l'honneur de l'humanité, et pour la sécurité de la capitale, qu'il n'y a rien de vrai dans tous ces bruits.

Les cuirassiers et les soldats casernés à l'Ecole militaire étaient venus au secours des blessés, avec un zèle digne des plus grands éloges. Le général Durocheret voyant le danger, avait, de son côté, fait ouvrir la grille du grand pavillon du Champ de Mars, par laquelle plus de vingt mille personnes s'échappèrent.

Dans cette douloureuse circonstance, tout le monde avait fait son devoir. Bien des soldats s'étaient conduits en héros.

Le lendemain de l'événement, les ministres se rendirent aux Tuileries pour informer le roi du malheur survenu pendant la nuit. Après en avoir conféré, on estima que le banquet et le bal qui devaient avoir lieu le lendemain à l'Hôtel-de-Ville devaient être ajournés.

Le conseil municipal de Paris se montra d'un avis différent.

Cependant le roi insista pour que la fin des cérémonies fût remise au lundi 19. « Supprimons ces fêtes » dirent alors quelques journaux. Le *Journal des Débats* répondit :

Après l'accident funeste qui est venu troubler si douloureusement les réjouissances publiques, tout le monde a paru d'abord approuver la simple remise des fêtes préparées à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Quelques journaux maintenant vont plus loin ; ils voudraient que l'on renonçât complètement à ces fêtes, et que tant de préparatifs déjà faits, tant de dépenses consommées fussent perdus. Nous concevons la pensée qui a porté quelques personnes à exprimer ce vœu ; il n'a rien que d'honorable. Nous ne le confondons pas avec ces misérables exagérations d'une douleur factice, qui, dans un deuil si juste, ne cherchent qu'une occasion d'insulte et de sinistres présages, S'il y a quelque chose de triste au monde et de répugnant, c'est de voir l'esprit de parti établir sa polémique haineuse et ses calculs égoïstes sur un accident déplorable, qu'on n'exploiterait pas si bien si l'on en était plus sérieusement touché. On a été jusqu'à faire un odieux rapprochement entre l'accident de mercredi dernier et l'attentat du 28 juillet 1835, l'attentat de Fieschi, comme s'il y avait quelque proportion entre un accident et un crime ! Pour nous, nous ne dirons pas même ce que nous pourrions dire..... N'est-ce pas assez d'avoir ajourné les fêtes de l'Hôtel-de-Ville ? Serait-il convenable de les supprimer ?...

S'il ne s'agissait que de renoncer à quelques heures de plaisir, le sacrifice ne coûterait guère ; il serait bientôt fait. Mais la fête de l'Hôtel-de-Ville est une fête publique : c'est l'hommage que la ville de Paris, que la capitale du royaume offre, par l'organe de son Conseil municipal, à l'héritier du trône. Quelque funeste qu'ait été l'accident de mercredi dernier (et personne ne le déplore plus que nous, nous n'y trouvons aucune compensation !), ce n'est pas une bataille perdue, une de ces calamités qui tiennent tout un royaume en douleur et en effroi ! La compassion pour les victimes a été générale, tout Paris a été attristé sans faire étalage de sa tristesse...Tout ce qui exagère est suspect d'hypocrisie et de fausseté... Faudra-t-il maintenant prolonger le deuil avec une affectation qui aurait quelque chose d'outré ?

....Si encore la ville de Paris n'avait rien préparé, si les dépenses n'étaient pas faites, on concevrait qu'un ajournement plus long retardât le moment des fêtes que la ville veut offrir au Roi et à sa famille. Mais quoi ! l'Hôtel-de-Ville va-t-il rester paré jusqu'à ce qu'on juge que les familles qui ont perdu quelques-uns de leurs membres, sont consolées ? Ou bien va-t-on arracher ces tentures, jeter ces fleurs, briser ces constructions élégantes, chefs-d'œuvre du goût et de l'art, et perdre en un moment le fruit de tant d'ingénieux efforts ? Est-ce que les fêtes publiques ne sont pas un des ornements de la civilisation ? Est-ce qu'elles ne

ne contribuent pas à la douceur et à l'élégance des mœurs? Est-ce qu'elles n'excitent pas le génie des arts et les progrès de l'industrie ? Quelles sont donc les mains qui ont élevé et décoré ces salles brillantes, sinon des mains d'ouvriers, sinon des classes laborieuses que la richesse fait revivre en se répandant sur elles par l'industrie? Qui gagnera à la destruction en pure perte de tant d'apprêts? La fête de l'Hôtel-de-Ville, si elle a lieu, va mettre en mouvement mille industries qui perdront un jour de gain, un jour comme il y en a peu dans l'année, si on supprime cette fête. Non, quoiqu'on en dise, ces jours de fête et de pompe sont des jours utiles, nécessaires à la population industrieuse d'une ville comme Paris. Si les riches en profitent par quelques courts moments de plaisir, les classes laborieuses en profitent bien plus par les occasions d'industrie qu'elles y trouvent.

La population aisée se passera très facilement d'une fête à l'Hôtel-de-Ville ; ce sera une véritable perte pour la population ouvrière et commerçante.

Nous abrégeons ce que nous pourrions dire sur ce sujet. Qu'on suspende la fête de l'Hôtel-de-Ville plus ou moins longtemps ; qu'on la supprime tout-à-fait ; ce ne sera jamais là un grand événement politique. Nous serions des premiers à en conseiller la suppression, si les convenances semblaient l'exiger réellement. Ceux auxquels cette fête doit être offerte ont assez montré la sympathie qu'il y a dans leur âme pour toutes les douleurs ; ils n'ont pas besoin de fêtes, ils n'ont besoin que de l'amour du pays ; ils ne sont heureux que de son bonheur. C'est la ville de Paris qui va les chercher ; c'est elle qui ne veut pas perdre cette occasion de leur témoigner son dévouement et son amour. La fête est pour Paris. Le Conseil municipal s'est décidé à ne pas la supprimer pour les motifs que nous venons d'énoncer simplement, et nous ne pensons pas que les hommes qui auraient mieux aimé de bonne foi que la fête n'eût pas lieu, fassent un crime, au Conseil municipal d'avoir pris un parti plus conforme aux intérêts de la population.

Les fêtes eurent lieu le 19 juin.

Obéissant au jugement du public, l'Académie française crut devoir proclamer solennellement les noms de ceux qui, au péril de leur existence, dans la nuit du 14 juin 1837, avaient sauvé d'une mort horrible, bon nombre de leurs concitoyens. Le 9 août, la Compagnie décernait des couronnes aux généreux sauveteurs dont les noms lui étaient connus. Pierre Lebrun, interprète de l'Académie prononçait le discours suivant :

Je ne craindrai pas de réveiller une impression trop pénible en reportant d'abord votre esprit vers l'événement qui, il y a si peu de temps encore, a attristé des réjouissances publiques et la fin de ce jour consacré par la ville de Paris à une

union royale qui venait de donner au pays et à la couronne, avec tant de sujets de joie, tant de gages de sécurité ; journée digne de ne laisser aucun triste souvenir ! car elle a donné lieu à de si nobles mouvements, à des sentiments si beaux, depuis les derniers rangs du peuple et de l'armée jusqu'aux premiers degrés du trône, que l'impression douloureuse qu'elle rappelle cède bien vite à l'admiration qu'elle inspire.

Vous vous êtes reportés au Champ de Mars, et à la nuit du 14 juin.

Vous connaissez l'événement : vous savez de quel encombrement subit, après la fête terminée, la foule, pressée de sortir du Champ de Mars, avait obstrué le passage de la grille voisine de l'École militaire. Une femme suffoquée tombe, ceux qui la suivent trébuchent sur elle, poussés par la foule croissante qui se précipite et qui les écrase sous ses pieds. De là un grand désordre, un affreux tumulte, des cris de détresse, des blessés, des mourants, des morts, des malheurs enfin, qui, restés heureusement en petit nombre, devenaient incalculables sans le dévouement, la présence d'esprit, l'humanité intelligente d'un homme, que d'autres hommes courageux se sont empressés d'imiter.

L'adjudant Martinel, du 1er de cuirassiers, se trouvait en ce moment devant le quartier de son régiment, voisin de la grille : il entend le tumulte, il accourt, il se jette au-devant de la foule, qu'il cherche à repousser de ses efforts, de sa voix, de ses prières, pour rendre plus libre le passage, et pour en retirer les victimes ; mais la foule, ignorante autant qu'épouvantée de ce qui se passe, pousse toujours en avant, s'amoncelle de plus en plus, et accroît le péril de tous les efforts qu'elle fait pour en sortir. Dans la lutte, un if illuminé se renverse et barre le chemin. C'est presque vainement alors que le brave Martinel, aidé de quelques cuirassiers, s'efforce d'arracher les malheureux, renversés et blessés, à une mort imminente. Il a bientôt compris qu'il n'existe qu'un moyen de les secourir et de prévenir de plus grands désastres ; ce moyen, c'est de couper la foule au dedans de la grille.

Il court au quartier du régiment ; on sonne à cheval ; il n'attend pas lui-même que les hommes de garde soient prêts, car il n'y a pas un seul moment à perdre. Entraînant sur ses pas quelques cuirassiers, il se jette à pied dans l'intérieur du Champ de Mars ; il se fait jour à travers la foule, qu'il écarte de toute la force que prête à sa force ordinaire le sentiment de la mission qu'il s'est donnée ; il met, pour arriver au plus fort du péril toute l'ardeur que les autres mettent à s'en tirer. Il y pénètre enfin, guidant le cuirassier Spenlée, qui, seul de ses camarades, a pu continuer à le suivre ; et là, s'adossant à la foule, à la façon d'un guerrier d'Homère, il travaille avec une admirable énergie à dégager le passage, à relever ceux qui ne sont plus, à sauver ceux qui respirent encore. Un vieil invalide évanoui et un jeune soldat sont emportés dans ses bras et arrachés par lui à la mort, et successivement un jeune garçon, une femme, une petite fille, neuf personnes enfin. On le voit sortir, rentrer sans cesse ; en tirant des victimes de la

foule il a failli y rester, n'importe ; il y revient pour en chercher encore ; il ne croit jamais avoir fini sa tâche. Epuisé, haletant, rien ne peut assouvir cet insatiable besoin dont l'humanité le tourmente ; il poursuit sa besogne héroïque, au péril continuel de sa vie, donnant à tous l'élan, encourageant tout le monde de sa voix comme de son exemple. Le cuirassier Spenlée, électrisé par lui, sauve à la fois de la terrible bagarre un homme et un enfant. Les officiers de son régiment y sont aussi dignement représentés que les sous-officiers et les soldats. Le porte-étendard Mitz se précipite pour délivrer une femme qu'on écrase ; le lieutenant Gruss, qui emportait dans ses bras une jeune fille sans connaissance, se fait encore mettre un jeune garçon sur les épaules, et lutte une demi-heure contre la foule sous ce double fardeau ; il tombe près de périr. Martinel, renversé lui-même, était sur le point de succomber.

C'est alors qu'on vit un curieux et touchant spectacle ; c'est alors qu'un piquet de cuirassiers, envoyé pour mettre une digue à l'immense flot qui envahissait la grille, parut de loin, au-dessus de la foule, exécutant la manœuvre de salut dans cette mêlée d'espèce nouvelle. On voyait ces braves, consternés et silencieux, s'avancer pas à pas, lentement, avec prudence, sur des chevaux qui, comme s'ils eussent été intelligents de l'humanité de leurs maîtres, semblaient marcher eux-mêmes avec précaution. Il était touchant de voir de tous côtés des mains s'élever vers eux comme vers des libérateurs, et leur tendre des enfants dont ils chargeaient la croupe et le cou de leurs chevaux. A force de lenteur et de ménagement, un à un, deux à deux, en longue et patiente file, ils sont parvenus à enfoncer peu à peu la foule : ils l'ont enfin coupée ; ils ont posé la digue à sa masse immense ; la grille est dégagée, les communications sont rétablies, le peuple s'écoule. Officiers, colonel, général, rétablissent l'ordre, complètent les mesures de salut, organisent celles de secours. Alors la scène change, et c'est un autre genre d'exercice qui est offert à l'humanité des soldats et des citoyens ; les uns et les autres s'unissent pour secourir les victimes, pour les mettre en lieu d'asile ; on établit dans la caserne des ambulances ; les cantinières deviennent des sœurs de charité ; on apporte les blessés, on leur prodigue les soins les plus délicats et les plus attentifs. Des jeunes filles, en revenant à elles, épouvantées de se trouver entre les bras de soldats, se rassurent bientôt en voyant le respect dont on les environne. Il était beau de trouver dans tous ces hommes de guerre tant de sentiments de douce et délicate pitié, de sentir des cœurs si humains palpiter sous les cuirasses. Empressés, attentifs, debout toute la nuit, ils apportaient incessamment aux blessés leur linge, leurs matelas, leurs couvertures : aussi admirables dans cette veille de charité, qu'ils le furent jamais dans un jour de bataille.

Messieurs, au milieu de tant de braves gens, c'est une grande gloire d'avoir pu être remarqué. Il a été bien honorable pour Martinel, quand tant d'autres avaient plus ou moins droit à la récompense, d'avoir été nommé par tous comme celui qui

l'avait méritée. Et nous, quand cette approbation universelle est venue nous demander pour lui la couronne que nous accordons aux actions vertueuses, nous l'en avons pu juger d'autant plus digne, que nous avons cru reconnaître à ses dévouements successifs qui, dans une heure, se sont renouvelés assez de fois pour honorer toute une vie, les caractères auxquels on reconnaît la vertu, je veux dire la constance, la continuité, l'entier oubli de soi-même. En voyant Martinel si à son aise au milieu du danger, accomplissant des actions si difficiles d'une manière si naturelle, nous nous sommes dit : « Cet homme a l'habitude de telles actions ; il les trouve trop simples à faire pour en être à son essai. » Alors nous avons cherché dans sa vie, et voici ce que nous avons trouvé.

Mais à quoi bon raconter ici les divers faits de dévouement, de courage et d'humanité qui ont honoré sa carrière ; sa promptitude à se précipiter, en toute occasion, pour sauver des malheureux, soit dans la rivière, soit dans les incendies, partout où il y a un danger à courir, partout où il trouve à bien faire ? Que deux traits suffisent pour donner ici l'idée de tous les autres.

En 1820, à Strasbourg, un soldat était tombé dans la rivière de l'Ill, près des écluses d'un moulin ; la place ne laissait guère de chance de salut, et c'en était fait du malheureux. Aux cris d'une femme au désespoir, Martinel, qui passait, s'élance tout habillé, sans regarder s'il y va ou non pour lui de la vie ; il nage droit vers l'écluse, et là, s'appuyant d'une main au poteau de la vanne, il se dispose à saisir de l'autre au passage le malheureux, qu'un courant rapide emporte vers la roue du moulin. Il le voit venir, enfoncé déjà de plusieurs pieds sous l'eau ; il faudrait quitter son appui pour le saisir, mais il sera entraîné lui-même ; il le quitte cependant, saisit le corps, passe sous la roue du moulin avec lui, emporté par la rapidité du courant, et reparaît bientôt de l'autre côté de l'écluse sans avoir lâché le malheureux, qu'il rapporte au bord, et qu'on rend à la vie.

Une autre fois, à Strasbourg encore, ce n'est plus dans l'eau, c'est dans le feu qu'il se jette, c'est dans un péril plus grand et plus certain, dans une poudrière, qu'un incendie est près de faire sauter ; et c'est un sentiment d'humanité exaltée qui le pousse, car, au-dessus de cette chambre, qui renferme un baril de poudre et mille paquets de cartouches, il y a une infirmerie, où neuf de ses camarades sont retenus dans leur lit. De tous côtés on se sauvait. Martinel décide plusieurs hommes à secourir avec lui l'infirmerie, et il monte, sans s'apercevoir que l'incendie qui augmente a déjà empêché ses compagnons de le suivre. Il arrive seul à la porte d'une chambre voisine de celle où sont les cartouches ; il trouve, par fatalité, cette porte fermée ; d'un banc il se fait un bélier et l'enfonce ; mais là, près de passer outre, et, comme il allait se précipiter, de grandes flammes le repoussent. Alors sa résolution chancelle, il recule, il va redescendre ; puis il pense tout-à-coup que le feu s'approche des cartouches, et que, s'il manque de résolution, ses camarades vont sauter : l'instinct de sa propre conservation alors

ne l'arrête plus, il s'élance, en fermant les yeux, à travers la flamme, et les habits, les mains, le visage, les cheveux noircis, brûlés, il trouve avec bonheur les cartouches encore intactes; il repousse, il écarte les amas de papier d'enveloppe que le feu allait gagner, il paraît à la fenêtre, il crie, il appelle : « De l'eau, de l'eau ! » Sa présence dans la poudrière rassurant ses camarades sur l'imminence du péril, ils montent : la chambre des cartouches est inondée, et les neuf malades sont sauvés !

De tels faits, que nous ignorerions encore si d'autres faits plus récents ne les eussent mis en lumière, auraient suffi pour lui mériter notre choix. Certes, Messieurs, ce n'est pas un dévouement ordinaire qui lui fait affronter ainsi l'eau, le feu, tous les dangers. Quand, après l'avoir vu à Strasbourg, en 1820, et même à Nancy, en 1817, se prodiguer partout où l'humanité lui montre un bon emploi de sa force et de son courage, nous le retrouvons, en 1837, à Paris, dans le Champ de Mars, le même au bout de vingt années; quand nous le voyons couronner ses dévouements habituels par un dévouement si vraiment admirable, nous ne pouvons hésiter à lui décerner un prix que ses camarades, ses officiers et tous les témoins de son action lui accordent d'ailleurs d'une voix si unanime. Nous ne nous sommes pas contentés d'écouter cette voix de loin; nous avons été nous-mêmes interroger sur place l'admiration qu'il a inspirée; nous nous sommes transportés au lieu qui a vu son dévouement; nous avons entendu les généraux, les officiers, les soldats, les citoyens, les victimes sauvées, les magistrats de la cité; nous avons écouté, dans la caserne, ses émules eux-mêmes; et ceux qui pouvaient prétendre le plus à lui disputer le prix ont été les plus ardents à déclarer qu'il en était le plus digne, et qu'il avait remporté l'honneur de la journée.

L'Académie française décerne le grand prix des actes vertueux à Mathieu Martinel, du village de Hombourg, département de la Moselle, adjudant sous-officier au 1er régiment de cuirassiers.

L'Académie, en le lui décernant, est heureuse de songer qu'elle couronne, avec lui et en lui, ce grand nombre de braves dont les dévouements se sont signalés autour du sien, dans la soirée du Champ de Mars. Elle voudrait pouvoir détacher en quelque sorte, pour chacun d'eux, une feuille de la couronne qu'elle décerne à l'adjudant Martinel. Le lieutenant Gruss, le porte-étendard Mitz, le cuirassier Spenlée, sont dignes assurément d'être nommés après lui, devant cette assemblée, avec le même honneur qu'ils l'ont été devant leur régiment, par l'ordre du chef même de l'armée.

Mais tous les corps présents au Champ de Mars y ont apporté, si je puis parler ainsi, leur contingent de dévouement, de zèle et d'humanité. Les ordres du jour de cinq régiments ont signalé des noms dignes aussi de louanges : le 11e de dragons, ceux du brigadier Budy, de Vigier, de Rivallier et de Schuburu; le 19e léger, le musicien Schirack et les chasseurs Blondin et Michaud; le 27e, le 44e

Eugène Lami del. Lith. de Fonrouge.

# LES PRINCES CITOYENS.

Duc d' Orléans; Prince de Joinville; Duc de Nemours.

*Dédiés à la Garde nationale de France.*

et le 51e de ligne, le sous-lieutenant Thirion, les sergents Charpentier et Bellanger, et les braves Robert, Blanc et Cornus. L'Académie n'a rien à ajouter à l'honneur qui leur a été fait : elle le proclame. Honneur aux chefs de pareils soldats ! Honneur aux soldats dont l'humanité égale le courage !

C'est un beau et noble spectacle que le concours de tant de dévouements. Messieurs, si la place où je suis assis peut donner à mes paroles une autorité qu'elles n'ont pas par elles-mêmes, j'oserai féliciter l'armée ; elle a bien mérité du pays ; elle a gagné bien mieux qu'une bataille : elle a sauvé des citoyens. Je la féliciterai de cette union sympathique, de ces secours qu'elle a prêtés, de cette manière nouvelle de fraterniser dans le Champ de Mars avec eux. Qu'il me soit permis de féliciter aussi la patrie en voyant ses régiments faire un aussi noble emploi de l'oisiveté de leur courage ; qu'il me soit permis d'être fier d'appartenir à un pays où tout se tourne en honneur, jusqu'à des calamités même ; où un événement, fût-il malheureux, ne semble venir que pour mieux développer toute la noblesse des âmes, et n'être enfin qu'une occasion solennelle, pour le peuple, de connaître tout ce que valent ses défenseurs ; pour l'armée, de sentir qu'elle est du même sang et de la même famille ; pour le prince, de manifester les généreuses sympathies qui le rendent de plus en plus cher à l'une et à l'autre ; pour l'Académie enfin, de témoigner hautement combien les lettres sont amies des armes, et ont de plaisir à louer tout ce qui concourt à relever leur gloire, tout ce qu'elles font de beau et d'utile, tout ce qu'elles dévouent, au bien de la patrie, de courage et de générosité !

21 Mai 1848.

## LES ATELIERS NATIONAUX ET LA FÊTE DE LA CONCORDE.

En France, ce n'est pas, comme on le dit communément, par des chansons que tout commence ou finit, c'est bien plutôt par des banquets.

Nous y avons des banquets artistiques, littéraires, industriels, réformistes, républicains, légitimistes, orléanistes, bonapartistes, électoraux; des punchs d'indignation, des vins d'honneur, etc. On s'y perdrait s'il fallait les nommer tous, d'autant mieux qu'il y a dans tous les partis des nuances qui les distinguent et que les banquets les plus colorés sont nécessairement les ennemis acharnés, irréconciliables des plus pâles.

Nous n'avons rien innové; c'était déjà comme cela en 1848 et depuis cette époque cela n'a rien fait que croître et enlaidir.

Louis-Philippe a été renversé par un banquet réformiste.

Organisé par l'opposition à la tête de laquelle se trouvait Odilon Barrot, ce banquet devait avoir lieu aux Champs-Elysées, le 20 février. Mais, les conseillers du roi, Guizot et Duchâtel, s'y opposèrent parce qu'on devait s'y occuper exclusivement des réformes et du droit de réunion réclamés par le pays.

Le jour du banquet fut alors renvoyé au 22 février; les organisateurs, afin de se conformer aux ordonnances de police, avaient décidé que la réunion aurait lieu, non plus aux Champs Elysées, mais bien dans un terrain particulier, situé rue de Chaillot et appartenant à M. Nitot. Un seul toast devait être porté par Odilon Barrot : « A la réforme et au droit de réunion ».

Un programme avait été dressé pour la marche des invités qui devaient se réunir devant l'église de la Madeleine et en partir à 11 heures 1/2. En présence de l'attitude résolue du gouvernement, l'opposition, au dernier moment, renonça sagement à son projet et déposa à la Chambre, une demande de mise en accusation du ministère.

Le 24 février rendit toutes ces dispositions inutiles.

Le lendemain, un gouvernement provisoire, composé de Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie était constitué. Il distribuait les ministères et proclamait la République.

Garnier-Pagès, maire de Paris faisait afficher la proclamation suivante :

Le Gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ;

Il s'engage à garantir le travail à tous les citoyens ;

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail ;

Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile.

C'est ce jour-là, que Lamartine se trouvant à l'Hôtel-de-Ville en présence d'une foule affolée, rugissante et qui réclamait le drapeau rouge, prenait la parole, électrisait la foule et lui faisait comprendre son devoir.

..... Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, disait-il, sachez-le bien, vous m'enlevez la moitié de la force extérieure de la France ; car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire.

En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti. C'est

le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur au besoin pour nos ennemis.

Songez combien de sang il vous faudrait verser pour faire la renommée d'un autre drapeau.

Le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire dans un seul mot, pourquoi je m'oppose à son adoption de toutes les forces de mon patriotisme : c'est que le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, tandis que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple.

LAMARTINE. — Celui-ci n'était qu'une harpe éolienne, résonnant au gré de toutes les brises.

Caricature par CHAM, extraite de *l'Assemblée nationale comique*.

Le 26 février, le gouvernement, fidèle à ses promesses, décrétait « l'établissement immédiat d'ateliers nationaux ». C'était un pesant boulet qu'il s'attachait au pied.

LES ATELIERS NATIONAUX,

par Bertall.

L'organisation du travail était, en effet, une tâche lourde et difficile. Pensant que la question n'était point insoluble, Louis Blanc s'était consacré à son étude. Dès que les ateliers nationaux furent constitués, le Champ de Mars reçut un nombre considérable de terrassiers chargés de niveler le sol et de combler les fossés.

L'atelier du Champ de Mars, placé sous la haute direction du ministre de la guerre, avait été réglé et organisé par la direction du génie qui y employa successivement près de six mille hommes.

Les travaux ne marchaient cependant pas avec toute la régularité désirable. Il avait fallu dans les ateliers ouverts, élever des poteaux sur lesquels on avait placé l'inscription suivante :

*Tout paresseux est un voleur.*

Il y eut, il faut bien l'avouer, beaucoup de « pauvres ouvriers sans ouvrage » qui, visés directement par l'inscription ci-dessus, ne voulurent point se considérer comme atteints. Pour ces étranges travailleurs, qui ne faisaient guère qu'exercer leur gosier, tantôt l'enflammant, tantôt le rafraîchissant, Paris devint ville conquise. Tous les jours, la capitale était sillonnée par eux : ils cherchaient du travail, là où ils savaient n'en pouvoir trouver, criant à la trahison et accusant le gouvernement et les ateliers nationaux de ne point leur fournir libéralement les moyens de ne rien faire.

Les promenades succédaient aux manifestations ; les esprits se surexcitaient, Paris pouvait tout craindre pour sa tranquillité.

Ce fut la jeunesse des écoles, intelligente et généreuse qui enraya ce mouvement d'esprit dont les tendances devenaient inquiétantes.

Le 3 avril, à dix heures du matin, elle se réunit sur la place du Panthéon et, dans le plus grand ordre, se rendit au Champ de Mars. Là, une réunion avait lieu, où on discutait les moyens d'obtenir par la violence, des sacrifices en faveur de la classe ouvrière ; ces sacrifices devaient être réclamés « aux riches » ;

on parlementa, on s'entendit et la jeunesse des écoles « fraternisa. » comme on disait alors, avec les ouvriers; elle travailla avec eux pendant une partie de la journée, et revint à Paris, recueillant sur son passage, avec les applaudissements des bons citoyens, des offrandes nombreuses qu'elle versa au gouvernement, pour les travailleurs qui méritaient qu'on les secourût.

Quelques jours après, Paris s'éveillait au milieu d'émotions nouvelles. Le gouvernement réorganisait la garde nationale et décidait que tous les grades seraient donnés à l'élection; seules, les places d'officiers d'état-major, devaient être réparties entre les Ecoles et les corporations ouvrières.

Le 17 avril, les « ouvriers » auxquels il restait bien peu de temps pour s'occuper de leurs travaux, se rendaient au Champ de Mars, drapeaux et tambours en tête, pour procéder à ces élections ou tout au moins pour les préparer.

Cela eût été simple et n'eût présenté aucun danger, sauf pour les femmes et pour les enfants, attendant le pain du jour, mais, comme une traînée de poudre enflammée, le bruit s'était répandu dans Paris que nombre d'exaltés, membres des sociétés communistes, s'étaient confondus avec les ouvriers et cherchaient à fomenter des troubles, visant directement le gouvernement provisoire. Le rappel fut immédiatement battu dans les rues et la garde nationale se prépara à faire face à la manifestation projetée.

Il était une heure quand les « travailleurs » marchant par corporation et en colonnes serrées, quittèrent le Champ de Mars précédés par une bannière sur laquelle on pouvait lire:

*Abolition de l'exploitation de l'Homme par l'homme.*
*Organisation du travail.*

Tout ce monde se rendait à l'Hôtel-de-Ville. Au pont Notre-Dame, la garde nationale ferma le passage, coupant court ainsi à toute velléité de résistance. C'était une journée perdue.

Le soir même, le calme le plus parfait régnait dans la capi-

# AUX OUVRIERS

**Les Promesses faites sur les barricades n'étant pas accomplies, et l'*Assemblée Nationale* ayant refusé, dans sa séance du 10 Mai, de constituer un *Ministère du Travail*, les DÉLÉGUÉS DU LUXEMBOURG se refusent à assister à la fête *dite* de la CONCORDE.**

*Paris, le* 11 *Mai* 1848.

**LAGARDE,** *Président.*

**LEFAURE,**
**DÉLIT,**
**PETIT,** } *Secrétaires*

**BESNARD,**
**GODIN,**
**LAVOYE,** } *Vice-Présidents.*

5149. Paris, imp. et lith. de MAULDE et RENOU, rue Bailleul, 9-11.

UNE AFFICHE EN 1848.

tale. Une fois de plus, les parisiens qui, d'ailleurs, commençaient à s'y habituer, en étaient quittes pour la peur.

Désireux de se décharger d'un fardeau trop lourd et de remettre leurs pouvoirs entre les mains d'un gouvernement régulier, les membres du gouvernement provisoire, avaient décidé, le 5 mars, de convoquer les collèges électoraux, à l'effet d'élire, le 9 avril suivant, les représentants du peuple à l'Assemblée nationale.

## LA FONTAINE DÉMOCRATISÉ.

**« Belle tête, dit-il, mais de cervelle point. »**
***(Le Renard et le Buste.)***

LEDRU-ROLLIN.

Le temps matériel manquant pour préparer les élections, elles furent remises au 23 avril; on se souvient qu'il s'agissait, pour la première fois, de mettre en pratique le suffrage universel, organisé par Ledru-Rollin.

A Paris, la lutte fut relativement mesurée, mais, en province, elle donna lieu à de graves et sanglants désordres; le calme

réapparut cependant et l'Assemblée nationale, régulièrement constituée, put fixer sa première séance au 4 mai.

Pour célébrer cette date, on avait résolu de préparer une fête nationale à laquelle la province fut invitée à se faire représenter. La fête dût être remise au 10 mai puis au 14; afin d'expliquer ce retard qui pouvait être mal interprêté, le gouvernement fit savoir que les délégués provinciaux n'étaient pas tous arrivés, mais on n'ignorait pas, dans les sphères politiques, que les hésitations gouvernementales provenaient d'une cause plus grave: les communistes s'agitaient et parlaient ouvertement d'un mouvement révolutionnaire dont la fête de la Concorde aurait été l'occasion. Il devenait donc nécessaire, avant toute chose, d'enrayer ce mouvement et pour cela on reporta définitivement la cérémonie au 21 mai.

Charles Blanc, alors directeur des Beaux-Arts, prépara un programme qui ne fut point goûté de tout le monde et donna lieu à de vives récriminations.

« Toujours le même plagiat des temps passés, disait Alexandre Dumas, dans son journal: *Le Mois*. Nous aurons les bœufs à cornes dorées, les chœurs de jeunes filles. Les vers ne seront pas de Chénier ou de Lebrun, la musique ne sera pas écrite par Gossec. Voilà toute la différence. »

Le 11 mai, les délégués du Luxembourg avaient placardé leur protestation.

Le 13 mai, les détenus politiques avaient fait afficher un placard montrant les mauvaises dispositions dont ils étaient animés.

Les amis de la Pologne avaient également fait connaître leur sentiment sur la fête qui se préparait.

L'enthousiasme faisait défaut; Paris ne songeait guère à s'amuser. Seule, une *dame* dont l'histoire n'a pas conservé le nom, prenait la fête au sérieux. Le 10 mai, elle avait adressé à l'Assemblée une pétition ainsi conçue:

Citoyens représentants, je suis une belle femme, âgée de 25 ans, j'ai cinq pieds

# DÉCLARATION

DES

# DÉTENUS POLITIQUES

Une Fête a été décrétée pour le 14 Mai.

Les Détenus politiques sont conviés à cette fête;

Mais,

Attendu que le peuple meurt de faim;

Attendu que les blessures de nos frères de Rouen saignent encore;

Attendu que la présence des détenus politiques à la fête du 14 Mai pourrait être considérée comme une adhésion à tout ce qui s'est fait POLITIQUEMENT et SOCIALEMENT depuis le 24 Février;

L'Assemblée des Détenus politiques, convoquée extraordinairement,

Considérant que des Républicains ne peuvent se livrer àsla joie lorsqu'ils portent le deuil dans leur cœur;

Décide à l'unanimité qu'elle s'abstiendra d'assister à la fête du 14 mai.

Paris, le 13 Mai 1848.

CAUNES.
KERSAUSIE.
ROSIÈRES.

HUBER
GEOFFROY.
PELLEVILAIN.

FLOTTE.
BIETTE.
DUGROSPRES.

*Membres Suppléants :*
BAINSE.
RAYMOND.

Paris. — Imp. Lacrampe et Berthaud, rue Damiette, 2.

UNE AFFICHE EN 1848.

huit pouces, et je pèse 220 kilogrammes. Je demande à représenter la liberté dans la fête qui aura lieu le 14 mai. Je crois que personne ne peut figurer avec autant d'avantages que moi, dans cette solennité.

Comment fut accueillie cette alléchante ouverture, nous l'ignorons : ce que nous savons, c'est que, malgré cette attraction imprévue, la solennité s'annonçait mal.

Paris vivait au milieu des transes perpétuelles ; les ultra-révolutionnaires, chaque jour plus violents et plus déterminés, conspiraient ouvertement, poussant le ministère aux mesures les plus propres à émouvoir la population.

On sentait bien qu'on se trouvait en présence d'une situation pleine de périls ; personne n'ayant l'énergie nécessaire pour calmer cette effervescence dangereuse, la capitale en était arrivée à considérer l'émeute comme un mal chronique avec lequel il lui fallait vivre en bonne intelligence.

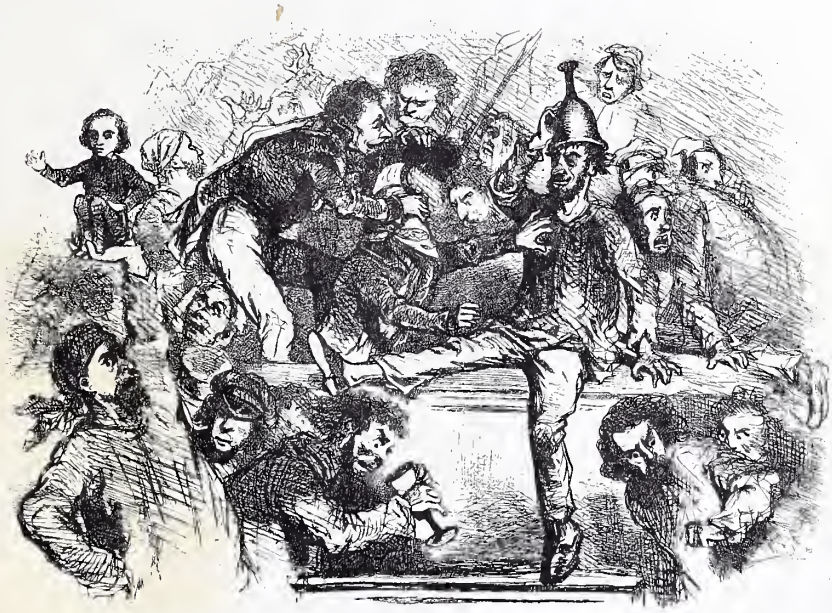

Le 15 Mai,

Caricature par Cham, extraite de *l'Assemblée nationale comique.*

Le 15 mai, les démocrates assemblés à la place de la Bastille, avaient décidé de se livrer, bannières et drapeaux déployés, à une manifestation dont le but restait mystérieux. Il y avait là, tant à la place que sur les boulevards, environ vingt mille manifestants. Tout ce monde se groupa sur la place de la Concorde, puis constatant que l'Assemblée n'était pas gardée, et qu'un coup de main était facile, les meneurs en décidèrent immédiatement l'envahissement.

Tout le monde connaît cet évènement déplorable et nous n'avons pas mission d'en retracer l'histoire, il nous suffira de dire que la garde nationale, appelée en toute hâte, put pénétrer dans la Chambre quand une partie des émeutiers l'eut abandonnée et qu'avec les gardes nationaux rentra la plus grande partie des représentants.

Une fois encore les agitateurs étaient défaits et l'ordre rétabli; Paris songea alors à la fête de la Concorde et se prépara à la célébrer.

Cette fois, il n'était plus question de retarder la cérémonie, on était au 17 mai et la cérémonie devait avoir lieu le 21.

Le programme publié le 11 mai était conçu dans les termes suivants :

## PROGRAMME
### DE LA
## FÊTE DU CHAMP DE MARS.

Le 14 mai sera célébrée à Paris la seconde fête de la République nouvelle. Cette cérémonie empruntera, comme la première, de l'attitude du Peuple, le caractère de grandeur qui convient à l'une des futures institutions de la démocratie.

Dès huit heures du matin, les boulevards seront occupés par une double haie de troupes de ligne et de la garde nationale. Cette haie s'étendra de la Bastille à la Madeleine, et se prolongera par la grande avenue des Champs-Elysées et par l'allée des Veuves jusqu'au pont d'Iéna. Une partie des troupes et de la garde nationale occupera le Champ de Mars et y attendra l'arrivée du cortége.

Sur la ligne des boulevards s'élèveront trente-deux piédestaux sur lesquels

# ON MASSACRE LA POLOGNE

ET

# ON VOUS INVITE A NOS FÊTES

Le programme de la fête du Champ-de-Mars, assigne une place aux députations Italienne, Allemande et Polonaise, dans le cortège de la prochaine solennité de la République.

Il est juste que les Italiens, vainqueurs de leurs oppresseurs, s'associent au triomphe du Peuple Français.

De même les Allemands, à qui la République a fait gagner des constitutions, peuvent mêler leurs cris d'allégresse à ceux de leurs frères des bords de la Seine.

Quant aux Polonais, nous ne voyons pas à quel titre ils pourraient prendre part à la réjouissance du Champ-de-Mars, car :

Tandis que des torrens de sang coulent dans ce malheureux pays;

Que la Posnanie est en proie à une bande d'assassins qui égorgent les femmes et les enfans, profanent les églises et brûlent les chaumières du Peuple;

Qu'en Galicie le gouvernement arme une partie de la population contre l'autre, qu'à tout moment on s'y attend aux massacres suscités par les agens de Vienne et de Pétersbourg;

Que Cracovie a été bombardée;

Que dans le royaume, le czar fait avancer des masses de troupes; qu'il séquestre le blé et le bétail du paysan pour les nourrir; qu'il fait reprendre les ustensiles de labour sous prétexte que le peuple peut s'en servir pour forger des piques et des faulx; qu'ayant envoyé une partie de la population en Sibérie et dans les cachots, il veut faire périr l'autre par la famine,

Il est indubitable que les Polonais ne doivent qu'à une méprise leur invitation à la fête du Champ-de-Mars.

C'est plutôt à une messe funèbre que la France aurait dû inviter nos frères du nord.

Leur place est au pied de l'autel, c'est là qu'ils doivent implorer Dieu, leur seul et unique protecteur, pour le salut de leur patrie, pour le repos de leur nation égorgée.

PLUSIEURS VRAIS AMIS DE LA POLOGNE.

Imprimerie de J. FRET, rue Grois-des-Petits-Champs, 31

Une affiche en 1848.

seront placés, à l'avance, les produits les plus remarquables du travail. Chacun de ces édifices, entouré de jeunes filles vêtues de blanc, servira de point de réunion aux délégués des corps de métiers, désignés par le sort pour transporter au Champ de Mars les chefs-d'œuvre des diverses industries. Dans l'intervalle des stations prendront place, en ordre de marche, sans armes et dans une fraternelle confusion, les gardes nationaux, soldats de ligne, gardes mobiles, marins et travailleurs.

En tête de chaque corporation marcheront quatre ouvriers portant les instruments des divers métiers, qui seront réunis sous une même bannière, et cette bannière sera accompagnée elle-même des drapeaux de la garde nationale et de l'armée.

A neuf heures du matin, des salves d'artillerie donneront le signal de la fête.

A ce signal, les Membres de l'Assemblée nationale et ceux du Gouvernement partiront de la colonne de la Bastille, et formeront la tête du cortége.

L'état-major de la garde nationale ouvrira la marche.

Viendront ensuite :

Les membres du corps diplomatique ;

Les députations des blessés de février, des condamnés politiques, des décorés de Juillet, etc.;

Les délégués des départements ;

Les députations de la magistrature, de l'Institut et des corps savants ;

Les délégués du Luxembourg, patrons et ouvriers ;

Les noirs affranchis ;

Les députations polonaise, allemande et italienne ;

Les délégués de la presse et des artistes ;

Les vétérans de la grande armée et de la garde impériale.

La garde nationale à cheval et des escadrons de cavalerie de l'armée fermeront la marche.

Au fur et à mesure que le cortége défilera, les gardes nationales et les troupes échelonnées suivront sa marche.

Sur la place de la Madeleine stationnera un char attelé de seize chevaux de labour.

Ce char, d'une forme simple et rustique, portera trois arbres, un chêne, un laurier, un olivier, symboles de force, d'honneur et d'abondance, et une charrue au milieu d'un groupe d'épis et de fleurs.

Des cordons, tombant de ce char, seront tenus par des laboureurs.

En avant, marchera un chœur d'orphéonistes chantant des hymnes patriotiques. Derrière, suivront les jeunes filles, élèves du Conservatoire de musique, dont les chants alterneront avec ceux des orphéonistes.

A l'entrée du Champ de Mars, à l'extrémité du pont d'Iéna, s'élèveront deux pyramides surmontées des drapeaux nationaux des peuples révolutionnaires.

Sur la pyramide de droite, on inscrira les noms des peuples d'Italie et d'Alle-

magne qui ont conquis la liberté. Au pied seront adossées trois figures : la France, l'Allemagne, l'Italie, se donnant la main.

Autour et au pied de la pyramide de gauche, se grouperont les figures allégoriques de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, se donnant la main. Sur cette même pyramide seront rappelés les noms des 86 départements, représentés à cette fête nationale par leurs délégués.

A leur entrée dans le Champ de Mars, les diverses sections du cortége seront saluées par des chœurs.

Un cirque de forme antique sera dessiné au Milieu du Champ de Mars.

De chaque côté de l'entrée faisant face au pont d'Iéna seront placées des statues représentant l'Agriculture et le Commerce. A l'autre extrémité faisant face à l'Ecole militaire seront les statues de l'Armée et de la Marine.

A l'entour de ce cirque, trente-deux piédestaux, reliés entre eux par des tentes, seront destinés à recevoir les trophées de l'industrie.

Au milieu du cirque s'élèvera une immense statue de la République, dont le piédestal sera assis sur une large base circulaire disposée en gradins, où l'on montera par quatre escaliers terminés à la partie supérieure par quatre lions de proportions colossales.

A l'extrémité du Champ de Mars, devant l'Ecole militaire, s'élèvera une vaste estrade en hémicycle dont les places seront occupées par les membres de l'Assemblée nationale et du Gouvernement, les membres du Corps diplomatique et les délégués des députations énumérées plus haut.

Des hauteurs de Chaillot, l'artillerie annoncera l'arrivée du cortége par des salves répétées.

Les travailleurs, les jeunes filles, les gardes nationales et les troupes de ligne, portant ou accompagnant les chefs-d'œuvre, viendront les déposer sur les piédestaux, après avoir tourné le cirque jusqu'à l'extrémité qui fait face à l'Ecole militaire, et par laquelle ils pénètreront dans l'enceinte.

Les drapeaux et bannières seront groupés autour de la statue de la République en un vaste faisceau.

Le char de l'agriculture suivra la même route que les chefs-d'œuvre, et s'arrêtera à l'extrémité du cirque, du côté de l'Ecole militaire.

Divers chœurs se réuniront autour du char, vis-à-vis l'hémicycle, et feront entendre des chants composés pour la cérémonie, pendant que les gardes nationales et les troupes défileront devant l'Assemblée.

Un ballon pavoisé aux couleurs nationales s'élancera dans les airs.

Le soir, le Champ de Mars sera éclairé par une splendide illumination, qui se prolongera sur le quai de Billy, l'allée des Veuves, l'avenue des Champs-Elysées, la place de la Concorde et le jardin des Tuileries. Un feu d'artifice, représentant la prise de la Bastille, sera tiré sur la place où s'élevait cette forteresse.

A la même heure, une gerbe de feu jailliera du sommet de l'arc de triomphe de l'Etoile, dont la masse sera éclairée par des flammes de Bengale.

Tel est, en résumé, le programme de la fête du 14 mai. Toutefois, cet ordre réglé d'avance laissera quelque place au concours imprévu et sympathique de la population. Il est dans l'esprit des Etats républicains que chacun prenne spontanément part aux manifestations du sentiment public. Les Citoyens sont donc invités à éclairer et à orner les dehors de leurs maisons pour concourir à la pompe de cette journée, bien que la beauté des fêtes de la République consiste moins dans la magnificence des décorations et l'éclat des tentures que dans ces élans d'enthousiasme qui s'échappent de la grande âme du Peuple assemblé.

Carte d'invitation à la fête de la Concorde.

Le 13 mai on publia une addition au programme primitif

## FÊTE DU 14 MAI.

### ADDITION AU PROGRAMME.

Le cortége se réunira *non plus à la Bastille*, mais *à la place de la Concorde*.

A l'exception des membres de l'Assemblée nationale et du Pouvoir exécutif,

toutes les personnes faisant partie du cortége se réuniront sur la place de la Concorde, dans l'ordre suivant :

Le maire de Paris ;

Les maires d'arrondissement et leurs adjoints ;

Les cinq cents jeunes filles dont les noms ont été tirés au sort en nombre égal pour chaque corporation ;

Celles qui doivent accompagner les chefs-d'œuvre seront amenées par les travailleurs des diverses corporations ;

Les membres du Corps diplomatique ;

Les députations des vainqueurs de la Bastille, des blessés de Février, des condamnés politiques, des décorés de Juillet, etc. ;

Les délégués des départements ;

Les députations de la magistrature, de l'Institut et des corps savants ;

Les délégués du Luxembourg et ceux des ateliers nationaux ;

Les noirs affranchis ;

Les députations polonaises, allemandes, italiennes, etc.;

Les délégués de la presse et des artistes ;

Les vétérans de la grande armée et de la garde impériale ;

Les députations des écoles.

Le char de l'Agriculture stationnera devant la Madeleine, entouré des laboureurs et des orphéonistes.

Viendront ensuite les corporations, qui partiront, avec leurs chefs-d'œuvre, des stations qui leur sont désignées dans l'ordre suivant, et où elles devront être rendues dès sept heures du matin :

1. A la Madeleine. — Les boulangers.
2. Rue Godot. — Machine à vapeur de défrichement.
3. Rue Caumartin. — Imprimeurs.
4. Rue Neuve-Saint-Augustin. — Charpentiers de la rive gauche.
5. Rue de la Paix. — Tapissiers, passementiers, fleuristes.
6. Rue Chaussée-d'Antin. — Manufacture des tabacs.
7. Rue de Choiseul. — Imprimeurs lithographes.
8. Opéra-Comique. — Luthiers et facteurs de pianos.
9. Rue Richelieu. — Bourreliers.
10. Rue Vivienne. — Imprimeurs en relief sur étoffes.
11. Rue Montmartre. — Bazar de voyage.
12. Rue Saint-Fiacre. — Maréchaux ferrants.
13. Rue du Sentier. — Passementiers.
14. Rue Poissonnière. — Armures de luxe.
15. Rue Hauteville. — Orfèvres.
16. Rue Mazagran. — Porcelaine.

Dessiné par Jules Gaildreau et Ch. Fichot.

Fête de

Arrivée des Corp

Paris, Gilh

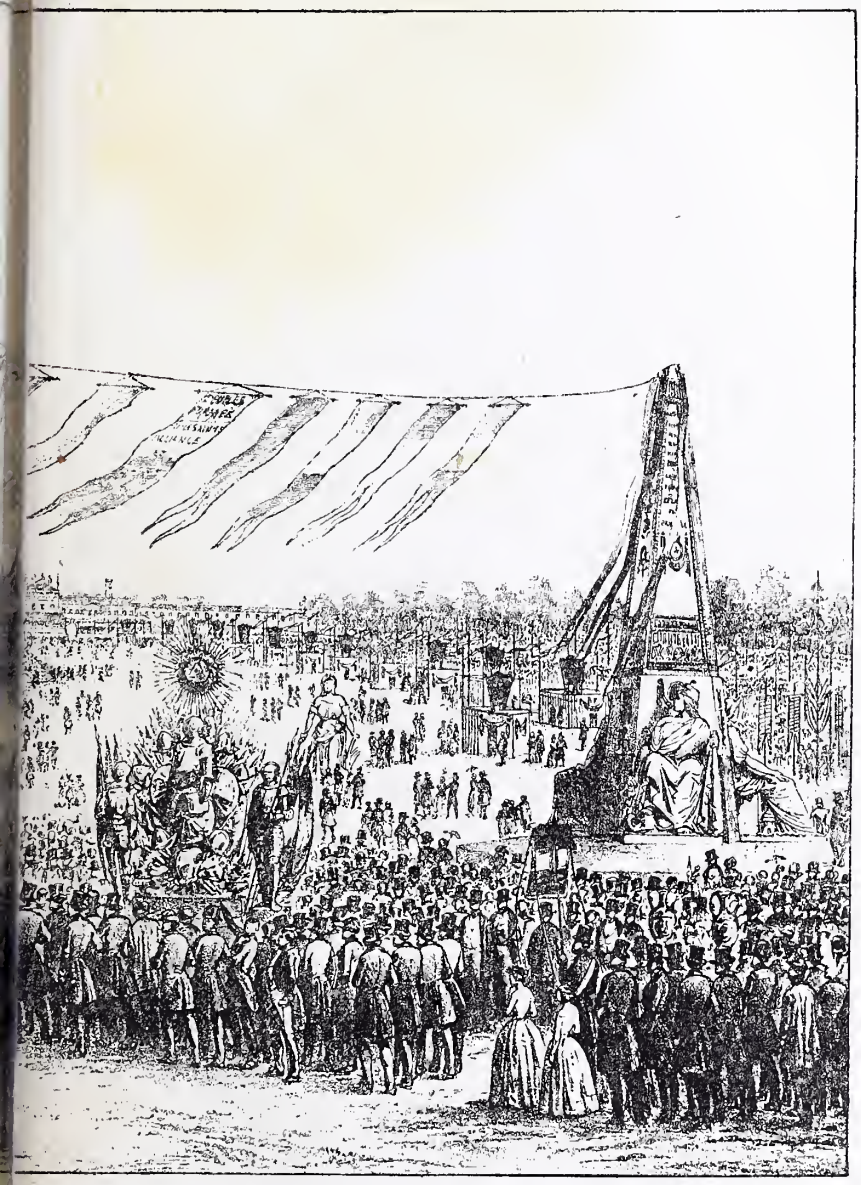

Imp Lemercier à Paris

orde,

Champ-de-Mars

aliens.

17. Porte Saint-Denis. — Charpentiers compagnons de la Liberté.
18. Porte Saint-Martin. — Bronzes pour gaz.
19. Théâtre Saint-Martin. — Tailleurs de pierre.
20. Rue de Lancry. — Zingueurs.
21. Château-d'Eau. — Bronzes d'art.
22. Rue Faubourg-du-Temple. — Marbriers.
23. En face de l'Opéra-National. — Forges.
24. Rue d'Angoulême. — Estampeurs.
25. Rue de Crussol. — Fourniers.
26. Rue Ménilmontant. — Tourneurs.
27. Rue Neuve-de-Bretagne. — Meubles de boule.
28. Rue du Pas-de-la-Mule. — Papiers peints.
29. Place de la Bastille. — Ebénistes.

Les personnes munies de *Billets verts* seront seules admises sur l'estrade du Champ de Mars. Les *Billets blancs* donneront entrée dans l'Ecole militaire.

Fête de la Concorde. — Il a fait *grand faim* sur l'estrade.

Caricature par Cham,
extraite de *l'Assemblée nationale comique*.

Le jour venu, Paris avait subi instantanément une transformation profonde.

La fête de la Concorde fut admirable. Pris par le temps, les préparatifs n'étant pas achevés, les parisiens y travaillèrent joyeusement pendant une partie de la journée, ne songeant pas que le lendemain devait apporter avec lui des préoccupations nouvelles.

Deux jours plus tard, les membres de la Commission du Pouvoir exécutif, adressaient à la population, la proclamation suivante :

## PROCLAMATION

### A LA GARDE NATIONALE,

### AUX TRAVAILLEURS ET A L'ARMÉE.

Citoyens,

La journée du 21 Mai comptera parmi celles dont la France a le droit d'être fière : c'est la fête de la Concorde, de la Paix et du Travail ; c'est l'élan unanime et fraternel du Peuple armé ; c'est la République ralliant autour d'elle tous les cœurs.

Il fallait montrer au Monde que, si chaque citoyen est un soldat, tous les soldats sont frères, et que la Garde Nationale, les Travailleurs et l'Armée sont les bras d'un même corps dont la démocratie est l'âme et la vie.

L'Assemblée Nationale, les délégués accourus de tous les départements, trois cent mille hommes sous les armes sortis d'une seule cité, les Travailleurs exposant au milieu du Peuple les chefs-d'œuvre des industries ; les Compagnons des devoirs, autrefois divisés, aujourd'hui se donnant la main sous l'inspiration puissante de la fraternité ; la Jeunesse de nos écoles, une Population immense, tout a représenté dans ce jour solennel la majesté de la France, son union, sa force, sa richesse, ses espérances et ses inépuisables ressources.

Citoyens, soyons heureux d'une si noble fête : jamais la Nation n'en avait vu de plus pure, jamais elle n'en verra de plus fraternelle. Il est beau d'inaugurer sous ces calmes auspices les travaux de l'Assemblée qui va donner une Constitution au Pays ; il est beau de présenter aux yeux de l'Europe attentive cet admirable exemple de concorde et de puissance.

Oui, Citoyens, grâce à cette union intime des forces vives de la Patrie, nous aurons tous contribué à lui assurer cette République honnête et morale, qui s'appuiera sur la justice et la probité, et qui saura donner pour base inébranlable à

# BANQUET DU PEUPLE.

**25** CENTIMES par tête.

## FRATERNISATION DES

**25** CENTIMES par tête.

# TRAVAILLEURS.

*Bureau central, rue Ménars,* **12**. -- *De 9 à 5 heures.*

**TRAVAILLEURS,**

On vous a dit « Le Banquet du Peuple n'aura pas lieu. »

*Mensonge! Calomnie!!!*

Cette Communion démocratique est, et restera livée au 14 JUILLET 1848.

La Garde Nationale, la Garde Mobile, la Garde Républicaine, l'Armée Française, l'Industrie, le Commerce, le Penseur, le Magistrat, enfin tous les Citoyens qui s'honorent du nom de Travailleurs, s'empresseront d'accourir au *Banquet du Peuple.*

La Fête s'établira sur la ligne extérieure des Fortifications, à partir du Canal de l'Ourcq jusqu'au pont de Neuilly.

Divers Départements enverront des délégués pour embrasser leurs Frères et glorifier le principe démocratique et social.

La Souscription sera fermée le 2 Juillet, à 5 heures du soir. Quelques jours après, le Programme de la Fête sera publié par affiches, et insertions dans tous les journaux.

*Les Commissaires-Fondateurs :* CH. DESHAYES, L.-B. THOMASSIN, GROSSIER-BARENGÉ, M. LEINEN, BERROT fils et RATIER.

Une convocation sera faite aux Présidents de Clubs, aux Délégués des Ateliers Nationaux, des Corporations ouvrières et de l'Armée, afin de s'entendre sur les mesures d'ordre à prendre en commun pour l'exécution calme et digne de la FÊTE DU TRAVAIL.

La nécessité absolue d'établir parmi les Convives l'ordre le plus rigoureux, met le Comité fondateur dans l'obligation de rappeler aux Citoyens qui ont reçu des Cartes du journal le *Père Duchêne*, qu'ils doivent les échanger contre les Billets bleus portant indication de l'arrondissement et de la section et revêtus de la signature des Commissaires-Fondateurs.

Montmartre. Imprimerie PILLOY frères et C^ie, boulevard Pigale, 48.

Une affiche en 1848.

notre sainte devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, l'amour, le respect et la confiance de tous.

*Les Membres de la Commission du Pouvoir exécutif*,

ARAGO, GARNIER-PAGÈS, LEDRU-ROLLIN, MARIE, LAMARTINE.

*Le Secrétaire*, PAGNERRE.

Quels que fussent les sacrifices que le gouvernement s'était imposés, et on va voir qu'ils étaient considérables, la question du travail restait pendante.

En 1848, les ateliers nationaux eurent deux directeurs :

M. Emile Thomas, pendant sa gestion, du 5 mars au 23 mai, a fait emploi d'une somme totale de 7.240.000 francs soit 96.530 francs par jour.

M. Lalanne, aujourd'hui sénateur et membre de l'Institut, a dépensé, du 23 mai au 23 juin, 4.150.000 francs, c'est-à-dire 138.330 francs par jour.

La République de 1848, a donc disposé, en faveur des classes ouvrières, d'une somme totale de 11.390.000 francs. On ne saurait affirmer que les ouvriers lui en aient été reconnaissants : leur situation leur paraissait intolérable. Perclus de douleurs, rompus de fatigues, ils ne retrouvaient leur intelligence et leur force qu'au moment précis où ils devaient recevoir leur salaire. Les fêtes seules les sollicitaient ; le 6 juin, le gouvernement se préoccupait de leur donner une nouvelle preuve de sa mansuétude, en laissant organiser le banquet des travailleurs à vingt-cinq centimes, puis à cinquante centimes par tête et pour lequel 165.000 souscripteurs s'inscrivirent dans les bureaux ouverts à cette occasion.

Quoique le banquet des travailleurs nous éloigne quelque peu de notre cadre, nous voulons en donner le programme qui nous semble avoir une saveur particulière :

PROGRAMME DU BANQUET DES TRAVAILLEURS.

Le rendez-vous est fixé à dimanche (onze juin), à onze heures, place Dauphine, à la Madeleine et à la Bastille.

Les signataires devront marcher sur quatre rangs, dans le plus grand ordre; les chansons patriotiques sont interdites.

La musique des divers régiments de Paris, placée en tête, exécutera des marches guerrières et des fanfares républicaines, telles que : *Le réveil du peuple*, *les Girondins* et *la Marseillaise*.

A deux heures précises on se mettra à table par sections et divisions; chaque nom sera sur l'assiette de chaque signataire; il n'y aura pas de linge de table, mais une immense toile cirée se déroulera sur neuf cent quatre-vingts tables, formant l'effectif du banquet.

Le repas se composera de veau rôti, de salade, de fromage, d'une demi-bouteille de bière, d'un verre de vin et d'un petit verre d'eau-de-vie. Chacun apportera son pain et son couvert.

Douze marchands de vins traiteurs de diverses barrières, seront chargés des fournitures de bouche de ce festin phénoménal; tous les morceaux seront coupés d'avance, on ne reviendra pas deux fois au plat.

Au dessert, au lieu de toast, ce qui prolonge indéfiniment la fête, les cent mille signataires entonneront à la fois la *Marseillaise*....

Après le repas, qui devra être terminé de bonne heure, des groupes de danses se formeront dans le bois, à la lueur des torches; toutes les jeunes filles des environs pourront y prendre part; la plus grande décence devra y être de rigueur.

Le banquet à cinquante centimes, qui devait être installé aux fortifications de Paris, près du bois de Vincennes, n'eut pas lieu; absolument comme pour celui qui avait donné naissance à la révolution de février, les évènements de juin en empêchèrent la réalisation.

# Banquet du Peuple.

## FRATERNISATION DES TRAVAILLEURS.

BULLETIN D'ADHÉSION.

6 Arrond^t. **25 centimes.** 7 Section.

*Les membres du comité fondateur :*

Ch. Deshayes, L. B. Thomassin, Grossier Barengé, Leinen, Berrot et Rattier.

3 Septembre 1848.

---

## REVUE PASSÉE PAR LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

---

Les journées sanglantes de juin 1848, sont l'œuvre des ateliers nationaux.

Dans ces ateliers, on s'occupait beaucoup plus de théorie que de pratique. Ceux qui, ne pensant pas, parlaient haut, obtenaient près de la masse, plus de succès que ceux qui raisonnaient et ne criaient pas. L'émeute, cela se sentait, préparait ses armes ; il y avait là plus de cent mille « travailleurs » qui n'avaient rien à gagner à l'établissement d'un gouvernement stable et régulier.

A la suite de la nomination du prince Louis-Napoléon comme représentant du peuple, des rassemblements inquiétants se produisaient chaque jour. La Chambre se trouvant en présence de demandes de crédits, les discutait et, à cette occasion, Victor Hugo, ne craignait pas, risquant sa popularité, de qualifier les « ouvriers » des ateliers, de « prétoriens de l'émeute ».

Le 23 juin, la situation prenait corps ; des barricades étaient élevées en toute hâte et non sans quelque science stratégique, sur divers points de la capitale.

Le général Cavaignac hésitait. Espérant vaincre l'insurrection, sans effusion de sang, il adressait au peuple des exhortations

qui auraient dû être écoutées, mais il était trop tard et, follement, sans direction et sans but, les insurgés, sourds à toute entente, se précipitaient, tête baissée, dans une voie sans issue.

La résistance s'organisa donc et les généraux Lamoricière, Bedeau et Damesme reçurent le commandement de trois colonnes militaires qui devaient prendre les positions les plus importantes.

Livré à une effroyable guerre civile, l'une des plus redoutables qu'il lui ait été donné de voir, Paris attendait avec anxiété le résultat d'une lutte qui ne lui offrait pas de point de comparaison.

Le 24 juin, l'état de siège était décrété et Cavaignac recevait de l'Assemblée les pouvoirs nécessaires pour agir efficacement. Les évènements prenaient, en effet, non plus le caractère d'un simple mouvement politique, mais bien celui d'une lutte sociale dont le terme restait douteux. Les hostilités ouvertes, de part et d'autre, on fit courageusement son devoir, mais force resta à l'armée qui, dans les journées des 25 et 26 juin se montra résolument attachée aux institutions existantes.

Les journées de juin, plus sanglantes peut-être qu'une bataille rangée, coûtèrent à la France près de quatre mille hommes. Les généraux Duvivier, Damesme, de Bourgon et François furent tués dans la lutte. Le général de Bréa, lâchement frappé, à la barrière de Fontainebleau, sur le lieu même où s'élève aujourd'hui l'église de la Maison Blanche, perdit la vie avec son aide-de-camp, le capitaine Mangin.

Le 28 juin, Cavaignac déposait sa démission sur la tribune de l'Assemblée qui lui votait des remercîments et rendait, séance tenante, un décret attribuant au général le titre de Président du Conseil des Ministres et de Chef du pouvoir exécutif.

Dès le début de l'état de siège, onze journaux avaient été supprimés; parmi eux figurait la *Presse*, dont Emile de Girardin était le rédacteur en chef. Girardin était déjà, à cette époque, la plume incisive, le polémiste puissant que nous avons connu.

LE GENERAL CAVAIGNAC.

## AU GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Nous recevons, avec prière de l'insérer, cette adresse au Général Cavaignac.

Nous adhérons complétement aux sentiments si généreusement exprimés dans cette adresse.

« Général,

« La France vient de donner au monde un douloureux spectacle, celui de son ingratitude pour l'homme qu'elle avait par deux fois proclamé son sauveur.

« Mais vous donnerez au monde le spectacle consolant d'un honnête homme subissant, sans étonnement, sans amertume et sans emphase, une monstrueuse injustice ; et ce dernier spectacle, aussi glorieux pour vous que rassurant pour la dignité humaine, contiendra une leçon qui sera comprise par la France, un instant égarée.

« Pour nous, Général, plus fermes que jamais dans la voie où vous marchez à notre tête, vaincus aujourd'hui, mais non découragés, confiants d'ailleurs dans les destinées impérissables de la République, nous serons calmes et recueillis comme vous.

« Sentinelles vigilantes, mais non malveillantes de notre Constitution républicaine, résolus que nous sommes à rester justes en dépit de nos plus vives sympathies, préoccupés uniquement du salut de la République et de son bien-être, nous savons que nous sommes d'accord avec vous quand nous prenons l'engagement solennel de voir le bien partout où il sera, et de respecter le principe d'autorité dans la personne du citoyen que le suffrage universel en a fait le représentant.

« Nous ne rendrons donc pas à nos adversaires coalisés la guerre déloyale qu'ils nous ont faite ; nous n'oublierons pas que c'est toujours aux dépens de la patrie que de pareilles luttes peuvent se soutenir ; et, décidés à n'avoir d'ennemis que les ennemis de la République, nous nous inclinerons devant tout acte émanant d'un pouvoir régulier, quand cet acte aura pour but l'affermissement et la défense de la *Constitution*.

« Que si un jour, — désintéressés pour vous comme pour nous-même, nous souhaitons que Dieu veuille éloigner ce jour ; — que si un jour, la France malheureuse et divisée devait tourner ses regards vers vous, Général, comme vers une ancre de salut, il faut que les plus pervers puissent vous rendre l'éclatant témoignage qu'innocent de ses maux votre mission ne peut être que de les guérir.

« *Des Electeurs du général Cavaignac.* »

(Extrait de la *Revue Comique*).

Justement inquiet, le gouvernement avait brisé la plume en enfermant le polémiste.

Cavaignac, homme de devoir et sincèrement républicain, n'avait pas songé que Girardin, redevenu libre, pourrait favoriser de son influence et de son talent la candidature de Louis Napoléon à la présidence de la République.

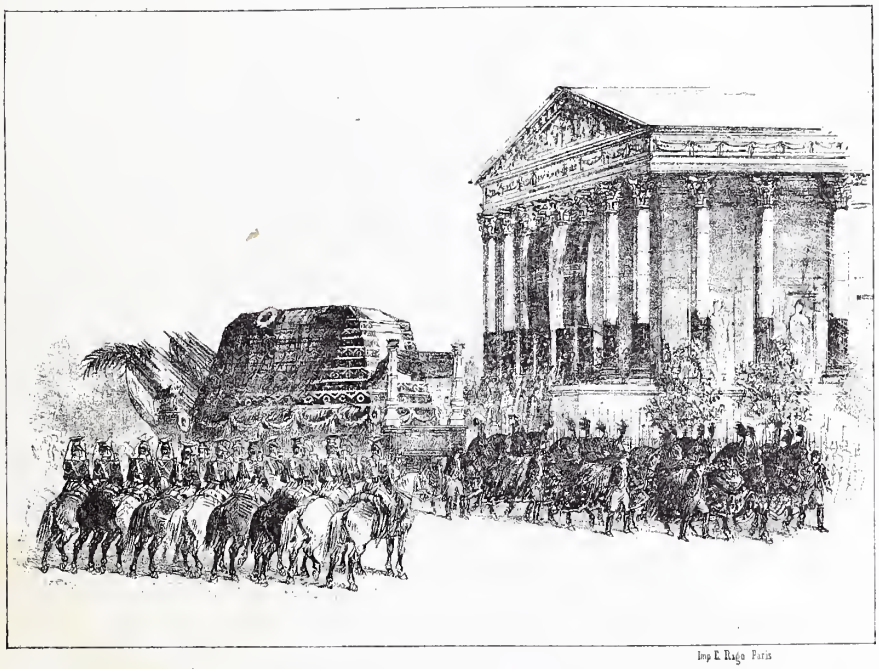

Imp. E. Rafé Paris

Convoi des Citoyens morts pour la Patrie les 23, 24, 25 et 26 Juin 1848.

L'état de siège ne fut levé qu'au mois d'octobre 1848 ; pendant sa durée, le général Cavaignac passa en revue, au Champ de Mars, les troupes de la garnison de Paris et la garde Nationale. Cette revue, à laquelle parurent soixante-dix mille hommes eut lieu le 3 septembre 1848, par une superbe journée.

A onze heures et demie les troupes étaient établies sur leurs emplacements respectifs.

Les mesures ayant été prises par les états-majors de la division militaire et de la garde nationale, toute cette armée put se

réunir, se placer, défiler et se dissoudre sans confusion. L'agrandissement récent du Champ de Mars permettait d'ailleurs de larges développements en front de bataille et en colonne sur une profondeur considérable.

Le Général Cavaignac et son État-Major a la revue du 3 septembre 1848.
(Extrait de *l'Illustration*.)

Sur le pont d'Iéna se tenaient les gendarmes de la Seine dont la tenue rappelait celle des grenadiers à cheval de l'ancienne garde impériale.

L'infanterie et l'artillerie, en tenue de campagne, étaient massées dans le Champ de Mars; la cavalerie sur le quai d'Orsay.

Une foule immense couvrait les talus latéraux. Beaucoup de dames se montraient aux fenêtres de l'Ecole militaire. Le grand balcon était réservé aux membres de l'Assemblée nationale.

Toutes les légions de la garde nationale de Paris et de la banlieue représentées à raison de deux compagnies par bataillon, un bataillon par légion, s'alignaient sur quatre rangs, à l'ouest et dans presque toute la longueur du Champ de Mars.

La garde mobile et la garde républicaine, représentées par deux cents hommes par bataillon, s'alignaient sur deux rangs de bataille au centre. L'infanterie de ligne et l'infanterie légère, les sapeurs du génie, les soldats d'administration, formaient quatre rangs de bataille au levant. Le public était maintenu au niveau des pieds des talus par un triple cordon de fantassins, de sergents de ville et de lanciers. Devant le pont d'Iéna, dans le Champ de Mars et faisant face à l'Ecole militaire, étaient huit batteries d'artillerie à cheval ou montées. Sur le quai d'Orsay, au couchant du Champ de Mars, étaient la garde républicaine à cheval et la gendarmerie de la Seine. Au levant, avaient pris place les 1er et 2e cuirassiers, le 2e dragons, 50 voitures des équipages, le 4e dragons et le 5e lanciers.

A midi précis, Cavaignac, arriva suivi d'un nombreux état-major. Le général était en uniforme de divisionnaire, avec le pantalon garance; il portait le cordon de commandeur de la Légion d'honneur, et montait un superbe cheval arabe. Le général de Lamoricière, ministre de la guerre et le général Changarnier, commandant en chef de la garde nationale, avaient pris place dans le cortège.

La revue commença par la garde nationale, la garde mobile, la troupe d'infanterie, et continua par l'artillerie, la gendarmerie et la cavalerie rangées en bataille sur le quai. Au passage du général devant les fronts de bataille, retentissaient les cris de Vive la République! Vive le général Cavaignac! Vive l'Assemblée nationale!

Le chef du pouvoir exécutif parcourut tous les rangs, précédé d'un détachement de dragons. Pour arrière-garde il avait un peloton de guides, de lanciers et de garde républicaine. Le général Cavaignac se plaça ensuite près du pavillon de l'Horloge pour présider au défilé, qui dura trois heures, pendant lesquelles les musiques des légions et des régiments exécutèrent des fanfares guerrières ou des airs patriotiques.

30 Mai 1850.

## REVUE PASSÉE PAR LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.

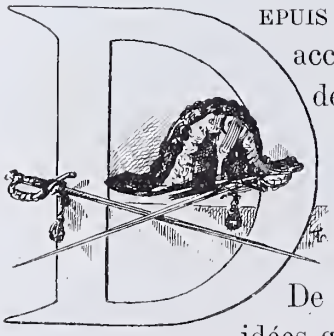

Depuis 1848, bien des événements s'étaient accomplis en France, qui avaient en partie détaché les esprits de la forme républicaine.

La majorité de l'Assemblée législative, obéissant à ce mouvement d'opinion, tendait nettement vers la réaction. De son côté, la minorité restée fidèle aux idées qu'elle avait vaillamment défendues, se sentant menacée, résistait, appelant le peuple aux armes ; mais le peuple se souvenait des journées de Juin.

Le plus puissant ami, l'appui le plus sûr des réactionnaires était le général Changarnier. Appelé en 1848, par le général Cavaignac au commandement de la garde nationale, il avait conservé ses fonctions après l'élection à la présidence, du prince Louis-Napoléon Bonaparte et y avait joint bientôt la direction de l'armée de Paris. Changarnier avait ainsi entre les mains, un pouvoir presque discrétionnaire ; c'était sur ce pouvoir que l'Assemblée comptait pour entraver la marche active et résolue des républicains.

Le 30 mai 1850, devait avoir lieu dans la ville une manifestation qui préoccupait fort le gouvernement. Ce jour-là, le général commandant, décida de réunir au Champ de Mars, une force armée imposante, dont l'attitude pourrait donner à réfléchir aux combattants de la rue.

Le Général Changarnier,
par Fabritzius.
(Extrait de la *Revue Comique.*)

Craignant une surprise, Changarnier avait laissé à l'Hôtel de Ville, le 2e régiment d'infanterie de ligne et plusieurs compagnies de gendarmerie mobile. Aucun trouble ne se produisit et la revue, saluée par un joyeux soleil de printemps, resta pacifique et intéressante.

Les troupes réunies au Champ de Mars se composaient de vingt-deux bataillons d'infanterie et de vingt-deux escadrons de cavalerie. La première brigade d'infanterie, commandée par le général Julien, était composée des 8e et 15e régiments de ligne; la seconde, sous les ordres du général Sauboul, était composée des 24e, 27e, 61e et 64e régiments.

La première brigade de cavalerie était placée sous les ordres du général de Grouchy ; elle était formée des deux régiments de carabiniers, venus de Versailles. Le général Reybel, commandait la 2e brigade composée du 1er régiment de lanciers, du 5e régiment de hussards et du 2e régiment de chasseurs, en garnison à Saint-Germain.

La garde républicaine à pied et à cheval, deux compagnies du génie et deux batteries d'artillerie prenaient part à cette démonstration militaire.

Changarnier, considérant son rôle comme sérieux, manifesta, dans les termes les plus vifs, sa satisfaction à tous les chefs de corps.

## 7 Juin 1850.

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE INSPECTE LES TROUPES.

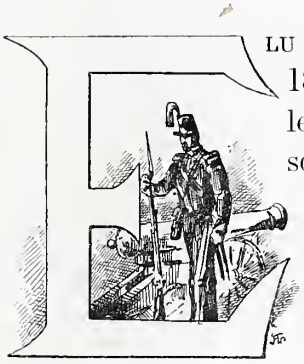

Elu président de la République le 10 décembre 1848, par plus de cinq millions de suffrages le prince Louis-Napoléon Bonaparte prêtait solennellement le serment constitutionnel, le 20 décembre, et recevait le pouvoir des mains du général Cavaignac, dépossédé par lui.

Commandant la garde nationale et la première division militaire, Changarnier, dont les tendances n'étaient un secret pour personne, croyait à la monarchie; il s'efforçait de tenir la balance égale entre les légitimistes et les orléanistes, espérant, le jour du succès, s'attribuer le mérite d'une restauration à laquelle il aurait contribué pour une large part.

Louis-Napoléon avait, lui, de tout autres visées. Sentant le péril, il ne voulait pas laisser le général Changarnier s'emparer de l'esprit des troupes. La revue du 30 mai lui avait été un avertissement salutaire.

Dans ces circonstances, il résolut d'inspecter l'armée. Le 7 juin au matin, le Champ de Mars présentait une fois de plus, l'aspect des grands jours.

Toutes les troupes casernées à Paris, celles de Saint-Germain

et celles de Versailles étaient rangées sur trois lignes d'infanterie et deux lignes de cavalerie.

La première ligne d'infanterie, sous les ordres du général Dulac, était composée de deux bataillons de gendarmerie mobile et du 3e bataillon de chasseurs à pied ; la deuxième ligne se composait des 6e, 7e et 10e bataillons de chasseurs à pied; la troisième ligne était formée par les 56e et 58e régiments de ligne, sous les ordres du général Sauboul.

La première ligne de cavalerie, commandée par le général de Grouchy, était composée des deux régiments de carabiniers et du 9e régiment de dragons ; la deuxième ligne, sous les ordres du général Reybel, comprenait le 1er régiment de lanciers et le 5e régiment de hussards.

Deux batteries d'artillerie étaient rangées en bataille en avant du pavillon central de l'Ecole militaire.

A dix heures, le Président de la République, suivi de son état-major. arriva au Champ de Mars, avec les ministres de la guerre et des affaires étrangères.

Le général Changarnier, accompagné du général Perrot, commandant la garde nationale de la Seine et du général Legendre, commandant l'artillerie de Paris, s'était porté à la rencontre du chef de l'Etat qui passa devant le front des troupes. Le prince, ayant fait sortir des rangs les officiers et les soldats désignés pour recevoir la croix de la Légion d'honneur, leur adressa une allocution patriotique et leur remit la récompense de leurs services.

Pour le défilé, le Président se plaça devant l'Ecole militaire. Les chasseurs à pied passèrent au pas gymnastique et la cavalerie au trot. Les troupes acclamèrent chaleureusement le chef de l'Etat.

Six mois plus tard, au commencement de l'année 1851, Louis-Napoléon Bonaparte, faisant acte d'énergie, brisait les pouvoirs de Changarnier, dont la tutelle lui pesait et paralysait son action.

N° 1. Costume de M. le Président lorsqu'il passe en revue la garde nationale. — N° 2. Costume de M. le Président lorsqu'il passe l'armée en revue. — N° 3. Costume encore plus chicard que le *Journal pour rire* conseille à M. le Président pour passer ses revues et recevoir la magistrature, dans la saison du carnaval.

(Extrait du *Journal pour rire*.)

## 10 Mai 1852.

# DISTRIBUTION DES AIGLES A L'ARMÉE.

PAR le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le pouvoir était tombé dans les mains de Louis-Napoléon. Les 20 et 21 décembre, 7.500.000 suffrages avaient couvert de leur approbation, l'acte que la haute cour de justice, constituée quelques jours plus tôt sous la présidence de M. Hardoin, qualifiait énergiquement de « crime de haute trahison ».

Le plébiscite du 20 décembre, confiait à Louis-Napoléon, pour dix années, non-seulement la présidence de la République, mais encore les pouvoirs constituants qui devaient le conduire au rétablissement de l'Empire.

La nouvelle constitution était promulguée le 14 janvier 1852; peu de temps après, l'aigle impériale était rétablie sur les drapeaux français.

Sûr de lui désormais, le Président avait résolu de procéder, le 10 mai à la distribution des aigles. A cette occasion, le bruit s'était répandu dans le pays tout entier, que la cérémonie projetée devait servir de prétexte à la proclamation de l'Empire. Le gouvernement hésitait cependant; il lui paraissait que cette proclamation, si avidement poursuivie par les ouvriers du 2 décembre, ne pouvait avoir lieu d'une manière aussi rapide.

Il fallait donc calmer les impatiences trop vives des amis et des conseillers du Prince et laisser croire, pendant quelque temps encore, aux partis vaincus, que la République, aux mains d'un sauveur, ne courait aucun péril.

Un « communiqué » fut envoyé aux journaux de Paris :

Un grand nombre de personnes s'imaginent et répètent que l'Empire doit être proclamé à l'occasion d'une fête. Supposer ainsi au gouvernement le désir d'un prétexte pour changer l'ordre de choses établi, c'est se faire une bien fausse idée de la manière dont il envisage ses devoirs. Si la nécessité amenait jamais une semblable résolution, elle ne pourrait s'accomplir que sur l'initiative des pouvoirs constitués, et avec l'assentiment du peuple entier.

Quant aux acclamations de l'armée, elles sont, il est vrai, pour le chef de l'Etat, un témoignage précieux des sentiments dont elle est animée, mais elles ne sauraient produire aucun résultat politique. Aussi, à la cérémonie du 10 mai prochain, les 60,000 hommes réunis au Champ de Mars auraient beau saluer le Président du nom d'Empereur, que le rétablissement de l'Empire n'en serait pas avancé d'une heure.

On espérait que la distribution des drapeaux de la garde nationale pourrait suivre immédiatement celle de l'armée, mais la réorganisation des légions n'étant pas assez avancée, le gouvernement déclara que la distribution de leurs aigles ne serait faite que le 15 août suivant.

La cérémonie du 10 mai avait été calquée sur celle du Champ de Mai de 1815, à laquelle assistait le futur Napoléon III, alors âgé de six ans et demi.

Un crédit de 100,000 francs avait été ouvert au budget de la guerre pour la célébration de cette fête militaire.

Le génie avait construit seul les tribunes couvertes qui s'élevaient devant l'Ecole militaire et concurremment avec l'industrie privée celles qui se dressaient sur les tertres.

Devant ces tribunes, réservées aux corps constitués, des gradins découverts pouvant contenir douze cents personnes étaient affectés aux étrangers, notamment aux officiers des armées étrangères.

Au tiers du Champ de Mars, un autel orné de fleurs, de

candelabres et de cassolettes, était surmonté d'une immense croix latine. Cet autel avait huit mètres d'élévation, et on y pouvait accéder par cinquante degrés, sur lesquels étaient échelonnés les membres du clergé. Au sommet de l'autel, des fauteuils étaient disposés pour recevoir l'archevêque de Paris, les cardinaux et les autres prélats assistant à l'office.

A dix heures du matin, les troupes se mettaient en mouvement; à onze heures elles commençaient à se former en ordre de bataille sur deux lignes dans toute la longueur du vaste hippodrome : l'infanterie par bataillon en masse, la cavalerie en colonnes serrées par escadron.

L'infanterie était à droite du pont d'Iéna, la cavalerie à gauche, séparées par un intervalle de soixante mètres. L'artillerie et le train des équipages fermaient le Champ du côté du pont.

Les députations des différents corps des armées de terre et de mer étaient placées dans l'espace vide entre les lignes et l'Ecole militaire : les députations à pied dans leur ordre réglementaire du côté de l'infanterie; les députations à cheval du côté de la cavalerie.

A midi, toutes les troupes étaient en ordre de bataille. Elles se trouvaient ainsi composées :

## INFANTERIE.

Trois divisions, sous les ordres du général Carrelet et deux brigades hors ligne.

1re brigade hors ligne : général Forey. Ecole de Saint-Cyr, 5e, 6e, 8e, 9e bataillons de chasseurs à pied, équipages militaires, ouvriers et infirmiers.

*Première division.* — Général Bourgon.

1re brigade : 15e léger, 72e de ligne, général de Cotte.

2e brigade : 18e, 33e et 58e de ligne, colonel Couston, commandant provisoire.

3e brigade : 3e léger, 49e de ligne, général Canrobert.

*Deuxième division.* — Général RENAULT.

1re brigade : 19e, 37e, 38e de ligne, général d'Hugues.
2e brigade : 51e, 56e de ligne, général Bouat.
3e brigade : 6e, 35e de ligne, général Ripert.

*Troisième division.* — Général LEVASSEUR.

1re brigade : 6e léger, 3e de ligne, général d'Alphonse.
2e brigade : 19e léger, 44e de ligne, général Marulaz.
3e brigade : 31e, 48e de ligne, général Répond.

GÉNIE.

2e brigade, hors ligne, pompiers, gendarmerie mobile, garde républicaine, général Couraut.

CAVALERIE.

Trois divisions sous le commandement du général LÉTANG.

*Première division.* — Général KORTE.

1re brigade : garde républicaine, gendarmerie de la Seine, 1er et 2e carabiniers, général Tartas.
2e brigade : 7e, 6e cuirassiers, général d'Allonville.

*Deuxième division.* — Général GRAND.

1re brigade : 12e, 7e dragons, général Rilliet.
2e brigade : 7e, 6e, 1er lanciers, général Partouneaux.

*Troisième division.* — Général BOURJOLLY.

1re brigade : 6e, 8e hussards, 10e chasseurs, général Daumas.
2e brigade : 7e, 4e chasseurs, guides, général d'Oraison.
Artillerie : 10 batteries, général Hubert.

Toutes ces troupes étaient placées sous les ordres du général MAGNAN, commandant en chef l'armée de Paris.

# Distribution des Aigles à l'Armée.

**AU CHAMP DE MARS,**

le 10 Mai 1852, à midi.

Tribune B B
Côté de Grenelle
Administrations publiques.

**Nota.** Les Cartes d'Entrée devront être présentées à toutes requisitions des Agents chargés du maintien de l'ordre.

Au centre du Champ de Mars, où se trouvait la garde municipale, on avait construit une vaste chapelle, ouverte sur toutes ses faces, et ayant dix-huit mètres de largeur sur vingt-cinq mètres de hauteur. Elle était peinte en blanc, rehaussée d'or, et soutenue par huit colonnes cannelées avec chapitaux corinthiens supportant des statues allégoriques. Sur les quatre pans de la chapelle, le vent agitait quatre immenses velarium de velours cramoisi. Un dais d'une grande magnificence recouvrait l'autel dont le dôme était couvert d'or.

Au centre de l'immense estrade adossée à l'Ecole militaire, le Prince Président avait fait dresser sa tribune personnelle dans laquelle avaient pris place : la princesse Mathilde, la princesse Elisa Bacciochi, le prince Napoléon Bonaparte, le prince Lucien Bonaparte, le prince de Canino, le comte Camerata, la maison du prince, les ministres, les maréchaux et amiraux, le corps diplomatique et les principaux généraux et officiers supérieurs français et étrangers présents à Paris. L'escalier conduisant à cette tribune était orné de statues représentant la Force, la Victoire, la Prudence, l'Histoire et la Paix.

La tribune présidentielle, d'une richesse extraordinaire, était tendue intérieurement de velours cramoisi étoilé d'or, agrémenté de torsades, de franges et de crépines supportant le chiffre du Président et le monogramme de Napoléon 1er. Des bannières allégoriques, portant des devises et des noms de victoires, flottaient au vent. Des tapis montaient du sol au plancher supérieur, et sur les marches étaient posés des lions, des trophées et d'immenses vases de fleurs.

Les dames des membres du corps diplomatique, les familles des ministres et de tous les grands dignitaires occupaient les deux tribunes latérales. Chacune de ces tribunes avait trente-deux mètres de long sur vingt-deux rangs de hauteur. Les décorations étaient analogues à celles de la tribune principale. A droite et à gauche, un pavillon de quinze mètres d'élévation et de vingt-deux mètres de longueur était destiné : au Sénat,

au Corps législatif, au Conseil d'Etat, à la Cour de cassation, à la Cour d'appel, au tribunal civil, aux magistrats de l'ordre judiciaire, au tribunal de commerce, aux juges de paix et aux prud'hommes ; à la Cour des comptes, au Conseil supérieur de l'instruction publique, à l'Institut de France, aux Corps savants, aux ingénieurs des corps des Ponts-et-Chaussées et des Mines, aux fonctionnaires et professeurs de l'école d'Etat-major, des écoles polytechnique et de Saint-Cyr, au préfet du département de la Seine et au préfet de police, accompagnés des corps municipaux et des commissaires de police de Paris et de la banlieue, aux consistoires des cultes protestant et israélite, à l'Etat-major de la garde nationale de Paris, à l'Etat-major de l'armée et de la marine, à la Chambre des notaires et à celle des avoués, aux chambres syndicales des agents de change, des commissaires-priseurs, des courtiers de commerce et d'assurances.

On le voit, rien n'avait été négligé pour donner à cette solennité un caractère de grandeur dont le souvenir semblait perdu.

Deux cents mâts garnis de bannières, de trophées et de panoplies portant l'inscription de chaque numéro de régiment, avec l'indication des batailles où il avait figuré, complétaient cette décoration grandiose. On avait voulu faire grand et on avait absolument réussi.

Un peu avant midi, le clergé arriva processionnellement « avec l'habit de chœur d'été ». On remarquait dans ses rangs le chapitre métropolitain, les chanoines honoraires de l'église de Paris, les curés et les vicaires des paroisses et des séminaires diocésains. Le cortège était parti de l'église de Saint-Pierre du Gros-Caillou, où avait été fixée la réunion générale. Sa marche était fermée par l'archevêque de Paris, revêtu des habits pontificaux.

Le Président parti du palais des Tuileries, arriva au Champ de Mars un peu après midi. Il traversa le pont d'Iéna, se dirigea vers la gauche de la ligne d'infanterie, la remonta au

galop, descendit de même la ligne de la cavalerie et traversant le Champ devant l'artillerie, vint se placer sur l'estrade. Vingt et un coups de canon avaient salué son entrée. La maison militaire, le maréchal Jérôme Bonaparte, le ministre de la guerre, le général en chef de l'armée de Paris, les maréchaux et un certain nombre de généraux français et étrangers nominativement désignés, l'accompagnaient. A la fin du cortège venait le peloton des chefs arabes conduits par le colonel Durrieu.

Des Tuileries au Champ de Mars les acclamations avaient retenti. L'enthousiasme de l'armée tenait du délire :

Il y avait quelque chose de grandiose, dit un témoin oculaire, dans ce spectacle du neveu de l'Empereur passant à cheval devant le front des troupes, avec son brillant cortège, dans lequel on remarquait, revêtus de leurs burnous blancs et rouges, ces chefs arabes qui semblaient attester, par leur présence à cette solennité, le triomphe de la civilisation européenne, personnifiée par la France, sur la barbarie africaine...

...Le Champ de Mars offrait à ce moment d'ailleurs, un coup-d'œil que rien ne saurait décrire. Ces tribunes, remplies des grands dignitaires de l'Etat; cet autel monumental, ces immenses velarium, ces bannières flottantes, ces trophées, ces panoplies, ces lignes de troupes aux armes si diverses, si variées; ces casques, ces cuirasses, les baïonnettes étincelant au soleil; ces roulements de tambour, les sonneries des instruments de guerre, le cliquetis des armes, le piaffement des chevaux, le silence majestueux de la troupe, cette alternative d'immobilité complète et de mouvements précipités; cette foule immense et enthousiaste, qui couvre les tertres de la vaste enceinte, et encadre, pour ainsi dire, ce tableau grandiose, tout contribue à produire sur l'esprit des spectateurs une de ces impressions profondes qu'il n'est donné à aucun écrivain de pouvoir rendre.

Lorsque le Président fut parvenu sur l'estrade, les officiers de sa maison, le ministre de la guerre, les maréchaux et leurs aides de camp, le commandant en chef de l'armée de Paris, les présidents des comités, les officiers du ministre de la guerre et du commandant en chef vinrent se placer à ses côtés.

Les drapeaux et les étendards qui allaient être distribués à l'armée avaient été placés sur des ifs préparés à cet effet et disposés derrière le prince Président. Le général Bressolles avait été

chargé de surveiller ces préparatifs et d'établir la chaîne qui devait faire parvenir de main en main les drapeaux au ministre et au commandant en chef de l'armée de Paris, lequel avait mission de les présenter au Président.

Aussitôt la revue passée, les chefs de corps désignés pour recevoir les drapeaux sortirent des rangs et vinrent se ranger au bas de l'escalier conduisant à la tribune présidentielle, la droite à l'Ecole militaire, la gauche dans la direction du pont, par rang de vingt.

Les chefs de corps se présentèrent dans cet ordre :

Le général commandant l'école spéciale militaire de St-Cyr;
Le chef du 6e bataillon de chasseurs à pied;
Les colonels des vingt-cinq régiments d'infanterie légère;
Les colonels des soixante-quinze régiments d'infanterie de ligne;
Les colonels des trois régiments d'infanterie de marine;
Les colonels des trois régiments de zouaves;
Les colonels des deux régiments de la légion étrangère;
Les colonels des trois régiments du génie;
Le chef du 1er bataillon de gendarmerie mobile;
Le colonel de la garde républicaine;
Les colonels des quinze régiments d'artillerie de terre;
Le colonel du régiment d'artillerie de marine;
Le commandant du 1er escadron du train des parcs d'artillerie;
Le colonel directeur des parcs des équipages militaires;
Le général commandant l'école de cavalerie;
Les colonels des trois régiments de spahis;
Les colonels des quatre régiments de chasseurs d'Afrique;
Les colonels des neuf régiments de hussards;
Les colonels des treize régiments de chasseurs;
Les colonels des huit régiments de lanciers;
Les colonels des douze régiments de dragons;
Les colonels des dix régiments de cuirassiers;
Les colonels des deux régiments de carabiniers.

Le premier chef de corps placé au pied de l'estrade monta jusqu'au Président, suivi immédiatement du second, jusqu'à épuisement du premier rang. Le second rang répéta la même manœuvre. Chaque chef, à mesure qu'il arrivait devant le Président recevait le drapeau qui lui était destiné.

Tous les drapeaux distribués, les chefs de corps se rangèrent au pied de l'estrade faisant face à la tribune.

Au signal donné par le ministre de la guerre, ces chefs de corps remontèrent les gradins, en s'arrêtant, les uns sur les marches, les autres sur le palier de l'escalier.

Le chef de l'Etat prit alors la parole :

Soldats, dit-il, l'histoire des peuples est, en grande partie, l'histoire des armées. De leurs succès ou de leurs revers dépend le sort de la civilisation et de la patrie. Vaincues, c'est l'invasion ou l'anarchie ; victorieuses, c'est la gloire ou l'ordre.

Aussi les nations comme les armées portent-elles une vénération religieuse à ces emblêmes de l'honneur militaire, qui résument en eux tout un passé de luttes et de triomphes.

L'Aigle romaine, adoptée par l'empereur Napoléon, au commencement de ce siècle, fut la signification la plus éclatante de la régénération et de la grandeur de la France. Elle disparut dans nos malheurs. Elle devait revenir, lorsque la France, relevée de ses défaites, maîtresse d'elle-même, ne semblerait plus répudier sa propre gloire.

Soldats, reprenez donc ces aigles, non comme une menace contre les étrangers, mais comme le symbole de notre indépendance, comme le souvenir d'une époque héroïque, comme le signe de noblesse de chaque régiment.

Reprenez ces Aigles qui ont si souvent conduit nos pères à la victoire, et jurez de mourir, s'il le faut, pour les défendre.

C'était court, mais c'était clair. Chacun savait ce que cela voulait dire. Les troupes crièrent : Vive Napoléon ! Vive l'Empereur !

En Angleterre on crut à la résurrection du camp de Boulogne.

Les drapeaux qui venaient d'être ainsi distribués portaient les chiffres du président, les initiales républicaines, et le nom des principales batailles auxquelles le régiment avait assisté.

A une heure, les chefs des divers corps descendirent les gradins et se rendirent vers l'autel où le clergé les attendait en grande pompe. Ils se placèrent sur le palier qui entourait la chapelle, portant dans leurs mains les drapeaux qu'ils venaient de recevoir.

A un signal donné de l'autel, le canon tonna et la cérémonie religieuse commença. Un coup de canon annonça l'élévation. Les tambours battirent aux champs, les trompettes sonnèrent, les troupes présentèrent les armes, les drapeaux s'inclinèrent et tous les officiers sans commandement se découvrirent « pour rendre hommage à ce Dieu des armées qui a si souvent béni les glorieuses destinées de la France ».

L'archevêque Sibour procéda ensuite à la bénédiction des drapeaux. Cent-un coups de canon retentirent durant cette cérémonie.

L'archevêque prononça le discours suivant :

Sanctificate bellum.
JER. VI, 4.

Prince, Soldats,

Le Dieu de paix, dont nous sommes les ministres, est aussi le Dieu des armées. Voilà pourquoi notre place, la place de la religion, est marquée dans cette fête guerrière.

Il y eut toujours une religion des combats. Chez le peuple juif, c'est Dieu qui dirigeait les batailles, qui formait les grands capitaines, qui inspirait aux prophètes les accents les plus belliqueux. Les Romains plaçaient les dieux à côté des aigles, en tête des légions.

Constantin remporta ses grandes victoires sous l'étendard de la croix. Nos preux chevaliers, avant d'aller combattre les infidèles, se faisaient armer et bénir par l'église. Je ne vous parle pas de ce drapeau de l'ancienne monarchie que nos rois allaient recevoir des mains de la religion, avant leurs expéditions guerrières, sur l'autel de Saint-Denis ; le souvenir en est venu naturellement à tous les esprits.

Chose étonnante ! l'Eglise qui prêche à tous la paix, l'Eglise dont la milice sainte ne sait verser que son sang, et a même horreur du sang ennemi, l'Eglise a toujours eu des bénédictions abondantes pour le soldat, pour ses armes et pour ses drapeaux.

L'explication de ce mystère n'est pas difficile, et c'est tout le sens de cette grande solennité, militaire à la fois et religieuse.

La paix est le dessein de Dieu. C'est le but vers lequel marchent les sociétés

humaines, quand elles suivent, dans leur cours régulier, les principes de la justice et les inspirations d'en haut. La guerre n'est légitime qu'à la condition de conquérir et d'assurer la paix. Les armées sont dans la main de Dieu comme de puissants instruments de pacification et d'ordre public.

Le droit a besoin de la force pour se faire respecter ici-bas ; mais à son tour la force a besoin du droit pour demeurer elle-même dans l'ordre providentiel. La paix est donc toujours le but, la guerre quelquefois le moyen : moyen terrible, mais nécessaire, hélas ! par l'effet des passions qui agitent le monde.

Voilà pourquoi Dieu l'approuve ; pourquoi les prophètes l'appellent sainte, *sanctificate bellum ;* pourquoi l'Eglise a pour elle des paroles de bénédiction, d'encouragement et presque d'amour ; pourquoi aujourd'hui, comme si souvent dans le passé, le soldat et le prêtre se sont rencontrés et se sont tendu la main.

Le soldat et le prêtre, placés l'un et l'autre sous les lois austères de la discipline, ayant au cœur les mêmes principes de conduite, qui sont l'amour du devoir par-dessus toutes choses, et l'esprit de dévouement jusqu'au sacrifice de sa vie, travaillent ensemble, quoique diversement, à procurer par l'apaisement des passions, le triomphe de la justice dans les sociétés humaines.

Que de services rendus à la paix publique par cette glorieuse armée, qui vient aujourd'hui incliner son front devant la Majesté suprême ! D'où vient que ces bruits sourds qui grondaient dans les entrailles de la France et de l'Europe se sont tus tout à coup ? Pourquoi ces menaces de guerre civile et d'anarchie qui jetaient l'épouvante dans les esprits sont-elles désarmées ? Qui a arrêté ce travail de dissolution qui faisait de si rapides progrès ? C'est une volonté ferme et résolue, appuyée d'un côté sur la volonté nationale, qui fait son droit, et, de l'autre, sur une invincible armée qui fait sa force.

Et maintenant, salut, glorieux étendards, symbole de tant de victoires ! notre âme de pontife, qui n'est restée étrangère à aucun des sentiments de patriotisme, s'émeut en vous revoyant. La gloire en ce moment efface, à nos yeux, les anciens malheurs de la patrie. Et pourtant tant de douloureux souvenirs qui ne trouvent pas place ici, ne sauraient être oubliés !

O Prince ! que la volonté d'un grand peuple a mis à la tête de ses destinées, nous comprenons ce que ces signes héroïques, que vous nous apportez comme la plus glorieuse part de votre héritage domestique, doivent dire à votre cœur.

Ah ! nous comptons sur votre sagesse ; elle vous mettra à l'abri des éblouissements de la gloire. La France a soif de tranquillité et d'ordre. Fatiguée de la licence, sans répudier la liberté, elle veut se reposer à l'ombre d'un pouvoir fort et tutélaire. Continuez à la conduire dans les voies pacifiques où elle est entrée ! Qu'elle puisse développer tous les éléments de force et de prospérité cachés dans son sein fécond.

Au-dessus des intérêts matériels, il y a les intérêts moraux du pays. Ils sont

l'âme et le cœur d'un grand peuple, sans lesquels il ne peut tarder à décliner et à se dissoudre. Soyez toujours leur défenseur. La religion que vous aimez ne vous demande pas des privilèges et des faveurs, elle vous demande de lui conserver toujours ce que l'Empereur, votre oncle, lui rendit dans les beaux jours de sa gloire, la liberté de vivre et de faire le bien. Vous y gagnerez la reconnaissance des peuples, et la seule gloire, peut-être, qu'un grand cœur puisse encore ambitionner aujourd'hui.

Prince, regardez moins le passé que l'avenir. On peut parler de paix, quand on tient dans sa main de si vaillantes armées. Vos Aigles, des cîmes de l'Atlas aux cîmes des Alpes et des Pyrénées, auront pour leur vol sublime d'assez vastes espaces.

La Providence vous destine à l'édification d'une œuvre grande et saine.

Souvenez-vous que pour bâtir le temple, Dieu préféra Salomon à David. Continuez à reconstruire en paix la Société si profondément ébranlée, bâtissant d'une main, et de l'autre tenant toujours l'épée glorieuse de la France.

Vous avez d'ailleurs compris qu'à une époque où toutes les institutions tendent à s'imprégner de plus en plus de l'esprit de l'Evangile, l'édifice social ne peut bien se cimenter que dans l'amour et la clémence.

O Dieu! maître souverain de la guerre et de la paix, qui dissipez les complots, qui calmez les tempêtes, qui brisez, quand vous le voulez, le glaive tiré pour le combat, *qui conteris bella*, venez bénir vous-même ces étendards, imprimez-y les signes éclatants de votre puissance et de votre sainteté. Qu'en les voyant le courage s'anime, s'élève et monte jusqu'à son céleste principe : *De cœlo fortitudo est.*

Ne les rendez terribles qu'aux ennemis du repos public, et à ces nations, s'il s'en trouvait encore, jalouses de notre gloire et de notre prospérité, et qui tenteraient de les troubler. Qu'ils soient pour nos vaillants soldats une sauvegarde et un gage assuré de la victoire.

Qu'ils renferment dans leurs plis glorieux la paix et la guerre, pour la sécurité des bons et la terreur des méchants; et qu'à leur ombre la France respire et soit, pour le bonheur du monde, la plus grande et la plus généreuse des nations!

A une heure et demie le Président remontait à cheval et le défilé commençait.

Après le défilé et avant de retourner dans leurs quartiers, toutes les troupes massées par bataillons, firent un mouvement de flanc droit et de flanc gauche, et présentèrent les armes à Louis-Napoléon, qui, suivi de son cortège, rentra aux Tuileries, par le pont d'Iéna et les quais de la rive droite. Le soir Paris illumina; une foule considérable remplissait les rues.

Lorsque les délégués de l'armée venus des départements, allèrent prendre congé du Prince Président, celui-ci leur adressa ce discours :

Officiers, sous-officiers et soldats,

J'ai voulu, avant votre départ, vous adresser quelques paroles de félicitations et d'encouragement.

Je tenais à vous dire combien j'avais été heureux dans la dernière solennité, de me voir entouré des représentants de notre vaillante armée, et de les assurer que mes sentiments d'estime et de sympathie étaient les mêmes pour tous les corps qui la composent.

Il est bien des services, sans doute, bien des mérites demeurés sans récompense, mais, croyez-le, le jour de la justice ne manquera pas de venir pour chacun.

D'ailleurs, si ces récompenses sont un droit, elles ne sont ni à vos yeux ni aux miens le principal mobile. Ce qui fait votre force et votre gloire, c'est qu'en vous parlant d'honneur et de patrie, rien n'est impossible avec vous. Voilà le véritable mobile de l'armée, celui qui ne manquera jamais, celui sur lequel je compte.

Rapportez avec orgueil à vos régiments ces étendards, symboles vénérés de notre gloire nationale, et sur lesquels se trouve écrite l'histoire de chaque régiment; je les confie à votre patriotisme. Dites à vos frères d'armes que ma pensée est toujours au milieu d'eux, que je suis toujours prêt à partager leurs dangers comme je partage leur amour et leur dévouement pour la grandeur et la prospérité de la France.

Chaque régiment de la garnison de Paris représenté par une délégation des compagnies, ayant à sa tête l'état-major et la musique, alla ensuite reporter au musée d'artillerie, les anciens drapeaux que les aigles venaient de remplacer.

L'Empire était fondé.

15 Août 1853.

## FÊTE NATIONALE.

Le 15 août 1853 eut lieu, au Champ de Mars, la première des fêtes impériales. Sans couleur particulière et sans grande originalité, ces fêtes se continuèrent jusqu'au coup de tonnerre de 1870.

Celle de 1853 était cependant bien ordonnée. On s'y inspira peut-être un peu des cérémonies officielles qui avaient lieu sous le règne précédent, mais on réussit à intéresser la population qui, par le fait même du retour de l'Empire, se reprenait à aimer les manifestations militaires, les seules qui aient, encore aujourd'hui, le don de nous émouvoir.

Au Champ de Mars, on reproduisait l'attaque et la prise de Laghouat, emporté d'assaut le 4 décembre 1852. Sur les talus, on avait construit la ville algérienne. Le premier plan, à droite, représentait une plate-forme située aux pieds des rochers sur lesquels la ville est assise; une caravane, accompagnée de ses troupeaux, y était campée sous des tentes aux couleurs vives et gaies.

A gauche, se trouvait le marabout, où avait eu lieu l'attaque principale. Près de là, se voyaient les deux fortins qui, défendant l'entrée de la ville, avaient été escaladés par nos troupes. Dans

le fond et se développant au loin, on apercevait Laghouat, défendu par ses remparts crénelés, ses habitations pittoresques et ses blancs minarets.

Les arbres bordant le talus du Champ de Mars avaient été encadrés dans la décoration générale et complétaient l'illusion.

Six cents chasseurs de Vincennes, fantassins, zouaves, spahis, arabes, prenaient part à cette fête, qui fit impression sur les spectateurs.

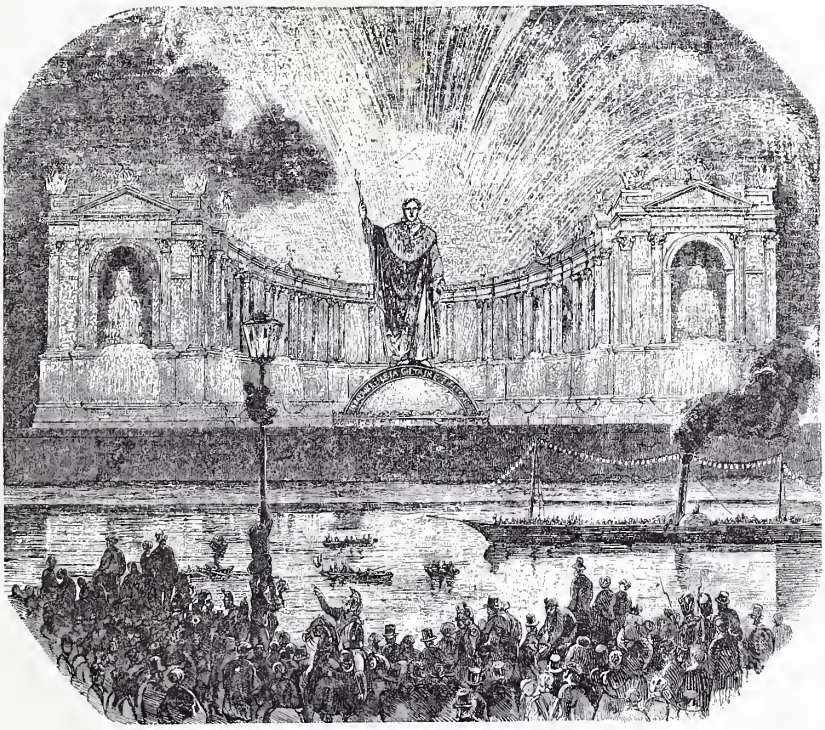

Fête du 15 août 1853. — Pièce principale du feu d'artifice tiré au bas de l'Esplanade des Invalides.

(Extrait de *l'Illustration*.)

Sur un autre point du Champ de Mars, les écuyers de l'Hippodrome retraçaient le bel épisode historique du Camp du Drap d'Or.

Réglée avec soin, cette représentation, qui faisait grand honneur à ceux qui l'avaient préparée, dura deux heures. Le cortège, composé de quatre-vingt-sept personnages en costumes du temps : rois, reines, écuyers, pages, varlets et porte-bannières, avait une grande et fière allure. Un tournoi, auquel prirent part seize chevaliers français et anglais, couverts d'armures de fer, et combattant sur des chevaux richement caparaçonnés, présenta un spectacle nouveau, et qui passionna fort le public.

Le jour même, des régates eurent lieu entre le pont d'Iéna et le pont de la Concorde.

A quatre heures, l'Empereur et l'Impératrice avaient quitté les Tuileries en voiture découverte, et se rendaient au Champ de Mars par le pont d'Iéna. La foule entourait la voiture, qui, pendant son parcours, ne put avancer que lentement.

La Fête nationale de 1853 se termina par une ascension aérostatique et une descente en parachute. Madame Saqui, l'acrobate des fêtes du premier Empire, effectua une course sur la corde raide.

15 Août 1854.

## FÊTE NATIONALE.

A guerre contre la Russie eut pour prétexte la question des Lieux Saints. Les moines latins de Palestine, protégés par la France, et les moines grecs, soutenus par la Russie, se disputaient la possession des églises de Bethléem et de Jérusalem. La discussion s'envenimait, et le 5 mai 1853, le prince Mentchikoff demandait, au nom du Czar, que la Porte reconnût par un traité, le protectorat de la Russie sur tous les sujets grecs de l'Empire ottoman. La Porte refusa.

Les Russes franchirent alors le Pruth, et occupèrent la Moldavie et la Valachie, tandis que leur flotte détruisait, le 30 novembre 1853, une escadre turque à Sinope.

Prenant parti, le 10 avril 1854, la France et l'Angleterre contractaient une alliance offensive et défensive, ayant pour but la protection de l'Empire ottoman.

Le Czar Nicolas Ier comptait sur l'appui de la Prusse et de l'Autriche, qui restèrent neutres.

Une flotte anglo-française partit pour la Baltique, et le 8 août les Français s'emparaient des îles d'*Aland*.

Outre la flotte, cinquante mille Français et vingt-cinq mille Anglais étaient débarqués à *Gallipoli*. Il y avait un an que les Russes et les Turcs étaient aux prises sur le Danube.

Au commencement de 1854, les Russes étaient parvenus à franchir le fleuve; Ils assiégeaient Silistrie, défendue par Mussa-Pacha. L'arrivée à Varna des troupes anglo-françaises décidèrent les Russes à lever le siège; dans les derniers jours, Mussa-Pacha fut tué par un éclat d'obus. Les Russes évacuèrent la Moldavie et la Valachie, qui furent neutralisées et occupées par les troupes autrichiennes. Quant aux troupes françaises, envoyées à la poursuite des Russes, elles furent atteintes du choléra dans les marais de *Dobrutja*, perdirent six mille hommes en trois semaines, sans avoir vu l'ennemi, et durent rentrer à Varna. Cet événement devait être la cause déterminante de l'expédition contre Sébastopol.

Tels étaient les événements qui s'accomplissaient au moment de la Fête nationale de 1854.

Le programme se ressentit des préoccupations militaires. Au Champ de Mars on représenta le siège de Silistrie et la mort de Mussa-Pacha.

Le 15 août, à six heures du matin, dit le *Moniteur*, des salves d'artillerie tirées par le canon des Invalides, annonceront la solennité du jour.

Ces salves seront répétées le soir, à six heures.

Le matin, des secours en nature seront distribués aux ménages pauvres, dans chacun des douze arrondissements de Paris. Cette distribution sera faite par les soins de MM. les Maires et de MM. les Membres des Bureaux.

De deux à six heures, la fête de jour aura lieu simultanément au Champ de Mars, à la barrière du Trône et sur la Seine, entre le Pont-Royal et le pont d'Iéna.

Au Champ de Mars, les artistes du théâtre impérial du Cirque donneront une grande pantomime militaire, représentant la *Levée du Siège de Silistrie et la mort de Mussa-Pacha, tué au moment où il rend grâce à Dieu de la délivrance de la ville.*

Cette pantomime sera représentée une première fois, de deux heures à trois heures et demie, et une seconde fois à quatre heures et demie.

Entre les deux représentations, à trois heures et demie, un intermède, composé de voltige et de divertissements variés aura lieu au milieu du Champ de Mars, sur un théâtre élevé à cet effet.

A la même heure, un grand ballon, portant inscrit sur son zodiaque les noms de la Turquie, de la France et de l'Angleterre, s'enlèvera du Champ de Mars, emportant dans sa nacelle pavoisée à leurs couleurs, les figures allégoriques des puissances alliées. Une flottille de 300 ballons perdus, portant chacun le nom d'un des navires des trois flottes alliées, partira au même moment.

A la barrière du Trône, seront établis deux théâtres : l'un de pantomimes, l'autre de funambules ; à partir de deux heures, ces théâtres alterneront leurs représentations. Au même endroit et aux mêmes heures, quatre mâts de cocagne, garnis de prix, seront livrés aux amateurs.

Sur la Seine, entre le Pont-Royal et le pont d'Iéna, des joûtes, régates et divertissements nautiques auront lieu, de deux heures à quatre heures.

A deux heures, des représentations gratuites seront données au théâtre impérial de l'*Opéra*, au *Théâtre-Français* et aux théâtres de l'*Opéra-Comique*, du *Gymnase*, de la *Porte Saint-Martin*, des *Variétés*, du *Palais-Royal*, de la *Gaîte*, de l'*Ambigu Comique*, aux *Cirques de l'Empereur et de l'Impératrice* et aux *Arènes Nationales*.

Le soir, à sept heures, un concert d'harmonie sera exécuté dans le jardin des Tuileries, sur un orchestre élevé au centre du grand bassin des Parterres, vis-à-vis le pavillon de l'horloge.

Un autre concert aura lieu, à la même heure, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant toute la soirée, des orchestres militaires et d'harmonie, disposés dans les Champs Elysées, exécuteront des morceaux variés.

A la nuit, le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, la Grande-Avenue et le Rond-Point des Champs Elysées, richement décorés de portiques à jour dans le style mauresque, d'arcs de triomphe, de guirlandes, de lustres, de vases et de bannières, seront illuminés en verres, globes et lanternes de couleur.

Le Cours-la-Reine, l'allée d'Antin, l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, la barrière du Trône, le terre-plein du Pont-Neuf, et tous les édifices publics seront également illuminés.

L'Hôtel-de-Ville, pavoisé le jour, sera décoré à la nuit d'une illumination au gaz, représentant le Vaisseau de la Ville.

A neuf heures du soir, deux feux d'artifices seront tirés : un sur le quai d'Orsay, devant le palais du Corps législatif, l'autre à la barrière du Trône.

Le feu d'artifice du quai d'Orsay représentera le palais du Louvre terminé, avec la statue équestre de Napoléon 1er, accompagnée des deux figures allégoriques de la Paix et de la Guerre.

Le feu d'artifice de la barrière du Trône représentera des Cascades enflammées

tombant du haut des colonnes de la barrière, et une sphère lumineuse ornée d'étoiles et de dessins allégoriques.

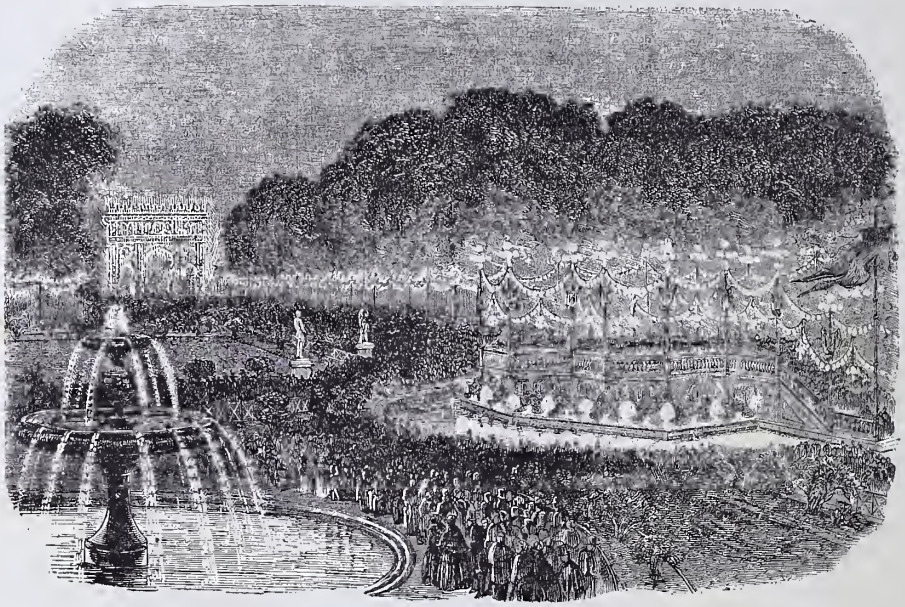

Fête nationale du 15 août 1854. — Concert sur le bassin devant le palais des Tuileries.

(Extrait de *l'Illustration.*)

Tel était le programme de cette Fête nationale donnée en pleine guerre. Le siège de Silistrie, qu'on devait représenter au Champ de Mars, avait eu un grand retentissement en France.

Les fortifications de la ville avaient été réparées en 1849 et au commencement de 1853; douze forts détachés avaient été construits autour d'elle. C'était donc une place importante, la première que les Russes devaient rencontrer après avoir traversé le Danube. Le siège de Silistrie fut la première opération qu'entreprit l'armée russe; le Danube franchi, sa prise devait lui donner une base d'opérations et la faculté de marcher en toute sécurité contre l'armée turque, massée dans les Balkans. Mais la garnison, forte de quinze mille hommes, et commandée par Mussa-Pacha, opposa la résistance la plus acharnée. L'attaque

commença le 14 avril ; ce jour-là, les Russes du général Schilder, lancèrent de Kalaradasch quelques bombes, mais sans grand succès. Ils occupèrent alors les îles d'Olbina et de Tarbaneki-Rakinski, dans le Danube, et commencèrent à canonner vigoureusement la citadelle avec des pièces de gros calibre, placées sur le rivage et à la tête du pont. Leurs efforts demeurant infructueux, les Russes se décidèrent à entreprendre le siège de la place, trente-deux mille hommes, sous les ordres du général Luders et sous le commandement supérieur du général Schilder et du maréchal Paskéwitch, investirent la place sur la rive droite du Danube.

Les pluies, les inondations, les attaques brusquées par des considérations politiques, la résistance opiniâtre des Turcs, leurs fréquentes sorties empêchèrent la continuation des travaux. Les Russes durent lever le siège, après avoir essuyé des pertes sérieuses.

Blessé dans la dernière attaque, Paskéwitch avait dû remettre, le 11 juin, la direction des opérations au prince Gortschakoff. Schilder avait été blessé à mort. La marche en avant d'Omer-Pacha, des Français et des Anglais partis de Varna, décidèrent les Russes à repasser le Danube.

Au Champ de Mars, Silistrie avait été habilement représentée.

Les dernières phases du siège furent fidèlement reproduites, mais le plus grand succès fut pour la scène du parlementaire, proposant à Mussa-Pacha de lui livrer la place pour une somme d'argent. Lorsque le général indigné s'écria, en s'adressant à ses officiers : « Savez-vous ce qu'on me propose ? . . De vous vendre ! . . » Des vivats énergiques et prolongés interrompirent la représentation.

Le dernier tableau causa aussi une vive émotion ; au milieu des troupes présentant les armes et abaissant leurs drapeaux, Mussa-Pacha, mourant, faisait approcher sa femme et ses enfants, et les enveloppait dans les plis du drapeau ottoman, comme pour les placer sous la protection de sa patrie.

Un second théâtre, en face de l'Ecole Militaire, était consacré aux danses de cordes, aux voltiges et aux tours de force.

A cinq heures, un immense ballon, portant inscrits en lettres d'or les noms de la *Turquie*, de l'*Angleterre* et de la *France*, s'éleva aux cris de : *Vive l'Empereur*. Quelques instants auparavant, conformément au programme, trois cents petits ballons avaient été lancés dans les airs.

## 14 Juin 1860.

# CÉLÉBRATION DU RETOUR DE LA SAVOIE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE NICE A LA FRANCE.

L'Empire n'était pas heureux dans les guerres qu'il entreprenait. Celle de Crimée, si on en excepte quelque gloire, n'avait rien rapporté à la France.

Celle d'Italie, assurant l'unité de ce pays, amenait avec elle le résultat détestable de créer sur nos frontières, une grande puissance qui, tôt ou tard, nous le voyons bien aujourd'hui, battrait en brêche, à l'aide des armes que, follement nous lui mettions entre les mains, notre influence dans la Méditerranée.

Cette guerre, quelle que dût être sa conclusion, était une faute irrémédiable. En 1860, notre diplomatie, nos hommes politiques, uniquement préoccupés du retour de Nice et de la Savoie à la France, et comptant sur la reconnaissance italienne, ne voyaient pas si loin, et ne voulaient songer qu'au présent, plein de promesses.

C'était, en effet, la première fois depuis 1815, qu'un accroissement de territoire échéait au pays, en Europe; la première fois qu'un pas était fait dans la voie de la reconstitution de

l'unité française. La France saluait avec joie cette victoire inespérée.

Lorsqu'il avait entrepris la guerre d'Italie, Napoléon III pensait augmenter sa popularité en France, et détourner l'attention des affaires intérieures quelque peu troublées. Dès l'entrée en campagne, il se trouva en face de difficultés imprévues.

Aller jusqu'au bout, et affranchir l'Italie entière, c'était précipiter la fin du pouvoir temporel du pape, et amener, par suite, l'irritation et la colère du clergé; s'arrêter en chemin, c'était faire œuvre bâtarde, mécontenter les Italiens et ne point tenir la parole solennellement donnée.

Chacune de ces deux politiques offrait des dangers pour la dynastie. Napoléon ne suivit ni l'une ni l'autre. Placé entre l'Impératrice, qui patronnait le pape, et le prince Napoléon, qui soutenait le roi d'Italie, il hésita sans cesse, « donnant partout des conseils, qui n'étaient suivis nulle part, et mécontentant tout le monde à la fois. »

Le peuple, lui, ne s'occupait pas de l'avenir; heureux du succès assuré au pays par le traité signé à Turin le 24 mars 1860, il ne se demandait pas si ce succès n'était point trompeur; c'est avec enthousiasme qu'il fêta la cérémonie nationale du 14 juin.

Dès le matin de ce jour, la ville présentait le coup-d'œil le plus animé : les édifices publics, les maisons particulières, étaient partout pavoisées aux couleurs de France et de Piémont.

A dix heures, un *Te Deum* solennel fut chanté à Notre-Dame, en présence des Ministres, des membres du Conseil privé, des maréchaux, des Grands Croix de la Légion-d'Honneur, des Grands Corps de l'État et des Autorités civiles et militaires. Une députation nombreuse de Savoisiens et de Niçois assistait à cette cérémonie. Le cardinal Morlot, archevêque de Paris, officiait, entouré du chapitre de la cathédrale.

Des détachements de la Garde impériale et de l'infanterie de ligne formaient la haie aux abords de la cathédrale, dont les tours étaient surmontées de banderoles aux trois couleurs.

A une heure, l'Empereur et l'Impératrice, ayant quitté Fontainebleau le matin, arrivaient aux Tuileries. De là, ils se rendaient au Champ de Mars.

Les troupes y étaient déjà réunies, sous le commandement supérieur du maréchal Magnan, commandant le 1er Corps d'armée. Les bataillons de la garde nationale, sous les ordres du général marquis de Lawœstine, occupaient sur quinze colonnes, la largeur du Champ de Mars, et faisaient face à l'École Militaire.

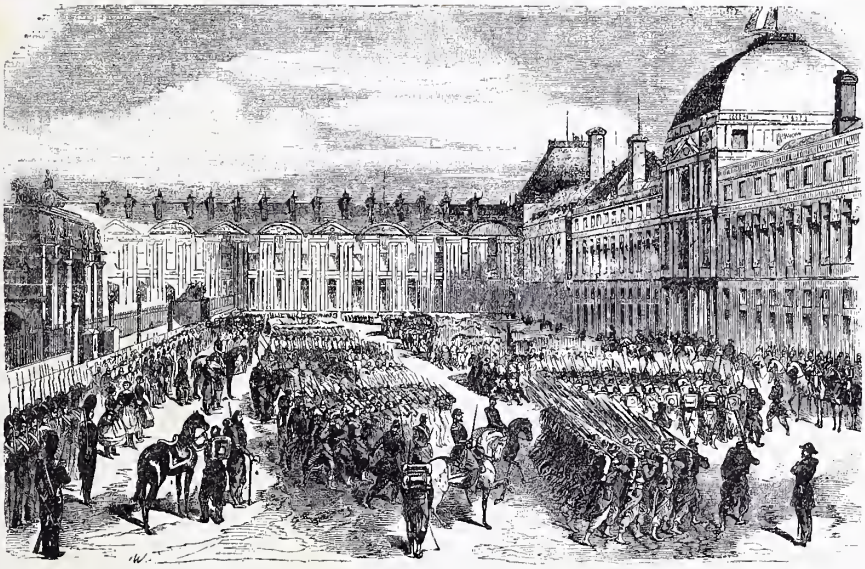

Défilé de la division Bazaine, à son retour d'Italie, devant l'Empereur.

(Extrait de *l'Illustration.*)

Les régiments de la garde en garnison à Paris, les trois divisions de l'armée de Paris, parmi lesquelles on remarquait la division Bazaine, en tenue de campagne, les bataillons des sapeurs-pompiers et de la garde de Paris, étaient rangés sur cinq lignes de bataille.

Seize batteries d'artillerie, la garde nationale à cheval, les chasseurs à cheval et les guides de la garde, six régiments de

chasseurs, de cuirassiers et de carabiniers, occupaient le terrain que l'infanterie avait laissé disponible.

Ces divers corps formaient un effectif d'environ soixante mille hommes.

A deux heures, une salve d'artillerie annonça le départ de l'Empereur. Accompagné du prince Napoléon, du Ministre de la Guerre et du maréchal Pélissier, duc de Malakoff, suivi d'un nombreux état-major, dans lequel figuraient plusieurs officiers étrangers, il passa successivement devant les lignes, qui l'accueillirent avec les plus vives acclamations.

L'Impératrice s'était rendue en voiture découverte à l'Ecole Militaire. Du balcon du Grand Salon, elle suivit la revue accompagnée de la grande duchesse Marie de Russie, et entourée des Ministres et des Présidents des Grands Corps de l'Etat.

Les divers corps de la garde nationale et de l'armée défilèrent aux cris répétés : de Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

A la suite de cette revue, le Ministre de l'Intérieur Billault, adressa au marquis de Lawœstine, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, la lettre suivante :

Mon cher Général,

Les gardes nationales du département de la Seine ont dignement figuré près de nos braves soldats dans la splendide revue d'hier. Leur nombre, leur belle tenue, leurs sympathies enthousiastes pour l'Empereur ont vivement frappé Sa Majesté. Je suis chargé par Elle de vous en exprimer toute sa satisfaction.

Cette réunion de Nice et de la Savoie fut le dernier succès extérieur de l'Empire, le dernier sourire de la fortune. L'astre pâlissait. Les mauvaises années, les échecs, les déboires de toutes sortes allaient se continuer presque sans interruption jusqu'à la terrible catastrophe de 1870.

# LES COURSES DE CHEVAUX.

ENUMÉRER les courses qui eurent lieu au Champ de Mars, serait fastidieux. Depuis 1819 jusque sous le second Empire, époque à laquelle le champ de courses fut porté à Auteuil, il y en eut un nombre considérable.

A l'origine, sous la Restauration, la population parisienne était franchement hostile à ce genre de sport d'importation anglaise. Elle devint un peu moins indifférente sous Louis-Philippe et sous l'Empire. Aujourd'hui, ces luttes la passionnent.

Voici ce que disait en 1853, Achille de Vaulabelle :

.....Notre système de courses nous paraît mieux entendu que celui des Anglais : ces derniers admettent à ces luttes de trop jeunes chevaux, et l'habitude où ils sont de ne pas mesurer le temps, leur ôte tout moyen de comparaison pour les courses faites dans des années et sur des lices différentes, ainsi que pour la vitesse des chevaux qui ne luttent pas ensemble. Il y a au reste dissemblance complète entre les courses des deux nations. En Angleterre, une course remue toute la population d'un comté. En France, c'est à peine si une solennité de ce genre réunit une partie des habitants de la ville où elle a lieu. En Angleterre, les courses sont une institution nationale, que soutient le public, et dont il fait volontairement et largement les frais ; chez nous, les courses ont lieu *par ordre*, et la dépense en est prise sur les fonds de l'Etat. Une seule course en Angleterre suffit pour élever ou détruire des fortunes ; en France, c'est à peine si (en dehors des membres du Jockey-Club de Paris, qui ne se ruinent pas eux-mêmes, quoiqu'ils disent), de

rares parieurs y échangent de rares pièces de 5 fr. Pour réunir quelques centaines de spectateurs, nos préfets sont obligés de fixer ces luttes au dimanche ; en Angleterre, elles attirent de toutes les parties du royaume une telle affluence, que l'amateur éloigné qui veut s'assurer un gîte, est obligé de le payer au poids de l'or, et de le retenir longtemps à l'avance. Chez les Anglais, l'avidité pour les courses semble en raison directe des pertes et des dépenses qu'entraînent ces réunions ; en France, le peuple et les oisifs s'y portent, surtout parce que c'est un spectacle gratuit. Une course chez nous n'est en quelque sorte qu'un lieu de promenade ; la masse des assistants y est calme, presque indifférente ; à Paris, quelques rafraîchissements pris dans l'intervalle de chaque lutte ; dans les provinces, quelques divertissements peu coûteux à la fin de la journée : voilà toutes les dépenses que fait naître chez nous ce spectacle.

Mais c'est précisément cette absence de toute pensée de jeu, de toute habitude de paris, qui conserve à nos courses leur caractère d'utilité. Aussi, doit-on désirer de les voir se multiplier sur tous les points de la France ; elles exciteraient la paresse routinière et l'amour-propre des éleveurs, qui, pouvant espérer honneur et récompense, produiraient plus et mieux. Les abus et les maux réels qu'elles entraînent aujourd'hui en Angleterre ne sont point à craindre ; notre population agricole, assise sur un sol qui lui appartient, a peu de goût pour les opérations hasardeuses.

Quand il écrivait ce qui précède, M. de Vaulabelle ne prévoyait pas la fièvre singulière qui s'emparerait de nous, vers la fin de notre siècle. L'amélioration de la race chevaline est restée le moindre de nos soucis. La « performance » du cheval nous laisse aussi froids que la déformation du jockey ; ce que nous demandons aux courses, il faut bien nous l'avouer, c'est l'émotion malsaine que procure le jeu. Nous n'avons donc rien gagné, en France, à ce que, au point de vue hippique, notre éducation devînt plus parfaite que ne l'était celle de nos pères.

Au Champ de Mars, la première course de chevaux date du mois d'août 1819. A cette occasion, la Préfecture de Police avait publié un avis défendant expressément à toutes personnes qui se rendraient aux courses des 21 et 22 août, d'amener des chiens, afin de prévenir les accidents que ces animaux pourraient occasionner en poursuivant les chevaux engagés.

Le 21 août, les tertres étaient occupés par un certain nombre

de curieux ; les allées extérieures étaient laissées aux voitures, et à l'intérieur de la piste circulaient librement les cavaliers.

Trois pavillons drapés avaient été élevés dans la partie occidentale du Champ. Ces pavillons étaient occupés par M. de Chabrol, Préfet de la Seine, par le Secrétaire-Général de la Préfecture, par l'Intendant militaire et par les juges des courses. Deux galeries avaient été construites pour recevoir les invités de la ville de Paris.

Dans le pavillon de droite, se trouvaient le duc d'Orléans et sa famille. Dans celui de gauche, le chargé d'affaires de la Porte Ottomane, accompagné de plusieurs personnages étrangers, avait pris place.

Les courses, commencées à une heure et demie, étaient terminées à deux heures un quart ; elles étaient au nombre de trois, et onze chevaux devaient y prendre part.

Les vainqueurs furent : une jument à M. Dreek ; un cheval à M. Narbonne, et une autre jument à M. Legrand. Ces trois chevaux devaient courir le lendemain et se disputer le Grand Prix.

Le 22 août, deux chevaux seulement se présentèrent, celui de M. Narbonne fut victorieux.

« La course terminée, Madame et les Princes ont quitté leur « tribune, et, en rejoignant leurs voitures, le jockey, qui avait « monté le coursier vainqueur, l'a présenté à LL. AA. RR. « Monsieur, avec son affabilité ordinaire, a parlé à cet homme « d'une manière flatteuse. »

Pendant la Restauration, les courses se poursuivirent au milieu d'une indifférence presque générale. On courait alors le *Prix d'arrondissement*, qui était de 1,200 francs, le *Prix Principal*, qui était de 2,000 francs, et enfin le *Prix Royal*, qui était de 6,000 francs.

Le Prix Royal de 1824, couru par un temps magnifique, le 5 septembre, donna lieu à une certaine solennité. Monsieur, le Duc d'Angoulème, Madame, la Duchesse de Berry, y assistaient.

Le Ministre de l'Intérieur présidait, accompagné de M. de Chabrol, chef du Jury.

Neuf chevaux se disputèrent le prix. L'espace à parcourir était de 4,000 mètres, il fut franchi par une jument, au duc de Guiche, à la première épreuve en 5 m. 8 s. 4/5, et à la seconde épreuve en 5 m. 13 s. 4/5.

Entre les deux épreuves, on courut une course de 4,000 m., dans laquelle étaient engagés deux chevaux anglais. Les paris étaient considérables.

Quand Charles X fut monté sur le trône, il voulut donner quelques encouragements aux courses de chevaux. Dans ce but, il institua le *Prix du Roi* (6,000 francs), payé sur les fonds de la liste civile, et le *Prix du Dauphin* (3,000 francs), dont les fonds étaient fournis par le Dauphin.

Le prix du Roi se composait d'un vase d'une valeur de 1,500 fr., d'une coupe de 800 francs et de 3,700 francs en numéraire; le prix du Dauphin était représenté par un vase de 1,000 francs et par une somme de 2,000 francs.

Chacun des vases portait une inscription rappelant sa provenance.

Pour le prix du Dauphin, tout cheval entier ou jument de quatre ans et au-dessus était admis à courir, à la condition de justifier qu'il était né en France, et qu'il y avait été élevé. Le prix était disputé en trois épreuves; la distance à parcourir était de quatre kilomètres, qui devaient être franchis à raison de 650 mètres par minute.

En l'année 1825, les Prix d'arrondissements furent courus au Champ de Mars, le 28 août, sous la présidence du Préfet de la Seine. Ils étaient au nombre de quatre, et avaient une valeur de douze cents francs chacun.

Pendant l'intervalle de ces courses, des chevaux lapons de quatre pieds au maximum, coururent entre eux, montés par des enfants de douze à quinze ans.

Pour le prix de 2,000, les courses eurent lieu le 30 août, en présence des Préfets de la Seine et de Police.

Les prix royaux, dit un journal de l'époque, furent courus le 4 septembre. Le roi, le Dauphin et la Dauphine assistèrent à ce concours, qui fut présidé par le Ministre de l'Intérieur, accompagné du Directeur de l'administration générale des Haras, de l'Agriculture et du Commerce, et du préfet de la Seine, président du jury.

Le prix de 5,000 fr., disputé par six chevaux, fut gagné en trois épreuves par *Olga*, à M. Grimwood.

Deux chevaux seulement : *Lucy*, au duc d'Escars, et *La Distribution*, à MM. Tillard et Drake, coururent pour le prix de 6,000 fr.; *Lucy*, gagnante, franchit la distance en $5^m12^s$ dans une première épreuve, et en $5^m15^s$ 4/5 dans une seconde.

Les chevaux des vainqueurs furent couronnés au bruit des fanfares, par le Ministre de l'Intérieur.

Enfin, le prix du Roi et le prix du Dauphin furent courus au Champ de Mars le 8 septembre.

Ces Courses furent présidées par le Ministre de l'Intérieur, le Directeur des Haras et le Préfet de la Seine, comme pour les courses du 30 août.

Trois chevaux entrèrent en lice pour disputer le *prix Dauphin*, gagné en deux épreuves par la *Tigresse*, jument appartenant à M. Rieussec, propriétaire des haras de Viroflay.

Six chevaux disputèrent le prix du Roi. Ce prix se décomposait en deux prix : l'un de 4,000 fr. (un vase en vermeil d'une valeur de 1,500 fr. et une somme de 2,500 fr.), et l'autre de 2,000 fr. (une coupe en argent de 800 fr. et une somme de 1,200 fr. en numéraire).

Ces courses, remarquables par la beauté des chevaux qui ont disputé les prix et par la vitesse et les qualités que ces animaux ont déployées, ont été favorisées par un temps magnifique. Elles avaient attiré un grand concours de spectateurs.

On a pu voir, par les sentiments que les propriétaires des chevaux qui y ont figuré, ont manifestés dans cette circonstance, combien leur émulation était vivement excitée, et combien était grande leur reconnaissance envers le roi et envers S. A. R. M. le Dauphin, pour la bienveillance si marquée et si généreuse avec laquelle ils daignent encourager leurs efforts, pour l'amélioration de nos races de chevaux.

C'est surtout à partir de 1833 que les courses de chevaux prirent en France un sérieux développement. A cette époque, fut fondée la *Société d'Encouragement*. L'année suivante paraissait un arrêté qui élevait la quotité des prix, et faisait dispa-

raître la faveur que les règlements antérieurs accordaient au demi-sang sur le pur-sang.

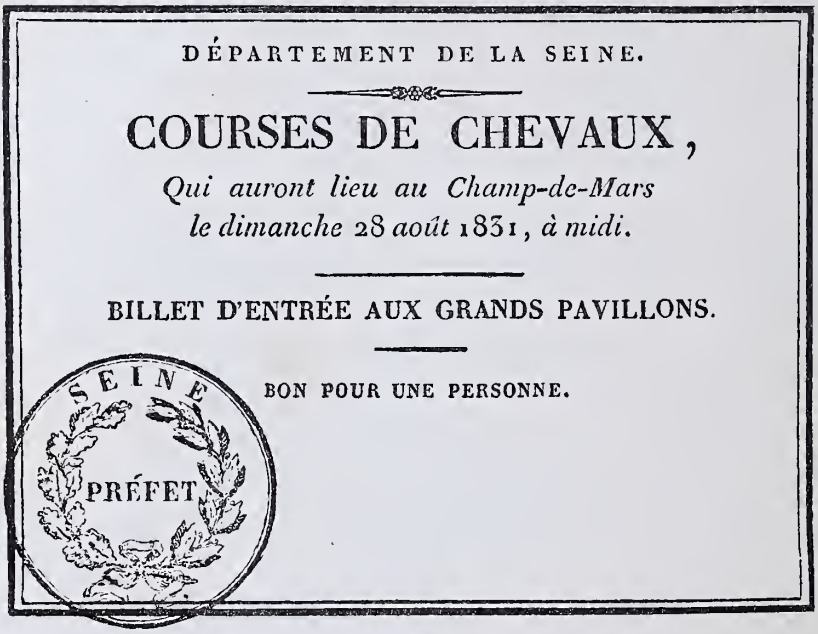
DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

COURSES DE CHEVAUX,

*Qui auront lieu au Champ-de-Mars le dimanche 28 août 1831, à midi.*

BILLET D'ENTRÉE AUX GRANDS PAVILLONS.

BON POUR UNE PERSONNE.



L'acte de fondation de la Société d'Encouragement nous semble devoir, malgré son étendue, trouver sa place ici :

Les soussignés, frappés de la décadence de plus en plus croissante des races chevalines en France, et jaloux de contribuer en les relevant, à créer dans ce beau pays un nouvel élément de richesse, se sont réunis pour aviser aux moyens d'y parvenir.

Il ne leur a pas été difficile de constater les causes du mal ; sans les énumérer ici, une, entre autres, méritait leur sérieuse attention. Le manque d'encouragement accordé à l'élève des chevaux de *pur sang* réduit depuis trop longtemps cette industrie à l'inaction et à la stérilité, et cependant rien n'importerait plus que de la secourir et de lui donner tous les développements imaginables, car elle seule (et ce n'est plus contestable aujourd'hui), peut parvenir à doter la France des espèces légères qui lui manquent, et l'affranchir enfin un jour du tribut annuel qu'elle paie aux étrangers ; c'est donc à la propagation des races pures sur le sol français, qu'ont dû tendre particulièrement les efforts des soussignés, et c'est

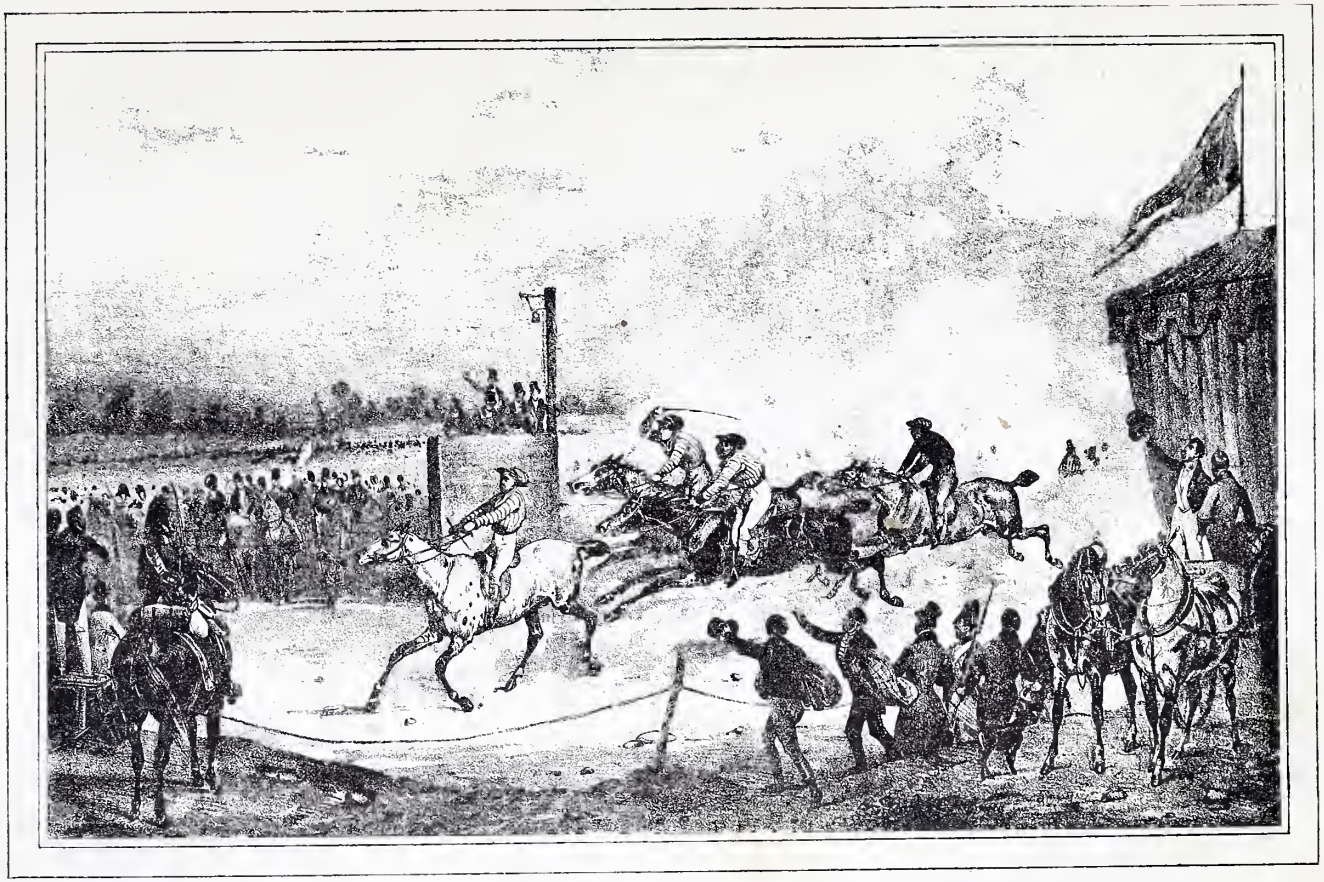

Vidom. del.

COURSE AU CHAMP DE MARS.

(Extrait du *Charivari*).

dans le but de concourir de tous ses moyens à les multiplier, qu'est fondée la *Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France.*

Depuis longtemps, des théories arbitraires servaient, dans ce pays, de guide à nos éleveurs ; on y avait procédé sans aucun succès à des essais de toute nature, à des combinaisons, à des croisements de tout genre pour améliorer nos races, et le Gouvernement n'avait pas été plus heureux que les particuliers dans ces recherches ; cependant, la paix, en rendant plus fréquente nos relations avec l'Angleterre, nous a permis d'étudier plus attentivement les principes qui la dirigent dans l'art de produire et d'élever les chevaux ; quelques esprits observateurs que n'arrêtaient pas des routines surannées, où d'étroites considérations n'ont pas tardé à acquérir la conviction que l'immense supériorité de nos voisins d'outre-mer, dans cette branche d'industrie devait s'attribuer, surtout à l'influence des courses qui, alimentées par des chevaux de race, faisaient refluer continuellement le *sang pur* dans la circulation, et amélioraient de cette manière de plus en plus, chaque année, la population chevaline par l'intervention de ces croisements salutaires. Il était tout simple alors, profitant des observations recueillies en Angleterre depuis trois cents ans, de s'approprier une expérience acquise en important chez soi des méthodes éprouvées, sans perdre de temps à chercher quelques meilleures solutions que les Anglais ; car on ne pouvait raisonnablement pas espérer les surpasser.

Il y a néanmoins, il faut le croire, bien de la difficulté à déraciner en France certains préjugés, puisque nous sommes malheureusement forcés de reconnaître que toutes les vieilles préventions contre les procédés employés par l'Angleterre, et en particulier contre les courses de chevaux, ne sont pas encore évanouies. Il est facile de voir, en effet, à la modicité des prix de courses fondées par le Gouvernement, combien peu l'administration des Haras semble leur accorder d'importance. Et pourtant, il est impossible de le nier, l'opinion publique paraît en progrès sensible sous ce rapport. Il existe un besoin général de donner aux courses une plus grande impulsion ; ce besoin se fait sentir tous les jours davantage, et, la Société n'est ici que l'organe de toutes les personnes éclairées, en déclarant qu'elle regarde ces épreuves comme le moyen d'améliorer le plus capital que l'on puisse employer ; aussi croit-elle devoir employer tous ces efforts à les multiplier de plus en plus en France.

C'est en n'admettant que les chevaux entiers et juments de *pur sang français* à concourir pour les prix de courses que l'efficacité de ces encouragements, comme éléments d'amélioration ne tardera pas à se faire sentir ; ici comme en Angleterre la race de *pur sang* se propagera, et son influence sur toute la population chevaline sera bien vite visible. La France a besoin d'une race de demi-sang ; le croisement de nos fortes juments indigènes avec des étalons de pure race peut promptement amener ce résultat ; offrons donc à la production des poulains et pouliches de *pur sang* une prime suffisante ; et pour que l'encouragement soit toujours éclairé et

toujours profitable, qu'il ne soit accordé qu'au cheval vainqueur d'une épreuve où il aura remporté le prix de la vigueur, du fond et de la vitesse.

Une souscription dans ce but a été ouverte par la Société, elle monte déjà à la somme de 15,000 fr. qui seront affectés à des prix de course disputés dans la première quinzaine de mai 1834, aux conditions exposées plus bas.

Les soussignés ne se sont pas fait illusion sur l'efficacité des prix de courses qu'ils instituent, quant à l'influence que leur quotité peut exercer sur toute la France, mais dans la carrière où elle entre, avec l'espoir d'être utile, la Société se flatte que son exemple trouvera des imitateurs.

Elle a tenu, surtout aujourd'hui, en formulant clairement les principes qui la dirigent, à faire appel à toutes les personnes de son opinion.

Il appartient après cela au Gouvernement d'imprimer aux courses une impulsion profonde par les puissants moyens dont il dispose.

La Société ayant l'espérance fondée que les courses se propageront en France d'une manière considérable, s'attend à voir s'élever souvent, relativement à ses courses, des discussions d'autant plus embarrassantes qu'elles seront pour ainsi dire interminables, par le manque d'un tribunal compétent pour se prononcer entre les différentes réclamations, avec connaissance de cause.

Dans le désir d'obvier à cet inconvénient, elle nommera dans son sein, chaque année, trois commissaires, pour juger les difficultés qui pourraient s'élever en pareilles circonstances. Ces commissaires opineront en dernier ressort sur celles qui seraient relatives aux prix fondés par la Société; ils seront prêts d'ailleurs, à exercer les fonctions d'arbitres, si toute autre difficulté provenant de toute autre course en France leur était soumise. Ils baseront dans tous les cas leur jugement sur le code des courses, que la Société se propose de publier incessamment.

Leurs jugements seront sans appel.

Cet acte est du mois de décembre 1833. A ce moment, la Société se composait de quatorze membres.

Le duc d'Orléans et le duc de Nemours étaient membres honoraires; Maxim Caccia, comte de Cambis, Delamarre, comte Demidoff, Fasquel, Charles Lafitte, Ernest Leroy, Chevalier de Machado, Prince de la Moskowa, de Normandie, Rieussec, lord Henri Seymour, étaient membres fondateurs.

Ces douze membres actifs pouvaient s'adjoindre un nombre illimité de collègues. Un président, deux vice-présidents et un trésorier, nommés chaque année, dirigeaient la Société.

Les membres fondateurs nommaient entre eux trois sociétaires qui remplissaient les fonctions de commissaires des courses.

Toutes les difficultés, contestations ou réclamations qui s'élevaient pendant les courses, soit sur les qualifications et l'âge des chevaux, soit sur la course elle-même, étaient déférées à l'arbitrage de ces commissaires, et jugées par eux en dernier ressort.

C'étaient les commissaires qui nommaient le juge de la course et le dépositaire des enjeux. Ce dépositaire inscrivait les noms des chevaux et ceux des propriétaires sur un registre spécial, mentionnant également les conditions de la course.

Toute réclamation, pour être valable, devait être présentée avant la fin du pesage des jockeys. Elle était adressée au juge de la course, ou à l'un des commissaires, ou au dépositaire des fonds. Les fonds n'étaient remis au gagnant que si aucune réclamation ne s'était produite en temps utile.

Les commissaires prenaient les mesures d'ordre et de police qu'ils jugeaient nécessaires, et établissaient les règles qui leur paraissaient convenables relativement au terrain de course, au départ, aux hommes de service, etc.

Ils étaient seuls juges des qualifications des chevaux.

Dans toutes les courses où on payait une entrée, l'enjeu devait être déposé l'avant-veille, avant midi.

N'étaient admis à concourir pour les prix décernés par la Société que les chevaux entiers et juments de *pur sang*, nés et élevés en France. Les chevaux nés et élevés dans un rayon de 120 kilomètres autour de Paris devaient payer les droits d'entrée fixés par le programme des courses qui avaient lieu à Paris.

Etaient considérés comme *pur sang français* les chevaux et juments nés et élevés en France, et issus d'une jument et d'un cheval dont la généalogie se trouve constatée au *Steed-Book*, ou qui etaient eux-mêmes issus d'ancêtres dont les noms s'y trouvaient insérés.

Toute personne désirant concourir pour les prix de la Société était tenue de faire inscrire le nom de son cheval, quinze jours avant celui fixé pour la course.

En juin 1834, la Société d'Encouragement prenait l'arrêté suivant :

Considérant que les courses entre particuliers, en entretenant le goût des chevaux de selle, et propageant celui des chevaux de race, sont à coup sûr un des éléments d'amélioration qu'elle a le plus à cœur de soutenir ;.....

Considérant que pour leur donner le développement dont elles sont susceptibles, il importe surtout de les régulariser, et d'en établir les transactions sur des bases fixes et convenables, arrête ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Les membres de la Société s'engagent, sous peine d'être considérés comme démissionnaires, à ne prendre part à aucune course quelconque de plus de 500 fr. de prix, si elle n'est publiée et réglée dans les formes suivantes :

ARTICLE 2.

Il y aura, au lieu de la réunion de la Société, un livre de paris, où seront inscrits les défis ou engagements de course ; y seront mentionnés les prix des enjeux, celui du dédit, l'époque de la course, la distance à parcourir, les poids à porter, l'âge, l'espèce des chevaux, le nom et l'adresse de la personne dépositaire des fonds, et toutes les conditions ou détails propres à caractériser la course, et à éviter tout malentendu. Les personnes qui accepteraient les conditions du défi signeront ainsi que celle qui le propose, sur le livre.

ARTICLE 3.

Quatre jours avant la course, un extrait du livre, comprenant l'engagement ou défi et le nom des souscripteurs, sera affiché au Café de Paris, par les soins de l'Agent de la Société et à la diligence du juge de la course.

ARTICLE 4.

La veille du jour fixé, il sera publié un avis supplémentaire contenant l'heure des courses, les couleurs des jockeys, ainsi que les dispositions intérieures.

ARTICLE 5.

Ne seront pas soumises aux présentes conditions les courses conclues inopinément sur l'Hippodrome et qui seraient vidées dans la journée.

Ces règles ne tardèrent pas à être partout adoptées.

Dès 1835, la Société d'Encouragement décerna des prix dans les courses qui eurent lieu les 3, 7 et 10 mai, au Champ de Mars.

Au mois de septembre, les 6, 10, 13 et 17, on courut encore des prix de 2,000 francs, 3,000 francs, 5,000 francs, 6,000 francs

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

# COURSES DE CHEVAUX,

## POUR LES PRIX D'ARRONDISSEMENT,

Dimanche 2 septembre 1838, à une heure.

BILLET D'ENTRÉE AUX GRANDS PAVILLONS.

Bon pour une Personne.

PLACES RÉSERVÉES.

(Prix Royal), et 12,000 francs (Grand Prix Royal). Le 20 septembre eurent lieu quatre autres courses : le Prix du Roi (6,000 francs), le Prix du Prince Royal (3,000 francs), et deux prix particuliers.

A. Barbier

Depuis cette époque, les courses de chevaux se continuèrent, à plusieurs reprises, chaque année, mais aucune modification importante ne fut apportée aux règlements adoptés par la Société d'Encouragement.

Les courses du 12 mai 1839 présentent un certain intérêt. Ce jour-là, éclatait à Paris, un mouvement républicain.

Pendant que la foule s'était portée au Champ de Mars, la rue était en proie à l'insurrection. Le Ministère avait démissionné, et Armand Barbès, mettant à profit les circonstances qui lui paraissaient favorables, tentait une révolution.

Le mouvement éclata dans l'après-midi, s'apaisa dans la soirée, et reprit, plus intense, le lendemain. Au bout de deux jours, tout était terminé.

M. Drumont, dans la *Fin d'un Monde*, consacre à cette insurrection quelques lignes fort curieuses :

Prenez Barbès le 12 mai 1839, au matin, dit-il. Il est jeune, très riche, très aimable, très aimé, et la vie doit lui sembler agréable. C'est un dimanche : la moitié de Paris est allée à la revue qui se passe au Champ de Mars, et cependant Barbès, en descendant dans la rue, rencontre encore pas mal de Parisiens retardataires. C'est le monde de Paul de Kock, de bons bourgeois qui se dirigent vers les guinguettes de Romainville avec des paniers de provision sous le bras, et la progéniture qui suit le père et la mère. Barbès se dit peut-être : « Ce sont ces gens-là qui ont raison et qui sont des sages. »

Peut-être Barbès, en regardant passer un étudiant et sa grisette, pense-t-il à une maîtresse qui l'attend, lui aussi. Il songe peut-être aux pièces qu'il pourrait aller voir ce soir-là.

A l'Opéra-Comique on donne la première représentation d'un petit acte : le *Panier Fleuri*, d'un compositeur encore inconnu, qui s'appelle Ambroise Thomas, et qui est joué par Chollet et M^lle^ Prévost.

Au théâtre de la Renaissance, M^lle^ Anna Thillon chantait par extraordinaire : l'*Eau Merveilleuse*, et M. Frederick Lemaître jouait, pour une de ses dernières représentations, l'*Alchimiste*, de M. Alexandre Dumas, tandis qu'au Gymnase on avait la *Belle-Sœur*, où, nous dit le *Constitutionnel*, M^me^ Dorval est si parfaite, et un *Ange au sixième étage*, par la piquante Nathalie.

La semaine, d'ailleurs, était pleine d'attractions.

A l'Académie royale de musique, c'était Mario dans le *Comte Ory ;* aux Français, M^lle^ Rachel qui continuait ses débuts dans Eryphile d'*Iphigénie en Aulide*....

Barbès, qui avait l'âme d'un artiste, dut avoir une minute d'attention pour toutes ces séductions de Paris ; il vit, devant la porte du Palais-de-Justice, quelques hommes de garde et un officier qui se promenait de long en large, et il est probable qu'il eut la consolation qu'on éprouve devant une muraille énorme qu'on est résolu à escalader.

Que de choses, en effet, derrière cet officier, tous les soldats et tous les officiers de son régiment et tous les soldats et tous les officiers de tous les régiments de

France, et tous les magistrats, tous les préfets, tous les commissaires de police, tous les gendarmes, tous les gardes-champêtres, et la Chambre des Députés et la Chambre des Pairs !...

L'heure s'avançait cependant. L'attaque était indiquée pour trois heures et demie, et le rendez-vous donné pour trois heures au n° 33 de la rue Quincampoix, chez une dame Roux, au domicile de laquelle étaient déposées des cartouches et des armes. Tout le monde était exact, Barbès disait : « En avant ! et à trois heures et demie une vive fusillade était dirigée sur le poste du Palais-de-Justice. »

A sept heures tout était fini.

Repoussé du Palais-de-Justice et de la Préfecture de Police, Barbès avait réussi à s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, il en avait été délogé, et, après une lutte acharnée dans les petites rues Transnonain, Greneta et Simon-Lefranc, il avait été blessé à la tête et fait prisonnier. Quelques mois après, cet homme qui aurait pu voir la première du *Panier Fleuri* à l'Opéra-Comique, écrivait ses dernières pensées dans le cachot des condamnés à mort, en attendant son exécution.

On sait que Barbès ne fut pas exécuté. Les jours qui suivirent sa tentative avortée, on enterra les morts de part et d'autre : les « insurgés » rapidement et sans cérémonie, les « défenseurs de l'ordre » en grande pompe. La garde nationale fut officiellement complimentée, et tout redevint tranquille jusqu'à la prochaine émeute.

# LES REVUES SOUS LE SECOND EMPIRE.

Louis-Napoléon avait une prédilection marquée pour les manifestations militaires. Ayant conquis le pouvoir, il entendait le conserver en s'assurant l'appui et le concours de l'armée ; il connaissait bien, d'ailleurs, l'influence exercée par elle sur l'esprit public.

Au milieu de nos défaillances passagères, nous avons, de tous temps, gardé dans le fond de notre cœur, une sorte de culte pour nos soldats ; la vue d'un képi galonné nous procure, sans qu'il nous soit possible de nous y soustraire, un sentiment d'orgueilleuse confiance. Ce respect est, à bien peu près, le seul que nous ayons conservé. Napoléon III le savait.

Le 22 janvier 1852, il introduisait dans le décret concernant la restitution des biens de la famille d'Orléans au domaine de l'Etat, un article ainsi conçu :

« Art. 11. — Il est créé une médaille militaire donnant droit « à cent francs de rente viagère, en faveur des soldats et sous- « officiers de l'armée de terre et de mer, placés dans les condi- « tions qui seront fixées par un règlement ultérieur. »

Poursuivant, quelques jours plus tard, la réalisation de

cette pensée, il rendait, le 29 février, un décret dont le texte suit :

LOUIS-NAPOLÉON, Président de la République française,

Vu le décret du 22 janvier 1852, portant création d'une *médaille militaire*, donnant droit à 100 francs de rente viagère en faveur des soldats et sous-officiers des armées de terre et de mer, placés dans les conditions qui seront déterminées par un règlement ultérieur ;

Sur le rapport du Ministre de la Guerre et l'avis conforme du Ministre de la Marine,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La *médaille militaire* instituée par l'art. 11 du décret du 22 janvier 1852, sera en argent et d'un diamètre de 28 millimètres.

Elle portera d'un côté l'effigie de Louis-Napoléon, avec son nom pour exergue, et de l'autre côté, dans l'intérieur du médaillon, la devise : *valeur et discipline*. Elle sera surmontée d'une aigle.

Art. 2. Les militaires et marins qui auront obtenu la médaille, la porteront, attachée par un ruban jaune avec un liseré vert, sur le côté gauche de la poitrine.

Art. 3. La médaille pourra se porter simultanément avec la croix de la Légion-d'Honneur.

La rente viagère de 100 francs, attachée à chaque médaille accordée, est comme le traitement de la Légion-d'Honneur, incessible et insaisissable.

Elle peut se cumuler avec toute allocation ou pension sur les fonds de l'Etat ou des Communes, mais non avec le traitement alloué aux membres de la Légion-d'Honneur.

Art. 4. La médaille militaire est accordée par le Président de la République sur la proposition du Ministre de la Guerre ou de la Marine, aux militaires ou marins qui réuniront les conditions déterminées ci-après.

Art. 5. La médaille militaire peut être donnée :

1° Aux sous-officiers, caporaux ou brigadiers, soldats ou marins qui se seront réengagés après avoir fait un congé, ou à ceux qui auront fait quatre campagnes effectives ;

2° A ceux dont les noms auront été cités à l'ordre de l'armée, quelle que soit leur ancienneté de service ;

3° A ceux qui auront reçu une ou plusieurs blessures en combattant devant l'ennemi ou dans un service commandé ;

4° A ceux qui se seront signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense.

Art. 6. Les dispositions qui précèdent seront applicables à tous les employés, gardes et agents militaires qui, dans les armées de terre ou de mer, ne sont pas traités ou considérés comme officiers.

Art. 7. Les Ministres de la Guerre et de la Marine, ainsi que le Grand Chancelier de la Légion-d'Honneur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 29 février 1852.

LOUIS-NAPOLÉON.

Par le Prince Président :

*Le Ministre de la Guerre,*
A. DE SAINT-ARNAUD.

*Le Ministre de la Marine et des Colonies,*
Théodore DUCOS.

Parvenu au trône, Napoléon III avait rétabli, le 4 mai 1854, la garde impériale. Au début, l'effectif de cette garde était peu considérable, mais, il avait été augmenté à diverses reprises et, en 1865, il comprenait, pour l'infanterie, trois régiments de grenadiers et quatre régiments de voltigeurs à quatre bataillons; un régiment de gendarmerie et un régiment de zouaves à deux bataillons; un bataillon de chasseurs.

La cavalerie avait un escadron de cent gardes; deux régiments de cuirassiers; un régiment de guides; un régiment de chasseurs; un régiment de lanciers; un régiment de dragons; un escadron de gendarmerie.

L'artillerie avait un régiment de six batteries montées; un régiment de six batteries à cheval; un escadron du train, de deux compagnies.

Le génie avait une division.

Présentée ainsi, la garde impériale offrait, sur le pied de guerre, un effectif de 54.650 hommes.

Pendant toute la durée de l'Empire, le Champ de Mars vit souvent réunies ces troupes d'élite dont les costumes resplendissants sont restés dans tous les esprits.

Il ne nous est pas possible de retracer l'ensemble des démonstrations militaires auxquelles elles ont pris part. Nous voulons seulement indiquer le caractère dont ces fêtes étaient revêtues.

Le 14 août 1858, à l'occasion de la fête de l'Empereur, le maréchal Magnan inspectait au Champ de Mars, les régiments de l'armée de Paris et ceux de la garde impériale.

NAPOLÉON III.

Longtemps avant la revue, les tertres du Champ étaient couverts d'une foule de spectateurs. A une heure, les troupes arrivèrent et prirent place : l'infanterie de la garde et de la ligne, à droite de l'Ecole militaire ; la cavalerie à gauche, l'artillerie adossée au pont d'Iéna.

Ces troupes se composaient :

Pour la garde impériale, de trois régiments de voltigeurs, du 2e régiment de grenadiers, du bataillon de chasseurs à pied, du régiment de gendarmerie, des deux régiments de cuirassiers, de deux batteries d'artillerie à cheval, d'une compagnie du train des équipages, commandés par les généraux Camou, Morris et Mellinet.

Pour la ligne, des divisions Forey, Ladmirault, Uhrich et Vinoy, comprenant trente-quatre bataillons d'infanterie, trois bataillons de la garde de Paris et un bataillon de sapeurs-pompiers ; une division de cavalerie composée de vingt-quatre escadrons ; trois escadrons de la garde de Paris, commandés par le général d'Allonville.

Sept batteries d'artillerie étaient placées sous les ordres du général Beuret.

Le commandement supérieur des troupes était confié au général Regnaud de St-Jean d'Angely, commandant en chef la garde impériale.

A deux heures, le général Magnan suivi de son état-major, arriva au Champ de Mars. Après avoir parcouru les lignes, il se plaça devant l'Ecole militaire et les troupes défilèrent aux cris répétés de vive l'Empereur.

Le 31 janvier 1859, le prince Napoléon, fils du prince Jérôme, ancien roi de Wesphalie, devait épouser la princesse Marie-Clotilde, fille de Victor-Emmanuel, roi de Piémont. C'était un mariage politique, gros de conséquences pour l'avenir. Il semblait impliquer, de la part du gouvernement impérial, la résolution d'intervenir dans les affaires d'Italie et de ne pas permettre l'extension de l'influence autrichienne dans la Péninsule.

L'Autriche le sentit si bien qu'elle concentra immédiatement une armée sur la frontière sarde et que les rapports se tendirent à l'extrême entre les cours de Paris et de Turin et la cour de Vienne. La guerre semblait inévitable, surtout après l'envoi à Turin d'un ultimatum autrichien, qui réclamait le désarmement

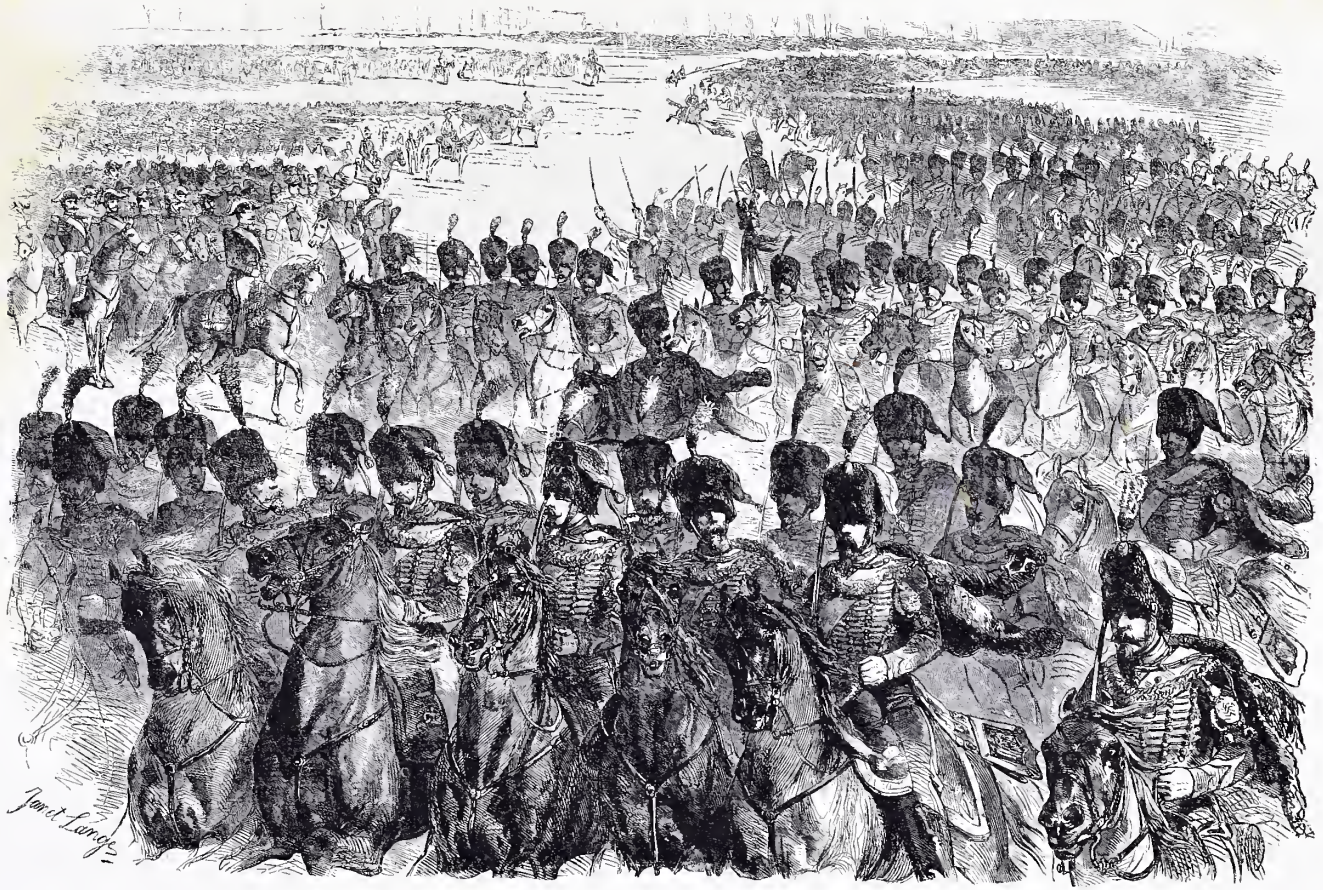


GRANDE REVUE DE LA GARDE IMPÉRIALE AU CHAMP DE MARS,
le 20 Mars 1859.
(Extrait de l'*Illustration*).

immédiat du Piémont. Le gouvernement français déclara qu'il considérerait le passage du Tessin par les Autrichiens comme une déclaration de guerre.

Le 29 avril 1859, les Autrichiens passaient le Tessin.

Pendant que se préparaient ces événements, Napoléon III avait voulu jeter un dernier coup d'œil sur sa garde, qui, vraisemblablement, allait avoir sous peu à combattre de nouveau et à renouveler les exploits héroïques, mais stériles, de la guerre de Crimée. Le 20 mars il passa au Champ de Mars une revue de la garde impériale.

L'Empereur était à cheval, il avait à sa droite le prince Jérôme, et à sa gauche le prince Napoléon. Derrière lui venaient le ministre de la guerre, le maréchal Magnan, le maréchal Randon, le général commandant en chef les gardes nationales de la Seine, suivis de nombreux généraux et de quelques officiers étrangers.

Le général Regnaud de St-Jean d'Angely, entouré de son état-major, reçut Napoléon III à l'entrée du Champ de Mars.

Les troupes formées sur neuf lignes dessinaient un immense rectangle.

En faisant face aux bâtiments de l'Ecole militaire on avait devant soi, sur deux lignes, la division du génie, le bataillon de chasseurs à pied, le régiment de zouaves et le régiment de gendarmerie ; à droite, sur trois lignes, les régiments de voltigeurs et les régiments de grenadiers ; à gauche, sur trois lignes, la cavalerie ; enfin, derrière soi, l'artillerie et le train des équipages.

Le souverain fut accueilli par de vives acclamations lorsqu'il passa devant le front des troupes.

L'Impératrice et le prince impérial qui portait l'uniforme du 1er régiment de grenadiers de la garde, sur les contrôles duquel il était inscrit, étaient arrivés quelques instants après l'Empereur, en calèche découverte et avaient pris place au balcon de l'Ecole militaire.

L'Empereur s'étant placé devant le pavillon central remit des décorations de la Légion d'honneur et des médailles militaires à des officiers, sous-officiers et soldats présentés par le ministre de la guerre. Le défilé eut lieu immédiatement après. Cette revue fut splendide.

Qu'on nous pardonne de ne point insister davantage sur les revues impériales. Le *Moniteur universel* et le *Journal officiel* en ont mentionné un nombre considérable pendant ce règne de dix-huit années. Toutes ces revues ont fait le plus grand honneur à l'armée impériale. Le pays doit à ses généreux efforts, un souvenir ému, respectueux et reconnaissant.

# L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

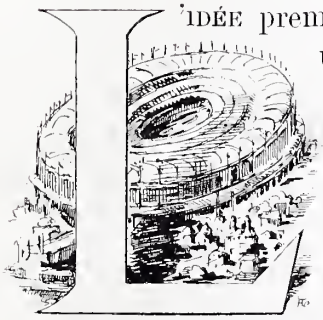

L'idée première des expositions internationales est une idée française ; en 1849, elle avait été émise dans nos assemblées délibérantes. L'Angleterre s'est empressée de la mettre à profit et l'a appliquée en 1851. Nous la lui avons reprise deux ans plus tard.

Le 8 mars et le 22 juin 1853, deux décrets impériaux ordonnaient la réalisation d'une exposition universelle pour 1855.

Cette exposition devait s'ouvrir et s'ouvrit en effet du 1er mai au 30 septembre. Afin de lui donner un logis digne d'elle, on construisit, pour la recevoir, aux Champs-Elysées, sur les dessins de M. Viel, architecte, et aux frais d'une Compagnie concessionnaire, un palais qu'on appela le *Palais de l'Industrie*. L'emplacement étant insuffisant, on dut créer sur le bord de l'eau une grande galerie reliée au palais lui-même par des jardins et par une galerie de jonction.

Aujourd'hui, notre système de classification des produits exposés en 1889, comprend 85 classes, en 1855 il était fort simple et n'en mentionnait que 27. L'emplacement réservé aux exposants était alors de 152,052 mètres carrés.

Dans cet espace prirent place 11,763 exposants français et

11,121 exposants étrangers ; le nombre des visiteurs s'éleva à 5,162,330, et le produit des entrées atteignit le chiffre de 3,202,485 francs.

L'organisation de l'Exposition universelle de 1855 avait été confiée à une commission nommée par décret du 24 décembre 1853, et placée sous la présidence du prince Napoléon. Le prince avait près de lui trois vice-présidents : MM. Troplong, Baroche et Billault.

C'est seulement en 1865 que l'Exposition universelle de 1867 fut résolue.

Deux décrets en date du 1er février et du 4 mars, instituèrent la Commission impériale qui devait être chargée de la direction et de la surveillance des opérations.

Présidée par le prince Napoléon, assisté de trois vice-présidents : M. Rouher, Ministre d'État ; M. Béhic, Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics ; M. le Maréchal Vaillant, Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, et de M. Le Play, commissaire général, cette Commission fut composée de soixante membres, et se réunit pour la première fois le 7 avril.

Elle s'occupa tout d'abord de former l'association de garantie, et fixa le minimum du capital à souscrire à la somme de huit millions.

L'appel adressé aux souscripteurs donna des résultats inespérés ; le 20 juillet 1865, date fixée pour la clôture des listes, la Commission constatait un apport de 10,347,000 francs.

Ceci fait, il fallait entrer résolument dans le vif de la question. Le choix de l'emplacement fut, comme on pouvait s'y attendre, l'objet de vives et longues discussions.

Pour cette solennité, à laquelle il importait de donner un grand éclat, on parla successivement d'utiliser : le Champ de Mars ; le Palais de l'Exposition permanente d'Auteuil ; d'étendre à l'aide de constructions annexes, le Palais de l'Industrie, érigé aux Champs-Elysées pour l'Exposition de 1855 ; de s'emparer

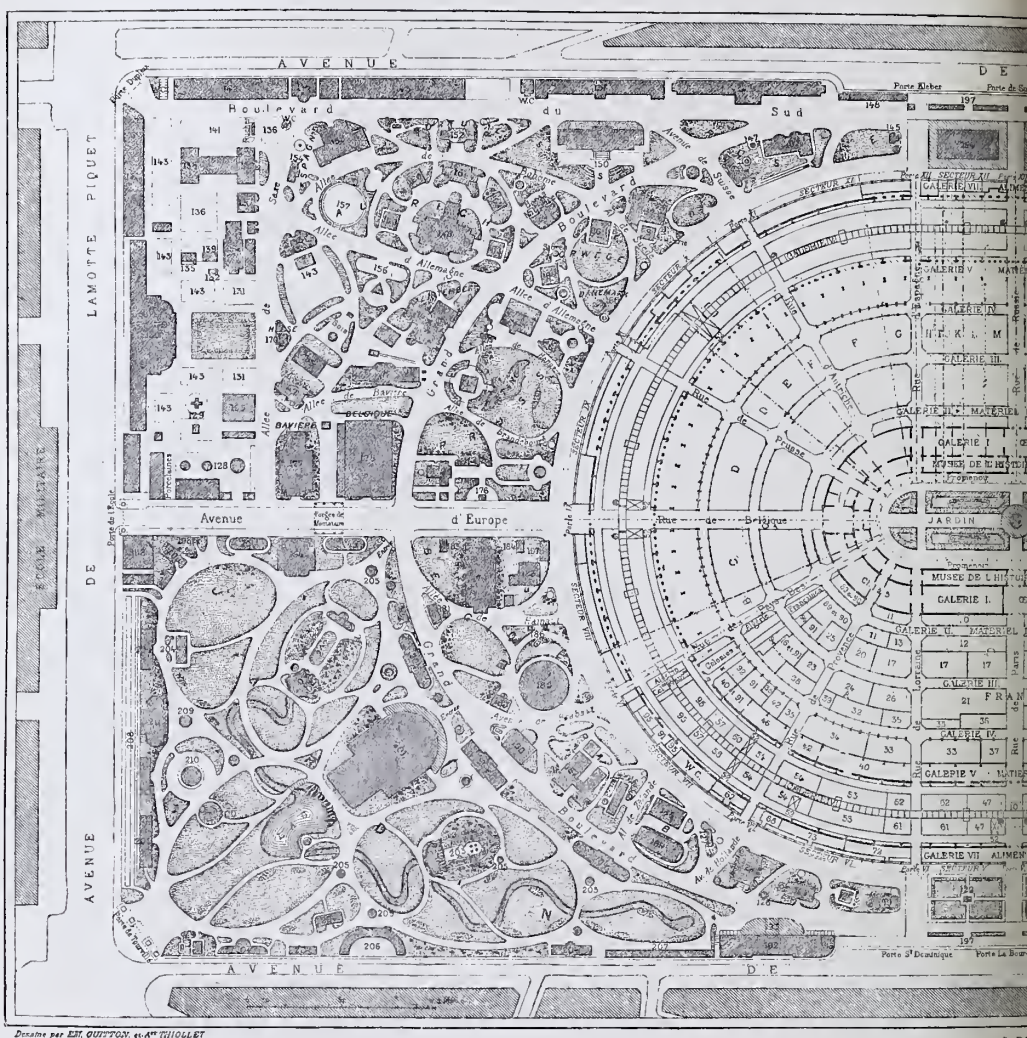


Dessiné par EM. QUITTON, et A^ne THIOLLET

E. DI

# EXPOSITION UNI

PLAN

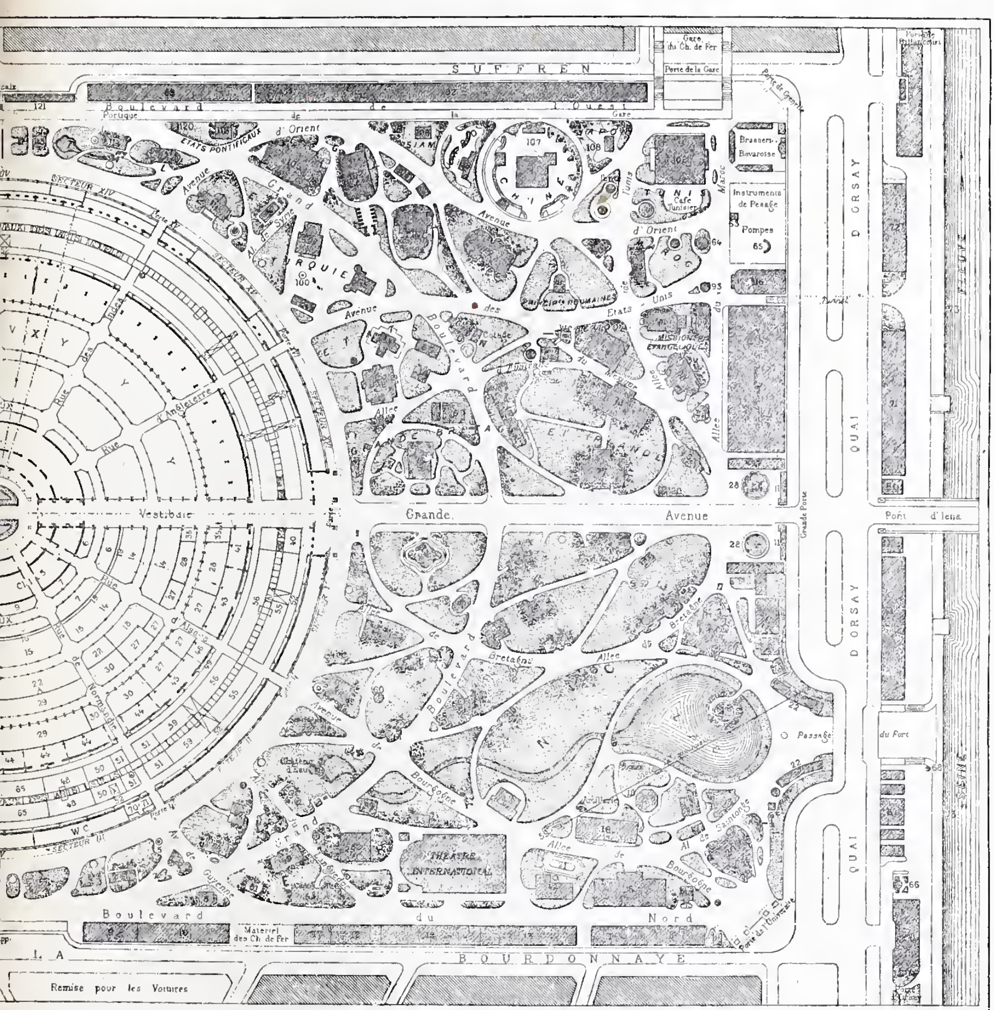


Jmp Monrocq

Gravé par P LEFEVRE.

ELLE DE 1867.

AL.

du vaste terrain des docks de Saint-Ouen ; de choisir le quartier Monceau, ou enfin de s'établir à Courbevoie, près du pont de Neuilly.

Tout bien examiné, le choix définitif de la Commission impériale se porta sur le Champ de Mars, qui semblait propre à remplir, mieux que tout autre emplacement, le programme dont on avait déjà arrêté les grandes lignes.

La surface utilisable, en chiffres ronds, était de 45 hectares ; de larges voies conduisaient sur ce point de Paris admirablement situé, et assuraient aux voitures ou aux piétons une circulation régulière et rapide. On avait compris aussi que la Seine pouvait être d'un puissant secours, spécialement au point de vue des moyens de communication qu'elle offrait, non-seulement pour le transport peu coûteux des matériaux, mais encore pour celui des visiteurs ; d'autre part, la proximité d'une voie de fer permettait de se tenir en rapport constant et direct avec les grandes Compagnies.

En créant les Bateaux-Omnibus et la voie qui relie la gare de Grenelle au Chemin de fer de Ceinture, on rendait immédiatement la situation tout-à-fait exceptionnelle. Ces projets réalisés, aucun lien ne pouvait mieux convenir à la grande manifestation nationale qui se préparait.

En effet, cette solution, la seule désirable, on l'a bien vu depuis, donna pleine satisfaction à tous les intérêts en présence, elle assura le succès de l'Exposition de 1867, la plus intéressante, la plus productive et la plus vivante qu'il nous ait été donné de voir. 52,200 exposants parmi lesquels 15,969 Français y prirent part.

Ouverte officiellement le 1er avril 1867 par l'Empereur et par l'Impératrice, accompagnés du Prince d'Orange, du Comte de Flandre, du Duc de Leuchtenberg, du Prince et de la Princesse Murat, l'Exposition ferma ses portes le 3 novembre, tout en laissant au public l'entrée dans les jardins, jusqu'au 21 du même mois. Pendant ce laps de temps, comprenant 235 jours,

elle reçut par quinze portes, en y comprenant les entrées par *abonnement*, la visite de trente millions de personnes :

| | |
|---|---|
| Le chemin de fer lui en apporta . | 1,472,969 |
| Les bateaux à vapeur omnibus. . | 2,787,620 |
| Les omnibus . . . . . | 7,169,606 |
| Les tapissières. . . . . | 2,328,000 |
| Les voitures publiques . . . . . | 1,486,000 |
| Les voitures de maîtres. . . . . | 371,000 |
| Vinrent à pied . . . . . | 14,384,805 |

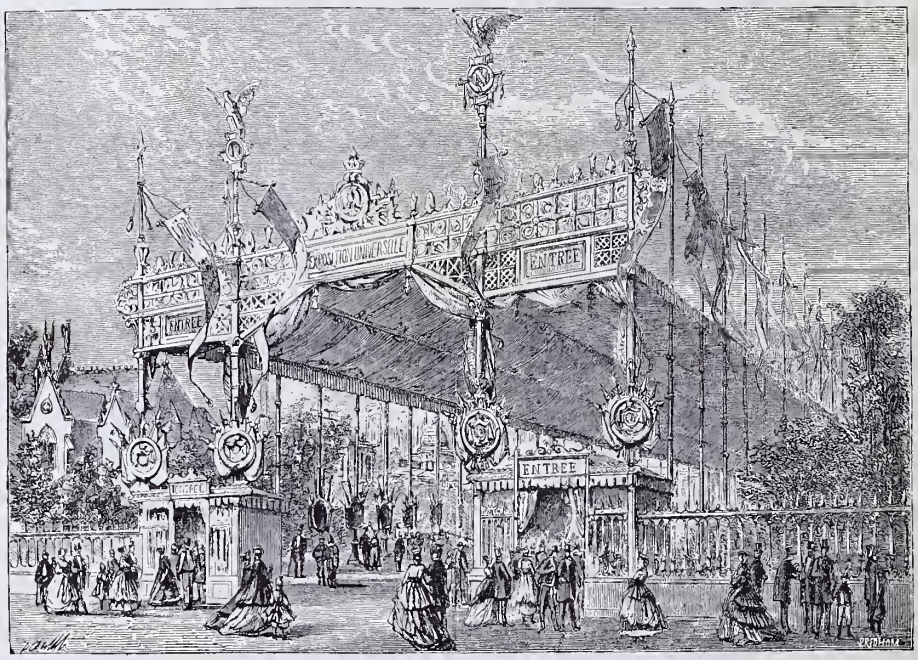


L'Exposition universelle de 1867.
Porte d'entrée du pont d'Iéna et avenue centrale avec *velum*.
(Extrait de *l'Illustration*.)

L'examen des comptes publiés en 1869, dans un rapport magistral, permet de constater que les recettes totales s'étant

| | |
|---|---|
| élevées à . . . . . | 26,114,662 09 |
| et les dépenses à . . . . . | 22,983,817 99 |
| Les opérations de la Commission impériale se soldèrent par un excédent de recettes de | 3,130,844 10 |

L'ouverture des chantiers du Champ de Mars avait eu lieu à la fin d'octobre 1865; au mois de juillet 1866, le chiffre des ouvriers employés aux travaux, avait atteint 1,477.

| | |
|---|---|
| La surface du Palais proprement dit était, en mètres carrés, de . . . . . | 165,816 mètres. |
| Celle du parc, de. . . . . | 245,174 — |
| Celle du jardin, de . . . . . | 48,350 — |
| Ce qui donnait, pour le Champ de Mars seulement, une surface de . . . . . | 459,340 mètres. |

A cette surface, heureusement insuffisante, il convient d'ajouter, si l'on veut savoir exactement quel était l'emplacement réservé à l'Exposition toute entière :

1° La surface de la berge, qui était de 8,395 mètres carrés ;— 2° Celle de l'Exposition annexe de l'île de Billancourt, qui était de 220,000 mètres carrés. Ces deux derniers chiffres, ajoutés aux précédents, donnaient à l'Exposition de 1867. une surface totale de 687,835 m. carrés.

Le jury des récompenses décerna pour cette Exposition, 64 grands prix, 833 médailles d'or, 3,650 médailles d'argent, 6,565 médailles de bronze, et 5,800 mentions honorables.

## LES ASCENSIONS AÉROSTATIQUES.

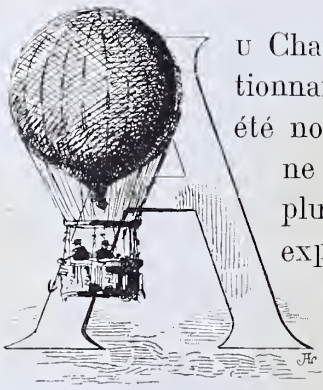

Au Champ de Mars, depuis les fêtes révolutionnaires, les ascensions aérostatiques ont été nombreuses, et la sympathie publique ne leur a jamais fait défaut. Pour la plupart, en exceptant les mémorables expériences de 1783 et 1784, elles sont sans grand intérêt, et peuvent être considérées comme de simples exhibitions, sans portée scientifique.

Il nous faut signaler cependant, sous le premier Empire, la malheureuse tentative de l'horloger Deghen, qui prétendait s'enlever dans les airs, aidé d'un très petit ballon, et armé d'immenses ailes de vingt-deux pieds d'envergure. L'insuccès de ce nouvel Icare fut complet et irrémédiable; la foule qui l'entourait ne voulut point le lui pardonner. Elle maltraita violemment le pauvre inventeur, et brisa son appareil.

Il faut rappeler également la fête publique dans laquelle Elisa Garnerin, la fille de Garnerin l'aîné, effectua, en 1820, sa descente en parachute, au milieu de nombreux spectateurs, pendant que s'exécutaient des courses de chevaux et des courses à pied. Ce jour-là, le Champ de Mars était abandonné à des jeux de toutes sortes. Du côté de l'avenue de Suffren, on

POUR LA FÊTE DU RO

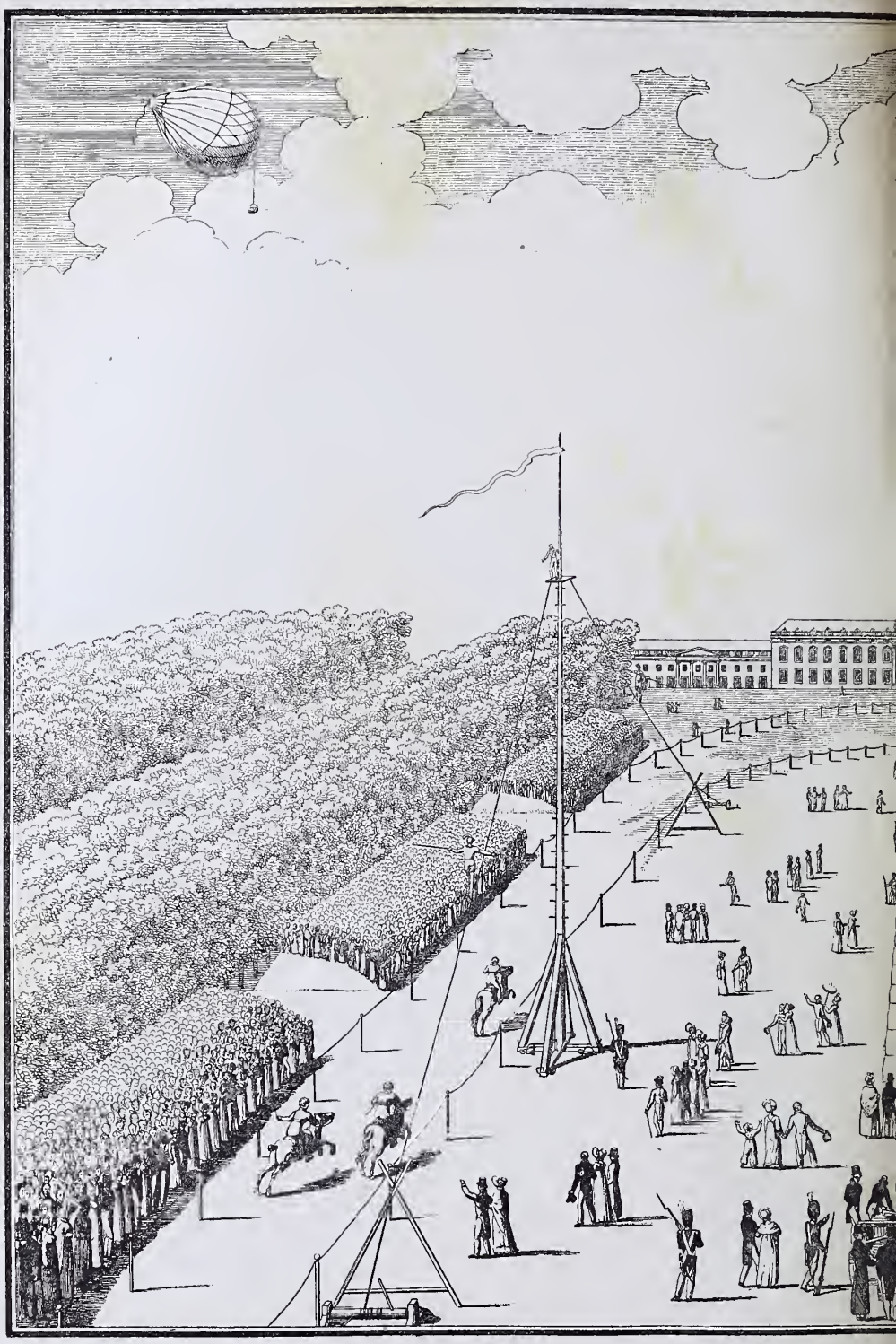

(Collection de

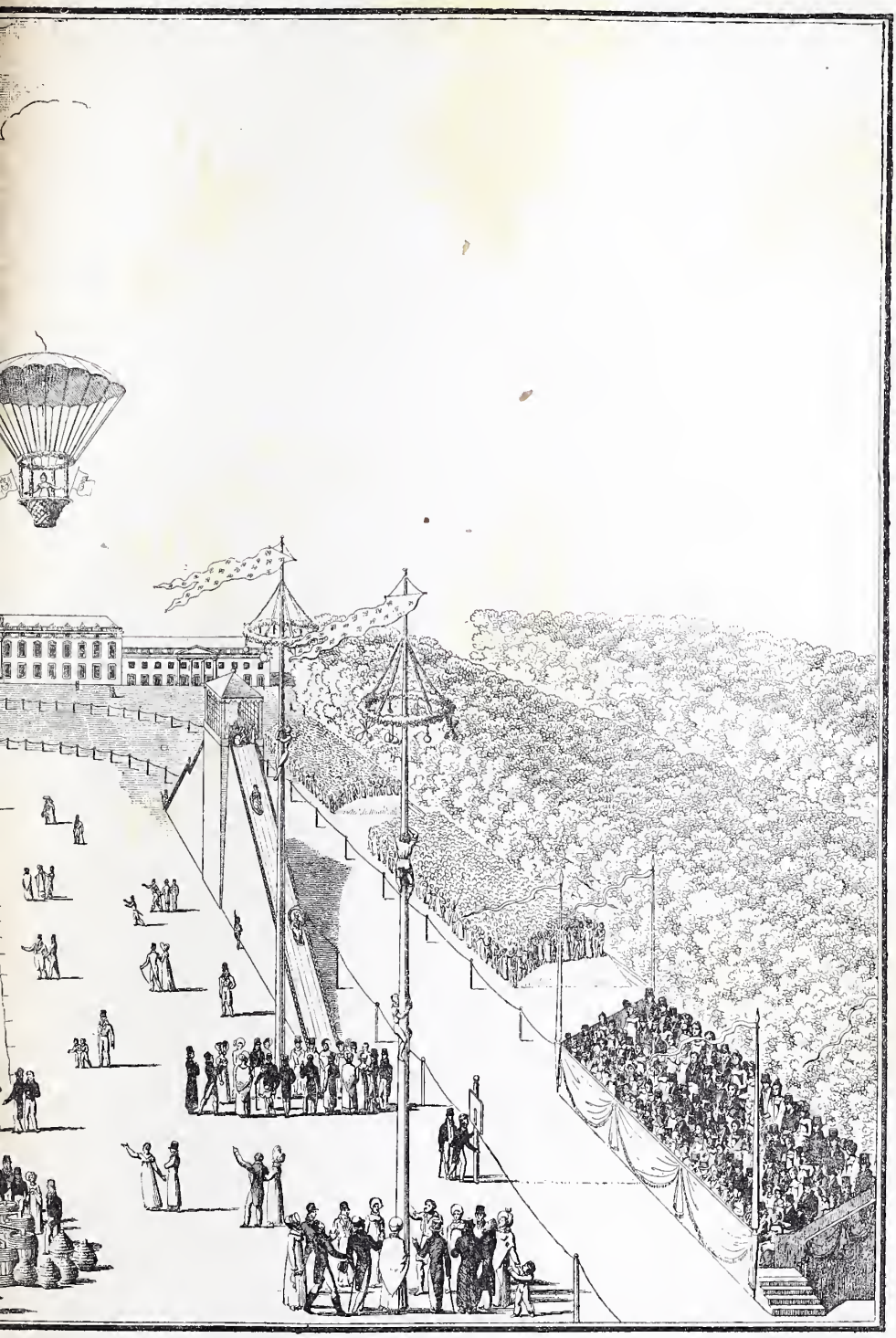

on Tissandier.)

FÊTE AU CHAMP DE MARS, LE DIMANCHE 22 MAI 1831.

(Collection de M

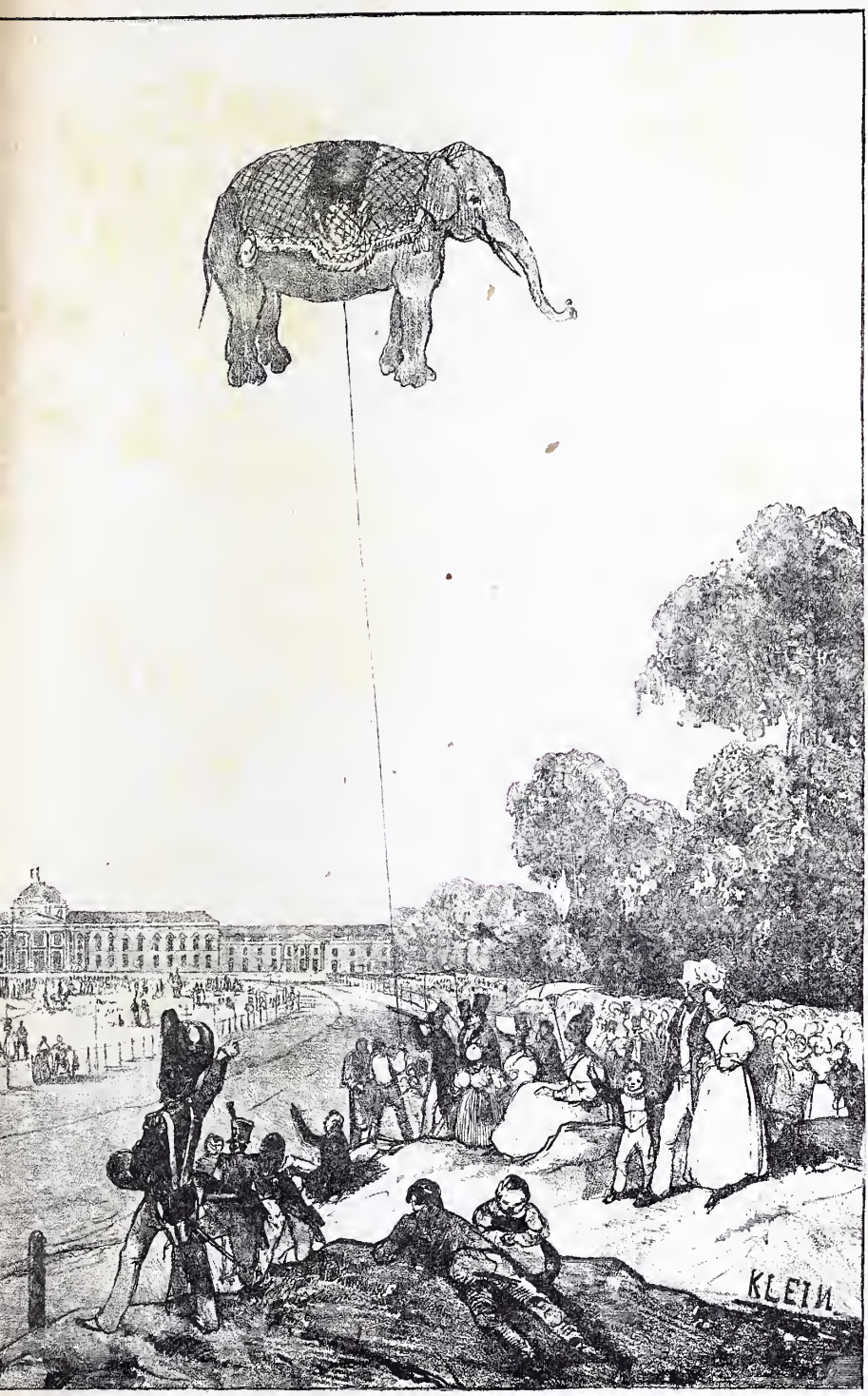


ÉE A LA GARDE NATIONALE, PAR EUGÈNE ROBERTSON.

n Tissandier).

avait construit des montagnes russes, qui eurent une grande vogue.

Le 22 mai 1831, huit jours après la distribution des croix de juillet, le Champ de Mars était encore le théâtre de réjouissances populaires dédiées cette fois à la garde nationale.

Plusieurs particuliers avaient pris l'initiative de cette fête; ils avaient organisé des courses de chevaux libres et de chevaux montés. Eugène Robertson, fils du célèbre physicien, possédé comme son père, de la passion de l'aérostation, gratifiait les parisiens d'un spectacle nouveau. Après avoir préparé l'ascension d'un éléphant en baudruche, qui se balança longtemps dans l'atmosphère, suivi de milliers d'yeux, il effectuait son propre départ accompagné d'une flottille de cinq ballons pavoisés.

Sous Louis-Philippe, et surtout sous le règne de Napoléon III, il n'y avait guère de solennité nationale sans ascension aérostatique. C'est de cette dernière époque que date la popularité de Godard, le chef d'une véritable dynastie d'aéronautes, dont on retrouve toujours quelque membre dans les ascensions les plus remarquables.

On se souvient du *Géant*.

La naissance de ce ballon se rattache à l'idée fort séduisante, émise par M. Nadar, le hardi défenseur, l'apôtre convaincu du « plus lourd que l'air ».

En 1863, Nadar, vivement appuyé par de puissants amis, sollicitait la libre disposition du Champ de Mars, afin d'y organiser plusieurs ascensions du *Géant*, qu'il avait fait construire, par Godard, dans le but de « gagner le premier capital nécessaire à une société de navigation aérienne sans ballons. » Quelqu'éminents que fussent ses protecteurs, malgré ses opinions politiques bien connues, Nadar dut voir lui-même les personnages les plus élevés de l'administration impériale.

Il le fit avec un dévouement auquel il convient de rendre

hommage. Ses démarches souvent difficiles nous ont été révélées par un livre plein d'humour qu'il publia, sur ce sujet, en 1864.

Le ballon *Le Géant*, tout en soie, cubait six mille mètres. De forme allongée, il avait une hauteur de quarante mètres. Sa nacelle, la première de cette forme et de cette importance, était bien l'œuvre d'un esprit original, et qui ne doutait de rien. Elle avait la physionomie d'une petite habitation, avec portes et fenêtres.

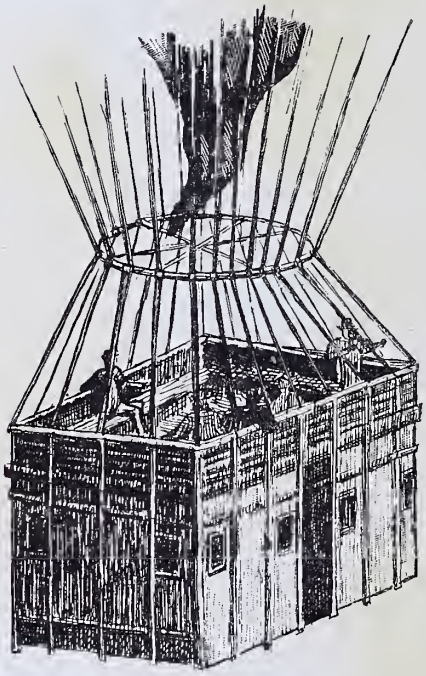

La nacelle du *Géant*.

La première ascension du *Géant* eut lieu le 4 octobre 1863, au Champ de Mars.

Pour le gonflement de ce monstre, il avait fallu disposer douze cents mètres de tuyaux de cinquante centimètres. Au milieu de l'emplacement réservé à l'aérostat, la valve devait fournir trois mille mètres cubes de gaz à l'heure. Le ballon était main-

tenu au sol par une armée de chefs d'équipe et d'artilleurs, obligeamment prêtés par les autorités militaires.

Quand le sacramentel « Lâchez tout » fut prononcé, le ballon monta lentement, majestueusement.

« On eût dit, écrit Nadar, que le *Géant* soulevait avec peine, de son énorme crâne, la voûte immense. »

Treize voyageurs avaient pris place dans la nacelle : Madame la Princesse de la Tour-d'Auvergne, Nadar, son frère Adrien Tournachon, Eugène Delessert, Saint-Félix, Lucien Thirion, le Prince Eugène de Sayn Wittgenstein, Robert Mitchell, Piallat, Yon, M. de S., les deux frères Louis et Jules Godard.

On s'était proposé un long voyage. Les aéronautes prévoyants s'étaient munis de vivres, de guides et de passe-ports, mais le ballon sur lequel on fondait de si hautes espérances, se comporta fort mal dès son entrée dans le monde. La corde de la soupape était trop lourde, et les clapets baillant, la soupape était restée ouverte pendant le cours du trajet. A tout instant il fallait jeter du lest. Quoiqu'allégé, le *Géant* ne put tenir longtemps; il tomba à Barcy, près de Meaux, en pleine nuit, à neuf heures du soir.

Les guides et les passeports étaient, on le voit, bien inutiles.

Un seul événement marqua cette trop courte promenade dans les airs; Nadar le rapporte plaisamment dans les termes suivants :

Allons bon !..... s'écria à côté de moi, une voix terrible.

Nous fîmes tous un soubresaut, — sauf la dame, qui rêvait aux horizons, accoudée des deux mains sur le bord.

Si absorbée qu'elle fût, je l'aurais cependant défiée de ne pas se retourner à ce cri.

C'était le cri d'Eugène Delessert.

Parbleu !

Qu'est-ce qu'il y a ? lui demandai-je.

Comment ! ce qu'il y a ? il y a que j'ai oublié la pince à sucre.

Il y eut une salve de fou rire.

Madame la Princesse de la Tour-d'Auvergne laissa, dans l'esprit de Nadar. une vive impression :

Dans un des angles de la plate-forme, à l'arrière, se tenait accoudée et muette notre voyageuse.

Je me penchai sur le bord, près d'elle, pour lui demander si elle se trouvait bien.

Mais, dès que je l'eus regardée, je ne lui demandai rien.....

Elle tenait son regard fixé sur l'immense horizon où s'éteignaient dans les nuages gris les derniers feux du jour, et ses joues étaient inondées de larmes...

Elle admirait sans doute. Peut-être priait-elle ?

Je me retirai discrètement.

Nadar se devait à lui-même une revanche. Il était impossible que le *Géant* restât sur sa lamentable chûte de Meaux. D'ailleurs, le résultat poursuivi était bien loin d'être atteint; les frais de la première ascension étaient considérables et les recettes bien inférieures à ce qu'on espérait. Il fallait donc tenter une nouvelle expérience et se lancer une seconde fois dans l'espace.

Cette nouvelle expérience eut lieu le 18 octobre. Madame Nadar, Nadar, M. de Montgolfier, Lucien Thirion, Saint-Félix, Yon, Louis et Jules Godard, étaient du voyage. Cette fois, on voulait aller loin, et les précautions semblaient bien prises.

Le Champ de Mars, gardé par de nombreux sergents de ville et par de forts détachements de cavaliers et de troupes de ligne, était occupé par une foule immense. Afin de montrer l'importance du *Géant*, on gonflait, à côté de lui, un ballon de force ordinaire.

L'Empereur avait voulu assister au départ, qui fut très beau.

Poussé par un fort vent d'ouest, le *Géant* passa au-dessus de Lille, Bruxelles, Malines. L'ascension fut admirable. Ignorant le point où ils avaient été portés, les hardis voyageurs, craignant de rencontrer la mer, se décidèrent à prendre terre à la naissance du jour. Le vent faisait rage, la corde de la soupape, cette fois trop peu résistante, se brisa sous la main de Godard. Un traînage fou commença alors, et dura de vingt-cinq à trente minutes; tout un siècle !

Les bonds du ballon, abandonné à lui-même, étaient désordonnés. Par un vent de quatorze à quinze lieues à l'heure, l'aérostat, portant sa maison, sautait à travers les prairies, renversant tous les obstacles qui s'opposaient à son passage. Luttant contre les éléments, plein de vie encore, il s'éleva soixante ou quatre-vingts fois, tantôt de quelques mètres, tantôt de quarante mètres environ, toujours pour retomber lourdement sur le sol, meurtrissant les voyageurs qui, tous, croyaient leur dernière heure venue.

On put cependant ressaisir la corde de la soupape, et cette fois l'amarrer solidement.

Le traînage continua longtemps encore, mais, las de combattre, le *Géant* tomba pour ne pas se relever, n'ayant plus à son bord que deux passagers : Madame Nadar et Nadar.

On était dans le Hanovre, à Frehren, près Rethem.

Quand on put se revoir et se compter, on constata que Madame Nadar était très grièvement contusionnée ; que Nadar avait une forte foulure au pied ; que Saint-Félix avait les jambes cassées, et que s'il n'y avait point eu de morts, c'était bien par miracle.

Toutes les démarches tentées par Nadar en 1863 pour les ascensions du *Géant*, Gaston Tissandier les renouvela en 1869. Il s'agissait cette fois de venir en aide à une œuvre digne des sympathies les plus hautes.

Gustave Lambert, l'un des glorieux morts de Buzenval, était un esprit éclairé, aussi hardi qu'aventureux. Il poursuivait, en 1869, en y consacrant ses forces et sa fortune, la réalisation d'un projet très étudié d'expédition au pôle Nord.

Ne doutant pas du succès de son œuvre, il en avait saisi les grandes sociétés scientifiques, et parcourait la France, faisant partout sur son passage, d'un accent convaincu et d'une parole claire, de nombreuses conférences. Gustave Lambert avait ainsi recueilli de puissantes adhésions, mais l'expédition était coûteuse, et rien ne devant être livré au hasard, il fallait avant tout qu'il s'assurât les moyens d'action qui lui manquaient.

Le 15 février, Gaston Tissandier, que cette grande question sollicitait, adressait à Gustave Lambert la lettre suivante :

Monsieur, M. Henri Giffard a bien voulu mettre à notre disposition un immense aérostat de 10,500 mètres cubes, le plus grand et le plus merveilleux qui ait été construit jusqu'ici. Mon ami de Fonvielle et moi, nous songeons à continuer dans cet admirable ballon nos pérégrinations aériennes, mais comment subvenir aux frais considérables que nécessite un voyage exécuté dans un tel engin ? Il faut évidemment recourir au public. Toutefois, nous ne voulons pas, si nous faisons une ascension payante, bénéficier d'aucune recette, nous tenons formellement à rester étrangers à toute spéculation.

Pour tout concilier, voici l'offre que j'ai l'honneur de vous proposer :

Le ballon s'appellerait le *Pôle Nord;* il ferait une ou plusieurs ascensions publiques au bénéfice de votre grande expédition dans les mers glaciales. Nous pourrions ainsi continuer nos expériences aériennes sur une grande échelle, et imprimer peut-être un nouvel élan à l'œuvre si méritante à laquelle vous vous êtes consacré avec un si généreux dévoûment. Notre patriotisme est outragé en voyant que toutes les nations rivales de la France organisent des expéditions arctiques ; apôtre d'une grande idée, vous dépensez votre éloquence, votre énergie, sans arriver à vos fins ; quelle joie pour nous si nous pouvions vous venir en aide ; et quel exemple de solidarité scientifique si la navigation aérienne allait tendre la main à la navigation océanique.....

Gustave Lambert répondait le 17 février, en acceptant avec gratitude l'offre qui lui était si simplement et si noblement faite.

Tissandier et Wilfrid de Fonvielle se mirent donc à l'œuvre. « Plein d'enthousiasme et de confiance, dit Tissandier, je ne » savais pas dans quelle voie j'allais m'engager, et je ne me » doutais guère que plusieurs mois de sollicitations, de démar- » ches, de déboires, de difficultés, étaient nécessaires pour » organiser une ascension si simple en apparence. »

Ils réussirent cependant, et, le 21 mai, le Ministre de la Guerre répondit favorablement à leur demande, et leur donna la libre disposition du Champ de Mars. Tout n'était pas fini, et bien des difficultés restaient à vaincre. Aucune ne rebuta ces vaillants esprits.

Le 26 juin tout était au point. Le *Pôle Nord* était porté au milieu du Champ de Mars par soixante artilleurs. Le lendemain,

jour de l'ascension, la foule était considérable, plus encore au dehors qu'au milieu de l'enceinte même. Les spectacles aérostatiques ont eu, de tout temps, le don d'intéresser vivement les parisiens.

Pendant le gonflement, l'*Hirondelle*, un petit ballon qui devait accompagner le *Pôle Nord*, fut pris par un coup de vent, et réduit instantanément en pièces. Le public s'aperçut à peine de cet incident.

Le départ du *Pôle Nord*, retardé par plusieurs circonstances indépendantes de la volonté des aéronautes, ne put avoir lieu qu'à six heures quarante-cinq minutes. L'aérostat emportait neuf voyageurs : Gaston Tissandier, Wilfrid de Fonvielle, Albert Tissandier, le docteur Tardieu, Sonrel, Tournier, Mangin, Moreau, Menue.

Presque tous étaient, dès longtemps, familiarisés avec les courses aériennes. Résolus à obtenir de cette ascension, faite dans des conditions excellentes, des résultats utiles à la science, tous s'occupèrent à bord d'observations intéressantes. Chacun avait accepté une mission spéciale, et s'appliqua à la remplir.

Le voyage fut admirable. L'aérostat prit terre, le soir même, après un traînage de quelques minutes, à Anneau, près de Chartres.

# L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

ccablée par des revers sans exemple dans notre histoire, la France, dès 1876, reprenait possession d'elle-même; elle poursuivait, non sans succès, avec le calme d'une nation injustement frappée, l'œuvre de sa réorganisation administrative, politique et militaire. La confiance en elle-même semblait lui être revenue, elle avait foi dans les institutions qu'elle s'était librement données.

Résolue à suivre avec persévérance les idées de sagesse patriotique proclamées par ses mandataires, voulant par-dessus toute chose montrer au monde qu'elle désirait sincèrement la paix, et qu'elle était uniquement préoccupée de son maintien, elle eut alors la pensée généreuse de convier le monde entier à une nouvelle Exposition universelle. Cet appel à l'activité humaine, à la science contemporaine fut entendu; les artistes, les agriculteurs, les industriels, se mirent résolument à l'œuvre.

On sait aujourd'hui quels ont été les résultats de cette gigantesque entreprise.

Le 4 et le 13 avril 1876 parurent les deux premiers décrets instituant l'Exposition de 1878.

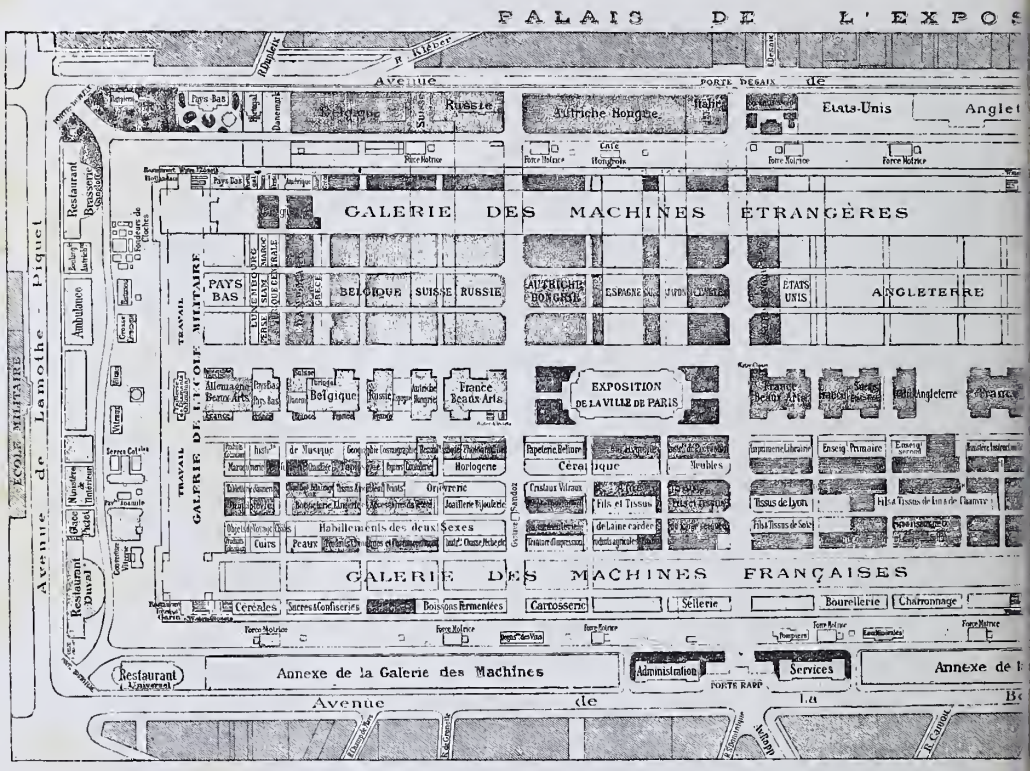


EXPOSITION UN

PLAN

N UNIVERSELLE ET DU TROCADÉRO

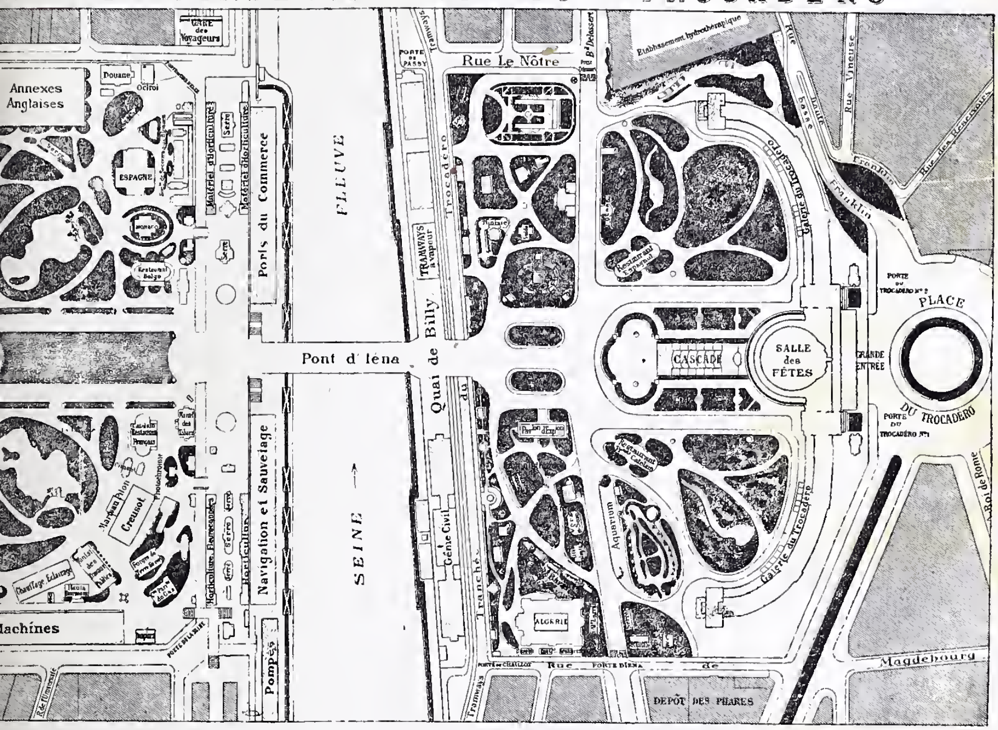


ELLE DE 1878.

AL.

Cette fois encore, comme en 1867, le Champ de Mars fut considéré comme le point le plus central et le plus facilement accessible pour ces nouvelles assises du travail; on y adjoignit le Trocadéro, qui dut être transformé pour cette mémorable circonstance.

Le plan, parfaitement étudié, et qui réunit tous les suffrages, consistait, pour le Champ de Mars, en une vaste surface de 240,000 mètres carrés, flanquée de dômes aux quatre angles; le pont d'Iéna, sensiblement élargi, mettait en communication directe l'Exposition proprement dite et le palais du Trocadéro, dont l'édification avait été primitivement évaluée à cinq millions de francs, et qui en absorba neuf; les quais eux-mêmes, englobés dans l'enceinte, étaient laissés en communication avec la ville par deux tranchées : l'une de vingt mètres de largeur, sur la rive droite, et l'autre de cinq mètres sur la rive gauche.

C'est à la Commission supérieure des Expositions internationales, constituée en 1870, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition de Londres, que fut confiée l'exécution des travaux et l'examen de toutes les questions se rattachant à l'organisation.

M. J.-B. Krantz, sénateur, fut chargé des fonctions de commissaire-général.

Le temps pressait, on avait devant soi dix-huit mois seulement. Ce qu'il fallut alors dépenser d'activité, montrer de décision, de dévouement et de zèle, nul ne le sait aujourd'hui, si ce ne sont pourtant ceux qui tentent encore une fois, par leurs persévérants efforts, de renouveler cette tentative, et de créer de toutes pièces une nouvelle Exposition, qui ne le cèdera en rien à ses devancières.

Dans l'Exposition de 1878, le palais du Trocadéro, dont l'exécution avait été confiée à Davioud et Bourdais, joua un rôle utile et sérieux. La salle des fêtes qu'il renfermait, pouvant contenir de six à huit mille personnes, trouva de précieuses applications; les deux vastes galeries qui l'enveloppent et complètent sa décoration extérieure, rendirent des services qui n'ont pas été

oubliés. L'*Histoire du Travail*, où se trouvaient groupées les collections particulières les plus remarquables, avait trouvé là un asile admirablement disposé pour la recevoir.

Merveilleusement situé, le palais, dans son ensemble, dominait l'Exposition entière; on avait là, comme on l'aura encore en 1889, un panorama unique au monde.

L'Exposition s'ouvrit le 1er mai 1878, en présence du Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République. Le pays n'a pas oublié cette solennité véritablement nationale, apportant au monde entier la certitude qu'il avait repris enfin, parmi les nations les plus grandes, la place à laquelle il n'avait cessé d'avoir droit.

L'Exposition de 1867 comprenait 52,200 exposants; celle de 1878 en reçut 52,835; la France seule en avait fourni 25,872. Elle donnait ainsi, une fois de plus, la preuve de sa prodigieuse énergie et de sa singulière vitalité.

Nous pouvons bien dire aujourd'hui, que nos voisins furent attérés du relèvement si complet et si prompt d'un peuple qu'ils croyaient avoir à tout jamais accablé.

Fermée le 10 novembre 1878, l'Exposition universelle avait duré 194 jours. Pendant cette période, elle avait reçu plus de 40 millions de visiteurs.

| | |
|---|---|
| Le chemin de fer lui en avait amené . . . . | 961,947 |
| Les bateaux à vapeur. . . . . | 3,416,360 |
| Les omnibus et les tramways . . . . . | 27,693,563 |

Les statistiques n'ont pas relevé le nombre de ceux qui sont venus pédestrement ou par des voitures particulières.

Moins heureuse que l'Exposition de 1867, celle de 1878, quel qu'ait été d'ailleurs son extraordinaire succès, a laissé derrière elle un déficit peu considérable, et dont il est permis de ne pas tenir compte dans une opération aussi colossale et d'une réalisation aussi difficile et aussi rapide. Il est bon de faire remar-

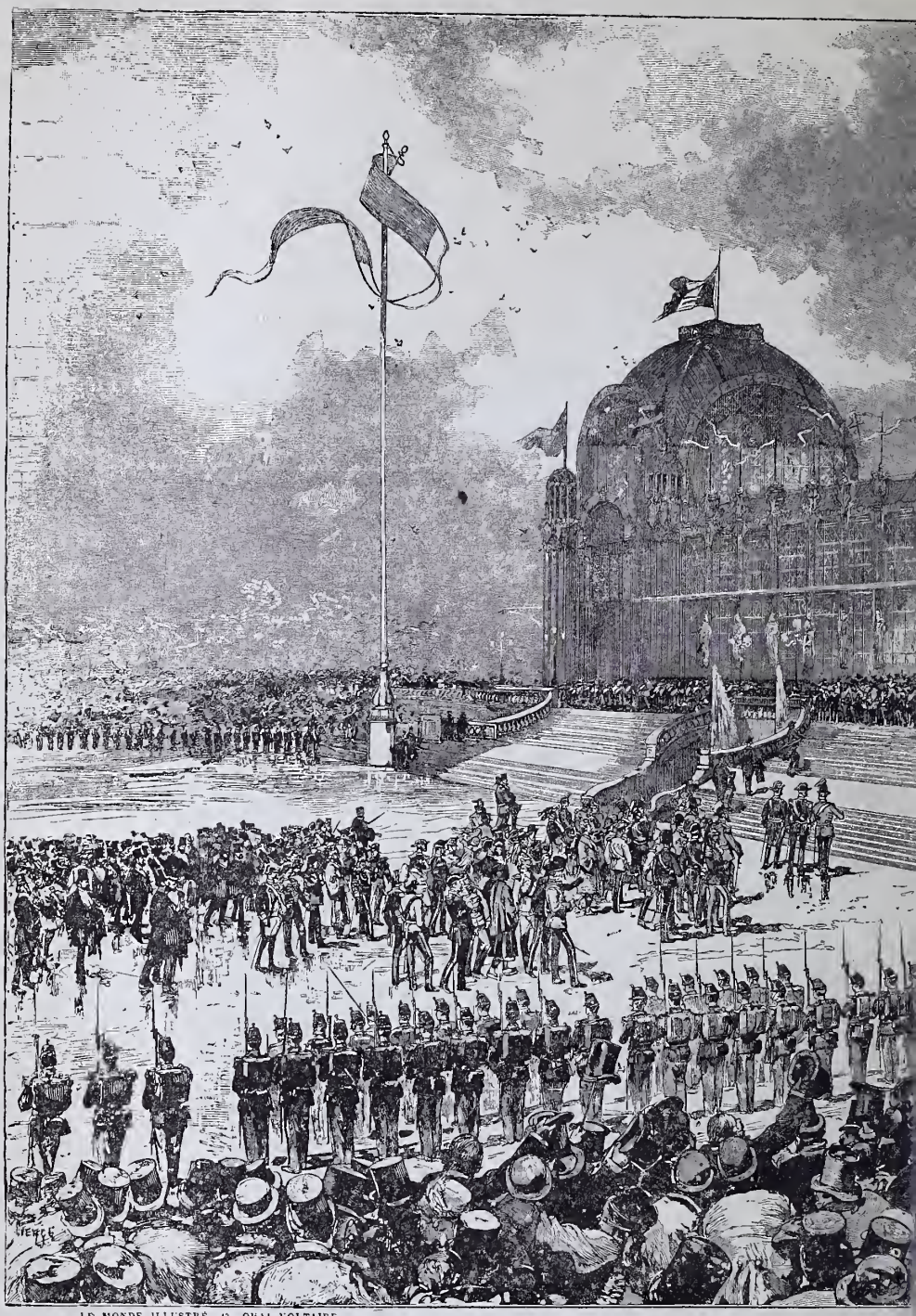

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, QUAI VOLTAIRE

L'INAUGURATION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE AU CHAM

DESSI

(Extrait

SUPPLÉMENT DU N° 1102

RS — LE CORTÈGE ARRIVE AU GRAND ESCALIER D'HONNEUR

DE ET SCOTT

*le illustré*).

quer, à ce sujet, que lors de sa disparition, Paris a bénéficié, non seulement du palais du Trocadéro, qu'il ne possédait pas primitivement, mais encore d'une promenade admirable, autour de laquelle sont venus se masser nombre d'habitations luxueuses, qui ont transformé cette partie de la ville et l'ont rendue exceptionnellement attrayante.

L'Exposition de 1878 occupait, en y comprenant toutes ses annexes, 750,000 mètres carrés.

10 Mai 1885

## COURSES DE CHIENS AU CHAMP DE MARS.

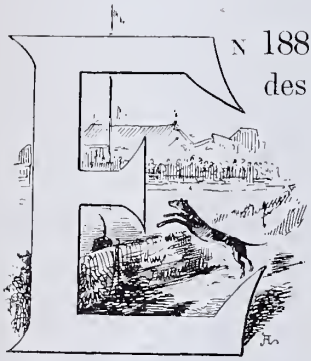

En 1885, au Champ de Mars, Paris assistait à des courses de chiens.

Pauvre Champ de Mars! Il avait vu la Fédération, il avait vu aussi l'échafaud de Bailly.

Les grandes fêtes de la Révolution, les Pompes Funèbres, le Champ de Mai, la fête de la Concorde, les Expositions de 1867 et de 1878, lui avaient imprimé un caractère de gravité, nous allions dire de majesté, qui pouvait, semble-t-il, le défendre de toute profanation.

Ce n'est pas ce qu'ont pensé ceux qui, en 1885, avaient la garde de ce dépôt national. Sans y insister davantage, nous regrettons qu'un pareil spectacle, indigne d'un tel lieu, ait pu être donné aux parisiens, il est cependant de notre devoir de reproduire ici le programme de cette fête, qui devient un document historique; nous lui conservons sa forme originale.

On se rappelle qu'en 1885, la ville de Paris avait, depuis quelques années déjà, prélevé sur le Champ de Mars, et aliéné au profit de divers particuliers, deux bandes de terrains, qui ont, chacune, en chiffres ronds, cent mètres de longueur sur quarante mètres de profondeur. L'une, en bordure sur le quai

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
S. PASHEJA VIERGE.

GRANDE

# FÊTE AU CHAMP-DE-MARS

**Le 10 Mai, à 2 heures**

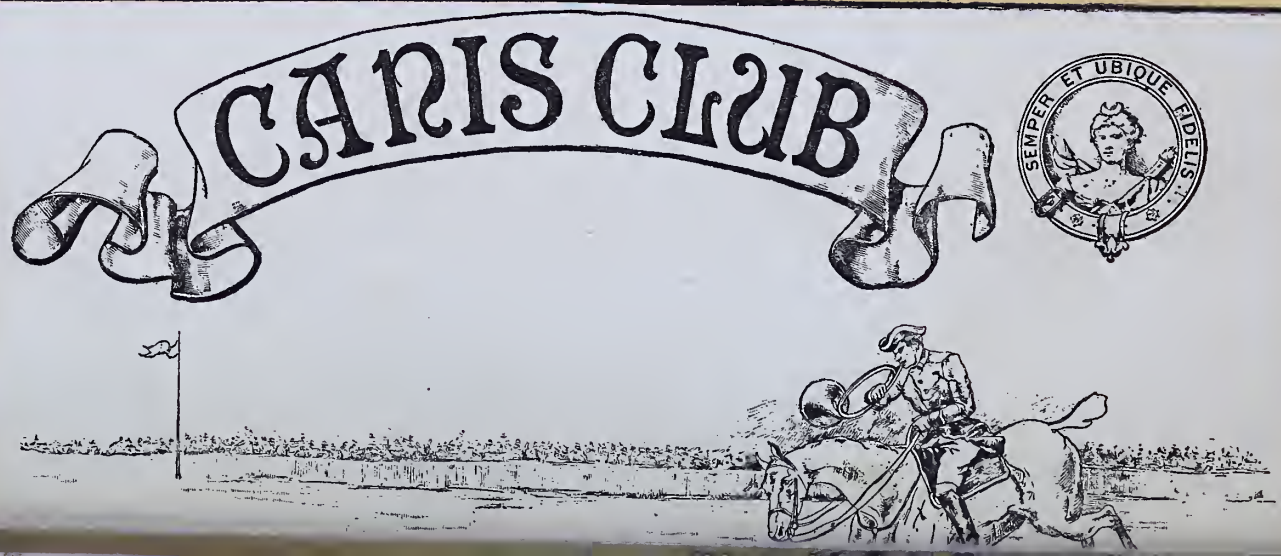

# COURSES DE LEVRIERS

## VOL AUX FAUCONS

## COURSES DE HAIES (GENTLEMEN)

## COURSES DE PIQUEURS D'EQUIPAGES

## FANFARES ET MUSIQUE MILITAIRE

**PRIX DES PLACES :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tribunes et Enceinte au Pesage . . . . | Hommes, **20** fr.; Dames, **10** fr. | Terrasse . . . . . | **5** fr. |
| Loges de six places . . . . . | **30** fr. en sus du prix ci-dessus. | Pourtour . . . . . | **1** fr. et **50** cent. |

MM. les Officiers en tenue ne paieront que **5** fr dans les Tribunes; les Sous-Officiers et Soldats paieront moitié place sur la Terrasse et au Pourtour.

*Pour les engagements et communications, s'adresser au CANIS-CLUB, 2, place de la Madeleine, de 3 à 6 h.*

**NOTA. — UNE PARTIE DE LA RECETTE DES FETES SERA AFFECTEE AUX PAUVRES DE PARIS ET AUX BLESSES DU TONKIN**

1652 Paris. — Imprimerie **MORRIS** Père et Fils, rue Amelot, 64.

et sur l'avenue de La Bourdonnais, est actuellement couverte de constructions; l'autre, qui lui est parallèle, sur l'avenue de Suffren, est restée nue.

Pourquoi cette aliénation? On l'ignore, et nous ne pensons pas qu'elle ait subitement enrichi la ville, elle l'a seulement conduite à établir un jardin public, encadrant les deux petits lacs construits lors de l'Exposition universelle de 1878.

Pour limiter ce jardin, dont l'effet était charmant, et complétait bien l'ornementation générale du quai et du Trocadéro, M. Alphand avait fait dresser sur le Champ de Mars, réduit ainsi de cent mètres, une balustrade en pierre, surmontant une terrasse d'un fort joli effet.

C'est sur cette balustrade, aujourd'hui disparue, que venait s'appuyer l'estrade rudimentaire, élevée en 1885, pour la course de chiens, dont nous avons dû dire quelques mots.

21 et 23 Mai 1886.

## FÊTES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

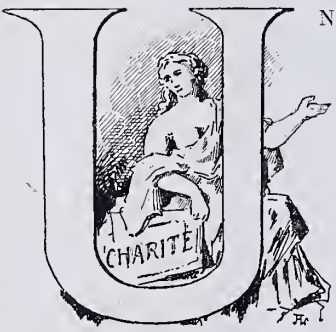


Une triste année, que l'année 1886 !

La guerre, dont on parlait sans cesse, apparaissait inévitable ; nos divisions intérieures s'accentuaient ; le commerce parisien, languissant, gravement atteint, cherchait des voies nouvelles.

Dans les classes déshéritées, la misère entrait par bien des portes qui ne lui avaient pas encore été ouvertes. Il fallait venir en aide aux travailleurs inoccupés.

C'est alors que le haut commerce de Paris : ceux qui ont le temps de voir venir les événements et qui les attendent les mains toujours ouvertes ; les artistes : ceux qui, à défaut de numéraire, donnent, sans compter, leur cœur, leurs peines et leurs œuvres ; la Presse, enfin, qui, chaque fois que l'occasion s'en présente, offre généreusement tout ce qu'elle a de talent et d'activité, se réunirent et constituèrent un comité qui accepta la mission d'organiser une série de fêtes dont le produit devait sécher bien des larmes et rendre un peu de calme d'esprit à nombre de désespérés.

Le jardin des Tuileries, habilement transformé, donna asile

# FÊTES DE L'INDUSTRIE & DU COMMERCE PARISIENS

ORGANISÉES

## *Au PROFIT des PAUVRES*

Avec le Concours de la PRESSE et des ARTISTES

# GRAND CARROUSEL

# MILITAIRE

DONNÉ AU

## CHAMP-DE-MARS

LES

AVEC LE CONCOURS

DES

## ÉCOLES

DE

## SAUMUR

# 21 et 23 MAI 1886 à 2 heures

# SAINT-CYR

D'UN ESCADRON DE

## SPAHIS

D'UN ESCADRON DU

## 7e CUIRASSIERS

ET DE DEUX ESCADRONS DES

## 14e & 16e DRAGONS

## PRIX D'ENTRÉE :

Tribunes du Centre (Places Numérotées). . . **40** Francs

Ces Places ne seront louées qu'au Siège de la Société des Fêtes à l'Hôtel de Ville, *escalier* D, 1er *étage*, et au Bureau de la Presse, 50, rue Notre-Dame-des-Victoires

Enceinte et Tribunes du Centre. . . . . **20** Francs

Enceintes et Tribunes de Suffren et de Labourdonnais. . . . . **5** Francs

Enceinte du Champ-de-Mars. . . . . **1** Franc

## ON TROUVE DES BILLETS :

A l'Hôtel de Ville et au Pavillon de Flore;
A la Préfecture de Police (Bureau de la Police Municipale);
Au Bureau de la Presse, 50, r. Notre-Dame-des-Victoires;
Dans tous les Journaux de Paris;
A l'Office des Théâtres, 15, boulevard des Italiens;
Chez les Principaux Libraires.

DANS LES **HOTELS** CI-CONTRE :

Grand Hôtel;
Hôtel Continental;
Hôtel du Louvre;
Hôtel Mirabeau;
Hôtel Westminster;
Hôtel du Rhin;
Hôtel Bristol;
Hôtel Vouillemont;
Hôtel Meurice;
Hôtel des Deux-Mondes;
Hôtel de Lille et d'Albion

Imprimerie Centrale des Chemins de fer. — IMPRIMERIE CHAIX. — Rue Bergère, 20, à Paris. — 7295-6

à des constructions légères, d'un aspect artistique fort original; on y éleva notamment un « Cabaret de Ramponneau » qui pendant quelques semaines, devint le rendez-vous d'un monde élégant, remuant et dépensier.

A l'Opéra, on organisa diverses représentations qui eurent un grand succès et produisirent de fort beaux résultats.

Au Champ de Mars, enfin, on prépara des fêtes militaires dont l'éclat a frappé ceux qui ont pu y assister.

Une vaste tribune ornée de drapeaux et d'oriflammes, faisant face à l'Ecole militaire, avait été adossée au jardin bordant la Seine. Sur cette tribune, les places louées à l'avance coûtaient cinq francs, vingt francs et quarante francs.

Vivement sollicité par le Comité, le gouvernement avait permis à l'armée de prendre part aux fêtes. Les exercices projetés, consistaient en courses de têtes, de bagues, de javelots et en sauts d'obstacles. Un carrousel où devaient évoluer quatre escadrons, suivait les courses; une fantasia, exécutée par cinquante spahis, venus exprès d'Algérie sous le commandement du capitaine de la Bachêlerie, couronnait le tout.

Le vendredi 21 mai 1886, outre les personnes placées dans la tribune, plus de deux cent cinquante mille spectateurs, massés devant l'Ecole militaire, devant la tribune et sur les côtés du Champ de Mars, assistaient à cette solennité qui devait se renouveler, et qui se renouvela en effet le dimanche 23 mai.

Le programme était séduisant. Il fut ponctuellement suivi.

L'escadron de St-Cyr, un escadron des 7e cuirassiers, 14e et 16e dragons arrivèrent sur le Champ de Mars ayant à leur tête le colonel de Rothwiller et le capitaine de l'Espée. Ils se présentèrent, face à la tribune sur deux escadrons de front et deux de profondeur. Saint-Cyr était commandé par le capitaine de Ferluch; le 7e cuirassiers par le capitaine de Bastide; le 14e dragons par le capitaine Menuau et le 16e dragons, par le

capitaine Burnol. Ces officiers étaient assistés de deux lieutenants et de deux sous-lieutenants.

LE CARROUSEL MILITAIRE DU CHAMP DE MARS.

La figure dite « la Mêlée », exécutée par les Saint-Cyriens, le 7e Cuirassiers, les 14e et 16e Dragons, sous les ordres du colonel Rothwiller.

(Extrait du *Monde illustré*.)

Tous les mouvements avaient été réglés à l'avance ; plusieurs répétitions avaient dû avoir lieu, afin de ne rien laisser au hasard. Le carrousel fut de tous points admirable. Les figures qui le composaient et qui furent dessinées avec la plus parfaite rectitude, obtinrent un véritable succès d'enthousiasme. La

LE CARROUSEL MILITAIRE,

La grande charge des quatre escadrons réunis sous le commandement du colonel Rothwiller. Charge en fourrageurs des spahis. — (Dessin de M. Dunki).

(Extrait du *Monde Illustré*).

*mêlée* en cercle fut spécialement remarquée et valut à nos soldats les applaudissements de la foule entière.

Après ces évolutions si diverses et qui firent grand honneur à ceux qui les dirigeaient, les spahis exécutant une course furibonde, faisant feu de leur arme, s'armant ensuite de leur sabre recourbé, assujetti à la selle de leur cheval, simulèrent l'attaque d'un convoi.

Pour achever dignement cette journée pleine d'imprévu, les St-Cyriens, les dragons, les cuirassiers, et les spahis, partis tous de l'Ecole militaire, chargèrent en ligne, sur toute la longueur du Champ de Mars et s'arrêtèrent instantanément devant la tribune, salués de salves de bravos qui ont dû retentir longtemps à leurs oreilles.

14 Juillet 1888.

## LE BANQUET DES MAIRES ET LA FÊTE NATIONALE.

Dans les premiers mois de l'année 1888, le Conseil municipal de Paris avait manifesté, de manière officielle, l'intention de réunir dans la capitale, à l'occasion du 14 juillet 1889, tous les maires de la France.

Il s'agissait d'organiser pour cette époque, dans un but purement politique, une sorte de fédération, au sein de laquelle on aurait discuté, entre autres questions, l'autonomie communale, qui reste la préoccupation constante de nos édiles.

Des circulaires furent lancées par le Conseil, mais le Gouvernement, étranger à cette manifestation, ne pouvait admettre qu'un fait aussi important put s'accomplir sans qu'il en fut régulièrement saisi, et sans que les pouvoirs publics en eussent préalablement délibéré.

Il s'opposa donc avec énergie à la réalisation du projet voté par le Conseil municipal, qui, n'ayant pas qualité pour provoquer une pareille réunion, dut, malgré sa résistance, abandonner la fédération des maires.

C'est, on peut le croire, de cette idée première, utilement

modifiée dans sa forme et dans son but, qu'est né le banquet du 14 juillet 1888.

Vers le 15 juin, désireux de faire connaître à la province tout entière, l'état d'avancement des travaux de l'Exposition universelle, le Gouvernement eut l'heureuse pensée de convier les maires des chefs-lieux de canton, à la fête nationale et à un immense banquet qui devait avoir lieu dans le Champ de Mars, en présence du Président de la République, des Ministres, des Sénateurs, des Députés, et de nombreux invités, appartenant aux administrations de l'Etat.

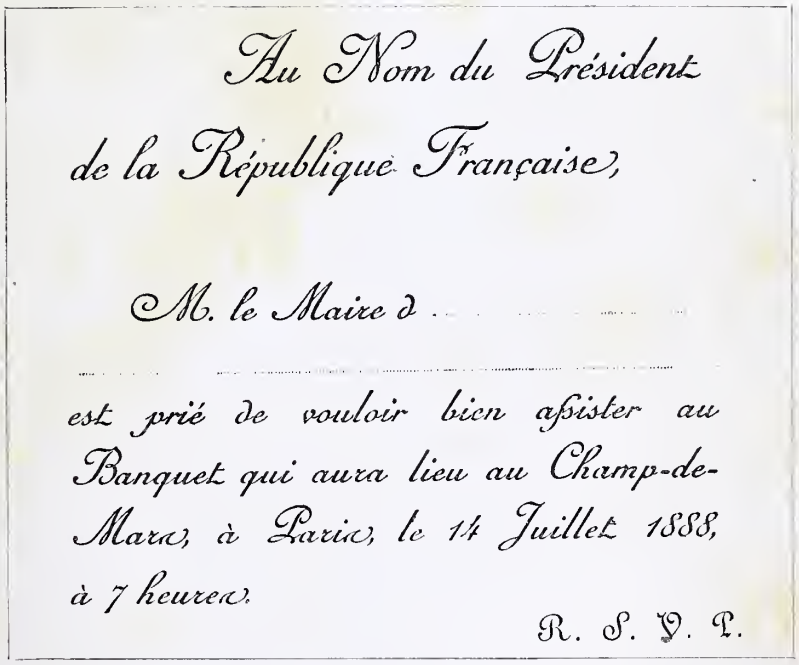
Au Nom du Président
de la République Française,

M. le Maire d . . . . . .

. . . . . .

est prié de vouloir bien assister au Banquet qui aura lieu au Champ-de-Mars, à Paris, le 14 Juillet 1888, à 7 heures.

R. S. V. P.

CARTE D'INVITATION.

Cette invitation fut acceptée avec empressement par mille quatre-vingts maires et par mille deux cent vingt personnages officiels. Les tables préparées durent, en conséquence, donner place à deux mille trois cents convives.

Ce n'était pas chose facile. On y parvint cependant en installant le banquet et ses services dans les deux travées de l'Exposition, les plus voisines du bâtiment de la Direction des travaux, dont l'entrée est située sur l'avenue de La Bourdonnais, au débouché de la rue Saint-Dominique.

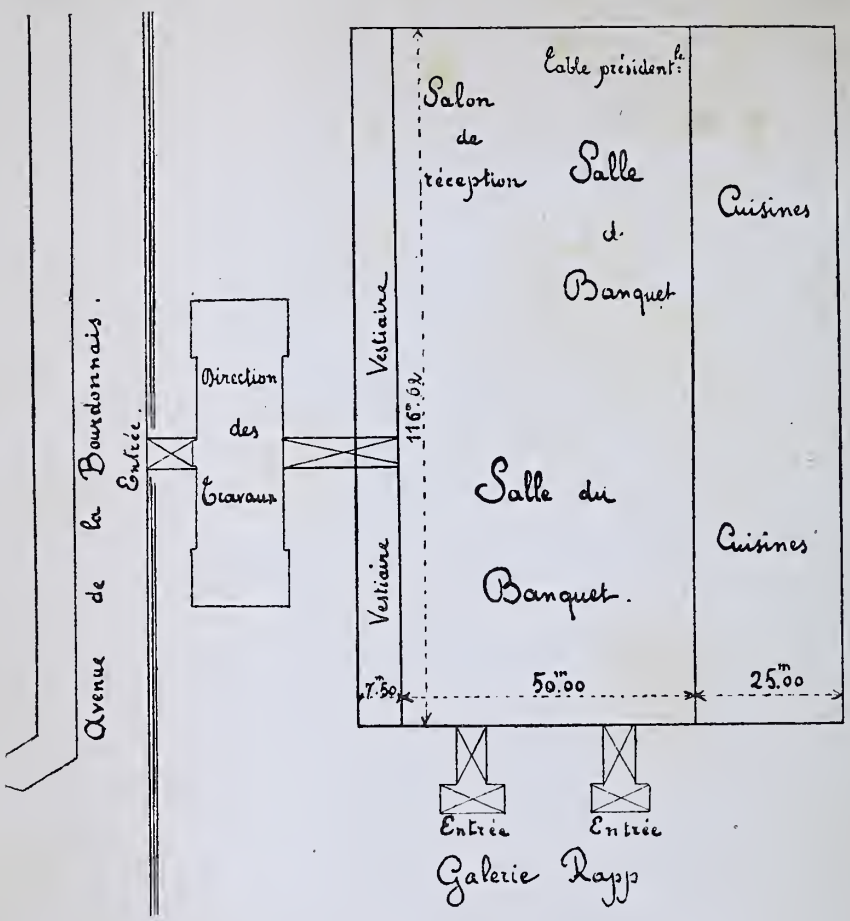


Plan de la salle du Banquet.

Monsieur Alphand, se chargea de l'organisation et de l'ornementation de la salle, dans laquelle devaient se réunir les deux mille trois cents invités. Cette salle, sans y comprendre ni le vestiaire, ni les cuisines, présentait un rectangle de 50 mètres

sur 116 m. 62 c.; sous les ordres de M. Alphand, et sous son inspiration, elle prit en moins de dix jours, et comme par miracle, un aspect artistique remarquable.

Pour cette circonstance, le garde-meuble s'était dessaisi de trente-deux tapisseries choisies parmi ses plus riches et ses plus belles. Encadrés par des tentures d'un ton calme et tranquille, elles conservaient leur valeur et leur éclat.

Ces tapisseries célèbres sont toutes connues des amateurs, il y avait là : Le sacrifice d'Iphigénie, la colère d'Achille, Enée et Didon, la chasse au cerf à Fontainebleau, l'Opéra au palais des Tuileries, l'Opéra au Louvre, le château de Marmont, Scipion brûlant et forçant le camp des Numides, la prise de Carthage par Scipion, la bataille de Scipion et d'Asdrubal, la bataille de Zama, Scipion visité par les ambassadeurs de Carthage, Diane implorant Jupiter, Mercure au milieu des Nymphes, le taureau de Mars dompté, le Parnasse, l'Ecole d'Athènes, Vénus et l'Amour, Bacchus, la distribution des Couronnes, l'exécution militaire, la ville embrasée, Constantin sur le champ de bataille, le camp de Constantin, le partage du butin, le banquet, le passage du pont de Môle, la paix, un cirque avec la statue d'Hercule, l'évolution militaire, la toilette de Flore, l'Amour couronné.

Dans la partie supérieure de l'immense vaisseau, éclairé par un nombre considérable de lampes électriques, courait une large draperie de velours rouge, aux crépines d'or, qui complétait l'ornementation.

Les drapeaux, les oriflammes, les fleurs et les plantes rares y étant à profusion, disposés avec un art parfait, l'effet général était merveilleux et tel qu'il n'en fut jamais de semblable.

La table mise, tout était prêt quand, le 14 juillet, de retour de la revue de Longchamps, à laquelle ils avaient assisté dans une tribune réservée, les maires vinrent visiter en détail les chantiers de l'Exposition, et prendre au banquet, les places

qui leur étaient indiquées par des écritaux, portant le nom de leur département.

A sept heures quarante, M. le Président de la République faisait son entrée. Quelques instants après on était à table.

MENU

Potage Saint-Germain

Hors-d'Œuvre

Truites à la Gelée Sauce Française

Filet de Bœuf Parisienne
Galantine de Poulardes Truffées

Dindonneaux Nouveaux Rôtis
Pâtés Froids

Salades

Petits Pois à la Fermière

Bombes Glacées

Gâteaux Variés
Baba au Rhum
Dessert

VINS

Madère Vieux - Médoc
Graves - Beaune
Champagne Frappé
Café - Liqueurs

POTEL ET CHABOT

Pendant le repas, dissimulés par un massif de verdure, les musiciens de la Garde républicaine et la Société chorale des Enfants de Lutèce, jouaient ou chantaient leurs morceaux les meilleurs.

Au dessert, M. le Président de la République se leva et prononça le discours suivant, fréquemment interrompu par des acclamations et des bravos enthousiastes :

Messieurs,

Le gouvernement de la République vous a conviés à venir célébrer la Fête nationale du 14 Juillet par une manifestation de concorde et d'union.

Entouré des membres du Parlement, des représentants de la ville de Paris, des chefs de la magistrature, de l'armée et des grandes administrations publiques, il a voulu souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus du suffrage universel, à ceux

que le vote indépendant des conseils municipaux vient de placer à la tête des principales communes de France.

Vous avez, Messieurs, avec empressement, répondu à notre appel et, de tous nos départements, vous êtes venus apporter ici une éclatante affirmation de l'unité nationale, de la solidarité des villes et des campagnes, du dévouement de tous à la patrie commune et à la République.

Au nom du Gouvernement, je vous remercie, avec l'émotion qu'un pareil spectacle inspire à tout cœur patriote.

La fête qui nous réunit, Messieurs, couronne deux belles journées, qui laisseront dans vos mémoires un ineffaçable souvenir.

Hier, vous aviez sous les yeux ce spectacle touchant et grandiose de la glorification d'un grand citoyen, qui n'a pas désespéré de son pays, accablé par la fortune. L'acclamation populaire vous a rappelé cet immense élan qui emportait naguère aux funérailles de Gambetta, la France entière, personnifiant, dans le puissant tribun, la défense du sol et de l'honneur national.

Aujourd'hui, Messieurs, vos cœurs français ont battu d'une patriotique émotion, à l'aspect de notre armée si forte, si disciplinée, si confiante dans ses chefs dignes d'elle, animée des seuls sentiments de l'honneur et du devoir. Vous avez ressenti tout ce que cette fleur de notre jeunesse, pénétrée de sa haute mission, doit inspirer de confiance et de sécurité à un pays qui veut résolument, au dedans, le calme et le respect de la loi, au dehors la paix et l'estime du monde.

Ce soir enfin, vous venez de parcourir un merveilleux chantier où s'élèvent, comme par enchantement, les constructions élégantes et hardies qui doivent, dans quelques mois, abriter l'Exposition universelle.

Ces vastes travées, que nous inaugurons aujourd'hui par une fête de la solidarité nationale, cette tour gigantesque qui semble croître à vue d'œil sous l'effort de la science de nos ingénieurs, tout se prépare pour le rendez-vous que la France a donné à l'art et à l'industrie de l'univers.

Tout sera prêt à l'heure dite; et sur ce théâtre immense, que vous avez pu embrasser du regard, s'ouvriront, l'année prochaine, ces grandes assises du travail qui commandent la concorde entre les citoyens et les bons rapports entre les peuples.

Vous emporterez, Messieurs, des souvenirs réconfortants de votre visite à la généreuse cité républicaine qui vous réservait un accueil fraternel.

Vous avez trouvé en elle ce foyer toujours actif de la civilisation, répandant au loin sa vivifiante lumière. Vous avez vu cette patrie du goût, fertile en toutes les productions du génie, chaque jour plus animée, et mettant à profit le calme et la paix dont elle n'a cessé de jouir sous l'égide de la République.

Vous direz à vos concitoyens que vous avez rencontré ici des cœurs battant à

l'unisson des vôtres, ayant vos aspirations et vos espérances; des fils de la Révolution française résolus à défendre l'héritage des libertés léguées par nos pères; des fermes républicains qui demandent le progrès au développement régulier des institutions de la France, qui savent garder le plus parfait sang-froid en face des agitations des partis, au dehors ou au dedans de nos frontières, et ne se laissent pas plus réduire par de fallacieuses promesses qu'émouvoir par de bruyantes entreprises.

Vous emporterez de votre visite, Messieurs, le sentiment profond que les destinées de la France sont indissolublement liées à celles de la République, et qu'un siècle après la Révolution, un gouvernement ne peut avoir d'autre assise que la volonté nationale.

Ici même, sur ce Champ de Mars, aujourd'hui transformé en un champ de travail, la France entière, il y a quatre-vingt-dix-huit ans, s'est trouvée un jour réunie comme dans une fraternelle étreinte pour proclamer la solidarité nationale.

Les mêmes sentiments vous animent, Messieurs, et, en appelant ici les représentants que nos communes ont honorés de leurs libres suffrages, c'est à ces sentiments que le gouvernement faisait appel.

Rien ne saurait, plus que leur éclatante manifestation, réjouir des Français et fortifier la Patrie.

A la fraternité française !

Déjà, nous l'avons dit en son temps, le Champ de Mars avait vu un banquet de quinze mille couverts; mais ce banquet, peu luxueux dans sa distribution, avait lieu à l'air libre, et d'ailleurs, on ne dînait pas en 1815 comme on dîne aujourd'hui.

Le repas du 14 juillet 1888, nous semble être le premier qui, à Paris, ait réuni en lieu clos, au milieu d'un décor magnifique, un nombre aussi considérable de convives. Ses organisateurs nous paraissent avoir le droit d'être fiers de leur complète réussite.

Veut-on se représenter ce qu'il a fallu d'initiative, de soins, d'intelligence, pour obtenir le résultat cherché.

Il y avait, à servir, soixante-seize tables, y compris la table d'honneur. Cinq-cent-cinquante maîtres d'hôtel, cuisiniers ou aides furent employés à cette tâche; pour tous les services, vingt-sept mille assiettes passèrent successivement devant les

UN FEU D'ARTIFICE SUR LA TOUR EIFFEL,
le 14 Juillet 1888.
(Extrait du *Monde Illustré*).

invités, chacun ayant près de lui cinq verres, pour les différents vins qui étaient offerts.

Ces chiffres suffisent, le reste étant à l'avenant.

Après le discours de M. Carnot, les présentations eurent lieu, puis les convives se répandirent de nouveau dans les chantiers, afin d'assister au feu d'artifice qui devait être tiré sur la deuxième plate-forme de la tour Eiffel, à cent-treize mètres d'élévation.

Vu du Champ de Mars, le spectacle était extraordinaire de grandeur. Sous l'arc de la tour, éclairée seulement par les illuminations voisines, et, de temps à autre, par des jets de lumière électrique, se développait, dans son imposant ensemble, le Palais du Trocadéro, brillant de milliers de feux de couleurs différentes.

A dix heures, le signal du feu d'artifice était donné. Trois artificiers, parmi lesquels se trouvaient MM. Edouard Philippe et Dida, étaient à leurs postes, et furent seuls à jouir, non sans danger, d'un spectacle que personne, sans doute, ne reverra.

Qu'on nous permette de reproduire ici le saisissant tableau publié à ce sujet par le journal le *Temps*; nous ne saurions mieux faire :

SUR LA TOUR EIFFEL.

Voir l'embrasement de la tour, admirer les cascades d'étincelles qui tombaient de son sommet, c'est ce qu'un million de Parisiens ont fait hier soir. Mais un spectacle dont ils ne pouvaient jouir, c'était celui qu'offrait le feu d'artifice vu du haut de la tour elle-même avec Paris illuminé à ses pieds. Spectacle incomparable. Derrière d'épais nuages, tandis que, à cette hauteur, le vent redouble et qu'il fait un froid vif, le soleil disparaît, et peu à peu l'ombre fond les profils aigus des toits.

Paris s'allume.

Dire que Paris s'allume, c'est pourtant exagérer. Paris s'éteint, au contraire. Mais cette masse prodigieuse qu'on sent vivre, qu'on entend vivre, se pique par ci par là de points lumineux, qui vont se multipliant à l'infini, et qui forment bientôt une sorte de voie lactée étendue à nos pieds. Les illuminations s'allongent

lentement : on dirait des serpens de feu dont les tronçons rampent, grandissent et se rejoignent enfin.

La salle du banquet des maires nous apparaît sous la forme d'une carapace lumineuse. Les rues avoisinantes ont été évacuées. Des troupes en nombre important les occupent. La foule, au Trocadéro, est immense. Il se trouve là, au centre, deux pièces ovales de gazon entourées d'un trottoir ; sur ces trottoirs, en rang régulier, se sont assis des gens, et cela forme, vu du haut de la tour Eiffel, un encadrement fort étrange.

Bientôt, l'obscurité grandissant, la foule disparaît ; elle se fond dans la masse sombre. Mais nous sentons qu'elle est toujours là plus nombreuse, plus vivante. C'est d'un effet incomparable, du haut de la tour, le bruit que font ces centaines de mille personnes. A certains moments, la tour est éclairée par des jets de lumière oxhydrique. Nous ne pouvons pas juger du coup-d'œil. Nous savons seulement que c'était pour nos yeux quelque chose de très désagréable. Mais cette foule énorme trahissait aussitôt son enthousiasme par des cris confus qui nous arrivaient de toutes parts, et semblaient parfois provenir de si loin, en si grand nombre, que nous nous sentions plein de respect pour nous-mêmes en songeant que nous étions l'arbitre de tout, et qu'au signal convenu, armés de petits tisons, nous ferions converger vers le point unique où nous nous trouvions des centaines de milliers de regards.

Malheureusement, cet ambitieux orgueil ne tarda pas à être déçu. Sur la plate-forme de trente-quatre mètres de côté que nous occupions se trouvaient disposées en bon ordre les pièces d'artifice. Ces pièces se composaient d'une galerie entourant la plate-forme à hauteur d'homme. Cette galerie comprenait 680 pluies de feu et 680 chandelles romaines. Une série de *feux* devaient remplacer les fusées, auxquelles il avait fallu renoncer, pour le sommet du moins. Les fusées devaient partir d'en bas, en face de chacun des angles de la tour Eiffel. Qu'y avait-il encore ? Deux mille saucissons détonants avaient été suspendus à vingt-cinq mètres au-dessous de notre plancher. Enfin, le bouquet qui occupait le centre de la plate-forme, se composait de trois mille chandelles romaines, suivies de quatre cents bombes tricolores.

Après quelques minutes d'attente, le signal est donné. Nous occupons tous des abris déterminés. M. Dida, l'artificier, allume son tison. Il y a une demi-minute d'angoisse. Allons-nous sauter avec le feu d'artifice ou brûler avec le plancher ? Brusquement, une série de détonations éclatent. Nous sommes dans un nuage de fumée et de feu. Puis tout disparaît dans l'obscurité. Un second feu succède au premier. C'est le signal pour les fusées qui partent de terre. Celles-ci, qui sont magnifiques, s'élèvent à quelques mètres seulement au-dessous de nous. Le vent d'Est pousse naturellement vers la plate-forme celles qui sont tirées de ce côté. Nous sommes donc attaqués par un point auquel nous n'avions guère

songé. Cette pluie de feu qui nous tombe sur la tête est intolérable. Sans compter que sur la plate-forme les détonations continuent et que la fumée est épaisse.

Dans la tour tout entière, c'est une trépidation constante. La chaleur est si forte que les fers eux-mêmes sont chauds au toucher. Le vacarme est horrible. Tout à coup, on signale un incident. La galerie a pris feu avant le temps voulu. C'est une des maudites fusées d'en bas qui bouleverse absolument l'ordre fixé. Alors, tout autour de nous, un bruit étourdissant éclate.

La fumée, où nous distinguons pourtant la bonne odeur de la poudre, nous asphyxie. Les étincelles tombent avec un bruit métallique étrange. Nous ne voyons rien, d'ailleurs. Tout trépide sous les détonations successives. Car ce n'est pas seulement la galerie qui a pris feu, mais la plupart des autres pièces. Il ne reste guère d'intact que les saucissons et que le bouquet. Enfin, M. Dida met le feu à ces dernières pièces. La chose est finie, le feu d'artifice est éteint; nous n'en avons rien vu. Mais, aussitôt la fumée dissipée, Paris surgit de nouveau à nos yeux, où du moins cette masse d'ombre piquée de lumière où roule tout un peuple, tandis que le Trocadéro s'étend devant nous, ouvrant ses bras lumineux, agrandi par les girandoles coloriées, à travers lesquelles on entend la chûte d'eau couler avec un bruit harmonieux et clair, et tandis que sur la droite, ainsi que les ailes immenses d'un moulin à vent horizontal, les rayons périodiques d'un phare posent sur les toits et sur les façades des maisons, des taches lumineuses.

## L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

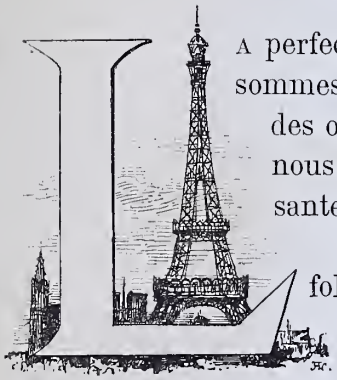

La perfection n'est point humaine et nous nous sommes lancés à sa poursuite ; nous sommes des oseurs. L'étude des questions politiques nous sollicite ; nous nous y jetons sans suffisante préparation.

Nous voulons la vérité et nous croyons follement que ceux qui nous ont précédés dans la carrière, n'ont pas apporté à sa recherche le soin que nous y donnons nous-mêmes.

Quand nous aurons usé, avec les hommes qui les représentent, toutes les formes de gouvernement, nous en arriverons peut-être à penser que certains de nos gouvernants avaient des idées justes et qu'il ne serait pas impossible que nous seuls fussions difficiles à conduire.

Ce sera le commencement de la sagesse ; mais nous n'en sommes pas encore là !

Il nous faut cependant être sages, nous sommes en 1889 et nous avons cent ans.

En 1871, le vieux chêne gaulois, ébranlé par la foudre, a vu se détacher l'une de ses branches mères ; l'arbre, Dieu merci ! a encore de la sève et la branche repoussera. Le sol est bon.

Ne nous laissons pas distraire ; travaillons, nous n'avons pas fini notre tâche ! Célébrons le centenaire de la grande révolution qui a mis la France aux mains des français. L'occasion nous est offerte de montrer une fois encore, ce que nous pouvons faire. Montrons-le hardiment et regardons l'avenir en face, il est à nous !

Le succès de l'Exposition universelle est assuré. Le Ministre du commerce et de l'industrie s'en est réservé le Commissariat général. Les Le Play et les Krantz ont laissé de dignes successeurs :

M. Alphand a la direction générale des travaux

M. Georges Berger a la direction générale de l'exploitation ;

M. Grison a la direction générale des finances.

Ces directeurs, dont les attributions ont été fixées par le décret du 28 juillet 1886, se sont consacrés à l'œuvre nationale, dont la réalisation leur vaudra la reconnaissance du pays.

Les origines de l'Exposition de 1889 sont inconnues. Qui, le premier en a conçu la pensée ? On l'ignore. Le projet était dans l'air. Au mois de mai 1883, le *Petit Journal* en parlait ; un mois après plusieurs autres journaux publiaient une note ainsi conçue :

« MM. Hervé-Mangon, Liouville, Million, etc., ont eu un » entretien avec M. Hérisson, Ministre du Commerce, à propos » d'un projet relatif à l'installation d'une Exposition nationale » qui serait ouverte à Paris, en 1885. Le Ministre du Commerce » s'est déclaré partisan de ce projet ».

L'idée fit son chemin et le 8 novembre 1884, M. Maurice Rouvier étant Ministre du Commerce, M. Jules Grévy, Président de la République, rendait un décret instituant, non pas une Exposition nationale, mais bien une Exposition universelle devant s'ouvrir le 5 mai 1889 et prendre fin au 31 octobre de la même année.

Comme suite à ce premier décret, intervint la loi du 6 juillet 1886, ainsi conçue, dans ses dispositions essentielles.

Article Ier. — Est approuvée la convention passée entre le Ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'État ; le Préfet de la Seine, représentant la Ville de Paris, autorisé par la délibération du Conseil municipal du 31 mars 1886, et le Gouverneur du Crédit foncier, agissant pour le compte de l'association de garantie à instituer pour l'Exposition universelle de 1889.

Aucune dépense ne pourra être engagée au delà du chiffre de 43 millions, prévu à l'article 1er de cette convention, à moins qu'il n'y ait été préalablement pourvu par une loi spéciale.

Les produits éventuels d'une redevance qui serait réclamée aux exposants à raison des emplacements qui leur seront concédés, ne pourront entrer dans le calcul des recettes prévues par l'article 5 de la convention que jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour parfaire une recette totale de dix-huit millions de francs (18,000,000 fr.).

Article II. — L'État contribuera aux dépenses de l'Exposition de 1889 au moyen d'une allocation de dix-sept millions de francs (17,000,000 fr.).

Cette allocation sera imputée, jusqu'à concurrence de la somme de douze millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-cinq francs (12,693,635 fr.), sur le prêt de 80 millions de francs fait à l'État par la Banque de France en vertu de la convention du 29 mars 1878, approuvée par la loi du 13 juin suivant.

Dans le cas où les dépenses n'atteindraient pas la somme de 43 millions de francs prévue à l'article 1er de la convention, l'économie réalisée profiterait uniquement à l'État.

Article III. — Il est ouvert au Ministre du commerce et de l'industrie, sur l'exercice 1886, au delà des crédits alloués par la loi de finances du 8 août 1885, un crédit extraordinaire de douze millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent trente-cinq francs (12,693,635 fr.), qui formera un chapitre spécial intitulé : « N° 43. — Part contributive de l'État dans les dépenses de l'Exposition de 1889 ».

Il sera pourvu à ce crédit extraordinaire au moyen de la ressource mentionnée à l'article précédent.

Cette loi, par son article 1er, portait approbation de la Convention suivante :

Entre les soussignés :

1° M. le Ministre du commerce et de l'industrie, au nom et pour le compte de l'État, d'une part ;

2° M. le Préfet de la Seine, au nom de la Ville de Paris, d'autre part ;

Et 3° M. Albert Christophle, Gouverneur du Crédit foncier, agissant pour le compte de l'Association de garantie à instituer pour l'Exposition universelle de 1889, de troisième et dernière part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article Ier. — Les dépenses de toute nature à effectuer pour l'Exposition universelle qui doit être ouverte à Paris en 1889, en vertu du décret du 8 novembre 1884, sont limitées à la somme de 40 millions de francs.

Il sera réservé en plus une somme de 3 millions de francs à valoir pour travaux imprévus ou modifications des devis en cours d'exécution.

Article II. — Pour faire face à ces dépenses :

1° M. le Ministre du commerce et de l'industrie, agissant au nom de l'État, s'engage à contribuer pour une somme de 17 millions de francs ;

2° M. le Préfet de la Seine, agissant au nom de la Ville de Paris, s'engage à contribuer pour une somme de 8 millions de francs ;

3° Pour couvrir la somme formant la différence entre les contributions de l'État et la Ville de Paris, soit 25 millions de francs, et les 43 millions de francs jugés nécessaires pour les travaux et dépenses de l'Exposition. MM. les Fondateurs de la Société de garantie s'engagent à fournir, dans les conditions ci-après indiquées, une somme qui ne pourra, dans aucun cas, et quel que puisse être finalement le total des dépenses, excéder 18 millions.

Les allocations de l'État et de la Ville de Paris seront employées à subvenir aux premières dépenses de l'Exposition, et il ne sera fait aucun appel à l'Association de garantie qu'après épuisement de ces allocations.....

Article IV. — Les opérations de recette et de dépense de l'Exposition seront effectuées par les soins du Trésor public et soumises au contrôle législatif de la Chambre des députés et du Sénat et au contrôle judiciaire de la Cour des comptes. La subvention de la Ville de Paris, les produits des entrées, les recettes de toute nature, les versements de l'Association de garantie seront encaissés par le Trésor public, à titre de fonds de concours, avec affectation spéciale au service de l'Exposition. Les dépenses seront rattachées au budget du Ministère du commerce et de l'industrie, où elles formeront un chapitre spécial qui sera crédité : 1° des 17 millions formant la part contributive de l'État ; 2° du montant des fonds de concours encaissés par le Trésor public.

Article V. — Dans le cas où le produit des recettes de l'Exposition ajouté aux subventions d'ensemble 25 millions, à fournir par le Trésor public et la Ville de Paris, excéderait le montant des dépenses de toute nature de ladite Exposition, cet excédent serait considéré comme bénéfice et attribué à l'État, à la Ville de Paris et à l'Association de garantie, dans la proportion de leurs apports respectifs

Article VI. — Dans le cas où, par suite de circonstances extraordinaires, les dépenses de toute nature que l'Exposition de 1889 pourra entraîner dépasseraient 43 millions de francs, l'excédent serait à la charge de l'État, qui, à titre de compensation, et avant tout prélèvement au profit soit de la Ville de Paris, soit de l'Association de garantie, bénéficierait de toutes les recettes qui dépasseraient 18 millions de francs, et ce, jusqu'à concurrence du surcroît de dépense mis à sa charge.

Article VII. — La direction et la surveillance de l'Exposition universelle de 1889 appartient à l'État.

Il sera institué auprès du Ministre du commerce et de l'industrie une Commission de contrôle et de finances composée de membres représentant l'État, la Ville de Paris et l'Association de garantie, dans la proportion des contributions recpectives des trois parties contractantes.

Les membres de cette Commission seront nommés par décrets du Président de la République insérés au *Journal officiel*. Elle sera présidée par le Ministre.

Cette Commission administrera et gérera l'Association de garantie. Elle sera consultée par le Ministre du commerce et de l'industrie sur toutes les questions intéressant la gestion financière de l'Exposition. Il ne pourra être passé outre à son avis, toutes les fois qu'il s'agira de questions concernant les recettes de toute nature à percevoir à l'occasion de l'Exposition.

Article VIII. — Il ne sera délivré aucune entrée gratuite en dehors des cartes exclusivement personnelles distribuées aux exposants et au personnel.

Dans le cas où, pendant le cours de l'Exposition, il serait accordé gratuitement des entrées, ces entrées seraient, au regard de l'Association de garantie, considérées comme payantes et portées à ce titre au compte de l'Association.

Le Gouvernement se réserve expressément le droit de décider seul s'il sera réclamé ou non une redevance aux exposants, à raison des emplacements qui leur seront concédés.

Les prix d'entrée ne dépasseront pas les prix des Expositions de 1867 et de 1878.

Article IX. — La présente convention ne sera définitive, à l'égard de l'État et de la Ville, qu'après avoir reçu la sanction législative, et, à l'égard de l'Association de garantie, qu'autant que le capital de 18 millions aura été intégralement souscrit.

Fait, en triple original, à Paris, le 27 mars 1886.

Vu et approuvé l'écriture ci-dessus, le 29 mars 1886.

*Signé :* Édouard LOCKROY.
POUBELLE.
Albert CHRISTOPHLE.

Ces points ayant été fixés de manière définitive, l'Association de garantie s'empressa de réglementer ses opérations et de faire appel aux souscripteurs.

Son règlement, sagement établi, est conçu ainsi qu'il suit :

Article Ier. — Il est formé, entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents Statuts, une association ayant pour objet de garantir, dans la limite d'une dépense totale de 43 millions de francs, et jusqu'à concurrence d'une somme qui ne pourra jamais excéder 18 millions de francs, la portion des frais et dépenses de toute nature occasionnés par l'Exposition universelle de 1889 qui ne serait pas couverte : 1° par la subvention de l'État et de la Ville de Paris ; 2° par le produit des droits d'entrée et des recettes de toute nature de l'Exposition.

Article II. — L'Association se compose de toutes les personnes qui, dans les formes et délais à déterminer par une décision ultérieure, auront souscrit une ou plusieurs parts d'intérêt et versé une somme de 50 francs pour chaque part d'intérêt souscrite.

La somme totale à souscrire est illimitée ; elle ne peut toutefois être inférieure à 18 millions de francs.

Les parts d'intérêt de l'Association de garantie seront de 1.000 francs chacune ; il ne sera admis aucune souscription pour une somme moindre.

Article III. — L'Association de garantie sera administrée et gérée par une Commission spéciale, choisie par le Ministre au sein de la Commission générale de l'Exposition, et qui sera composée de membres représentant l'État, la Ville de Paris et l'Association de garantie, chacun dans la proportion de leurs contributions respectives aux dépenses de l'Exposition.

Cette Commission devra être consultée par le Ministre du commerce et de l'industrie sur toutes les questions intéressant la gestion financière de l'Exposition. Il ne pourra pas être passé outre à son avis toutes les fois qu'il s'agira de questions concernant les recettes de toute nature à percevoir à l'occasion de l'Exposition.

Article IV. — La souscription d'une ou plusieurs parts d'intérêt dans l'Association emporte de plein droit l'adhésion au présent règlement et aux décisions de la Commission spéciale concernant ladite Association.

La souscription d'une ou plusieurs parts d'intérêt implique en outre l'engagement de solder, à la première réquisition de la Commission spéciale faisant fonctions de Conseil d'administration, et ce jusqu'à concurrence du montant de chaque part d'intérêt, les sommes nécessaires pour couvrir, sous déduction des subventions et recettes indiquées à l'article 1er, les frais et dépenses de toute nature de l'Exposition universelle de 1889.

Il est expressément stipulé que les subventions, ensemble de 25 millions, accordées par l'Etat et par la Ville de Paris, seront d'abord employées aux dépenses de l'Exposition, et qu'il ne sera fait appel à l'Association de garantie qu'après épuisement de ces 25 millions.

La somme à verser par le souscripteur de chaque part d'intérêt sera déterminée par la Commission spéciale, d'après les comptes de l'Exposition, dressés sous sa surveillance.

Chaque associé n'est responsable que jusqu'à concurrence du montant de sa souscription.

Article V. — Tout propriétaire de part aura droit, dans la proportion de son intérêt dans l'Association, à une quote-part dans la portion des bénéfices de l'Exposition réservée à l'Association de garantie par la Convention en date du 27 mars 1886, passée entre le Ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'État, le Préfet de la Seine, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Paris, et les fondateurs de l'Association de garantie.

Cette répartition des bénéfices sera faite, comme la répartition des pertes par la Commission spéciale, d'une manière définitive et sans recours.

Article VI. — Les parts d'intérêt dans l'Association de garantie resteront nominatives. Elles seront représentées par des certificats de souscription non négociables.

Article VII. — Tous pouvoirs sont conférés à la Commission spéciale pour gérer et administrer, tant activement que passivement, les affaires de l'Association, ainsi que pour la représenter en justice, et notamment pour recouvrer et percevoir les sommes dues par les associés, en raison de leur garantie.

Si on pénètre plus intimement dans l'organisation des services de l'Exposition universelle, on constate que les évaluations des recettes se divisent de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Produit des entrées | 14,500,000 fr. |
| Produit des concessions, locations et recettes diverses | 1,000,000 |
| Produit de la revente des bâtiments et matériaux | 2,500,000 |
| Total des produits | 18,000,000 |

Ces évaluations sont très modérées ; elles ne dépassent que de 514,803 fr. 45 cent. les recettes de même nature recouvrées par le Trésor pour l'Exposition de 1878, et dont le total est de 17,485,196 fr. 55 centimes.

| | |
|---|---|
| Subvention de la ville de Paris | 8,000,000 fr. |
| Part contributive de l'État | 17,000,000 |
| Total général | 43,000,000 |

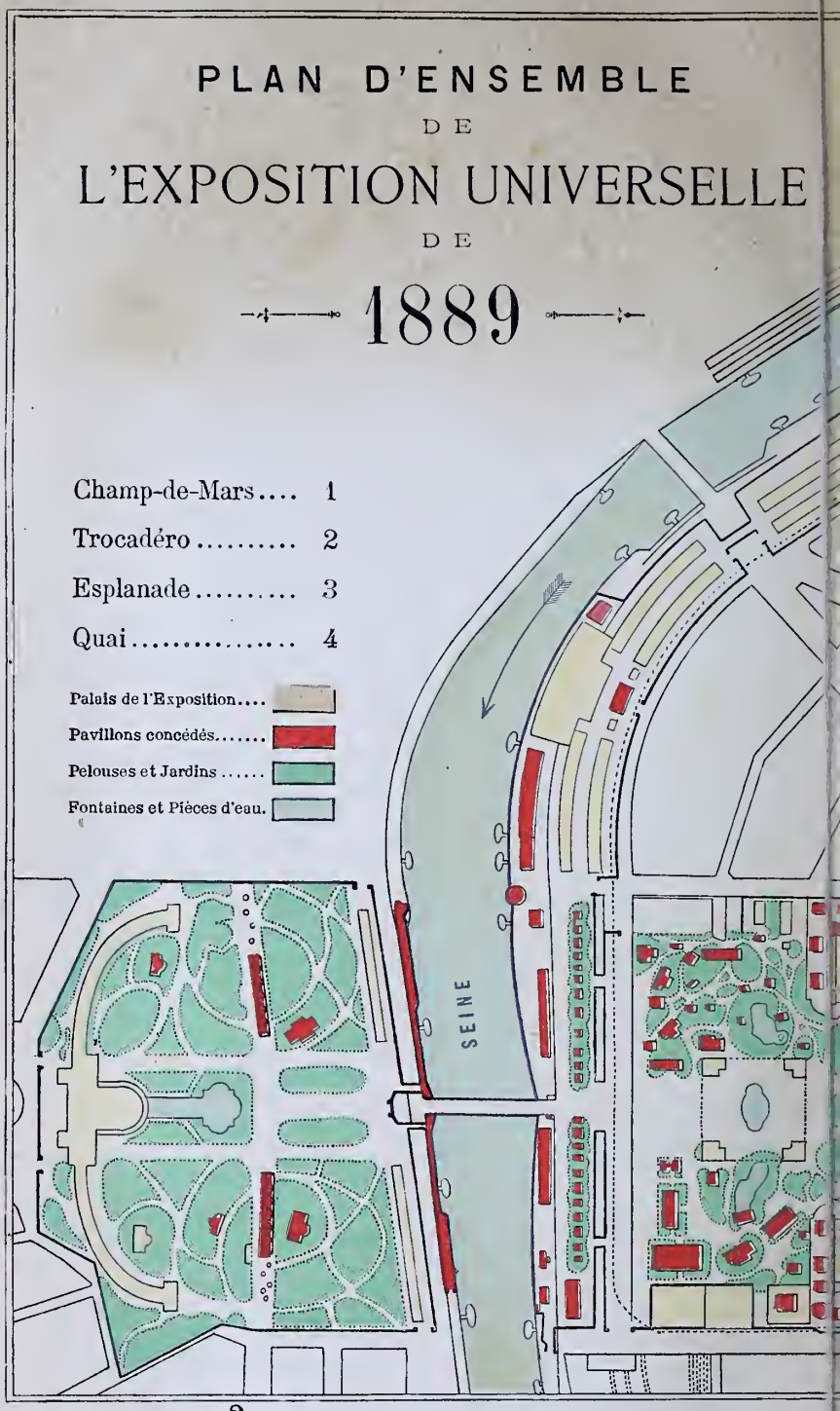
PLAN D'ENSEMBLE
DE
L'EXPOSITION UNIVERSELLE
DE
1889
Champ-de-Mars.... 1
Trocadéro..... 2
Esplanade..... 3
Quai..... 4
Palais de l'Exposition....
Pavillons concédés.....
Pelouses et Jardins.....
Fontaines et Pièces d'eau.
SEINE

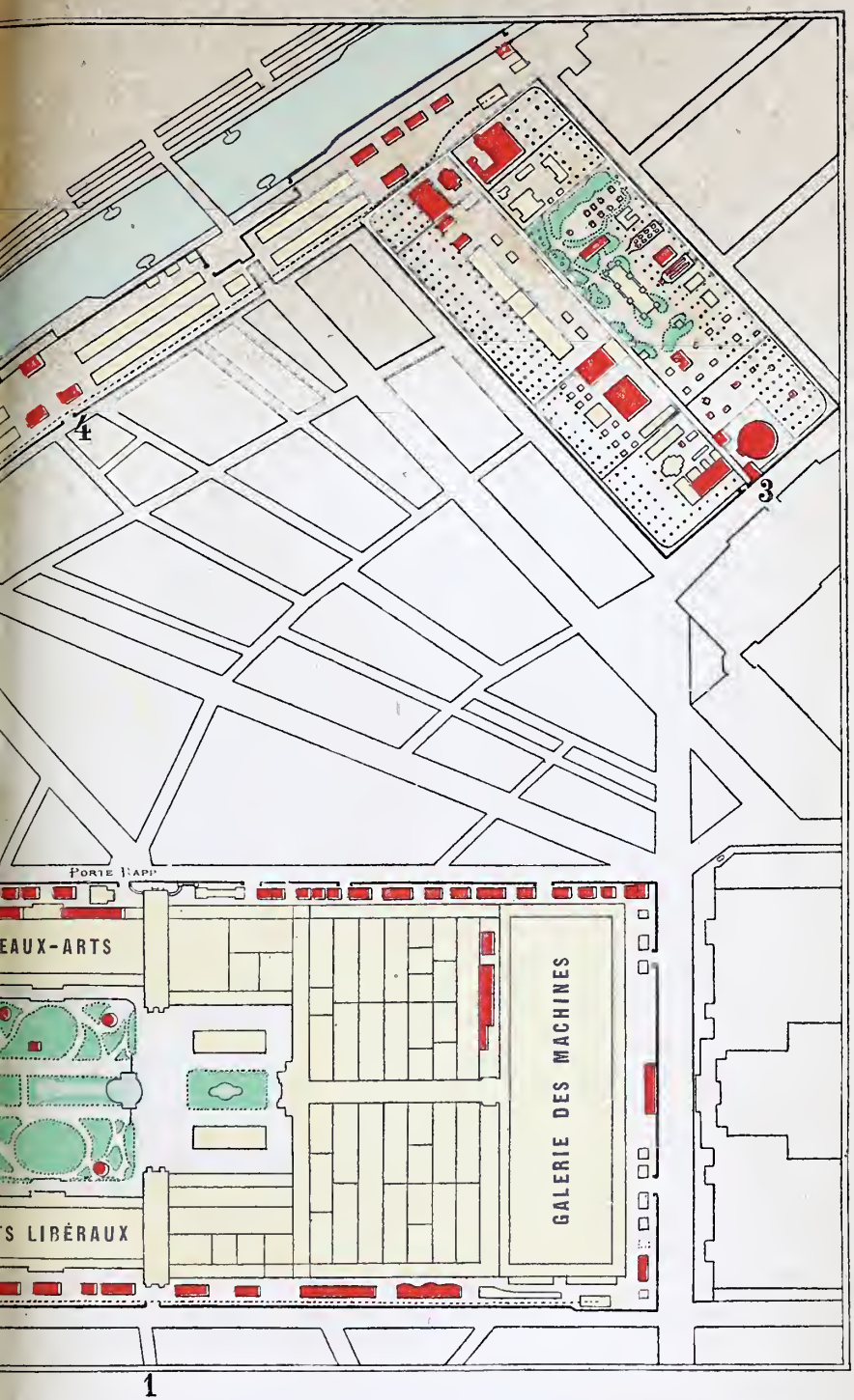
4
3
PORTE RAPP
EAUX-ARTS
TS LIBÉRAUX
GALERIE DES MACHINES
1

Les prévisions de dépenses se résument ainsi qu'il suit :

| | |
|---|---|
| Administration | 3,350,000 fr. |
| Travaux | 29,650,000 |
| Exploitation | 5,000,000 |
| Réserve spéciale pour les travaux de l'Esplanade des Invalides, les appontements du quai d'Orsay et la reproduction de constructions historiques | 2,000,000 |
| Réserve générale | 3,000,000 |
| Total général | 43,000,000 |

Le crédit affecté à la direction des travaux semble considérable, mais, il faut se représenter que le Palais des Beaux-Arts et le Palais des Arts libéraux; dont M. Formigé est l'architecte, doivent coûter tous deux six millions trois cent mille francs.

Il faut remarquer encore que la galerie des machines, œuvre admirable et qui comptera à MM. Dutert et Contamin, pour l'une des conceptions les plus hardies, les plus grandes et les plus belles, absorbe, à elle seule, six millions cinq cent mille francs.

Ajoutez à ces deux chiffres, cinq millions neuf cent mille francs pour le dôme central et pour les galeries des industries diverses, dont l'exécution est réservée à M. Bouvard et vous reconnaîtrez sans peine, si vous voyez les résultats obtenus, que toutes les constructions ont été faites avec la plus rigoureuse économie. L'architecture de notre époque a apporté aux installations intérieures le secours d'un art aimable bien approprié au but qu'il convenait d'atteindre. C'est à M. Paul Sédille que cette mission séduisante a été confiée.

Vu du Palais du Trocadéro, le spectacle sera grandiose. Vu de la tour Eiffel, il sera féerique. Jamais exposition n'aura été plus vivante et plus gaie : la science française a accompli pour elle, de véritables prodiges. L'électricité, répandant partout la lumière à profusion, va donner à cette ville nouvelle la physionomie d'un immense palais diamanté, dont la France, avec la courtoisie qui lui est habituelle, va faire honneur au monde entier.

Un rédacteur de la *Pall Mall Gazette*, M. Jules Price, a visité les travaux de l'Exposition universelle ; il en parle dans son journal avec un accent de sincère admiration :

Les Français, dit-il, aiment à faire grand ; ils sont en train de prouver une fois de plus qu'ils s'y entendent. Leur Exposition du centenaire de 1789, comparée surtout aux misérables déballages que nous avons accoutumé de voir à Kensington, est déjà absolument stupéfiante. Ni les peines, ni l'argent n'ont été ménagés. Rien de mesquin n'afflige le regard. Jusque dans la plus petite charpente de fer, le sentiment artistique et le goût éclatent. Le résultat est de nature à démontrer à l'univers que la France est toujours la plus laborieuse et la plus artiste des nations, et qu'une fois résolue à faire une chose, elle sait s'y mettre corps et âme. Si les nuages dont l'horizon politique reste chargé n'éclatent pas en orage, l'Exposition va attirer à Paris la moitié du monde civilisé.

Un pareil témoignage nous semble précieux à recueillir ; la vérité, nous venant de Londres, est pour nous chose nouvelle. Cela n'est pas douteux, l'avenir, un avenir prochain, donnera raison à M. Price et nous enregistrons, non sans quelque fierté, le jugement qu'il porte sur l'œuvre à laquelle nos savants et nos artistes ont donné leurs veilles.

Dans quelques mois, l'Exposition universelle de 1889 sera terminée et le Champ de Mars reprendra le cours de ses destinées. Quel que soit le sort qui l'attende, nous avons la conviction que l'histoire lui conservera un juste tribut d'admiration et de respect.

# TABLE DES MATIÈRES.


Pages

L'Ecole militaire et le Champ de Mars ..... 1
Première revue passée au Champ de Mars ..... 6
27 Août 1783. — Une expérience aérostatique ..... 9
2 Mars 1784. — L'ascension de Blanchard ..... 14
La journée du 14 Juillet 1789 ..... 17
25 Avril 1790. — Revue passée par Lafayette ..... 20
29 Mai 1790. — Revue passée par Louis XVI ..... 22
14 Juillet 1790. — La Fédération ..... 24
18 Juillet 1790. — Revue passée par Lafayette ..... 37
20 Septembre 1790. — Pompe funèbre en l'honneur des citoyens morts à Nancy ..... 39
14 Juillet 1791. — Commémoration de la Fédération ..... 44
17 Juillet 1791. — Proclamation de la loi martiale ..... 46
18 Septembre 1791. — Fête de l'achèvement de la Constitution ..... 52
15 Avril 1792. — Première fête de la Liberté, en l'honneur des Suisses de Château-Vieux ..... 54
14 Juillet 1792. — Deuxième anniversaire de la Fédération ..... 65
2 Septembre 1792.— La patrie en danger. Enrôlements au Champ de Mars.... 71
10 Aout 1793. — Fête de l'unité et de l'indivisibilité de la République. — Inauguration de la Constitution ..... 74
12 Novembre 1793. — Exécution de Bailly ..... 82
30 Décembre 1793. — Fête pour la reprise de Toulon ..... 87
8 Juin 1794. — La fête de l'Etre suprême ..... 93
21 Octobre 1794. — Les fêtes des victoires ..... 111
21 Janvier 1796. — Fête de l'abolition de la royauté ..... 117
29 Mai 1796. — Fête de la reconnaissance et des victoires ..... 120
28 Juin 1796. — Fête de l'agriculture ..... 127
27 et 28 Juillet 1796. — Fête de la Liberté ..... 131
10 Août 1796. — Fête du 10 Août, en mémoire de la chûte du trône ..... 137
22 Septembre 1796. — Fête de la fondation de la République ..... 143
1er Octobre 1797. — Pompe funèbre en l'honneur de Hoche ..... 151
14 Juillet 1798. — Fête anniversaire du 14 Juillet ..... 158
28 et 29 Juillet 1798. — Fête de la Liberté et entrée triomphale des monuments recueillis en Italie ..... 162
10 Août 1798. — Fête du 10 Août ..... 170
4 Septembre 1798. — Fête pour l'anniversaire du 18 fructidor ..... 174

Pages
19 Septembre 1798. — Exposition des produits de l'industrie..... 181
22 Septembre 1798. — Fête de la fondation de la République..... 192
8 Juin 1799. — Pompe funèbre en l'honneur des plénipotentiaires de Rastadt..... 200
14 Juillet 1799. — Fête anniversaire du 14 Juillet..... 215
28 Juillet 1799. — Fêtes de la Liberté..... 218
10 Août 1799. — Fête du 10 Août..... 222
16 Septembre 1799. — Pompe funèbre en l'honneur de Joubert..... 228
23 Septembre 1799. — Fête de la République..... 234
5 Décembre 1804. — Fêtes pour le couronnement de l'Empereur, distribution des aigles à l'armée..... 242
2 Avril 1815 — Grand banquet offert par la garde impériale à la garde nationale pour fêter le retour de l'Empereur ..... 248
1er Juin 1815. — L'assemblée du Champ de Mai..... 251
20 Juin 1816. — Distribution et bénédiction des drapeaux et étendards..... 264
30 Septembre 1824. — Revue de la garde nationale et de la garnison de Paris, passée par Charles X..... 269
31 Août 1826. — Commémoration de la prise du Trocadéro..... 271
4 Septembre 1826. — Une course à pied au Champ de Mars..... 277
29 Avril 1827. — Dernière revue passée par Charles X..... 279
29 Août 1830. — Distribution de drapeaux à la garde nationale..... 284
27 Mars 1831. — Remise des drapeaux à l'armée..... 289
15 Mai 1831.—Revue de la garde nationale. Distribution des Croix de Juillet ... 295
26, 27, 28, 29 Juillet 1832. — Fêtes à l'occasion de l'anniversaire de Juillet 1830..... 302
14 juin 1837. — Réjouissances publiques à l'occasion du mariage du duc d'Orléans. Catastrophe au Champ de Mars ..... 307
21 Mai 1848. — Les ateliers nationaux et la fête de la Concorde..... 320
3 Septembre 1848. — Revue passée par le général Cavaignac..... 337
30 Mai 1850. — Revue passée par le général Changarnier..... 342
7 Juin 1850. — Le Président de la République inspecte les troupes..... 345
10 Mai 1852. — Distribution des aigles à l'armée..... 347
15 Août 1853. — Fête nationale..... 360
15 Août 1854. — Fête nationale ..... 363
15 Juin 1860. — Célébration du retour de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France..... 369
Les courses de chevaux..... 373
Les revues sous le second empire..... 386
L'Exposition universelle de 1867..... 393
Les ascensions aérostatiques ..... 398
L'Exposition universelle de 1878..... 406
10 Mai 1885. — Courses de chiens au Champ de Mars..... 410
21 et 23 Mai 1886. — Fêtes du commerce et de l'industrie..... 412
14 Juillet 1888. — Le banquet des maires et la fête nationale..... 416
L'Exposition universelle de 1889 ..... 427

# TABLE DES ILLUSTRATIONS.


Pages.

Plan perspectif de l'Ecole royale militaire, levé et dessiné d'après nature, par DE LESPINASSE, en 1777 ..... 1

Vue de l'Ecole militaire, du côté du Champ de Mars, prise de la plaine de Grenelle, par COURVOISIER ..... 4

La marquise de Pompadour ..... 7

La sphère aérostatique ou globe volant, d'environ 12 pieds de diamètre, pesant 25 à 30 livres, abandonné aux vents, dans le Champ de Mars, le 27 août 1783 ..... 10

Médaille frappée à l'occasion de l'expérience de 1783 ..... 11

Billet d'invitation à l'expérience de 1783 ..... 12

L'expérience du vaisseau volant de M. Blanchard, le 2 mars 1784 ..... 14

Billet d'invitation à l'expérience de M. Blanchard ..... 15

Camp du Champ de Mars, près Paris, en juillet 1789 ..... 18

Les troupes du Champ de Mars partant pour la place Louis XV, le 12 juillet 1789, par PRIEUR ..... 18

Pascal Paoli, par DRELLING ..... 21

Le roi passant la revue de la garde nationale aux Champs de Mars ..... 22

Confédération générale. — Carte d'invitation ..... 25

Travaux du Champ de Mars pour la fédération du 14 juillet 1790, par PRIEUR. 30

Fédération générale faite à Paris, le 14 juillet 1790, par PRIEUR ..... 32

Fédération générale des Français en 1790, par C. MONNET ..... 34

M. de La Fayette, député de la Sénéchaussée de Riom, à l'Assemblée nationale, élu par acclamation, commandant général de la garde nationale parisienne ..... 36

Vue de la fête champêtre donnée au Champ de Mars, le 18 juillet 1790 ..... 38

Pompe funèbre en l'honneur des citoyens soldats morts à Nancy, en septembre 1790, par PRIEUR ..... 42

Commémoration de la fédération, au Champ de Mars, le 14 juillet 1791 ..... 44

Publication de la loi martiale au Champ de Mars, le 17 juillet 1791, par PRIEUR 50

M. Bailly, élu maire de la ville de Paris, le 15 juillet 1789, par BOIZOT ..... 52

La carte de visite du patriote Palloy ..... 55

Marie-Joseph Chénier, par PRÉVOST ..... 58

Première fête de la Liberté, à l'occasion des Suisses de Château-Vieux, le 15 avril 1792, par PRIEUR ..... 64

Commémoration de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1792, par PRIEUR ..... 66

Pétion de Villeneuve, par GROS ..... 69

Danton, par BONNEVILLE ..... 73

Pages

Hérault de Séchelles, par COMPAGNIE ..... 79

Mort de Bailly, ex-maire de Paris, le 12 novembre 1793, ou 22 brumaire. An 2me de la République, par DUPLESSI-BERTAUX ..... 84

Reprise de Toulon par les troupes françaises, le 18 décembre 1793, ou 28 frimaire an 2e de la République, par SWEBACH-DESFONTAINES ..... 88

Vue du côté oriental de la montagne élevée au Champ de la Réunion pour la fête qui y a été célébrée en l'honneur de l'Etre Suprême, le décadi 20 prairial de l'an 2me de la République française, par SIMON ..... 94

David, par MADOU ..... 104

Vue de la montagne élevée au Champ de la Réunion ..... 104

Fête militaire exécutée par les Ecoles de mars, le 21 octobre 1794, par BOURJOT. 112

Fête des Victoires. Combat des jeunes élèves, au Champ de Mars, le 21 octobre 1794, par SWEBACH-DESFONTAINES ..... 115

Fête des Victoires, au Champ de Mars, le 10 prairial, an 4me de la République, par GIRARDET ..... 124

Fête de la fondation de la République, 1er vendémiaire an 5, par GIRARDET.. 148

Hoche n'est plus ..... 152

Cérémonie funèbre en l'honneur du général Hoche, par GIRARDET ..... 156

Entrée triomphale des monuments des sciences et arts en France, fête à ce sujet, les 9 et 10 thermidor, an 6me de la République, par GIRARDET ..... 164

François de Neufchateau ..... 184

Assassinat des plénipotentiaires français, à Rastadt, le 9 floréal an VII, par DUPLESSI-BERTAUX ..... 200

Carte d'invitation à la pompe funèbre du 8 juin 1799 ..... 203

Carte d'invitation à la fête du 10 août 1799 ..... 223

Carte d'invitation à la pompe funèbre du général Joubert, le 16 septembre 1799. 229

Mots d'ordre pour la place de Paris, les 19-20 fructidor an VII ..... 232

Imprimés distribués au Champ de Mars pendant la pompe funèbre du général Joubert ..... 233

XIV frimaire an XIII (5 décembre 1804). Fête du sacre et couronnement de Leurs Majestés Impériales, par LE CŒUR ..... 244

Retour de l'île d'Elbe, par BELLANGÉ ..... 252

Champ de May. — La tribune impériale ..... 254

Carte d'invitation à l'assemblée du Champ de Mai ..... 256

Assemblée du Champ de Mai. — Le Champ de Mars, par GIRARDET ..... 262

Pose de la première pierre de la caserne du Trocadéro le 31 août 1826. — Carte d'invitation ..... 272

Un pauvre sire, caricature sur Charles X ..... 280

Revue de la garde nationale au Champ de Mars, et distribution des drapeaux, le 29 août 1830 ..... 284

Lafayette, commandant de la garde nationale ..... 287

Louis-Philippe, médaillon par A. BARRE ..... 290

Une revue pendant l'orage. — Caricature par BOUCHOT ..... 293

Ces messieurs appellent cela faire une faction. — Caricature extraite du *Charivari* ..... 296

Je vous porte tous dans mon cœur. — Caricature par A. CLERC ..... 298

Messieurs, votre tenue peut rivaliser avec celle de la troupe de ligne. — Caricature par MAURISSET ..... 299

Pages

Très-humbles et très-dévoués gardes nationaux passés en revue. — Caricature par J.-J. GRANDVILLE ..... 300
Un soir de fête nationale. — Caricature par DAUMIER ..... 303
Modèle colossal de pain d'épice. — Caricature par BENJAMIN ROUBAUD ..... 304
Modèle gigantesque de caricature à deux sous ..... 307
Le duc F. P. d'Orléans, médaillon par A. BARRE ..... 308
Martinel ..... 310
Les princes citoyens. Duc d'Orléans, Prince de Joinville, Duc de Nemours, par EUGÈNE LAMI ..... 318
Lamartine. — Caricature par CHAM ..... 322
Les Ateliers nationaux, par BERTALL ..... 322
Une affiche en 1848. — Aux ouvriers ..... 324
La Fontaine démocratisé : Ledru Rollin, par QUILLENBOIS ..... 325
Une affiche en 1848. Déclaration des détenus politiques ..... 326
Le 15 mai, caricature par CHAM ..... 327
Une affiche en 1848. On massacre la Pologne ..... 328
Carte d'invitation à la fête de la Concorde ..... 331
Fête de la Concorde. Arrivée des corporations au Champ de Mars, par JULES GAILDRAU et Ch. FICHOT ..... 332
Fête de la Concorde Il a fait grand faim sur l'estrade. Caricature par CHAM. 333
Une affiche en 1848. — Banquet du peuple ..... 334
Billet d'invitation au banquet du peuple ..... 336
Le général Cavaignac ..... 338
Convoi des citoyens morts pour la Patrie les 23, 24, 25 et 26 juin 1848 ..... 339
Le général Cavaignac et son état-major à la revue du 3 septembre 1848 ..... 340
Le général Changarnier, par FABRITZIUS ..... 343
Différents costumes de M. le Président de la République frrrrrrrançaise, dessinés par ED. MORIN, gravés par POTHEY ..... 346
Distribution des aigles à l'armée, au Champ de Mars, le 10 mai 1852, à midi. Carte d'invitation ..... 350
Fête du 15 août 1853. Pièce principale du feu d'artifice tiré au bas de l'Esplanade des Invalides ..... 361
Fête nationale du 15 août 1854. Concert sur le bassin, devant le Palais des Tuileries ..... 366
Défilé de la division Bazaine, à son retour d'Italie, devant l'Empereur ..... 371
Courses de chevaux du 28 août 1831. — Carte d'invitation ..... 378
Courses de chevaux au Champ de Mars, par V. ADAM ..... 378
Courses de chevaux du 2 septembre 1838. Carte d'invitation ..... 382
Armand Barbès, par MAILLY ..... 383
Napoléon III, par GILBERT ..... 389
Grande revue de la garde impériale au Champ de Mars, le 20 mars 1859, par JANET-LANGE ..... 390
Exposition universelle de 1867 ; plan général ..... 394
L'Exposition universelle de 1867, porte d'entrée du Pont d'Iéna et avenue centrale avec *velum* ..... 396
Pour la fête du roi, par ELISA GARNERIN, en 1820 ..... 398

Pages

Fête au Champ de Mars, le dimanche 22 mai 1831, dédié à la garde nationale, par EUGÈNE ROBERTSON ..... 398

La nacelle du *Géant* ..... 400

Exposition universelle de 1878 ; plan général ..... 406

L'inauguration de l'Exposition universelle, au Champ de Mars, par VIERGE. 408

Une affiche. — Grande fête au Champ de Mars, le 10 mai, à 2 heures. — Courses de Chiens ..... 410

Les courses de chiens au Champ de Mars, par URRABIETTA VIERGE ..... 410

Une affiche. — Grand carrousel militaire donné au Champ de Mars, les 21 et 23 mai 1886, à deux heures ..... 413

Le carrousel militaire du Champ de Mars. La figure dite « la mêlée », par DUNKI ..... 414

Le carrousel militaire. La grande charge des quatre escadrons réunis, par DUNKI ..... 414

Carte d'invitation au banquet des Maires ..... 417

Plan de la salle du banquet ..... 418

Le menu du repas ..... 420

La salle du banquet, d'après la photographie de Pierre PETIT ..... 420

Un feu d'artifice sur la Tour Eiffel ..... 423

Plan d'ensemble de l'Exposition universelle de 1889 ..... 432